
3 1761 04014 2267

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790



INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

AUDE

TOME IV

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES — Séries G et H Additions

Rédigé par MM. le chanoine A. SABARTHÉS, membre honoraire du Comité des Travaux historiques,

et Joseph POUX, archiviste départemental.



CARCASSONNE

Imprimerie ROUDIÈRE, Rue Courtejaire, 25

1925

INTRODUCTION

Le présent fascicule d'inventaire sommaire complète le dépouillement des séries G et H des archives départementales. Il s'applique à une collection d'actes constituée par un triple apport. La majeure partie des pièces provient de résidus de fonds déjà inventoriés : documents que l'on avait relégués au second plan et qui avaient été abandonnés pêle-mêle. Ces épaves ne sont ni sans valeur ni sans intérêt. Une deuxième et notable partie est faite des réintégrations prescrites par la loi de 1905 et provenant presque en totalité du chapitre de Carcassonne (G. 276-291). Enfin, quelques pièces sont le produit de dons divers : dons de M. François de Neufchâteau pour les liasses G. 219 (archevêché de Narbonne), G. 221 à 223 (évêché et chapitre d'Alet) ; de M[me] la marquise d'Hautpoul et de M. Hennet de Bernoville pour la liasse G. 233 (évêché de Saint-Papoul) ; de M. François Alieu pour les liasses G. 268 et 269 (paroisse de Fendeille) et G. 292 (paroisse de Caillau).

Dans son ensemble, la série G, sous 77 articles, embrasse un lot de 98 parchemins dont 2 rouleaux, 38 registres, 1814 pièces, papier et 1 plan ; le tout forme un total de 1951 documents.

L'addition à la série H est plus volumineuse encore ; sous 148 articles, elle comprend 500 parchemins dont 14 rouleaux, 8 registres ou cahiers, 3101 pièces, papier et 1 plan ; au total : 3596 documents.

L'intérêt historique qui s'attache à ces reliefs n'est pas égal ; mais quelques pièces méritent d'être mentionnées spécialement.

Dans la série G, peu d'apports nouveaux aux fonds épiscopaux déjà inventoriés, sauf en ce qui concerne l'évêché de Saint-Papoul représenté par une contribution de 20 liasses, auxquelles s'ajoutent 8 liasses intéressant des paroisses et établissements du diocèse. Ces éléments offrent d'autant plus d'intérêt que la documentation de la région correspondante était jusqu'à ce jour assez maigrement représentée dans notre dépôt départemental.

Plus nombreux et de haute importance sont les actes du chapitre de Carcassonne. Les registres de délibérations qui s'étendent de 1690 à 1783 renferment d'innombrables détails sur la vie de ce corps constitué, en tant que seigneur et riche propriétaire foncier et en tant aussi que communauté religieuse particulièrement prospère. L'histoire générale peut glaner dans ces délibérations des indications utiles sur les événements politiques du temps : passage des ducs de Bourgogne et de Berry accompagnant à Saint-Jean-de-Luz le duc d'Anjou, leur père, et le futur roi d'Espagne ; chants de *Te Deum*, à la suite d'événements intéressant la cour de Versailles ou les victoires des armées françaises, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

Dans ce même fonds, se classe un précieux Evangéliaire du XIV[e] siècle, orné de 15 miniatures, qui a appartenu aux chanoines de Carcassonne (G. 288).

Dans la série H, les documents issus d'abbayes d'hommes sont en petit nombre. Le fonds de Lagrasse s'enrichit d'une charte de donation (H. 592) dont la date est comprise entre les années 882 et 889 et qui contient d'importantes précisions topographiques et historiques ; le document fournit notamment un nom inédit aux séries comtales de Carcassonne. A signaler aussi, dans le même fonds, une charte de l'an 1079 (H. 452) se rapportant au monastère de Saint-Martin-de-Montredon, qui devint plus tard un prieuré uni à Lagrasse. Par les données topographiques qu'il renferme, le document concourt à déterminer, semble-t-il, la position de ce monastère, qui était édifié non à Montredon près Narbonne, mais à Saint-Martin-du-Puy.

De cette même suite la part la plus importante s'ajoute au fonds déjà si riche de l'abbaye de Prouille. Elle comprend 104 liasses. Les actes s'appliquent, pour la plupart, aux possessions et droits seigneuriaux ainsi qu'à l'exercice de la justice (H. 462-541). Parmi ces pièces, on relève un acte de 1273 en dialecte quercinois (H. 472).

Suivent quelques communautés et associations religieuses de moindre importance (H. 546-591). Entre autres pièces, la liasse H. 553 contient des lettres du dauphin Charles (septembre 1358) et une bulle de Grégoire IX (22 octobre 1372) concernant le second monastère des clarisses de Carcassonne. Le fonds de la confrérie N.-D. de Fanjeaux, par les chartes de legs qu'il renferme, fournit les éléments d'étude d'un excellent modèle d'administration hospitalière au moyen-âge (H. 558-588).

L'attention des érudits ne peut manquer d'être spécialement sollicitée par un groupe d'anciens inventaires. On sait de quel précieux secours peuvent être ces recueils, quand les originaux qu'ils font connaître sont perdus. Mentionnons dans la série G un inventaire des actes capitulaires de Saint-Papoul dressé en 1622 (G. 252), un inventaire non daté (XVIIIe siècle) du chapitre de Carcassonne (G. 276); — dans la série H : un inventaire (XVIIIe siècle) des actes des dominicains de Fanjeaux (H. 460) et enfin un inventaire détaillé des titres de l'abbaye de Prouille, réduit aujourd'hui aux tomes II (1776) et III (1788).

On eût souhaité pouvoir joindre aux titres qui font l'objet du présent inventaire d'autres titres connexes qui sont conservés hors du dépôt départemental. Les signaler ici équivaudra peut-être à préparer pour l'avenir leur entrée dans le bercail de nos fonds. Ce sont : 1° le tome I de l'inventaire de Prouille, déjà introuvable en 1907 quand parut le *Cartulaire* de M. Jean Guiraud; 2° le cahier intitulé *Ave Maria*, copie faite au XVIIe siècle d'un document de 1269 (54 feuillets, papier, in-folio) portant l'énumération des revenus décimaires du chapitre de Carcassonne et la table des noms de lieux; 3° la copie (XVIIe siècle) des « Biens vendeus de la mense du venerable chapitre de la cathedrale Saint-Nazaire, lors de la vente du temporel pour le payement des sommes accordées au roy » (XVIe siècle), copie conservée autrefois aux archives du château de Villardonnel; 4° enfin le manuscrit des « Essais sur les usages du chapitre cathedral de Carcassonne », rédigé au XVIIIe siècle par le chanoine Etienne Pouilhariès et actuellement déposé aux archives hospitalières de Carcassonne.

Dans l'ordre des articles, le lecteur pourra relever certains flottements; ils doivent être imputés à des rentrées tardives de pièces ou à des découvertes de documents égarés dans des séries étrangères. Ces pièces ont été portées forcément à leur rang d'arrivée et les articles ont été fictivement rapprochés des fonds d'origine, à l'aide de renvois consignés au bas des pages. On a pris soin également dans la *Table des Matières* de grouper, sous la rubrique qui leur est propre, les articles dispersés dans le corps du fascicule.

Quelques coquilles se sont glissées dans le texte en cours d'impression : le *Corrigenda* (p. 180) relève les plus fâcheuses; le lecteur averti rectifiera les autres sans difficulté.

Département de l'Aude.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G. (Additions.)

Clergé séculier. — Archevêchés, Chapitres métropolitains, Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des Archevêchés : Évêchés, Chapitres épiscopaux, Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des Évêchés; Séminaires, Églises collégiales, Églises paroissiales et leurs Fabriques, Bénéfices, Chapelles, Aumôneries, etc.)

ARCHEVÊCHÉ DE NARBONNE.

G. 219. — 1 plan sur toile.

XVIIe siècle. — Plan d'une partie des bois et pâturages en contestation, à Mérial et à Gébets, entre le roi et l'archevêque de Narbonne.

ÉVÊCHÉ D'ALET.

G. 220. (Liasse.) — 2 cahiers, 1 pièce, papier.

1709-1723. — Verbal de scellé des effets de feu M. de Taffoureau, évêque et seigneur d'Alet (1709). — Inventaire des effets de la succession de feu M. Maboul, évêque et comte d'Alet (1723).

G. 221. (Liasse.) — 1 cahier, papier.

1657. — Reconnaissances des habitants de Loupia en faveur de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet (27-31 août).

G. 222. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1671-1681. — Registres d'audience de la viguerie temporelle d'Alet : du 10 janvier au 20 juin 1671 ; — du 31 août 1679 au 5 juin 1680 ; — du 5 juin 1680 au 11 janvier 1681.

G. 223. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1739. — Procès entre l'évêque et le chapitre d'Alet, d'une part, Jacques Hérisson et Jacob Courtois, d'autre part, au sujet de l'afferme des revenus seigneuriaux de Payra (27 août-12 septembre). (1)

(1) Les pièces comprises sous les cotes G. 219 et G. 221 à G. 223 proviennent d'un don de M. François de Neufchâteau, à Carcassonne.

CHAPITRE D'ALET.

G. 224. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1777-1787. — Bail à ferme du prieuré de Brasse pour six ans, en faveur de Barthélémy Loubet (1777) ; — bail à ferme, pour six ans, au sieur Balé, de Chalabre, des droits seigneuriaux de La Digne d'en Bas ; et bail à ferme du jardin de Fonbouillègues, à Alet, pour neuf ans, à Jean Mayreville (1777) ; — constitution de rente au capital de 850 livres, consentie par le diocèse de Limoux, en faveur de maître Calves, bénéficier du chapitre de Saint-Paul-de-Fenouillèdes (1778) ; — bail à ferme du moulin d'Alet, pour neuf ans, à Jean-François et Antoine Cerny, frères, (1782) ; — bail à ferme de deux jardins à Guillaume et Etienne Labatut (1783) ; — bail à ferme des droits décimaux de Véraza, à Guillaume Raynaud de la même ville (1785) ; — bail à ferme du four banal d'Alet à Bourgès frères et à Jacques Bernard (1787) ; — bail à ferme du jardin de Fonbouillègues, pour neuf ans, à Jean Mayreville, sous la rente de 180 livres et de deux paires de chapons (1787).

ÉVÊCHÉ DE MIREPOIX.

G. 225. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1720-1772. — Procès-verbal de scellé sur les meubles et effets de M. de la Broue, évêque de Mirepoix, les 23, 24, 25 et 26 septembre 1720 ; — procès-verbal de l'apposition des scellés à Mazerettes (1), après le décès de

(1) Hameau et église annexe, dédiée à saint Gonès, commune de Mirepoix (Ariège).

l'évêque de Mirepoix, le 21 septembre 1720; — inventaire des effets de la succession de feu M. de la Broue, évêque de Mirepoix (1720); — procès-verbal des vérifications faites par maîtres Guittard et Durand, de Zébel, des églises, maisons et autres bâtiments dépendant de l'évêché de Mirepoix (1731). — Verbal de visite des églises du diocèse de Mirepoix, pour François de Boyer, évêque de Mirepoix, précepteur du Dauphin, contre Jean-Baptiste de Champflour, évêque de Mirepoix, et M. de Montfaucon, supérieur et syndic du séminaire de Mazères (1738); — verbal estimatif des réparations à faire au palais épiscopal de Mirepoix, après le décès de M. de Boyer, évêque de Mirepoix (1738). — Lettres d'ordination et dimissoriales en faveur de Jean-Pierre-Siméon-Antoine Marquier, de Salles-sur-l'Hers (1766-1772).

Évêché de Carcassonne.

G. 226. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Liste en double exemplaire des paroisses rurales du diocèse de Carcassonne, dont les curés sont à la portion congrue; — liste des paroisses où les curés ont toujours pris partie des fruits décimaux, et dont le revenu total n'atteint pas 500 livres; — liste des paroisses où il y a des vicaires (1670). — 8 plans visuels du fief de l'évêque de Carcassonne dans la juridiction de Rouffiac-d'Aude (XVIIe siècle).

G. 227. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1650. — Reconnaissances de la seigneurie de Villalier.

G. 228. (Registre.) — In-4°, 517 feuillets, papier.

1674-1686. — Reconnaissances de la seigneurie de Villalier.

G. 229. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1691-1764. — Reconnaissances du fief de l'évêque de Carcassonne dans les faubourgs de la Cité. — Ce registre contient en outre le relevé du centième denier de 1750 à 1764. (1)

Chapitre Cathédral de Carcassonne.

G. 230. — Rouleau, parchemin.

1329. — Achat par le chapitre Saint-Nazaire de la Cité de Carcassonne d'une maison sise dans le bourg de Carcassonne : *« in traversia carrerie Mersayrie,.... in traversia carrerie Majoris, seu in carreria beati Antonii..... »*

(1) Les articles G. 227 à G. 229 proviennent d'un don de M. Emile Laffon, notaire à Carcassonne.

G. 231. (Liasse) — 10 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1268-1770. — Fragment — sur parchemin, provenant de l'enquête au sujet de la construction du moulin de Gougens (1) — d'un manuscrit hébreu, reproduisant une partie de la loi mosaïque sur la lèpre, extrait du Lévitique, chap. XIII, vers. 25 à 54 (1306). — Mémoire pour le chapitre de Carcassonne, contre Falga et Antuniac, rentiers du moulin des Baussels (XVIe siècle); — relation de l'état des bâtiments et chaussée du moulin de Saint-Nazaire (1653); — consultation au sujet du droit de *« moulthure »* du moulin Saint-Nazaire de Carcassonne (1667); — visite du moulin foulon que le chapitre de Carcassonne possède sur la rivière d'Aude (1670); — afferme du moulin-foulon Saint-Nazaire, suivi d'un contrat d'association entre Chaulon et Pierre Mire, pareurs de draps, le tout pour six années (1670); — quatre pièces informes touchant la visite et les réparations à faire au moulin de Saint-Nazaire de Carcassonne (1770); — relation du sieur Guitard, expert du chapitre, nommé pour procéder à la vérification du dommage causé par la rivière d'Aude aux terres de Mijanel (1733); — acte d'inféodation du moulin de Villaudy (1268-1714); — vente par Pierre Dufaur, juge ordinaire des lieux de Saissac et de Couffoulens, d'un champ *« en rastouble »* au terme de Gougens, à Jacques David, maître couturier de la ville de Carcassonne (1605); — plan du pont de Gougens sur le canal, avec mémoire de ceux qui doivent contribuer à son entretien (XVIIIe siècle). — Inventaire des titres et papiers, avec mémoire, concernant les bois du chapitre et les usages des habitants de Mas-Cabardés, Miraval et La Tourette (sans date). — Dénombrement et jugement en faveur du chapitre de Carcassonne (12 juin 1726). — Bodulaire du terroir de Miraval-Cabardés (sans date). — Nomination et présentation par Pierre Villa, chanoine du tour de cheville du chapitre de Carcasssonne, à la cure de Pezens (1694).

G. 232. (Registre.) — In-4°, 221 feuillets, papier.

1530. — Cahier des reconnaissances en faveur du chapitre Saint-Nazaire, aux lieux de Miraval-Cabardés et du Mas-Cabardés.

Évêché de Saint-Papoul.

G. 233. (Registre.) — In-folio, 810 pages, papier et parchemin, 52 feuillets blancs. (2)

1230-1443. — Vie légendaire de Saint-Papoul (p. 1); — bulle d'érection de la cathédrale de Saint-Papoul (1319), (p. 3); — chronique rimée de l'église de Saint-Papoul

(1) Cf. G. 74, *anno 1306*.

(2) Don de Mme la marquise d'Hautpoul et de M. Hennet de Bernoville, son gendre, en mars 1898.

jusqu'à son érection en cathédrale (p. 27) ; — liste des onze premiers évêques ; — des saints honorés dans le diocèse ; — *« de mirabilibus que sunt in ista diocesi »;* — des paroisses avec leurs titulaires (p. 28-54) ; — formules d'actes épiscopaux d'administration (p. 55-99) ; — enregistrement des actes de procédure relatifs à la défense et à la revendication des droits de la mense épiscopale (p. 101) ; — procès de l'évêque de Saint-Papoul avec les carmes de Castelnaudary (p. 155) ; — avec les consuls de Villespy pour le paiement du cens annuel ; transaction (1426) (p. 157) ; — avec la collégiale de Castelnaudary, au sujet de l'échange des bénéfices de l'église Saint-Michel de cette ville (p. 173-216) ; — procès comme d'abus soutenu au parlement de Paris contre l'archevêque de Toulouse par l'évêque de Saint-Papoul, son suffragant (p. 221-374) ; — procès entre le procureur du roi et l'évêque de Saint-Papoul, au sujet des causes intéressant la discipline de la foi et du dogme que l'évêque prétendait se réserver, même quand il s'agissait de délinquants laïques (p. 483-494) ; — procès, suivi de transaction, entre l'évêque et les consuls de Saint-Papoul, au sujet du *devois du Carlar* (1443) (p. 497) ; — lettres de judicature accordées à maître Guillaume Perrin, lieutenant du juge royal de Lauragais (p. 506) ; — procès, suivi de transaction, entre l'évêque et le chapitre de Saint-Papoul, au sujet du *Camnuas de la Loba* (1443) (p. 510) ; — transaction entre l'évêque de Saint-Papoul, l'abbé de Sorèze et le chapitre de Saint-Félix-de-Caraman, au sujet de la cure de Cadenac (1426) (p. 549) ; — transaction au sujet de la sacristie de l'église collégiale de Castelnaudary ; — au sujet de l'union de la cure de Saint-Martin-la-Lande à la dite sacristie (1430) (p. 563 et 564) ; — transaction entre l'évêque et le chapitre de Castelnaudary au sujet de la collation de divers bénéfices (p. 567-584) ; — fiefs de l'évêque de Saint-Papoul à Saint-Martin-la-Lande (p. 584-607) ; — paréages de Villespy, de Saint-Papoul (1309) (p. 608-619) ; — dénombrements des bénéfices à la collation de l'évêque de Saint-Papoul (p. 620-624) ; — transaction sur les coutumes de Saint-Papoul entre l'abbé et les habitants dudit lieu (1269) (p. 625) ; — privilèges des habitants de Saint-Papoul (1254) (p. 635) ; — vente et donation faites à l'abbé de Saint-Papoul, par le sieur de Roquefort, seigneur du dit lieu (1233) (p. 642) ; — acquisition de la seigneurie de Villespy (1251) (p. 647) ; — accord entre l'abbé de Saint-Papoul et le seigneur de Verdun au sujet du terroir des *Agals*, à Villespy (1240) (p. 655) ; — règlement de l'assemblée synodale de Saint-Papoul (p. 671) ; — érection de l'église collégiale de Castelnaudary (1319) (p. 679) ; — revenus de la mense épiscopale de Saint-Papoul (p. 686-697) ; — inventaire en douze chapitres des archives épiscopales (p. 707-757) ; — actes de l'administration du temporel de l'évêque, d'août 1426 à février 1435 (p. 759) ; — chronologie sommaire des évêques de Saint-Papoul (p. 771) ; — inventaire des actes épiscopaux conservés à Villespy (p. 775-785) ; — inventaire des biens et du trésor de l'église de Saint-Papoul (1418) (p. 799-807) ; — liste des obits à la collation de l'évêque (p. 808).

G. 234. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 2 parchemins.

1462-1735. — Lettres de commission du roi pour l'évêque de Saint-Papoul (1462). — Correspondance et ordonnance de prières à l'occasion de la grossesse de la reine et de son heureux accouchement (1608). — Verbal et insinuation du serment de fidélité prêté entre les mains du roi par Jean-Charles de Ségur, évêque de Saint-Papoul (1732-1733). — Mandement de J.-C. de Ségur, évêque de Saint-Papoul, pour faire part à son peuple de ses sentiments sur les affaires présentes de l'église, et des raisons qui le déterminent à se démettre de son évêché (1735).

G. 235. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 parchemin.

1500-1788. — Papiers et actes contre le sieur de Lasbordes, pour l'évêque de Saint-Papoul, touchant la métairie de Saint-Andrieu (1500). — Actes en exécution de l'arrêt de condamnation au montant des réparations faites à différentes églises du diocèse de Saint-Papoul, entre Jean, cardinal de Salviati, évêque de Saint-Papoul, et François de Bar, neveu et héritier de feu Charles de Bar, ancien évêque de Saint-Papoul (1549). — Lettres d'anticipation pour Arnaud At, recteur d'Avignonnet, contre Alexandre de Bardia, évêque de Saint-Papoul (1574). — Accord sur la permission donnée par l'évêque de Saint-Papoul de construire des « clapiers » ou garennes (1644). — Délibération du chapitre de Saint-Papoul, relative au droit d'entrée de M. de Claret, évêque (1636). — Quittance du droit d'entrée de M. Despruets, évêque (1644). — Copies de lettres d'appel et assignation au parlement de Toulouse, pour François de Barthélémy de Grammont, évêque et seigneur de Saint-Papoul, contre le syndic du chapitre collégial Saint-Michel de Castelnaudary (1626). — Transaction entre l'évêque de Saint-Papoul, le chapitre de la même ville et Paul Bosc, ménager, au sujet du fief que l'hôpital de Limoux possédait dans le terroir de Saint-Papoul (1766). — Fragments d'inventaire des archives de l'évêché de Saint-Papoul (1788).

G. 236. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 1 parchemin.

1612-1753. — Inventaire des actes remis aux archives du clergé de Saint-Papoul (1612). — Compte des recettes et des dépenses du receveur des décimes du roi au diocèse de Saint-Papoul (1620). — Compte du secrétaire

du clergé aux vicaires généraux de Saint-Papoul (1657). — Procuration du clergé de Saint-Papoul et acte de l'emprunt fait en vertu d'icelle, de la somme de 2,462 livres 10 sols (1664). — Lettres de l'agent général du clergé annonçant à l'évêque de Saint-Papoul l'imposition d'une taxe de 119 livres 14 sols 5 deniers sur son diocèse (1675). — Rente constituée de 500 livres sur le clergé de Saint-Papoul en faveur des demoiselles de Suffré (1706). — Lettre du syndic du diocèse de Saint-Papoul, avec un mémoire sur les voies d'exécution de l'arrêt du conseil du 11 avril 1752 concernant le contrôle (1753).

G. 237. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 2 parchemins.

1604-1689. — Titre de vicaire général fait à Jean Bonnérie, prieur-mage de l'église cathédrale de Saint-Papoul, par le chapitre, le siège étant vacant (1604). — Titre de vicaire général pour M. Borrelly, prévôt (1678). — Bref d'indulgence plénière à perpétuité pour l'église de Saint-Pierre d'Alsonne (c. de Montferrand) et lettres épiscopales de publication (1689).

G. 238. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1570-1734. — Mandement pour la convocation du synode, par Alexandre de Bardia, évêque de Saint-Papoul (1570). — Ordonnances synodales, informes et incomplètes (1610-1620). — Autres ordonnances synodales, « où il y a « ordonnance sur la préséance des chanoines de Saint-« Papoul et de Castelnau au synode », par François de Donadieu, évêque de Saint-Papoul (1611). — Ordonnances du synode de 1616, par François de Donadieu (1614). — Ordonnances du synode de 1616. — Ordonnances synodales de 1623. — Synode de 1686, présidé par François de Barthélémy de Grammont, évêque de Saint-Papoul (1686). — Procès-verbal du synode tenu par Jean-Charles de Ségur, évêque de Saint-Papoul. A la fin de l'assemblée, « le dit « seigneur évêque a proposé la signature du formulaire en « conséquence des ordres de la cour, et il a fait entendre « qu'étant nouvellement arrivé dans son diocèse, il croyait « devoir s'assurer de la foy de son clergé. Tous messieurs « les curés y ont consenti et ont signé. » (1734).

TEMPORALITÉ DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-PAPOUL.

G. 239. (Liasse.) — 27 pièces, papier ; 1 parchemin.

1591-1771. — Minute des requêtes à présenter au pape et au roi, en faveur de l'évêque de Saint-Papoul, touchant le village et le château de Villespy qui avaient été surpris et brulés par les protestants (1591). — Ordonnance du parlement de Toulouse portant contrainte contre les économes de l'évêché (1600). — Quatre pièces informes d'un procès contre l'évêque de Saint-Papoul, pour raison d'exemption à l'égard de l'ordre des Bénédictins noirs réformés (1617). — Supplique au parlement, pour François de Donadieu, évêque de Saint-Papoul, contre l'abbé de Caunes (1617). — Copie de griefs pour François de Donadieu, évêque, contre le syndic des religieux du monastère de Saint-Papoul (1618). — Procédure, inventaire de pièces, remontrances, contredits, « objects » et reproches, sentence pour François de Donadieu, évêque, contre Guillaume Mercier, religieux du monastère de Saint-Papoul (1620). — Procédure devant le parlement de Toulouse, sentence arbitrale et arrêt concernant les droits de sivadage et autres, pour Daniel Bertrand de Langle, évêque et seigneur de Saint-Papoul, contre les consuls de Carlipa et l'abbé de Villelongue (1749). — Procès-verbal de réception d'experts dressé à la requête de l'évêque de Saint-Papoul contre les consuls de Carlipa (1751). — Réponse à la consultation du 4 juillet 1737, pour l'évêché de Saint-Papoul, au sujet des réparations de la nef de l'église collégiale Saint-Michel de Castelnaudary (1737). — Acte d'échange du cuvier de l'évêché à Castelnaudary contre celui qu'avait fait bâtir M. de Gauzy, juge-mage ; autres pièces sur cette affaire (1766-1767). — Réponse à un mémoire du chapitre de Saint-Papoul, pour l'évêque, contre le syndic du chapitre (1771).

G. 240. (Liasse.) — 35 pièces, papier ; 5 parchemins.

1770-1777. — Procédure, inventaire de production, requête, instruction, réponse, sentence arbitrale, etc., pour l'évêque de Saint-Papoul contre le syndic du chapitre et Jean-Marie Cogomblis du Rivage, prévot. Au procès intervient aussi le syndic de l'hôpital de Castelnaudary, héritier de M. de Langle, de son vivant évêque de Saint-Papoul.

PROMOTEUR DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-PAPOUL.

G. 241. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1670-1776. — Actes d'abjuration des calvinistes Antoine Lapomarède, de Revel, habitant de Vaudreuilhe ; Bernard de Loncle, du Mas-Saintes-Puelles ; Jean Albertin, natif de Briançon, en Dauphiné ; Jacques Garrigues, natif du Mas-Saintes-Puelles et résidant à Saint-Assiscle ; Jeanne Ferrande, femme d'un *fournié* de Castelnaudary ; Pierre Descazals, résidant à Labécède-Lauragais (1670-1674). — Requête des consuls de Labastide-d'Anjou, ordonnance de l'évêque et conclusions du promoteur de l'évêché de Saint-Papoul, tendant à ériger l'église de Labastide-d'Anjou, annexe de Montferrand, en paroisse distincte ; — réquisitoire du promoteur aux fins de l'union de Laval (1) à la paroisse de Labastide-d'Anjou ; — ordonnance de l'évêque

(1) Laval-des-Cugnats (cart. dioc.), aujourd'hui Laval, ferme, commune de Labastide-d'Anjou.

de Saint-Papoul prescrivant une enquête *de commodo et incommodo* sur ces demandes (1775). — Réquisitions du promoteur aux fins de l'union de la cure de Saint-Jacques-de-Pontlevet à l'église de Labastide, et ordonnance de l'évêque de Saint-Papoul ; autres requête et ordonnance du promoteur ; assignation d'experts et de témoins ; nouvelle information *de commodo et incommodo* ; sommation et réquisition contre l'abbé de Sorèze ; procès-verbal de comparution de dom Despaulx, prieur, et procureur fondé de M. d'Agay de Mion, abbé commendataire de Sorèze ; assignation contre Mazières, curé de Montferrand, et procès-verbal de comparution dudit ; assignation et comparution de Lavie, curé de Saint-Jean-de-Pontlevet ; assignation et procès-verbal de comparution de Jammes, curé de Soupex ; conclusions définitives du promoteur (1776).

Officialité de l'évêché de Saint-Papoul.

G. 242. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1561-1770. — Procès devant l'official de Saint-Papoul contre quelques habitants de Villepinte, obituaires de Pousse : comparution de témoins (1561). — Instance par devant maître Jean Bonnéric, licencié ès droits, prieur mage de l'église cathédrale de Saint-Papoul, official, pour Hélène Ausseresse, de Saint-Papoul, contre Paul Pradelles, prébendé de la collégiale Saint-Michel de Castelnaudary (1604). — Actes faits à maître de Vernès, official, pour le contraindre à autoriser la publication d'un chef de monitoire (1618). — Plainte et enquête, par devant Raimond de Vernès, official de Saint-Papoul, pour Jacques-Pierre Viguier, bourgeois de Villepinte, contre maître Arnaud Garssai, prêtre dudit lieu, inculpé d'avoir dit au plaignant « qu'il estoit un coquin et un ivrogne et qu'il n'avoit point d'honneur » (1660). — Enquête de pauvreté faite d'autorité de l'évêque, pour Barthélémy Montaudry et Catherine Astouille, du lieu de Villespy (1672). — Verbal de l'official de Saint-Papoul, pour le promoteur du diocèse contre les religieuses des Cassés (1682). — Enquête par devant maître Pierre de Lanes, docteur en théologie, chanoine au chapitre collégial de Castelnaudary, commissaire délégué de l'official de Saint-Papoul, pour dispense de parenté spirituelle entre Jeanne de Gourg et Gaspard Mélix, de Castelnaudary (1685). — Fulmination d'excommunication, après publication de monitoire, par Danjou, official de Saint-Papoul (1702). — Chefs de monitoire pour le chapitre de Saint-Papoul (1722). — Lettre de maître Robert, official de Saint-Papoul à M. Laroque, procureur au présidial de Lauragais à Castelnaudary. Il est question, dans cette pièce, de la démolition de l'église de Bassens par M. Ménard (1729). — Enquête faite aux fins de rétablir les actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Ricaud, dont les registres étaient perdus (1735). — Enquête pour la dispense de parenté entre Antoine Teisseire et Paule Barthe, de Villespy (1737). — Minute d'ordonnance de dispense au quatrième degré de parenté pour Jean-Pierre et Germaine Cassignoles, de Villepinte (1681). — Dispense sur requête et enquête, du quatrième degré de parenté en ligne égale, entre le sieur Lasouche, de Lasbordes, et demoiselle de Gervais, de Castelnaudary (1738). — Dispense, sur enquête et pour cause de pauvreté, en faveur de Nicolas Jammes et Catherine Andrieu, de Villasavary (1756). — Requête et ordonnance d'enquête sur la parenté entre Jean Bouré et Bernarde At, du lieu de Baraigne (1761). — Enquête pour dispense de parenté entre Guillaume At et Raymonde Monsarrat, du lieu de Baraigne (1770).

G. 243. (Registre.) — In-4°, 215 feuillets, papier.

1597. — Registre d'audience de l'officialité de Saint-Papoul.

Chapitre cathédral de Saint-Papoul.

G. 244. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 3 parchemins.

1320-1721. — Statuts des religieux de Saint-Papoul, collationnés par de Calmonte, notaire (1320-1481). — Acte contenant les prééminences du chapitre et du prieur de Saint-Papoul (1355). — Deux pièces sur la sécularisation du chapitre de Saint-Pons (Hérault). (XVI[e] siècle). — Collation de l'office de sacristain de l'église de Saint-Papoul (1530). — Collation par l'évêque du grand-prieuré de l'église cathédrale de Saint-Papoul (1549). — Requête présentée à l'évêque de Saint-Papoul pour obtenir une ordonnance d'enquête *de commodo et incommodo* sur la sécularisation du monastère et église cathédrale de Saint-Papoul, de l'ordre de saint Benoît (1559). — Statuts du chapitre de Saint-Papoul de 1320 (copie en mauvais état et tronquée, de 1560). — Lettres royaux pour le syndic des religieux du monastère de Saint-Papoul, touchant les revenus des décimaires de Bassens, de Saint-Jean-de-Bordes et de Rascous (1587). — Inventaire informe produit par le syndic des religieux et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Papoul (1617). — Délibération du chapitre de Saint-Papoul nommant syndic M. de Saint-Marcel, prévôt (1680). — Délibération du chapitre faisant injonction au sieur Borely, prévôt, de nommer incessamment à la prébende fondée par feu Antoine de Silvecane Saint-Laurens (1683). — Fondation d'une prébende dans l'église de Saint-Papoul par M. de Grammont, évêque (1702). — Six cahiers, en

mauvais état, du *tour de cheville* (1) de 1704 à 1726. — Fondation d'une prébende par les demoiselles de Suffré (1705). — Procédure, inventaire de production, etc., pour le syndic du chapitre de Saint-Papoul contre Jean-Paul de Capella, bourgeois de la ville de Castelnaudary, et Guillaume Campmas, fermier à locaterie perpétuelle de la métairie de Fontcouverte, communément appelée de Sarrazy, au terroir de Saint-Martin-la-Lande (1708). — Ordonnance de M. de Lamoignon, intendant de la province du Languedoc, qui affecte les fonds des prébendes au paiement de la taxe des amortissements, et donne mainlevée des fruits saisis au préjudice du chapitre de Saint-Papoul (1716). — Consultation de M. Verlhac, de Toulouse, touchant la collation des bénéfices, *sede vacante* (1717). — Lettre du théologal d'Agde « exposant le cas de con« science dont on demande la résolution à Messieurs les « Docteurs de Sorbonne ». Il s'agissait de la jouissance des fruits d'un bénéfice, alors que le titulaire était non résident et sans privilège ecclésiastique (1721).

G. 245. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1660-1750. — Fondation d'un obit en faveur du chapitre de Saint-Papoul par Jacques Denobres (1660). — Extrait du testament de Jacques Teisseire, et fondation d'obit en faveur du chapitre de Saint-Papoul (1652-1754). — Cahiers d'acquittements des obits par le chapitre, du 4 septembre 1673 au 23 juin 1683. — Sentence du sénéchal de Toulouse portant condamnation contre Vitrac, héritier de feu M. de Mignonne, fondateur de deux obits en faveur du chapitre cathédral de Saint-Papoul (1679). — Liste des obits servis par le curé de Saint-Papoul en seul (1705). — Extrait du testament de maître Jean Desarnaud, chanoine, portant fondation d'un obit de 124 livres (1705). — Minute d'institution de l'obit de Simone Gayraude, de Villasavary; titre dudit obit, prise de possession en double expédition, avec sommation, réquisition et exploit d'huissier (1708). — Fondation d'obit par Vitalis de Pomes, chanoine de Saint-Papoul (1709). — Testament et collation de testament du sieur Lagrave, prévôt du chapitre, portant legs d'une somme de 28 livres 14 sols 2 deniers, établie sur le clergé du diocèse de Saint-Papoul, au profit du chapitre; vente de rente constituée de pareille somme, pour fondation d'un obit (1711). — Etat des finances obituaires du chapitre de Saint-Papoul soumises à l'amortissement (1713). — Testament de maître Vitalis de Pomes, vicaire général, portant fondation d'une prébende et de divers obits (1714). — Exploit d'huissier, sur réquisition du syndic du chapitre de Saint-Papoul, notifiant au prébendier les actes d'obits fondés par M. de Grammont, évêque, Pomes, vicaire-général, et les demoiselles de Suffré (1716). — Fondation d'obit, au profit du chapitre Saint-Papoul, par maître Martin Foissac, en 1660, et copie de l'acte de remboursement du capital de 50 livres (1721). — Déclaration de Laplagne relative au paiement de toutes les fondations comprises dans la contrainte à lui adressée (1728). — Verbal d'ouverture du testament du chanoine Richard portant fondation d'un obit (1748-1750).

(1) On notait sur ces cahiers l'entrée en semaine ou *tour de cheville* (d'un samedi au samedi suivant) des membres du chapitre. Ce tour de cheville donnait au chanoine hebdomadier le droit de nommer aux prébendes vacantes qui étaient à la collation du chapitre.

G. 246. (Liasse.) — 62 pièces, papier; 2 parchemins.

1468-1677. — Bail à emphytéose d'une pièce de terre au terroir de Saint-Papoul par le chapitre à Jean Sali, dudit lieu, pour le prix de « seize deniers de forte monnaie, valant vingt deniers petits » (1468). — Dénombrement des terres et fiefs fait par le prieur-mage de Saint-Papoul et de Payra (XVIe siècle). — Contrat d'arrentement de la métairie de Villarzens (c. de Bram) (1543). — Extrait d'arrêt du parlement de Toulouse, pour le chapitre de Saint-Papoul contre le chapitre collégial de Castelnaudary, à raison des bénéfices de Saint-Jean-de-Bordes et de Saint-Maurice, et des réparations à l'église Saint-Michel de Castelnaudary (1558). — Attestatoire des consuls de Saint-Papoul, établissant les charges et revenus du chapitre de cette ville (1566). — Extrait d'arrêt pour le syndic du chapitre, du monastère et de l'église cathédrale de Saint-Papoul contre l'évêque, à raison de la prébende théologale (1567). — Acte de bail pour la réédification de la maison de la théologale au dortoir du monastère de Saint-Papoul (1598). — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Papoul pour l'année 1599. — Tables de distribution du blé, du millet, etc., aux religieux du monastère de Saint-Papoul (1601-1605). — Acte d'obligation de la somme de 133 écus 20 sols, comme partie de la somme de 500 écus adjugée pour la réparation des chambres à dortoir des chanoines réguliers de Saint-Papoul (1601). — Recettes et dépenses du chapitre de Saint-Papoul pour l'année 1606 (manquent les premiers feuillets). — Etat des fermes et revenus du chapitre pour l'année 1642. — Cahier de comptes de recettes et dépenses présenté par le sieur Boyer, syndic du chapitre, pour l'année 1670. D'après ce compte, la recette du blé s'éleva à 526 setiers, 3 punières; la recette en argent s'éleva à 2.945 livres 10 sols 3 deniers. — Etat des recettes et des dépenses en argent et en nature pour l'année 1677 présenté par le sieur Désarnauts, chanoine et syndic, avec les pièces justificatives.

G. 247. (Liasse.) — 48 pièces, papier ; 2 parchemins.

1559-1791. — Remontrances à l'évêque de Saint-Papoul pour l'amener à consentir à la sécularisation du chapitre (1559). — Visite par des experts, sur une plainte du chapitre, de l'église et du monastère que les évêques avaient négligé de réparer (1577). — Bail à nouveau fief d'une « locate » à Saint-Papoul, à Jean Léon, maçon (1604). — Dires du syndic du chapitre en la cour des aides, contre Jean Martin, de Castelnaudary, au sujet de la métairie du Pujol, donnée aux religieux de Saint-Papoul par feu Charles de Bar, évêque, (1606). — Rôle des frais et fournitures pour la réparation de la chambre du théologal, du dortoir et de l'église de Saint-Papoul (1600-1610). — Quittance en faveur du chapitre, du droit d'entrée de Louis de Claret, évêque, (1636). — Transaction des articles de sécularisation faits et conclus par les religieux du chapitre cathédral de Saint-Papoul, en présence et du consentement de l'évêque (1668). — Extrait de la délibération du chapitre de l'église cathédrale sur l'hommage au roi (1674). — Copie d'inventaire remis par le chapitre de Saint-Papoul contre l'évêque, sur le fait des réparations et fournitures nécessaires à l'église, à la sacristie, au cloître, au dortoir, à la tour des Joyaux, etc. (vers 1680). — Circulaire adressée par les trésoriers généraux de France au syndic du chapitre de Saint-Papoul, au sujet de l'hommage dû au roi (1689). — Compte de 642 livres 2 sols au profit du chapitre Saint-Papoul, pour M. de Vernès, syndic du chapitre (1691). — Procès entre le syndic du chapitre de Saint-Papoul et François Berdeil, bourgeois, au sujet de la maison du chapitre à Contrasty (1699). — Extrait du testament de maître Marc-Antoine de Mariéjol, chanoine et théologal, portant constitution de legs en faveur du chapitre (1709). — Acte de délaissement du *pré de l'Ouvrier* et d'une pièce de terre complantée en vigne fait par Pierre-Michel Robert et Bertrand Molinier aux mains du syndic du chapitre (1710). — Etat des droits d'amortissement imposés sur le chapitre de Saint-Papoul (1714-1716). — Appointement et rôle de dépens pour le syndic du chapitre contre le sieur Combettes, au sujet de la métairie de Sarrazy (1717). — Bail des fruits décimaux de Saint-Germain, décimaire situé dans le consulat de Saint-Félix (1), à Gabriel Laurens, habitant de Saint-Paulet, pour le prix de 280 livres (1722). — Mise aux enchères des revenus capitulaires pour l'année 1724. — Dénombrement des biens et revenus du chapitre de Saint-Papoul, dressé en exécution de la décision de l'assemblée générale du clergé de France du 12 décembre 1726. — Contrat de la ferme des carnelages de Saint-Papoul, Bassens et Lasbordes (1728). — Rôle des frais exposés sur l'action en justice entreprise par le sieur Ménard, à l'occasion de la démolition de l'église de Bassens (1729). — Déclaration au profit du chapitre, faite par devant Me Combes, notaire à Castelnaudary, par Soulier, brassier du Mas-Saintes-Puelles. Le déclarant dénonce et annule une vente « feinte et simulée » à lui faite par le sieur Jacques de Ferrand (1730). — Arrêt du conseil concernant le contrôle des délibérations capitulaires (1740). — Bail à ferme pour neuf ans des terres de Labat au consulat de Lasbordes, consenti par le syndic du chapitre en faveur de Guilhaume Cazètes, au prix annuel de 145 livres (1754). — Quittance de la somme de 25 livres payée par le chapitre au curé de Saint-Paulet, pour le service religieux d'une partie du prieuré de Saint-Germain (1757). — Bail à ferme pour huit ans des fruits décimaux du bénéfice de Miraval, consenti à Gratien Andrieu, dudit lieu, pour le prix de 1.010 livres par an (1758). — Constitution de rente au principal de 300 livres faite par le chapitre de Saint-Papoul à dame Marie-Anne de Lardos, et à demoiselle Marguerite de Pancheville, l'une et l'autre de Toulouse (1766). — Consultation des avocats Faget et Carbonel, pour le chapitre de Saint-Papoul, contre maître Cogomblis du Rivage, suivie d'une requête au parlement de Toulouse (1768). — Verbal d'exhibition à l'assemblée capitulaire de Saint-Papoul, de l'extrait baptistaire, des lettres de tonsure et autres pièces produites par maître Jacques-Bertrand Malras, diacre du diocèse de Saint-Papoul, à l'effet d'obtenir « quelque bénéfice, dignité ou personnat », à la collation dudit chapitre (1779). — Notification au chapitre de Saint-Papoul, de l'extrait de baptême, lettres d'ordination et autres pièces testimoniales, de maître Louis-Yon Serres, prêtre et vicaire de Villasavary, candidat à un bénéficie capitulaire (1779). — Accord conclu entre les syndics du chapitre et des prébendiers, et M. Caucal, curé d'Ayroux : les premiers s'obligent à payer audit Caucal la somme de 500 livres, et celui-ci, de son côté, s'engage à entretenir les vases sacrés et les ornements de la paroisse d'Ayroux (1783). — Acte de promotion de l'abbé Charles-Marie du Bec de la Plonnière, de Romans, en Dauphiné, vicaire-général de Saint-Papoul, au *canonical de serment de fidélité* (1785). — Vente des effets délaissés par feu maître Ciris, chanoine de Saint-Papoul (1785). — Inventaire dressé par les maire et officiers municipaux de Saint-Papoul, des effets trouvés dans le *cuvier* du chapitre (1791). — Inventaire du *cuvier* du chapitre de Saint-Papoul, à Castelnaudary (1791) ; — autre inventaire du *cuvier* du chapitre à Montferrand (1791).

(1) En 1726, le dénombrement fourni par le chapitre porte ce décimaire dans la paroisse de Saint-Paulet.

G. 248. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1768-1774. — Correspondance. — Lettre du chanoine Berdeilh, syndic du chapitre, à Me Labadie, ancien capitoul, et procureur au parlement de Toulouse. Il lui recommande la « poursuitte et réussite du procès qu'il est obligé de soutenir » contre son prévôt (août 1768). — Lettre circulaire du chapitre cathédral d'Alais portant communication aux chanoines de Saint-Papoul d'un arrêt qui maintient le syndic, consuls et communauté d'Alais en la pleine possession et jouissance des fruits et revenus d'une prébende canoniale (1772). — Lettre adressée au syndic du chapitre de Saint-Papoul relative à la réimpression d'un bréviaire (1773). — M. Dorquier, de Toulouse, mande au syndic du chapitre de tenir prêts les fonds qui doivent servir à gager l'emprunt prochain du clergé général (1774). — M. Dubourquoy, de Saint-Pons de Thomières, offre au syndic du chapitre de remplir le poste de maître de musique, « de bien instruire « les enfants de chœur, tant pour la musique, le latin, que « pour l'arithmétique et l'écriture » (1774). — Deux lettres de M. Labadie, de Toulouse, relatives à un procès de nature indéterminée (1774). — M. Graeb, maître de musique de la chapelle Saint-Pierre de Valenciennes, demande au grand chantre de la cathédrale de Saint-Papoul de souscrire à « six messes qu'il vient de composer dans le goût moderne » (1774). — Lettre de M. Guigon, maître de musique à Agde, exposant les talents de son fils, organiste à Saint-Paul de Narbonne depuis quatre ans. « C'est un bon sujet,.... « il a du génie pour la musique ; il joue joliment de la « basse, du violon et de la mandoline, et il est passionné « pour l'orgue » (sans date). Ce fils, l'abbé Jean-André Guigon, était, à la Révolution, organiste à Saint-Just de Narbonne ; consacré prêtre par l'évêque Besaucèle, il devint intrus à Laure, reprit plus tard la fonction d'organiste à Saint-Just, et mourut en 1809.

G. 249. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 2 parchemins.

1502-1600. — Accord et transaction entre les religieux de l'église cathédrale de Saint-Papoul et le recteur d'Issel, à raison des fruits décimaux de la métairie dite des Pujols (1502). — Extrait des diettes tenues par devant le sénéchal de Lauragais, pour le syndic du chapitre de Saint-Papoul contre les tenanciers de la métairie de Sarrazy (1555). — Sentence du sénéchal de Lauragais prescrivant aux consuls de Saint-Papoul d'entretenir six hommes de garde et au chapitre d'en fournir deux ; de son côté l'évêque doit désigner, aux dépens desdits consuls, un homme « pour faire la descouverte tant de nuit que de jour au clochier de ladite esglize » (1580). — Procès-verbal de prise de possession de la cure et vicairie perpétuelle de Saint-Papoul, par maître Jean Connac, prêtre du diocèse de Lavaur (1586). — Procédure au parlement de Toulouse entre le syndic du monastère de Saint-Papoul, d'une part, l'évêque et Jean Connac, « préthendu recteur et vicaire perpétuel » de l'église de Saint-Papoul, d'autre (1587). — Requêtes de forclusion, pour le syndic du chapitre de Saint-Papoul, contre l'évêque Alexandre de Bardia (1588). — Requête au parlement, pour le syndic des religieux du chapitre et monastère de Saint-Papoul, contre Raymond Rougié, Antoine Monsarrat, Dominique Cammas et autres rentiers du bénéfice de Saint-Martin-la-Lande. (1588). — Attestation délivrée au chapitre par le capitaine de la compagnie cantonnée à Saint-Papoul portant que ses hommes ont « tous vescu à discretion aux despens des relligieux » dans le monastère dudit lieu (1591). — Copie de sentence portant adjudication de décret, pour le syndic du chapitre de Saint-Papoul, contre Cazabonne, Lamy, et autres exacteurs des tailles de Castelnaudary (1593-1595). — Notification d'un jugement prononcé par les magistrats présidiaux de Castelnaudary, à la requête du syndic du chapitre, contre Gausi, Piniolle et Montanhac, fermiers des fruits décimaux des lieux de Montferrand et Labastide-d'Anjou, appartenant au grand prieur de l'église cathédrale (1595). — Copie de requête présentée en la cour du parlement de Toulouse par le syndic du chapitre contre l'économe de l'évêché, pour contraindre celui-ci à réparer le dortoir et le monastère aux frais de l'évêque. Il est précisé dans cet acte que le 15 juin 1595, la ville de Saint-Papoul, la maison épiscopale, l'église et le monastère furent envahis, pillés et saccagés par le capitaine Portal de Rous, à la tête d'un parti protestant (1595). — Mémoire en défense présenté devant le métropolitain de Toulouse, par le chapitre de Saint-Papoul, contre une demande en portion congrue formée par le sieur Saisac, soi-disant vicaire perpétuel de l'église de Saint-Papoul (1598). — Copie en double exemplaire d'une ordonnance de taxation obtenue au parlement de Toulouse, par les exacteurs des tailles de Castelnaudary contre le syndic du chapitre (1599). — Articulats du syndic du chapitre de Saint-Papoul contre Jean de Raymond, conseiller au parlement, et héritier de feu Jean de Raymond, évêque de Saint-Papoul, son frère. Il est question, dans les 23 articles de cet acte, de contrats d'obligation, de frais de réparations d'ornements et vases sacrés, etc., entrant en compte dans la succession (XVIIe siècle). — Requête présentée au duc de Joyeuse, lieutenant du roi en Languedoc, par le syndic du monastère de Saint-Papoul, dans laquelle est exposée l'extrême misère des religieux, depuis surtout « le passage des huguenaux, « qui leur occupent les bénéfices de Rascous et de Saint-

« Jean-de-Bordes,.... en sorte qu'ils sont constraints soy « retirer chez leurs parens pour estre norrys » (1590-1600).

G. 250. — 2 cahiers, papier.

1397. — Grosse d'un procès entre les chapitres de Saint-Papoul et de Castelnaudary, d'une part, et les collégiats de Saint-Martial de Toulouse, de l'autre, pour les fruits décimaux de Tréboul.

G. 251. — Rouleau, parchemin.

1553. — Arrêt du parlement de Toulouse obtenu par le chapitre de Saint-Papoul contre Charles de Vaure, religieux, « qui au lieu de se retirer audict monastère « (de Saint-Papoul), auroit discouru et vagué, au grand « scandale du peuple et de la religion » (11 avril 1553).

G. 252. (Liasse.) — 61 pièces, papier; 2 parchemins.

1622-1781. — Inventaire des actes, papiers, titres et documents appartenant au chapitre de Saint-Papoul, trouvés dans la chambre de feu frère Arnaud, aumônier dudit chapitre (1622). — Plainte portée au parlement de Toulouse par le chapitre de Saint-Papoul contre le nommé Sabatier, huissier au sénéchal de Lauragais, qui avait refusé de signifier des lettres de *committimus*, et dossier de l'affaire (1664). — Lettres de *committimus* pour le syndic du chapitre de Saint-Papoul (1668). — Arrêt du conseil privé du roi portant droit de *committimus* en faveur dudit chapitre (1681). — Révocation d'une délibération capitulaire en date du 16 mars 1685, prise contre le sieur Cogomblis du Rivage (1687). — Requête au sénéchal de Lauragais pour le syndic du chapitre de Saint-Papoul contre Sabatet et autres (1696). — Procès entre les chanoines de Saint-Papoul et noble François de Pages de Vitrac, écuyer, résidant à Toulouse, pour un paiement d'arrérages de rentes dues au chapitre (1713-1715). — Requête et exploit d'assignation devant le présidial de Lauragais, au nom du chapitre, contre le sieur Dassier qui, à titre de syndic de la communauté de Saint-Papoul, avait à rendre compte de cent livres empruntées depuis 1699 aux demoiselles de Suffré (1717). — Le chapitre de Saint-Papoul, à qui on avait dérobé le livre de la *pointe*, demande l'autorisation de publier un monitoire (1722). — Inventaire de production relatif aux fiefs dont jouit le chapitre, présenté aux trésoriers généraux de France (1727). — Requête et exploit d'assignation pour le syndic du chapitre contre le syndic du clergé du diocèse de Saint-Papoul, en paiement de rentes diverses et d'arrérages (1728). — Double délibération du chapitre contre M. de Ménard, avocat du roi au présidial, au sujet de la démolition de la chapelle de Bassens (1729-1730). — Exploit d'assignation au sénéchal de Lauragais au nom du syndic du chapitre contre Raymond Denat, brassier de Castelnaudary, locataire perpétuel de la métairie de Sarrazy ou Fontcouverte, dans la juridiction de Saint-Martin-la-Lande (1755). — Procédure au sénéchal de Lauragais pour le syndic du chapitre de Saint-Papoul contre les sieurs Mas fils, de Saint-Martin-la-Lande, et Molinier-Lamarque, père et fils, de Saint-Papoul (1760-1762). — Acte de protestation pour le syndic du chapitre contre le sieur Cogomblis du Rivage (1768); — mémoire pour le chapitre de Saint-Papoul contre ledit sieur (1769); — instruction pour l'évêque de Saint-Papoul contre Jean-Marie de Cogomblis du Rivage, prévot de la cathédrale de Saint-Papoul, et le syndic de la même église (1770); — observations sur l'instruction de 1770 et sur la réponse à ladite instruction pour le sieur Cogomblis du Rivage contre l'évêque de Saint-Papoul et le syndic du chapitre de ladite église (1770). — Réponse par l'évêque au mémoire du chapitre du 14 août 1771. — Arrêt du parlement de Toulouse obtenu par le syndic du chapitre de Pamiers, contre Daragon de Peyrefitte, chanoine et archiprêtre dudit chapitre (1772). — Circulaire du chapitre de Troyes demandant aux chanoines de Saint-Papoul aide et conseil dans un procès qu'il est sur le point de soutenir contre un curé de Troyes (1774). — Procédure instruite au sénéchal de Castelnaudary par le chapitre de Saint-Papoul contre un de ses chanoines nommé Massy, qui prétendait se soustraire aux obligations de la résidence et de l'assistance au chœur et réclamait à cet effet une dispense générale (1780).

Collégiale Saint-Michel de Castelnaudary.

G. 253. (Registre.) — In-4º, 243 feuillets, papier.

1623. — Enquête sur les droits seigneuriaux et féodaux perçus par le chapitre Saint-Michel de Castelnaudary dans la juridiction de Saint-Martin-la-Lande.

G. 254. — 22 pièces, papier; 3 parchemins.

1488-1788. — Accord entre le syndic de la collégiale Saint-Michel de Castelnaudary et le syndic du collège Saint-Martial de Toulouse, d'une part, et le prieur de Brézil, d'Agassens et de la Val-des-Roussés, au diocèse de Mirepoix, d'autre part, touchant la perception des dîmes de Villeneuve-la-Comptal (1488). — Mémoire en défense pour le chapitre de Castelnaudary concernant les réclamations des fermiers du domaine en matière de demi-lods (1615). — Enquête par devant Jean-Paul Valette, notaire royal de la ville de Castelnaudary, commis par le parlement de

Toulouse à l'effet de vérifier la coutume en vigueur pour le paiement de la dîme dans le diocèse de Saint-Papoul. Cette enquête avait été prescrite à la requête du syndic de la collégiale Saint-Michel (1633). — Délibération des consuls de Castelnaudary favorable au projet des religieuses de Saint-Pantaléon, de Toulouse, qui désirent « s'installer « et establir dans ceste ville pour donner instruction de « piettè et de vertu aux jeunes filles » (1656). — Arrêt en délaissement d'un patu de maison, obtenu par le syndic du chapitre collégial contre Dominique Gautier, de Castelnaudary (1654). — Autre arrêt sur le même objet (1656). — Troisième arrêt du même genre rendu pour le syndic du chapitre collégial contre Dominique Rastouilh (1671). — Afferme des fruits décimaux de Villeneuve à 230 setiers de blé (1712). — Conventions faites entre le chapitre de Castelnaudary et M. de Marquein pour le paiement d'une rente de quatre setiers et demi de blé, mesure de Toulouse (1724). — Afferme de la métairie de Vidal-Bonnet par le le chapitre Saint-Michel (1725). — Procédure suivie d'ordonnance portant permission de donner à locaterie perpétuelle les terres du Cammas-Naut, appartenant à la collégiale (1728). — Bail à Louis Lafage des travaux de réparation du pavé du sanctuaire de Saint-Michel, au prix de 104 livres 10 sols (1740). — Afferme des fruits décimaux du lieu de Puginier par le syndic du chapitre à Pierre Malrieu, dit l'Espérance, et à Jean Rigaud, habitants du lieu de Puginier (1746). — Devis et mandatement de 106 livre pour la confection d'un banc destiné au jubé de l'église de Saint-Michel, par Balmes, menuisier de Castelnaudary (1759). — Reconnaissance consentie par Antoine Embry, précenteur et délégué du chapitre de Castelnaudary, en faveur de Jacques-François Thuriès, coseigneur de cette ville (1753). — Bail à ferme des fruits décimaux du lieu de Puginier pour sept années, au prix annuel de 1.170 livres, consenti par le chapitre Saint-Michel au profit de Guillaume Franc, Guillaume Pinel, Guillaume Izar et Antoine Franc (1759). — Afferme des fruits décimaux du bénéfice de *Villarzens* ou *Cascarrech* pour six années, à raison de 3.100 livres l'une, consentie par le syndic du chapitre en faveur de Rastouilh, Campaignac, Audirac et Pujol (1760). — Autre bail à locaterie perpétuelle de deux lopins de terre, sous le sol de la Basse, dans le terroir de Castelnaudary, consenti par le chapitre en faveur de Jean Izar et Michel, tous deux voituriers de Castelnaudary, sous la rente annuelle de 2 livres 15 sols (1761). — Délibération de la communauté de Castelnaudary, relative au passage des voitures du chapitre sur la terrasse de la ville (1769). — Accord passé entre le curé de Verdun et les syndics du du chapitre au sujet des novales (1783). — Acte de signification par huissier aux auditeurs des comptes du chapitre d'une résolution portant que les prébendiers dudit chapitre entendent ne supporter en aucune manière les charges de l'augmentation des gages accordée à l'organiste de l'église (1786). — Compte de recette et de dépense en blé présenté aux auditeurs des comptes du chapitre pour l'année 1788.

G. 255. (Liasse.) — 23 pièces, papier; 7 parchemins.

1462-1789. — Compte des décimes et autres impositions faites sur le clergé du diocèse de Saint-Papoul (1606). — Compte remis au chapitre collégial par Antoine Simon, prébendier et obitier du chapitre, pour l'année 1607. — Compte-rendu de la « grosse » provenant des bénéfices du chapitre (1739). — Ordonnance de M. de Pomes, vicaire général, sur l'indemnité des terres du canal royal (1682). — Quittance de divers paiements pour l'obit du sieur Lastrapes (1711). — Relevé des fondations faites dans l'église collégiale Saint-Michel, accompagné de l'état de leurs revenus et de leurs charges (1725). — Délibération capitulaire et requête à l'évêque de Saint-Papoul, pour obtenir une ordonnance de taxation s'appliquant aux obits solennels et aux messes basses (1725). — Délibération capitulaire et déclaration de M. Gervais, avocat, au sujet du bail à ferme d'une vigne au terroir du *Cammas-Naut* (1729). — Copie de reconnaissances au profit de la collégiale Saint-Michel de Castelnaudary, en 1462, pour le chapitre contre Raymond de Marion-Lacger (1762). — Constitution d'une rente de 20 livres au capital de 400 livres, consentie par la dame de Verger et M. de Ménard, son neveu, en faveur de M. Faure, sous-diacre et chanoine du chapitre Saint-Michel (1746). — Autre constitution de rente au capital de 274 livres, consentie par Jacques de Raymond de la Nougarède en faveur de la table des obits du chapitre (1746). — Compte de recette et de dépense en blé, orge et argent des menus cens, pour la table des obits du chapitre (1751-1752). — Compte de la « grosse » rendu par François-Martin Foyssac, grainetier du chapitre (1751). — Constitution de rente au capital de 1.200 livres, consentie par les chanoines de Saint-Michel au profit d'Antoine Embry, précenteur, (1768). — Cession d'une rente de 20 livres au capital de 400 livres, constituée sur le clergé du diocèse de Saint-Papoul, consentie par Jacques-Antoine de Capella au profit dudit Antoine Embry (1773). — Délibération du chapitre de Castelnaudary donnant pouvoir à M. Lastrapes, syndic, d'emprunter 8.400 livres; — acte d'emprunt de 3.000 livres à l'hôpital général de Castelnaudary, contracté par ledit Lastrapes, sous la rente de 150 livres (1781-1782). — Cession d'une rente de 90 livres au capital de 1.800 livres, constituée sur le diocèse de Saint-Papoul, par François de Pujol, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, au

profit de la sacristie du chapitre collégial (1782). — Quittance de la somme de 4.062 livres par l'hôpital général de Castelnaudary en faveur du chapitre Saint-Michel (1783). — Quittance de 5.192 livres 14 sols 3 deniers par la dame Bar et le sieur Rous, son fils, en faveur du chapitre collégial et ratification par Jean-Bernard Rous, bourgeois de Castelnaudary, procureur fondé de Pierre Rous, son frère, premier lieutenant au régiment de La Rochefoucaud-Dragons, en garnison à Pont-à-Mousson (1783). — Constitution de rente par le diocèse de Saint-Papoul en faveur de la sacristie du chapitre de Castelnaudary (1784). — Quittance d'intérêts payés à l'hôpital général de Castelnaudary par le chapitre (1707). — Cession d'une rente de 4 livres établie sur la communauté de Ricaud, par noble Antoine-Catherine de Bouzat, seigneur dudit lieu, en faveur du chapitre ; — exploit de signification de ladite cession, et acte de transport consenti, en 1750, par M. Caussidières-Brunel au profit du sieur de Bouzat (1750-1788). — Deux comptes, l'un pour la recette, l'autre pour la dépense, de la régie du casuel capitulaire, du 1er mai 1788 au 30 avril 1789.

G. 256. (Liasse.) — 42 pièces, papier ; 1 parchemin.

1504-1738. — Sentence « d'acquitantiement » du dénombrement pour le syndic du chapitre collégial contre Barthélémy Maffre, marchand de Castelnaudary (1544). — Dire pour le syndic du chapitre Saint-Michel de Castelnaudary et l'économe de l'évêché de Saint-Papoul contre le syndic de la communauté de Saint-Martin-la-Lande (1557). — Copie informe des réclamations présentées par les prébendiers de la collégiale Saint-Michel à leurs chanoines (XVIIe siècle). — Délibération du chapitre Saint-Michel portant délégation pour M. de Fongarnaud, chanoine, (1626). — Actes de bail du vicariat de la collégiale Saint-Michel de Castelnaudary (1614-1649). — Procès entre le chapitre Saint-Michel, Barthélémy Maffre, le Domaine et M. de Lacger, coseigneurs directs de Castelnaudary : reconnaissances de 1504, 1505 et 1540, requêtes, exploits d'assignation, contraintes, relation des parties, inventaire de production, plan des lieux contestés, arrêt du parlement de Toulouse (1728). — Procès entre le chapitre de Castelnaudary et M. de Pages, coseigneurs de Saint-Martin-la-Lande : inventaire de production, verbal d'extrait de reconnaissances, lettres de *committimus* et exploit d'huissier (1682). — Protestation adressée aux vicaires généraux de Saint-Papoul par le chanoine Donadieu, au sujet de la vente des matériaux de l'église de Saint-Bénazet (1717). — Titre de l'obit de Méric d'Issel pour Jean-Louis Faure, prébendier, signé Jean-Charles de Ségur, évêque de Saint-Papoul (1732). — Délibération capitulaire portant élection d'arbitre dans la contestation survenue entre les consuls de Castelnaudary et l'évêque de Saint-Papoul, au sujet des réparations de l'église Saint-Michel (1737). — État des frais des vendanges à la charge des fruits-prenants de Villeneuve-la-Comptal (1751). — Compte du vin présenté par Foissac, grainetier du chapitre, (1751). — Accord entre l'évêque de Saint-Papoul, le chapitre et la communauté de Castelnaudary, au sujet des réparations de l'église paroissiale de cette ville (1738).

G. 257. (Liasse.) — 56 pièces, papier ; 2 parchemins.

1700-1728. — Procès au sujet de l'enlèvement des matériaux de l'église Saint-Barthélémy, entre le chapitre Saint-Michel, de qui relevait cette ancienne église, et l'économe des doctrinaires du collège de Castelnaudary (1700). — Requête en plainte, pour le même objet, contre le sieur Dénat, métayer du collège (1700). — Acte de réduction et décharge des droits d'amortissement en faveur du syndic du chapitre Saint-Michel (1702). — Poursuite en paiement du montant d'un obit, entreprise à la diligence du chapitre Saint-Michel contre les héritiers de l'avocat Lafaille (1708). — Procédure à raison de la rente obituaire perçue par le chapitre de Castelnaudary sur les biens de M. Taurines (1709). — Exploit d'assignation au nom du chapitre contre Jean Chamayou, maçon de Saint-Martin-la-Lande (1711). — Procédure (requête et assignation, copie d'à venir, fins déclinatoires, copie de requête) à raison des réparations du cuvier du Cammas-Naut, pour le chapitre Saint-Michel contre Siméon Escudié, de Villeneuve-la-Comptal (1713). — Procédures pour le syndic du chapitre contre demoiselle Anne Dat, veuve de Guillaume Borrel, bourgeois de Castelnaudary (1713) ; — contre les sieurs de Fabri et de Gay (1714). — Exploit de sommation, réquisition et protestation, pour le syndic du chapitre contre le maire et les consuls de Castelnaudary au sujet des réparations à pratiquer à l'église Saint-Michel (1716). — Exploit d'assignation en féodale pour les biens du Mas-Saintes-Puelles, au nom du syndic du chapitre contre Bertrand Pelisse, bourgeois de Castelnaudary, (1724). — Jugement obtenu par le syndic du chapitre contre Jean Baritant, prêtre, (1724). — Procès suivi d'arbitrage entre le syndic du chapitre et Jean Faure, bourgeois, au sujet de la ferme de divers bénéfices capitulaires (1724-1725). — Copie de reconnaissances et assignation en reprise féodale au nom du syndic du chapitre contre Antoine Valette, marchand de Castelnaudary (1727). — Procédures poursuivies à la diligence du syndic de la table des obits capitulaires contre Jean Demurs et Raymond de Marion-Lacger, lieutenant principal en la sénéchaussée de Lauragais (1728) ;

— à la diligence du syndic du chapitre contre M. Trilhon, prêtre et prébendier dudit chapitre (1728).

G. 258. (Liasse.) — 44 pièces, papier; 2 parchemins.

1742-1743. — Procès entre le chapitre Saint-Michel et M. Jacques Ducup, au sujet du legs fait à la sacristie dudit chapitre par le chanoine Ducup.

G. 259. (Liasse.) — 64 pièces, papier; 16 parchemins.

1546-1751. — Procès soutenu par le syndic du chapitre Saint-Michel contre maître Gillis, curé de Dax, M. de Roquefort, seigneur de Marquein, et la demoiselle d'Arnave d'Ornolac, au sujet de l'obit fondé le 14 mai 1546 par François Barrau, dans l'église de Villefranche-de-Lauragais.

G. 260. (Liasse.) — 52 pièces, papier; 8 parchemins.

1759-1766. — Procès entre le chapitre collégial et Jean-Pierre Martin de Ménard, avocat, maire de Castelnaudary. Le chapitre entendait obliger son adversaire à lui consentir reconnaissance : 1° d'une pièce de terre, située au lieu dit *als Mailhols-Tendrés,* dépendant de la métairie du Fort, sous la censive de trois gélines; 2° d'une autre pièce de terre, au même lieu, sous la censive d'une géline; 3° d'une troisième pièce de terre, au même lieu, sous la censive d'un denier tournois; lesdits trois articles étant de plus grevés d'une rente obituaire de deux quartiers de blé; 4° d'une quatrième pièce de terre, sous la censive d'une quartière de blé.

G. 261. (Liasse.) — 46 pièces, papier; 1 parchemin.

1734-1791. — Bail à ferme par le chapitre du moulin du Pech des Cuguels, juridiction de Castelnaudary, à Jean Ramade, meunier de cette ville (1734). — Consultation du sieur Pujos sur le mémoire de l'évêque de Saint-Papoul relatif aux réparations à effectuer à la nef de l'église Saint-Michel de Castelnaudary (1737). — Procédure pour le syndic du chapitre Saint-Michel contre les fermiers du bénéfice de Saint-Martin-la-Lande (1743). — Procès au sujet des réparations à pratiquer à la sacristie de l'église collégiale, soutenu par le chapitre de Castelnaudary contre l'évêque de Saint-Papoul (1762). — Requête en contrainte pour le chapitre de Castelnaudary contre le chapitre de Saint-Papoul (1765). — Homologation d'une transaction conclue entre le syndic du chapitre de Castelnaudary, Guillaume Carrière, curé de Villeneuve-la-Comptal, et le syndic du collège Saint-Martial de Toulouse, d'une part, et la communauté de Villeneuve-la-Comptal, d'autre part, au sujet des réparations à faire à l'église dudit lieu (1768). — Exploit d'assignation pour le syndic du chapitre Saint-Michel contre Antoine Gleises, négociant de Castelnaudary, au sujet des fruits décimaux de Pech-Ginestas (1779). — Procès entre le syndic du chapitre Saint-Michel et les doctrinaires de Castelnaudary (1773). — Exploit d'assignation en paiement de rente foncière pour le syndic du chapitre Saint-Michel contre François Azaïs, patron de barque de Castelnaudary (1779). — Exploit de sommation pour le syndic du chapitre contre Etienne Galtier et Antoine Gleises, négociants de Castelnaudary, adjudicataires des fruits décimaux de Pech-Ginestas (1779). — Acte de surenchère faite à l'occasion de la précédente adjudication (1779). — Assignation au présidial de Lauragais en paiement d'une rente constituée, pour le syndic du chapitre de Castelnaudary contre dame Marie de Viguier, épouse de noble de Viguier, demeurant en son château de la Ginelle (1761). — Autre exploit d'assignation contre François Denat, dit Gendras, maçon dudit Castelnaudary (1786). — Procédure devant Paul Rouger, juge ordinaire et gruyer de la temporalité du monastère de Prouille, pour M. Jean-Pierre Dejean, chanoine de la collégiale Saint-Michel de Castelnaudary, contre les héritiers de feu Pierre Rousseau, habitants à la métairie de Rivière, dans le consulat de Cazalrenoux (1763-1791).

Églises paroissiales, Chapelles, Aumôneries, Miséricordes.

G. 262. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1721-1764. — Registre des comptes, des revenus et de la dépense de la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Sernin de la Cité de Carcassonne. Fol. 73 et 77 : table des messes et oblits; — fol. 187 : inventaire des vases sacrés, argenterie, ornements, linge et autres effets appartenant à l'œuvre-mage. — Sarrot (1724), Molinier (1732), Pradinas (1739), Guillaume Besaucèle (1740), le futur évêque constitutionel de l'Aude, Imbert (1743), Camayou (1745) et Teulé (1764) sont mentionnés comme curés de Saint-Sernin. — Marguilliers : Peyraudel, Delmas, Bélichon, Mallet, Perdigon, Crocy, Gottis, Sanche, etc. (1)

G. 263. (Liasse.) — 62 pièces, papier; 4 parchemins.

1583-1791. — *Carcassonne : église paroissiale Saint-Sernin de la Cité.* — Acte portant constitution d'une rente de 20 sols en faveur de l'œuvre-mage de Saint-Sernin de la Cité de Carcassonne (1583). — Acte de bail

(1) Mahul (*Cartul.* V, p. 731) signale un deuxième registre de la fabrique Saint-Sernin; nous constatons ici sa disparition.

à locaterie perpétuelle de deux maisons, pour les marguilliers de l'œuvre-mage de Saint-Sernin contre les héritiers de Pierre Bouillesque, marchand de la Cité (1676). — Testament de François de Lasset attribuant au bassin de l'œuvre de Saint-Sernin cent livres, payables quatre années après son décès, avec les intérêts au denier vingt pendant ces quatre ans, à charge d'une messe basse à perpétuité, célébrée le jour anniversaire de sa mort (1681). — Procès entre les marguilliers de Saint-Sernin et demoiselle Isabeau de Jouve, femme de Jean de Nigri, sieur de Saint-Estèbe (1683-1691). — Extrait d'une clause du testament de Sébastien Cambon, mort le 23 novembre 1693, portant fondation de quatre obits dans l'église de Saint-Sernin (1693). — État des biens possédés à Alzonne par Marguerite Dupuy, veuve de Géraud Moureau (sans date); — acte de cession d'une créance de 1.000 livres établie sur ledit bien, au nom de dame Izabeau de Jouve, veuve de noble Jean de Nigri de Saint-Estève (1709). — Vente d'une rente de 6 livres établie sur une vigne, consentie par M. de Marescot, seigneur de La Bastide, au sieur Barthe, prêtre obituaire de l'église Saint-Sernin (1712). — Acte de subrogation de droits à valoir sur un immeuble, consenti par Pierre Vassal, maître tisserand de la Cité, au profit de François Luzanet, aussi tisserand, à charge pour le bénéficiaire d'acquitter une rente de 15 livres entre les mains du trésorier de l'œuvre de Saint-Sernin (1715). — Extrait en double du testament de Marie Griffe portant fondation d'un obit dans l'église Saint-Sernin (1726). — Extrait du testament de François Barthe, prébendier de l'église cathédrale Saint-Nazaire et ancien purgatorier de Saint-Sernin, suivi du texte d'un bail à ferme de 1692 (1692-1730). — Donation de biens fonciers à l'œuvre de Saint-Sernin par Pierre Raynaud, de la Cité (1730). — Exploit d'assignation en condamnation au paiement d'une rente obituaire, au nom des marguilliers de Saint-Sernin contre Jean Claujoles, jardinier de la Barbacane (1734). — Acte de subrogation de droits à valoir sur une vigne près du *Req d'Aguilhane*, consenti par Raymond Jourda, maître cordonnier de la Barbacane, au profit d'Antoine Salet, marchand de Carcassonne, à charge pour le bénéficiaire d'acquitter une rente perpétuelle de 14 livres dans la caisse de l'œuvre de Saint-Sernin (1735). — Procès en paiement de rentes obituaires gagées sur des biens fonds, soutenu par les marguilliers de Saint-Sernin contre les héritiers de feu Pierre Bouillesque, marchand de Carcassonne (1735-1736). — Bail à locaterie perpétuelle d'une vigne de l'œuvre-mage consenti à Henri Gottis par les marguilliers de Saint-Sernin (1736). — Autre bail à locaterie perpétuelle d'une vigne de l'œuvre située au *Req d'Aguilhane* à Antoine Salet, marchand de Carcassonne (1736). — Constitution d'une rente de 3 livres sur une maison à la Cité, par Gabriel Gautier, tisserand, en faveur de l'œuvre Saint-Sernin (1730). — Extrait du compoix de Caux relatif aux biens dépendant de la succession de feu Sébastien Cambon, et servant de garantie à la fondation faite par ledit Cambon en faveur de l'œuvre de Saint-Sernin (1737). — Acte de subrogation aux droits à exercer sur une vigne située au *Req d'Aguilhane*, consenti par le sieur Salet, au profit du sieur Marty (1737). — Acte de subrogation analogue fait par François Mary, marchand de Carcassonne, au profit de Jean Estribaud, cardeur (1749). — Accord entre Bélichon, avocat, et consorts, et les marguilliers de Saint-Sernin, portant constitution d'une rente de 8 livres 13 sols 9 deniers en faveur de la dite église (1741). — Vente d'une maison située près la Connétablie de la Cité et appartenant à Jean-François Coutaud, chanoine de Saint-Paul de Fenouillèdes, consentie au profit de Guillaume Salvetat, maçon, sous la réserve d'une rente de 30 sols en faveur de l'œuvre de Saint-Sernin (1743). — Subrogation aux droits sur une vigne chargée d'une rente au profit de l'œuvre Saint-Sernin, faite au profit de Françoise Trémoulet, femme de François Avril, charpentier de Carcassonne, par Élisabeth Estribaud, veuve de Jean-Antoine Rieudemont (1747). — Vente d'une maison chargée d'une rente au profit de l'œuvre-mage de Saint-Sernin, faite par Pierre Batut à Jean Batut, son frère (1757). — Quittance du marguillier Crocy, trésorier de l'œuvre Saint-Sernin, du paiement d'une rente de 55 livres gagée en faveur de ladite œuvre sur les biens dépendant de la succession de noble Jean de Nigri, à Alzonne (1750). — Quittance de 1.200 livres par le trésorier de l'œuvre-mage de Saint-Sernin au profit du diocèse de Carcassonne, et contrat de constitution de rente de 30 livres au capital de 600 livres, consenti par la communauté de Badens au profit de l'œuvre de Saint-Sernin (1788). — Autre contrat de constitution de rente au capital de 589 livres, consenti au profit de ladite œuvre par la communauté de la Cité de Carcassonne (1788). — Inventaire de production et appointement de défaut, au nom du trésorier de l'œuvre-mage de Saint-Sernin contre dame Fabre, veuve de Mᵉ Abraham, notaire royal de la Cité de Carcassonne, et Mᵉ Boyer, procureur et curateur désigné à la succession délaissée dudit feu Abraham (1789). — Emprunts d'une somme de 300 livres sur les pauvres de la Miséricorde de Montlegun, et d'une autre somme de 100 livres sur l'œuvre paroissiale de Saint-Sernin, contractés par les maire et officiers municipaux de la Cité (1790).

Carcassonne : église paroissiale Saint-Nazaire de la Cité. — Citations en justice pour le trésorier de la paroisse Saint-Nazaire contre : Bezombes, Imbert Tirat, Jean Batut, Vitalis Bouscatier, Peyraudel, André Théron Barthélemy

Mouynès, en paiement d'arrérages de rentes dus « à la « ci-devant œuvre Saint-Sernin, actuellement réunie à la « paroisse Saint-Nazaire » (1791).

Carcassonne : église paroissiale Saint-Michel de la ville basse. — Constitution d'une rente de 50 livres au profit de l'œuvre-mage de l'église Saint-Michel de Carcassonne (1748). — Contrat de donation d'un supplément de 1.000 livres pour accroître la fondation faite par Jean Andrieu dans ladite église paroissiale (1788).

Villegailhenc. — Procès-verbal de visite de l'église de Villegailhenc par Joseph Adhémar de Monteil de Grignan, évêque de Carcassonne (1684).

G. 264. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1732-1792. — *Montolieu.* — Livre des comptes de la confrérie des Dames de la Miséricorde de Montolieu, instituée dans l'église paroissiale par M. de Bezons, évêque de Carcassonne. — En tête du registre, règlement de l'œuvre revêtu de l'approbation épiscopale.

G. 265. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1730-1793. — *Verzeille.* — Procès-verbaux d'élections des marguilliers de l'œuvre paroissiale (1730-1651) ; — comptes des recettes et dépenses (1731-1793). — Curés : Lasale (1730), Maymou (1751), Marabail (1768), Sourbieu (1783). L'abbé de Chièze, official et vicaire général de Carcassonne, en cours de visite, arrête les comptes de l'œuvre, le 2 août 1789.

G. 266. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1679-1792. — *Limoux : paroisse Saint-Martin :* Comptes, délibérations de la fabrique (fol. 1-62). — Mémoire des fidèles qui occupent les bancs et les chaises dans la paroisse depuis 1738 (fol. 63). — Extrait des registres de l'hôtel de ville de Limoux, du 25 février 1679 (fol. 67). — Nomenclature des chapelles de l'église (fol. 69). — État de l'argenterie (fol. 70 v°). — Inventaire des ornements dressé en 1786 (fol. 71) ; — autre inventaire dressé en 1791 (fol. 74). Ce dernier porte *in fine* la note suivante : « Nous prions nos successeurs « de faire dire tous les ans une grand'messe de *Requiem* « pour le repos de l'âme de feu messire Jean Cairol de « Madaillan, ancien évêque de Grenoble, en reconnaissance « du legs qu'il a fait à l'œuvre-mage de notre paroisse « dont l'inventaire est ci-dessus et à côté ». Ce legs comprenait toute une série d'ornements épiscopaux et autres accessoires, tels que mitre, crosse, bougeoir, chasubles, rochets, tunicelles, etc.

G. 267. (Liasse.) — 65 pièces, papier ; 2 parchemins.

1542-1772. — *Airoux.* — Visite de l'église paroissiale par Mathieu Despruech, vicaire général de l'évêque de Saint-Papoul, assisté de Bertrand de Garnosset, recteur de Labécède et promoteur diocésain (1652). — Observations touchant les fruits décimaux d'Airoux et de La Ganelle (Ginelle) pour les consuls d'Airoux contre Antoine Belot, recteur dudit lieu (sans date). — Prise de possession de la cure d'Airoux par Bertrand de Garnosset, après résignation pure et simple d'Antoine Belot (1653). — Notification relative aux réparations à pratiquer à l'église paroissiale, faite par Bertrand de Garnosset, docteur en théologie et recteur d'Airoux, aux consuls dudit lieu ; extraits du cadastre d'Airoux de 1585 (1653).

Baraigne et Molleville, son annexe. — Procès-verbal de visite de l'église de Baraigne, par J.-C. de Ségur, évêque de Saint-Papoul ; curé : Jean Caffres (1725). — État des reliquats des comptes paroissiaux de l'église, de 1715 à 1740. — Mémoire remis à l'évêque de Saint-Papoul par Jean Caffres, curé, pour servir d'introduction à la prochaine visite épiscopale (1741). — Supplique adressée à l'évêque par les consuls et le recteur de Baraigne, au sujet de l'état du presbytère (1742). — Réponse de l'évêque qui affecte à l'usage du curé la maison attachée à l'obit de feu Jean de Monfrain, à charge pour la communauté de constituer un fonds équivalent en garantie de ladite fondation (1743). — Délibération du chapitre d'Alet investi du droit de collation à la cure de Baraigne, et lettre de Milliès, syndic dudit chapitre, laissant par « politesse » à l'évêque de Saint-Papoul le soin de désigner lui-même un candidat à ladite cure, nonobstant la présentation de Jean Rouzaud faite par cinq chanoines (1753). — Lettre du curé Canut à l'évêque de Saint-Papoul sur le triste état des églises de Baraigne et de Molleville (1754). — Autre lettre du même relative à une dispense de parenté entre Jean-Pierre et Catherine Grillères (1757). — Provision d'obit en faveur de Bertrand, curé de Baraigne, (1758). — Procès-verbal de visite de l'église paroissiale par Daniel-Bertrand de Langle, évêque de Saint-Papoul ; situation de ladite église (1741-1754) ; — autre procès-verbal de visite et ordonnance consécutive du vicaire général de Saint-Papoul (1775).

Besplas. — Acte de présentation à la cure de Besplas, vacante par la démission de Jacques Roquefort, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, par François de Vintimille des Comtes de Marseille, commandeur de Montpellier et de Puysubran, en faveur de Jean-Paul Manicourt, prêtre du diocèse de Saint-Papoul ; — institution canonique par M. Donadieu, évêque, et profession de foi du titulaire

1620). — Observations pour servir à la visite de l'église de Besplas par l'évêque de Saint-Papoul (1638). — Lettre écrite de Pexiora par le sieur Lacroix, vicaire perpétuel de Besplas, à l'évêque de Saint-Papoul, pour lui donner les renseignements nécessaires à sa tournée dans la paroisse ; — verbal de visite de l'église de Besplas par Daniel-Bertrand de Langle (1741). — Résiliation de la cure de Besplas par Jacques Paul, curé, entre les mains de noble Pierre-Jean-Baptiste de Percy, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Pexiora, patron de ladite cure ; — lettres de présentation de Jean-Baptiste Teyssendier, prêtre du diocèse de Saint-Flour, en Auvergne, actuellement vicaire à Villasavary (1745). — Trois lettres de l'abbé Teyssendier à l'évêque de Saint-Papoul, plus une extrait des cadastres de Villasavary, Fonters et Laurac, portant l'énumération des biens du bassin du purgatoire de Besplas (1748-1749) ; — autre lettre du curé Teyssendier et état des effets de la sacristie de Besplas (1752). — Procès-verbal de visite de l'église de Besplas, et ordonnance consécutive de M. de Renaud, vicaire général de Saint-Papoul (1775). — Compte de recettes et de dépenses de l'œuvre paroissiale, signé « de Renaud » (1775). — État des rentes fondées dans ladite église de 1542 à 1738 (sans date).

Bram. — « Mémoire sur la fondation des vêpres et « complies tous les jours de l'année.... » (sans date). — « Extrait du tableau des messes hautes et basses qu'on « célèbre annuellement dans la paroisse de Bram, outre « celles dont on n'a aucun mémoire de la fondation qui « sont marquées dans un état plus détaillé... ». Cet état, sans date, est certifié par Fort, curé, Bénazet, consul, Rey et Aribaud, marguilliers. — Fondation par Marguerite Perrix, veuve de Georges Michel, marchand de Montréal, de deux messes basses de *Requiem* à perpétuité dans la chapelle Notre-Dame du Rosaire (1679). — Titre d'investiture de l'obit d'Antoine Mathieu, jadis curé de Bram, en faveur de Jacques Rous, prébendier du chapitre Saint-Michel de Castelnaudary (1686). — Obit de *Salvadou* ou *Salvatoris* dans l'église de Bram : acte de fondation (1558-1751) ; — bail a ferme à Pierre Guiraud, brassier de Bram, d'un champ de l'obit *Salvatoris* (1760) ; — lettre de Fort, curé de Bram, remettant à l'arbitrage de l'évêque de Saint-Papoul une demande en réduction des messes de l'obit *Salvatoris* présentée par les marguilliers de la chapelle Notre-Dame du Rosaire (1763) ; mémoire sur l'obit dit de *Salvadou* dans l'église de Bram ; supplique présentée à l'évêque de Saint-Papoul par Jean Roudelle et Jean Aribaut, marguilliers de la chapelle Notre-Dame, pour obtenir la réduction dudit obit ; lettre du curé Gauzy sur le même sujet ; ordonnance épiscopale réduisant le service de l'obit *Salvadou* à 30 messes basses par an, et affectant la somme de 166 livres 10 sols provenant de la fondation à la célébration de 333 messes (1770). — Plainte à l'évêque de Saint-Papoul au nom du sieur Raynier, habitant de Bram, contre les marguilliers du maître-autel de l'église paroissiale, au sujet d'un banc de ladite église (1770). — Requête adressée par Firmin Gauzy, curé de Bram, à l'évêque de Saint-Papoul, pour obtenir l'autorisation d'échanger une maison contre deux pièces de terre, au lieu de Bram (1770). — Délibération de la communauté de Bram portant nomination du sieur Recoules comme régent des écoles ; lettre du curé Gauzy à M. Pradère, secrétaire de l'évêque de Saint-Papoul ; autre lettre du même à l'évêque, accompagnée d'un certificat attestant que Jean-Baptiste Recoules est de bonne vie et mœurs et qu'il fait profession de foi catholique (1770-1771). — Délibération de la communauté de Bram confiant au sieur Auriol la régence des écoles (1772).

Carlipa. — Titre de la cure de Carlipa par Henri Bonnéry, vicaire général de Saint-Papoul, à Jean Jalabert, prêtre du diocèse de Carcassonne, (1654). — Lettres de Cros, curé de Carlipa, relatives au décimaire de Saint-André (1764). — Certificats et attestations de notoriété délivrés à Etienne At, tisseur de draps à Carlipa, par le curé Cros, les consuls et les principaux notables dudit lieu (1771).

Les Cassés. — Présentation pour la cure des Cassés d'Auger Rolleau, prêtre du diocèse de Toulouse (1593).

Drulhe. — Acte de fondation d'une mission dans la paroisse de Drulhe par Géraud Laffont, curé dudit lieu (1743).

G. 268. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier. (1)

1332-1551. — *Fendeille et Saint-Martin de Gavarre, son annexe.* — Établissement d'une confrérie en l'honneur de Notre-Dame (fol. 1). — « Secuntur legata « a personis infra scriptis confraternitate beate Marie de « Fendelia » (fol. 5). — « Sequuntur recepte facte per « Petrum Boerii et Jacobum Ricordi, operarios ecclesiarum « de Fendelia et de Gavara, anno Domini MCCCXLI » (fol. 8). — « Expense que sequuntur inferius sunt facte per nos « Petrum Boyerii et Jacobum Ricordi, operarios eccle- « siarum sancti Martini de Fendelia et de Gavarra (2), sub « anno Domini M° CCCXL° et uno » (fol. 12). — « Hec est « recepta quam recepimus, videlicet ego et Raymundus « Gayraudi et Guillelmus Ruphi, operarii ecclesiarum sancti

(1) Les registres cotés G. 268 et G. 269 ont été donnés aux archives par M. F. Alicu, archiviste-adjoint.

(2) Ces trois derniers mots sont biffés à l'original.

« Martini de Fendelha, sub anno Domini M° CCC° XLII° finito « sub anno M° CCC° XLIII°, videlicet in dominica *Quasi modo* » (fol. 18). — « Recepta bladi ad mensuram de « Fendelha » (fol. 19) ; — « recepta bladi ad mensuram de Lauraco » (fol. 20). — « Expense que sequuntur inferius sunt et fuerunt facte per nos Raymundum Gayraud et Guillelmum Ruphi, operarios ecclesiarum sancti Martini de F[illegible], anno Domini M° CCC° XL° II° » (fol. 22). — Hec [illegible] (*sic*) recepta quam recipimus, videlicet ego Petrus de [illegible] et Raimundus Recordi junior, operarii [illegible] sancti Martini de Fendelia, sub anno Domini M° [illegible] XL° [illegible] (fol 27). — « Ensiegnon se les hobries « del Lobro de mossenher sanct Marti de l'an mil V cent [illegible] un » (fol. 30). — « Recettes de l'an mil trois cent quarante quatre » (fol. 31). — « Recettes de l'an mil trois cent quarante cinq » (fol. 41 v°). — « Recepta de [illegible] (fol. 43 v°). — Dépenses de l'an 1345 (fol. 45 v°) ; — de l'an 1347 (fol. 69) ; — recettes de l'an 1348 (fol. 7[illegible]) ; — dépenses de l'an 1348 (fol. 76). — S[illegible] la recepta fayta per Johan Marti et Johan Fabre, [illegible] de Sant-Marti de l'an mil CCC XXXVIII à XXj del [illegible] de novembre » (fol. 76 v°).

[illegible] (Registre.) — In-folio oblong, 52 feuillets, papier ; 21 feuillets blancs. (1)

XIVe siècle. — Livre des rentes en blé acquittées par [illegible] de Fendeille, à raison de leurs tenures fon[illegible] ; la plupart de ces rentes sont affectées à l'église de Saint-Martin de Fendeille ; quelques unes à Saint-Martin de [illegible]. — Principaux lieux dits mentionnés : *à Comam Fr[illegible], à Pla Malric, ad Costam Pesquerii, ad Comam Lagros, ad Fontanelhas, ad Pratum, ad Sp[illegible], ad Comam Joncosam, ad Vinhals, ad O[illegible], ad Fulmayria, ad Fontem Novellam, ad Sans[illegible], ad Canagrilhum.* — Entre autres notes, on lit : « Anno Domini millesimo trecentisimo quadragesimo [illegible] de Sancto Sthefano legnavit luminarie [illegible] ville unum sestarium bladi, medium fru[illegible] et medium ordei, ad mensuram de Lauracho, [illegible] spatium trium annorum. »

[illegible] (Registre.) — [illegible] pages, papier.

1546-1791. — Procès-verbal de visite de l'église Saint-Martin de Fendeille par M. Despuech, vicaire général de Saint-Papoul, suivi d'un abrégé des coutumes observées [illegible] de temps immémorial » (1643). — Quittance [illegible] de 100 livres faite par Antoine Depetit, curé, les consuls et les marguilliers de Fendeille, à Jean Godderens, de Saint-Martin-la-Lande (1681). — Prise de possession de l'obit de la Balbasse par Charles Brunet, recteur de Cazalrenoux, au diocèse de Mirepoix (1684). — Titre du susdit obit fait par Antoine Naudinat, patron, à Jean Estève, prébendier de la collégiale Saint-Michel de Castelnaudary (1695). — Procès-verbaux de visite de l'église de Fendeille (1741-1750). — Lettre de M. Lefort, curé, suivi d'un état des ornements et autres effets de la sacristie de l'église de Fendeille (1758). — Autre lettre du même recommandant à l'évêque de Saint-Papoul le procès intenté par ses marguilliers au curé de Villeneuve-la-Comptal (1758). — Autre lettre audit évêque au sujet du maître d'école, du vicaire, et de la taille du cuvier épiscopal (1764). — Délibération du conseil politique de Fendeille recommandant à l'évêque de Saint-Papoul le projet de chemin de Fendeille à Castelnaudary (1765). — Quatre lettres du curé Lefort à l'évêque au sujet de la suppression des troisièmes fêtes de Pâques, de Pentecôte et de la Noel, et du refus opposé par Dat, tenancier de la métairie de Donadéri, d'acquitter la dîme du foin et du linet (1767). — Délibération du conseil politique de Fendeille relative à la nomination du régent des écoles (1749). — Lettres de M. Bailot, curé de Villeneuve, et testament de Jean-Alexandre Rivals, ancien curé de Fendeille, constituant les pauvres de sa paroisse pour ses héritiers (1745-1758). — Lettre du curé Lefort à l'évêque de Saint-Papoul, au sujet de la succession Rivals et de diverses affaires temporelles (1758). — Devis des travaux à faire au cuvier de Fendeille (1758). — Extrait du cadastre et quittance du collecteur de la taille de Fendeille au profit de Miquel, curé de Pouzols, titulaire de l'obit de Galifre (1761). — Délibération du conseil politique pour la nomination d'un régent (1764). — Correspondance du curé Lefort, inventaire des effets de l'église et mémoire préparatoire en vue d'une visite projetée par l'évêque (1765). — Pièces concernant la chapelle de la Gomme (requête, enquête et ordonnances de l'évêque de Saint-Papoul, etc.), dépendant de la paroisse de Fendeille (1740-1767). — Correspondance de M. Lefort avec l'autorité diocésaine sur divers objets : liturgie, obits, desserte des paroissiens, nomination d'un régent (1768). — Lettre de Miquel, curé de Pouzols, au diocèse de Narbonne, à M. Jasseren, secrétaire de l'évêque de Saint-Papoul, au sujet de l'obit de Galifre (1758). — Correspondance de M. Lefort avec l'évêque de Saint-Papoul, traitant de questions relatives au régent, au chemin de Fendeille à Castelnaudary, au Père Laporte, religieux de la Merci, etc. (1768-1770). — État des effets de l'église de Fendeille (1770). — Correspondances diverses de M. Lefort avec l'évêque (1770-1772). — État des mandements tirés sur

(1) [illegible] feuillets blancs et paginés, écriture pâle, [illegible]. Reliure originale et curieuse, en cuir [illegible] s'applique aussi au registre précédent.

le sieur Sanche, pour fournitures et réparations à l'église de Fendeille (1773). — Mémoire, ordonnance et procès-verbal de visite de ladite église (1775). — Inventaire des meubles et effets appartenant aux fruits-prenants de la paroisse (1790).

Ferrals, annexe de Verdun. — Procès-verbal de visite de l'église paroissiale Notre-Dame de Ferrals, annexe de Verdun, par François-Barthélemy de Grammont, évêque de Saint-Papoul (1679).

La Force. — Mémoire justificatif du sieur Couston, curé, au sujet de poursuites au criminel intentées par lui contre les sieurs Germain Gaide, Jean-Pierre Gaide et Jean Caissac, neveu; — délibération du conseil politique de La Force et supplique à l'évêque de Saint-Papoul sur le même objet (1737).

Issel. — Fondation d'un obit dans l'église d'Issel, par Jacques Faure, marchand dudit lieu (1546).

G. 271. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 1 parchemin.

1597-1777. — *Labastide-d'Anjou.* — Correspondance du curé de Labastide et du sieur Pendariès, avec l'évêque de Saint-Papoul, au sujet du mariage Doumerc-Pendariès (1749-1750). — Délibération de la communauté de Labastide-d'Anjou sollicitant de l'évêque l'érection de la paroisse en cure (1775). — Prestation de serment par Delestaing, maçon, et Maillebiau, charpentier, experts nommés pour la vérification de l'église de Pontlevet, à Labastide d'Anjou (1776). — Requête des notables de Labastide pour obtenir de l'évêque l'envoi d'un régent des écoles dans leur paroisse (sans date). — Quatre pièces informes : mémoire des dettes de l'église en 1679, état des ornements de la chapelle Notre-Dame, réponse aux articles d'un procès-verbal de visite, exposé des abus qui se commettent dans la paroisse durant les offices.

Lasbordes. — Quittance au profit du chapitre de Saint-Papoul pour les impositions de Lasbordes (1610). — Arrêt relatif à la question du prédicateur, et à la réparation de l'église de Lasbordes (1615). — Ordonnance obtenue par le chapitre de Saint-Papoul contre le syndic de Lasbordes, à propos du paiement des redevances foncières (1620). — Transaction conclue entre le chapitre de Saint-Papoul et les consuls de Lasbordes au sujet des fruits décimaux, de la réparation de l'église et de la nourriture des pauvres dudit lieu (1620). — Quittance de 45 livres délivrée aux consuls de Lasbordes, pour l'acquit des réparations de l'église, le paiement des gages du prédicateur et les aumônes (1675). — Compte par articles de la dépense faite à Lasbordes le jour de saint Christophe (25 juillet 1671). — Autre quittance de 45 livres au nom de la communauté de Lasbordes pour l'année 1689. — Transaction passée entre le chapitre de Saint-Papoul, le curé de Lasbordes, les consuls dudit lieu et tous les fruits-prenants (1690). — Deux lettres du curé Fort au sujet de la visite épiscopale annoncée (1750). — Lettre de M. Mazières, vicaire régent de Lasbordes accompagnée d'une lettre de M. Borrel, marchand à Castelnaudary, dénonçant à l'évêque de Saint-Papoul le « désordre de l'église de Lasbordes et « toutes les coquineries de la plupart des marguilliers » (1765). — Deux lettres de M. Guirail, curé de Lasbordes, demandant à l'évêque de Saint-Papoul de fixer l'ouverture du temps pascal au jour de l'Annonciation (1768). — Rapport du sieur Guirail, curé de Lasbordes, sur une requête présentée à l'évêque de Saint-Papoul, par Varinier, curé de Villespy, au sujet de l'administration des sacrements dans les métairies de Garric, de Bonnétis, de Périès, de Picotis et des Moulins de la Rouquette (1770).

Laurabuc. — Jugement rendu par l'official de Saint-Papoul au profit de Jean Dougada, curé de Laurabuc, contre Philippe Bordes, son paroissien, au sujet de l'obit des Cinq Plaies fondé dans l'église dudit lieu (1597). — Sentence du sénéchal de Lauragais pour Soulier, prêtre, contre Philippe Bordes, prêtre obituaire des fondations pieuses de feu Jean Castel, « en l'église parouchelle Saint-Pierre de Laurabuc » (1603). — Supplique du curé Dogada à l'évêque de Saint-Papoul au sujet des mêmes obits (1604). — Procès-verbal de visite de l'église paroissiale Saint-Pierre de Laurabuc par Gabriel-Florent de Choiseul, évêque et seigneur de Saint-Papoul, assisté de François de Rieutort, vicaire général, de Guillaume Guibert, promoteur diocésain, de Jean-Antoine Boyer, curé de Laurabuc, et de Dormière, ancien curé (1720). — Lettre de Courtial, curé, à l'évêque de Saint-Papoul, relative à des difficultés survenues entre lui et le sieur Gleyses, son paroissien (1757). — Approbation par l'évêque du choix d'Antoine Rouget comme maître d'école à Laurabuc, pour les années 1764 à 1769.

Mas-Saintes-Puelles. — Insinuation aux registres ecclésiastiques du diocèse de Saint-Papoul, du titre de dom Jean Lesparre, religieux profès de Saint-Maur, nommé régent titulaire du prieuré régulier du Mas-Saintes-Puelles (1738).

Molleville, annexe de Baraigne. — Mémoire certifié par Canut, curé, de l'état de l'église de Molleville (1764). — Visites de ladite église par Daniel de Langle, évêque de Saint-Papoul, en 1741, Geoffres étant curé, et en 1775, Canut étant curé.

Montferrand. — Visite de l'église Notre-Dame de Folcarde, Éxupère Maury étant curé; visite de l'église Saint-Laurent de Sautel, Antoine de Lanis étant recteur dudit lieu; notes informes de 1642. — Démission de Claude Maroy Dejean, de la cure de Montferrand, et approbation par l'évêque de Saint-Papoul du sieur Paul Rustel, prêtre consorciste de Villepinte, nouveau desservant (1742). — État des registres de baptêmes, de mariages et de sépultures de la paroisse de Montferrand de 1608 à 1742. — Requête adressée à l'évêque par les bailles de l'œuvre paroissiale de Montferrand tendant à obtenir l'autorisation de conserver divers usages de ladite église (1743). — État des réparations à faire aux églises de Montferrand et de Labastide signé de Faurie, curé, et Canut, vicaire (1752).

Montmaur. — Lettres de Gélade, curé de Montmaur, à l'évêque de Saint-Papoul, au sujet du régent des écoles (1737) ; — au sujet de la levée du corps des paroissiens morts dans les hameaux (1741). — Notes du même sur les obits et fondations, sur les réparations faites et à faire dans l'église de Montmaur ; état des titres et papiers de la cure et de l'œuvre paroissiale (1741). — Lettre du sieur Pons, vicaire de Montmaur, exposant à l'évêque de Saint-Papoul « sa triste situation » (1748). — Nouvelle lettre du curé Gélade à l'évêque au sujet des affaires Bonne, Lagarrigue, Paule Laffon, épouse du sieur Dupuy, consul (1748-1752).

Pechbusque, annexe de Verdun. — Procès-verbal de visite de l'église de Pechbusque, M. de Prisgnan étant curé (1742).

Pexiora. — Requête à l'évêque de Saint-Papoul par Alexandre Ferrier de Brassac, doyen du chapitre collégial de Pamiers, suivie d'une ordonnance épiscopale d'enquête, au sujet de l'obit de Lablancou fondé dans l'église de Pexiora (1768). — Correspondance du curé Benoît avec son évêque au sujet d'une épidémie régnant dans la paroisse. « ... Au retour de la lune, la maladie reprit, mais « pas avec la même force... Je me suis trouvé à avoir « soixante malades ; aujourd'hui je n'en ai que quinze « étendus dans leur lit et nombre de reconvalescens... La « principale cause de cette maladie sont les vers, car les « malades les rendent quelquefois vivans par la bouche ; « il y a pourtant du pourpre et de la malignité ». A deux reprises, l'évêque envoie des aumônes (1768). — État des ornements de l'église de Pexiora (1769). — Lettre du P. Joseph, capucin, à l'évêque de Saint-Papoul, au sujet de la mission prêchée à Pexiora en 1769. — Pièces et plan des réparations à faire à l'église et notamment au chœur (1770). — Correspondance entre le curé Benoît et l'évêque de Saint-Papoul, au sujet du régent des écoles et de la prédication du carême (1771). — Délibérations du conseil politique de Pexiora portant résolution de demander à l'évêque « un second prêtre résident», et un régent d'école (1777).

Peyrens. — Lettre du sieur Olivier, bénéficier du chapitre de Castelnaudary, à l'official de Saint-Papoul, accompagnant un titre et un procès-verbal de prise de possession de l'obit de Antoine et Jean Bourrassier, fondé dans l'église paroissiale de Peyrens (1687). — État certifié par Gélade, curé, des registres des baptêmes, mariages et sépultures de Peyrens (1737). — Procès-verbal de visite de l'église dudit lieu (1741). — Testament fait en 1735 par Guilhalmette Albouy, veuve de Pierre Salés, brassier de Peyrens, portant fondation de messes dans l'église dudit lieu (1746). — Lettre du curé Cailhassou à l'évêque touchant la communion pascale des infirmes (1768). — Notes préparatoires et procès-verbal de visite de l'église de Peyrens (1753). — Inventaires des effets et vases sacrés (1765). — Requête des consuls, lettre et certificat du sieur Cailhassou, curé, recommandant à l'évêque Antoine Jalade, régent des écoles (1768). — Plainte du curé de Peyrens contre le curé de Tréville à l'évêque de Saint-Papoul (1770). — Demande de prières publique contre la sécheresse (1772). — Procès-verbal de visite de l'église paroissiale accompagné d'un mémoire auxiliaire (1775).

Puginier. — Visite de l'église paroissiale dite de Saint-Laurent, le sieur François Marre étant curé (1655).

G. 272. (Liasse.) — 34 pièces, papier ; 1 parchemin.

1512-1770. — *Rascous.* — Sentence arbitrale portant division des décimaires de Saint-Martin-la-Chapelle, diocèse de Mirepoix, et de Saint-Julien-de-Rascous, diocèse de Saint-Papoul (22 juin 1512). — Acte de délaissement du service de la paroisse Saint-Julien par Jacques Roquefort, curé de Besplas (1609). — Arrêt du parlement concernant la cure de Rascous (1618). — Quittance de 200 livres par Olier, curé, au profit du chapitre de Saint-Papoul (1659). — Copie de griefs présentés au parlement de Toulouse au nom de Jacques Ribairan, Antoine Faure et Thomas Goulausy, contre le chapitre de Saint-Papoul, au sujet des fruits décimaux de Rascous (XVIIe siècle).

Ricaud. — Lettres du sieur de Lassalle, curé de Ricaud, à l'évêque de Saint-Papoul, pour lui présenter une demande motivée d'exeat (1748). — Correspondance du sieur Artigue, curé, touchant les réparations à faire à l'église de Ricaud (1770). — Testament de François Raymond de Cahuzac, curé, au profit de l'église paroissiale (1762-1770).

Saint-Assiscle. — Requête informe adressée à l'évêque de Saint-Papoul par le sieur Trey, curé de Saint-Assiscle, au sujet d'un projet de pont sur le ruisseau de Marès, « dont la construction et la conservation seroient grandement utiles à la desserte de la paroisse » ; lettre à M. Pagés, chanoine de Saint-Papoul, sur le même objet (1763). — État en double, signé de Banzit, curé, des réparations faites et à faire à l'église dudit lieu (sans date).

Saint-Brès. — Attestation du sieur G. Issard, vicaire de Saint-Brès, portant qu'il a été fait lecture des statuts synodaux au prône du dimanche (1610). — Requête à l'évêque de Saint-Papoul par Hugues Martin, bachelier en théologie, curé de Saint-Brès, au sujet de l'obit de Pons Embri, fondé dans l'église de Labécède (sans date).

Saint-Martin-la-Lande. — Inventaire des ornements de l'église paroissiale (1617).

Saint-Papoul. — État des ornements de la sacristie (1766).

Saint-Sauveur. — Procès-verbal de visite de l'église champêtre Saint-Sauveur, dépendant des paroisse, consulat et juridiction de Verdun (1679).

Souilhe. — Adresse de Jean-Baptiste-Martin Foyssac, curé de Souilhe à l'évêque de Saint-Papoul pour soumettre au jugement du prélat deux abus habituels dans sa paroisse : les nourrices allaitent leurs enfants dans l'église, et les menniers ne font aucune difficulté de moudre les jours de fêtes et de dimanches (sans date). — Requête des habitants de Souilhe demandant à l'évêque de Saint-Papoul d'approuver le sieur Jean-Pierre Roux, pour régent des écoles (sans date). — Plainte portée devant les vicaires généraux du diocèse de Saint-Papoul, le siège étant vacant, contre Baptiste Marre, curé de Souilhe, qui le 29 juin avait interrompu la messe, sous prétexte que l'on faisait du bruit dans l'église (1736).

Soupex. — Ordonnance de l'évêque de Saint-Papoul portant commission au sieur Boyer, chanoine, pour l'exercice des fonctions curiales à Soupex (1681). — Mémoire sur l'état de l'église après la visite épiscopale du 9 octobre 1733. — État des registres de catholicité de la paroisse en 1737, signé par Monsarrat, curé. — Copie informe d'une clause testamentaire du curé de Soupex portant fondation de six obits dans l'église du lieu (1739). — Procès-verbaux de visite de l'église de Soupex, les sieurs Monsarrat (1740) et Jean-Joseph de Preignan (1750) étant curés. — Lettre d'envoi du curé Preignan à l'évêque de Saint-Papoul d'un état des ornements, des effets et des réparations à faire dans le presbytère et dans l'église de Soupex par les fruits-prenants, qui sont l'abbé de Sorèze et le curé de la paroisse (1765). — Documents relatifs aux bénédictions du Saint-Sacrement, adressés à l'évêché de Saint-Papoul, par le sieur Jammez, curé (1711).

Villepinte. — Procès-verbal de visite de l'église paroissiale et de la chapelle dédiée à Saint-Laurent, bâtie par les habitants « à cause des guerres », et dans laquelle est érigée une confrérie de Pénitents, sous le titre de Sainte-Croix (XVIIe siècle).

Villespy, etc. — Cahier portant le détail des visites épiscopales faites dans les églises de Villespy, Verdun, Villemagne, Les Cassés, Bélesta, annexe des Cassés, Airoux, Ricaud, Souilhanels, Saint-Jacques et Saint-Pierre de Villasavary, Bram, Saint-Jacques de Pontlevet à la Bastide d'Anjou, Montferrand, Avignonet, Saint-Brès, Saint-Assiscle, Baraigne, Molleville, Mas-Saintes-Puelles, La Force, Issel, Lasbordes, Vaudreuilhe, Drulhe, Cadenac, Souilhe, Puginier, Soupex, Peyrens (XVIIe siècle).

G. 273. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 1 parchemin.

1547-1780. — *Verdun.* — Notes informes sur l'état de l'église de Verdun. — Extraits du procès-verbal de visite de l'église paroissiale dudit lieu par Gabriel-Florent de Choiseul, évêque de Saint-Papoul, le sieur Louis Laporte étant curé (1720-1721). — Requête à M. de Saint-Priest, intendant de Languedoc, pour François Vernède, curé de la paroisse de Verdun et des annexes de Villemagne et de Ferrals, contre les consuls de Verdun, au sujet de la maison presbytérale ; délibération du conseil politique du 12 janvier 1765, et ordonnance de l'intendant (1764-1765). — Autres pièces sur le même sujet pour les consuls contre le curé Vernède (1765) ; — Procédure devant l'intendant de la province, entre le sieur Vernède et les consuls de Verdun, contenant, entre autres pièces, un extrait de la délibération par laquelle les consuls rétractent les paroles injurieuses pour le curé contenues dans le procès-verbal de l'une de leurs précédentes séances (1765). — Délibération de la municipalité relative à la nomination du régent des écoles (1780).

Villarzens. — Le sieur Artigue, curé, demande à l'évêque de Saint-Papoul de retarder d'une heure la célébration de la messe dans sa paroisse (1748).

Villasavary. — Dire par écrit présenté à l'évêque de Saint-Papoul, au nom des marguilliers de l'église Saint-Jacques de Villasavary, contre les marguilliers de l'église Saint-Pierre du même lieu (sans date). — Notes informes pour servir à la visite des églises Saint-Pierre et Saint-

Jacques. — Contrat d'accord pour la fourniture par abonnement des ornements, livres de chant, décoration des autels, nécessaires aux paroisses de Villasavary, entre la communauté dudit lieu, le chapitre de Mirepoix et le curé de Villasavary (1741). — Délibération du conseil politique pour la nomination du régent des écoles (1779).

Villemagne. — Visites de l'église de Villemagne, annexe de Verdun, par Daniel Bertrand de Langle, évêque de Saint-Papoul (sans date) ; — par Gabriel-Florent de Choiseul, évêque, Louis Saporte étant curé (1720-1721). — Requête des consuls de Villemagne demandant à l'évêque de Saint-Papoul « de chomer la faitte (*sic*) de Saint-« Roch.... pour s'acquitter envers Dieu du devoir qu'ils « s'imposerent eux-mêmes, d'un consentement unanime, « l'année dernière (1758), lorsqu'ils virent une grande « partie de la paroisse attaquée d'une maladie epidemique « qui enleva un nombre considerable de personnes » (1759).

Villeneuve-la-Complal. — Extrait d'acte notarié par lequel Georges Bélaval, curé de Villeneuve, accorde à Raymond Laffont, habitant dudit lieu, la sépulture dans l'église paroissiale, « joignant l'autel de saint Fabien et saint Sébastien » (1669). — Devis des réparations à pratiquer à la maison presbytérale (XVIIe siècle). — Délibération du conseil politique pour la nomination d'un régent (1756). — Ordonnance, sur requête, de l'évêque de Saint-Papoul, relative à la sépulture de la famille Cathalan dans l'église de Villeneuve, « au devant de la chaire » (1726).

Villepinte. — Auditions de témoins dans une enquête sur l'obit d'en Pousse, fondé dans l'église de Villepinte (1547). — Procédure par devant la cour consulaire, entreprise à la requête d'Arnaud Garsai, prêtre dudit lieu (1660).

Villesiscle. — Mémoire pour le curé de Villesiscle au sujet de l'obit de Salvadou ou Salvatoris (XVIIIe siècle).

G. 274. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1522-1775. — *Villespy.* — Extrait du coutumier de Villespy, relatif aux droits et fruits décimaux exigés annuellement des habitants (1570-1665). — Collation par Jean Auriol, vicaire capitulaire de Saint-Papoul, de l'obit perpétuel fondé en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Jean Bac, prêtre de Villespy (1598). — Procès entre Michel Embry, recteur de Villespy, l'évêque de Saint-Papoul et le chapitre de Castelnaudary, au sujet des fruits décimaux de Villesplas, territoire dépendant de la paroisse de Villespy (1643). — Procès-verbal de visite de l'église paroissiale de Villespy (incomplet et sans date). — Pétition des habitants de Villesplas qui, « dans l'hiver, sont privez presqu'entie-« rement de pouvoir ouïr la sainte messe par le frequent « debordement de cette riviere (le Tenten) ». Les pétitionnaires réclament un desservant et produisent à l'appui de leur demande une copie de sentence du sénéchal de Toulouse de l'an 1522 (XVIe siècle). — Authentique d'une relique de la vraie Croix signée Basilius Matranga, archevêque d'Achrida en Albanie (1736). — État des obits fondés dans l'église de Villespy, signé Ganiolet, curé (1738). — Compte de Laurent Calbairac pour l'église de Villespy (1739-1745). — Rapport du curé Ganiolet à l'évêque de Saint-Papoul, sur l'état moral de sa paroisse (1741). — Procès-verbal de visite de l'église de Villespy (1741). — Délibération de la communauté pour la nomination d'un régent (1749). — Constitution d'une rente de 15 livres consentie par Garros, curé de Villespy, en faveur de Ganiolet, ancien curé dudit lieu, consorciste à Villepinte (1749).— Lettre du curé Garros à M. Pagés, chanoine de Saint-Papoul, au sujet de la visite épiscopale annoncée (1750). — Note informe sur le « rit de « l'eglise paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de Villespy » (vers 1750). — Devis des réparations à faire à l'oratoire, à la maison de ville et à la remise des pauvres passants (1752). — Sentence arbitrale rendue par Jean de Montpezat de Carbon, évêque de Saint-Papoul, entre Bernard Gaillard, curé de Villespy, et Guillaume Bac, notaire dudit lieu, au sujet de l'obit de Saint-Jean (1762). — État en double des ornements de l'église de Villespy, signé Garros, curé (1762). — Lettre du curé Garros à l'évêque de Saint-Papoul, au sujet de la maison presbytérale (1763). — Délibérations de la communauté de Villespy, au sujet du régent (1765-1766). — Lettre du curé Varinier à M. Jasseren, secrétaire de l'évêché de Saint-Papoul, sollicitant pour le sieur Embry la « permission d'enseigner la jeunesse » (1768). — Procès-verbal de visite de l'église et état des ornements et vases sacrés (1769). — Délibération de la communauté de Villespy concernant la nomination du régent (1769). — Lettre, supplique et mémoire adressés à l'évêque de Saint-Papoul par le curé Varinier contre Guirail, curé de Lasbordes, au sujet de l'administration des sacrements aux habitants des métairies de Garric, Bonnétis, Les Périès, Picotis, les Moulin de la Rouquette et d'Embry (1770). — Supplique à l'évêque présentée par le curé Varinier contre les marguilliers, pour obtenir de lui un règlement sur les bénédictions du Saint-Sacrement (1770). — Requête à l'évêque présentée par la communauté de Villespy au sujet du régent, et lettre du sieur Varinier, curé (1771). — Verbal de visite de l'église de Villespy et ordonnance à la suite, signée de Renaudié, vicaire général (1775).

G. 275. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1613-1788. — *Pénitents blancs de Castelnaudary* [1]. — Quittance de 205 livres du sieur Hardy pour la tribune des Pénitents blancs (1704). — Pièces de comptabilité de la confrérie pour les années 1706, 1707, 1708 et 1709. — Procès-verbal d'élection du prieur et du sous-prieur en 1710-1711. — Projet de bail à besogne pour la dorure, « suivant l'art d'orphevrerie sizellé, des bustes de « Saint Juillen et Sainte Aurelie », dressé par Paul Alba, doreur de Castelnaudary, pour la chapelle des Pénitents blancs, suivi d'un abrégé en double exemplaire de la vie de sainte Aurélie, martyre (d'après Grégoire de Tours et Surius), et de deux « rolles » des souscripteurs pour l'ornementation des bustes-reliquaires (1711). — Deux lettres de M. Pomès, vicaire général de Saint-Papoul, au sieur Estève, prieur des Pénitents blancs, au sujet d'un pélerinage projeté par cette confrérie à la « Fontaine de Saint-Papoul » (1711). — Déclaration faite par Marie Calvelle au profit de la « dévote chapelle » des Pénitents blancs, à l'occasion d'un procès soutenu par ladite dame devant le présidial de Lauragais contre François Belvèze, prébendier du chapitre de Castelnaudary (1714).

Pénitents gris de Castelnaudary [2]. — Fragments d'un cahier contenant les délibérations et élections des dignitaires de ladite confrérie. de 1741 à 1788.

Pénitents de Villespy. — Extrait des statuts des Pénitents blancs de Castelnaudary du 20 juin 1612, et érection d'une chapelle de Pénitents à Villespy, à la charge pour la nouvelle confrérie d'être agrégée à celle de Toulouse (1613). — Ordonnance des vicaires généraux du diocèse de Saint-Papoul prise sur délibération des Pénitents blancs de Notre-Dame de Lorette de Villespy, contre les marguilliers de la confrérie qui négligeaient de rendre leurs comptes (1745). — Mémoire des usages et offices de la confrérie (1750). — Supplique du curé Varinier à l'évêque de Saint-Papoul en vue d'obtenir un règlement sur la sonnerie des cloches de la paroisse pour annoncer les fêtes spéciales de la confrérie (1766). — Lettre du syndic et des conseillers des Pénitents blancs à l'évêque de Saint-Papoul, suivie d'une lettre du curé Varinier, au sujet de la concurrence des offices paroissiaux avec les fêtes de la confrérie (1767). — Requête de la confrérie de Villespy à l'évêque de Saint-Papoul, tendant à obtenir l'autorisation de célébrer l'octave de la « faistivité du corpus Christy » dans sa chapelle particulière (1772). — Lettre scellée de Georges-Lazare-Berger de Charancy, évêque de Saint-Papoul, mettant à la disposition des Pénitents de Villespy « les murs d'une « ancienne chapelle vaste, dans l'enceinte de l'ancien « chateau episcopal dudit lieu ». La chapelle actuelle devra être totalement interdite, dès que la nouvelle aura été réparée (1738). — Rôle et cotisation des Pénitents blancs de Villespy (sans date). La liste comprend 27 confrères imposés à 15 sols chacun.

Miséricorde de Villespy. — Mémoire des aumônes faites à ladite Miséricorde (sans date). — Distribution de l'aumône de deux setiers de blé froment, mesure de Saint-Papoul, légués par feu Pierre Belbèze, prêtre, aux pauvres de Villespy (1762). — Lettre de Ganiolet, prêtre consorciste de Villepinte, annonçant la constitution d'une rente de 15 livres au profit des pauvres de Villespy, par le sieur Garros, curé dudit lieu (1761).

Hôpital de Villasavary. — Mémoire informe et sans date sur les motifs susceptibles de déterminer les directeurs de l'hôpital de Villasavary à affermer les rentes et les censives. — Lettre du sieur Tholose, de Castelnaudary, à l'évêque de Saint-Papoul, relative à la distraction des biens et revenus de l'hôpital de Villasavary des possesions propres à l'Hôtel-Dieu de Castelnaudary (1768).

(1) Confrérie sous le vocable du Saint Nom de Jésus.

(2) Sous le vocable de saint Jean-Baptiste, dans l'église des Carmes.

G. 276. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

926-XVIIIe siècle. — Inventaire des actes portant privilèges pour le chapitre Saint-Nazaire de Carcassonne. Sauvegarde du roi Philippe-Auguste de tous les biens et personnes du chapitre (p. 1) ; — testament de noble Jean de Saix, écuyer, seigneur de Labastide de Ventenac, par lequel il donne tous et chacun de ses biens au collège de Verdalle [1], à Toulouse, et fonde deux collégiats à la nomination du chapitre de Carcassonne, 4 avril 1525 (p. 4); — accord entre le chapitre de Carcassonne et l'abbé de Montolieu touchant les bénéfices de Ferran et de Brugairolles (p. 8); — mandement du roi Louis IX à Jean de Cranis, sénéchal de Carcassonne, pour contraindre les habitants nouvellement venus en la ville de Carcassonne à rebâtir l'église Notre-Dame et les fours, et à réparer les dommages causés au chapitre dans le vieux Bourg Nouveau (p. 9) ; — poids de l'argenterie donnée par Christophe de Lestang, évêque de Carcassonne, et estimée en 1525 par Gros, maître orfèvre (p. 13); — achat en 978 d'une vigne à Villalbe, au terroir de Saint-Geniès ; testament en 1150 du vicomte Roger, par lequel il donne la lende au chapitre de Carcassonne, avec quelques autres droits au terroir de cette ville; donation en 926 d'une terre sise

(1) Arnaud de Verdalle mourut évêque de Maguelonne en 1352.

au terroir de Poursan de la Cité, aux églises Saint-Nazaire et Saint-Sauveur ; échange en 975 des droits du chapitre au Feu d'Aizens avec les droits de Saint-Geniès et de Peyralbe (p. 13) ; — vente en 1259 d'une pièce de terre au Bourg Vieux près la nouvelle Barbacane (p. 17) ; — mémoire des divers droits de l'église *Edera*, aux années 1006, 1043, 1099, 1106, 1115 et 1129 ; donation faite au chapitre en 1181 du fief de Taillebois (p. 19) ; — donation en 1155 de certains fiefs au terroir de Gongens (p. 22) ; — main-mise au profit du roi en 1497 sur tout le temporel de l'évêché de Carcassonne (p. 25) ; — titre de la vicairie de Saint-Vincent faite en 1502 par le chapitre de Carcassonne, patron de ce bénéfice, à Pierre Boyer, « bachilier en l'un et l'autre droitz » (p. 30) ; — lettre du roi François II, demandant au chapitre la levée en toute diligence de 1.000 livres, même en « vendant le reliquaire de l'église » (p. 31) ; — inventaire des fondations établies dans l'église cathédrale de Carcassonne (p. 34-39) ; — inventaire de tous les documents trouvés soit « dans la garde robe ou garde-livres, soit dans la bibliothèque qui étoit au dessus de la salle capitulaire d'hiver » (p. 41-119). Il y est notamment question des reconnaissances d'Alzonne, Floure, Barbaira, Mairac, Villalbe, Mairac, Villeseque-Lande, Villesèque-Basse, Pezens, Capendu, Hedera, Conques, Trebes, Herminis, Rustiques, Villedubert, Villemoustaussou, Vitrac, Villegailhenc, Palaja, Villalier, Pennautier, Pechbusque, Cazilhac, Montlegun, Montredon, Lavalette, Aragon, Vallouvière, Marseillette, Pechsélicon, Cessenon, Farellongue, Miendas, Taillebois, Roullens, Bernac, La Loubatiere, Villeneuve, Caunes, Villegly, Limouzis, Salsigne, Villanère, Carrus, Gougens, Carcassonne (ville basse), Serviès, Rieux, Caunettes, Taurize, Villetritouls, Arquettes, Le Villa, Trebes, Cavanac, Carcassonne (Cité), Mas-Cabardés, Miraval, La Tourette, Cuxac, Caudebronde et Roquefère. — Ce registre porte cette mention, au premier et au dernier folio : « Ce livre appartient a François de Pelletier, chanoine de l'eglise cathedrale de Carcassonne et premier sindic du clergé » ; sur la couverture, à l'intérieur, les armoiries du chapitre, avec la légende : « Sigillum capituli sedis Carcassone » (1).

G. 277. (Registre.) — In-folio, 425 feuillets, papier.

1690-1708. — Registre des délibérations du chapitre de Carcassonne. — Nomination des syndics, 1er mai 1690 (fol. 1) ; — nomination des sacristains de la grande sacristie et de la petite sacristie ; réparation à l'église d'Alzonne (f. 2) (1) ; — lods du moulin de la Seigne (f. 3 v°) ; — *carnens* de Miendas, 3 juillet (f. 5) ; — procession à l'occasion du jubilé et de l'ouverture du chapitre des pères Capucins (f. 6 v°) ; — réparations à l'église de Villeneuve et à la métairie de Villamarcilly, 10 août (f. 9 v°) ; — réparations aux vitres de l'église cathédrale, 23 septembre (f. 11) ; — congé à M. Ducassé, chanoine théologal et précenteur, official et vicaire-général de l'évêque de Carcassonne, appelé à Condom pour y exercer les mêmes fonctions, 28 novembre (f. 12 v°) ; — lods du moulin de la Seigne, 18 novembre (*sic*) (f. 13 v°) ; — grains de la dîme de Pomas, 2 décembre (f. 14) ; — entretien des couverts, greniers, cloître, tinal, four, maîtrise, et de l'église de Gougens ; réception de M. Gase, en qualité de prebendier hebdomadier : « Monsieur Faure... « le prenant par la main l'a introduit dans la dicte eglise, « à l'entrée de laquelle luy a donné l'eau beniste et de là « dans le cœur, où s'estant mis à genoux, ont faict priere à « Dieu et à saints Nazaire et Celse, patrons de ladite « eglise, et apres, aiant ledit sieur Faure faict s'easeoir ledit « maître Louis Gase, prestre, à une des cheses hautes du « costé droit du chœur, où le prebendier hebdomadier « dernier receu a accoutumé sa place, et luy mettant six « petits pains en ses mains en signe de quotidienne distri« bution, par ces ceremonies et autres en tel cas accou« tumées l'a mis et installé en la reelle, actuelle et corpo« relle possession de ladite prèbende hebdomadale », 24 mars 1691 (f. 18) ; — le curé de Trebes demande 50 écus qui lui sont dus des arrerages de sa congrue, 11 juillet (f. 24) ; — le chapitre approuve les élections consulaires du Mas-Cabardés, 14 juillet (f. 25) ; — il délègue le sindic et le trésorier à Villeneuve « pour l'election et serment des consuls », 1er septembre (f. 26) ; — réception de M. de la Selve comme theologal, 7 septembre (f. 27) ; — réception de Pierre Banquels comme chanoine, 27 septembre (f. 28 v°) ; — réception de Bernard Boucard, curé de Lavalette, comme précenteur, 8 octobre (f. 29 v°) ; — réparation du pont sur le Fresquel, au moulin de la Seigne, 13 octobre (f. 31) ; — reconnaissances du fief du Monestrol, 20 octobre (f. 32) ; — réception de M. Born, prébendier, 30 janvier 1692 (f. 35) ; — à l'occasion du jubilé, procession générale, pour laquelle les syndics du chapitre feront avertir « la paroisse, les peres Capucins, les Minimes, les consuls et magistrats de s'y trouver en rang », 22 mars (f. 38) ; — vente des matériaux des vieilles orgues, 29 mars (f. 39) ; — réception de François de Fornier, comme

(1) Les documents compris sous les cotes G. 276 à G. 288 provenant des archives du chapitre de Carcassonne, sont entrés aux archives départementales le [illegible] février 1907, pendant que la série G (additions) était en cours d'inventaire ; ils doivent être rapprochés des cotes G. 67 à G. 69 et des cotes G. 23[illegible] à G. 232.

(1) Ces dignitaires et serviteurs sont renouvelés tous les ans, au 1er mai.

« prebendier des 12 livres », 2 avril (f. 39) ; — clôture des comptes du trésorier du chapitre, 19 avril (f. 41 v°) ; — ayant abandonné l'ancien partage de son bénéfice, M. Rivals, curé d'Alzonne, se réduit à la portion congrue, 28 juin (f. 45) ; — réception de M. Gardelle, prêtre du diocèse de Béziers, à la prébende presbitérale, 10 juillet (f. 46 v°) ; — présentation par le chanoine de cheville de Joseph Del Cun à la cure de Villedubert, 19 juillet (f. 47 v°); — *Te Deum* à l'occasion de « la victoire remportée par une partie de l'armée du roy en Flandres, sur celle du prince d'Orange et de ses alliés », 30 août (f. 48 v°) ; — réception de noble Paul de Saint-Martin, clerc tonsuré du diocèse de Carcassonne, à une prébende canoniale, 3 octobre (f. 49 v°) ; — les distributions canoniques sont accordées à M. de Costa, chanoine, retour de Paris où il faisait ses études, 16 janvier 1693 (f. 54) ; — réception de M. Francou, prêtre du diocèse de Saint-Papoul, à une prébende presbytérale, 24 janvier (f. 54 v°) ; — les syndics du chapitre, avec l'assistance des consuls, « sont priés de faire « distribuer partie du blé de l'aumone, pour pourvoir à la « necessité des pauvres », 21 février (f. 56) ; — Pierre Hébraud, maître maçon de Carcassonne, est « chargé de « tenir les couverts de l'eglise cathedrale et dependances « en estat ; il prendra soin de faire ouvrir les sepultures « qui ce fairont dans ceste eglise et cloistre pour qu'on ne « gate rien, et aussi de les remettre en estat », 17 mars (f. 56 v°) : — bail de la levée des censives et des droits de lods passé à M. Villa, chanoine, 8 avril (f. 59) ; — le chapitre est invité par les pères Capucins « qui doivent faire « l'elevation de deux saints », 18 avril (f. 59 v°) ; — réception de Jean Banquels, clerc tonsuré du diocèse de Rieux, comme chanoine, 23 mai (f. 64) ; — le chanoine Pierre Banquels, mort « d'une fievre maligne et pourprée », est enseveli le jour même de sa mort « en une honorable « place dans l'eglise » 30 mai (f. 65 v°) ; — réception de noble Jean-Gabriel de Bonafos, clerc tonsuré, chanoine en l'église collégiale Saint-Vincent de Montréal, au canonicat dont était pourvu Marc-Antoine de Bonafos, son frère, 4 juin (f. 66) ; — une procession est prescrite, à la demande des consuls, pour obtenir la sérénité du temps; « on portera le corps de saint Lupin et sera dict une « grande messe en l'eglise des peres Minimes, et apres, « la procession continuera autour de l'enclos des Minimes, « et par la premiere rue à gauche s'en retournera gagner « la montée et revenir en cest eglise », 4 juin, (f. 67) ; — poursuites ordonnées, par devant le procureur juridictionnel de la justice du chapitre, « contre le sieur Mahul, marchand « du Mas-Cabardés, pour la degradation par lui faite aux « bois et forets de la Grese basse », 29 juin (f. 68) ; — réception de M. Mengaud, prébendier, 18 juillet (f. 68 v°) ; — réception de Gaspard Dathenous, prêtre, docteur en droit, à une prébende diaconale, 17 octobre (f. 74) ; — chant d'un *Te Deum* en « actions de graces de la prise de « Charleroy ; messieurs de la paroisse, consuls et magis- « trats seront avertis de s'y trouver », 14 novembre (f. 76 v°) ; — le jour de la Présentation de la Vierge (21 novembre), « procession generale accoutumée pour la delivrance de la ville » (1) ; procession générale pour l'ouververture du jubilé (f. 77) ; audition et clôture des comptes de M. Malves, trésorier du chapitre ; réception de M. Astoin, prébendier, 27 mars (f. 84) ; — réception de M. Dassier, prébendier, 6 mai (f. 86 v°) ; — réception de M. Mayreville, chanoine, 31 mai (f. 88 v°) ; — réception de M. Vital de Costa, chanoine de la collégiale de Montréal, au canonicat vacant de feu M. de Coudurier, 8 juin (f. 90) ; — acceptation par le chapitre du legs de 625 livres à lui fait par feu François de Coudurier, chanoine et doyen, et fondation d'un obit à perpétuité à la mémoire du donateur, 8 juin (f. 90 v°) ; — *Te Deum* pour « la bataille remportée en « Catalogne contre les Espagnols par les troupes du roy « commandées par le marechal de Noailles », 26 juin (f. 92) ; — réception de M. La Selve, chanoine théologal, en qualité de doyen, 23 juillet (f. 93 v°) ; — réception de Claude Boucard, comme prébendier, 27 juillet (f. 94) ; — réquisitions faites au syndic du chapitre par Gabriel Escapat, prêtre, comme procureur de Pierre-Louis Soulaiges, recteur d'Arzens, gradué nommé par l'université de Toulouse depuis 1669, et de la part de Antoine Pullés, prêtre, aussi gradué de la même université, pour obtenir une prébende subdiaconale, 31 juillet (f. 95) ; — réception de M. Segonne comme prébendier, 31 juillet (f. 96) ; — réception de François de Nigri, clerc tonsuré, au canonicat de son oncle, Henri de Nigri, 9 août (f. 96 v°) ; — appointement du regrès donné par le sénéchal de Carcassonne en faveur de Henri de Nigri, au canonicat dont il s'était démis, 18 septembre (f. 100) ; — réception de M. Jean Delbès comme chanoine, 18 octobre (f. 102 v°) ; — afferme des terres de Villeneuve-les-Chanoines, 28 octobre (f. 104) ; — réception de François de Pelletier comme chanoine, 6 décembre (f. 106) ; — présentation par le chapitre aux vicaireries perpétuelles de Saint-Martin de Capendu et de Saint-Hilaire de Cazilhac, 26 février 1695 (f. 109 v°) ; — réception de Vital-Joseph de Roux de Montbel à la dignité d'archidiacre, 6 mars (f. 110) ; — M. de Costa, syndic, se plaint « contre « les prebendiers diacres et sous-diacres, de ce qu'ils ne « s'acquittent pas de leur devoir, et contre les autres « prebendiers, de ce qu'il ne se trouve personne pour

(1) Cette procession était faite en souvenir de l'incursion du prince de Galles qui épargna la Cité (novembre 1355).

« tenir chapes », 26 mars (f. 111) ; — bail d'inféodation, sous albergue annuelle, « des moulins farinier et foulon de « Bausels dicts de Saint-Nazaire, ou pour mieux dire des « masures desdits moulins, avec la faculté de les construire, « edifier, tenir, jouir et posseder, avec le droit d'attache « de chaque costé de riviere jusques au pont, et de prendre « les ruines de la vieille escluse », 26 mars (f. 111 v°) ; — ratification par le chapitre du bail de fournissement de la boucherie particulière du chapitre au sieur Thouzet, 11 juillet (f. 116) ; — réception de Simon Borrelly Saint-Laurens, sous-diacre, bachelier ès droits, du diocèse d'Avignon, à une prébende sous-diaconale, 20 octobre (f. 122) ; — réception de Jacques Barthe, bachelier en théologie, recteur de Salsigne, à une prébende hebdomadale, 31 octobre (f. 123) ; — emprunt de 3.000 livres pour subvenir au paiement de l'extraordinaire des décimes et de la capitation, 25 février 1696 (f. 131) ; — vente de la coupe des arbres de la forêt de la Grèze basse, 5 mai (f. 133) ; — emprunt de 1.100 livres à M. Bonnemaison, chanoine, pour payer les amortissements nouveaux, 5 mai (f. 134) ; — réception de M. Lauzière, prêtre purgatorier de l'église Saint-Sernin de la Cité, comme prébendier diacre, 24 mai (f. 135 v°) ; — copie du contrat de rente constituée de la somme de 417 livres par les agents généraux du clergé en faveur du chapitre de Carcassonne, 30 juin (f. 139) ; — contrat d'afferme de Monze et de Saint-Jean de Ceille, 7 juillet (f. 140 v°) ; — création du juge de la temporalité du chapitre, 11 août (f. 144 v°) ; — copie d'une lettre de M. de Chateauneuf (du 15 novembre 1695) au sujet de l'envoi d'une députation du chapitre auprès de M. de Ganges, l'un des lieutenants du roi en Languedoc (f. 147) ; — renouvellement des reconnaissances du Mas-Carbardés, de Miraval et de La Tourette ; réparations à l'église de Trèbes, 13 août (f. 148 v°) ; — *Te Deum* à la cathédrale « au sujet de la paix de Savoie », 27 septembre (f. 150) ; — réparation des orgues de la cathédrale par le sieur Bouat, organiste à Béziers, 13 octobre (f. 150 v°) ; — envoi d'une députation du chapitre vers l'archevêque d'Arles « qui doibt arriver avec monseigneur notre evesque », 17 octobre (f. 151) (1) ; — convocation d'un chapitre général pour terminer quelques « differents entre les « hebdomadiers, vicaires et autres prebendiers et pour « lecture des statuts », 17 novembre (f. 153) ; — réparations aux nefs des églises dont le chapitre est curé primitif, 25 novembre (f. 154) ; — aumônes aux pauvres de la ville « qui souffrent beaucoup par la rigoureuze saison que nous sommes », 19 janvier 1697 (f. 156) ; — copie de six actes faits au chapitre par Vitalis de Costa, précenteur, en vue d'obtenir quelque bénéfice dépendant de l'évêque et du chapitre de Carcassonne (f. 156 v°) ; — réception de M. Duranat, curé de Cazilhac, comme prébendier, 11 mai (f. 165) ; — serment des consuls du Mas-Cabardès, de Miraval et de La Tourette, 27 juin (f. 167 v°) ; — réception de Antoine Pullés, vicaire de Saint-Martin de Capendu, comme prébendier diacre, 18 juillet (f. 168) ; — interdiction de la chasse et de la pêche dans les terres de Villeneuve, 3 août (f. 169 v°) ; — projet de construction d'un pont sur le canal à Gougens, 2 octobre (f. 176) ; — réception de François Bousquet, diacre du diocèse de Saint-Papoul, comme chanoine théologal, 23 février 1698 (f. 182 v°) ; — procuration faite à M. de Costa, chanoine, pour recevoir, au nom du chapitre, des agents du clergé de France la somme de 7.506 livres, 19 mars (f. 184) ; — réception de M. de Roux à la dignité de doyen, 25 mars (f. 185) ; — entérinement des lettres de vicaire-général accordées par l'évêque, le 5 mars précédent, à M. Freissinaud, oratorien, licencié en droits (f. 186 v°) ; — réception de M. Martin comme chanoine trésorier, 2 juin (f. 193 v°) ; — révocation du procureur juridictionnel de Villeneuve, 12 juillet (f. 197 v°) ; — réception de Pierre Brousses comme prébendier sous-diacre, 16 juillet, (f. 198) ; — le syndic Villa expose « que la compagnie a faict de frequentes et « facheuses experiances des inconvenians qui arrivent dans « la vacance par mort, demission pure et simple ou autre- « ment de l'office de precenteur, des vingt deus benefices « apelés prebendes et de la chapelle de Saint-André dont « la collation apartient, *pleno jure*, au chapitre en corps. « Les inconvenians estant tels qu'ils causent : *primo*, une « facheuse division entre les capitulans par les diverses « sollicitations qui viennent de toutes parts ; *secundo*, une « introduction dans le chœur des meschants sujets pour « lesquels la solicitation et la brigue ne sont souvent que « trop festes pour fere avoir aus particuliers qui composent « le chappitre des respects humains, voyant d'ailleurs « l'inutilité de leurs sufrages s'ils se declarent contre le « nombre ; enfin, une infraction des saints canons non « sulement de la part de ceus qui font soliciter la collation « des susdits benefices mesme avant la mort des titulaires, « mais encore souvent de la part des chanoines qui se « determinent sur ceste sorte de sollicitations ; pour aus- « quels inconvenians obvier, le dit sieur Villa propose que « le chappitre prene une bonne et ferme deliberation en « forme de reglement. Sur quoy, monsieur de Costa, « opinant le premier a dict qu'il est tres necessaire pour « la gloire de Dieu, l'honneur et le service de l'Eglise, et « pour la sanctification de tous les capitulans d'esviter les

(1) Il s'agit de Jean-Baptiste de Grignan, frère de l'évêque de Carcassonne, archevêque de Claudiopolis, coadjuteur et ensuite archevêque d'Arles, abbé d'Aiguebelle et de Larivour, mort le 11 novembre 1697.

« inconvenians proposés, et d'y remedier; et que pour « cela, il est d'avis de prandre une deliberation en forme « de reglement pour la collation desdites precenterie, vingt « deus beneffices apellés prebendes et de la chapelle de « Saint-André; par laquelle deliberation soict porté que les « beneffices qui ont esté conferés jusques à presant, *pleno « jure*, par le chappitre en corps, seront conferés à « l'advenir, le cas de vacance par mort, par demission « pure et simple ou autrement arrivant, par le chanoine « qui se trouvera en tour de cheville, de la mesme maniere « que les canonicats sont conferés en pareil cas, c'est à dire, « *pleno jure et nomine capituli*, et qu'ansuite le pourveu « se presentera au chappitre avec le titre du chanoine « chevillier, pour estre resceu et mis en possession « comme il est acoustumé de faire pour les canonicats « quand ils vaquent, sçavoir : les prebandes et chapele à « des personnes qui aient les qualités necessaires, selon « l'estatut du chappitre faict par le commissaire apostolique, « lors de la secularisation; et la precenterie, à un chanoine « capitulant et constitué dans les ordres sacrés ». Même opinion : MM. de Calmès, Bonnemaison, Muraillhe, Malves, Villa, Bordes, du Noir, de Saint-Martin, Banquels, de Maireville, Delbès, de Pelletier, Boucart et Bousquat, 9 août (f. 200 v°); — on décide que la précédente délibération sera confirmée par le parlement de Toulouse; le chanoine Villa est député pour demander « l'intervention « de monsieur le procureur general en la souveraine cour », 9 août (f. 202); — réception de Guillaume Vergues comme prébendier prêtre, 14 décembre (f. 206 v°); — réception de M. Cézières comme prébendier sous-diacre, 14 décembre (f. 207 v°); — réception de M. Roustan comme prébendier prêtre, 3 janvier 1699 (f. 208 v°); — réception de M. Boucard comme théologal, 14 février (f. 210 v°); — réparation à la presbitérale et à l'église de Trèbes, 21 février (f. 212 v°); — réparation au cloître du chapitre, 21 février (f. 213 v°); — nomination d'un gardien des archives du chapitre, « comme estant ce que le corps « a de plus precieux », 2 mai (f. 218); — réception de Gabriel de Bouscat, clerc du diocèse de Narbonne, comme prébendier prêtre (f. 220); — élections consulaires du Mas-Cabardés, 26 juin (f. 221); — réception de Charles des Alris de Rousset (1) à la dignité de doyen, 21 juin 1700 (f. 226); — réparation des « viltres » de la cathédrale par Bertrand Cau, vitrier de Carcassonne, 6 février (f. 227); — procès au parlement contre le curé de Ladern, au sujet des novales, 20 février (f. 228); — le sieur Gourmète est « nommé pour torner la grande cloche et fere aller l'orloge », 3 mai (f. 231); — recette de la somme de 52 livres pour les arrérages de quatre années de la pension ou aumône donnée par le feu roi de Navarre, pour l'entretien de la lampe à la chapelle Sainte-Croix dans l'église cathédrale, 5 juin (f. 233); — élections consulaires du Mas-Cabardés, de Miraval et de La Tourette, 19 juin (f. 235 v°); — présence des syndics à l'élection des officiers et à la reddition des comptes des dames de la Miséricorde de Carcassonne, 19 juin (f. 236 v°); — réparation du clocher de la cathédrale, 28 août (f. 238); — élection des consuls de Villeneuve, 28 août (f. 239); — par ordre du roi, Danti, maire de Carcassonne, est contraint de « de demander pardon du « mauvais procedé qu'il avoit eu à l'egard de l'evesque « devant les personnes qu'il jugeroit à propos »; deux députés du chapitre assisteront à cette amende honorable pour montrer « la relation et l'union d'interets », 13 novembre (f. 241 v°); — on décide de remplacer le pont de bois construit par le chapitre auprès du château de Gougens, par un pont de pierre; — « les Princes devant « accompagner le roi d'Espagne, leur frere, jusques à Saint-« Jean-de-Luz, et que des estre *(sic)* en Espagne, ils pren-« dront leur route du costé de Languedoc pour s'en « retourner, ainsi que devant passer en ces quartiers, il « est bon de prevoir les choses », 4 décembre (f. 243); — passage des Princes : « Monseigneur l'evesque a faict sçavoir « à son chappitre cathedral de se trouver lundi vingt-« uniesme du courant (février 1701) en ville basse dans « quelque maison particuliere, pour de là se randre en « surplis à la maison presbiteralle de la paroisse Saint-« Vincent où il se randra aussi, et fere porter les pluviaux « et autres ornements necessaires pour tous les assistans « et presentz. Ce qu'aiant esté executé et tout le « chappitre en cors s'y estant trouvé avec quelques autres « prestres de paroisses portant chacun un pluvial, Monsei-« gneur l'evesque habilhé pontificalement, la crosse en « main et la mistre seur sa teste, ses diacres d'honneur, « officians et bordoniers, se seroit en cest estat porté au « fons de ladite eglize Saint-Vincent, où Nos Seigneurs les « Princes estant arrivés environ les neuf à dix heures du « matin, Monseigneur l'evesque auroit presenté l'eau « beniste à Monseigneur le duc de Bourgogne et ensuite à « Monseigneur le duc de Berri, son frere; et dressant son « discours au premier, il luy auroit parlé l'espasse d'un « bon quart d'heure, et ensuite conduit lesdits seigneurs « dans le presbytaire, où s'estant mis à genoux seur des « careaux preparez, ledit seigneur evesque seroit monté « au mestre autel et après avoir dict l'oraison, il auroit « donné la benediction et se seroit retiré dans la sacristie, « et Nos Seigneurs les Princes ont entandu la sainte messe, « pendant laquele leur musique a chanté », 16 février 1701

(1) Il devint en 1700 vicaire-général de Carcassonne, et ensuite évêque de Béziers (1702-1721).

(f. 245); — coupe de bois dans la forêt de la Grèze-Basse, 11 mars (f. 245 v°); — visite épiscopale à Trèbes, Montlegun et Montredon, 20 avril (f. 247); — réception de Jean Marty, prêtre du diocèse de Glandèves ([1]), à une prébende diaconale, 14 mai (f. 249); — ouverture du jubilé, 14 mai, (f. 250); — réception de M. Bélichon à une prébende presbytérale, 13 juin (f. 251); — visite épiscopale à Cazilhac, 18 juin (f. 251 v°); — les religieux capucins demandent qu'il leur soit permis « d'abatre la maseure de l'eglize de « Saint-Estiene en ce qui y reste, n'estant qu'une retrecte « de voleurs et autres personnes de mauvaise vie » ; les suppliants s'engagent à faire « planter une croix où l'autel « estoit placé », 2 juin (f. 254) ([2]); — règlement de préséance dans les processions, 1er septembre (f. 156); — réception comme chanoine de Jean Marane, clerc acolythe du diocèse de Lectoure, 12 septembre (f. 257); — suppression d'une prébende et création d'un maître de cérémonies, 15 octobre (f. 260); — réception de Pierre Pech Maillol comme prébendier prêtre, 17 octobre (f. 261); — ferme de Gougens, 30 octobre (f. 262 v°); — ouverture du jubilé universel du commencement du siècle, 23 novembre ([3]) (f. 264); — réception de M. Born, du diocèse de Lavaur, comme prébendier, 14 janvier 1702 (f. 266); — inféodation de la terre de Villeneuve, 4 février (f. 268); — députation à M. de Rousset, doyen du chapitre, nommé évêque de Béziers, 29 avril (f. 271 v°); — réparation au couvert du clocher de la cathédrale et au presbytère d'Alairac, 14 juin (f. 276); — chant d'un « *Te Deum* du « gain de la bataille en Alemagne », 30 septembre (f. 280); — réception de Jean Maillol comme prébendier, 3 novembre, (f. 281 v°); — réception de Jacques Figeac comme prébendier prêtre, 3 novembre (f. 282); — *Te Deum* pour « la victoire remportée sur le Rain par les troupes du roy « contre celes de l'ampereur comandées par le duc de « Baviere », 11 novembre (f. 283); — lettres du roi contenant le récit de la bataille de Friedlingen. « Monseigneur « l'Evesque de Carcassonne, j'avois donné mon ordre au « marquis de Vilars ([4]), l'un des lieutenans generaus de « mes armées, de faire construire un pont seur le Rhin du « costé d'Huningue, pour y faire passer les troupes dont « je lui avois confié le commandement, affin d'aler joindre « l'Electeur de Baviere. Il s'est acquité de cette entreprise « avec toute la diligance et la conduite que je pouvois « desirer, et quelques regimans s'estans emparés de Rim- « bourg qui facilitoit cette jonction, il jugea que le prince « de Bade, qui comandoit l'armée de l'empereur postée « dans des retranchemans, feroit quelque mouvemans « pour tacher de reprandre cette place et s'oposer à mon « dessain ; cela le determina de faire passer le Rhin à mes « troupes le vingt-unieme de ce mois, pour oserver les « ennemis. Il apprit le vien qu'ils estoient sortis de leurs « retranchemans et s'avança ausy tost à eux ; leur infanterie « fit pour lors des efforts affin de gagnier le somet d'une « montagne. La miene y marcha par des vignes des hau- « teurs escarpées et trouva les enemis dans un bois où, « nonobstant leur forte resistance, ils furent vivement « repoussés ; dans le maime temps, leur cavalerie s'ebralla « pour venir charger la mienne qui essuia leur feu sans « tirer, suivant les ordres que ledit en avoit receu et « enfonça, l'epée à la main, les escadrons ennemis avec « tant de courage qu'ils furent entierement renversés et « poursuivis l'espace d'une lieue ; l'auroient esté plus loin « sans un deffilé qui les fit perdre de veue ; mais *(sic)* « troupes maîtresses du champ de bataille y ont campé le « soir de cette action. Il s'est trouvé pleus de quatre mil « hommes des enemis tués seur la place ; on leur a pris « une partie de leurs canons, trois paires de timballes, « pleus de qurante *(sic)* drapaus ou étandars, sans que « mes troupes en ayent perdeu un seul ; on a faict beaucoup « de prisoniers contre lesquels on compte pleusieurs « officiers de grande consideration. Apres le combat, le « marquis de Vilares s'est rendeu maître du fort de « Fridlinge où il y avoit quatre cens hommes de garnison « et quantité de munition de guerre et de bouche, qui « faisoint partie de la supssistance de l'armée de l'empe- « reur. Enfin on ne peut voir une victoire pleus complete « dans toutes ces circonstances. Ce succes seur me « donne lieu d'experer que la jonction de moun armée « avec celle de l'Electeur de Baviere aura des suittes tres « heureuses. Comme je reconnois que tous ces avantages « partent de la main de Dieu, je ne dois pas differer à luy « en faire randre de tres humbles actions de grace. C'est « pourquoi, je vous ecris cette lettre pour vous dire de « faire chanter le *Te Deum* dans vostre eglise principalle « et austres de vostre diossesse qu'il conviendra, observant « de vostre part en ceste ocasion les solemnités en tel cas « requises et acoutumées. Ce que me prometant de vostre « zelle et de vostre affection, je prieray Dieu qu'il vous aie, « Monsieur l'Evesque de Carcassonne, en sa sainte garde. « Ecrit à Fountainebleau le vingt uniesme jour d'octobre « 1702. Louis. *Signé :* de Phelipaus » (f. 283v°); — lettres de l'évêque de Carcassonne faisant titre de vicaire-général à François Malves, chanoine, et à Jacques Daste, official,

(1) Commune d'Entrevaux (B.-Alpes), jadis siège d'un évêché qui fut transféré à Entrevaux, et supprimé en 1801.

(2) A cette date, il ne restait plus de cette église que la voûte du sanctuaire ; on n'y faisait aucun service depuis un temps immémorial.

(3) La procession d'ouverture eut lieu le dimanche 27 novembre 1701.

(4) C'est après cette bataille que Villars fut salué par ses soldats du titre de maréchal de France (14 octobre 1702).

8 novembre (f. 284) ; — réception comme doyen de Louis Bonnaume, docteur en théologie de la faculté de Bourges, chanoine de l'église collégiale d'Aigueperce, diocèse de Clermont, 6 février 1703 (f. 287 v°) ; — emprunt pour le paiement des décimes et de la capitation, et pour le remboursement des frais de procès ; — visite épiscopale de l'église cathédrale, 28 février (f. 289) ; — le chapitre offre à l'évêque l'emplacement d'une vieille maison « pour aug- « menter son logement ou pour faire un jardin » qui manque au palais épiscopal, « etant donné que devant la « chambre dudit evesché, il n'y a qu'une vieille muraille fort « pres et fort desagreable à voir », 3 mars (f. 290) ; — nomination, sur ordonnance du parlement, d'un tiers expert pour l'affaire Alquié, 11 avril (f. 292) ; — réception de François de Nigri comme chanoine, 25 avril (f. 292 v°) ; — les offices capitulaires se font à la chapelle *Preciosa*, dans le cloître, parce que « le metre autel et cœur de « l'eglise est en desordre et ruine », 25 avril (f. 293) ; — réception de M. Daste, chanoine sacristain de Montréal, vicaire-général et official du diocèse, en qualité de chanoine, 27 avril (f. 293 v°) ; — procès entre le chapitre et les héritiers de feu Gabriel Roques, au sujet du champ Gaillard, au terroir de Villalbe, au terme appelé *als Ouzenals*, 27 avril ; — emprunt de 2,000 livres à Jean Jalabert, marchand de Carcassonne, 28 avril (f. 295 v°) ; — orfévrerie pour orner l'autel de la cathédrale, 2 mai (f. 298) ; — « M. de « Costa opinant a dit qu'à l'esgard de la tombe de bronze « qui orne le tombeau de feu M. de Saint-André, evesque « de Carcassonne, atandu qu'il est venu à sa cognoisance « que la famille de Saint-André n'est pas eteinte, et qu'il y « a à Paris des descendans de cette famille, crainiant un « proces de leur part, il n'est point d'avis de la vandre, mais « de la conserver, et proteste contre les deliberans au « contraire de tout ce qu'il peut et doit protester », 12 mai (f. 299) ; — dispositions transitoires pour la procession de la Fête-Dieu, 31 mai (f. 302) ; — réparations au chœur de l'église, 18 juin (f. 302 v°) ; — on décide de procéder à la vente de l'argenterie et plaque de bronze « pour estre « employée au gré de Monseigneur l'evesque, en premier « lieu pour fere un soleil ou reposoir qui reponde à la « dignité de l'eglise cathedrale, aux chandeliers et croix « pour l'ornement de l'autel, et le reste en ornementz dont « ladite eglise se trouve avoir besoin ; et pour conserver la « memoire de la famille de Saint-André, que leurs armes « pourront estre gravées sur les chandeliers qui provien- « dront de la vante de la dite plaque », 18 juin (f. 303) ; — installation de Louis Bonnaume comme doyen, 25 juin (f. 303 v°) ; — réception de Bertrand Despuy, clerc tonsuré, comme prébendier, 4 juillet (f. 305) ; — notification d'une ordonnance « faisant defances au chappitre et particuliers « de s'ingerer de vandre aucune argenterie sous peine de « mil livres », 14 juillet (f. 306) ; — l'affaire entre les créanciers de M. de Fontiès et noble Louis de la Roque, sieur de Fontiès, est, sur compromis, remise au juge-mage de Nimes ; et, comme intéressé dans cette affaire, le chapitre donne pouvoir au sieur Darquier de transiger et passer tous actes publics, 23 juillet (f. 307) ; — réparation au chœur de l'église cathédrale « et changement de place du « mestre autel », 23 juillet (f. 307) ; — choix « d'un endroit « pour fere un pont de pierre à la Segne, une fois pour « toutes, quand on sauret meme emprunter pour cela », 11 août (f. 308 v°) ; — difficulté au sujet d'une « chaise distinguée » que l'évêque a fait placer dans le chœur de la cathédrale, 4 août (f. 309) ; — ossements trouvés dans le grenier à foin de Gougens, 18 août (f. 310) ; — *Te Deum* d'actions de grâces « de l'ataque qui feust faite par MM. les « marechaux de Villeroi et de Boullers joints à M. le mar- « quis de Bedmar, et la victoire raportée sur les enemis ; « ce que Sa Grandeur souhaite d'estre fait le jour de saint « Louis », 18 août (f. 310 v°) ; — réparation au château du Mas-Cabardès dont « les portes ne ferment pas ; tout le « monde y peut entrer comme on veut ; que mesme les « couvers sont dans une entiere ruinne, et les cachots ou « prison sont aussi sans fermature », 18 septembre (f. 312) ; — par ordre de la cour, chant d'un *Te Deum* « à l'occasion « de la conqueste de Brissac, laquelle est d'autant plus « agreable au roy, comme ayant esté faite sous les ordres « de Mgr le duc de Bourgogne, son petit-fils » 18 septembre (f. 313) ; — suspension du procès pendant au parlement entre le chapitre et M. de Rous, archidiacre, durant le temps nécessaire pour élever ce dignitaire au diaconat auquel l'oblige son titre, 18 septembre (f. 313 v°) ; — chant d'un *Te Deum*, sur ordre de la cour, « pour le « guein de la bataille enportée seur les enemis en Alle- « magne » [1], 20 octobre (f. 314) ; — sépulture du P. Thomas Vidal, inquisiteur de la foi, dans la chapelle du couvent des Dominicains ; ordonnance de l'évêque de Carcassonne, sur pied de requête, portant que le « soleil « de l'eglize d'Alzonne seroit faict du poids de trois marcz « d'argent », 22 octobre (f. 314 v°) ; — réception de M. Brandoui comme chanoine, 24 octobre (f. 315) ; — le sieur Granet, de Grenoble, chargé du recouvrement des bois nécessaires aux chantiers maritimes du roi à Marseille et à Toulon, et porteur d'un ordre des intendants, demande à visiter les bois capitulaires de la Montagne-Noire, 25 octobre (f. 316) ; — le chanoine Bernard Boucard appelé à accompagner l'évêque de Carcassonne aux États et de là

(1) Bataille d'Hochstedt (20 septembre 1703) gagnée par Villars sur les Impériaux.

à Paris, demande et obtient « la presence » pour toute la durée de son voyage, 9 novembre (f. 317) ; — sur demande de l'évêque, le chapitre décide que l'argent qui proviendra de la vente du bois de la Grèze sera employé « à fermer « le presbytaire (chœur de l'église cathédrale) par des « grilles de fer », 9 novembre (f. 318) ; — les marguilliers de la confrérie Notre-Dame de la Conception, érigée dans l'église paroissiale Saint-Sernin, demandent que le prédicateur de l'Avent « aille prescher, selon la coutume, le jour « et la fete de la Conception », 5 décembre (f. 318 v°) ; — Cladel, procureur au parlement, demande une délibération du chapitre désavouant les poursuites faites devant le sénéchal de Carcassonne contre M. de Rous, archidiacre, 15 décembre (f. 319) ; — audition des comptes de M. Villa; — chant d'un *Te Deum* pour le « gain de la bataille et « prise de la ville et place de Landau », 15 décembre (f. 319 v°) ; — François de Nigri, prébendier, « ayant eu « l'honneur d'estre resceu deux fois au canonicat qu'avoit « monsieur du Noir, son oncle, et ayant perdu ce benefice, « prie tres humblement le chappitre de vouloir bien lui « accorder un canonicat honoraire, c'est à dire le droit « d'avoir rang immediatement apres les chanoines titulaires « et porter l'aumusse grise » ; en considération de son mérite, le chapitre, comme l'ont fait depuis peu les chapitres Saint-Étienne et Saint-Sernin de Toulouse et ceux de Béziers et de Condom, « luy accorde avec plaisir le rang « et l'aumusse canoniale, à condition qu'il ne fera jamais « tete », 22 septembre (f. 320) ; — le chapitre consent à ce que l'évêque fasse ouvrir une petite porte au fond de l'église du même côté que la grand'porte, 2 janvier 1704 (f. 320 v°) ; — coupe de quelques arbres dans la forêt de Montrouch pour réparer le clocher de la cathédrale, 9 janvier (f. 321 v°) ; — élection du procureur juridictionnel du Mas-Cabardés ; réparation à l'autel de la chapelle Sainte-Anne, 21 janvier (f. 322) ; — les consuls demandent de placer dans l'église « un banc pour eux et ceux qui ont droict d'y « prandre place, comme ils avoient avant la reformation du « presbytaire », 8 mars (f. 324) ; confection des grilles de fer pour fermer le chœur de l'église, 8 mars (f. 324 v°) ; — le chapitre envoie une députation auprès de l'archevêque de Narbonne qui doit aller à Villalier et de là à Villeneuve et à Caunes pour y faire la visite canonique, 10 avril (f. 326) ; — instances auprès du parlement pour le titre de la cure de Villeneuve, 2 mai (f. 328) ; — réparations à l'église de Saint-Jean-de-Ceille ; achats de livres liturgiques pour l'église de Cazilhac, 24 mai (f. 320 v°) ; — réparations à la maison du fond du cloître, 31 mai (f. 330 v°) ; — différend entre le curé de Caux et de Grèzes et le fermier d'Herminis, au sujet des fruits décimaux, 14 juin (f. 331) ; — le sieur Bouat, organiste, demande une augmentation de traitement, moyennant quoi il s'oblige « de netoyer le « touyau de l'orgue, le decrasser et l'antretenir en bon « estat d'accord, et le leser de mesme à la fain de son bail », 18 juin (f. 331 v°) ; — condamnation du sieur de Rous, archidiacre, aux dépens dans le procès au sujet de l'argenterie et des bronzes, à la vente desquels il s'opposait, 19 juillet (f. 332 v°) ; — rejet de l'hérédité et des obits fondés par Jean Cahuzac, chanoine, 23 août (f. 333) ; — supplique du chapitre à l'évêque de Carcassonne pour l'établissement « d'un metre de ceremonies », 20 septembre (f. 334) ; — du consentement de l'évêque, les gages de l'organiste, qui s'est retiré, seront employés à fermer les côtés du chœur par trois grandes grilles de fer, 20 septembre (f. 336) ; — une assemblée générale s'occupe de l'établissement d'un séminaire, en exécution de l'autorisation obtenue du roi par l'évêque, 9 décembre (f. 339) ; — emprunt de 2.000 livres, « la bource se trouvant à « disette, à cauze des grandes charges et subvention « touchant la capitation », 13 décembre (f. 339 v°) ; — réception de M. Poussanel comme trésorier du chapitre, 23 décembre (f. 342) ; — réception de Jean Hébrard comme prébendier, 14 février 1705 (f. 343 v°) ; — le sieur Dusseau, maître orfèvre de Carcassonne, est chargé de faire « un soleil », 10 mars (f. 345) ; — audition et clôture des comptes du trésorier, 1er mai (f. 348) ; — renouvellement du bail des fiefs et seigneries du chapitre, 6 mai (f. 351) ; — les redevances des métairies de Cazal de Mainé, de Combe Majou et de Fontrougé sont réduites à la tasque, demi-tasque et à la censive, 6 mai (f. 352) ; — oraison de quarante heures « pour la santé du roi, la prosperité de ses « armes et pour le retablissement de la tranquillité de « l'Europe », 5 août (f. 357) ; — réception de André Pech comme prébendier prêtre, 5 septembre (f. 357 v°) ; — on propose de réparer le chœur de l'église cathédrale, « lequel se trouvoit immediatement soubs les vitres » ; on était « d'avis de le couvrir de toille en maniere de « tante et de fermer l'antré du cœur avec des ridauz, de « plus de fermer les deux cottés du sanctuaire par des « grilhes de fer avec de bons ridauz », 7 novembre (f. 359); — examen de la créance du chapitre envers les héritiers de M. de Pelletier, 11 novembre (f. 360) ; — destitution de Claude Gailhard « continuant du chapitre, pour avoir « abateu les lieux communs, et mené la servante du sieur « Marane en prison », 3 janvier 1706 (f. 364) ; — remboursement au sieur Jalabert de sa créance de 2.000 livres sur le chapitre, 20 janvier (f. 365) ; — la chapelle *Preciosa* sera réparée et on y déposera les archives, livres et papiers du chapitre, 20 janvier (f. 266) ; — réception de M. Escapat à une prébende presbytérale, 17 février (f. 367) ; — arrêt qui impose 40 sols sur chaque charge de vin étranger

entrant dans Carcassonne, même celui provenant des dîmes de l'évêque, du chapitre, des curés de Saint-Michel, Saint-Vincent, Villalbe, Maquens, Grèzes, si ces dîmes sont gérées par des fermiers, 12 mai (f. 371 v°); — Guillaume Rouiré est nommé professeur régent de la seconde et de la troisième classes au collège de Carcassonne, à la place du sieur Mouissandy, 24 juin (f. 372); — vérification des bornes plantées par M. de Berriac, dont la seigneurie confronte celle du chapitre; confection pour l'église de Villeneuve d'un banc avec les armes du chapitre, 28 août (f. 374); — réception de M. de Milhegrand comme chanoine, 30 août (f. 374 v°); — lods de la Val de Daigne, 7 septembre (f. 377); — acte d'achat du quart de la seigneurie de Caunettes-en-Val, 4 octobre (f. 378 v°); — recette par le trésorier du chapitre de la somme de 309 livres 19 sols 6 deniers, capital et arrérages de la rente due par les religieux de Montolieu pour leur part d'achat du presbytère d'Alzonne, 19 novembre (f. 381); — transaction entre le chapitre et M. de Russon, ancien seigneur de Floure, au sujet de la vente d'un fief audit lieu, à ce moment aux mains de M. de Cazes, 6 décembre (f. 381 v°); — prières publiques, à la demande des consuls de la ville, « pour la serenité du temps, les pluies continuelles qu'il « fait depuis environ un mois portant une prejudice consi« derable à la recolte », 12 janvier 1907 (f. 283); — l'évêque ayant dessein de faire abattre « la boulte qui est « au dehors de l'eglise cathedrale du coté du couchant et « au dessous du clocher, attendu que ladite boulte est « fort anciene et que, dans toutes les apparances, elle « n'a esté faite que pour servir de butée à la muraille « sur laquelle les grandes cloches de la cathedrale sont « suspendues, le dessous de la boulte estant un chemin « public », le chapitre délibère de s'opposer à cette démolition, 26 janvier (f. 384 v°); — « le chapitre ayant l'hon« neur d'avoir une relique sy importante comme est la « main de sainte Anne, l'autel destiné à cette grande sainte « doit etre orné tres proprement », 26 mars (f. 391 v°); — vente de la statue de sainte Anne à raison de 30 livres 10 sols le marc, « laquelle se trouve pezer 23 marcs moins une once », 13 juillet (f. 397 v°); — réparation au clocher de la cathédrale, et construction de deux ponts de pierre, l'un sur le canal royal, l'autre sur le Fresquel, dans le terroir de Gougens, 13 juillet (f. 398 v°); — réception de Jean Carrière, curé de Villesiscle, à une prébende hebdomadale, 15 juillet (f. 400 v°); — le sieur Pouillariès propose d'inféoder les terres de Mieudas, 8 août (f. 402); — réquisition et protestation du chapitre contre le sieur Malves, syndic du clergé du diocèse, convaincu d'avoir négligé de convoquer le syndic du chapitre à une assemblée générale du clergé, 1er septembre (f. 404); — processions solennelles pour demander la pluie, « veu les excessives « chaleurs qu'il fait depuis trois mois », 13 septembre (f. 406 v°); — emprunt à la dame Isabeau de Pelletier de la somme de 1.000 livres au denier vingt, somme destinée au payement de la capitation, 26 octobre (f. 408); — rappel de certaines délibérations relatives « à la corruption (*sic*) de fautes » commises par les habitués du chapitre, 19 novembre (f. 410 v°); — signification au chapitre d'un acte par lequel l'évêque expose « qu'il fera relever la voute « en batissant de nouveau son palais episcopal et remetra « les choses en l'estat... qu'elles estoient avant la demolition « qu'il a fait faire de la voute », 20 décembre (ff. 412 v° et 413 v°); — députation à l'évêque de Carcassonne à l'occasion de l'élévation de M. de Rochebonne à l'évêché de Noyon, 11 janvier 1708 (f. 414); — acte contenant protestation de nullité et appellation des décisions à intervenir à l'assemblée générale du clergé du diocèse, à laquelle le chapitre n'a pas été convoqué, 3 février (f. 415); — élections consulaires de Villeneuve, 13 février (f. 415 v°); — emprunt de la somme de 1.000 livres à Mme de Monza, 19 mars (f. 422); — visite des terres de Mieudas par Jean Laroze, juge en la prévôté et connétablie de la Cité, et Guillaume Estruc, agrimenseur et baile de Cazilhac, 30 juin (f. 424).

G. 278. (Registre.) — In-folio, 330 feuillets, papier.

1708-1718. — Délibérations du chapitre cathédral de Carcassonne. — Au sujet des contestations entre le chapitre et l'évêque; celui-ci offre « la pais au chapitre », et propose de remettre le jugement de toutes contestations à l'arbitrage de MM. Dégua, de Saptes, Puget et de Costa, conseillers au parlement de Toulouse, à la condition que le chapitre concourra avec l'évêque à obtenir de ces personnages un arrêt d'attribution. De son côté, le chapitre est d'avis de faire au plutôt à l'évêque des propositions fermes d'accommodement, 3 juillet 1708 (f. 1); — sommation de la part du procureur de l'évêque d'avoir à *produire*, ce qui rouvre les débats et « n'est pas une veritable pais », 14 juillet (f. 3); — réception de M. Jean de Bélissend de Milhegrand, chanoine, à la dignité d'archidiacre, 16 juillet (f. 4); — bail de la construction de la charpente du couvert et d'autres réparations à faire à la cathédrale, 4 août (f. 5); — appel comme d'abus contre l'ordonnance rendue par l'évêque sur la *correction dans le chœur;* recreusement du ruisseau de Mieudas, 1er septembre (f. 6); — constitution par le chapitre d'un procureur en la cour du métropolitain de Narbonne, contre le promoteur de ce diocèse, 26 septembre (f. 7); — M. de Belissens, archidiacre, demande et obtient « son tour de cheville et de semaine », 7 octobre (f. 8); —

bail de la réfection du couvert en plomb du clocher, 20 novembre (f. 9); — réception de Jean Marty à une prébende hebdomadale, 20 novembre (f. 9 v°); — demande d'objets du culte pour les églises de Trèbes et de Cazilhac, 5 janvier 1709 (f. 11); — reprise du projet de construction d'un pont de pierre à Gougens, 5 janvier (f. 13); — les chanoines Banquels et Boucard sont députés pour assister à la visite épiscopale des paroisses de la ville basse, « prealablement ayant esté faicte la reverance audit seigneur « evesque », 9 janvier (f. 13); — poursuites contre les curés ou prieurs de Berriac, Puichéric, Saint-Martin-le-Vieil, Villarlong, Gaure, Molières, Couffoulens, Malves, Floure, Cabriac, Rieux, qui refusent le droit d'égleisage, 12 janvier (f. 13 v°); — lettres épiscopales de vicaire-général accordées à Jean Cazes, prêtre et docteur en théologie; l'évêque, « ayant fait sa residence dans le colege des Jesuites où il « a prins son logement » et se trouvant incommodé, suspend la visite des églises; aumônes du chapitre par les mains des dames de la Miséricorde, 16 mai (f. 14) — l'archevêque de Narbonne, obéissant aux ordres du roi, invite le chapitre de Carcassonne à lui envoyer des délégués, avec instructions et pouvoirs nécessaires, pour terminer les contestations entre l'évêque et son chapitre, 1er mars (f. 16); — réception de M. Daste comme doyen; — MM. Boucard et Marane sont députés auprès de l'archevêque de Narbonne, 23 mars (f. 16 v°); — Despuy, prébendier, « est chargé de toucher et faire jouer l'orgue, à la retribu- « tion de 20 livres par an », 20 avril (f. 20 v°); — ferme de Gougens et de Montredon; achat de plomb pour achever le couvert du clocher de la cathédrale, 27 avril (f. 21); — M. Daste, doyen, a « dict que Monseigneur estant venu « pour fere l'office, voiant que ceux qui luy doibvent faire « assistant ne s'estet (*sic*) pas randus auprès de luy, il « avet esté sur le point de quiter et s'an retorner dire la « messe basse dans la chapelle de l'evesché, et qu'il a « tesmoigné du depuis estre faché de ce procedé; et, opi- « nant le premier sur cest article, il est d'avis de prier « Messieurs les sainditz d'aler tout presantement voir « Monseigneur l'evesque et luy tesmoigner de la part de la « compagnie qu'il n'a nulle part dans cest escandalle qui « n'est arrivé qu'à cause que la pluspart des chanoines « sont sclopés (*sic*) ou abssans, et luy tesmogner que pour « eviter à l'avenir de pareils cas, le chappitre y a pourveu », 17 mai (f. 25); — sentence de l'archevêque de Narbonne imposant au chapitre de Carcassonne une aumône de 60 livres en faveur des pauvres de Villeneuve, 17 mai (f. 25 v°); — Mengaud, prébendier, « estant dans l'habitude « de ne pas se tenir à sa place au chœur et de ne point « chanter pendant les divins offices, quelques remontrances « qui luy en aient esté faictes, sera pointé *de lucratis* « des deux premiers obiets et citté de comparaitre en « personne en chappitre pour y estre admonesté sur sa « negligence », 19 mai (f. 26 v°); — en réponse à « un « acte de messieurs les prebendiers », le chapitre délibère « qu'en attendant de nouveaux statuts et reglements, on « affichera une carte dans le chœur par laquelle on ordon- « nera à messieurs les intitulés, de la part du chapitre, « d'observer les mesmes choses qu'on mettroit dans « cette carte », 29 mai (f. 28); — la part des pauvres sur les dîmes de la Cité, Saint-Jean-de-Ceille, Montlegun et Montredon est fixée à 300 livres par abonnement avec la communauté; — acte de M. Maillol signifié au sieur Daste, doyen du chapitre, par lequel « voulant remplir l'obligation « où il ceroit de dire la messe paroissiale tous les jours et « par tour, en qualité de vicaire et conjointement avec « M. Barre, aussi prebendier curé audit chapitre, il som- « moit et requeroit ledit chappitre de luy fournir tous les « jours trois messieurs lesdits prebandiers pour luy ayder « à chanter sa grand messe; faute de quoy de la part du « chappitre, il protextoit qu'il se retireroit devant qui « il appartiendroit », 30 mai (f. 28 v°); — acte fait au syndic du clergé du diocèse, à l'occasion de la subsistance des pauvres, 1er juin (f. 29); — réparation à la métairie de Villemarcilly; pouvoir donné au procureur du chapitre de soutenir devant le sénéchal de Carcassonne les procès pendants contre le sieur Jacques Galibert, du lieu de La Tourette, au sujet de la banalité du four, et contre le curé de Malves, au sujet du droit d'égleisage, 1er juin (f. 30); — aumônes faites au pauvres des localités décimataires, 8 juin (f. 30 v°); — afferme de la métairie de Gougens à M. de La Lande, 15 juin (f. 31); — nomination d'un curateur à l'hérédité de M. de Calmès, chanoine, pour parvenir à la vente de la terre de Saint-Julia, sur laquelle avaient simultanément des créances les religieux réformés de Caunes, le sieur de Lacombe, légataire de M. de Calmès, et le chapitre, au profit duquel avaient été faits « des lais pies », 25 juin (f. 32); — réception de M. Nègre, clerc tonsuré du diocèse de Carcassonne, en qualité de chanoine; le chapitre offre le *droit de vétéran* à M. Muraille, ancien chanoine, qui avait rendu des services considérables à la compagnie depuis environ quarante ans, 25 juin (f. 32 v°); — le chapitre accorde au sieur Cladel, procureur au parlement, une pension annuelle de 50 livres; recette de la rente annuelle de 13 livres pour l'entretien de la lampe de la chapelle Sainte-Croix dans l'église cathédrale, 25 juin (f. 34); — renouvellement des reconnaissances pour les fiefs du chapitre, 15 juillet (f. 35 v°): — réception de Jean-Henri Fornier, du diocèse de Lavaur, à une prébende sous-diaconale, 24 juillet (f. 36); — processions solennelles prescrites par l'évêque « pour demander la pluye pour

« faire venir le millet et autres grains » ; elles furent célébrées : la première, dans l'église paroissiale de Saint-Sernin ; la deuxième, dans l'église des Capucins ; la troisième, dans l'église des Minimes ; quatre prébendiers y portèrent le corps de saint Lupin, 3 août (f. 38) ; — lettres de vicaire-général accordées par l'évêque à Jean-Baptiste de Baradier, prieur de Saint-Andiol, prêtre du diocèse d'Arles, 3 août (f. 38) ; — bail de la ferme des « eccleizages » au sieur Théron, maître-tisseur de la Barbacane, sur l'offre de 40 setiers d'orge, 14 août (f. 40 v°) ; — le chapitre député M. Boucard pour assister au synode diocésain, 28 août (f. 41) ; — emprunt de 9.000 livres à Mme de Saint-Jean-Moussoulens, veuve de M. de Ginestet, 31 août (f. 41 v°) ; — le chapitre, conjointement avec les autres légataires et sous réserve de ses droits, signe l'acte de vente de la terre de Saint-Julia, 6 septembre (f. 43 v°) ; — estimation des cabaux de Gougens ; opposition de la part du chapitre aux ordonnances du synode diocésain tenu le 10 septembre 1709, 12 septembre (f. 44) ; — bail de la vendange de Gougens, 21 septembre (f. 44 v°) ; — réponse à M. de la Vrilhère, secrétaire d'État, touchant les contestations entre l'évêque et le chapitre, 2 octobre (f. 45 v°) ; — reconnaissance des fiefs de Carcassonne, 23 octobre (f. 46) ; — sur une invitation de la part de l'évêque « à venir lui parler des diferans que le corps a « avec Sa Grandeur,... sans qu'il soit besoin ni de la « mediation de Mgr l'archeveque de Narbonne, des ordres « de Sa Majesté, ni des arrets d'aucune cour souveraine », le chapitre donne pouvoir à quatre députés « d'examiner, « de discuter et de finir les affaires que le chappitre a avec « Sa Grandeur, avec promesse de la part de la compagnie « qu'ele tiendroit pour fait ce que lesdits deputés auront « convenu avec Sa Grandeur », 30 octobre (f. 47 v°) ; — bail des terres hermes et abandonnées de Villeneuve, 31 octobre (f. 48 v°) ; — ratification par le chapitre des conventions arrêtées entre l'évêque et les quatre députés pour finir toute contestation, 31 octobre (ff. 49-52) ; — paiement de la pension de M. Samson, vicaire en régie de la paroisse Saint-Sernin, 9 novembre (f. 53) ; — bail à demi-tasque des terres de Villeneuve, 9 novembre (f. 53 v°) ; — accommodement avec les fermiers de Capendu à propos des pertes occasionnées par les gelées, 23 novembre (f. 54) ; — renouvellement des reconnaissances de Mairac, 23 novembre (f. 54 v°) ; — obligation de 200 livres au profit du sieur Barthe, 23 novembre (f. 55) ; — dîmes du fief de Mieudas, 7 décembre (f. 57) ; — le sieur Marane, chanoine, offre de faire l'avance des sommes nécessaires pour la construction du pont de Gougens, 7 décembre (f. 58) ; — instance devant l'official de Carcassonne entre les syndics du chapitre et « le soy-disant syndic de certains prebendiers », 18 janvier 1710 (f. 62) ; — l'évêque offre de prendre à sa charge la construction d'un autel de marbre dans le « cœur de la presente eglise », moyennant quoi, le chapitre décharge le prélat et ses héritiers du droit d'entrée et de chape, 19 mars (f. 65) ; — instance formée par le chapitre contre le sieur Pruel, seigneur de Palaja, au sujet d'une rente constituée de 400 livres pour la vente d'un fief à Cazilhac, 17 mai (f. 72) ; — le sieur Poulhariès propose de travailler les terres de Mieudas, « à raison de vingt sols « par journée, quoy qu'il s'en donne traute ordinairement » ; — on écrira à M. de Riquet pour obtenir « la mise à sec « du canal, afin de pouvoir jeter les fondements du pont « de Gougens au commencement du mois prochain (juin 1710), » 17 mai (f. 72 v°) ; — reconnaissances de Capendu et de Mairac, 31 mai (f. 75 v°) — quatre députés du chapitre sont envoyés à Trèbes pour saluer M. de Riquet, 4 juin (f. 76) ; — bail à ferme de la dîme de Pomas en faveur de Jean Barrali, au prix de 140 livres, 1 setier 2 quartières d'avoine et 2 paires de chapons ; — de la dîme des carnens de Mieudas au sieur Jean Fages, au prix de 66 livres, 1 setier sivadier d'avoine et 1 paire de chapons ; — de l'hière de Voisins, pour 60 setiers de blé froment, 30 setiers de paumoule, 30 setiers de millet, 30 setiers d'avoine pour la première année, et pour les trois années suivantes : 110 setiers de blé, 6 setiers sivadiers d'avoine, 7 paires de chapons, 6 charges de vin pour chacune des dites années, le tout « porté et randu où est accoutumé » ; — bail du fief de Preixan à Paul Mandou et Hyacinthe Vidal pour quatre années, à raison de 800 livres, 8 setiers sivadiers d'avoine, 8 paires de chapons pour la première année, et pour chacune des trois années suivantes, les fermiers ne paieront que la somme de 700 livres ; — du fief d'Alairac à Pierre Laffon, dudit lieu, à raison de 100 setiers de blé froment, 100 setiers de paumoule, 30 setiers sivadiers d'avoine et 30 paires de chapons ; — du fief de Fontiès-Rive-d'Aude au sieur Bouteille, à raison pour la première année de 340 livres, et pour chacune des trois années suivantes, à raison de 430 livres, 5 setiers sivadier d'avoine et 5 paires de chapons ; — de l'hière d'Alzonne, à raison de 250 setiers de blé froment, 34 setiers sivadiers d'avoine, 40 paires de chapons par an, aux sieurs André Béraud, Jean Larroche et Jacques Lagrange ; — « des legumes de la Citté », pour 14 setiers de fèves, à Antoine Joulia, tisseur, et à Louis Algan, maçon ; — des fermes d'Herminis et de Grèzes, à Madaule et Cezières, habitants de Carcassonne, pour une année à raison de 300 livres, et pour les trois années suivantes, à raison de 340 livres, 5 setiers sivadiers d'avoine et 5 paires de chapons, 2 juillet (f. 77) ; — les consuls du Mas-Cabardès, de Miraval et de La Tourette, « par l'intrigue du maire dudit Mas se

« perpetuant dans ladite charge », le syndic du chapitre demeure chargé de les obliger à procéder tous les ans à une nouvelle mutation, et à faire prêter le « serement aux nouveaux élus », 2 juillet (f. 78) ; — réception de M. Born, à une prébende presbytérale, 8 juillet (f. 78 v°) ; — le sieur Ponnavaire offre de fournir « sçavoir : le mouton à 8 sols 6 deniers, le bœuf à 6 sols et la brebis aussi à 6 sols, et de payer le jour du contrat une somme de 400 livres » ; banalité du four de La Tourette : vente des foins de Gougens ; bail des terres de Montredon, 30 juillet (f. 80) ; — emprunt de 1,000 livres et constitution de rente de 54 livres 11 sols 1 denier, à Mme de Salva, veuve de Guillaume Cauture, marchand droguiste de Carcassonne ; laquelle somme sera employée « au payement du secours extraordinaire tenant lieu de capitation », 12 août (f. 82) ; — bail et infeodation des terres de Mendas au sieur Poulhariès, sous la rente de 80 livres et un droit d'entrée de 300 livres, 27 août (f. 84) ; — le canal ne pouvant être mis à sec « à cause du grand commerce du vin dont tout le pays du haut « Languedoc se trouvoit en dizette et qu'il faloit necessairement qu'il leur en feut fourny et qu'il vint se prandre dans le bas Languedoc, qu'ainsin pour ne renvoyer pas plus loin la construction du pont (de Gougens) qui estoit d'une necessitté absolue, celluy de bois ne pouvant plus subsister », le chapitre décide que l'archidiacre sera prié de parler au sieur Perrin, ayant la direction du canal en ces cartiers, pour tacher de faire en sorte de mettre à « sec la culée du canal depuis l'ecluse ditte de Foucaud jusques a Viloudi, pour que les sieurs entrepreneurs du pont puissent continuer leur travail ; qu'en meme temps il faudroit faire quelque present audit sieur Perrin », 27 août (f. 85) ; — à l'occasion du dommage causé par la grêle à Villeneuve, le chapitre fixe à 15 charges de vin la perte qu'il doit subir pour sa portion, 6 septembre (f. 86) ; — bail « a une honneste censive » des terres de Villeneuve qui sont à la demi-tasque, 6 septembre, (f. 85 v°) ; — titre de la cure de Saint-Vincent de Carcassonne fait au sieur Etroli, curé de Villalbe, 24 septembre (f. 88) ; — assignation du curé de Grezes devant l'official « en condamnation de la remise du vin en especes ou d'en payer la legitime « valeur », 24 septembre (f. 89) ; — bail d'inféodation au sieur Poulharies des terres nobles dépendantes de la seigneurie de Gougens et situées au nord du canal royal, 1er octobre (f. 91) ; — requete du chapitre a l'évèque pour oster la terre du cimetiere, en priant Sa Grandeur de laisser le cimetiere la où il est, et par là conserver toutes les murailles en l'estat qu'elles sont », 5 novembre (f. 93) ; — surdite du sieur Barbaza, meunier de Trèbes, au bail de la terre et seigneurie de Saint-Julia, 28 novembre (f. 96) ; — le chapitre décide de poursuivre « l'affaire contre « Messieurs les prebandiers ; à l'esgard de l'insulte faitte à « M. Villa par le sieur Mengaud », celui-ci « sera cité « en chapitre le premier jour », 17 décembre (f. 97) ; — assignation donnée au sieur Mahul, du Mas-Cabardès, « en execution de l'apointement du sénéchal de Carcassonne « pour la demolition des creneaux que ledit sieur Mahul « avoit fait construire », 17 décembre (f. 97 v°) ; — l'évêque de Carcassonne fait présent au chapitre de la cathedrale « d'un sepulcre pour le monument du jour du « judy saint et d'un tapis de pied pour le santuere », 22 décembre (f. 98) ; — exploit de signification au sieur Jacques Mengaud, prébendier, de la privation prononcée contre lui de tous revenus, jusqu'à ce qu'il ait obéi à la citation qui lui a été donné, 3 janvier 1711 (f. 100 v°) ; — lettre du roi à l'évêque, et par lui au chapitre, au sujet de la bataille remportée par Philippe V, roi d'Espagne, sur ses ennemis : « Les heureux succes des ennemis au combat de « Saragosse leur avoient facilité l'entrée de la Castille, et « ils se flattoient, apres s'estre emparés de Madrid et de « Tolede, de s'assujetir aisement le reste de la monarchie « espagnole ; mais la fidelite inebranlable des peuples et la « marche de mon petit-fils le roy d'Espagne à la tete de « son armée, commandée par mon cousin le duc de Ven-« dosme, ont detruit leurs frivoles esperances et les ont « obligés à une retraite si precipitée que leur arriere-garde « commandée par le general Stanohop a esté forcée l'epée à « la main dans Briewgha, et le general contraint à se rendre « prisonnier de guerre avec tous les officiers. Le jour sui-« vant, le reste de leur armée, sous les ordres du comte « d'Estarambert, a esté entierement défait. On leur a tué « dans ces deux actions plus de quatre mille hommes sur la « place, fait neuf mille prisonniers, et tout leur canon et « bagage a ete pris avec grand nombre de drapeaux, « etendars et timballes. Le glorieux evenement que l'on « peut atribuer au zele des sujets du roy d'Espagne, à la « valeur de ses troupes, à son propre courage et à « l'experience du duc de Vendosme, devant aussi estre « regardé comme l'effet de la visible protection de Dieu, « souverain de la destinée des roys, le sentiment de « tendresse que j'ay pour mon petit-fils m'engagent à « concourir avec luy dans les actions de graces qui en sont « justement dues à la bonté divine. C'est pourquoi, je vous « ecris cette lettre pour vous dire d'en faire chanter le « *Te Deum* dans votre eglise principale et autres de votre « diocese qu'il conviendra, observant de votre part en « cette occasion les solemnités en tel cas requises et « accoutumées... Versailles, le 31e jour de decembre 1710. « Signé Louis ; et plus bas, Phelipeaux », 17 janvier (f. 101 v°) ; — nouveau *Te Deum* à l'occasion de la prise de Girone, 14 mars (f. 105) ; — reddition des comptes de

M. Villa, 18 mars (f. 106) ; — élection des consuls du Mas-Cabardès ; démolition des créneaux bâtis par le sieur Mahul, 4 avril (f. 108) ; — service funèbre à la cathédrale à l'occasion de la mort du Dauphin ; les Capucins, les Minimes, les prêtres de la paroisse, le commandant de la place, le juge-mage et les consuls y assistent, 20 mai (f. 112) ; — l'évêque fait don d'une chaire à prêcher, 23 mai (f. 112 v°) ; — citation aux prébendiers Gleyzes et Blanquat d'avoir à comparaître devant le chapitre, « pour « etre ouys et ordonné ce que de raison », au sujet d'une incorrection à l'office et au chœur, 1er août (f. 120) ; — nomination de M. Pullès à la prébende curiale, 28 octobre (f. 129) ; — réception de François Capelle, clerc tonsuré du diocèse de Narbonne, à une prébende presbitérale, 14 novembre (f. 130) ; — le théologal du chapitre se propose de faire une leçon d'écriture sainte tous les samedis, 23 novembre (f. 132) ; — l'évêque offre au chapitre de faire paver l'église cathédrale, sans qu'il en coûte quoi que ce soit audit chapitre, 3 décembre (f. 136) ; — le chapitre fait disposer une armoire à l'usage de l'évêque sous l'arceau de la porte qui conduit au cloitre, 30 décembre (f. 137) ; — titre de précenteur fait à Bernard Boucard, 31 décembre (f. 138) ; — réception de noble Pierre-Paul de Guilleminet, clerc du diocèse de Montpellier, comme chanoine, 7 janvier 1712 (f. 140) ; — démolition du vieux pont de bois et achèvement du pont de pierre à Gougens, 13 janvier (f. 142) ; — conférence des Bénédictins de Caunes, des délégués du chapitre et d'autres créanciers, au sujet de la vente de la terre de Saint-Julia, 13 février (f. 143 v°) ; — un service solennel est prescrit pour le repos de l'âme du Dauphin, 9 mars (f. 145 v°) ; — rétablissement de l'ancien usage des chapes et des dominos. A cet effet « il est deliberé qu'à commancer aux premieres « vespres de la feste prochaine des Saints et jusques apres « les litanies du samedy saint suivant, et de meme toutes « les années à l'avenir pendant ledit temps, MM. les digni- « taires et chanoines porteront, pendant les offices, des « chapes d'estamine noire dont les bords sur le devant « seront doublés de velours rouge, et des dominos de « meme etoffe que la chape dont tout le jabot, bordé de « meme que la chape, sera couvert de peaux de petit gris « conforme à leurs aumusses ; et que MM. les syndics « poursuivront l'autorisation de la presente deliberation « par Mgr. l'eveque », 9 mars (f. 146) (1) ; — réception de Jean Pinel, prêtre du diocèse de Carcassonne, maître ès arts et prébendier de la collégiale Saint-Vincent de Montréal, à la prébende curiale, 8 avril (f. 147) ; — le chapitre accepte avec respect et reconnaissance la médiation de l'évêque dans les différends survenus entre chanoines et prébendiers, 13 avril (f. 148) ; — lettre de félicitations à l'évêque au sujet de la nomination de M. de Brancas, son neveu, à une abbaye ; de Villalier, l'évêque répond le 31 mai qu'il prend plaisir à constater que « les biens de la « fortune ne sont pas toujours les plus agreables, et que « ceux que l'amitié produit le sont bien davantage, surtout « pour les cœurs bien nays » (f. 153) ; — élections consulaires du Mas-Cabardès, 18 juin (f. 156) ; — l'évêque fait « accomoder la tapisserie de la Trinité d'une maniere à « orner le chœur », 7 juillet (f. 158) ; — poursuite contre le sieur Lascastelles, curé de Sainte-Eulalie, au sujet des égleisages, 9 juillet (f. 158 v°) ; — lettre du duc de Roquelaure, commandant pour le roi en Languedoc, donnant « ordre aux maire et consuls de Villeneuve, de donner « incessamment au capitaine dont la compagnie est audit « lieu, un autre logement que celuy qui luy a esté donné « dans le chateau dudit lieu », 9-20 juillet (f. 160) ; — sur lettres du roi, « prieres d'actions de grace des avantages « remportés en Flandre sur les ennemis » (1), 20 août (f. 160) ; — le chapitre accepte les ordonnances synodales publiées le 11 septembre 1709 et signifiées à la compagnie, « soubs la restriction toutefois des chapitres sous les titres « des sepultures, de l'usage de la perruque, des benefices « et des beneficiers, et de la defense d'aliener les biens de « l'eglise ; qu'à la place des ordonnances contenues dans « lesdits chapitres, n'auront lieu que celles qui sont « contenues dans l'ordonnance d'interpretation rendue par « Mgr l'eveque le 17 courant sous les memes titres, sur « les tres humbles representations de la compagnie ». Suit le texte des dites ordonnances, du 12 septembre 1712, signifiées à la requête du promoteur du diocèse, par exploit de Jean Bédrines, huissier au sénéchal de Carcassonne, 22 août (f. 165) ; — chef de monitoire contre les individus de Caudebronde coupables d'avoir empoisonné le poisson du devès du chapitre, 3 septembre (f. 167 v°) ; — réception de Jean Fabre, clerc tonsuré de Carcassonne, à une prébende diaconale, 14 octobre (f. 171) ; — les syndics sont autorisés à recevoir de Mme Alquier « en capital et en « interets, le legat fait à la compagnie par feu M. de Calmès « Saint-Laurent », 13 novembre (f. 174) ; — défense aux officiers du Mas-Cabardès d'instruire aucune procédure criminelle sans en référer au chapitre, 16 novembre (f. 175) ; — « la dame d'Alquier ne tenant pas la parolle qu'elle a « donnée, pouvoir est donné aux syndics de poursuivre le « jugement de cette affaire, meme de l'instance du conseil,

(1) Cette délibération capitulaire fut sanctionnée par ordonnance épiscopale du 16 avril 1712.

(1) Victoire de Denain, prise de Marchiennes et levée du camp de Landrecies.

« jusques à arrest definitif », 16 novembre (f. 175 v°) : — accord avec Castel, curé de Cazilhac, au sujet des novales; établissement d'un « simetiere à l'endroit qui a esté marqué « et approuvé par Mgr l'eveque ; sans quoi, le pavé « du cloitre deperit journellement », 21 janvier 1713 (f. 178 v°) : — réception de Guillaume Bélichon, clerc tonsuré de Carcassonne, à l'une des douze prébendes libres, 3 février (f. 179 v°) ; — M. Villa, premier syndic, est député par le chapitre à l'assemblée du synode fixée au 7 mars 1713 (f. 181) ; — sur le désir de l'évêque projetant d'effectuer la visite de son église cathédrale et du chapitre, deux chanoines sont députés pour se concerter avec le prélat au sujet des ordonnances à prendre à cette occasion, « quoique Sa Grandeur ait l'autorité de faire par elle-meme « des ordonnances », 10 mars (f. 181 v°) ; — vente des chapelles données par les évêques de Lestang et de Nogaret et de toute l'argenterie inutile, 10 mars (f. 182) ; — avis est donné au chapitre que la vente de ladite argenterie a été faite à Toulouse en présence de M. Marane, que la chapelle de M. de La Valette-Nogaret, « qui etoit poinçon « de Paris, avoit eté vendue à raison de 39 livres le marc, « et l'autre de Mgr de Lestang qui n'etoit pas marquée « d'aucun poinçon, à 38 livres ; que le payement en a eté « fait, savoir : 3.193 livres 4 sols 3 deniers en espèces son- « nantes et 1.590 livres 11 sols 8 deniers en un billet du « directeur de la Monoye de Toulouse » ; les dites sommes seront gardées par le sieur Castanier, « jusques à ce que « la compagnie soit en estat de faire faire la chapelle qu'elle « a projetée », 29 mars (f. 185) ; — « les orgues n'estant « pas touchés depuis longtemps deperissent considera- « blement ; d'ailleurs, les offices ne se font pas avec toute « la magnificence que demande la dignité de cette eglise » ; le sieur Vidal, clerc tonsuré de La Valette, offre de toucher l'orgue pour 50 écus, 19 avril (f. 186) ; — saisie du moulin de la Seigne au préjudice du sieur Alquier, 22 avril (f. 186 v°) ; — l'évêque offre au chapitre qui accepte, « de faire une porte qui reponde à la dignité de l'eglise, en « ostant le pilier et faisant une grille vitrée au-dessus qui « rendra l'eglise et plus saine et plus claire, et de faire « tirer à ses depens toute la terre du cimetiere qui est « derriere le chœur, afin de rendre l'eglise encore plus « saine, et faire une petite place dans cet endroit » ; en compensation de ces dépenses, l'évêque sollicite du chapitre la libre disposition du passage aboutissant au tinal, le long du cloître, afin que la muraille du cloître puisse servir de clôture au jardin de son palais. Il offre en outre de faire « une porte à ses depens à la muraille du cloitre « qui aboutit au chemin qui est le long du clocher, et sous « une voute qui a esté demolie », 6 mai (f. 190) ; — les Capucins prient le chapitre « d'aller faire solennellement « les offices dimanche prochain (21 mai) dans leur eglise, « pour celebrer la fete de l'exaltation et canonisation de « saint Félix de Cantalice » ; le chapitre accepte, à condition que les religieux « viendront en procession avec la « banniere du saint à neuf heures du matin prendre le « chapitre dans l'eglise cathedrale, et qu'au retour, ils « accompagneront ledit chapitre avec la meme banniere, « qui ayant esté benite sera laissée dans l'eglise cathe- « drale » ; de son côté, le chapitre accorde aux pères une aumône de 20 livres, 17 mai (f. 192 v°) ; — réception de M. Villa, curé de Pezens, à un canonicat, 13 juin (f. 194 v°) ; — élection consulaire de Miraval-Cabardés, 1er juillet (f. 196 v°) : — chant d'un *Te Deum* à l'occasion de la prise de Landau, 16 septembre (f. 200) ; — arrêts du parlement confirmant la sentence du sénéchal de Carcassonne, et demettant de l'appel le sieur Viguier, curé de Sainte-Eulalie, au sujet du droit d'égleisage, et le sieur Alquier touchant le prix du blé qu'il devait au chapitre, 19 septembre (f. 200) ; — vote de remerciement à l'évêque qui « a fait au chapitre « la grace de luy faire remettre quatre cayers des offices « de plusieurs saints et, entre autres, celluy de saint « Nazaire qu'il avoit fait faire nouvellement, qui sont d'une « tres belle composition, et mon dit seigneur doit les faire « mettre sous la presse et faire composer le plein chant « par un musicien de Paris », 4 octobre (f. 201 v°) ; — emprunt de 4.000 livres à Mlle de Labastide au denier vingt, 6 novembre (f. 205) : — lettres de vicaire général et official données par l'évêque à Vital du Parc de Bellegarde, doyen de la collégiale de Montréal, 2 décembre (f. 207) — *Te Deum* pour la paix de Fribourg, 16 décembre (f. 209) ; — lettres de vicaire général accordées par l'évêque à Jean-Jacques Grandié, prêtre et docteur en théologie, 3-16 décembre (f. 207 v°) ; — clôture de l'affaire de Saint-Julia avec Mme d'Alquier, sous réserve du paiement imposé à cette dame, pour tout principal, intérêts et dépens, d'une somme de 7.200 livres, dont 2.000 revenant au chapitre seront consacrées à couvrir les frais d'une fondation de cinq messes hebdomadaires, faite par feu M. de Calmès Saint-Laurent, 23 février 1714 (f. 213 v°) ; — emprunt de 2.000 livres à la dame de Caillavel et constitution en sa faveur d'une rente au denier vingt, 9 mars (f. 216) ; — bail de la réparation de l'horloge à Castaing, maître horloger de Limoux, qui s'oblige « de la metre en « bon etat, la faire en pendule et y faire sonner les demies, « moyennant la somme de 120 livres, et s'oblige à l'entre- « tenir pendant dix ans, moyennant 12 livres par an », 3 mai (f. 219) : — réception de M. Déga, acolyte du diocèse de Narbonne, à une prébende sous-diaconale, 12 mai (f. 220 v°) ; — règlement en 31 articles pour les chanoines, hebdomadiers, prébendiers, clercs et sacristains,

24 mai (f. 223) ; — règlement pour la pointe en 19 articles, 24 mai (f. 225) ; — transaction entre le chapitre et M. Castanier, touchant la directe de Villalbe, 25 juin (f. 230) ; — emprunt de 2.000 livres pour servir au remboursement partiel d'une créance de 9.000 livres à l'actif de M[lle] de Ginestet, 30 juin (f. 233 v°) ; — élection des consuls de Miraval, de La Tourette et du Mas-Cabardès, « où le maire « avoit fait son party pour s'opposer au droit du chapitre « touchant la nomination des consuls », 11 juillet (f. 235) ; — *Te Deum* « pour la reduction de Barcelone à l'obeis- « sance du roy d'Espagne », 20 octobre (f. 238 v°) ; — réception de François Cambon, curé de Villesèque, à une prébende diaconale, 2 novembre (f. 239) ; — célébration d'un service funèbre dans l'église Saint-Vincent pour feu le comte de Grignan, frère de l'évêque de Carcassonne, 11 mars 1715 (f. 243) ; — le chapitre décide de signifier à l'évêque son « refus du passage pour aller au grenier, « tinal, maisons, jardins et cimetiere », 1[er] avril (f. 245) ; — signification d'un nouveau refus, malgré des offres nouvelles faites par le prélat, 2 mai (f. 248) ; — ordonnance épiscopale sur la clôture des religieuses, 13 juin (f. 250 v°) ; — renouvellement des reconnaissances des fiefs du chapitre à Alairac, 10 août (f. 253) ; — réception de François Maynadier, prêtre du diocèse de Carcassonne, à la prébende hebdomadale, 12 septembre (f. 254) ; — l'évêque invite le chapitre à faire dire une messe basse par tous les prêtres de la compagnie pour le repos de l'âme de Louis XIV décédé le 1[er] septembre, en attendant le service solennel, qui fut célébré le 5 décembre par le doyen du chapitre, 14 septembre (f. 255 v°) ; — conflit de préséance entre le vicaire perpétuel de Saint-Sernin et ceux de Saint-Michel et de Saint-Vincent, 5 décembre (f. 259) ; — « le meme jour (5 décembre), tout le clergé « seculier et regulier de la Cité, faubourgs et ville-basse « s'estant rendus à l'eglise Saint-Vincent, le chapitre auroit « envoyé prier les Messieurs du presidial et corps de ville « de s'y rendre, et le presidial s'y etant rendu le premier « et craignant d'avoir quelque contestation avec le corps « de ville au sujet de la preseance que le maire et consuls « pretendoint avoir sur le presidial, ils prierent le chapitre « de partir, ce que le chapitre auroit fait, apres avoir « attendu quelque temps le corps de ville. Dans cette « marche, les peres Minimes auroint pris le devant, puis « les Capucins apres eux, ensuite les religieux de la Mercy, « les peres Augustins, les peres Carmes, les peres Corde- « liers et les peres Jacobins, chacune de ces communautés « avec sa croix ; puis marchoint les deux vicaires perpe- « tuels avec leur clergé, chaque paroisse formant un reng, « celle de Saint-Michel à la droite, celle de Saint-Vincent « à la gauche ; ensuite marchoit le vicaire perpetuel de « Saint-Sernin avec sa croix et son clergé, faisant chacun « son reng ; chacun desdits vicaires estoit revestu de son « pluvial et avoit deux chapiers, et le chapitre marchoit « ensuite, suivi de ladite cour du presidial, avocat et « procureur du roi. Etant arrivés dans cet ordre à l'eglise « Saint-Michel, le corps de ville s'y rendit avec les compa- « gnies bourgeoises en armes, trompetes et tambours, les « consuls portant le drap mortuaire et ayant avec eux le « maire avec sa robe de velours rouge doublée d'ermines. « Ils se placerent à leur banc à coté gauche du catafalque, « le presidial etant à la droite. La grand'messe fut d'abord « apres chantée par le chapitre et celebrée par monsieur « le doyen ; l'offrande fut supprimée pour eviter les contes- « tations qui pouvoint survenir entre le meme corps du « presidial et de la ville touchant cette preseance ; et la « messe et absoutes finies, la bourgeoisie fit une decharge « de mousqueterie en passant au devant du catafalque, et « le corps de ville seroit d'abord apres sorti le premier, et « tout le clergé s'en seroit retourné dans le meme ordre « dans ladite eglise de Saint-Vincent, sans avoir esté suivi « du presidial, et en chemin, les peres Capucins auroint « quitté le reng et s'en seroint allés seuls à leur couvent », 5 décembre (f. 259) ; — « etant donné son peu d'assiduité, « et son affectation d'etre toujours, pendant prime, à la « sacristie et le premier à sortir du chœur apres l'obit, « comme son peu de retenue et de modestie à Saint-Michel, « lors du service qui a esté fait pour le feu roi », le sieur Capelle, prébendier, est cité « à comparoitre à une heure « apres midy ; auquel effet il se rendra au lieu capitulaire « à ladite heure, en manteau et chapeau, pour y ecouter « ce qui luy sera dit par le president de la compagnie », 11 décembre (f. 260) ; — réception de Mengaud, hebdomadier, à la prébende sous-diaconale, 30 janvier 1716 (f. 262) ; — copie de l'arrêt obtenu par M. de Guilleminet adjugeant audit chanoine les entiers fruits de son bénéfice, 4 mars (f. 264) ; — conflit de préséance entre le baile du chapitre et les consuls de Miraval-Cabardès, 23 septembre (f. 271) ; — brevet de présentation royale pour Jacques Figeac, curé de Lavalette, candidat à un canonicat ; le bénéficiaire fut reçu le 19 octobre 1716 (f. 271 v°) ; — lettres de vicaire général accordées à M. Figeac, 26 octobre (f. 275) ; — réception de Barthélemy Ferrier, clerc tonsuré du diocèse de Couserans, docteur en théologie, à la prébende curiale, 2 novembre (f. 276) ; — réception de M. Malves comme chanoine, à la place de son oncle, François Malves, chanoine vétéran, admis (f. 280 v°) à une prébende libre dont jouissait son neveu, 1[er] décembre (f. 277 v°) ; — réception de M. Barthe comme prébendier, 5 janvier 1717 (f. 281) ; — de Claude Boucard comme précenteur, sur démission de Bernard Boucard, son frère, 28 janvier (f. 283) ; — de

Antoine Lamarque, curé de Pennautier, docteur en théologie, à un canonicat vacant, 6 février (f. 284 v°) ; — de François Montagné, curé de Montredon, comme prébendier, 21 février (f. 286 v°) ; — cérémonie de la béatification du bienheureux François Régis dans l'église des Jésuites ; le chapitre fut invité, à cette occasion, à célébrer les offices solennels le premier jour du *triduum*, 18 avril 1717 (f. 292) ; — inféodation des terres de Villeneuve, 12 mai (f. 295) ; — réception de Pierre Amieu, clerc tonsuré, à la dignité de trésorier, 20 mai (f. 296) ; — de M. Alla, ancien curé de Capserviès, à une prébende, 17 août (f. 304) ; — droits de chasse et de pêche réservés au chapitre, 21 août (f. 305) ; — plainte contre les prébendiers Cambon et Fornier pour infraction aux règlements sur la décence au chœur, 10 novembre (f. 308) ; — lods de Rieux-en-Val et albergues de Caunettes-en-Val, 13 novembre (f. 309) ; — hommage reçu par le chapitre des Bénédictins de Lagrasse, à raison du quart de la seigneurie de Caunettes-en-Val, suivi du texte de la procuration faite pour cet objet à Bertrand Fornier, délégué de la dite abbaye, 15 décembre (f. 312) ; — réception de M. Amalric, curé de Berriac, à une des « douze prebendes libres », 29 janvier 1718 (f. 316 v°) ; — placement sur le diocèse de la somme de 4.407 livres 2 sols 7 deniers provenant de la vente de l'argenterie capitulaire, 20 avril (f. 323) ; — réception de M. Fortic, prêtre, à un canonicat vacant, 8 juin (f. 328).

G. 279. (Registre.) — In-folio, 459 feuillets, papier.

1718-1733. — Délibérations du chapitre cathédral de Carcassonne : « sur les moyens à prendre pour retablir « les affaires du chapitre totalement derangées par le « deffaut du fonds de la bourse qui ne peut fournir au « payement de tout ce qui est dû (1) », 6 juillet 1718 (f. 1) ; — choix des commissaires chargés de préparer un projet de règlement, 16 juillet (f. 2) ; — rapport de ladite commission constatant que le mauvais état des affaires est le résultat de causes diverses : en 1709, le froid extraordinaire ayant emporté la récolte, les fermiers et notamment celui de Gougens, résilièrent leur bail, ce qui provoqua des procès ; cette même année, la misère des pauvres fut si grande que le chapitre fut contraint, par arrêt du parlement, de consacrer le sixième de ses revenus à leur subsistance, soit, pour l'année, une dépense extraordinaire de 6.417 livres 2 sols 1 denier ; l'écroulement d'une muraille du tinal, la réparation du clocher de la cathédrale qui menaçait ruine occasionnèrent 3.402 livres 2 sols 1 denier de frais. Après cet exposé, les commissaires proposent de diminuer les distributions, de restreindre le chiffre des présences, et de réduire les frais du culte solennel, 18 juillet (f. 3-5) ; — malgré les instances d'une délégation spéciale, l'évêque renvoie inapprouvée la délibération du chapitre, « ayant trouvé quelque terme qui ne « luy avoit pas conveneu ;.... partant, il est unanimement « deliberé que la compagnie renonce absolument à tout « projet de reduction de service,.... et pour remedier « aux affaires du chapitre, la compagnie a fixé la distribu- « tion du bled à quinze sestiers pour messieurs les cha- « noines, sept et demy pour messieurs les hebdomadiers, « et six pour les autres prebendiers,.... » 1er août (f. 5 v°-7) ; — ratification desdits « retranchements », 12 août (f. 7 v°) ; — réception de M. Lacombe, prêtre du diocèse de Marseille, à la prébende de M. Alla, démissionnaire, 24 novembre (f. 9) ; — réparations à l'église de Gougens, 4 décembre (f. 10 v°) ; — réception de Pierre Villa, curé de Pezens, au canonicat de M. Villa, son cousin, résignataire en sa faveur en cour de Rome ; réparations à Marsilly et à la métairie du Mas-Cabardés, 12 décembre (f. 11) ; — élections consulaires à Villeneuve ; reconnaissances d'Alairac, 28 décembre (f. 12) ; — réception de M. Fabre, « à la prebende des douze libres dont monsieur « de Nigri etoit cy devant pourveu », 10 janvier 1717 (f. 12-13) ; — droits de La Fajolle, 14 janvier (f. 14) ; — remboursement de fonds par les habitants du Mas-Cabardés ; — condamnation à l'amende du boucher capitulaire pour détention de fausses mesures, 25 janvier (f. 15-16) ; — lettres de vicaire général expédiées par l'évêque de Carcassonne à M. de Rochebonne, son coadjuteur, 27 mars-8 avril (f. 17) ; — diminution du droit de lods sur la terre de *la Mataleno*, 16 avril (f. 17 v°) ; — le chapitre, après consultation, refuse de recevoir les « cahiers du diocèse » (1) imprimés par ordre de l'évêque, tant qu'il n'aura pas été « ajouté à l'intitulation *de consensu capituli*, conforme- « ment aux cayers imprimés du tems des seigneurs « evesques de Lestang et de Nogaret, et suivant meme « l'usage de plusieurs autres chapitres et l'avis des avocats « de Toulouse », 26 avril (f. 18-20) ; — réception de Jean-Pierre Poulhairiès, docteur en théologie, sous-diacre du diocèse de Mirepoix, à une prébende, 30 avril (f. 20-21) ; — nomination des syndics du chapitre, 1er mai (f. 21) ; — des officiers du chapitre, 2 mai (f. 22) ; — il est imposé une caution aux trésorier, sacristain et grenetier, 7 mai (f. 23-25) ; — réception de François Signoles, prêtre, à la prébende sous-diaconale résignée en sa faveur par Armand Mengaud ; envoi d'une députation à M. de Rochebonne, à

(1) Il était dû notamment 5.653 livres 5 sols d'arrérages ; 1.000 livres au sieur Dejean, cessionnaire de Mlle Canturo ; plus 4.000 livres qui manquaient au trésorier en exercice pour acquitter les dépenses de son compte.

(1) Il s'agit du *Proprium sanctorum*.

l'occasion de la mort de sa mère, 27 mai (f. 27) ; — bail à ferme de Capendu, 2 juin (f. 27 v°) ; — de dîmes d'Alairac et d'Alzonne, 21 juin (f. 29) ; — le précenteur est chargé de procurer au chapitre un maître pour les enfants de chœur, 10 août (f. 31) ; — la dîme des vendanges n'étant pas régulièrement payée, le chapitre nomme les sieurs Signoles et Capelle « pour l'intendance des vendanges », 16-20 février (f. 37 v° et 38) ; — don d'une remise aux fermiers de Pezens, à l'occasion du dommage occasionné par la grêle, 28 octobre (f. 40) ; — transaction amiable avec Lascastelle, curé de Sainte-Eulalie, 5 janvier 1720, (f. 42) ; — le curé de Saint-Hilaire demandant pour l'administration spirituelle des métairies dépendant du prieuré de Benausse, une rétribution jugée exorbitante, l'affaire est remise à un arbitrage, 17 janvier (f. 43) : — réception de M. Pagès, prêtre du diocèse de Carcassonne, bachelier en théologie, à la prébende vacante par le décès de Pierre Amalric, 3 février (f. 44) ; — acceptation par le chapitre des cahiers des saints propres du diocèse, reliés en veau, et offerts par l'évêque « qui avoit fait retirer tous « les cahiers qui avoint esté distribués dans tout le « dioceze », et fait ajouter à chaque exemplaire la formule : *de consensu capituli*, 17 février (f. 45) ; — vente du bois de la Grèze-basse (f. 46) ; — sépulture de M. Villa dans « la chapelle des Toussaints » ; réparations à la chapelle de Saint-Pierre de Vic, dont l'évêque est fruit-prenant pour un tiers, 6 mars (f. 47) ; — emprunt de 3,000 livres fait par le chapitre à M. Castanier, seigneur de Couffoulens, 9 mars (f. 47) ; — réception de François Cambon, prébendier, à la prébende hebdomadale vacante par la démission de M. Moreau, 16 mars (f. 48) ; — l'évêque étant gravement malade, le chapitre prend « toute la part possible aux « dangereuses indispositions du prelat, et par un billet « affiché à la sacristie avertit tous les celebrans de dire « l'oraison *pro infirmis*, en attendant de faire d'autres « prieres publiques, si le mal augmentoit », 4 avril (f. 49) ; — M. de Fontiès désirant se libérer d'une dette envers le chapitre, offre de payer 12.000 livres pour tout capital, intérêts et dépens, s'il vient à vendre sa terre, et 8.000 livres seulement, s'il la garde, 7 avril (f. 50) ; — le chapitre donne plein pouvoir à M. Banquels, chanoine, pour traiter avec M. de Fontiès sur le pied de 12.000 livres, 29 mai (f. 55) ; — le doyen demande de « pointer » ceux des prébendiers non prêtres qui avaient manqué au devoir de la communion le jour de la Pentecôte, 5 juin (f. 55 v°) ; — remboursement à Mme de Cailhavel d'une dette de 2.000 livres, 8 juin (f. 56) ; — bail de « l'hiere d'Alairac, à l'onzieme » ; règlement pour l'entretien des ornements et calices des chanoines et des prébendiers, pour les saintes huiles et les registres des baptêmes, mariages et sépultures, 28 juin (f. 58-59) ; — réparation à la chapelle Notre-Dame de Bonnes Nouvelles ou des Fonts baptismaux, 5 juillet (f. 59) ; — célébration d'une grand'messe du Saint-Esprit, à l'occasion du sacre de M. le coadjuteur (1) ; fondation de l'obit de feu M. de Lacadière, chanoine, 13 juillet (f. 61) ; — délégation de trois chanoines à la cérémonie du sacre du coadjuteur fixée au 21 courant, 16 juillet (f. 62) ; — autre délégation de quatre chanoines et deux prébendiers au-devant de M. de Rochebonne, attendu le lendemain à Villalier, 25 juillet (f. 62 v°) ; — arrivée du coadjuteur à Carcassonne les 27 et 28 juillet, à l'occasion de la solennité de saint Nazaire et saint Celse, en compagnie des évêques d'Alet et de Saint-Papoul (*ibid.*) ; — prières publiques et mesures d'hygiène pour éviter la contagion signalée à Marseille, 7 août (f. 63) ; — réception de M. Dumas, clerc tonsuré de Carcassonne, à une prébende vacante, 11 août (f. 64) ; — aumônes accordées par le chapitre aux indigents de Villeneuve, 17 août (*ibid.*) ; — réception de Guillaume Delanes, curé de Fontiès, à la prébende vacante par la mort de M. de Nigri ; — « le mal contagieux etant arrivé », il est dressé une liste des chanoines valides pour la surveillance à la Trivalle haute, et des prébendiers valides pour la garde à la Barbacane, 27 août (f. 65-66) ; — adjonction éventuelle des syndics, du doyen et du précenteur au conseil de santé, « si le mal « contagieux de Marseille fait des progres » ; le chapitre accorde au sieur Vidal, organiste, un supplément de quatre setiers de blé, « pour cette année et sans consequence, à cause de l'extreme cherté de toute sorte de denrées », 26 octobre (f. 67) ; — renouvellement des reconnaissances du Pech de Saint-Hilaire, 27 novembre (f. 68 v°) ; — réception de Bernard Bentajou, doctrinaire, à la prébende hebdomadale de M. Dégua, abbé de Beaumont, 7 décembre (f. 69) ; — élection consulaire de Villeneuve, 21 décembre (f. 70 v°) ; — l'archidiacre se voit refuser la présence pour tout le temps qu'il a été malade à la campagne, « attendu « qu'il y avoit egalement resté comme les années prece- « dentes, pour vaquer à la recolte de messieurs ses « neveux », 24 décembre (f. 71) ; — l'archidiacre réitère les excuses présentées par M. Malves, en son nom, au dernier chapitre sur sa vivacité ; il proteste en outre, à propos de la présence qu'on lui a refusée, que « son inten- « tion n'etoit pas de rester à la campagne le temps auquel « il tomba malade, de laquelle maladie il a de bons certifi- « cats ; ainsi il ne croit pas que le chapitre puisse la lui « refuser », 28 décembre (f. 71 v°) ; — réception de

(1) Il s'agit ici de Louis-Joseph de Châteauneuf de Rochebonne, sacré à Toulouse, dans la chapelle du couvent de la Visitation, par l'archevêque de cette ville, d'après les auteurs du *Gallia* (VI, col. 927, B), par l'archevêque de Narbonne, assisté des évêques d'Alet et de Saint-Papoul, d'après le présent texte, (fol. 60 v°).

Antoine Pullés, curé de Villesèque, à la prébende de M. Bentajou, 24 janvier 1721 (f. 73 v°); — réparations aux bâtiments de Gougens, 24 janvier (f. 74); — participation du chapitre en corps à l'aumône générale proposée par le conseil de santé pour les pauvres de la ville, 12 février (f. 76); — réception de Bernard Boucard, prêtre de Carcassonne, à la prébende diaconale de Jean Fabre, 22 février (f. 76); — vote d'un règlement sur les droits et prérogatives du doyen et des membres du chapitre en matière de préséances, 19 avril (f. 80-82); — nomination des syndics; réparations à l'église d'Alzonne, 1er mai (f. 82-83); — règlement en 63 articles sur l'ordre et les cérémonies du culte, la tenue et la présence au chœur et les diverses obligations de chaque officier capitulaire, 30 mai (f. 86-92 v°); — projet de règlement pour la réduction des obits et messes fondées, à soumettre à l'autorité épiscopale, 7 juin (f. 93); — serment des consuls de Miraval et de La Tourette, 14 juin (f. 94 v°); — injonction faite aux sieurs Siman et Camelières, de Miraval, d'avoir à démolir incessamment les fours construits par eux audit lieu, au préjudice du droit de banalité du chapitre, 4 juillet (f. 95 v°); — vente d'une cloche du château du Mas-Cabardès et affectation du prix aux réparations des prisons dudit lieu, 5 juillet (f. 96); — réception de François de Bézard, curé de Ladern, à la prébende diaconale vacante par la résignation d'Etienne Moreau, 16 juillet (f. 98); — traitement de l'organiste porté à 300 livres par an; bail de la dîme d'Alzonne, 16 juillet (f. 99); — lettres du régent tendant à obtenir des secours pour la Provence ravagée par la peste, 1er août (f. 100); — renouvellement du contrat des églaisages sur le pied des années précédentes, 13 août (f. 102); — *Te Deum* pour la santé du roi, 17 août (f. 102); — « les nouvelles de la contagion sont toujours tres mauvaises, « le mal fait de grands progrès, et cependant, la garde se « neglige par le mauvais exemple de plusieurs beneficiers « qui manquent de la faire »; il est « deliberé que ceux qui « manqueront de faire la garde chacun à leur tour, seront « pointés, sçavoir : messieurs les chanoines de six livres, « et messieurs les prebendiers de trois livres; et sera le « montant desdites pointes distribué aux pauvres », *date illisible* (fol. 103); — nouvelles conventions entre le chapitre et le sieur Julien, organiste, 20 août (f. 103 v°); — réception de Jacques Palaizi, curé des Ilhes, à une des douze prébendes libres, 13 septembre (f. 105); — de Paul de Mauléon de Narbonne, sous-diacre du diocèse d'Alet, au canonicat à lui conféré par le pape, sur la résignation faite en sa faveur par Pierre de Maireville, chanoine, 19 septembre (f. 106); — réparations à faire au château de Villeneuve, à Marsilly et au château de Villalbe; enquête par le juge de la temporalité du Mas-Cabardès sur le fait de l'empoisonnement de la rivière, 27 septembre (f. 107); — « sera memoire que le lundy vingt-neuvieme septembre « 1721, jour et feste saint Michel, le chapitre, s'estant « rendu à l'hopital sur les neuf heures du matin, partit de « là en procession, et se rendit à l'eglise paroissialle Saint-« Michel de basse ville pour y faire l'office en qualité de « curé primitif. La grand'messe y fut chantée en musique « fort solennellement et celebrée par M. Daste, doyen, en « qualité de syndic; et l'apres midy, le chapitre fit l'office « à vespres et donna la benediction, apres la predication », (f. 108); — réception de Jean Moreau, clerc tonsuré, à la prébende diaconale de M. de Bézard; en outre, le chapitre accorde un an au nouveau prébendier pour lui permettre de continuer ses études, « à la charge toutefois de servir « son benefice tous les jours de festes et dimanches, et de « remettre tous les six mois un certificat de son assiduité « et progres à l'etude », 4 octobre (f. 108-109); — choix d'arbitres pour le règlement des contestations relatives aux décimaires de Grèzes et de Caux, 8 octobre (f. 109 v°); — nomination de M. Nègre, avocat au parlement, en qualité de lieutenant du juge des seigneuries du Mas-Cabardès, Miraval et La Tourette, 25 octobre (f. 111); — bail du fief du Pech près Saint-Hilaire, à M. Sérié, avocat au parlement; M. Villa est pointé d'un jour *de lucratis* applicable aux pauvres de la Miséricorde, pour avoir refusé à deux reprises de faire l'office de sous-diacre, 29 novembre (f. 111 v°-113); — envoi d'une délégation de trois chanoines et deux prébendiers, sous la conduite du syndic, vers M. de Beauveau, récemment nommé archevêque de Narbonne, attendu le lendemain à Carcassonne, 15 novembre (f. 114); — « sera « memoire que le 29 du mois de novembre, feste de Saint-« Sernin, le chapitre ala processionnellement à la paroisse « et y chanta solennellement la grand'messe paroissiale du « patron qui fut celebrée par M. Marane tenant la place « d'un de messieurs les syndics, et l'apres midy, il ala de « meme chanter vespres et donna la benediction, apres la « predication de monsieur Ferrier, prebendier, vicaire », (f. 114 v°); — autorisation au sieur Barthe, marchand du Mas-Cabardès, d'établir un banc réservé près de la chapelle Notre-Dame de Pitié dans l'église dudit lieu, « en conside-« ration du zele respectueux que ledit sieur a toujours eu « pour les interets du chapitre », 3 décembre (f. 115); — « les consuls de Villeneuve ayant procedé, suivant « l'usage, à l'election de quatre sujets pour consuls, ont « porté la liste pour que le chapitre en nomme les deux « qu'il voudra choisir », 22 décembre (f. 116); — pourvoi au conseil du roi contre la prétention de la municipalité de la ville basse d'exiger des fermiers de l'évêque, du chapitre et des curés de la ville, à titre de subvention, le paiement de 5 sols pour chaque charge de vendange, « laquelle taxe

« etoit insoutenable, à cause des privileges du clergé qui « s'etendent à la personne de leurs fermiers et receveurs, « et tres ruineuse pour la compagnie », 29 décembre (f. 116-117) ; — vente du bois mis en quart de réserve de la Grèze basse à Pierre Fraissé de Saptes, secrétaire du roi, pour le prix de 6.000 livres, 5 janvier 1722 (f. 118-120) ; — « le chapitre descendra le jour de Saint-Vincent « à la parroisse pour y celebrer la grand'messe, dire vespres « et donner la benediction, et se rendra à la chapelle de « l'hopital », 14 janvier (f. 120) ; — « accomodement du « delit de la peche et de l'empoisonnement de la riviere du « Mas, moyennant la somme de cinquante francs ; les pieces « de la procedure seront enfermées dans les archives », 7 février (f. 122) ; — relation de la mort et des funérailles de M. de Grignan, évêque de Carcassonne : le corps du prélat fut inhumé dans la chapelle Saint-Erasme de l'église Saint-Nazaire, en face le milieu de l'autel (1), 1er mars (f. 125-129) ; — nomination en qualité de vicaires généraux pendant la vacance du siège, de MM. Daste, doyen, et Fortic, chanoine ; ce dernier est en outre nommé official : « pendant ledit temps..... ils ne pourront conferer les « benefices dependans de la mense episcopale, lesquels « seront conferés par le chanoine tournaire, conformement « à l'indult, usage et possession du chapitre », 5 mars (f. 129 vº-130) ; — serment du nouvel official, 7 mars (f. 131) ; — lettre du coadjuteur relative à différentes affaires du chapitre, 28 mars (f. 132) ; — prise de possession du siège épiscopal de Carcassonne par M. Daste, doyen du chapitre, procureur fondé de M. de Chateauneuf de Rochebonne, le nouvel évêque, 4 avril (f. 133-139) ; — réception de Jean-Louis Delale, prêtre du diocèse de Lavaur, à la prébende dite des douze libres, vacante par le décès de M. Gleises, 13 avril (f. 139-140) ; — une messe solennelle du Saint-Esprit est célébrée par le nouvel évêque, 15 avril (f. 140) ; — réception de Bernard Macon à la prébende sous-diaconale vacante par le décès de M. Fornier, 22 avril (f. 141) ; — M. Grandier, vicaire général, propose de recevoir l'évêque le jour de la Pentecôte, 16 mai (f. 143) ; — envoi des deux syndics en délégation à Castelnaudary pour saluer M. de Rochebonne, et l'accompagner jusqu'à Carcassonne, 19 mai (f. 144) ; — le chapitre en corps, « le chapeau « et manteau long, le bedeau en robe et avec sa masse », se rend auprès de l'évêque dans la maison de Montbel 21 mai (f. 124 vº) ; — relation de la réception solennelle de M. de Rochebonne, 21 mai (f. 145-146 vº) ; — procuration au sieur Malves, marchand drapier, pour prêter hommage au nouveau roi, au nom du chapitre, pour toutes les terres nobles énumérées dans les précédents « aveus « et denombremens rendus en l'année 1688, à l'exception « du fief de Pech et terres nobles de Mieudas, que ledit « chapitre a infeodés, sous les albergues nobles : ledit fief « en faveur de maitre Serié, avocat en parlement, et la « dame de la Masoire, son epouse, et ladite terre noble de « Mieudas, en faveur du sieur de Poulhairiès, de Carcas-« sonne », 15 juin (f. 147 vº) ; — le curé d'Alairac, abandonne la portion congrue à laquelle il s'était réduit en 1716, et consent à percevoir le sixième des fruits, 17-19 juin (f. 148) ; — ordonnance épiscopale conférant la présidence des bureaux de l'hôpital de la Cité de Carcassonne et des dames de la Miséricorde, en l'absence de l'évêque, à « celuy « qui se trouvera etre le premier de l'eglise cathedrale », 29 août (f. 152 vº) ; — remise en place de la plaque de bronze du tombeau de M. de Saint-André, qui n'a « peu se « vendre comme le chapitre l'auroit souhaité », 3 octobre (f. 154 vº) ; — mandement de l'évêque de Carcassonne au sujet de la bulle *Unigenitus* : « .... Tout consideré, le « saint nom de Dieu invoqué, avons dit, declaré, disons et « declarons que nous reconnaissons la doctrine de l'Eglise « dans ladite Constitution que nous acceptons avec respect « et soumission ; — que nous condamnons le livre des « *Reflexions morales* et les cent une propositions qui en « ont eté extraites, de la maniere et avec les memes quali-« fications qu'elles ont eté condamnées dans ladite consti-« tution ; — que nous deffendons à tous les fideles de l'un « ou de l'autre sexe de notre diocese d'enseigner, d'ecrire « et de parler sur lesdites propositions, autrement qu'il « est marqué dans ladite bulle, de lire ou de garder tant « ledit livre des *Reflexions morales du nouveau Testa-« ment*, ainsi que celui qui a pour titre : *Exposition de « la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas « sur la grace efficace*, comme renouvelant les erreurs « condamnées dans ledit livre des *Reflexions morales* ; « ensemble tous autres livres, libelles et memoires imprimés « ou manuscrits qui ont paru ou qui pourroint paroitre « dans la suite pour la deffense du livre et propositions « condamnées, et contenant la meme doctrine et les « memes sentimens, et d'en conseiller ou autoriser la « lecture ; — leur ordonnons d'en rapporter ou envoyer « incessamment les exemplaires, aussi bien que des autres « livres cy-dessus marqués, à notre secretariat, le tout « sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, « reservant à notre personne le pouvoir d'en absoudre ; — « que nous procederons par les voyes de droit contre ceux « qui ozeront parler, precher, enseigner ou ecrire contre « la Constitution et soutenir ou insinuer la doctrine qui y « est condamnée,.... » 28 septembre-3 octobre (f. 155-156) ; — service solennel en la chapelle des Pénitents noirs de la ville basse pour feu M. de Grignan, 7 octobre (f. 156 vº) ;

(1) Aujourd'hui chapelle du Sacré-Cœur.

— procession d'actions de grâces pour les fruits de la terre, 10 octobre (f. 157); — vérification et réception des réparations de l'église de Gougens, 7 novembre (f. 158 v°); — délibération motivée fixant l'emploi projeté par le chapitre de la somme de 6.000 livres provenant de la vente du bois de la Grèze, « sans lequel employ, Sa Majesté n'accordera « pas la vente », 18 novembre (f. 160); — *Te Deum* pour le sacre du roi (f. 160); — autre *Te Deum* « en actions « de graces de ce que Dieu nous a preservés du fleau de « la contagion, dont Marseille et plusieurs autres villes de « Provence et des provinces voisines ont esté affligées », 4 décembre (f. 161 v°); — projet d'accommodement avec le diocèse au sujet du chemin pratiqué dans les terres de Mijanel et appartenant au chapitre, 8 décembre (f. 162 v°-163); — procuration donnée à l'évêque qui est chargé de discuter et recevoir le remboursement des sommes dues au chapitre pour la dîme des terres occupées par le canal, contre-canal ou aqueduc, 24 février 1723 (f. 164); — projet de bail de la levée des arrérages dus au chapitre, 27 février (f. 165); — *Te Deum* « en actions de graces de la cessa- « tion et delivrance de la contagion », 27 mars (f. 167); — M. Lacroix, aumônier de l'évêque, « ayant impetré la « tresorerie et poursuivant son impetration contre monsieur « Amieux qui est pourveu de ce benefice, prie le chapitre « de luy faire donner des extraits des statuts et bulles de « confirmation, concernant les droits et la dignité du « tresorier »; accordé, 3 avril (f. 168); — remboursement d'une créance de 1.000 livres à Mlle Marane, 22 mai (f. 172); — nouvelles conventions au sujet du chemin du Mijanel, 28 mai (f. 173-174); — vente de la croix et de la bague de M. de Grignan, autorisée par le chapitre; le produit en sera remis dans le coffre, 26 juin (f. 176); — échange de terrains contigus à l'enclos de la cathédrale entre le chapitre et l'évêque, 3 juillet (f. 177-178); — réparations au château du Mas-Cabardès; — poursuites contre un consul de La Tourette réfractaire à l'obligation du serment, 7 juillet, (f. 178); — en considération de « la cherté des vivres », le chapitre accorde à l'organiste une augmentation de 100 livres et l'usage de la maison naguère occupée par M. Fornier, et qu'aucun prébendier n'a voulu accepter, 17 juillet (f. 179); — pour répondre au désir de l'évêque, la porte de l'ancien cimetière sera murée, 24 février (f. 182); — réception de François Baille, acolyte de Carcassonne, à la prébende de François Malves, 7 août (f. 183); — bail à locaterie perpétuelle, sous la rente de 13 livres, de la maison du prébendier Fornier, à Alexandre Limouzis, tisserand, 25 septembre (f. 186); — les syndics du chapitre sont chargés de vérifier si le fermier de Villalbe a contrevenu aux conditions du bail en mettant *récolte sur récolte;* ils devront, le cas échéant, exercer contre lui des poursuites en dommages, 16 octobre (f. 187); — les habitants de Villalbe forment « le projet de transporter « l'eglise paroissiale [1] qui est à present batie entre « Villalbe-Haute et Villalbe-Basse, et la construire joignant « Villalbe-Haute », 13 novembre (f. 188); — visite du bois de la Grèze par les agents royaux des forêts, préalablement à toute vente, 26 novembre (f. 189); — aliénation des masures de l'ancienne église de Benausse, 4 décembre (f. 190); — ratification de l'accord conclu avec le curé de Capendu au sujet des novales (f. 191); — réception de Jean-François de Belissend, clerc tonsuré, au canonicat résilié en sa faveur par M. de Milhegrand, son oncle, 30 décembre (f. 192-193); — fixation, par abonnement, du droit d'entrée de M. de Rochebonne à 4.500 livres, somme destinée à faire partiellement les frais « tant d'un « ornement noir de velours ou de damas, au choix et « au gout de Monseigneur, composé de 5 pluviaux, deux « chasubles et deux dalmatiques, ornés de galon et franges « d'argent aux endroits necessaires, et d'un drap mortuaire « de meme etoffe de velours ou damas coupé d'une croix « de satin blanc, que de six chandeliers d'argent du poids « au moins de dix marcs chacun et d'une croix à propor- « tion.... », 18 mars 1724 (f. 197); — une ordonnance épiscopale annonce au chapitre la visite de l'église cathédrale pour le dimanche 30 avril suivant, 5 avril (f. 198 v°); — conflit entre l'évêque et les chanoines sur quelques points intéressant la police des rapports matériels entre le prélat et les membres du chapitre; à cette occasion, les syndics se rendent en délégation auprès de M. de Rochebonne, 2 mai (f. 200); — MM. Banquels et Figeac exposent les résultats de cette entrevue. Le premier déclare qu'il « fut si surpris » de la réponse du prélat, « qu'il seroit « embarrassé d'en faire le detail ». Le second rapporte les réponses vives de l'évêque « bien differend de l'etat de « douceur qui luy est ordinaire »; « .... qu'on luy avoit « bien dit que monsieur Banquels etoit un esprit difficile et « mal liant et qu'il le voyoit bien; qu'il vouloit le brouiller « avec le chapitre et qu'il y reussiroit; qu'il alloit metre le « poignard entre les mains du chapitre, contre luy et que « si cela continuoit, il ne pourroit pas traiter avec luy »; enfin le prélat ajoutait qu'il examinerait la visite de M. de Lestang; « qu'il en donneroit un extrait tel qu'il luy plairoit; « qu'il vouloit que les prebendiers fussent presens; qu'ap- « pelés par son mandement de visite aussi bien que les « chanoines, ils avoient droit d'y etre, de requerir et d'y « parler; qu'il ne s'opposoit pas que les chanoines fissent « porter des sieges, qu'ils fussent assis et couverts, et qu'à « l'egard des prebendiers, ils s'assoiroient s'ils le vouloient;

(1) On en voit encore les ruines dans l'ancien cimetière.

« que ce n'etoit pas son affaire, mais celle des chanoines « de l'empecher, qu'on vouloit le metre aux prises avec les « prebendiers et qu'il n'en feroit rien » ; le chapitre décide conformément au précédent créé par M. d'Auxilion, que la visite se fera par commissaires : « au lieu que jusqu'ici le « corps des chanoines alloit prendre et reconduire Mgr « l'eveque dans son palais, il n'y aura plus que quatre « deputés », 3 mai (f. 201) ; — abus des usagers du bois de la Grèze, qui, non contents de leurs droits, « coupent « du bois pour l'aller vendre et du charbon qu'ils vendent « aussi », 6 mai (f. 202) ; — admonestation faite par le président a M. de Mauléon, chanoine, inculpé d'avoir révélé le secret des délibérations du chapitre, et d'avoir abandonné les intérêts de la compagnie, en continuant d'assister à la visite épiscopale ; prières publiques pour demander la pluie ; bail des réparations de l'orgue pour le prix de 400 livres ; à l'occasion de la visite canonique de la paroisse Saint-Sernin de la Cité, nomination de deux délégués pour assister l'évêque et pour maintenir les droits dudit chapitre, en tant que curé primitif de ladite église, 13 mai (f. 203) ; — réponse du chapitre à une observation relative à la célébration de la grand'messe à neuf au lieu de dix heures : « mondit « seigneur ayant ordonné le retablissement de l'usage de « dire matines à cinq heures tant l'hiver que l'esté, quoique « depuis plus de quarante ans, on dit matines à six heures « pendant l'hiver, c'etoit une necessité au chapitre de « retablir aussi la grand messe à neuf heures », 18 mai (f. 204) ; — réception de François de Bellissend, chanoine, à la dignité d'archidiacre, vacante par la mort de Jean de Bellissend de Milhegrand, son oncle, 2 juin (f. 209) ; — copie de la requête donnée par le chapitre à l'évêque, tendant « à reformer le verbal de visite » au sujet de la présence et assistance des prébendiers, et contenant une protestation de respect des chanoines envers l'évêque, 3 juin (f. 210) ; — comme suite à la division des paroisses de Saint-Nazaire et de Saint-Sernin, règlement sur les offrandes et la cire retenues par les prébendiers vicaires, 10 juin (f. 211) ; — pour seconder le zèle des paroissiens de la Barbacane, décision portant que la procession de l'octave de la Fête-Dieu se fera dans l'étendue de la paroisse; itinéraire du cortège ; nomination de Jean Soulairac, « sujet « propre à bien instruire et elever la jeunesse, comme « regent de la seconde et troisieme classe de cette ville », 17 juin (f. 211 v°-212) ; — délégation du chanoine Figeac au synode diocésain, 24 juin (f. 212 v°) ; — rapport de M. Figeac sur le synode : « Monseigneur l'eveque desirant « faire construire un seminaire pour son diocese, le sieur « syndic auroit eté d'avis de renvoyer à des temps plus « favorables cette erection du seminaire, sans le secours « duquel son diocese s'etait toujours soutenu et meme « distingué » ; mais l'évêque ayant insisté et voulu user du droit qu'il a de faire cette fondation, il est délibéré unanimement « d'emprunter 12.000 livres pour la construc- « tion d'un seminaire et pour la fourniture de toutes les « choses necessaires, et d'imposer annuellement 600 livres « pour la dotation et entretien des quatre superieurs, dont « l'un sera obligé d'enseigner la théologie *gratis*, à condi- « tion toutefois que ladite somme de 12.000 livres sera « suffisante, et que le clergé ne pourra plus etre obligé à « aucune autre contribution en cas d'insuffisance, et que, « supposé que l'on fasse des unions des benefices audit « seminaire, les premieres rentes dont il jouira au moyen « d'icelles cederont au profit du clergé qui sera dechargé « d'autant jusques à concurrance des 600 livres.... », 5 juillet (f. 213-215) ; — règlement en douze articles sur les distributions quotidiennes, 25 juillet (f. 215-221) ; — fixation d'une assemblée du chapitre général, 29 juillet (f. 221) ; — poursuites contre les braconniers qui ont empoisonné la rivière d'Orbiel, au Mas-Cabardés, 26 août (f. 221 v°) — réception de MM. Pullés et Anduze, aux prébendes hebdomadale et vicariale à eux attribuées par le pape par forme de permutation, 23 septembre (f. 222-223) ; — délégation du syndic pour faire l'aveu et dénombrement des terres et biens du chapitre, 13 janvier 1725 (f. 226 v°) ; — réception de M. Boucard, prébendier-diacre, à la chanoinie théologale, résignée par le précenteur, son oncle, en sa faveur, 31 janvier (f. 228) ; — lettres de vicaire-général accordées à Jean-François Canavey, prêtre du diocèse de Lyon, docteur en théologie, 10 février (f. 229) ; — règlement en vingt-sept articles sur les distributions manuelles, 7 avril (f. 231-234) ; — ordonnance d'autorisation dudit règlement, 5 mai (f. 236) ; — par acte signifié au chapitre, le sieur Sarraut, vicaire perpétuel de Saint-Sernin, déclare opter pour la portion congrue, 10 mai (f. 238) ; — délégation donnée au sieur Marane, chanoine, pour aller soutenir les divers procès du chapitre pendants au parlement de Toulouse, 19 mai (f. 239) ; — en reconnaissance du soin que s'est donné l'évêque de « faire faire « à Paris les ornements noirs et la chapelle d'argent, et du « don gratieux qu'il a fait à cette eglise de la somme « d'environ 1.300 livres.... », fondation par le chapitre d'un obit annuel et perpétuel pour feu M. de Grignan, évêque de Carcassonne, oncle du prélat, et pour tous les membres de sa famille, 30 mai (f. 240) ; — nomination de M. Abraham, juge en la prévôté et connétablie de Carcassonne, à la charge de juge de la temporalité du chapitre, 23 juin (f. 242) ; — réception de M. Canevey, vicaire-général, au canonicat de M. Pelletier, 6 septembre (f. 245) ; — contestations entre le curé de Capendu et les fermiers du chapitre au sujet du tinal, 22 septembre (f. 247) : —

Te Deum à l'occasion du mariage du roi, 29 septembre (f. 248) ; — réception de Louis Bertrand, prêtre, à la prébende diaconale de Bernard Boucard, 2 octobre (f. 249) ; — fixation par le chapitre de l'emplacement réservé au banc des consuls, savoir : « le fonds du chœur à l'endroit « où sont les chezes basses ou joignant icelles vis à vis le « lutrin », 5 décembre (f. 252) ; — élection des consuls de Villeneuve, 22 décembre (f. 252 v°) ; — règlement par arbitres des contestations survenues entre les communautés du Mas, Miraval et La Tourette, au sujet de la vente des bois ; le procureur juridictionnel du Mas-Cabardés obtient l'autorisation de placer un banc dans l'église, d'avoir la préséance sur les consuls du lieu et « des nouvelles « lettres de baille et procureur juridictionnel à vie, sans « pouvoir etre destitué que par forfaiture » 28 décembre (f. 252-254) ; — à la demande de l'évêque, le chapitre consent à ce que « le banq des consuls soit placé joignant « la grille du coté de la place de Monsieur le doyen et « joignant le lambris qui est derriere ladite place », 8 janvier 1726 (f. 254) ; — lettres de vicaire-général accordées à Jacques Dolmières, curé de Sainte-Eulalie, 26 avril (f. 261) ; — vérification des réparations à faire au pont de bois de Gougens, 8 mai (f. 263) ; — réception d'Antoine Mage, prêtre de ce diocèse, à la prébende des douze libres résignée en sa faveur par M. Palaizy, 24 mai (f. 264) ; — bail au sieur Serres de l'entretien des couverts de l'église, de la maîtrise et de l'intérieur du grenier, 1er juin (f. 265); — citation de MM. Capelle et Macou devant le chapitre pour contravention à l'ordre des cérémonies le jour de l'Ascension, 1er juin (f. 266-168) ; — requête des consuls touchant leur présence aux offices de la cathédrale, les cérémonies de la *paix* et de l'encensement, 22 juin (f. 269 v°) ; — nomination du sieur Clerc cadet comme second régent des écoles de la ville de Carcassonne, 3 juillet (f. 271) ; — prières publiques ordonnées par le roi, 6 juillet (f. 272) ; — sur le désir de l'évêque, il est décidé que dorénavant « les fonctions des clercs des « messes dans le chœur et dans le sanctuaire, seront faites « par les enfants de chœur » dont le nombre sera porté à six, 31 juillet (f. 273) ; — déclaration de l'évêque assumant les frais d'honoraires des deux enfants de chœur supplémentaires, 3 août (f. 274) ; — maintien de Lannes, organiste, pour une durée de quatre ans ; bail à emphytéose au sieur Escapat, marchand de Carcassonne, de « quelques « terres rassizes pierreuses qui sont à l'extremité du terroir « de Saint-Martin de Poursan », 10 août (f. 275) ; — *Te Deum* pour la convalescence du roi ; plaintes de l'évêque « qui a remarqué que deja depuis longtemps les « intitulés non sacrés se dispensent souvent de faire leur « communion les jours de fetes solennelles » ; le chapitre décide que les délinquants seront pointés, sauf le cas de dispense pour infirmité, 21 août (f. 276-277) ; — procession générale pour demander la pluie, 31 août (f. 278) ; — bail à M. Bélichon, clerc tonsuré et prébendier libre, de la maison de feu M. Ebrard, à charge par ledit Bélichon de faire « douze livres de plein-chant à la main pour toutes « les processions tant solennelles que communes de « l'année », 4 septembre (f. 278-279) ; — vérification des terres de Montredon, 23 novembre (f. 282) ; — réception d'Antoine Pigniol, clerc tonsuré du diocèse de Carcassonne, à une prébende dite des douze libres, 16 décembre (f. 283 v°) ; — nomination de M. Lassagne, avocat, comme juge capitulaire de Villeneuve, 1er mars 1727 (f. 286) ; — décision du chapitre portant qu'au retour des Etats de la province, l'évêque sera visité « en deputation par les syndics, sans compliment », 22 mars (f. 286 v°-288) ; — acceptation de l'offre faite par l'évêque de remplacer la grande porte de l'église qui est en mauvais état, à condition qu'on laissera au prélat « les debris et ferremens de la vieille » ; nouvelle proposition de l'évêque portant établissement d'une dotation fixe et perpétuelle de 150 livres pour l'entretien des deux enfants de chœur supplémentaires, et de 20 livres de fonds de récompenses, 26 mars (f. 288-289) ; — règlement pour les cierges de la Purification et pour ceux qui doivent être portés par tous les intitulés aux processions du saint Sacrement, 16 avril (f. 289 v°-290) ; — acceptation des cessions de créances offertes par Mlle de Maylié, sœur et héritière de Mlle de Bordes, sur le sieur Justrobe et la demoiselle de Salles : la somme de 1.000 livres léguée pa feu M. Bordes, chanoine, devra servir à assurer les frais de la fondation de soixante messes basses ; l'évêque propose de concourir par moitié à l'achat de quatre dalmatiques, 23 avril (f. 291-292) ; — contestations entre le chapitre et les communautés pour les bois du Mas, Miraval, La Tourette et Caudebronde ; la congrégation des artisans est autorisée à venir processionnellement à la cathédrale demander la pluie par des prières publiques « et baizer la main de sainte Anne », 7 mai (f. 295-296) ; — mandement de l'évêque prescrivant une oraison de quarante heures « dans tout le diocese pour la pluye », 14 mai (f. 296) ; — par suite du déplacement de l'autel et de la transformation du chœur de la cathédrale, les ossements de M. de Saint-André, évêque, mort en 1545, se sont trouvés précisément sous le maître-autel, et la plaque en bronze qui les recouvrait a été déposée dans l'église sous le marchepied d'un confessionnal; attendu l'impossibilité du transport des « ossements de M. de Saint-André et l'inutilité de cette « plaque », le chapitre est d'avis de la vendre, pour « le prix en provenant etre employé sans divertissement à « l'achat d'une chapelle de laiton doré ou d'argent »,

15 mai (f. 297); — réception de François Dardé, clerc tonsuré du diocèse de Carcassonne, à la prébende sous-diaconale, 19 juin (f. 299); — l'évêque se proposant de créer dans son diocèse la fête du Sacré-Cœur, le chapitre consent à l'établissement de cette fête « avec d'autant plus « de plaisir qu'il le regarde comme une nouvelle marque « de sa pieté et de son zele pour le culte de Dieu », 25 juin (f. 300); — renouvellement du bail de la vitrerie; « une « gratification de vingt pistoles est accordée à ceux qui « ont travaillé pour le chapitre à la vente du bois, et un « louis à l'arpenteur qui a travaillé avec beaucoup d'atten- « tion et de diligence »; le chapitre en outre remercie le grand Maitre et son secrétaire « de leurs manieres obligeantes » en cette affaire, 21 juillet (f. 301); — le chapitre accorde les honneurs et prérogatives capitulaires à M. Dolmières, précenteur du chapitre collégial de Montréal et grand vicaire de l'évêque de Carcassonne, 20 août (f. 303); — *Te Deum* « pour remercier Dieu de l'heureuse naissance « de deux princesses royales », 1er septembre (f. 304); — le chapitre décide que l'office du Sacré-Cœur sera « canonial et de grand tour, comme les autres festivités plus « solennelles de l'année »; lecture de la consultation prise « touchant les rentes et censives que les habitants de « Villeneuve refusent de porter au chateau, comme ils en « avoient accontumé et qu'ils y sont obligés par l'acte « primordial de 1355 », 24 septembre (f. 304); — réduction à 40 livres du droit du lods au profit de Mme d'Huniac, pour la métairie de Monquier, 15 octobre (f. 304); — demande du curé de Villalbe pour obtenir du chapitre un secours en nature destiné à fournir à ses paroissiens les moyens d'ensemencer leurs terres, 25 octobre (f. 305); — nomination du sieur Arnaud comme second régent des écoles de la ville de Carcassonne, à la place du sieur Ladel, décédé, 5 novembre (f. 306); — admission comme prédicateur de l'avent du P. Beaufils, recteur des Jésuites; par ordre de l'évêque, « les cas rezervés qu'il a fait reim- « primer » seront affichés à la sacristie, 29 novembre (f. 306); — réduction d'amende accordée au sieur Martin du Cuing, condamné pour délit de chasse, 5 décembre (f. 306 v°); — réductions sur la rente de l'avoine accordées aux fermiers de Gougens et de Capendu et éventuellement à tous autres qui en feront la demande; élections consulaires de Villeneuve, 22 décembre (f. 307); — le duc de Brancas, nanti par le roi du comté de Lauragais en échange d'autres domaines, fait connaître au chapitre son désir de payer la rente perpétuelle de 13 livres établie sur ledit comté par Simon de Montfort; par suite de la mauvaise récolte et des fortes diminutions dans les revenus du chapitre, emprunt de 2.000 livres, 12 janvier 1728 (f. 308); — citation de M. Villa, second syndic, devant l'assemblée, « pour y etre « admonesté et exorté de sa conduite », 28 janvier (f. 309-310); — le syndic du diocèse de Narbonne demande, sur une déclaration du roi, l'état des revenus du chapitre à Villeneuve, 31 janvier (f. 311); — décision réglementant les fonctions et le service du chanoine théologal, 3 mars (f. 313); — établissement d'une confrérie de retorseurs dans « la chapelle de Saint-Michel qui est pres la porte de « la petite sacristie », 17 avril (f. 314); — autorisation aux marguilliers de l'œuvre « de faire un banc avec un « contoir dans lequel il y aura quatre tiroirs, sçavoir : un « pour ladite œuvre, un autre pour Sainte-Anne, l'autre « pour les marguilliers de Sainte-Croix, et l'autre pour les « retorseurs », à condition « qu'il n'incomodera pas le « passage et ne retressira pas la nef de l'eglise », 5 mai (f. 316); — création d'une commission pour instruire le projet de restauration du moulin de Saint-Nazaire, 19 mai (f. 317); — abonnement des novales avec le curé d'Alairac pour les terres d'Alairac et de Villesèque-Basse, 7 juin (f. 320); — le chapitre est invité par le recteur du collège des Jésuites à aller faire les offices dans leur église pour la fête de « l'exaltation de deux saints de leur ordre (1) »; le curé de Cépie est chargé d'écrire le nécrologe sur les tables que le chapitre a fait faire, 12 juin (f. 320); — élection consulaire du Mas-Cabardès, 7 juillet (f. 321 v°); — renouvellement du bail des terres de Montredon au sieur Para, 16 octobre (f. 324); — réception, par procureur, de Simon Brossète, prêtre du diocèse de Lyon, à une des douze prébendes libres dont était pourvu M. Dumas, curé de Laure, 24 janvier 1729 (f. 328); — les inondations de l'hiver ayant entièrement emporté le pont de Gougens, il sera établi deux devis, l'un pour un pont de pierre, l'autre pour un pont de bois sur culée en pierre; Cosme Coste est nommé procureur du chapitre, à la place du sieur Cladel, décédé, 19 février (f. 329); — sur avis de l'évêque, le chapitre prévient quelques légers abus dans l'assistance au chœur, 12 mars (f. 330); — à la demande du curé, le chapitre donne un louis d'or pour le soulagement de quatorze familles de Villeneuve plongées dans un extrême dénûment, 16 avril (f. 331); — relation des obsèques de Mlle Julie de Rivals, veuve de M. Bertrand Fornier, propriétaire de la manufacture royale de la Trivalle, 9 mai (f. 333); — le chapitre décide de construire un pont de pierre sur la rivière du Fresquel à Gougens, 14 juin (f. 334); — procession solennelle et *Te Deum* « pour l'heureuse naissance « d'un Daufin », 8 septembre (f. 336); — poursuites au nom du chapitre contre certains habitants de Villeneuve accusés d'avoir vendangé de jeunes vignes, sans payer la

(1) Saint Stanislas et saint Louis de Gonzague.

dîme, sous prétexte qu'elles étaient plantées depuis moins de six ans, 28 septembre (f. 337) ; — autorisation à la famille Figeac d'avoir un banc dans l'église paroissiale du Mas-Cabardès et le droit de sépulture dans ladite église ; même autorisation à la famille Mialhe, à la « condition que « le sieur Mialhe aumonera vingt-quatre livres à la paroisse », 19 octobre (f. 338) ; — afferme des terres de Gougens et du Mijanel ; nomination de M. Vérennes, prêtre du diocèse de Narbonne, comme premier régent des écoles de Carcassonne, à la place du sieur Bouilhesque, prêtre, décédé ; désignation de commissaires chargés d'examiner les prétentions du doyen du chapitre qui avait assigné la compagnie et lui avait « intenté un proces sans l'avoir prevenue de la moindre « honneteté », 29 octobre (f. 339-340) ; — formalités pour parvenir au bail du pont de Fresquel, 5 novembre (f. 341) ; — admission du P. Dupuy comme prédicateur du carême et de l'avent à la cathédrale ; aumône de 12 livres aux Minimes, 19 novembre (f. 342) ; — Bonnel, fermier à Villeneuve, assigne le chapitre devant la cour des aides, pour obtenir garantie sur une pièce de terre noble à lui inféodée par le chapitre, et sur laquelle la communauté de Villeneuve élevait une compétition, 30 novembre (f. 343) ; — oraison de quarante heures pour le rétablissement de la santé de l'évêque ; élection des consuls de Villeneuve, 22 décembre (f. 345) ; — le syndic du chapitre annonce à la compagnie « la triste nouvelle de la mort de Mgr l'eveque « qui avoit expiré ce matin environ les deux heures apres « minuit, et qu'il venoit d'assister à l'ouverture de son « testament, par lequel il institue ses heritiers les pauvres « de l'hopital general et veut etre enseveli à la chapelle « Sainte-Anne » ; ordonnance des doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale à l'occasion de la mort de M. de Rochebonne, prescrivant dans toutes les églises exemptes ou non exemptes du diocèse « un service solen- « nel auquel les magistrats et le peuple seront invités « d'assister... », 31 décembre (f. 346) ; — ordonnance capitulaire fixant la sépulture de l'évêque au mardi 3 janvier, 1er janvier 1730 (f. 347) ; — nomination des vicaires capitulaires et autres officiers ecclésiastiques, 4 janvier (f. 347-349) ; — réparations aux couverts et bâtiments de Gougens, 11 janvier (f. 350) ; — réponses aux « demandes, « la plus part captieuses et equivoques », du doyen du chapitre, notamment sur l'ordre de marche du chapitre en procession, sur l'entrée et la sortie du chœur, sur les jours d'assemblée capitulaire, sur l'ordonnancement des dépenses au-dessus de 10 livres, sur la garde des archives et le déplacement des pièces, enfin sur la correction des « fautes et manquements au chœur », 14 janvier (f. 351-353) ; — titre fait à M. Tardival, de la cure du Villa, par M. de Mauléon, chanoine de cheville, 27 janvier (f. 355) ; — réception de M. de Lasset de Gaja à la prébende de M. Dumas, devenu curé de Laure, 14 mars (f. 357) ; — réception de Jacques Jaubert, curé de Pennautier, au canonicat de M. Delbès, 18 mars (f. 359) ; — lettre de félicitations à l'abbé de Bezons, nommé à l'évêché de Carcassonne ; un compromis ayant été passé avec les directeurs de l'hôpital au sujet de la croix et de la crosse de feu M. de Rochebonne, des arbitres sont nommés pour liquider cette affaire, 29 mars (f. 361-362) ; — bail des réparations des encoules de l'église ; affiches pour le bail au rabais du pont de Gougens, 15 avril (f. 362-363) ; — réception de M. Banquels-Pradines, curé d'Alairac, à la prébende curiale, sur démission de M. Ferrier, 22 avril (f. 364) ; — lettre écrite par l'abbé de Bezons nommé à l'évêché de Carcassonne au chapitre Saint-Nazaire, laquelle lettre « a esté trouvée remplie de politesse » ; le chapitre délibère « qu'il sera envoyé à Monsieur l'abbé de Bezons « des lettres de vicaire general avec l'entrée aux Etats » ; autorisation à Claude Ruffel, enfant de chœur et clerc-tonsuré, de porter la soutane noire, 29 avril (f. 364 v°) ; — élections des nouveaux officiers du chapitre, 1er mai (f. 365) ; — prières publiques pour la pluie ; messe solennelle d'actions de grâces pour la nomination de M. de Bezons à l'évêché de Carcassonne, 13 mai (f° 367) ; — l' « ensouchement » de la troisième cloche qui était tombé est remplacé, 24 mai (f. 368) ; — invitation adressée au chapitre par les directeurs de l'hôpital pour assister « au « service et à l'oraison funebre qui se prononcera par le « pere Beaufils, jesuite », dans l'église Saint-Michel, 3 juin (f. 369) ; — ratification par le chapitre des baux à ferme des fruits décimaux de Preixe, de Pareilongue et du Mijanel, 7 juin (f. 369) ; — envoi du chanoine Fortic à Toulouse pour solliciter le jugement du procès contre le doyen du chapitre, 17 juin (f° 370) ; — lettres de M. Fortic et de M. Coste, procureur, annonçant la fin du procès, 5 juillet (f. 371) ; — règlement des dépens à 1.512 livres 18 sols 4 deniers, 19 juillet (f. 371 v°) ; — renvoi à l'évêque des « demandes nouvelles presentées au chapitre pour M. Daste, doyen », 5 août (f. 374) ; — poursuites contre les sieurs Balista, consul, et Las Faisses, de Villeneuve, accusés de « quelque delit », 12 août (f. 375) ; — réfection de « l'essieu pour faire tourner la grande cloche » ; visite des nouveaux consuls de la ville basse à M. Figeac, vicaire capitulaire, *sede vacante*, 19 août (f. 376) ; — titre fait par M. Banquels, chanoine de cheville, de la cure de Grèzes, à M. Rigaud, curé d'Alairac, lui-même résignataire de ladite cure en faveur de M. Pouilhairiez ; bail de la dîme du vin de Gougens pour 1.000 livres ; le chapitre décide d'assister « en manteau long et le bedeau en tete » aux thèses soutenues par le sieur Festes, 2 septembre (f. 378)

— *Te Deum* pour la naissance du duc d'Anjou ; ajournement de l'examen d'une proposition d'arbitrage présentée par M. Daste, doyen, 23 septembre (f. 383) ; — autorisation au sieur Lacaze « de mettre un troupeau à Gougens, « sous certaines reserves, au prix de 150 livres par an » ; remise au président Murat du jugement des contestations en cours entre le doyen et le chapitre, 27 septembre (f. 384) ; — acte du sieur Rivals, procureur fondé de l'économe sequestre de l'hôpital, pour obtenir du chapitre la délivrance de la « double portion canoniale des fruits du « seigneur evesque, qu'il pretend etre en droit d'exiger « pendant la vacance du siege, pretendant encore que, « l'année episcopale commençant au premier janvier, « l'hopital n'avoit rien à pretendre depuis ce jour, quoi- « qu'il ait succedé à feu Monseigneur l'evesque », 11 octobre (f. 387) ; — désignation comme grand vicaire de M. Boucard, chanoine théologal, 21 octobre (f. 387 v°) ; — ratification du bail de Villeneuve ; révocation de la nomination de M. Boucard comme ayant été faite « par trois « capitulans, l'un desquels a meme refusé d'opiner », 31 octobre (f. 389) ; — don au sieur Azéma d' « une figure « de pierre representant la Vierge, pour la placer dans une « niche de la grande fontaine de la ville », 11 novembre (f. 390) ; — réception de M. Moreau à la prébende libre de feu M. Pech, 21 novembre (f. 392) ; — M. de Bezons n'ayant pas encore ses bulles, ne peut assister aux Etats ; le chapitre députe à sa place M. Figeac, le plus ancien des grands vicaires, 2 décembre (f. 392) ; — conventions entre le chapitre et le sieur Chieusse, maître des enfants de chœur ; engagement du sieur Lannes, organiste, pour six années, aux gages de 300 livres ; don au sieur Castou, médecin, d'une pension annuelle de cent livres, pour l'amener à se fixer en ville, 20 décembre (f. 393-395) ; — élection et serment des consuls de Villeneuve, 23 décembre (f. 395 v°) ; — réception de M. Bélichon, clerc tonsuré, au canonicat vacant par le décès de M. de Belissend, archidiacre, 8 janvier 1731 (f. 396) ; — le chapitre délibère : 1° qu'une aumusse sera offerte à M. Prax, chanoine d'Alet, « au cas où il n'en ait point porté, pour s'en « servir en chere la jour de Saint-Vincent » ; 2° MM. le doyen et Banquels sont nommés commissaires « pour la « forme et le local des armoires pour les archives », préalablement à tout inventaire des titres. 10 janvier (f. 397) ; — dépôt des pièces du chapitre dans la grande sacristie, après avoir fait « des tiroirs sous et suivant toute la longueur de « la table », 13 janvier (f. 398) ; — messe et *Te Deum* d'actions de grâces à l'occasion du sacre de M. de Bezons, 20 janvier (f. 398 v°) ; — prise de possession du siége épiscopal de Carcassonne par M. Malves, procureur fondé du nouvel évêque, 25 janvier (f° 400-401) ; — réception de M. Foucaud, clerc tonsuré, au canonicat vacant par le décès de M. de Saint-Martin, son oncle ; aumône de dix setiers de blé faite aux pauvres, au nom de l'évêque, par M. de Murat, 11 février (f. 404) ; — visite du château de Villeneuve, 17 février (f. 405) ; — aumône de 30 livres aux pauvres de Villeneuve, 4 avril (f. 407) ; — l'évêque devant arriver bientôt et défendant expressement d'aller le recevoir à Narbonne, « les syndics du chapitre sont pries d'aller, « avec le syndic des prebendiers, mercredi prochain à « Douzens qui est le premier lieu de son diocese, pour luy « temoigner la joye que le chapitre a de son arrivée », 11 avril (f. 409) ; — visite du chapitre à M. de Bezons, nouvellement arrivé et logé dans la ville basse à la maison Villa, 17 avril (f. 409 v°) ; — assignation du sieur Fornier, propriétaire de la manufacture royale de la Trivalle, devant la Table de marbre, à raison d'un établissement indu de piquets dans la rivière d'Aude, « d'autant mieux que cette defense « jettoit l'eau dans les terres du Mijanel », 21 avril (f. 410); — réception solennelle de M. de Bezons, 22 avril (f. 410-411) ; — réparations à la metairie de Montrouch ; indemnité pour cause de dégats au sieur Bonnet, ancien fermier de Villeneuve, 25 avril (f. 411-412) ; — adjudication au sieur Lannes, menuisier, moyennant 130 livres, de la fourniture des armoires pour les archives capitulaires, 1er mai (f. 412) ; — règlement pour les heures des vêpres aux jours de solennités, 12 mai (f. 414) ; — procès-verbal de visite des château et terres de Villeneuve, 26 mai (f° 414 v°) ; — décision diverses : succession Pujol, réduction de la tasque des terres plantées en vignes, choix d'un arbitre pour régler le différend Fornier, 30 mai (f. 415-416) ; — abandon par l'évêque d'une partie des revenus de portions canonicales qu'il croyait tout d'abord pouvoir revendiquer pour la période écoulée « depuis le deces de « Mgr de Rochebonne, jusqu'à la prise de possession de « l'eveché », 6 juin (f. 416) ; — visite des localités frappées par la grêle ; ratification du bail à ferme de Benausse, au prix de 180 livres, pour un an seulement, 9 juin (f. 416 v°) ; — réception de M. Poulhariès, curé d'Alairac, au canonicat dont il avait été pourvu par le pape, « sur résignation faite « par M. Canavey, pour cause de permutation avec son « prieuré de Saint-Julien de Donnove », 13 juin (f. 417) ; — réception de Paul Daldebert à la prébende diaconale dont il avait été pourvu par le Saint-Siége, sur résignation consentie par M. Moreau, 13 juin (f. 418) ; — ratification de l'accord conclu entre M. Villa, syndic, et le fermier de Pezens, 23 juin (f. 419) ; — plein pouvoir est donné aux syndics du chapitre de traiter avec le bureau de l'hôpital pour les droits d'égleisages, de contribution aux portions congrues, aux réparations des églises où l'évêque est fruit prenant, à raison de la succession de M. de Rochebonne,

27 juin (f. 420) ; — estimation par experts des dommages causés par la grêle aux terroirs de Trèbes, Fontiès, Montredon et Gougens, 30 juin (f. 421) ; — *idem*, aux « lieux « de la montagne et metairie de Montrouch », 7 juillet (f. 421 v°) ; — réception par le chapitre de l'armoire destinée aux archives, 27 juillet (f. 422) ; — demande de réparations pour l'église de Montredon par le curé M. Dutilh, 14 août (f. 423 v°) ; — réparations aux bâtiments de Villalbe, 5 septembre (f. 425 v°) ; — délégation à M. Malves, syndic, pour assister à Castelnaudary à l'adjudication du bail du pont de Gougens ; entérinement des lettres de vicaire général accordées par l'évêque à M. Figeac, chanoine, 22 septembre (f. 426 v°-427) ; — à Jean-Jacques Grandié, prêtre, 27 septembre (f. 427-428) ; — réception de Bernard Boucard, chanoine théologal, comme précenteur, 3 octobre (f. 428) ; — de M. de Bellegarde, doyen de Montréal, à l'archidiaconé vacant par le décès de M. Milhegrand, dont le roi l'avait pourvu en régale, « sans « qu'il puisse avoir voix deliberative ni seance en chapitre « que quand il sera pourveu d'un canonicat effectif » ; lettres de vicaire général accordées par l'évêque à M. Dupac de Bellegarde, doyen du chapitre de Montréal, 8 octobre (f. 429-431) ; — avant de procéder au classement des archives, il sera publié un monitoire pour le recouvrement des papiers égarés ; nomination de M. Malves pour surveiller les travaux du pont de Gougens, 14 novembre (f. 433) ; — les bénédictins de Caunes ayant résolu de poursuivre un décret sur la terre de Saint-Julia acquise par M[me] d'Alquié, le chapitre décide à cette occasion de « se faire « adjuger ses ipoteques privilegiées », 1[er] décembre (f. 433 v°) ; — autorisation au sieur Brail, marchand de Miraval-Cabardès, de placer un banc à dossier dans la chapelle de Saint-Jean qu'il a fait réparer, dans l'église paroissiale dudit lieu, 22 décembre (f. 435) ; — désignation d'un chanoine « pour avoir l'inspection et l'intendance de « la sacristie et de la maitrise », 5 janvier 1732 (f. 435 v°); — réception de M. Valent, prébendier du chapitre d'Alet, à la prébende libre de feu M. Barthe, 17 janvier (f. 436-437) ; — de Gabriel Escapat, curé de Gougens, à la prébende des douze libres résiliée en sa faveur par Antoine Escapat, son frère, 3 mars (f. 438 v°) ; — règlement pour la création d'un emploi de bedeau dans l'église de Saint-Sernin, 8 mars (f. 439) ; — le carillonneur est chargé de veiller à l'entretien et conservation des ouvertures qui donnent accès au clocher, et aussi d'empêcher toutes sortes de personnes d'aller sous le couvert, à peine d'une retenue de deux sols sur ses gages pour chaque fois, 29 mars (f. 440) ; — l'évêque ayant été sollicité de s'entremettre dans l'affaire que les communautés du Mas, Miraval, La Tourette et Caudebronde ont avec le chapitre au sujet du bois, des commissaires sont nommés pour tâcher de conclure un arrangement à l'amiable, 16 avril (f. 441 v°) ; — sous la rétribution d'un setier de fèves par an, le bedeau du chapitre est chargé de nettoyer « l'aigle et « chapelle de laiton aux quatre festivités de l'année » ; réduction, sous condition, de 80 à 40 livres du taux de l'albergue des terres inféodées à noble Poulhariès, écuyer, ancien capitoul, 26 avril (f. 442) ; — renouvellement des reconnaissances d'Alzonne, 31 mai (f. 444 v°) ; — sur le désir de l'évêque, le chapitre décide de descendre « pour assister à la procession qu'il desire faire à la ville « basse,.... chacun etant exorté de revenir pour vespres, « apres le diner que Monseigneur l'evesque a fait offrir « chez lui à tout le chapitre », 11 juin (f. 445) ; — vérification de la partie des terres de Villalbe, où l'on prétend faire passer le nouveau chemin de Carcassonne à Limoux, 20 août (f. 448) ; — accommodement des fermiers du vin de Gougens ; réparations au château du Mas et à la métairie du Montrouch, 27 septembre (f. 450) ; — délaissement du moulin de la Seigne par les frères Alquier, 18 octobre (f. 450 v°) ; — réception de M. Delmas à la prébende des douze libres, dont était naguère pourvu M. Valent, 3 novembre (f. 452) ; — remise par les entrepreneurs du pont de Gougens des plan et devis de la grille et bâtardeau à établir au pillier du milieu, pièces à soumettre à l'ingénieur du canal à Trèbes, 8 novembre (f. 453) ; — réception de Simon Raynaud, clerc tousuré, au canonicat vacant de feu M. Fortic, 11 décembre (f. 454) ; — mandement de 80 livres au profit du syndic pour réparations au pressoir de Villeneuve, 17 décembre (f. 455) ; — réception de M. Dupac de Bellegarde, archidiacre, au canonicat de M. Jambert, 5 janvier 1733 (f. 455 v°) ; — déclaration du sieur Imbert, curé de Trèbes, portant qu'il « abandonne la portion congrue et veut prendre les fruits « en espece », 10 janvier (f. 457) ; — procuration au sieur Laffon pour poursuivre l'assignation faite à Pierre Demarc, curé de Roullens, en condamnation des égleisages qu'il doit au chapitre, 21 janvier (f. 457) ; — délivrance de la somme de 30 livres léguée par feu le chanoine Fortic, pour la réparation de la chapelle de Sainte-Croix, 24 janvier (f. 457 v°) ; — pouvoir est donné au syndic de poursuivre « les riverains de la foret de Gramentés qui avoient « fait des degradations au bois du chapitre », 4 février (f. 457 v°) ; — bail du moulin de la Seigne, sur l'offre de 78 setiers de blé, 15 livres pour la volaille et une charretée de foin, 14 mars (f. 458 v°) ; — réception d'Antoine Murailhe, curé de Montredon, à la prébende hebdomadale de feu M. Born, 26 mars (f. 459) ; — lettres de vicaire général accordées par l'évêque à M. de Blanquefort, prêtre, docteur de Paris, 4 avril (f. 459 v°).

G. 280. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1750-1756. — Délibérations du chapitre cathédral de Carcassonne. — Règlement épiscopal « pour la ceremonie « de l'absoute tant du mercredy des Cendres que du jeudy « saint », 19 mars 1750 (f. 1 (1) ; — poursuites contre les individus coupables de dévastation par le feu dans les bois de la Grèze ; ordonnance épiscopale portant modification aux rubriques du nouveau missel, 21 mars (f. 2) ; — réception de François Roques, clerc tonsuré du diocèse de Carcassonne, à la prébende sous-diaconale de feu François Darde, prêtre, 28 mars (f. 2 v°) ; — élection des syndics et officiers capitulaires, 1er mai (f. 3) ; — achat d'une nouvelle horloge, 16 mai (f. 4) ; — bail à ferme du lieu de Monze au sieur Daval, curé dudit lieu ; aumône de 24 livres aux pauvres de Capendu ; autorisation au sieur Algan, adjudicataire des bois royaux de flottage sur la rivière d'Aude, d'attacher un ratelier pour arrêter ledit bois, au-dessous du pont, du côté de la manufacture royale de la Trivalle dont le bord appartient au chapitre, 3 juin (f. 5) ; — réparations à la métairie de Montrouch ; nomination du sieur Bousquet comme procureur juridictionnel du Mas, au lieu et place du sieur Gazel ; service funèbre pour Mme de Barbançon, nièce de l'évêque, 2 juillet (f. 7) ; — désistement du sieur Aribaud pour la vente du bois en quart de réserve dans le terroir de Miravál, 18 juillet (f. 8) ; — bail des novales des terroirs de Montlegun et de Saint-Sernin de Carcassonne, 25 juillet (f. 8) ; — indemnité de 200 livres accordée aux fermiers de Villeneuve, 29 juillet (f. 9.) ; — la porte de la tour de Mieudas, « attendu qu'il « s'y commet une infinité de crime », sera murée ; bail sous la rente annuelle de 3 livres, des terres de Villeneuve appelées *les Gadons ;* achat de tuiles à crochet pour couvrir le clocher de la cathédrale, 3 septembre (f. 9.) ; — *Te Deum* en action de grâces « des heureuses acouches de « Mme la Dauphine et de la naissance de la princesse » ; passage à Carcassonne de « Mme la princesse, comtesse de « Toulouse, venant des bains de Bagneres, accompagnée « de quelques dames de la cour, de son aumonier et de « nombre de domestiques », 12 septembre (f. 10) ; — messe solennelle « pour remercier la divine Providence « d'avoir bien voulu conserver Monseigneur notre eveque « dans la derniere maladie qu'il vient d'avoir » ; bail des *carnens* et de la fourniture de la cire ; destitution du sieur Cazanave, garde de Gougens, 5 décembre (f. 11) ; — réparations à l'église cathédrale ; aumône de 18 livres pour les pauvres des Martys ; bail des égleisages au sieur Bonhomme, marchand, pour le prix de 230 livres, 12 décembre (f. 12) ; — nomination de commissaires chargés de faire les recherches nécessaires et préparer les matériaux pour dresser la déclaration des biens et revenus du chapitre, conformément à la déclaration royale du 17 août 1750 ; renouvellement du linge de la grande sacristie, 5 janvier 1751 (f. 13) ; — réparations à l'église d'Alzonne, 20 janvier (f. 13 v°) ; — règlements pour les fruits canoniaux et pour la pointe ; visite des bâtiments appartenant au chapitre, préalablement à toute réparation ; destitution du sieur Lannes, organiste, 3 février (f. 14-16) ; — pour remédier au mauvais état des divers bâtiments : église, clocher, cloître et autres, on propose de vendre le quart du bois de réserve dans la forêt de Gramentès ; abonnement avec les Pénitents bleus au sujet de l'albergue et autres droits dus au chapitre à raison de la chapelle desdits Pénitents qui est de la directe dudit chapitre, 10 février (f. 16-19) ; — fermes de Trèbes, Preixan et Gougens ; réparations aux églises d'Alzonne, Ladern et Blomac, 27 mars (f. 20) ; — acceptation par le chapitre des livres de chant écrits et composés par le chanoine Poulhariès, 17 avril (f. 21) ; — élection des syndics annuels et nomination des officiers du chapitre, 1er mai (f. 21) ; — legs de 1.200 livres fait par M. Malves, chanoine, à charge d'obit ; ouverture du jubilé, 22 mai (f. 22) ; — à la suite de quelques désordres survenus pendant la procession d'ouverture du jubilé, les sieurs Anduze et Muraille, hebdomadiers, Mage et Gaja, prébendiers, sont cités à comparaître devant le chapitre « pour y etre entendus et rendre compte de leur conduite », 2 juin (f. 23) ; — renvoi à huitaine du jugement à intervenir sur cette affaire, 5 juin (f. 24) ; — sanctions : M. Anduze est pointé de 4 sols, et MM. Muraille, Mage et Gaja, de 30 sols chacun *de lucratis ;* réparations au four de Gougens, 12 juin (f. 25) ; — bail des terres du Mijanel au sieur Sabarthés, pour 1.000 livres, 10 paires de chapons à 2 livres la paire, 10 setiers d'avoine, et le port du bois en fagots, 18 août (f. 26) ; — réparations à l'église de Voisins (Pezens) ; Molleville, de Limoux, est nommé organiste à vie, moyennant l'honoraire de 450 livres par an, à la charge néanmoins qu'il se soumettra à être pointé à proportion de son honoraire, toutes les fois qu'il manquera de toucher l'orgue aux jours et offices marqués et qu'il tiendra l'orgue d'accord pour les jeux d'anche, *etc.*, 27 octobre (f. 27) ; — pouvoir est donné aux syndics de signer avec M. Ayrolles ou tout autre des anciens adjudicataires des bois de flottage sur l'Aude, une déclaration respective tendant à démolir le ratelier et autres ouvrages riverains ; aumônes de 15 livres aux pauvres de Badens, de 24 livres aux pauvres d'Alairac (f. 29) ; — réception de Jean-Baptiste

(1) Ordonnance originale encartée dans le registre, signée : *Armand, évêque de Carcassonne ;* cachet de cire aux armes du prélat.

Thoron, curé de Villalier, au canonicat vacant par la démission de M. Malves, 20 décembre (f. 30); — mémoire des cérémonies du jubilé universel de 1750 (en France 1751), 23 mai-23 novembre (f. 30-33); — le chapitre refuse la maison léguée par feu M. Banquels, ancien chanoine, le legs lui paraissant contraire aux dispositions de l'édit de 1749 contre les gens de main-morte; don de cent livres au curé de Montlegun pour l'acquisition d'un autel en marbre, 31 décembre (f. 33); — aumônes aux pauvres d'Alairac, Trèbes, Grèzes, Alzonne, Conques, Capendu et Villalbe; plantation d'arbres au Mijanel, 29 janvier 1752 (f. 34); — les tuiles à crochets destinées à la couverture du clocher sont distribuées à chacun des intitulés, à titre de gratification; aumônes aux pauvres du Mas, Miraval, La Tourette, Martys, Conques, Preixe et Villeneuve; aumône supplémentaire et exceptionnelle de 50 livres pour les pauvres, et de 50 livres pour les ornements de l'église de Capendu; le chanoine Poulhariès se charge de réparer et d'embellir, à ses frais, la chapelle de Sainte-Croix, 26 février (f. 34 v°-35); — le chapitre renonce à la faculté de passage dans la maison presbytérale d'Alairac, pour ne pas avoir à contribuer aux réparations de ladite maison; aumône de six setiers de blé destinés « aux veritables pauvres d'Alairac », 1er mars (f. 36); — ratification des baux à ferme de Blomac, Herminis et Benausse; nomination des sieurs Pullés comme secrétaire, et Peyre comme notaire du chapitre; ont notifié au chapitre leurs grades, dans le cours du dernier carême, les sieurs Cézières, Besaucèle, curé de Saint-Michel, Cassaing, curé de Caudebronde, Besaucèle, curé de Padern, Guitard, curé de Saint-Denis, Borrel, Misse, Maillol et Sicard, 29 avril (f. 37); — élection des syndics annuels, nomination des officiers du chapitre, 1er mai (f. 39); — réception d'Antoine Sarrot, curé de Saint-Rome de Buzerens, à la prébende sous-diaconale de feu François Roques-La Caunette, 22 juin (f. 41); — remise au sieur Renoir, feudiste, de l'examen du litige en bornage forestier pendant entre le chapitre et les consuls de Cuxac, 12 juillet (f. 42); — réparations au sanctuaire de l'église de Trèbes; nomination de M. Macou comme greffier des lieux de Villeneuve, Villalbe et Gougens, 2 août (f. 43); — *Te Deum* pour la convalescence du Dauphin, 9 septembre (f. 43 v°); — procédure contre le nommé Lapeire, accusé d'avoir voulu empoisonner Camarei et sa famille, du Mas-Cabardès, et contre Bessière et autres, inculpés d'avoir empoisonné la rivière d'Orbiel; poursuites contre les consuls de Villeneuve, au sujet de plusieurs griefs préjudiciables au chapitre; nomination du sieur Justrobe comme procureur juridictionnel de Villeneuve, au lieu et place du sieur Combes, destitué; le litige du bois de Cuxac est confié à l'examen du sieur Estruc, feudiste; le sieur Dissac, du diocèse de Cahors, est nommé régent des écoles, 25 octobre (f. 44); — peines contre les « empoisonneurs de la rivière d'Aude »; protection des terres du Mijanel contre les eaux de l'Aude; le soin des affaires de Villeneuve est remis à M. Boucard, chanoine précenteur, 20 décembre (f. 46); — réception des M. Chasotes, curé de Bagnoles, à la prébende des douze libres de feu Pierre de Lasset de Gaja, dont M. Marragon, curé de Montlegun, n'avait pas pris possession, 21 décembre (f. 46); — de Jean-Joseph Besaucèle, acolyte du diocèse de Carcassonne, à la prébende sous-diaconale résiliée par Antoine Sarrot, curé de Saint-Rome de Buzerens; aumône de 250 livres aux pauvres de la Cité, 4 janvier 1753 (f. 47); — le vicaire perpétuel de Trèbes, se fondant sur une transaction de 1628, demande la sixième partie des fruits décimaux de sa paroisse : la question sera soumise à l'appréciation d'avocats, 14 avril (f. 48 v°); — renouvellement de syndics et officiers du chapitre, 1er mai (f. 49); — constructions d'une sacristie et réparations au château de Gougens, 12 mai (f. 50); — poursuites contre ceux qui ont fait « une peche generale au devez du chapitre « sur la riviere de Fresquel à Gougens »; recherches dans les comptes des trésoriers au sujet des indemnités reçues de l'administration de la ville basse pour les terrains nécessaires à l'établissement des ouvrages de la fontaine (aqueduc des eaux de l'Aude), 25 juillet (f. 52-53); — vérification de la division des terroirs de Villalbe et de Cavanac, 14 août (f. 53 v°); — réception de Jean-Louis Roulet, clerc tonsuré, à la prébende des douze libres résignée par M. Delale, 5 novembre (f. 55); — réduction de moitié sur le droit de lods exigible à l'occasion de la vente faite par M. Auque en faveur de l'hôpital de Montréal, 17 novembre (f. 56); — afferme du fief de Peyralbe au sieur Patot, 22 décembre (f. 57 v°); — le chapitre décide de faire l'office à l'église Saint-Vincent, 19 janvier 1754 (f. 58); — avec l'assentiment de l'évêque, l'administration des sacrements aux habitants des métairies dépendant de la paroisse de Montredon et situés sur la rive gauche de l'Aude, est confiée au curé de Gougens; désignation d'une commission chargée d'assister l'évêque dans la visite de l'église cathédrale, 16 avril (f. 59-60); — nomination de M. Crocy, notaire, comme secrétaire du chapitre, à la place de M. Bélichon, décédé; — du sieur Champelos comme régent des écoles de la Cité, 27 avril (f. 60 v°); — nouvelle élection des syndics et des officiers du chapitre, 1er mai (f. 61-62); — ordonnance épiscopale fixant la visite de la cathédrale au 12 mai suivant, 4 mai (f. 62-63); — demande des curés d'Alzonne et de Trèbes en faveur de leurs églises respectives dont le chapitre est fruit-prenant, 31 mai (f. 64); — baux de Saint-Genest, Villalbe, Preixan et

Badens ; réparations aux couvert et clocher de la cathédrale ; visite aux bois de la Montagne Noire ; réparations à la métairie de Montrouch, 5 juin (f. 65-66) ; — réparations à la chaussée et au moulin de la Seigne ; nouvelles instances pour le paiement des indemnités dues à l'occasion des travaux d'aménagement des eaux de la ville, 26 juin (f. 46 v°-67) ; — délégation du chanoine Foucaud pour assister à la visite épiscopale de l'église de Preixan ; décret de poursuites contre les habitants de la Montagne Noire « dont l'esprit de revolte est poussé si loin qu'ils ne gardent « plus aucune regle et qu'ils coupent indistinctement et en « tout temps dans toute l'etendue des bois », 10 juillet (f. 68) ; — autorisation au sieur Fairin, négociant à Carcassonne, adjudicataire des bois à flotter des forêts royales, d'établir un « ratellier » sur la rivière d'Aude au-dessous du pont vieux, sous une albergue annuelle de cinq livres de cire jaune, 20 juillet (f. 69) ; — nomination du sieur Ramel fils comme baille de La Tourette à la place de son père ; un sursis est accordé au sieur Rieublanc, potier d'étain de Carcassonne, pour acquitter l'amende de cent livres prononcée contre lui pour délit de chasse, 24 juillet (f. 70-73) ; ordonnance et procès-verbal de visite de l'église cathédrale par Armand Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne, les 12 et 13 mai (f. 76-92) ; le procès-verbal précise les disposition du chœur, les vocables des diverses chapelles et l'état des sacristies ; il mentionne les reliques contenues dans le grand sacraire, notamment : « la main droite de « sainte Anne, suivant une pieuse tradition, mais dont on « n'a aucun autentique ; un autre relicaire d'argent dans « lequel, suivant la tradition, il y a une oreille de saint « Jean Baptiste ; une chasse ancienne converte de feuilles « d'argent et garnie de plusieurs pierres de couleur, dans « laquelle, suivant une tradition tres ancienne, il y a un « peu de l'epaule de saint Nazaire, patron de ladite eglise ; « *item*, une chasse de bois doré, à laquelle il y a quatre « places qui tiennent tout le devant et où reposent les « reliques de saint Lupin et de plusieurs autres saints, « selon la pieuse tradition ; *item*, un buste d'argent où est « enfermée la tete de saint Gimer, eveque de Carcassonne, « et sur lequel on voit les armes de monsieur P. de « Rochefort, eveque de Carcassonne ; *item*, une chasse « en forme de coffre garnie d'argent où reposent les « ossements dudit saint Gimer, dans laquelle se trouvaient « divers authentiques de Pierre d'Auxilion (1508), de « Chrystophe de Lestang (1616) et de P. de Rochebonne « (1724) » ; — statuts du chapitre en 21 articles dressés en cours de visite et réglant l'assistance et assiduité aux offices, la réception des intitulés, l'habit du chœur et l'ordre qu'on y doit observer, « l'ordre qu'on doit suivre dans les differentes actions », le chant des antiennes, des psaumes et des leçons, les offices canoniaux, les offices des chapiers, les offices du doyen, les droits du président de chœur, les messes capitulaires et les messes privées, l'office des morts, le petit office de la Vierge, les fonctions du ponctuaire et des sacristains, le droit de chape ou de réception des intitulés, les heures pour les offices, les assemblées capitulaires et les chapitres généraux, les devoirs des syndics, enfin les gros fruits et les présences, avec un règlement pour la pointe (f. 93-109) ; — nécrologe ou liste des obits et autres fondations pieuses et annuelles de l'église cathédrale, 16 mai 1754 (f. 109-113) ; — visite des chapelles rurales de Sainte-Croix et de Saint-Jean (f. 114-115) ; — liste des fondations établies dans la chapelle de Saint-Gimer (f. 116) ; état des rentes du bureau de charité de la Cité de Carcassonne (f. 117-120) ; — des messes basses fondées dans l'église cathédrale et célébrées quotidiennement (f. 121-122) ; — bail des réparations à faire au moulin de la Seigne, 30 juillet (f. 123) ; — protestation faite au nom de Louis-Joseph de Saptes, chanoine, contre la validité des délibérations prises à la suite d'une convocation irrégulière et contraire aux règlements, 3 août (f. 125) ; — réparations à l'église de Villeneuve, concurremment avec le curé, fruit prenant en partie : « attendu « que le chapitre qui est seigneur de Villeneuve, se trou- « veroit chargé de son fruit, cy *(sic)* cette formalité n'etoit « pas remplie » ; ordre aux syndics de « faire ouïr une « fille qui se trouve enceinte », 7 septembre (f. 126) ; — information contre certains particuliers auteurs de dégradations dans les bois capitulaires de Cuxac, nomination d'un garde assermenté, 25 septembre (f. 127) ; — liquidation à la somme de 368 livres des frais de réparations du du moulin de la Seigne, 9 octobre (f. 128 v°) ; — l'évêque ayant fait part au chapitre « du dessein où il est de donner « incessamment une retraite aux ecclesiastiques de son « dioceze », le chapitre assure le prélat de sa respectueuse reconnaissance, et affirme vouloir « profiter des secours « spirituels que son zele le porte à procurer à tout le clergé « de son dioceze », 12 octobre (f. 129) ; — rejet d'une proposition des prébendiers tendant à obtenir à leur usage la substitution dans le nécrologe de l'appellation *dominus* à l'appellation *magister* ; fixation au 23 novembre suivant du chapitre général ; le syndic Thoron est prié de se transporter à Toulouse, pour y défendre en parlement « jusques « à fin de cause » les droits du chapitre contre l'opposition des chanoines de Saptes, de Foucaud et de Molleville, 9 novembre (f. 130) ; — vérification des terres, cabaux et instruments aratoires de Villalbe ; visite du bois en litige avec M. de Castanier, à Cuxac ; réparations au plafond du cloître « qui manquoit en plusieurs endroits », 16 novembre (f. 131) ; — établissement d'un tambour à la sacristie ;

traité en 20 articles pour « le fournissement de la cire », passé, pour quatre années, par le chapitre avec les sieurs Bernadet et Bonhomme, prébendiers, au prix de 450 livres par an, 4 décembre (f. 132-133); — pour prévenir toutes difficultés ultérieures et régler les droits respectifs des différents dignitaires en matière d'office, ordre est donné de coucher sur le cahier des délibérations la liste de tous les intitulés décédés depuis l'origine des registres mortuaires et dont les obsèques ont été célébrées par le chapitre ([1]), 21 décembre (f. 135-136 v°); — accord général sur les difficultés soumises au parlement par le chapitre et MM. de Saptes, de Foucaud et de Molleville, 11 janvier 1755 (f. 137); — aumône extraordinaire de 40 livres aux pauvres de Capendu; estimation des terres de Villalbe, en vue du renouvellement du bail à ferme, 29 janvier (f. 138-139); — réclamations de l'ancien fermier de Villalbe à raison du préjudice par lui subi, lors de l'établissement de la conduite des eaux de la fontaine de Carcassonne, 8 mars (f. 139-140); — achat d'un autel en marbre pour l'église d'Alairac : le chapitre y contribue pour 100 livres, le curé pour 200, l'évêque et M. Banquels de Pradinas pour 50 livres respectivement, 15 mars (f. 140); — renouvellement des syndics et des officiers du chapitre, 15 mars (f. 141-142); — ordre au syndic de transiger avec les habitants syndiqués de la Montagne Noire, au sujet des bois de Cuxac, 21 mai (f. 144 v°); — bail à ferme de Voisins [Pezens], pour une année seulement, aux sieurs Pierre Andrieu et Gabriel Bruyère, sur le pied de 712 livres; aumône extraordinaire aux pauvres de la paroisse de Trèbes; lettres de vicaire-général accordées par l'évêque à Henri Galibert, maître ès arts et chanoine de la collégiale de Montréal, 21 juin (f. 148-150); — réparations à l'église d'Alzonne : deux portions et demie de la dépense à la charge du chapitre, deux autres à la charge des bénédictins de Montolieu, et demi portion à la charge du vicaire perpétuel, conformément à la transaction de 1582; réparations à l'église de Blomac, 6 juillet (f. 153); — le sieur Fabre accusé d'être « le prin- « cipal motteur des dezordres qui arrivent à la Montagne « et des degradations qui ont eté faites au bois du chapitre » sera « capturé », en exécution de la sentence des officiers de la maîtrise de Castelnaudary, 30 juillet (f. 154); — M. Foucaud, chanoine, mandataire du chapitre dans les poursuites dirigées contre les délinquants de la Montagne Noire, se refusant à rendre des comptes, sera assigné à ces fins, 2 août (f. 155-156); — les fonds du trésorier ayant diminué, examen des moyens pratiques pour remédier à l'état de la caisse, 9 août (f. 157); — réception de Pierre Cathala, prêtre, à la prébende hebdomadale de François Cambon, 26 août (f. 158); — achat d'ornements pour les sacristies de Pezens et de Montlegun; liquidation des comptes du chanoine Foucaud, 28 août (f. 159); — continuation de poursuites contre les délinquants coupables de dégradations dans les bois des Martys et de Laprade, 3 septembre (f. 160); — assignation du chapitre par devant le subdélégué de l'intendance, « à l'occasion de l'affaire des « egouts du Mijanel », 6 septembre (f. 162); — les réparations de l'église de Gougens incombant aux paroissiens et biens-tenants, le syndic est chargé d'en « conferer avec « les maire, consuls et principaux habitants de la ville « basse, et, en cas de refus de leur part, pouvoir lui est « donné de prendre les voyes de droit et en tel cas requises « pour les y obliger »; réparation à l'église de Cazilhac, 20 septembre (f. 162); — *idem* à l'église de Villeneuve et à la métairie de Marsilly; les intitulés qui ont droit d'aller chasser dans les terres de Gougens et ailleurs « donnent « trop facilement la permission à des laïques d'y aller « eux-memes, ce qui fait que ladite terre est entierement « ruinée pour le gibièr », il est décidé que les chanoines « iront eux seuls ou accompagnés tout au plus chacun « d'un seul particulier, affin d'en conserver et perpetuer « chaque espece de gibier », 4 octobre (f. 163); — le curé de Capendu expose qu'un grand nombre de ses paroissiens sont hors d'état d'ensemencer leurs terres et qu'ils ne trouvent personne disposé à leur prêter les grains dont ils ont besoin; bail de deux coupes de bois à la Redonde, conjointement avec les députés du Mas, Miraval et La Tourette, 15 octobre (f. 164); — devis des réparations de Villeneuve et de Marsilly; acquisition par les sieurs Bezombes, Sicard et Sabarthés de la coupe des bois de la Redonde, au prix de 200 livres payables par moitié au chapitre et aux communautés du Mas, Miraval et La Tourette, 15 novembre (f. 165); — acquisition d'une maison pour le métayer de Villalbe, 22 novembre (f. 166); — sur un long exposé des faits, est décidée la poursuite de l'instance soumise à la chambre des Eaux et Forêts de Toulouse contre les sieurs Bonhomme et de Foucaud, au sujet d'une lisière d'arbres litigieuse dans les terres dépendant de la métairie de Montrouch, 26 novembre (f. 167-170); — bail au sieur Gillard, marbrier de Caunes, de la fourniture d'un autel pour l'église de Villeneuve, au prix de 350 livres payables par moitié par le chapitre et par le curé du lieu; élection des consuls de Villeneuve, 20 décembre (f. 170-171); — réception de Paul Bordes, curé de Cazilhac, à la prébende de feu M. Escapat, 15 janvier 1756 (f. 171).

(1) Ce nécrologe commence au 28 février 1657; il mentionne 78 inhumations d'intitulés, savoir : 26 dans l'église cathédrale, 38 dans le cloître capitulaire, 2 dans l'église Saint-Sernin, 1 dans le cloître dit de Saint-Sernin.

G. 281. (Registre.) — In-folio, 353 feuillets, papier.

1756-1765. — Délibérations du chapitre cathédral de Carcassonne : réception de Pierre Jouy, curé de Montlaur, à la prébende libre dite des douze de feu Jean Fabre, 19 janvier 1756 (f. 1) ; — opposition au dénombrement produit par les consuls de la ville-basse, comme étant préjudiciable aux intérêts du chapitre en ce qui concerne notamment les droits de pêche et de chasse dans les terroirs de Gougens et de Villalbe ; approbation des comptes du trésorier et du grenetier ; voies et moyens pour obtenir du roi l'autorisation d'aliéner le quart de réserve des forêts du chapitre ; modification au règlement capitulaire touchant les gros fruits et les distributions quotidiennes exigibles par les intitulés appelés aux fonctions de vicaires, 24 janvier (f. 2) ; — apposition d'affiches pour le bail à nouveau fief de la garrigue *del Capitoul sive Monestrol* ; compte du sieur Subra, chirurgien des enfants de chœur : réparations au sanctuaire et à la sacristie de l'église de Monze ; envoi d'une délégation vers l'évêque de Carcassonne et le duc de Mirepoix, commandant du Languedoc, avant leur départ pour les États, 25 février (f. 3) ; — condamnation à l'amende du sieur Rieublanc pour délit de chasse ; sous délai de huitaine, continuation de poursuites contre le sieur Bonhomme, « à suite de l'entreprise par luy commise à la « liziere du bois de la Montagne » ; renouvellement des fermes de Peyralbe, Cazilhac, Saint-Martin et Montredon ; adjudication de deux maisons canoniales ; inféodation de la tour et des terres de Mieudas, 13 mars (f. 4-5) ; — modification du règlement de 1661 touchant la nomination des syndics ; liste des intitulés locataires des maisons canoniales avec l'état des conditions à eux imposées ; réparation de l'ancienne chapelle Saint-Erasme dédiée à Saint-Gimer, 7 avril (f. 7-9) ; — nomination des syndics et choix des officiers du chapitre pour l'année suivante, 1er mai (f. 10) ; — arrêt du parlement homologant la délibération du 7 avril précédent relative à l'élection libre des syndics (f. 9-10) ; — instance entre le chapitre et la communauté de Carcassonne à propos des fossés du Mijanel ; appropriation des terres du Mijanel en prairies, 8 mai (f. 11) ; — choix de M. Besaucèle comme avocat conseil du chapitre, aux émoluments annuels de 48 livres, 24 juillet (f. 13) ; — avis défavorable au projet de transfert de l'église paroissiale présenté à l'évêque par quelques habitants de Gougens, 4 août (f. 14-15) ; — serment des consuls du Mas, La Tourette et Miraval, 28 août (f. 16 v°) ; — aumône de 24 livres aux capucins de Carcassonne pour contribuer à la réparation de leur couvent, 7 septembre (f. 17 v°) ; — délégation de deux chanoines au lieu de Laprade dans la Montagne Noire pour assister le grand maître des Eaux et Forêts dans la visite du quart de réserve des bois capitulaires ; décision relative aux poursuites rigoureuses à exercer contre « certains personnages mal intentionnés qui ne « cessent journellement de nuire au chapitre, de luy enlever « ses terres en detournant le lit de la riviere, de chasser, « de poursuivre le gibier dans ses possessions, de tirer « les pigeons et de faire beaucoup de desordre dans le lieu « de Villeneuve », 29 septembre (f. 18-19) ; — réparations « au dogme *(sic)* du puids qui est dans la basse-cour au « jardin du cloître, et menace une ruine prochaine », 13 octobre (f. 20) ; — le recouvrement des droits de lods récélés, des censives et des arrérages des rentes capitulaires est confié au notaire Crocy, secrétaire du chapitre, 30 octobre (f. 20 v°) ; — affiches pour le renouvellement du bail à ferme de Gougens, 17 novembre (f. 21 v°) ; — acceptation des offres faites à ce sujet par le sieur Estribaud, 24 novembre (f. 22) ; — ordre aux syndics de poursuivre l'annulation d'une délibération du conseil politique de la communauté de Villeneuve relative aux élections consulaires, comme « contraire aux arrets et prejudiciable au « droit et honorifique du chapitre », 22 décembre (f. 23) ; — nomination du sieur Bourzaïs, clerc tonsuré de Paris, comme régent des écoles de la Cité, aux conditions ordinaires et sous le bénéfice de l'approbation épiscopale, 29 décembre (f. 24) ; — (feuillets blancs du f. 25 au f. 30, avec cette mention : *changement du timbre*) ; — requêtes des curés de Gougens, Saint-Sernin, Montlegun et Montredon pour obtenir des novales, 5 janvier 1757 (f. 31) ; — *Te Deum* « en actions de graces de ce qu'il a plu à Dieu de sauver « et conserver la vie du roy » ; réception de Jacques Cassaing, curé de Caudebronde, à la prébende libre dite des douze, vacante par le décès de Jean Fabre, 29 janvier (f. 31 v°) ; — modification de la distribution des places des chanoines, à suite du transfert du trône épiscopal dans le fond du chœur, 5 février (f. 32-34) ; — emploi de la pierre provenant « du dogme du cloitre » récemment démoli à l'installation de deux cuves ; réparations au clocher de la cathédrale ; nomination de Jacques Gailhac, clerc tonsuré du diocèse de Pamiers, comme régent des écoles de la Cité, 5 mars (f. 35-36) ; — résiliation par le sieur Cartau du bail à ferme des fruits décimaux de Preixan ; ordre de faire perquisitionner par les consuls en vue de retrouver une plaque de cuivre « d'un poids tres considerable, qui avoit « été enlevée de l'eglise », 12 mars (f. 37) ; — autorisation au sieur Barthe, premier consul du Mas-Cabardés, de placer un banc dans l'église paroissiale dudit lieu, 19 mars (f. 38) ; — répartition par moitié des frais de recreusement du ruisseau sur la ville de Carcassonne pour une part, sur le chapitre et les riverains pour l'autre part ; bail à ferme des

[illegible] Villeneuve, de Preixe, du moulin de la Seigne et [illegible] remise des droits de lods sur une [illegible] de la directe du chapitre que les pénitents [illegible] pour l'agrandissement de leur [illegible] réparations aux églises de Montlegun, Voisins [illegible] et Saint-Sernin ; bail à ferme des fiefs de La Valette [illegible] mars (f. 39-41) ; — admission des droits [illegible] à la présentation pour la cure de Preixan, [illegible] de M. [illegible] ; bail à ferme de Ville-[illegible] aux sieurs Pierre Gam[illegible], Étienne [illegible] sur le pied de 2,955 livres [illegible] 13 avril (f. 41-43) ; — [illegible] des nouveaux syndics, choix des officiers du cha-[illegible] (f. 44) ; — [illegible] du sieur Cazaintre, [illegible] de Trèbes, portant sur la sixième partie [illegible] ; aumône de 30 livres aux pauvres de Capendu, [illegible] (f. 47) ; — [illegible] M. Fortie applicable à [illegible] Sainte-Croix, 15 juin [illegible] de la Seigne sur le pied de 72 [illegible] du chapitre aux frais de répa-[illegible] Conques, 25 juin (f. 49-51) ; — [illegible] les 27 et 30 juin, réparations [illegible] de la Seigne, aux couverts de l'église, [illegible] et du clocher, 9 juillet [illegible] aumône de 6 livres aux pauvres de Monze; [illegible] du Mas-Cabardès, 23 juillet (f. 53-54) ; [illegible] de la Cité [illegible] sieurs Bernard Lacaze, de [illegible] Guillaume [illegible] Mas-des-Cours, Pierre [illegible] Conti et Jean [illegible] ; mandement de [illegible] de Gougens, pour deux [illegible] au sujet des réparations à prati-[illegible] et ses dépendances, entre le [illegible] Jean [illegible] maître-[illegible] maître-charpentier ; plan des [illegible] de la cathédrale, 10 août (f. 55-58) ; [illegible] prescrivant le chant d'un *Te Deum* [illegible] victoire remportée en Westphalie [illegible] commandées par [illegible] d'Estrées, sur celle des Hanovriens, [illegible] le duc de Cumberland, le [illegible] lettre de Louis XV : « Le roy [illegible] de l'empire, en s'empa-[illegible] la paix, pour porter la [illegible] traitez de [illegible] que j'avois [illegible] et de Bohême, [illegible] faire marcher mes [illegible] y rétablir la tranquilité ; mais « l'Électeur d'Hanovre, qui fomentoit ces troubles et qui « s'étoit refusé à la neutralité que je lui avois offerte, ayant « opozé ses forces à celles dont j'avois donné le comman-« dement à mon couzin le maréchal d'Étrées, ces deux « armées se sont rencontrées près d'Hamelin le 26 de ce « mois ; et quoique le camp que le duc de Cumberland, « commandant celle des Hanovriens, avoit choizy, apuyé « par sa droite au Vezer, feut inaccessible sur tout son « front, et couvert sur sa gauche par des montaignes « hérissées de bois, la valeur de mes troupes et de celles « de l'impératrice a seu surmonter la difficulté du terrain « et vaincre la résistance de l'enemi qui a été mis en fuite « avec perte de plus de trois mille hommes tant tués que « blessés et de dix pièces de canons..... », 27 août (f. 59-60) ; — abonnement, moyennant 600 livres, pour les réparations à faire dans la paroisse de Preixan ; bail à Astruc, feudiste, après renouvellement des reconnaissances, foi, hommages, aveux et dénombrements des seigneuries et fiefs capitulaires, de la levée des lods récélés, des arrérages des droits seigneuriaux et des droits d'emphytéotes dus au chapitre ; affiches pour la ferme des fruits décimaux d'Hermunis, de Parellongue, de Blomac, de Conques ou prieuré de Saint-Pierre-de-Vic ; délai accordé au sieur Cazaintre pour le paiement des lods dus à raison d'un récent achat de trois pièces de terre dépendant de la directe du chapitre, 7 septembre (f. 60-62) ; — réparations à faire à Villeneuve et à Marseilly, 1er octobre (f. 62-64) ; — projet d'assignation contre le sieur Bourlon, de Carcassonne, convaincu d'avoir fait « construire des fortifications en forme de digue dans le lit de la rivière d'Aude, contre toutes les règles » ; projet de traité en neuf articles pour le bail à Astruc du renouvellement des reconnaissances, aveux et dénombrements des seigneuries du Mas-Cabardès, Miraval, La Tourette, Villeneuve-les-Chanoines, et de fiefs de Carcassonne, la Cité, Gougens, Villalbe, La Valette, Peyralbe, Alaine et autres lieux ; nomination de deux délégués chargés de recueillir, conjointement avec les syndics, les aveux, dénombrements et reconnaissances, 12 octobre (f. 65-66) ; — assignation du sieur Combes, de Villeneuve, pour le contraindre à démolir « la digue considérable de la longueur de 36 cannes qu'il a établie dans la rivière d'Aude, s'appropriant par ce moyen presque tout l'ancien lit, et favorisant le changement dudit lit dans les possessions du chapitre » ; aumône de 40 livres aux pauvres de Capendu ; construction de cuves en pierre pouvant « couler environ 60 charges chacune » ; commission adressée à Jean Vincens, de Caudebronde, nommé sergent du Mas-Cabardès, Miraval et La Tourette, 15 octobre (f. 67-68) ; — lettres royales et mandement épiscopal prescrivant le chant d'un *Te Deum* pour la

naissance du comte d'Artois; consécration de la pierre de marbre apposée sur le tombeau destiné à renfermer la châsse des reliques de Saint-Gimer et translation solennelle des dites reliques; décharge du droit de lods en faveur de Jean Plauzolles, de la Cité, acquéreur d'une vigne située au-dessous de Brescou dans le terroir de la Cité, 2 novembre (f. 68-70); — autorisation aux frères Mialhe, du Mas-Cabardés, de placer un banc dans l'église paroissiale dudit lieu; bail à ferme des fruits décimaux de Parellongue au sieur Cauqual, pour neuf années, à raison de 430 livres, 4 setiers d'avoine, 4 paires de chapons par an, et de la renonciation aux novales, 12 novembre (f. 70); — députation du chapitre vers le maréchal de Thoumond, commandant de la province, attendu incessamment à Carcassonne; bail à ferme des fruits décimaux de Blomac à Jean Soulayrac, ménager dudit lieu, pour une période de neuf années, à raison de 400 livres, 4 paires de chapons, 4 setiers d'avoine par an, et la renonciation aux novales; réparations aux églises de Monze et de Montlegun, 19 novembre (f. 71-72); — continuation de la procédure contre le sieur Combes, de Villeneuve, devant le sénéchal de Carcassonne, 30 novembre (f. 72-73); — bail de la fourniture de la cire au sieur Cassaing pour 24 livres, 7 décembre (f. 73); — révocation du sieur Lassaigne, juge de Villeneuve, et nomination audit office de M. Besaucèle, avocat au parlement; aumône de 120 livres au bureau de charité à répartir par moitié entre les pauvres de la paroisse Saint-Sernin, et ceux de la cathédrale; autorisation à Jean Durand et à Guillaume Larnolier, du Mas-Cabardés, d'établir un banc commun dans l'église dudit lieu, 17 décembre (f. 74); — consultation à prendre à l'effet de savoir « si certaines clauzes apposées » dans la délibération des consuls de Villeneuve, ne sont pas préjudiciables au droit du chapitre en matière d'élections consulaires; aumône de 18 livres aux pauvres de Monze; nomination de Marc-Antoine Cavayé, de Carcassonne, comme garde des bois et terres du chapitre, 28 décembre (f. 75); — récolement des coupes de bois dans les communautés du Mas, La Tourette, Miraval et Coudebronde; affiches et proclamations pour l'adjudication de la coupe du bois de la Grèze, 18 janvier 1758 (f. 76); — projet de requête en réponse à la réclamation présentée à l'évêque par le sieur Romieu, syndic des habitants de Gougens, 8 février (f. 77); — réception d'Antoine Muraille, hebdomadier, au canonicat vacant à suite de résignation de Louis Pagès, 14 février (f. 77); — nouvelles propositions pour les élections consulaires de Villeneuve; révocation du sieur Justrobe, procureur juridictionnel de Villeneuve, et nomination à l'office du sieur Crocy, secrétaire du chapitre; réparations à l'église de Grèzes, 18 février (f. 78-79); — ordre aux syndics de poursuivre « un arret de reglement « sur les droits honorifiques deus au seigneur, au juge et « à ses officiers, et de defendre à toutes les oppositions « qui pourront etre faites » par la communauté de Villeneuve; examen par des experts des « fortifications » élevées par le sieur Combes, de Villeneuve, dans le lit de la rivière du Clamoux; réparations au moulin de la Seigne, 8 mars (f. 79-80); — transport des officiers de justice, sur ordonnance de la cour des Comptes de Montpellier, à Villeneuve, à l'effet de recouvrer les titres et documents appartenant au chapitre et les réintégrer dans le « coffre à trois clefs « servant d'archives », 25 mars (f. 81); — bail à ferme des fruits décimaux d'Termenès aux sieurs Carles et Fages, pour une période de neuf ans, sous la rente annuelle de 575 livres, 6 paires de chapons et 6 setiers d'avoine, 8 avril (f. 81-82); — « pour delivrer la communauté et « les habitants de Villeneuve de l'oppression du sieur « Combes et faire cesser ses prevarications », le chapitre décide de faire exécuter contre ledit Combes les ordonnances de la cour des Comptes; injonction au sieur Ducote, maître de musique, de s'excuser auprès du chapitre d'avoir tenté, sans autorisation préalable, de prendre des engagements avec le chapitre d'Agde; cela fait, l'assemblée examinera s'il convient de lui accorder une augmentation d'honoraires; vente du plomb provenant du couvert du clocher de la cathédrale; arrasement du château en ruines du Mas-Cabardés, 18 avril (f. 82-83); — gratification de 120 livres au sieur Crocy, secrétaire du chapitre, pour ses soins et voyages à l'occasion des affaires de Villeneuve, 22 avril (f. 84); — réception de Joseph Hudelle, clerc tonsuré du diocèse de Carcassonne, à la prébende hebdomadale de M. Muraille, 27 avril (f. 84-85); — renouvellement des syndics et des officiers capitulaires, 1er mai (f. 86-88); — visite au maréchal de Lautrec attendu incessamment à Carcassonne; le curé de Capendu prie le chapitre « d'avoir « egard à la misere qui est extreme dans sa paroisse »; consultation à prendre à Toulouse au sujet de la dîme des luzernes refusée par les habitants aux fermiers de Capendu, Trèbes, Fontiers, Mieudas et la Cité, 20 mai (f. 89); — décret de prise de corps contre le sieur Combes père, de Villeneuve; secours de 30 livres aux indigents malades de Villeneuve, 31 mai (f. 90); — nomination de Joseph Laguna, originaire de Ria dans le Conflent, diocèse d'Elne, comme organiste pour six années, à 500 livres d'honoraires par an, 17 juin (f. 91); — augmentation de 150 livres au sieur Ducote, maître de musique, 28 juin (f. 91); — nomination du sieur Castan à la place du sieur Albisson, comme procureur du chapitre à la cour des Aides de Montpellier; affaire des dîmes des luzernes de Villalbe, 5 juillet (f. 92); — conclusion à l'amiable du procès poursuivi

contre le sieur Combes père, de Villeneuve, 17 juillet (f. 93) ; — réparations au sanctuaire de l'église de Trèbes, 22 juillet (f. 94) ; — envoi d'un délégué à Toulouse pour soutenir le procès pendant au parlement contre « le nommé « Fabre, sindic des revoltés de la Montagne Noire », 26 juillet (f. 95) ; — amende « de la moitié de l'honoraire « ou aumône » contre les jacobins arrivés en retard à la cérémonie des vêpres des saints Nazaire et Celse, 29 juillet (f. 96) ; — reprise des poursuites contre le sieur Combes, de Villeneuve ; bail au peintre Nègre, pour 60 livres, de la commande d'un tableau destiné à l'église de Montredon ; pour aider au soulagement des habitants de Villeneuve « qui se trouvent dans la plus triste situation tant par le « manque des recoltes que par les maladies et hors d'etat de « payer les subsides des impozitions », le chapitre décide de rembourser à ladite communauté une somme de 4.000 livres et les intérêts, 12 août (f. 97-98) ; — réception de Jacques Albert, curé de Villalier, à la prébende sous-diaconale de Jacques Gazel, démissionnaire ; emprunt de 3.100 livres au bureau de charité de la Cité pour remboursement de pareille somme à la communauté de Villeneuve ; affiches pour le bail de la reconstruction du moulin de Saint-Nazaire, 29 septembre (f. 100-101) ; — *Te Deum* en actions de grâces des victoires remportées sur les Anglais au Canada par le marquis de Montcalm près du lac Champlain, et à Saint-Malo par le duc d'Aiguillon, le 11 septembre précédent ; lettres du roi à ce sujet : « .... quatre mille François ont combatu et vaincu vingt-« deux mille hommes, dont plus de six mille tués », au Canada ; d'autre part, à Saint-Malo, les vaisseaux ennemis étant rangés en ligne dans l'anse de Saint-Cast, « leur « perte est au moins de trois à quatre mille hommes, qui « ont pery ou dans l'action ou dans la mer, trois batiments « chargés de leurs soldats ayant eté coulés à fonds ; on « leur a fait plus de huit cents prisonniers », 11 octobre (f. 103-104) ; — en conséquence des poursuites intentées aux sieurs Fornier, propriétaires de la manufacture de la Trivalle, et au sieur Bourbon, pouvoir est donné aux syndics de soumettre à un arbitrage les contestations réciproques touchant les « fortifications » établies dans la rivière d'Aude, 21 octobre (f. 106) ; — affiches pour la vente de quatre coupes de bois à la Grèze haute, la Grèze basse et le Cairol, 28 octobre (f. 106 v°) ; — aliénation du fief d'Alairac en faveur de M. Rivals, sous l'albergue annuelle de 36 livres de cire jaune ; projet de recreusement des « fossés qui reçoivent les eaux de la ville, depuis le pont « de Tourtel jusques à la riviere d'Aude », présenté au chapitre par les consuls de Carcassonne, 29 novembre (f. 108) ; — sur commission de la cour des Comptes désignant M. de Montclar, conseiller, pour procéder au récolement des témoignages produits contre le sieur Combes, de Villeneuve, ordre aux syndics de poursuivre l'affaire jusque à l'arrêt définitif, 2 décembre (f. 108 v°) ; — aumônes de 24 livres aux pauvres de Trèbes, Les Martys, Montlegun et Conques, 23 décembre (f. 109) ; — de 48 livres aux pauvres de Villeneuve, et de 18 livres à ceux de Preixan, 10 mars 1759 (f. 110 v°) ; — réparations à l'église Saint-Sernin de la Cité ; résiliation des fermes de Cazilhac et de Voisins, 7 avril (f. 112-113) ; — remise des droits d'entrée à M. Danceau de Lavelanet, nommé à la théologale vacante sur démission de M. de Bellegarde, 18 avril (f. 113 v°) ; — afferme des fruits décimaux d'Alairac, Voisins, Cazilhac et Monze, 25 avril (f. 115) ; — renouvellement des syndics et des officiers du chapitre, 1er mai (f. 115 v°-117) ; — bail des *carnens* de Mieudas au sieur Chabaud, moyennant 72 livres par an, 9 mai (f. 117) ; — procession d'ouverture du jubilé « dans les « faubourgs de la Cité, en sortant par la porte d'Aude et « rentrant par celle de Narbonne », 16 mai (f. 117 v°) ; — délégation à Louis-Hippolyte Danceau de Lavelanet, chanoine théologal, pour assister à la vente du quart de réserve des bois capitulaires, 26 août (f. 118 v°) ; — paiement par les sieurs Escapat et Fayrin d'une somme de 110 livres pour « les degradations et domages occasionnés au Mijanel « par le bois flotté » ; nomination de François Calvet, de la Cité, comme garde des forêts du chapitre, 26 septembre (f. 119 v°) ; — emprunt de 1.200 livres pour fournir aux frais du procès soutenu à la cour des Aides contre Jean Combes, père ; injonction au sieur Serres, propriétaire du moulin de Villaudy, d'avoir à relever la chaussée à la hauteur prévue par les règlements de 1732, 1er octobre (f. 120) ; — en vue d'assurer la perception régulière des droits de lods, le chapitre dresse la liste des notaires qualifiés pour recevoir les contrats d'acquisition, 6 octobre (f. 122) ; — affiches pour les fermes du vin de Gougens et de Trèbes ; lettres de vicaire-général accordées par l'évêque à Louis-Henry de Bruyères-Chalabre, prêtre du diocèse de Saint-Papoul, abbé commendataire de l'abbaye d'Apsie (1), 20 octobre (f. 122-124) ; — approbation par le chapitre des adjudications des fruits décimaux de Trèbes et du vin de Gougens ; demande d'indemnité par Estribaud, fermier de Villalbe, à raison du terrain enlevé par les eaux de l'Aude, 10 novembre (f. 124 v°) ; — baux à ferme de Trèbes, Pomas, Cavanac, Benausse, Mieudas, Gougens, Alzonne, Mijanel et Alairac ; renouvellement de la ferme de Villesèque ; refus par Estribaud d'acquitter la ferme de

(1) Il existe en France deux abbayes de ce nom : Absie ou *Brinium*, au diocèse de Poitiers ; et Absie, Apsie, ou Notre-Dame de l'Asie, au diocèse de La Rochelle. Nous pensons qu'il s'agit ici de la seconde.

Villalbe, en dédommagement des pertes par lui subies à la suite d'une crue de l'Aude, 28 novembre (f. 125); — demande, sur lettres-royaux en date du 26 octobre 1759, d'un état de l'argenterie du chapitre (f. 126-128) ; — don au fermier Estribaud de la moitié de l'indemnité à allouer par la province et par le diocèse en paiement du terrain pris pour l'assiette du grand chemin (1) ; rejet de la requête du même quant au terrain emporté par les eaux de la rivière, en vertu de la renonciation expresse spécifiée à ce sujet par l'intéressé dans l'acte de bail, 10 décembre (f. 129) ; — procédures et mandement de frais exposés par le chapitre, à raison de cadavres trouvés dans les terroirs de Villeneuve et du Mijanel ; aumônes à toutes les paroisses du décimaire ; envoi de M. de Lavelanet à Montpellier pour suivre le procès pendant en la cour des Aides contre le sieur Combes, de Villeneuve, 19 janvier 1760 (f. 129-130) ; — consultation d'avocats sur un appel du sieur Tournadous contre une sentence de la maîtrise de Castelnaudary, 9 février (f. 130 v°) ; — communication aux prébendiers des comptes du trésorier de l'année précédente ; acceptation d'un désistement du sieur Brieu ; autre désistement dans l'affaire contre Tournadous, auquel on offre de payer les frais exposés par lui dans cette cause, 5 mars (f. 131-132) ; — prorogation de délai accordée à la veuve Blanc, de Capendu, pour le paiement d'une dette de 205 livres, 19 mars (f. 133) ; — règlement sur les travaux à effectuer à l'église cathédrale et aux domaines en dépendant, 9 avril (f. 134-135) ; — don de 400 livres au bureau de charité de la Cité, 26 avril (f. 135-136) ; — élection des syndics et choix des officiers du chapitre, 1er et 2 mai (f. 137-139) ; — après cassation de la procédure contre le sieur Combes, de Villeneuve, et, la plainte demeurant, ordre de procéder à une nouvelle consultation, 17 mai (f. 140) ; — renouvellement de la ferme du Mas-Cabardès, 25 mai (f. 141) ; — chapitre général tenu dans la chambre des comptes de l'église cathédrale : après le discours en latin du doyen et la lecture à haute voix des statuts et règlements, renvoi au prochain chapitre de la discussion des quatorze observations présentées, 31 mai (f. 141-142) ; — réception d'Etienne Alibert, prébendier, au canonicat vacant par la mort de Jacques Figeac ; autorisation de nouvelles poursuites contre le sieur Combes, de Villeneuve ; fixation des gages des bedeaux, 28 juin (f. 143-145) ; — admission, sur lettres épiscopales, de Jean-Pierre Banquels de Pradinas, chanoine et vicaire général de Carcassonne, à la dignité d'archidiacre vacante par le décès de Jacques Figeac, 1er juillet (f. 145 v°) ; — contestation sur le service d'une charge vacante d'hebdomadier : consultation à prendre à ce sujet, 2 et 5 juillet (f. 147-148) ; — bail à ferme des foins et fourrages de Celles ; concession d'un banc dans l'église du Mas-Cabardès au sieur Guittard ; bail à ferme du sol de la Cité, 5 juillet (f. 148-149) ; — réparations au grenier de Gougens ; règlement par l'arbitrage de l'évêque des contestations survenues entre chanoines et prébendiers, 12 juillet (f. 150-151) ; — réception de François Massip, clerc tonsuré du diocèse de Carcassonne, à la prébende sous-diaconale résignée par Jacques Albert, 12 août (f. 152-153) ; — versement du prix de l'argenterie remise à la Monnaie, et s'élevant, tant en argent comptant qu'en inscription de rentes sur le trésor, à la somme de 6.379 livres 2 sols 1 denier ; réparations à Villalbe, 14 août (f. 154-155) ; — réception de Jean Dutilh, prébendier de la collégiale de Montréal, à la prébende diaconale de feu Louis Bertrand, 6 septembre (f. 156) ; — après discussion, adoption d'un règlement édictant l'obligation du scrutin secret dans toutes les affaires intéressant un tiers, 1er octobre (f. 156-161) ; — députation du chapitre à Villalier pour saluer les évêques de Soissons et de Saint-Pons, en visite chez l'évêque de Carcassonne (1), 11 octobre (f. 162) ; — abrogation d'une précédente résolution et retour à l'ancien usage des « suffrages publics », 21 octobre (f. 163) ; — réception du prébendier Jacques Bonhomme, à la prébende hebdomadale d'Etienne Alibert ; actes signifiés au chapitre par les fermiers de Villesèque sur l'état de la maison et des terres de leur ferme, et par les tenanciers du four banal du Mas-Cabardès, 30 octobre (f. 164-165) ; — réception de Guilhaume Lafon, curé de Villasavary, au canonicat de feu Paul de Foucaud ; réparations à l'église de Grèzes, 7 novembre (f. 166) ; — projet d'agrandissement du chœur de l'église cathédrale : avis de l'évêque, 22, 24 et 26 novembre (f. 167-169) ; — l'exécution du plan dressé par le sieur Chevalier, architecte, et approuvé par l'évêque et le chapitre, est confiée au sieur Delpech, menuisier épiscopal, « homme tres entendu et qui a dejà travaillé à la demoli-« tion du chœur » (2), 29 novembre (f. 170) ; — avis à prendre de l'évêque au sujet de l'installation de la chaise épiscopale dans le chœur, 3 décembre (f. 171) ; — adjudication de la maison canoniale naguère occupée par M. de Foucaud ; bail de la coupe du bois du Mijanel au sieur Combis ; emprunt par le chapitre d'une somme de 5.800 livres, savoir : 3.000 à Mlle Darzens ; 800 à Mlle Gottis, et 2.000 à Mlle Léglise, 6 décembre (f. 172) ; — réception d'Henry-Constans Canongettes de Canecaude, clerc tonsuré

(1) On venait de construire la grande route de Carcassonne à Limoux.

(1) Le premier était Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles ; le second Louis-Henri de Bruyères de Chalabre, évêque nommé, mais non encore sacré.

(2) Pendant les réparations, les offices furent célébrés d'abord à la chapelle des Pénitents gris, puis dans une salle de l'évêché.

du diocèse de Carcassonne, à la prébende diaconale de Jacques Bonhomme, 9 décembre (f. 173); — lettre de l'évêque au sujet de l'emplacement de la chaise épiscopale; déguerpissement du fief du Pech, près de Saint-Hilaire, par le sieur Sérié; réparations à la sacristie de Capendu; adjudication de la maison de M. de Foucaud à M. de Lavelanet, à titre viager, « à la charge de payer au chapitre la somme de 600 « livres,... de faire toutes les reparations necessaires tant « grosses que menues,... et de payer annuellement les charges et impositions royales », 20 décembre (f. 174-175); — autre adjudication à M. Dutilh de la maison canoniale de feu M. Bor, à la charge d'en payer annuellement la censive foncière de 15 livres, ainsi que les impositions et les frais de réparations, 23 décembre (f. 176); — *idem* de la maison de feu Bertrand à M. de Canecaude, 7 janvier 1761 (f. 177); — consultation à prendre à Toulouse touchant le déguerpissement du fief du Pech, 17 janvier (f. 178); — réception de Jean-Jacques Maffre, prêtre du diocèse de Béziers, à la vicairie perpétuelle de l'église cathédrale, sur résignation volontaire d'Esprit Bouniol, prêtre du diocèse de Carcassonne; réparations à l'église de Gougens; poursuites contre Estribaud, fermier de Villalbe, en remboursement d'une somme de 200 livres dont il est débiteur reliquataire, 18 février (f. 179); — payement de la dette Estribaud; plantation d'arbres à Villalbe; nomination de Combis comme garde des bois et forêts du chapitre, aux appointements de 24 livres; articles de l'arbitrage rendu par l'évêque dans l'affaire Combes, de Villeneuve : 1° les frais exposés par les plaideurs sont compensés de part et d'autre; 2° le sieur Combes s'oblige de payer à la communauté de Villeneuve, par forme de restitution, la somme de 116 livres 1 sol 11 deniers; 3° il s'en remet à la décision des commissaires du diocèse de Narbonne pour les sommes que ladite communauté pourrait avoir à répéter contre lui; 4° il s'engage à ne plus s'immiscer directement ou indirectement dans l'administration des affaires de Villeneuve, ni à exercer aucune charge municipale; 5° il s'oblige enfin à payer au chapitre la somme de 1.000 livres pour tous dommages et intérêts. Cette somme toutefois ne sera exigible que dans le cas seulement où le sieur Combes n'exécuterait pas ponctuellement et littéralement les conditions du traité, 26 février (f. 180-182); — aumônes aux pauvres de Pomas et à ceux des Martys; nomination de Jean Cavanier aux fonctions de garde à Villalbe, sur l'honoraire de 24 livres; compte-rendu des dépenses faites au nom du chapitre par M. de Lavelanet, député à Montpellier, qui se trouve redevable envers le chapitre de la somme 1.219 livres 10 sols 8 deniers, 28 mars (f. 183); — opposition au nom de Louis-Hippolyte Danceau de Lavelanet, théologal, à la concession d'un lopin de terre derrière la chapelle Sainte-Croix, faite à M. Poulhariès; concession d'un banc dans l'église du Mas-Cabardés au sieur Valette; réparation de la « roze » de l'église, 11 avril (f. 184-185); — emploi d'une somme de 1.000 livres pour la dotation de l'obit de feu Pagès; adjudication à M. Hudelle de la maison canoniale de feu M. Bouniol; aumônes aux pauvres de Monze; *Te Deum* d'actions de grâces pour la « victoire remportée, « le 21 du mois dernier, sur le corps ennemi commandé « par le prince hereditaire de Brunswick, et autres avantages « remportés dans le païs de Hesse »; lettres du roi rendant hommage aux « talens et à l'activité » de son cousin, le maréchal duc de Broglie, et à la valeur de ses troupes (1), 22 avril (f. 186-187); — élection des nouveaux syndics et nomination des officiers; nomination d'un organiste intérimaire et de l'huissier de la temporalité : fixation du chapitre général au 19 mai prochain, 1-2 mai (f. 187-190); — sur actes signifiés au chapitre par les syndics des prébendiers, il est décidé que « Messieurs les syndics des prebendiers « sont encore priés, requis et sommés d'assembler leur « communauté tant pour etre par elle deliberé sur tout ce « qui fait l'objet des constestations qu'on affecte de former, « que pour s'expliquer sur la remise à laquelle lesdits « sieurs prebendiers ont eté amiablement invités »; fournitures à l'église et à la sacristie de Capendu; réparations à Villeneuve, 16 mai (f. 190-191); — à l'occasion du chapitre général, lecture des règlements du chapitre et observations à ce sujet; dépense de 32 livres pour la sacristie de Blomac, 19 mai (f. 192); — réparations au tinal, achat d'une cuve neuve et vente de deux cuves vieilles; sur la plainte de M. Poulhariès, suppression de la pension en faveur de M. Besancèle, avocat, et révocation dudit comme juge de Villeneuve (2), nomination du sieur Lassaignes, père, avocat au parlement; nouvelle adjudication à M. Hudelle de la maison canoniale de M. Bouniol, à charge d'entretien; réparations au moulin de la Seigne et à l'église de Capendu; procession pendant trois jours consécutifs pour demander « un temps propre et serein pour la conservation des fruits « de la terre » gravement compromis à la suite de pluies continuelles, 3 juin (f. 192 v°- 195); — pouvoir donné aux syndics du chapitre de procéder, dans les formes prescrites, à l'aliénation du fief du Pech, en faveur du sieur Sérié, sous l'albergue annuelle d'une croix d'argent du poids de 18 livres; pouvoir aux syndics de traiter avec des ouvriers italiens pour le blanchissement de l'église cathédrale au prix de 700 livres, 27 juin (f. 195-196); — opposition des

(1) Allusion aux victoires de Zigonheim, de Gottingen, et de la levée des sièges de Cassel et de Marbourg.

(2) L'avocat Besancèle, pensionné et homme de confiance du chapitre, avait accepté de défendre un particulier contre le sieur Poulhariès, syndic du chapitre, agissant en cette qualité.

prébendiers à l'achat d'une cuve neuve et à la vente de deux vieilles; honoraire au curé de Gougens pour le service spirituel des habitants de Saint-Jean, séparés par ordonnance épiscopale de la paroisse de Montredon et rattachés à celle de Gougens; devis à faire et éclaircissements à prendre au sujet du blanchiment de la cathédrale, 4 juillet (f. 196-197); — achat d'une cuve et réparations au tinal, moyennant la somme de 139 livres; distribution des pailles et grains, 18 juillet (f. 198); — règlement de contestations diverses concernant le Mas-Cabardès, Miraval, La Tourette et Montredon; réparations au moulin de la Seigne: indemnité au meunier de Villaudy, 1er août (f. 199-200); — adjudication et bail de la balle du sol de la Cité; indemnité accordée au sieur Bonhomme, fermier des égleisages; emprunt à contracter pour le paiement de diverses réparations, 12 août (f. 201-202); — adjudication à M. Hudelle de la maison de M. Bougniol, 19 août (f. 202-203); — réception de Jacques Camayou, curé de Saint-Sernin, au canonicat vacant par résignation de Louis-Joseph de Sapte; vérification des réparations prescrites par le grand maître des eaux et forêts, 29 août (f. 204); — emprunt de 1.500 livres au bureau de la charité de la Cité; réparations de bâtardeaux sur la rivière à Villalbe; réparations au tinal, 16 septembre (f. 205-206); — lettre au sieur Montaudry l'invitant à rendre au chapitre, pour être versée aux archives, l'expédition de la transaction passée entre le chapitre et le sieur Combes, de Villeneuve; réparations aux tentures du chœur de la cathédrale; bail à arrière-fief de la métairie du Pech au sieur Naudou; réparations à la chapelle Sainte-Croix, à l'église de Preixan, 23 septembre (f. 207-208); — permission d'inhumer Mme d'Alverny dans le cloître de la cathédrale « sans en tirer consequence »; réparations au moulin de la Seigne, 1er octobre (f. 209); — protestation des prébendiers contre l'usage établi par le chapitre de « presenter la croix à l'offrande au lieu et place « de la patenne », 3 octobre (f. 210); — demande du curé de Trèbes au sujet des décimes; réparations à Montrouch et au Mas-Cabardès, 21 octobre (f. 211-212); — assignation contre Montraudry en remise de la transaction intervenue entre le chapitre et le sieur Combes, de Villeneuve; réparations aux tentures du chœur de la cathédrale, 31 octobre (f. 213); — nomination de commissaires pour terminer les contestations survenues entre chanoines et prébendiers, 18 novembre (f. 214); — participation du chapitre, en sa qualité de codécimateur, à la construction d'une nouvelle église à Montredon; la communauté de Villeneuve est mise en demeure de payer les arrérages de censive dus au chapitre; réparations à la maîtrise des enfants; dépôt aux archives de la transaction du 25 février précédent entre le chapitre et le sieur Combes, de Villeneuve, 12 décembre (f. 216); — opposition des prébendiers à l'audition des comptes du chanoine Barascou, ancien trésorier; choix par le chapitre, seigneur justicier, des consuls de Villeneuve (1), 16 décembre (f. 217); — après comparution en chapitre des syndics des prébendiers, et, « apres sommations reite- « rées à eux faites de deduire leurs raisons, vu leur reffus « constant à y satisfaire, ce qui denote une affectation « sensible de leur part », le chapitre décide *a majori* de continuer l'audition et la clôture des comptes du trésorier, tant en présence qu'en l'absence des syndics des prébendiers, 18 décembre (f. 218-219); — approbation des comptes du trésorier, envoi d'un extrait de ladite approbation aux syndics des prébendiers; construction d'un four au Mas-Cabardès par le sieur Sélariès, au préjudice du four banal du chapitre; réparations à faire aux terres capitulaires avoisinant la rivière d'Aude, 23 décembre (f. 219-221); — ferme de la coupe du bois du Mijanel; inféodation de la tour de Mieudas; assignation faite au chapitre par les syndics des prébendiers devant le sénéchal de Carcassonne, pour obtenir la révocation de l'acte de clôture des comptes du trésorier, 30 décembre (f. 221); — bail à arrière-fief de la tour de Mieudas à Marie Bousquet, veuve d'André Dupont, éclusier de Foucaud, sous l'albergue annuelle et perpétuelle de huit livres de cire jaune; évocation par le chapitre à la chambre des requêtes du parlement de Toulouse, de l'instance portée par les prébendiers devant le sénéchal de Carcassonne, 9 janvier 1762 (f. 222); — refus de délaissement de la maison canoniale occupée par M. de Sapte, chanoine résignataire; demande d'augmentation de congrue par le curé de Monze pour le service de Carbonac dont le chapitre était fruit-prenant; réparations à la sacristie de Villalbe, 23 janvier (f. 223); — réparations au moulin à eau de la Seigne; proposition de transaction à l'amiable sur le fait des contestations survenues entre chanoines et prébendiers, 20 février (f. 224); — remise de l'affaire à la décision de six avocats, à raison de trois pour le chapitre et trois pour les prébendiers; en cas de discorde, il sera choisi un septième avocat pour vider le partage; réparations à la sacristie de Capendu, 27 février (f. 225-226); — consultation d'où résulte la légitimité des droits de M. de Sapte à la jouissance de sa maison canoniale, malgré la permutation par lui faite de son canonicat avec le prieuré de Millegrand, en conséquence du double maintien de son titre et de sa qualité de chanoine honoraire vétéran; contestation au sujet des biens du chapitre compris dans la répartition des vingtièmes; semonce au régent des écoles

(1) Le conseil politique de cette communauté procédait à la nomination de six sujets en deux listes, sur lesquelles le chapitre choisissait les trois consuls nouveaux.

pour négligence de ses devoirs ; acceptation de la dédicace d'une thèse par les dominicains ; réparations à la sacristie de Trèbes ; honoraires de 200 livres accordés au sieur Chevalier, ingénieur, pour devis, plans et surveillance des travaux faits au chœur et aux stalles de l'église cathédrale, 6 mars (f. 227-228) ; — translation dans un tombeau ménagé dans le cloître de la cathédrale, du côté de la porte du réfectoire, des ossements des abbesses de Rieunette [1] ; transfert des ossements des religieuses dudit couvent dans une fosse du petit cimetière ; fixation du délai de renouvellement du bail de Fontiès-d'Aude au 8 mai suivant ; refus du payement des censives au Mas-Cabardès ; réparations aux orgues de la cathédrale, 17 avril (f. 229-230) ; — décision du chapitre portant résolution de descendre en corps à la ville-basse pour assister à une soutenance de thèse chez les dominicains fixée au 2 mai suivant ; remboursement de la somme de 3.000 livres aux demoiselles d'Arzens, montant d'un prêt par elles consenti au chapitre par acte du 28 avril 1700 ; sur requête de plusieurs curés congruistes, notamment celui de Gougens, sollicitant une augmentation, prière à l'évêque de fixer à titre définitif pour l'avenir la rétribution desdits congruistes, 28 avril (f. 230-231) ; — choix des syndics du chapitre et nomination aux offices annuels, 1er-2 mai (f. 231-232) ; — réparations à la sacristie et à l'église de Trèbes ; réparations à la sacristie de Pomas, 29 mai (f. 233-234) ; — protestation du chapitre contre le sieur Sélariès pour indue construction d'un four au Mas-Cabardès, au préjudice du four banal du chapitre, 12 juin (f. 234-235) ; — réparations à la métairie de Villesèque ; à la grande sacristie du chapitre ; remboursement d'un prêt de 800 livres à Mlle Gottis, et d'un prêt de 2.000 livres à Mlle Léglise, 16 juin (f. 235) : — réception de Jean-Gabriel-Lazare Grez, prêtre du diocèse de Toulouse, à la prébende sous-diaconale de Jean-Joseph Besaucèle ; nomination de François-Henri Abraham, conseiller et juge royal de la prévôté et connétablie de la Cité, en qualité de juge de toute la temporalité du chapitre, 23 juin (f. 236) ; — réception de Bertrand-Paul Grizon, prêtre du diocèse de Narbonne, à une prébende libre aux stalles hautes, sur résignation volontaire de Dominique Dutilh, et par permutation avec un canonicat de l'église collégiale de Capestang, détenu par ledit Grizon, 30 juin (f. 236) ; — aumône aux pauvres de Montlegun ; acte fait au chapitre par le syndic des prébendiers pour faire procéder à l'adjudication de la maison occupée par M. Alibert ; envoi d'un certificat au chapitre de l'Isle-en-Jourdain au sujet des usages relatifs au chant et aux droits du précenteur dans le chapitre Saint-Nazaire ; acceptation de l'indemnité de 400 livres payées par la province comme prix des terres de Villalbe incorporées au chemin de Carcassonne à Limoux ; ornements pour la sacristie d'Alzonne et pour celle de la cathédrale, 17 juillet (f. 237-238) ; — placet du curé de Monze à l'évêque de Carcassonne en vue d'obtenir du chapitre un honoraire pour le service religieux de Carbonac ; choix des consuls de la Tourette et de Miraval-Cabardés, 24 juillet (f. 238-239) ; — offres de M. de Sapte pour la cession de sa maison canoniale, et offres de M. Lafon pour se charger dudit immeuble, 31 juillet (f. 240) ; — ratification de cette double proposition, 7 août (f. 240-241) ; — refus des prébendiers d'accompagner dans ses visites le sieur Astre, pourvu d'un canonicat vacant ; inhumation dans le cloître de M. Pradinas, chanoine et archidiacre ; adjudication de la maison canoniale de M. Dutilh au prébendier Bernadet, 11 août (f. 241) ; — réception de Jacques Astre, prêtre du diocèse de Saint-Papoul, au canonicat vacant par le décès de M. Pradinas ; envoi à Toulouse aux fins de consultation du procès-verbal dressé sur le refus des prébendiers d'accompagner le sieur Astre dans ses visites ; constitution d'un fonds de réserve pour les affaires imprévues au moyen d'un prélèvement annuel de six livres sur chacun des chanoines, 12 août (f. 242) ; — « pour que l'exercice de la « justice ne souffre aucun retardement », nomination en qualité de lieutenant de juge dans toute la temporalité, de Joseph Daubian de Lisle, avocat au parlement et postulant au sénéchal et présidial de Carcassonne ; réception d'Henry Galibert, vicaire général de Carcassonne, à la dignité d'achidiacre, 14 août (f. 243) ; de Jean-Guillaume Larrieu, prêtre du diocèse de Comminge, à la prébende libre dite des douze, ci-devant possédée par Antoine Montaudry ; réparations au grenier de Gougens ; réparations à la grande cloche de la cathédrale ; en attendant le règlement de l'assemblée du clergé de 1765 sur les honoraires des curés congruistes, don par l'évêque au curé de Monze d'une somme de 30 livres en augmentation de sa congrue ; arpentements à Montredon en vue d'établir plus sûrement les reconnaissances des fiefs capitulaires, à la suite des modifications occasionnées par les inondations de l'Aude, 22 septembre (f. 244) ; — *Te Deum* pour la victoire remportée par les troupes royales, le 30 août précédent, sur l'armée alliée de l'Angleterre, dans le pays de Hesse [1] ; réparations à la sacristie de Villeneuve, 25 septembre (f. 245) ; — refus du paiement de la dîme du millet dit « ceille » par « les metayers de la Maïrevielle », 1er octobre (f. 246) ; — révocation au préjudice du théologal de

(1) Cette abbaye avait été transférée de Rieunette (commune de Molières) à la Cité de Carcassonne, et, plus tard, de la Cité à Lombez.

(1) Succès du prince de Condé et des maréchaux d'Estrées et de Soubise sur les troupes du duc de Brunswick.

l'adjudication à lui faite de la maison de feu M. Pradinas ; reconnaissances de Villeneuve ; révocation du sieur Bernioles, régent des écoles, qui « negligeoit depuis longtemps « l'education des enfants dont il etoit chargé » ; réparations à l'église de Cavanac ; aux orgues de la cathédrale, 21 octobre (f. 248) ; — à l'église de Badens, 23 octobre (f. 248) ; — abandon fait par M. Alibert de sa maison prébendale et adjudication à son profit de la maison de feu M. Pradinas, 27 octobre (f. 249) ; — réparations aux stalles du chœur de la cathédrale ; rapport sur les contestations entre le chapitre et les prébendiers au sujet de l'administration des biens dépendant de la mense commune, 6 novembre (f. 250-252) ; — procession en mémoire de la délivrance de la ville, 20 novembre (f. 252) ; — réception de M. Dissac, curé de Roquefère, à la prébende sous-diaconale ; arpentement du Mijanel pour prévenir les usurpations faites sur les terres du chapitre, 3 décembre (f. 253) ; — lettres d'huissier du lieu de Villeneuve accordées à Pierre Philippot, de Conques ; réparations au chemin du moulin de la Seigne ; renouvellement de la ferme des métairies, château et terres de Villalbe, 4 décembre (f. 254) ; — choix des consuls de Villeneuve ; poursuite des travaux de la sacristie de l'église de Grèzes ; réparations à l'ancienne salle capitulaire, 15 décembre (f. 255) ; — adjudication de la maison de M. Alibert ; aumône aux pauvres de Villeneuve, 24 décembre (f. 256) ; — choix de M. Rodier aîné, avocat au parlement, comme conseil du chapitre, sous l'honoraire de 48 livres par an ; adjudication de la maison de M. Alibert à M. Bordes et protestations consécutives des syndics des prébendiers, 19 décembre (f. 257) ; — réception de Pierre Simand, curé de Sainte-Eulalie, au canonicat de feu Jean-Abraham Barascou, 31 décembre (f. 258) ; — injonction au grenetier pour la remise de ses comptes ; réception de M. Birot, curé de Cazilhac, à la prébende de Guilhaume Delanes, 5 janvier 1763 (f. 258) ; — adjudication de la construction de l'église de Montredon, pour la partie qui regarde le chapitre (1) ; accord à intervenir entre le chapitre et les consuls de Montredon pour la vente des anciennes églises de Montredon et de Saint-Martin-de-Porsan ; coupe d'une partie du bois du Mijanel ; réparations au cloître de la cathédrale ; décision du chapitre tendant à faire célébrer en 1763 les offices dans l'église Saint-Vincent, pour affirmer les droits lui revenant en tant que curé primitif, 12 janvier (f. 259) ; — audition des comptes du grenetier et du trésorier ; aumône de 30 livres aux pauvres de Villeneuve ; aumône de 6 livres par mois aux pauvres de la charité, 29 janvier (f. 260) ; — vente de la coupe du bois du Mijanel ; réparations à la maison canoniale de feu M. Barascou, 5 février (f. 261) ; — réparations aux sacristies de Voisins et de Grèzes ; réfection des livres de chant par MM. Poulhariès et Birot, chargés, conjointement avec MM. de Molleville et Maçon, chanoines, de « reduire ce chant, de maniere qu'il soit tout ensemble plus « facile, plus coulant et moins chargé de notes » ; projet de réparations à la cathédrale, 9 février (f. 261 bis-262) ; — aux chapelles du saint Sacrement et de sainte Anne ; à la maison Barascou, 12 février (f. 262-263) ; — travaux de dérivation des eaux du fossé de la ville dans les terres du Mijanel, 23 février (f. 263) ; — remise au sieur Varennes, feudiste, du renouvellement des reconnaissances du chapitre au lieu et place du sieur Astruc ; réparations à la sacristie de Montlegun, 5 mars (f. 264) ; — à la chapelle du saint Sacrement ; don de 75 livres de pension par l'évêque au sieur Larrieu, chantre ; réparations à la petite sacristie de Saint-Nazaire, 12 mars (f. 265-266) ; — vu l'état de la caisse, sont décidées les réparations prévues à la chapelle du saint Sacrement, après avis de l'évêque ; mémoire des prébendiers de la cathédrale concernant les décimes ; afferme du Mijanel ; remboursement d'une créance de 1.200 livres à M. Crocy, père, 16 mars (f. 266-267) ; — commission aux syndics du chapitre pour le renouvellement des fermes de Villalbe, Saint-Genest et Badens ; offre de 600 livres d'honoraires à un organiste habile « pour toucher « l'orgue et entretenir les instruments », 26 mai (f. 267-268) ; — bail à ferme du Mijanel au sieur Sabarthés, sur le pied de 60 livres par an ; bail emphytéotique au sieur Lalleman d'un lopin de terre à Maquens ; réparations à la cathédrale, à l'église de Villalbe et au Mijanel ; condoléances à l'abbé de Juigné, agent général du clergé, à l'occasion de la mort de sa mère, 9 avril (f. 268-269) ; — lods arréragés de Villeneuve et comptes du feudiste Astruc ; réparations du sanctuaire de l'église et construction d'une sacristie à Fontiès-d'Aude, 16 avril (f. 269-270) ; — nouvelle clause à introduire dans les baux à ferme au sujet des indemnités dues pour la grêle ; réparations à la grange de Villesèque ; ferme des droits de Badens et des légumes de la Cité, des château et terres de Villalbe pour 2.400 livres, 20 paires de chapons et 80 fagots de saule ; des agriers et droits seigneuriaux pour 240 livres, 12 paires de poules ; des fruits décimaux du prieuré de Saint-Genest pour 1.560 livres, 20 setiers d'avoine et 8 paires de poules, 23 avril (f. 271-272) ; — usurpation de dîme par le fermier de Comèles au préjudice du fermier de Carbonac ; opposition de M. de Molleville, chanoine, à la nouvelle clause relative à la grêle ; remise de lods à la femme Chabartés, de Villeneuve, sur la succession de son mari ; décharge de

(1) Suivant les usages en vigueur, l'évêque et le chapitre, en leur qualité de codécimateurs, étaient tenus de construire et de réparer le sanctuaire ; en revanche, l'édification et l'entretien de la nef incombaient à la communauté.

droit accordée au feudiste Astruc, 27 avril (f. 273-275); — élection des syndics et choix des officiers annuels, 1er et 2 mai (f. 275-276); délégation pour la vérification des coupes de bois en préparation à la Grèze-basse, à Prat-françés et au Cayrol; griefs de M. Lafon, chanoine, contre M. de Molleville au sujet de l'affaire du Mijanel; vérification du dommage causé par la grêle à Cazilhac, 7 mai (f. 277-278); — estimation des pertes à « trente charges de vin, en sorte « que l'indemnité du fermier pour la portion du chapitre « se porte à deux charges »; injonction des marguilliers de l'église de Monze au chapitre pour obtenir la fourniture du luminaire; vérification des dommages causés par les inondations de l'Aude aux terres de Villalbe, 18 mai (f. 278); — paiement de 2.875 livres à l'adjudicataire des travaux de la cathédrale et des domaines de Villalbe et du Mijanel, 30 mai (f. 279); — après consultation d'avocat, mise à la charge du chapitre des frais de luminaire de l'église de Monze; visite des décimaires de Carbonac et de Comèles; députation à Villeneuve pour contraindre la communauté à se conformer à l'ordonnance de l'intendant au sujet de la brevette communale, 4 juin (f. 279-280); — décision portant résolution d'écrire à l'intendant de la province et d'adresser la requête et la délibération de la communauté de Villeneuve au sieur Castan, procureur à la cour des Aides, aux fins de présenter une requête touchant les fossés d'enceinte dudit lieu; réparations à la sacristie de Badens, 8 juin (f. 280-281); — injonction aux syndics des prébendiers de produire au prochain chapitre les motifs de leur opposition au don de 150 livres fait à M. Ducoté, organiste, 11 juin (f. 281); — mémoire en opposition des prébendiers; projet de consultation touchant le différend survenu entre le fermier du chapitre et le fermier du prieuré de Comèles au sujet de la dîme du champ de la *Croisète;* réparations au sanctuaire et à la sacristie de l'église de Monze, 18 juin (f. 282-283); — sur l'avis du feudiste Varennes, conclusion d'un accord avec le procureur-fondé du prieur de Comèles; réparations aux couverts du cloître de la cathédrale; reconnaissances de Villeneuve; remise de lods aux sieurs Bousquet, Laporte et Guilhem; nomination de commissaires chargés de régler l'annexion, pour le spirituel, des habitants domiciliés sur la rive gauche de l'Aude à la paroisse de Gougens, 25 juin (f. 284-285); — sur nouvelle réclamation du curé de Monze, commission aux syndics de s'en remettre à l'arbitrage de l'avocat Rodier, 2 juillet (f. 286); — *Te Deum* pour la conclusion de la paix; assignation du curé de Monze devant le sénéchal de Carcassonne; acte complémentaire fait au prieur de Comèles; nomination du sieur Chabbert à la charge de procureur juridictionnel du chapitre à Villeneuve, 9 juillet (f. 286-287); — réparations à la sacristie de Gougens; nomination du sieur Casteide comme organiste du chapitre, sous l'honoraire de 600 livres par an, 16 juillet (f. 288-289); — remboursement d'une somme de 835 livres 3 sols 9 deniers destinée, après taxation des décimes, à être distribuée aux prébendiers proportionnellement à leur revenu respectif, 27 juillet (f. 290-291); — confirmation, nonobstant les motifs d'opposition des prébendiers, du don de 150 livres fait au sieur Ducoté, maître de chapelle de la cathédrale, 30 juillet (f. 292); — projet d'arbitrage dans l'affaire du four édifié par le sieur Sélariès au Mas-Cabardés, 8 août (f. 292); — construction de la sacristie de Monze, 13 août (f. 293); — octroi d'une indemnité de 27 livres 10 sols au fermier de Preixan, à raison du dommage causé par la grêle le 14 août courant; mandement de 400 livres au profit de Joseph Molinier, dit Laroze, entrepreneur de la construction de l'église de Montredon; commission d'huissier de la temporalité du Mas-Cabardés en faveur de Pierre Vincent, habitant du lieu; inféodation d'un lopin de terre au terroir de Villeneuve au profit du sieur Escapat, négociant à Carcassonne; assignation du chapitre par les prébendiers en annulation de la délibération accordant une gratification de 150 livres au sieur Ducoté, et en reconnaissance des droits prétendus par les prébendiers à la confection et à la signature des nouvelles reconnaissances, le tout en vertu de la transaction du 1er juillet 1762, 24 août (f. 294-295); — autorisation au syndic de se présenter, sur l'assignation des prébendiers, à la cour du sénéchal de Carcassonne, 27 août (f. 296); — prêt du drap noir « qui ne doit servir qu'à l'usage du « chapitre », pour une fois seulement et à titre exceptionnel, au curé de Saint-Sernin; distribution de 71 setiers 3 quartières de blé aux membres du chapitre, 3 septembre (f. 297); envoi du syndic à Monze pour surveiller l'établissement des fondations de la sacristie, et faire participer aux frais de cette construction l'évêque de Carcassonne, en sa qualité de fruit-prenant pour l'honoraire de Carbonac; règlement sur la *présence* exigible par les bénéficiers du chapitre, 14 septembre (f. 297-298); — réparations à l'église de Cazilhac; opposition du curé de Monze à la construction de la sacristie, motif pris de ce « qu'il etoit prealable « d'assembler la communauté pour savoir si on consentoit « que la sacristie fut faite à l'endroit indiqué par Mgr « l'eveque », 24 septembre (f. 299); — mise en demeure contre le sieur Sicard, adjudicataire de trois coupes de bois, en exécution de toutes les clauses de son contrat; réparations à la maison du chapitre à Alairac, 1er octobre (f. 300); — délégation du syndic Lafon à Castelnaudary, pour conférer avec le sieur Roger, officier de la maîtrise des eaux et forêts, au sujet de l'affaire Sicard; mandement de 100 livres au profit de Joseph Molinier, dit Laroze,

entrepreneur de l'église de Montredon, 8 octobre (f. 301); — réparations à la sacristie de Voisins; demande des frères Pelletier, marchands à Carcassonne, tendant à obtenir communication des archives de la seigneurie de Montlegun, acquise par feu Jean Pelletier en 1577; envoi d'un mémoire à l'intendant de la province sur l'affaire de la sacristie de Monze; adjudication des réparations de la maison capitulaire à Alairac; rapport sur le récolement des bois du Cairol, du Prat-francés et de la Grèze-basse, et examen de la lisière divisoire entre les bois du Cairol et les bois de Cuxac-Cabardés; mémoire sur les droits de lods exigibles par le chapitre à Villeneuve, 22 octobre (f. 302-303); — remise d'un droit de lods au sieur Berlan, de Villalbe; déplacement de la cloche capitulaire pour remédier aux gouttières constatées dans le chœur; adjudication à Etienne Ormières, maître maçon, et Guilhaume Vidal, maître charpentier, des réparations de la maison capitulaire d'Alairac, 29 octobre (f. 304-305); — admission de M. Leffry, prêtre de Saint-Victor de Marseille, en qualité de maître des enfants de chœur, 9 novembre (f. 305); — maintien des droits de présence au prébendier Birot, nommé, vu la pénurie de prêtres, vicaire de Palaja; réparations au lieu capitulaire; remise de lods à Tallavignes, fermier de Villeneuve, 30 novembre (f. 306-307); — remboursement des frais de voyage offert à M. Leffry, maître des enfants, pour le décider à se rendre à Carcassonne; aumône de 48 livres aux pauvres de Villeneuve; affiches pour le renouvellement de la ferme du four du chapitre; sommation au grenetier du chapitre en remise de ses comptes, 4 décembre (f. 308); — opposition de M. de Molleville au projet de réparations du lieu capitulaire et à la nomination de M. Leffry, comme maître des enfants de chœur; dépôt des comptes du grenetier acceptés sous bénéfice de corrections; remise des titres de la terre de Montlegun aux sieurs Pelletier, 17 décembre (f. 309-310); — confirmation du don de 72 livres fait à M. Leffry, nonobstant l'opposition des prébendiers; rectification et ratification des comptes du grenetier; élection des consuls de Villeneuve; bail de la charge de maître des enfants de chœur à M. Leffry des Fontaines, 21 décembre (f. 311-312); — règlement pour la remise en bonne forme des comptes du grenetier et du trésorier, 24 décembre (f. 313); — protestations motivées du chapitre à l'occasion des élections consulaires de Carcassonne, 21 décembre (f. 314-316); — constitution de Me Boyer, procureur au sénéchal de Carcassonne, pour occuper au nom du chapitre contre les marguilliers de Monze, 7 janvier 1764 (f. 316); — paiement d'un compte de fournitures pour les réparations de la petite sacristie et des églises de Monze, Gougens et Alzonne; compliments adressés par le chapitre à l'abbé de Juigné nommé à l'évêché de Châlons, 14 janvier (f. 317); — consignation d'une déclaration des prébendiers « comme quoy ils n'entendent « etre en droit de deliberer sur aucun des objets enoncés « dans la deliberation du chapitre du 31 decembre « dernier.... »; procuration à M. Laffon pour défendre dans l'instance contre le curé de Monze, 28 janvier (f. 318); — don d'une gratification de 10 livres à Mlle Massé pour soins donnés aux enfants de chœur en l'absence du maître de la maîtrise; réparations à la sacristie d'Alairac et à la chapelle saint Michel de la cathédrale; mandement de 48 livres pour réparations au moulin de la Seigne; réparations à l'autel de paroisse dans l'église cathédrale, 17 février (f. 319); — à la sacristie de l'église de Voisins; aumônes aux pauvres de Cazilhac, 29 février (f. 320); — aumône de vin aux dominicains de Carcassonne; nomination de Viguerie [1], premier commis au greffe du sénéchal et présidial de Carcassonne, en qualité de greffier de la temporalité du chapitre pour les terres de Gougens, Villalbe et Villeneuve; renouvellement du confessionnal à l'usage du curé de la paroisse Saint-Nazaire, 17 mars (f. 320); — pouvoir au syndic de choisir deux avocats chargés, conjointement avec les deux avocats de Villeneuve, de régler la question des droits de lods dus pour les échanges, 21 mars (f. 321); — décision pour l'éducation en commun dans les locaux de la maîtrise des enfants chargés du service des messes et des enfants de chœur; bail à ferme des nouveaux défrichements du Mijanel, sur le pied de 55 livres de rente annuelle; réparations à la chapelle de paroisse, 4 avril (f. 321-322); — règlement pour les enfants de chœur; aumône aux pauvres de Villalbe; rapport du syndic sur l'affaire contre le curé de Monze; sentence arbitrale sur la question des lods de Villeneuve; autorisation de poursuites contre les anciens fermiers de Capendu, 14 avril (f. 323-324); — remise à M. de Lavelanet, théologal, de ses dettes envers le chapitre, 18 avril (f. 324); — aumônes aux pauvres du Mas-Cabardés et de Pomas; autorisation de poursuites contre Fabre, de Miraval-Cabardés, pour dégradations aux bois du chapitre et refus de consentir de nouvelles reconnaissances, 8 avril (f. 325); — élection des nouveaux syndics et choix des officiers annuels; opposition des prébendiers au dernier règlement sur les enfants de chœur, 1er-2 mai (f. 325-327); — fin de non recevoir opposée par le chapitre à cette protestation et constitution de mandataires en défense, 9 mai (f. 328-329); — aumône aux pauvres de Voisins; réparations à la petite sacristie; constitution d'une délégation en défense sur l'assignation faite par les prébendiers devant le bureau diocésain, en

(1) Plus tard notaire et procureur au bailliage de Carcassonne, auteur des *Annales ou Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne*.

restitution d'arrérages de décimes perçus de 1756 à 1762, 12 mai (f. 329); — aumône aux pauvres de Montlegun ; vérification des défrichements pratiqués à Montlegun ; réclamation d'indemnité par David, de la Fajole, fermier du chapitre, pour frustation par lui supportée de la dîme des luzernes depuis 1758; don d'un secours aux marguilliers de la chapelle Saint-Jean d'Auriac pour insuffisance de revenus, 5 juin (f. 330) ; — don d'une indemnité de 24 livres au sieur Cazaintre pour réparation du chemin conduisant à la chapelle de Sainte-Croix ; secours à l'église de Grèzes ; réparations au moulin de la Seigne, 23 juin (f. 331) ; — provision de la charge d'huissier de la temporalité du Mas-Cabardès à Benoît Salesse, en remplacement du sieur Vincent révoqué ; réparations à Gougens ; nouveau règlement sur le droit de présence des intitulés, 21 juillet (f. 332-334) ; — élection des consuls de la Tourette ; secours au sieur Bezombes, second carillonneur, 8 août (f. 335) ; — distribution de grains aux intitulés du chapitre ; décision touchant les arrérages de rente à la charge de M. de Mouthoumet, 11 août (f. 336) ; — comptes du grenetier et du trésorier du chapitre ; augmentation de dépenses pour l'église de Montredon ; accusation de vol à la charge du sieur Domerc, de Saint-Pierre-des-Vals, 25 août (f. 336-338) ; — remise au sieur Maury de la surveillance des enfants de l'école publique pendant les vacances ; commission au syndic pour la visite des immeubles de la mense capitulaire, 1er septembre (f. 338) ; — règlement sur la dîme des vendanges, 29 septembre (f. 339) ; — payement au commandeur de Douzens de la censive due pour la maison curiale de Montredon ; réparations à la sacristie de l'église de Trèbes ; mandement de 1.000 livres pour fournir aux frais des livres de chant ; décision portant remboursement des arrérages des décimes aux prébendiers, à raison de 36 livres 15 sols pour chacun d'eux, 13 octobre (f. 340-341) ; — rapport du syndic sur la question des décimes, sur l'état de l'affaire de la communauté de Monze, et sur l'indemnité des luzernes réclamée par David, fermier des fruits décimaux du chapitre ; plaintes contre Larrieu, maître du tinal, et Massip, 31 octobre (f. 341-343) ; — mandement de 200 livres au profit de l'entrepreneur de l'église de Montredon ; remboursement de 3.000 livres à M. Chevalier, 17 novembre (f. 344) ; — plainte contre Sicard, des Martys, pour coupe de baliveaux dans les bois du chapitre ; réparations à l'église de Capendu, 21 novembre (f. 344-345) ; — suspension de l'examen des comptes du trésorier, en attendant une consultation d'avocats à l'étude, 24 novembre (f. 345) ; — aumône aux pauvres d'Alairac, 1er décembre (f. 345) ; — élection des consuls de Villeneuve ; aumône de 200 livres aux pauvres de la charité, 22 décembre (f. 346-347) ; — de 48 livres aux pauvres de Villeneuve, 29 décembre (f. 347) ; — de 24 livres aux pauvres de Cazilhac ; réparations à la sacristie de Saint-Sernin ; proposition d'Estribaud, fermier de Villalbe, en vue d'un défrichement portant sur deux seterées de terre, 12 janvier 1765 (f. 347-348) ; — acceptation des propositions Estribaud, sous réserve d'une étude préalable des conditions d'irrigabilité des nouvelles terres ; réparations à l'église de Cazilhac ; aumône aux pauvres de Montlegun, 19 janvier (f. 348) ; — et de Montredon ; nomination du sieur Le Clerc, clerc tonsuré du diocèse de Rieux, comme régent des écoles publiques, 6 février (f. 349) ; — transfert du siège capitulaire depuis la Toussaint jusqu'à Pâques dans la chambre des comptes, par suite de l'extrême humidité du local ordinaire en hiver ; aumônes aux pauvres de Pomas et de Grèzes ; réparations aux églises de Cazilhac et de Montredon, 16 février (f. 349) ; — achat aux consuls de la Cité de deux crapaudines en bronze pesant 59 livres, à raison de 16 sols la livre, « par ce que « la compagnie peut en avoir besoin, le moins qu'on y « pensera, pour quelque cloche », 18 février (f. 350) ; — aumône de 48 livres aux pauvres de Conques ; réparations de la sacristie d'Alzonne à frais communs avec les bénédictins de Montolieu, 23 février (f. 351) ; — rejet d'une proposition des prébendiers touchant la question des décimes ; rejet de la demande d'indemnité présentée par le sieur David à propos de la dîme des luzernes, 27 février (f. 352) ; — envoi du syndic Laffon à Toulouse pour ester en justice contre les prébendiers ; don de 96 livres aux capucins de Carcassonne pour la réparation de leur couvent, 9 mars (f. 353) ; — réparations aux possessions du chapitre sur la rivière d'Aude et au rec Mayral longeant le cimetière de Villalbe, 13 mars (f. 353).

G. 282. (Registre.) — In-folio, 249 feuillets, papier.

1765-1770. — Délibérations du chapitre cathédral de Carcassonne. — Réparations aux terres de Villalbe le long de la rivière d'Aude ; établissement d'une porte en fer à l'appui de communion de la nouvelle chapelle de paroisse, 23 mai (f. 1) ; — affiches pour le renouvellement des fermes d'Alairac, Saint-Martin, Montredon, Monze et Carbonac ; aumône de 24 livres aux pauvres de Capendu ; mandement de l'évêque prescrivant des prières publiques pour demander la pluie, 13 avril (f. 1 et 2) ; — adjudication de la ferme d'Alairac à Barthélemy Biau, sur le pied de 3.300 livres, 29 setiers d'avoine, 29 paires de chapons et 600 pains d'un livre pour les pauves de la paroisse ; adjudication de la ferme de Saint-Martin et de Montredon à André Fabre, Pierre Estève, Bertrand Camellier et Jean Romette agissant solidairement, au prix de 1.600 livres, 16 paires

de chapons, 16 setiers d'avoine et 8 charges de vin pour la maîtrise ; de la ferme de Monze et de Carbonac à François Montlaur, de Floure, au prix de 770 livres, 8 setiers d'avoine, 8 paires de chapons et 150 pains d'une livre pour les pauvres dudit lieu ; élection des syndics et des officiers annuels, 1er mai (f. 2-4) ; — réparations à la sacristie de Cavanac, à la sacristie du chapitre et à l'autel d'Alzonne ; réparations aux orgues de la cathédrale, 18 mai (f. 5-7) : — pavage du cloître ; réparations au moulin de la Seigne, 29 mai (f. 7-8) ; — bail des réparations dudit moulin au maçon Chausy, de Villemoustaussou, sur le prix de 94 livres ; transfert de l'ancien autel de la chapelle de sainte Anne à la chapelle de saint Pierre, et dédicace de cet autel à cet apôtre, « en memoire de ce que ladite « chapelle a eté faite et construite par feu M. de Rochefort, « ancien eveque de cette eglise », 15 juin (f. 8) ; — injonction au juge de la temporalité du Mas-Cabardès de se rendre au siège de sa charge, à l'effet d'informer contre de nombreux malfaiteurs ; fondation de deux obits en faveur de feu M. Dardé, prébendier, 26 mai (f. 9) ; — adjudication au prébendier Larrieu de la maison canoniale occupée par le sieur Bernadet, sur la rente annuelle de 19 livres outre les charges locales et municipales ; élections des consuls de la Tourette et de Miraval, 10 juillet (f. 10-11) ; — confirmation des consuls du Mas-Cabardès, 13 juillet (f. 11) ; — devis de réparations à faire à la chapelle saint Pierre de la cathédrale et à la maison Bernadet ; refus d'indemnité par le chapitre aux fermiers du Gougens, 24 juillet (f. 12) ; — lettres de vicaire général du diocèse accordées à Jacques Camayou, chanoine et prieur de Bubas et de Cabriac ; réception de Jacques Desalasc, prêtre du diocèse de Carcassonne, à la prébende libre des douze de M. Bernadet ; attribution du droit de vétéran à M. Bernadet ; présentation du titre de promoteur conféré par l'évêque à M. Dusalasc, tenu par ses nouvelles fonctions « d'assister deux fois la « semaine aux audiences de l'officialité et d'accompagner « l'eveque dans ses visites », 15 août (f. 14) ; — réclamation des prébendiers touchant les décimes pour les années 1763 et 1764 ; distribution des grains aux divers intitulés, 31 août (f. 14-15) ; — remise du jugement de la question des décimes à une assemblée d'avocats de Toulouse, 4 septembre (f. 15) ; — assignation au sénéchal faite au chapitre par les prébendiers en restitution d'une dette de 424 livres 14 sols 7 deniers sur les comptes des années 1763 et 1764 ; réparations au Mijanel, à Villalbe, 28 septembre (f. 15-17) ; — aux églises de Fontiès et de Cazilhac ; nomination de Pierre Vincent comme huissier capitulaire de la temporalité du Mas-Cabardès, en remplacement de Benoît Salesses, 1er octobre (f. 17-18) ; — répression de désordres au Mas-Cabardès ; réparations à Villalbe, 12 octobre (f. 18) ; — règlement pour les enfants chargés du service paroissial ; établissement de défenses au Mijanel contre les crues de l'Aude ; affiches pour la coupe du bois de Gramentés, 26 octobre (f. 19-20) ; — construction d'un vestiaire pour le chapitre, 30 octobre (f. 20) ; — don d'une indemnité de 250 livres au fermier du vin de Gougens, en dédommagement des pertes causées par la grêle ; nomination du sieur Dalen, clerc tonsuré du diocèse de Carcassonne, comme régent des écoles publiques de la Cité ; refus par les prébendiers de soumettre l'affaire des décimes à l'arbitrage d'avocats ; aumônes aux pauvres de Villeneuve et de Conques ; envoi d'une délégation vers le prince de Beauveau, commandant en chef de la province, « qui doit passer « au premier jour » ; vente des fiefs d'Alairac et de Villesèque-basse au sieur Pont, pour la somme de 2.000 livres, 16 novembre (f. 21-22) ; — audition des comptes du sieur Macou, trésorier, et réserves des prébendiers sur l'article touchant la dépense des enfants servant les messes ; remboursement de 1.000 livres et *dividatur* de 72 livres pour chaque chanoine et de 36 livres pour chaque prébendier ; cession d'immeuble faite par le chanoine Alibert au profit de M. Astre, son collègue, sous le bon plaisir du chapitre, 27 novembre (f. 22-23) ; — ordonnance épiscopale prescrivant l'oraison de quarante heures pendant trois jours à l'occasion de la maladie du Dauphin ; aumône au sieur Ducoté, ancien maître de musique ; consultation des avocats de Toulouse admettant comme fondée la réclamation des prébendiers contre le chapitre ; mesures de police contre divers malfaiteurs du Mas-Cabardès ; réparations au moulin de Gougens, 7 décembre (f. 23-24) ; — aumônes de 30 livres aux pauvres de Montlegun ; de 600 livres aux pauvres de la Cité ; empiètements de la communauté de Cuxac-Cabardès sur la garrigue de Montrouch ; difficultés pour l'adjudication de la coupe du bois de Gramentés, 21 décembre (f. 24-25) ; — récusation des sujets présentés pour les charges consulaires de Villeneuve ; provision de l'office de procureur juridictionnel en faveur du sieur Puel, de Villegly, pour le lieu de Villeneuve, 24 décembre (f. 25-26) ; — délibération sur les moyens à prendre pour contraindre la communauté de Villeneuve à présenter des candidats idoines aux fonctions de consuls, 28 décembre (f. 26) ; — élection des consuls de Villeneuve ; distribution de millet aux pauvres de la Cité ; aumônes aux pauvres de Montredon, Conques, Villeneuve, Trèbes, Cazilhac, Grèzes et Alairac ; réparations à l'église d'Alairac ; réduction à la demi-tasque des droits à payer par le sieur Joulia, de Villeneuve, pour un terrain inculte qu'il désire complanter en vigne, 4 janvier 1766 (f. 26-27) ; — réparations au grenier de Gougens ; aumône de 18 livres aux pauvres de Pomas ; projet d'un service funèbre pour le repos de l'âme du Dauphin ; demande

de crédits supplémentaires pour la confection des livres de chant, 18 janvier (f. 28); — admission du projet de catafalque dressé par le sieur Passelat, tapissier, pour le service funèbre du dauphin, 25 janvier (f. 29); — enregistrement des lettres royales, en date du 24 décembre 1765, prescrivant des prières publiques à l'occasion de la mort du dauphin (f. 29-30); — aumônes de 60 livres aux pauvres de Capendu, et de 48 livres aux pauvres de Voisins; autorisation donnée au chanoine Théron de faire célébrer un service solennel pour les bienfaiteurs du bureau de la charité de la Cité, 5 février (f. 30); — aumônes aux pauvres d'Alzonne et de Grèzes; appointement contre le sieur Fabre, de Miraval; décret de poursuites contre le sieur Sicard, inculpé de tentative d'assassinat sur le sieur Bouscat, garde des bois du chapitre, 15 février (f. 30-31); — aumônes aux pauvres de Gougens et des Martys; arrestation de l'inculpé Fabre; paiement de l'autel de marbre exécuté par le sieur Molinier, de Caunes, pour l'église de Cazilhac, 12 mars (f. 32); — renouvellement des fermes des carnens et des foins de la Cité, des légumes de Montlegun; renouvellement de la ferme du moulin de la Seigne; aumône d'un « gros pain par semaine » au sieur Ducoté jusqu'à fin juillet suivant; réparations au grenier de Gougens, 5 avril (f. 32-33); — *exeat* au sieur Leffry, maître des enfants de chœur, pour se rendre en Provence; don d'une avance de 400 livres au sieur Larrieu pour amortir la pension grevant sa prébende; permission aux marguilliers de déposer les chaises dans un coin du *Preciosa,* 12 avril (f. 34); — examen des conditions avantageuses présentées par le chanoine Poulhariès pour la confection des livres de chant; remise du droit de lods accordée à Antoinette Lagardère, épouse Biscan; affiches pour le renouvellement des fermes, 19 avril (f. 35); — paiement de 72 livres d'honoraires au sieur Casteide pour une année de leçons d'orgue; assignation faite au chapitre à la requête des prébendiers en cassation du règlement en vigueur pour les enfants servants de messes, 26 avril (f. 36); — élection des syndics, choix des officiers annuels, 1er mai (f. 37); — sentence arbitrale de l'évêque sur le différent survenu à raison du règlement concernant les enfants servants de messes; enregistrement des lettres épiscopales stipulant que « le reglement sera « executé suivant sa teneur, en faisant toutefois observer « au chapitre qu'entre les enfans des messes et les enfans « de chœur, il seroit convenable de distinguer ces enfans « par une soutane et bonet violet, toutes les fois qu'ils « seront appelés à quelque fonction curiale... »; dégâts à Villesèque à la suite du débordement du Fresquel, 10 mai (f. 38-41); — projet de règlement pour la sacristie; don d'une indemnité de 138 livres au fermier d'Alairac à raison du dégât causé par la grêle; projet de transformation en prairies arrosables des terres du Mijanel; assignation faite au chapitre à la requête du sieur Biau, en cassation du bail à ferme des dîmes de Capendu, 31 mai (f. 41-42); — recherche des titres déterminant les obligations des fermiers de Villalbe et de Gougens; réparations à la soufflerie des orgues de la cathédrale; aumône de 24 livres aux pauvres de Villeneuve; mandement de la somme de 422 livres pour la part du chapitre dans les frais de réparations à l'église de Conques; don d'une indemnité de 40 livres aux fermiers de Trèbes à raison de la grêle, 7 juin (f. 43); — aumône de 24 livres aux pauvres de Fontiès; travaux préparatoires pour l'aménagement du sol en prairies au Mijanel, 14 juin (f. 44-45); — aumône temporaire de 2 livres 10 sols par mois et pendant huit mois, pour la subsistance d'un orphelin à la Tourette, 21 juin (f. 45 v°); — opposition des prébendiers au projet de la création de prairies au Mijanel; achat d'ornements pour l'église de Fontiès-d'Aude, à suite d'une ordonnance épiscopale; réquisition du sieur Négrat aux fins de faire procéder à l'inventaire des biens de feu M. Aragon, à Villeneuve, 5 juillet (f. 46-47); — rejet pur et simple des protestations des prébendiers sur la question du Mijanel, 7 juillet (f. 47 v°); — autorisation aux prébendiers de procéder à l'enlèvement des armoires leur appartenant et fixées au mur de la sacristie; suspension pour huit jours des poursuites intentées contre Pierre Sicard, inculpé de tentative de meurtre sur le sieur Bouscat; reconnaissance formelle des droits du commandeur de Douzens sur la presbytérale de Montredon; réparations aux terres de Villalbe longeant la rivière, 12 juillet (f. 48); — ordre aux syndics de faire par lettre à l'intendant de la province le récit des désordres provoqués journellement par le sieur Fabre à Miraval et dans les environs; choix des consuls de Miraval; relevé des dégâts causés par les jardiniers riverains aux arbres du Mijanel; différent entre le chapitre et la communauté de Villeneuve, à raison de la succession Aragon, 19 juillet (f. 49-50); — commission de garde-terre et chasse à Villeneuve délivrée à Baptiste Jammes, 9 août (f. 51); — réparations au moulin de la Seigne, à la voûte de la cathédrale, 10 septembre (f. 52); — réclamation des prébendiers pour leur part sur les dîmes du terme d'octobre; injonction en production de comptes faite par les syndics à Cassaing, maître du sol; autre injonction à M. de Serviès d'avoir à rendre « foy et homage » au chapitre; projet de réparations à la voûte de l'église Saint-Sernin, 25 octobre (f. 53); — accord et règlement d'honoraires entre le chapitre et le cordelier Lefèvre, pour l'aménagement des prairies du Mijanel, 8 novembre (f. 55); — saisie des revenus de la prébende du sieur Massip, 21 novembre (f. 56); — entérinement des lettres épiscopales de vicaire général

délivrées à Guillaume Besaucèle, prieur de Bubas et Cabriac, docteur *in utroque* (1); aliénation des terres rurales à Villeneuve; réparations à l'église d'Alairac; envoi d'un mémoire à l'évêque sur les désordres de Miraval; ratification de la transaction conclue le 31 octobre précédent entre le syndic du chapitre et les consuls de Carcassonne, pour la concession des eaux superflues de la fontaine de ladite ville, 6 décembre (f. 58-59); — aumônes aux pauvres de Conques et de Montredon: démarches pour obtenir du major de la Cité la présence à demeure, pendant les offices, d'un portier chargé de contenir la foule dans la cathédrale et de réprimer le désordre, 20 décembre (f. 60); — choix des consuls de Villeneuve; aumônes aux pauvres de Villeneuve, Voisins et Grèzes, 23 décembre (f. 61); — envoi du théologal à Toulouse pour soutenir au parlement le procès intenté par le curé de Monze; mémoire du curé de Saint-Nazaire en réclamation de divers droits, notamment celui de percevoir les novales paroissiales, 11 janvier 1767 (f. 61 v°); — aumônes aux pauvres de Cazilhac, Montlegun et Pomas; projet de réparations au sanctuaire et à la sacristie de Saint-Jean d'Auriac, 17 janvier (f. 62); — adjudication sur le pied de 4.443 livres des terres de Villeneuve; compte-rendu de la situation des travaux au Mijanel, 19 janvier (f. 62-64); réclamations diverses des prébendiers, 28 janvier (f. 65-66); — consultation à prendre à Toulouse sur les prétentions du curé de Saint-Nazaire; délaissement de la tour de Mieudas et du *soloul* en dépendant par Marie Bousquet, veuve Dupont, 28 janvier (f. 67); — texte de l'accord conclu, sur la médiation de l'évêque, entre le chapitre et M. Roubichou, curé de Monze, 2 février (f. 67); — relèvement du salaire des fileuses en vue de remédier à la situation des classes pauvres et de combattre la mendicité; abonnement à 80 francs avec les marguilliers pour la fourniture de la balustrade en fer de l'église d'Alairac, 14 février (f. 68); — remboursement à Jean Alary, marchand droguiste de Carcassonne, d'une somme de 56 livres 13 sols 4 deniers, perçue, à titre de lods, sur une pièce située à Saint-Salvy et dépendant du fief de l'hôpital et non du fief du chapitre; projet de réparations à la chapelle foraine de Sainte-Croix; reprise de la procédure criminelle contre Pierre Sicard, inculpé de tentative d'assassinat sur le sieur Bouscat; projet d'aliénation du fief d'Auriac; supplément au processionnal imprimé par l'évêque, 18 février (f. 69); — adjudication de la première coupe du bois de Gramentès; affiches pour le renouvellement des fermes du chapitre à Preixe, Herminis, Conques ou prieuré de Saint-Pierre de Vic, Blomac et Paretlongue; observations au sujet du supplément au processionnal, lequel est accepté en principe pour toutes les processions propres au chapitre, 21 février (f. 70-71); — aumône de 42 livres aux pauvres d'Alairac; allocation des frais exposés par le théologal à Toulouse pour les affaires du chapitre; affichage de l'arrêt du parlement de Toulouse sur le respect et la décence à tenir dans les églises; analyse d'une consultation de droit sur les prétentions du curé de Saint-Nazaire; supplément de congrue aux curés de Cazilhac, Montredon et Gougens, 25 février (f. 72); — frais d'entretien et de garde de l'inculpé Fabre, prisonnier au château de la Cité; consultation au sujet du four banal du Mas-Cabardès, 26 février (f. 73); — déclaration des avocats sur les prétentions du curé Maffre; suppression de la distribution des aumônes de la semaine sainte pour cause d'abus reprochés aux communautés religieuses et dont le chapitre demande réparation; compte-rendu des opérations de plantation de mûriers et d'ensemencement pratiquées au Mijanel; achat d'ornements sacerdotaux pour la cathédrale, 11 mars (f. 74-75); — ratification des contrats d'adjudication de la coupe de bois de Gramentès et de la ferme de Preixe, Herminis et Saint-Pierre-de-Vic; emprunt de 1.200 livres pour les ouvrages du Mijanel; « révolte dans la montagne à raison de l'adjudication du bois de Gramentès »; achat de deux meules pour le moulin de la Seigne; sur un nouveau répartement des décimes fait par la chambre diocésaine du clergé, cotisation des canonicats à 1.426 livres, des hebdomades et prébendes à proportion, 21 mars (f. 76-77); — aumône de 66 livres aux pauvres d'Alzonne; consultation d'avocats sur la banalité du four du Mas-Cabardès; commission de garde bois de la montagne à Jean Vidal, de Carcassonne; autre commission d'huissier de la temporalité du chapitre au même, 28 mars (f. 78-79); — réparations au grenier d'Alairac; participation du chapitre aux frais de repavage des rues de Villeneuve; opposition des prébendiers aux travaux du Mijanel, 11 avril (f. 80-82); — emprunt de 3.000 livres pour lesdits travaux; aumônes aux pauvres de Villeneuve, Voisins et Capendu; achats d'ornements pour les églises de Capendu et de la Cité; remise entière des droits de lods à Jean-Anne Bonnet et à Pierre Pujet, 14 avril (f. 82-83); — pouvoir au syndic d'occuper en l'instance pendante au parlement au sujet de la banalité du four du Mas-Cabardès; aumônes diverses; extrait de la délibération des marguilliers d'Alairac sur les réparations du chœur de leur église; prétentions du fermier de l'équivalent sur l'entrée du vin des intitulés; compte-rendu de la situation des travaux au Mijanel, 25 avril (f. 84-86); — achat de semence de foin pour le Mijanel, 29 avril (f. 87); — choix des syndics, élection des officiers annuels, 1er-2 mai (f. 88-89); — résolution portant injonction au syndic des prébendiers d'avoir à se trouver présent au contrat

(1) Plus tard évêque constitutionnel de l'Aude, de 1791 à 1801.

d'emprunt de 3.000 livres pour les ouvrages du Mijanel, 4 mai (f. 89 v°); — opposition des prébendiers audit emprunt; aumônes à deux pauvres familles de Montredon; refus du major de la Cité touchant le paiement de la dîme, 9 mai (f. 90-91); — opposition des prébendiers à la continuation des ouvrages du Mijanel; refus par les mêmes de porter la relique de Sainte-Anne; relèvement des travaux effectués au Mijanel, avec sommation aux prébendiers d'avoir à présenter leurs observations sur le programme établi par les chanoines pour l'aménagement de cette terre, 2 juin (f. 93-97); — réparations à Gougens et à Villalbe; récolte de l'avoine au Mijanel, 5 juin (f. 97 v°); — refus des chanoines d'adhérer aux propositions des prébendiers tendant à soumettre la question du Mijanel à l'arbitrage d'avocats; nomination des commissaires chargés de recevoir « la foy et homage » des seigneurs du Val-de-Daigne, 10 juin (f. 98-99); — refus du seigneur de Rieux de rendre foi et hommage au chapitre; projet de travaux de défense à Villalbe, le long de la rivière, 13 juin (f. 100); — réparations à l'église de Villeneuve; remise aux bénédictins de Lagrasse d'un registre de reconnaissances de 1377 pour la seigneurie de Caunettes-en-Val; recherche de la valeur des fruits décimaux appartenant au chapitre dans le prieuré de Saint-Pierre-de-Vic; fixation des honoraires pour la procession de Saint-Jean-de-Ceilhe; offres présentées au chapitre pour la levée de la récolte au Mijanel, 20 juin (f. 100-102); — après enquête, partage des dîmes de Saint-Pierre-de-Vic, à raison de deux tiers pour le chapitre et un tiers pour l'évêque; nomination de Jean-Baptiste Gleizes comme régent des écoles de la Cité; remise au chanoine Astre de la surveillance des travaux du Mijanel; renvoi aux agents généraux du clergé aux fins de consultation, de l'affaire du curé de Saint-Nazaire au sujet de la dîme des novales; assignation dudit au sénéchal pour dégradation aux plantations d'arbres de Saint-Jean-de-Ceilhe, 27 juin (f. 102-104); — envoi aux agents généraux du clergé d'un mémoire circonstancié sur l'affaire des novales; prétentions du curé de Montredon à percevoir la dîme sur la partie du Mijanel ci-devant complantée d'arbres; acte de saisie entre les mains du chapitre par le promoteur de l'évêché, des revenus de la prébende du sieur Massip; réquisition des prébendiers (sur délibération encartée au registre) concernant la récolte du Mijanel, 4 juillet (f. 104-105); — constitution du syndic du chapitre sur l'assignation faite au sénéchal du sieur Maffre au sujet des dégradations d'arbres pratiquées par lui à Saint-Jean-de-Ceilhe; honoraires du curé de Pennautier pour le service de Pareilongue; aumône au détenu Fabre et à sa famille; sur avis des avocats, reprise du programme des aménagements en cours au Mijanel et du projet d'emprunt nécessaire à cet effet, 11 juillet (f. 106-108); — dédain affecté des prébendiers à la suite de la communication de la délibération capitulaire du 11 juillet relative au Mijanel, 22 juillet (f. 108); — acquiescement du chapitre à la suppression, en tant que prieurés, des domaines de Gaure, Fleix, Azac et Villeraze et à leur union au séminaire de Carcassonne; réparations à la Seigne et à Gougens, 25 juillet (f. 109-110); — nouvelle opposition des prébendiers à la poursuite des travaux du Mijanel, 27 juillet (f. 110); — règlement pour le service et la tenue au chœur; paiement par le chapitre au juge Abraham, de 18 livres d'honoraires à lui dues à l'occasion du procès criminel Bouscat; choix du syndic pour la conclusion d'un accord amiable avec le curé Maffre dans l'affaire de Saint-Jean-de-Ceilhe; état des revenus du chapitre en grains et en argent pour 1767, savoir : blé, 216 setiers 2 quartières; avoine, 336 setiers; seigle, 47 setiers 2 quartières 2 punières; espèces, 10.880 livres, 12 août (f. 111-112); — intervention du chapitre dans l'instance pendante entre le fermier des dîmes de Trèbes et le sieur Verdier et consorts, réfractaires; poursuite de la procédure instruite au sénéchal contre les prébendiers dans l'affaire du Mijanel, 19 août (f. 113); — reprise des moyens de défense des chanoines dans cette instance, 25 août (f. 114); — sur jugement favorable aux chanoines, ordre aux syndics de reprendre les travaux et d'emprunter à cet effet jusqu'à concurrence de 12.000 livres, 2 septembre, (f. 116); — emprunt consécutif de 3.600 livres au doyen du chapitre; assignation faite aux enfants du sieur Combes, de Villeneuve, en paiement de droits de lods par eux dus; poursuites contre les chasseurs et les braconniers surpris dans les terres de Villalbe; achat aux bénédictins de Caunes de 300 mûriers destinés au Mijanel, 5 septembre (f. 117); — poursuites au sénéchal des héritiers Combes; mandement de 400 livres au frère Lefèvre à compte de ses honoraires, 23 septembre (f. 118); — projet de traité avec le sieur Teisseire pour le libre passage des eaux destinées au Mijanel; démolition de la tour de Mieudas; remise du droit de lods à Pierre Jambert, 30 septembre (f. 119); — propositions du syndic Laffon au sujet des graines fourragères nécessaires pour le Mijanel, 10 octobre (f. 121-122); — ratification du décret d'union au séminaire de Carcassonne des prieurés de Gaure, Fleix, Azac et Villeraze; plainte contre le sieur Hudelle, ancien grenetier du chapitre, pour négligence dans le paiement des rôles échus, 31 octobre (f. 123-124); — quittance au sieur Pont cadet, négociant à Carcassonne, d'un remboursement de dette de 2.100 livres; injonction aux sieurs Fornier, propriétaires de la manufacture royale de la Trivalle, pour l'enlèvement des « fortifications » établies par eux le long de la rivière d'Aude, qui causent un préjudice notable aux possessions

du chapitre, 17 novembre (f. 125); — établissement d'un pont sur l'aqueduc du Mijanel à l'usage des jardiniers riverains, 11 novembre (f. 126); — rapport du théologal sur la situation forestière des possessions capitulaires à la montagne, 21 novembre (f. 127); — demande aux héritiers de M. Saint-Pardoux du texte des reconnaissances de Villegailhenc et de Villemoustaussou, 3 décembre (f. 128-129); — travaux de défense à Villalbe, le long de l'Aude; aumône aux pauvres de Villeneuve, 12 décembre (f. 130); — approbation des comptes, nonobstant l'opposition des prébendiers, 19 décembre (f. 131-132); — compte-rendu par M. de Molleville des résolutions arrêtées dans la séance du conseil politique de Carcassonne du 20 décembre, 24 décembre (f. 132-133); — autre compte-rendu de la séance du 26 décembre; il y est question, entre autres choses, « de la tyrannie singuilliere que les habitants de la « Trivalle s'obstinent de vouloir exercer sur cette ville » (1); des remontrances seront présentées à ce sujet au prince de Beauveau, commandant de la province, incessamment attendu à Carcassonne; nomination en qualité de secrétaire du chapitre du sieur Bélichon, « residant en Cité et d'une « ancienne famille de tout tems attachée aux interets de « la compagnie », au lieu et place du sieur Crocy, peu suspect de zèle et de dévouement; résolutions pour éviter la surtaxe des décimes, 5 janvier 1768 (f. 134-135); — réception du nouveau secrétaire capitulaire; réparations à la métairie de Montrouch; aumônes aux pauvres de Villeneuve et de Voisins; acquiescement de l'évêque à une requête des chanoines tendant à rétablir les anciens usages au sujet du gain des « grossettes » et autres distributions, par dérogation à l'ordonnance de visite de 1764, 23 janvier (f. 137); — règlement sur cette matière; aumône aux pauvres de Cazilhac, 30 janvier (f. 138-139); — ratification de l'accord conclu avec le sieur Teisseire pour le passage des eaux du Mijanel; réparations à Villalbe et à l'église de Salsigne, 24 février (f. 139); — relaxe du détenu Fabre, prisonnier au château de la Cité; constitution d'un fonds de 150 livres pour le relèvement du salaire des fileuses; règlement sur les suppléances en matière de service de la chape au chœur, 12 mars (f. 140); — avance d'une somme de 192 livres au prébendier Dutilh, 24 mars (f. 140 v°); — gratification de 30 livres au jeune Trilhe, enfant de chœur; vote d'une indemnité au fermier de Villesèque; renouvellement des fermes de Voisins, de Cazilhac et des égleisages, 6 avril (f. 142); — ratification de l'acte d'emprunt de 2.500 livres conclu avec la demoiselle Charlotte Brunet; acte d'obligation passé par Pierre Bezombes, au nom du détenu Fabre, de la somme de 150 livres payables dans le délai de deux ans; prétention des prébendiers sur différents objets; travaux d'aménagement de la rigole destinée à porter les eaux au Mijanel; prise à gages du sieur Chabartés, chargé de l'entretien de la prairie du Mijanel et de la culture des mûriers; remise au chapitre général du soin de réformer les abus existant dans la pratique du chant et le service divin, 22 avril (f. 143-144); — ratification d'un emprunt de 3.000 livres fait à M. de Blancafort, doyen, pour les travaux du Mijanel; indemnité aux fermiers du Mas-Cabardès éprouvés par la grêle; projet de réparation de la salle des archives et de classement des titres, 30 avril (f. 144); — confirmation des syndics; élection aux offices annuels, 1er-2 mai (f. 145 v°); — réparations à l'église de Saint-Jean-de-Ceilhe, 5 mai (f. 146); — convention avec le sieur Chabartés, nouveau régisseur du Mijanel; acte aux prébendiers de leur désistement dans le procès relatif à ce domaine, 7 mai (f. 146-147); — réparations au moulin à vent de la Seigne et aux ponts du Fresquel et du canal; consultation sur une question de préséance entre le chapitre et le curé de Saint-Sernin, 14 mai (f. 147 v°); — réponse à deux résolutions des prébendiers touchant l'une le service des chapes au chœur, l'autre le sol et le final, 21 mai (f. 148); — expression d'un vœu pour le rétablissement de la concorde depuis longtemps compromise entre chanoines et prébendiers, et examen des moyens à mettre en œuvre dans ce but, 19 juin (f. 149); — plainte du chanoine Astre contre l'organiste Casteide, 21 juin (f. 150); — emprunt de 3.000 livres pour l'achèvement des travaux du Mijanel et, en particulier, pour la réfection de la conduite destinée à recueillir le trop plein des eaux de la fontaine municipale, 23 juillet (f. 151); — lettres du roi et mandement épiscopal sur la mort de la reine, 6 août (f. 151-152); — examen du bail à conclure avec la ville au sujet des « eaux superflues » et délégation des syndics pour signer l'acte, 12 août (f. 153); — autre délégation aux syndics pour conclure un nouvel emprunt de 3.000 livres, 20 août (f. 154); — réception de M. Poulhariès de Grandchamp au canonicat d'Etienne Poulhariès, avec réserve du droit de « vétérance » en faveur de l'ancien titulaire, en considération des services rendus par lui à la compagnie; nomination de Jean Olieu, clerc tonsuré du diocèse de Toulouse, comme régent des écoles publiques; présentation aux charges consulaires de Miraval, 22 août (f. 155); — proposition d'arbitrage dans une affaire de bornage avec M. de Cavanac, 17 septembre (f. 156); — ratification du compte du grenetier Bonhomme; plainte contre le bedeau et le carrillonneur pour négligence dans le service de répurgation de l'église, 1er octobre (f. 156 v°); — sur le rapport du théologal, évocation au parlement de l'affaire du

(1) Avec une opiniâtreté affectée, les habitants des faubourgs tâchaient d'écarter les habitants de la Cité de tous conseils de ville et offices municipaux.

Mas-Cabardès ; choix des consuls de Villeneuve, 8 octobre (f. 157) ; — recherches à Montpellier sur la banalité du four du Mas-Cabardès, 22 octobre (f. 158) ; — réponse à différentes observations des prébendiers touchant l'administration temporelle, 2 novembre (f. 158 v°) ; — aumône aux pauvres de Montredon ; ratification d'une constitution de rente de 480 livres au profit de M. de Blancafort; aumône de 24 livres aux pauvres de Trèbes, 3 décembre (f. 159) ; — amende de 12 sols contre le sieur Roullet coupable d'avoir « troublé par un murmure continuel l'office du chœur », 10 décembre (f. 160) ; — rapport du théologal sur son voyage à la montagne et ratification d'une transaction conclue par lui avec Pierre et Nicolas Segnier, habitant le Cun, pour délit forestier commis dans le bois de Gramentès ; règlement pour le service du chœur, 14 décembre (f. 160-163) ; — approbation des comptes du trésorier ; supplément d'aumône pour les pauvres de Villeneuve ; aumône de 12 livres à ceux de Cazilhac ; rapport de M. Laffon sur l'état de la prairie du Mijanel ; protestation des prébendiers au sujet du nouveau règlement du chœur, 31 décembre (f. 164 v°-166) ; — plantation « de pourrette » de mûriers ; réponse du chapitre à la délibération des prébendiers du 31 décembre précédent, 4 janvier 1769 (f. 167) ; — accord du chapitre avec les bénédictins de Lagrasse au sujet d'une vigne sise dans le terroir de Conques, revendiquée par chaque partie comme étant une portion de son décimaire ; envoi de M. de Lavelanet à Toulouse pour l'affaire du four banal du Mas-Cabardès, 14 janvier (f. 168) ; — soumission, avant tout règlement, à un conseil d'avocats des mémoires de frais présentés par les prébendiers et par le curé Maffre ; projet pour le transfert du lieu capitulaire dans la chambre des comptes, 21 janvier (f. 169) ; — acte du sieur Massip au sujet de sa pension imputée sur le bénéfice de M. Blanc ; aumône de 48 livres aux pauvres de Capendu ; rapport du chanoine Alibert sur un ruisseau situé à Gougens, dont le recreusement regarde le chapitre et non le sieur Bouchère ; injonction au fermier de Gougens d'avoir à se défaire des chèvres nourries dans son troupeau qui ont fortement endommagé les nouvelles plantations d'arbres ; embauchage d'ouvriers pour l'arrosage de la prairie du Mijanel ; renouvellement de la ferme du Mas-Cabardès, 28 janvier (f. 169-171) ; — rapport de M. de Molleville sur la banalité du four du Mas-Cabardès concluant aux droits formels du chapitre ; réparations à la ferme de Marsilly ; jugement des Eaux et Forêts contre les syndiqués de la montagne ; aumône de 100 livres aux fileuses, 21 février (f. 173-174) ; — mandement des vicaires généraux du diocèse prescrivant des prières à l'occasion de la mort du pape Clément XIII ; démission de la charge de maître de musique par le sieur Leffry ; silence injurieux des prébendiers, après communication, par pure condescendance, du mémoire d'avocats relatif au four du Mas-Cabardès, 11 mars (f. 175) ; — choix de l'église Saint-Sernin pour la bénédiction des Rameaux, 15 mars (f. 176) ; — réception de Guillaume Besaucèle à la dignité de doyen, au lieu et place de feu M. de Blancafort ; règlement sur l'attribution des maisons canoniales ; supplément d'aumône aux pauvres de Villeneuve, 18 mars (f. 176) ; — accord du chapitre avec les bénédictins de Lagrasse au sujet des limites respectives des prieurés de Montipèze et d'Azac, 1er avril (f. 176 v°) ; — autre accord avec les censitaires du Mas-Cabardès au sujet du four banal ; autorisation au sieur Gazel d'avoir un banc à dossier dans l'église du Mas-Cabardès, 12 avril (f. 177) ; — acompte de 300 livres donné par le chapitre aux censitaires du Mas-Cabardès, 15 avril (f. 177 v°) ; — nomination des syndics du chapitre et élection aux offices annuels, 1er-2 mai (f. 178-179) ; — projet de vente de la plaque de bronze déposée primitivement sur le tombeau de M. de Saint-André, 18 mai (f. 180) ; — fixation de l'itinéraire de la procession du *corpus Christi* ; afferme de la cire, 31 mai (f. 180 v°) ; — réparations à la maison du sol de la Cité ; nomination de l'organiste Casteide aux fonctions de maître de musique ; réparations au moulin de la Seigne, 10 juin (f. 181) ; — prise de possession par Guilhaume Camayou, de la prébende libre dite des douze de Jacques Desalasc, 29 juin (f. 182) ; — réception de noble Marie-Grégoire de Bertrand au canonicat et à l'office de précenteur délaissés par feu Pierre-Jean-Etienne Bélichon, son oncle ; nomination d'exécuteurs testamentaires pour la succession Bélichon, 30 juin (f. 182) ; — nouvel emprunt du chapitre pour ses procès et délégation de M. de Molleville à Toulouse chargé d'occuper dans ces mêmes procès ; lettres d'appel en cassation du « compiésement » des terres de Marsilly ; révision de l'état des novales en conformité du nouvel édit de mai 1768 sur les congrues ; ordre au garde du chapitre de « tirer » sur les chèvres du fermier de Gougens, insoucieux des précédents avertissements à lui faits, 22 juillet (f. 183) ; — pétition du curé de Saint-Vincent pour obtenir la portion congrue, sur renonciation par lui faite aux fruits décimaux ; offre par le sieur Estribaud de prêter au chapitre 12.000 livres, sous bénéfice du renouvellement pur et simple de son contrat sur la ferme de Gougens ; refus par les chanoines de reconnaître comme suppléant du syndic aucun prébendier sans délégation écrite du corps tout entier ; projet d'emprunt pour les affaires du Mas et de Villeneuve, 1er août (f. 184-185) ; — nouvelle réclamation du curé de Saint-Vincent au sujet de sa portion congrue ; présentation aux charges consulaires de la Tourette ; emprunt de 2.000 livres au sieur Mage, prébendier ; commission au théologal pour emprunter 8.000 livres à Toulouse, 2 août (f. 186) ; —

option du sieur Marragon, curé de Montlegun, pour la portion congrue ; présentation aux charges consulaires de Miraval-Cabardés, 12 août (f. 187) ; — aumône à une « famille incendiée » d'Alairac ; acceptation d'un remboursement de 3.400 livres par le clergé ; réception de Jacques Contesat au canonicat de feu M. de Blancafort, 19 août (f. 187-188) ; — prétentions du curé de Monze à l'augmentation de sa congrue et au bénéfice des menues dépenses ; réparations à l'église d'Alzonne, 26 août (f. 188) ; — nouvelle plainte du chanoine Astre contre le sieur Casteide, maître de musique ; aumône aux pauvres de Montlegun ; produit de la ferme des grains, 2 septembre (f. 188-189) ; — réparations au tinal de Trèbes ; visite de la maison canoniale de feu M. Bélichon ; nomination de commissaires pour l'audition des comptes du Mijanel, 13 septembre (f. 189-190) ; — constitution sur l'appel interjeté par les prébendiers d'une sentence du sénéchal, 16 septembre (f. 190) ; — opposition des prébendiers aux comptes du Mijanel, 20 septembre (f. 191) ; — requête au grand maître des Eaux et Forêts pour obtenir l'exécution d'un arrêt du conseil portant assignation du sieur Bonhomme, adjudicataire du quart de réserve ; procès-verbal sur la découverte du corps d'un enfant mort dans les terres du chapitre ; opposition par les prébendiers à la réduction du legs fait au chapitre par feu M. Bélichon, 24 septembre (f. 191-192) ; — nomination du trésorier de la bourse ; réparations au chemin de la Métairie-Grande ; assignation du sieur Bonhomme, adjudicataire du quart de réserve ; réparations aux bâtiments de Villesèque ; vérification des novales à Alairac, 30 septembre (f. 192-193) ; — relation des dégâts commis aux bois du chapitre ; lettre du chanoine Poulhariès de Grandchamp, sous-diacre, demandant à jouir des avantages accordés aux chanoines dans les ordres ; offre d'une grille destinée à la chapelle Saint-Pierre par le chanoine Nègre, 7 octobre (f. 193) ; — ajournement de la décision à intervenir sur la requête du curé de Saint-Vincent relative à sa portion congrue ; ordre aux syndics de prendre, de concert avec la veuve, les mesures nécessitées par le décès du feudiste Varennes, et d'obtenir la remise des titres appartenant à la compagnie ; demande de réparations par le fermier de Villesèque ; mandement de 1.000 écus au profit du sieur Barou, directeur de la manufacture de Cuxac, fermier des biens capitulaires au Mas, à Miraval et à la Tourette, 31 octobre (f. 194-195) ; — avances au sieur Faubeau, prébendier, « ayant eu plusieurs maladies » ; mort du sieur Bousquet, procureur juridictionnel du chapitre ; réparations à Villalbe, 4 novembre (f. 195 v°) ; — poursuite en appel de l'affaire du curé de Saint-Nazaire ; réparations à Villalbe et plantation de « planssons », 8 novembre (f. 196-197) ; — attribution de la maison de M. Larrieu à M. Rieux, 13 novembre (f. 197 v°) ; — nomination du sieur Cros, notaire du Mas, comme procureur juridictionnel ; délégation du chanoine Laffon à Toulouse, 18 novembre (f. 198) ; — remise par la veuve Varennes des titres détenus par son mari et liquidation par les syndics de la succession du défunt, en ce qui touche ses créances sur le chapitre ; réquisitoire du précenteur sur les abus constatés au chœur et dans la pratique du chant ; nomination du sieur Murailhe à l'office de lieutenant du juge pour les seigneuries du Mas, Miraval et la Tourette, 22 novembre (f. 199-203) ; — achat de cuves pour Capendu et Gougens ; fondation d'obit par le sieur Barona, 25 novembre (f. 203-204) ; — aumône de 18 livres aux pauvres de Gougens ; dénonciation de l'appel porté au parlement de l'appointement rendu par le sénéchal de Carcassonne dans l'affaire du curé de Saint-Vincent, 16 décembre (f. 205) ; — présentation au chapitre de neuf sujets pour les élections consulaires de Villeneuve, 20 décembre (f. 207) ; — aumône de 30 livres aux pauvres de Montredon ; réponse à une délibération des prébendiers formant opposition dans le procès en cours contre le curé de Saint-Vincent ; articulats du précenteur sur les divers abus relevés dans l'exercice des différentes fonctions du chœur ; prise à partie de l'évêque à l'occasion de l'affaire du curé de Saint-Vincent, 30 décembre (f. 207-210) ; — aumône de 27 livres aux pauvres de Montlegun ; autre aumône de 150 livres par le soulagement des fileuses ; ratification des comptes de la sacristie et des travaux du Mijanel, 13 janvier 1770 (f. 210-211) ; — nomination du sieur Escapat comme procureur juridictionnel du lieu de Villeneuve ; acquiescement exprès de l'évêque à l'intervention à lui imposée dans la cause du curé de Saint-Vincent ; réparations aux commodes de la petite sacristie de la cathédrale, 17 janvier (f. 211) ; — audition du compte du trésorier, 24 janvier (f. 212) ; — rejet de la candidature du sieur Besaucèle à un canonicat récemment attribué à M. Contesat ; comparution du syndic des prébendiers à l'occasion de l'opposition faite la veille à l'audition des comptes du trésorier de la bourse ; réponse motivée aux observations des prébendiers sur le service du chœur, 26 janvier (f. 213-217) ; — aumône de 36 livres aux pauvres de Villeneuve, 22 février (f. 217) ; — de 18 livres aux pauvres de Monze ; accord avec le sieur Négral pour le classement des papiers retirés des mains de la veuve Varennes et pour la rédaction en double exemplaire des reconnaissances des fiefs capitulaires à Villegailhenc et à Trèbes ; réparations au Mijanel ; récolement du linge de la maîtrise, 3 mars (f. 218-219) ; — propositions d'accommodement présentées par le sieur Combes, de Villeneuve, au sujet des droits de succession exigibles des habitants de Villeneuve en vertu de la transaction de 1319, 9 mars

(f. 220) ; — aumône de 36 livres aux pauvres de Capendu ; création d'un garde terre à Villalbe, 23 mars (f. 221) ; — ratification de l'adjudication de la coupe de bois de Gramentès ; réparation à la voûte du sanctuaire de la cathédrale ; refus par la communauté de Blomac de payer la dîme du millet, 28 mars (f. 221) ; — plaintes contre le sous-maître de la maîtrise, 7 avril (f. 222) ; — réparations aux terres du Mijanel et de Villalbe, 10 avril (f. 223) ; — opposition des prébendiers auxdites réparations ; règlement sur les [illegible], 19 avril (f. 223-225) ; — commission au sieur Gros, notaire du Mas-Cabardès, pour faire la levée des droits de lods des terres de la montagne, avec pouvoir d'accorder la remise du tiers du *foriscapium* pour toutes les acquisitions inférieures à 300 livres, la faveur de toute remise supérieure restant expressément réservée au chapitre ; approbation, sous plusieurs conditions, de la cession faite par le prébendier Cannecaude à son collègue Blanc, de la maison canoniale située à l'angle du Plô des Bruyères, 28 avril (f. 225-226) ; — choix des syndics et officiers du chapitre pour le nouvel exercice financier, 1er-2 mai (f. 227-229) ; — réponse en cinq articles à un acte des prébendiers au sujet du sol et du final ; aumône de 24 livres aux pauvres de la paroisse des Martys ; réparations à Villalbe ; déplacement de la rigole maîtresse du Mijanel ; aumône d'un setier de blé et de 2 setiers 1 quartière d'orge aux fileuses de la Cité ; rapport par M. de Lavelanet sur différentes missions à lui confiées par le chapitre ; visite de la maison canoniale de cet intitulé ; maintien en sa faveur du droit de présence jusqu'à son installation dans son nouveau bénéfice à Béziers, 19 mai (f. 230-231) ; — réponse à un acte signifié de la part des prébendiers au sujet des reconnaissances ; précautions à observer pour le déplacement de la rigole maîtresse du Mijanel, 26 mai (f. 232-233) ; — commission à Puget, bedeau, pour surveiller la coupe des foins du Mijanel ; fixation du prix de la vente du foin sur le pied de 25 à 30 sols le quintal ; aumône de 36 livres aux pauvres de Voisins ; réparations à Villalbe ; réserve d'un local destiné à servir de lieu capitulaire dans l'acte de cession à vie de la maison canoniale de M. de Lavelanet ; plainte contre le fermier de Gougens, pour avoir arraché une vigne sans le consentement du chapitre, 2 juin (f. 234-236) ; — affirmation et reconnaissance des droits du chapitre à l'occasion du nouveau jubilé, 10 juin (f. 236) ; — restriction dans certains cas des droits honorifiques du procureur juridictionnel du Mas ; réponse à un acte du syndic des prébendiers ; réparations à la métairie de Montrouch ; « pour cette fois seulement et sans que la complaisance du chapitre puisse tirer à conséquence, on ouvrira les grilles du sanctuaire qui sont en face de l'autel, pour que les « paroisses puissent faire leur station (du jubilé), mais le « chœur sera fermé et gardé de façon qu'on ne puisse y « entrer et pour cet effet, il sera placé dans le sanctuaire « des bancs pour que le clergé puisse s'y placer... », 15 juin (f. 237-239) ; — projet de réparations au couvert du sanctuaire de l'église de Montredon ; demandes diverses du curé de Gougens, 23 juin (f. 240) ; — nomination de Pierre Souillé comme régent des écoles en remplacement du sieur Olien, 26 juin (f. 240 v°) ; — présentation du syndic des prébendiers ; ajournement de la construction de la rigole du Mijanel, 27 juin (f. 241) ; — réception de Jean-Louis-François de Sales de Rolland « à la théologale » ; achat de chaînes ou de cordes et de seaux pour le puits du cloître, 8 juillet (f. 242 v°) ; — cession à M. de Rolland de la maison canoniale délaissée par M. de Lavelanet, 11 juillet (f. 243) ; — observations du curé de Saint-Sernin sur la portée réelle de sa requête au sujet de la portion congrue ; réparations aux ornements de l'église Saint-Sernin ; intervention auprès des consuls en faveur du carillonneur du chapitre imposé, contre tous les usages, sur les rôles de la capitation ; réparations au moulin de la Seigne, 21 juillet (f. 244-245) ; — plaintes contre le sieur Casteide, maître de musique ; contre le sieur Barou, fermier du Mas-Cabardès, pour retard dans la remise du cautionnement convenu ; requête du sieur Danceau de Lavelanet, ancien théologal du chapitre de Carcassonne, actuellement grand vicaire à Béziers, tendant à obtenir « la présence pour tout le temps « qu'il a été tenu présent audit Béziers, et qu'il n'a peu « jouir de son nouveau bénéfice, suivant l'affiliation qu'il y « a entre les deux églises et suivant la délibération du « dix-neuvième mai dernier », 4 août (f. 246-247) ; — demande d'un crédit de 600 livres pour parer aux affaires pendantes devant le parlement et pour la reliure de livres de chant ; legs du chanoine Nègre pour l'embellissement des chapelles Saint-Pierre et Sainte-Anne ; réparations à la maisonnette du Mijanel, 7 août (f. 248) ; — au lutrin du chœur ; présentation insuffisante de sujets soumis au choix du chapitre pour le consulat de Villeneuve, 11 août (f. 249) ; — relation du chanoine Laffon sur les différentes affaires à lui confiées par l'assemblée ; mandatement d'une somme de 67 livres 14 sols 6 deniers au profit du charpentier Sabatier, pour travaux effectués au moulin de la Seigne, 18 août (f. 249 v°).

G. 283. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1770-1778. — Délibérations du chapitre cathédral de Carcassonne. — Produit du sol de la Cité pour l'année 1770 ; réparations au sanctuaire de l'église de Trèbes ; condoléances du chapitre à l'occasion de la mort de la

marquise de Bezons, nièce de l'évêque; protestation du trésorier sur « le tour de cheville », et dires de l'archidiacre et du chanoine Macou à l'occasion de l'attribution du droit de présence au sieur Contésat; afferme des herbes mortes du Mijanel, 14 septembre 1770 (f. 1-3); — nouvelle délibération sur la demande de présence faite par le sieur Contésat, chanoine; avis des docteurs de Toulouse sur l'affaire Danceau de Lavelanet, 22 septembre (f. 4-5); — présence accordée au chanoine Bertrand rappelé par l'évêque de Rieux pour se préparer à la prêtrise, 29 septembre (f. 6); — visite de la maison canoniale de feu M. Bélichon, 6 octobre (f. 6 v°); — requête du curé de Gougens tendant à obtenir la jouissance d'un lopin de terre, sis près de la fontaine; nouvelles prétentions du curé de Saint-Vincent au sujet des novales; réparations à l'église d'Alzonne et aux prisons du Mas-Cabardès; demande du curé de Villeneuve au sujet des novales; propositions de Mandoul, de Villalbe, au sujet des travaux à exécuter le long de la rivière d'Aude, 10 octobre (f. 7-8); — remise au sieur Montoumet de la rente qu'il doit au chapitre; répartition à charges égales entre le chapitre et le fermier des frais de réparations à pratiquer au château du Mas; remise du droit de lods au sieur Besombes; attribution de la maison de M. Bélichon à M. Cassaing, chanoine, 20 octobre (f. 8 v°); — lettre des agents généraux du clergé au sujet de la déclaration en interprétation de l'édit des congrues; provisions de vicaire général accordées par l'évêque au sieur Desalasc, prieur de Caunettes, 17 novembre (f. 11); — renvoi aux fins de consultation à Toulouse du projet de poursuites à entamer contre le sieur Estribaud au sujet d'un délit de dépaissance commis par ses bêtes sur les terres du chapitre; délégation du chanoine Laffon pour procéder au renouvellement des reconnaissances de Villegailhenc, Trèbes et leurs dépendances; réparations à Villalbe concurremment avec les autres riverains de l'Aude; propositions d'accommodement avec l'évêque à propos de l'affaire du curé de Saint-Vincent, 24 novembre (f. 12); — sur consultation d'avocats, abandon de l'affaire Estribaud; aumônes de 24 livres aux pauvres de Pomas, de 30 livres à ceux de Preixan, et de 200 livres aux fileuses de Carcassonne; compte des réparations aux églises d'Alairac et de Preixan; projet d'inventaire des effets de la petite sacristie et de la maîtrise; enregistrement des lettres de vicaire général accordées au sieur Desalasc, 15 décembre (f. 13-14); aumônes aux pauvres de Conques et de Villeneuve; plantation d'arbres au Mijanel; règlement d'arrérages en faveur du sieur Négral, feudiste du chapitre; plantation de « bodules » aux fiefs de Mieudas et de Gougens, 22 novembre (f. 15); — sépulture de la demoiselle Nègre, veuve Cassaing; entreprise illicite du curé de Saint-Nazaire à cette occasion; consultation du chapitre sur cet objet, 27 et 28 décembre (f. 16-17); — résolution tendant à ester en justice sur l'assignation donnée au chapitre par le curé de Saint-Nazaire, 6 janvier 1771 (f. 17 v°); — opposition des prébendiers contre l'adjudication du bois coupé au Mijanel; aumônes aux pauvres de Trèbes, Grèzes et Salsigne, 19 janvier (f. 19); — comparution en chapitre du sieur Dutilh, syndic des prébendiers, faisant opposition à l'audition des comptes du trésorier; réparations à la chapelle de Saint-Pierre; projet d'édification d'une statue à la chapelle de Sainte-Anne, avec le produit du legs Boucard, 9 février (f. 21); — sur nouvelle comparution des syndics des prébendiers et après débats, remise de l'affaire des comptes à l'arbitrage d'une assemblée d'avocats; renouvellement de la ferme du four de Saint-Nazaire, 13 février (f. 22); — nouvelles difficultés et opposition à l'audition des comptes du trésorier, 18 février (f. 23-24); — ratification de l'audition des comptes du trésorier; compte des réparations faites à Conques, Ladern et Badens, 27 février (f. 24-25); — demande des fermiers de Voisins en résiliation de leur bail, 16 mars (f. 25); — placement de bodules à Montredon, Villalier et Villemoustaussou; réception du sieur Cassaing au canonicat de feu M. Nègre; placet du fermier du four de Saint-Nazaire pour obtenir des réparations, 13 mars (f. 26); — ratification de l'audition et clôture des comptes du trésorier Alibert; compte des réparations faites à Capendu; aumônes de 48 livres aux pauvres de Capendu et de 100 livres aux fileuses de la Cité, 20 mars (f. 26-27); — aumônes aux pauvres de Villeneuve et d'Alzonne; réparations au moulin de la Seigne; opposition des prébendiers aux comptes de sieur Alibert, 6 avril (f. 27-29); — ratification desdits comptes; déclaration du syndic touchant le gain par le chapitre du procès relatif à la banalité du four du Mas-Cabardès; vérification, après jugement rendu par les commissaires du roi et des États, de la somme de 648 livres 3 deniers, due au chapitre par la communauté de Villeneuve, 27 avril (f. 30); — choix des nouveaux syndics, élection des officiers du chapitre, 1er-2 mai (f. 31-32); — poursuites contre la dame de Foucaud en paiement de 225 livres d'arrérages de rentes en retard, 18 mai (f. 32); — refus par la dame de Blomac et la communauté dudit lieu de payer la dîme du gros millet et des grains grossiers; mise sous la surveillance d'un chanoine des chapelles dont les margnilliers n'ont pas encore produit leurs comptes, 24 mai (f. 33); — pouvoir aux syndics de passer transaction avec M. de Bezons au sujet de l'abandon fait par l'évêque de tous les droits à lui réservés dans les limites de la paroisse Saint-Vincent, 30 mai (f. 33); — remise pour un tiers du droit de lods au sieur Maurel, marchand de cuir, de Carcassonne; autre

remise pour le tout au sieur Bélichon, secrétaire capitulaire; poursuites contre le sieur Baron, débiteur du chapitre, 1er juin (f. 34); — entérinement des lettres de vicaire général accordées à Sébastien-Charles-Philibert de Roger de Cabuzac de Caux, chanoine de la collégiale Saint-Sébastien de Narbonne; dotation de deux obits par feu M. Dardé, prêtre et bénéficier de la cathédrale, 12 juin (f. 35); — ratification de la transaction conclue avec M. de Bezons au sujet de la cession des droits épiscopaux dans la paroisse de Saint-Vincent, 22 juin (f. 36); — acte d'abandon et de déguerpissement par les censitaires du four banal du Mas-Cabardès, 8 juillet (f. 36); — placement de bodules avant l'adjudication du bois de Gramentes; pouvoir au théologal de poursuivre l'annulation du bail de la ferme du Mas, 13 juillet (f. 37); — ratification du compte de dépenses à faire à la porte du Mijanel; édification dans le cloître d'un monument funéraire à la mémoire de M. de Blancafort, chanoine; relation sur les travaux de l'assemblée du clergé par le chanoine Thoron, délégué du chapitre, 17 juillet (f. 38); — nomination des consuls de la Tourette; requête des prébendiers au sujet de la présence; aumône de 24 livres aux pauvres des Martys, 20 juillet (f. 38); — accord avec le sieur Baron pour la ferme du Mas-Cabardès; plaintes contre Casteide, maître de musique; réparations au moulin de la Seigne, 24 juillet (f. 40); — réparations à Villalbe et aux « rivages du Mijanel », 7 août (f. 41); — produit du sol de la Cité; réparations à la métairie de Montronch, 17 août (f. 41-42); — ratification du bail de la prairie du Mijanel; projet de bornage des terres du chapitre avec celles du seigneur de Cavanac, 31 août (f. 42-43); — compte rendu du chanoine Laffon, délégué à Toulouse pour diverses affaires, 28 septembre (f. 43-44); — signification des arrêts obtenus contre la communauté du Mas-Cabardès; plaintes contre deux enfants de la maîtrise, 5 octobre (f. 44-45); — recensement des aqueducs du Mijanel, 26 octobre (f. 46); — projet de police à passer avec les fermiers du Mijanel; sommation au chapitre et à son fermier d'avoir à abaisser la chaussée du moulin de la Seigne, 9 novembre (f. 47); — refus par les prébendiers de signer la notification de certaines dépenses à eux faites par le chapitre, 16 novembre (f. 47); — réception du sieur Gaillardon, 28 novembre (f. 48); — requête au major de la Cité pour obtenir l'expulsion de « toutes personnes mal « famées et dont la mauvaise conduite est généralement « connue »; fondation de douze messes annuelles et perpétuelles par Mme Fourtie sur constitution d'un capital de 500 livres, 30 novembre (f. 48-49); — aumône de 24 livres aux pauvres de Miraval-Cabardès; réparations à Villalbe, 14 décembre (f. 49-50); — aumônes de 200 livres aux fileuses, de 36 livres aux pauvres de Villeneuve; nomination des consuls de Villeneuve; règlement pour les enterrements portant relèvement des tarifs, 18 décembre (f. 50-53); — plantation de *plansons* à Villalbe, 18 décembre (f. 53); — aumône de 30 livres à la paroisse de Voisins, 31 décembre (f. 53); — notification, pour approbation par l'évêque, d'un projet d'union du prieuré de Sainte-Marie à la paroisse de Rieux-en-Val, 17 octobre (1) (f. 54); — aumônes aux pauvres de Conques, Capendu, Montredon, Alzonne et Montlegun, 8 et 11 janvier 1772 (f. 54); — réparations à l'église de Gougens et au moulin de la Seigne; audition et clôture des comptes du trésorier, 6 février (f. 55-56); — aumônes aux pauvres de Preixe et de Grèzes, 19 février (f. 56); — travaux de défense au Mijanel, 27 février (f. 57-58); — aumône de 200 livres aux fileuses; adjudication des réparations à faire au moulin de la Seigne, 14 mars (f. 58-59); — avance de 150 livres au prébendier Faubeau, 17 mars (f. 59); — impôt d'une taxe de 201 livres sur chaque canonicat par le bureau diocésain; conventions avec le sieur Paramont pour l'entretien des mûriers du Mijanel, 23 mars (f. 59-60); — afferme du droit d'égleisages sur le pied de 205 livres; aumône de 30 livres aux pauvres d'Alairac, 6 avril (f. 61); — conclusion d'un bail avec le sieur Dalmairac, maître de musique; projet de vente des terres de la montagne, 14 avril (f. 62-63); — ouverture d'une requête civile présentée par les prébendiers; accord avec le sieur Cavalier, facteur, pour la réparation des orgues de la cathédrale, 29 avril (f. 64); — nomination des syndics et élection aux offices annuels, 1er-2 mai (f. 65-66); — réparations à l'orgue, au moulin de la Seigne et au chemin y aboutissant, 16 mai (f. 66); — peintures à l'église de Preixan, 27 mai (f. 66); — bail de la ferme de Badens, 3 juin (f. 67); — réparations à l'orgue, 12 juin (f. 68); — assignation du sieur Combes, de Villeneuve, en paiement d'une dette de 1.000 livres; incendie au bois de Gramentes, 27 juin (f. 68-69); — bail au notaire Fourès du recouvrement des droits recélés dans la ville basse, sur un forfait de 3 sols par livre; renouvellement du règlement du chœur, 1er juillet (f. 69); — acceptation d'un projet d'arbitrage présenté par le curé de Monze, 4 juillet (f. 70); — réception du sieur Ruffel à la prébende de feu M. Bayle; mission au sieur Anglade pour la visite des orgues de la cathédrale; attribution de la maison canoniale de feu M. Étienne Poulhariès au chanoine Alibert, 13 juillet (f. 71); — commission au sieur Nègre, bourgeois de Carcassonne, pour la vérification et l'estimation des terres relevant de la directe du chapitre au domaine de Charlemagne, 25 juillet (f. 72); — remise aux assemblées pleinières du chapitre de la connaissance de

(1) Cette délibération n'avait pas été transcrite à sa date.

toutes les infractions aux règlements du chœur, 26 juillet (f. 72 v°); — copie d'une délibération des prébendiers portant affirmation de leurs droits, 25 septembre (f. 74) [1]; — résolution du chapitre tendant à offrir au sieur Laguna le titre à vie d'organiste aux appointements annuels de 700 livres, 11 août (f. 75); — ajournement de la « passation « du bail de la Seigne » à Jean Valet jusqu'après la réception des ouvrages entrepris; Labadie, organiste de Saint-Just, de Narbonne, « qui devoit venir voir l'ovrage du sieur « Cavaillès, sera prié de proceder à la verification du relevé « dudit orgue », 17 août (f. 75-76); — sur le rapport de Labadie qui a trouvé « la soufflerie tres bien remontée, les « tuyaux tres bien reparés et les jeux pris separement ou « en corps tres bien d'accord, le tout suivant les regles « de l'art et de l'armonie et conformement à tous les « articles du devis », règlement du compte Cavaillès sur le pied de 100 pistoles, plus 4 louis pour fournitures et 12 livres d'étrennes à l'aide, 19 août (f. 76-77); — consultation sur un acte de Roubichou, curé de Monze et de Carbonac, au sujet de la nouvelle portion congrue, 12 septembre (f. 78); — réponse à la délibération des prébendiers (voir plus haut) touchant leurs droits en matière d'audition et de clôture de comptes ainsi que pour les remises du droit de lods; abonnement pour une rente annuelle de six livres au droit de dîme dû par le sieur David pour une partie de l'enclos de la Fageole, 26 septembre (f. 79-80); — nomination d'arbitres pour trancher une contestation relative au droit de lods soulevée par le sieur Roubi, acquéreur du bien de Charlemagne; fondation par Guillaume Bélichon d'un obit annuel de trois messes, sur constitution d'un capital de 500 livres, 10 octobre (f. 80); — réparations à la métairie de Montrouch; afferme du four du Mas-Cabardès, 24 octobre (f. 82); — demande des fermiers du Mijanel à raison de l'incendie de la grange, 12 novembre (f. 83); — aumônes aux pauvres de Villeneuve, Voisins, Miraval et les Martys, 21 novembre (f. 84); — bail au facteur Cavaillès pour le prix de 3.300 livres payables en quatre annuités des travaux suivants à effectuer au grand orgue : disjonction du positif, accroissement du clavier et des jeux de trompette, 25 novembre (f. 85); —. comparution des syndics des prébendiers au sujet de leur opposition à la clôture des comptes du grenetier; décharge au sieur Négral, avocat feudiste, des titres, papiers et reconnaissances à lui confiés depuis le décès du sieur Varennes, 4 décembre (f. 87); — aumône de 30 livres aux pauvres de Conques; établissement de défenses sur les bords de l'Aude au Mijanel, 22 décembre (f. 88); — aumône de 24 livres aux pauvres de Montlegun, 7 janvier 1773 (f. 89); — règlement pour les offices dans les églises à la collation du chapitre; aumône aux pauvres de Pomas, 23 janvier (f. 90); — rejet des propositions d'arbitrage présentées par les prébendiers dans l'affaire de la distribution des fruits du Mijanel, 24 janvier (f. 91); — réception du sieur Joseph Ruffel à la prébende de son frère; collation d'un titre à vie au sieur Laguna, organiste de la cathédrale; accord avec le sieur David, de la Fageole, au sujet d'une partie de la dîme de l'enclos complanté en vigne; accord pour la portion de dîme exigible de quatre sétérées de terre converties en jardin par le sieur Bourbon, propriétaire de Bourriac, 25 janvier (f. 92-93); — aumônes de 24 livres aux pauvres de Montredon, de 48 livres à ceux d'Alzonne, et de 150 à ceux de la Cité; ratification des comptes du trésorier sur un reliquat de 1.399 livres 16 sols 4 deniers; avance au sieur Dalmairac d'un crédit de 280 livres pour l'habillement des enfants de la maîtrise, 6 février (f. 93); — aumône de 48 livres aux pauvres de Capendu; sur consultation, partage entre le chapitre et le fermier des frais de reconstruction de la grange incendiée au Mijanel; vente de la pépinière des mûriers de ce domaine; réparations aux propriétés riveraines de l'Aude, à Villalbe, 27 février (f. 94-95); — aumône de 24 livres aux pauvres de Preixan; enregistrement des lettres royales portant provision de l'office de conseiller clerc au parlement de Paris en faveur de Marie-Grégoire de Bertrand de Molleville, chanoine et précenteur; réponse aux motifs d'opposition invoqués par les prébendiers contre la démolition du plancher du tinal, 10 mars (f. 96-99); — assignation des prébendiers au sénéchal en annulation de la susdite opposition, 18 mars (f. 99 v°); — réception du sieur Rey, curé de Saissac, au canonicat vacant de feu M. Bieysse, 19 mars (f. 100); — aumône de 24 livres aux pauvres de Villeneuve; arbitrage favorable au chapitre dans l'affaire de la démolition du tinal, 23 mars (f. 100); — distribution en argent du rôle de Pâques provenant des agriers de Villalbe, d'Alzonne, de Villesèque, du Mijanel et de Gougens, et s'élevant à la somme de 1.494 livres 10 sols; extrait du testament de Grégoire de Blancafort, ancien chanoine et doyen, signifié au chapitre comme débiteur envers les pauvres de Carcassonne; règlement sur la convocation des chapitres, 17 avril (f. 102-104); — transcription de l'authentique de la relique de la vraie Croix obtenue du pape Clément XIV, 21 avril (f. 105); — assignation de la part du sieur Bonhomme, de Laprade, à l'effet de procéder au recolement de la coupe du quart de réserve de la forêt de Gramentès, 24 avril (f. 105-106); — refus par Rieux, grenetier, de remettre les clefs du grenier, 26 avril (f. 106); — choix des syndics et des officiers annuels; copie de la lettre du grenetier s'excusant de n'avoir pu se rendre au chapitre, 1er-4 mai

(1) Cette pièce n'a pas été encartée à sa date.

(f. 107-109); — vérification du blé mis au grenier par Rieux, 8 mai (f. 110); — commission aux chanoines Laffon et Alibert pour procéder à la vérification des novales à Villeneuve; assignation du sieur Combes, de Villeneuve, en paiement de 1.000 livres, 19 mai (f. 110); — aumône de 36 livres aux pauvres d'Alairac, 7 juin (f. 112); — règlement pour les processions du saint Sacrement, 14 juin (f. 112); — ratification de l'accord conclu avec le curé de Villeneuve au sujet des novales; « emute arrivée entre les « jeunes gens du Mas et ceux de Miraval et pleintes du « consul de Miraval, lequel ayant voulu arretter le desordre « fut luy meme attaqué et eut son chaperon brisé »; transport de la terre de l'ancien cimetière de la Porte des Morts dans le cimetière adossé au mur de la ville, 7 juillet (f. 115); — bénédiction d'une cloche du carrillon de Saint-Vincent dédiée aux saints Nazaire et Celse (1), 10 juillet (f. 116); — réponses du chapitre au sujet de l'usage des chapes rendues sur requête des prébendiers au juge mage, 15 juillet (f. 116-117); — appointement de relaxe sur le même sujet, 19 juillet (f. 117); — demandes du curé d'Alzonne au sujet des réparations ordonnées par l'évêque à l'église dudit lieu; réparations à la métairie de Montrouch, 24 juillet (f. 118); — remise des menues dépenses au curé de Villeneuve, en exécution de la nouvelle ordonnance, 7 août (f. 119); — fixation du rôle de la distribution du blé, 21 août (f. 120-121); — recreusement de la rigole du Mijanel, 4 septembre (f. 122); — pose par le sieur Castres d'une balustrade en fer à l'orgue de la cathédrale; dépôt derrière l'autel de la plaque de bronze de M. de Saint-André; projet de construction d'un tour en bois au puits du cloître, 7 septembre (f. 123); — état des réparations à faire à la métairie de Montrouch, 11 septembre (f. 124); — aumône de 12 livres aux pauvres de Voisins, 18 septembre (f. 125); — creusement d'une rigole à Villesèque, 24 octobre (f. 126); — réception des ouvrages pratiqués au moulin de la Seigne; sur ordonnance épiscopale du 24 juin précédent, don de 10 livres au curé de Montredon pour le service spirituel du Mijanel; don de 30 livres à la fabrique de Gougens privée de tout revenu, 30 octobre (f. 126-127); — construction d'un bâtardeau au Mijanel; assignation du sieur Saisset en paiement de la ferme de Villesèque; recreusement de l'ancien cimetière et transport des terres et ossements dans le cimetière situé derrière l'église, 3 novembre (f. 127-128); — remise des menues dépenses à la fabrique de Montlegun, privée de toute espèce de revenu; déguerpissement du four banal de Miraval par le sieur Joulia, de la Tourette; présentation des comptes du secrétariat, 6 novembre (f. 128-129); — invocation de l'instance formée par le sieur Dardé au sujet de la ferme du four du Mas-Cabardès; requête du fermier du moulin de la Seigne tendant à obtenir d'acquitter en argent le montant de sa ferme, 4 décembre (f. 130); — attestation du chapitre au sujet des désordres qui surviennent journellement en ville et dans la campagne, 11 décembre (f. 131); — avance de 200 livres au prébendier Hudelle; fondation d'un obit par feu M. Nègre, chanoine, 15 janvier 1774 (f. 132); — recherches pour établir la « nobilité » des terres du Mijanel, 29 janvier (f. 133); — propositions de l'ingénieur Mathieu pour augmenter le débit des eaux au Mijanel; aumônes de 36 livres aux pauvres d'Alzonne et de 60 livres à ceux de Villeneuve; sur présentation de l'esquisse, commande au peintre Gamelin, de Carcassonne, d'un tableau de sainte Anne; injonction aux marguilliers de Saint-Gimer et de Sainte-Croix d'avoir à rendre leurs comptes, 19 février (f. 134); — réception des travaux faits à l'orgue de la cathédrale, sur le rapport du sieur Laguna, et vote d'un fonds supplémentaire de 480 livres en faveur du facteur Cavaillès pour la fourniture d'un jeu de voix humaine supérieur au jeu actuellement en place, 1er mars (f. 134-135); — renouvellement des fermes d'Alairac, Voisins, Saint-Martin-de-Montredon et Monze; consultation à prendre à propos des droits prétendus par la ville basse sur le Mijanel, 29 mars (f. 136); — nomination des nouveaux syndics et des officiers annuels, 1er-2 mai (f. 136-137); — oraison de quarante heures à l'occasion de la maladie du roi, 7 mai (f. 138); — réparations à Alairac; arrêt du parlement sur les congrues; adjudication de la sacristie d'Alzonne, 20 mai (f. 138); — ordonnance épiscopale sur la pompe funèbre du roi Louis XV (1), 28 mai (f. 139); — relation de ladite cérémonie funèbre, 4 juin (f. 140); — décision réglant les prérogatives honorifiques du prébendier Samary, curé de Saint-Nazaire, 6 juillet (f. 142); — autre décision accordant la « place de chanoine honoraire » au sieur Poulhariès, 13 juillet (f. 142); — envoi du syndic Laffon à Montpellier pour occuper dans l'instance formée par les consuls de Carcassonne en vue de soumettre à la taille les terres du Mijanel; choix du sieur Portalès comme procureur du chapitre à Toulouse, en remplacement du sieur Sabatier, décédé; protestation motivée des chanoines Astre, Cassaing et de Rolland contre l'attribution de l'aumusse grise au sieur Samary, prébendier vicaire, 15 juillet (f. 143); — consultation sur le refus par M. d'Alzau d'acquitter la dîme des agneaux, 30 juillet (f. 144); — compte-rendu du produit des grains levés au sol de la Cité et du blé du moulin de la Seigne; ordonnance des vicaires généraux du diocèse prescrivant des prières publiques contre la séche-

(1) Cf. Mahul, VI, 1re partie, p. 375.

(1) Cette cérémonie eut lieu à la cathédrale le lundi 30 mai.

resse, 20 août (f. 145); — travaux à faire au Mijanel, 10 septembre (f. 146); — consultation à prendre sur les droits du chapitre à Alairac et notamment les droits d'albergue et de quête contestés par la communauté dudit lieu, 1er octobre (f. 147); — état du produit du vin au tinal du chapitre; mandement des vicaires généraux du diocèse en date du 15 novembre, prescrivant des prières pour le repos de l'âme du pape Clément XIV et pour la prompte élection de son successeur, 19 novembre (f. 149); — travaux à effectuer à la prairie du Mijanel, 10 décembre (f. 150); — aumônes du 25 livres aux pauvres de Montredon, et de 150 livres à ceux de la Cité; remise de 10 livres pour les menues dépenses à la fabrique de Cazilhac, privée de revenus, 21 décembre (f. 151); — pouvoir aux syndics de transformer en traité régulier les propositions de l'ingénieur Mathieu en vue d'accroître le volume des eaux d'arrosage destinées à la prairie du Mijanel, 28 décembre (f. 152); — commission de garde juré des terres de Gougens, Villalbe et Villeneuve au suisse du chapitre, 24 janvier 1775 (*ibid.*); — pouvoir au trésorier de recevoir du clergé le remboursement d'une créance de 2.000 livres; aumône de 48 livres aux pauvres de Villeneuve; ordonnance des vicaires généraux du diocèse prescrivant des prières à l'occasion « de la maladie epizootique qui fait perir les « bœufs », 7 janvier (f. 153); — assignation prescrite contre la communauté de Villesèque pour passer nouvelle reconnaissance; aumônes aux pauvres de Conques, Alairac et Montlegun; élection des consuls de la Tourette et de Miraval, 8-18 février (f. 154-158-159); — désistement de l'appel évoqué contre le sieur Combes, de Villeneuve; aumône de 30 livres aux pauvres de Fontiès-d'Aude, 25 février (f. 159); — de 36 livres à ceux de Capendu, 4 mars (f. 160); — sur décision de justice, communication par le chapitre au notaire Crocy des titres concernant les droits seigneuriaux du lieu de Mieudas, 8 mars (f. 160); — aumône de 24 livres aux pauvres de Voisins; achat de deux mules pour le moulin de la Seigne; perception des droits de lods sur les terres de Carcassonne, Gougens et Mieudas; bornage à effectuer entre les terres de Villalbe et celles de Cavanac, 1er avril (f. 161); — seconde ordonnance de la cour des Aides prescrivant le dépôt chez le notaire Crocy des reconnaissances de Gougens et de Mieudas antérieures au dénombrement de 1688 ainsi qu'un grand nombre d'autres actes plus anciens relatifs à diverses possessions capitulaires, 8 avril (f. 162-163); — nomination des nouveaux syndics, élection aux offices annuels; autorisation aux syndics de faire peindre et dorer la balustrade en fer de l'orgue, et de faire placer un autel en marbre blanc à la chapelle de Notre-Dame; désistement par les prébendiers de leur requête civile, 1er-2 mai (f. 164-166); aumônes aux pauvres des Martys et de Villeneuve, 20 mai (f. 166); — réception du sieur de Bélissens à une prébende dite des douze, vacante par le décès du sieur Varennes; consultation à prendre contre un arrêt de la cour des Aides du 2 janvier précédent déclarant roturiers les biens et fief du chapitre à Mieudas; — réparations à la métairie de Montrouch; prière à M. Samary, curé de Saint-Nazaire, de prononcer un discours « le jour « du *Te Deum* », à l'occasion du sacre et couronnement de Louis XVI (1), 10 juin (f. 167); — réparations à l'immeuble de la maîtrise; remise à un arbitrage de l'affaire de la dîme des agneaux de Voisins, 28 juin (f. 168-169); — *Te Deum* pour le sacre de Louis XVI, 13 juillet (f. 169); — mandement de 360 livres au profit du sieur Marières, archiviste de la province, pour l'exécution de « trente-six « extraits necessaires au proces que le chapitre a contre la « communauté de Carcassonne », 23 juillet (f. 170); — contestation avec la veuve Estribaud au sujet de la vente des pailles de Gougens, 12 août (f. 170); — aumône du chapitre pour contribuer à l'élargissement « d'une honnete « famille des lisses appelée Galibert actuellement dans « les prisons de la Conciergerie, sans aucune ressource », 19 août (f. 171-172); — pose de bornes au terroir de la Fageole pour délimiter les décimaires de Montredon et de Montlegun; opposition motivée du sieur de Moleville, archidiacre, au droit précédemment accordé au sieur Samary de porter l'aumusse grise, 26 août (f. 172-174); — état des grains du sol de la Cité; réparations au sanctuaire et à la sacristie de l'église Saint-Sernin, 30 août (f. 175); — signification par voie d'huissier de l'opposition des chanoines Macou et Simand à la délibération octroyant au prébendier Samary « la faculté et l'honorifique de « porter l'aumusse grise », 6 septembre (f. 176-177); — réception du sieur Besaucèle au canonicat de feu Pierre Simand; don de 250 livres par ledit sieur Simand pour la fondation d'un obit; original encarté hors texte de la lettre du roi (12 janvier 1775) prescrivant le chant d'un *Te Deum* à l'occasion de son sacre, 20 septembre (f. 177-178); — emprunt de 1.500 livres sur la succession Marragon, sur offres du chanoine Laffon, exécuteur testamentaire; révocation pour cause de parenté de la charge de lieutenant du juge dans les terres capitulaires du Mas, Miraval et la Tourette, de l'avocat Muraille dont le frère, déjà prébendier, est candidat à un canonicat vacant, 28 octobre (f. 180); — expertise pour l'évaluation de la ferme de Gougens ainsi que des emprunts de terre faits par le directeur du canal aux possessions du chapitre, 11 novembre (f. 181); —

(1) Philippe Samary (1731-1803), orateur apprécié, député du clergé à l'Assemblée constituante, devint, après le Concordat, curé de Saint-Michel de Carcassonne.

réception de Basile Muraille, prébendier, au canonicat d'Antoine Muraille, son oncle, résignataire en sa faveur; collation du titre de « chanoine vétéran » à Antoine Muraille; réponse au factum de la veuve Estribaud au sujet de la vente des haras de la ferme de Gougens, 22 novembre (f. 182); — réparations à Alairac et à Villalbe; nouvelle ferme des cabaux de Gougens, 25 novembre (f. 183); — répartition de l'indemnité des terres prises à Gougens et s'élevant au chiffre total de 183 livres 16 sols 5 deniers, à raison de 48 livres 16 sols 6 deniers pour le chapitre et le reste pour les fermiers; poursuites au sénéchal contre la veuve Estribaud, obstinément réfractaire à l'accomplissement de ses obligations; réponse au sieur Fourès sollicitant la remise des reconnaissances à lui nécessaires pour la levée des lods et censives, 6 décembre (f. 184); — envoi du syndic Laffon à Montpellier pour occuper dans les différentes affaires pendantes à la cour des Aides, 13 décembre (f. 185); — paiement de la somme de 240 livres au sieur Cavaillès pour la pose d'un jeu de voix humaine à l'orgue, 20 décembre (f. 186); — aumône de 30 livres aux pauvres de Villeneuve; remboursement au chapitre par la communauté de Trèbes d'une somme de 2.525 livres, en exécution d'un jugement des commissaires du roi et des États, 3 janvier 1776 (f. 186); — défrichements au terroir de Gougens; demande des consuls du Mas tendant à l'établissement de conventions fixes pour le paiement du droit de fournage dans cette localité, 11 janvier (f. 187); — propositions d'arbitrage de la veuve Estribaud; aumône de 30 livres aux pauvres d'Alairac, 20 janvier (f. 188); — réception d'André David à la prébende de Basile Muraille, 31 janvier (*ibid.*); — clôture des comptes du sieur Cassaing, ancien trésorier, sur un reliquat à recouvrer de 2.781 livres 6 deniers, 10 février (*ibid.*); — déclarations du syndic Laffon sur l'injustice des prétentions de la ville de Carcassonne touchant la taille du Mijanel; aumônes aux pauvres de Voisins et de Montlegun, 17 février (f. 189); — autorisation au prébendier curé Samary d'utiliser la chaire du chapitre pour faire des conférences au peuple, « la nef étant plus propre que le « lieu où est fixée la chaire de paroisse », 12 mars (f. 190); — remise à la décision d'arbitres du règlement de l'affaire de la dîme des agneaux de Voisins et d'Alzau, 23 mars (f. 191); — communication au chapitre du mandement épiscopal du grand jubilé; aumône de 36 livres aux pauvres de Capendu, 10 avril (f. 191); — arbitrage avec la veuve Estribaud au sujet de la ferme de Gougens, 17 avril (f. 192); — sentence du sénéchal contre la communauté de Villesèque à propos du droit de quête; commission au sieur Bordel pour la levée du droit de lods à Villeneuve, 24 avril (f. 192); — nomination des nouveaux syndics, élection des divers officiers annuels, 1er-2 mai (f. 193-194); — ratification de l'arbitrage proposé avec le marquis d'Alzau, et des contrats des fermes de Capendu, Conques, Preixe, Blomac, Fontiès-rive-d'Aude, Herminis et Pareilongue; vidange du puits de la maîtrise, 8 mai (f. 195-196); — ordonnance épiscopale pour le jubilé universel; réparations à Villeneuve; ordonnance de la cour des Aides prescrivant la remise de certains titres à la communauté de Carcassonne, « lesquels seront retirés apres quinzaine », 18 mai (f. 197); — lettre du sieur Migeoule, du Mas-Cabardés, au sujet d'un droit de lods dû au chapitre sur une maison, 22 mai (f. 198-199); — jugement de la cour des Comptes sur l'opposition du chapitre à un dénombrement produit par la ville basse, 12 juin (f. 200); — attribution de cabaux à la ferme de Gougens, 24 juin (f. 201); — accord avec le curé de Monze au sujet de la congrue et des novales; état des dommages occasionnés par la grêle à Herminis; aumône de deux louis aux pauvres d'Alzonne, 10 juillet (f. 201-202); — vérification des terres de Gougens, 20 juillet (f. 203); — acceptation de l'accommodement proposé par la veuve Estribaud, 7 août (f. 204); — compte-rendu du produit des grains du sol de la Cité, 21 août (f. 205); — plainte contre le sieur Montpellier, vicaire perpétuel de Gougens, pour usurpation de l'aumusse grise, 18 septembre (f. 207); — présentation, avec délibération de la communauté, des nouveaux consuls de la Tourette; plainte contre le fermier de Capendu, 25 septembre (f. 210); — règlement épiscopal sur la police des inhumations, 28 septembre (f. 211); — réparations à Villeneuve et au chemin du moulin de la Seigne, 5 octobre (f. 212); — difficultés avec le précenteur Bertrand de Molleville au sujet de la pointe en blanc, 30 octobre et 9 novembre (f. 213-215); — réponse au dire de l'archidiacre sur l'affaire Bertrand de Molleville; demande des consuls de Gougens et du procureur du roi à Carcassonne tendant à obtenir une demi-sétérée de terre pour la création d'un cimetière à Gougens, 13 novembre (f. 216); — mise sous sequestre des fruits de la prébende du sieur de Bélissens, jusqu'à production par lui d'un certificat d'études théologiques; commission à MM. Cassaing et Desalasc pour veiller à l'exécution de la sentence arbitrale rendue entre le chapitre et le sieur Bourbon, 20 novembre (f. 217); — honoraire de 60 livres à l'ingénieur Chevalier pour l'exécution des plans et devis du retable de l'église de Trèbes, 23 novembre (*ibid.*); — produit de la récolte du vin et compte-rendu de la distribution, 4 décembre (f. 219); — nomination des consuls de Miraval et de Villeneuve, 14 et 24 décembre (f. 220-222); — aumône de 36 livres aux pauvres d'Alairac; ratification des comptes du sieur Alibert, ancien trésorier, 31 décembre (f. 223); — réponse des agents généraux du clergé sur les droits du précenteur

à la présence, droits nuls en cas d'absence, sauf pour le temps où le titulaire est censé siéger au grand conseil en sa qualité de conseiller clerc ; aumônes de 48 livres aux pauvres de Villeneuve et de 100 livres à ceux de la Cité, 4 janvier 1777 (f. 223-224) ; — mort du prébendier Jacques Bonhomme, 11 janvier (f. 224) ; — bail de la maison voisine du tinal au chanoine Laffon sous la rente annuelle de 36 livres, 13 janvier (f. 225) ; — inféodation au potier Saurel de deux sétérées de terre à Villeneuve ; payement pour un sixième des frais de réparations de l'église de Grèzes, 29 janvier (f. 226) ; — réparations au sanctuaire de l'église de Trèbes ; nivellement du terrain du Mijanel pour l'installation d'une machine hydraulique, 30 janvier (f. 226) ; — aumône de 12 livres aux pauvres de Montlegun ; achat d'une balustrade de fer pour le sanctuaire de l'église de Gougens ; affiches pour l'adjudication d'une coupe de bois à Gramentès, 22 février (f. 227) ; — nomination d'un second vicaire à la paroisse Saint-Vincent, en considération de l'âge avancé du curé Raucoule ; réparations au sanctuaire de l'église de Montredon ; consentement à l'union à la cure de Villemoustaussou des cinq chapelles de Saint-Pierre de Vitrac à la collation de l'évêque, ainsi qu'à la distribution des dîmes de la paroisse de Villemoustaussou dans laquelle l'évêque et le doyen du chapitre étaient codécimateurs [1], 28 février (f. 228-229) ; — aumône de 42 livres aux pauvres de Capendu, 22 mars (f. 230) ; — propositions de l'évêque au sujet de la translation de la cure de Saint-Sernin ; représentations du chapitre à ce sujet, 2 avril (f. 231-234) ; — compte-rendu par les chanoines Astre, Thoron, Laffon et Rey de leur députation auprès de l'évêque au sujet de la translation des paroisses, 5 avril (f. 235) ; — nomination des syndics et des officiers annuels, 1er-2 mai (f. 236) ; — réparations au moulin à vent de la Seigne ; renouvellement de la ferme des égleisages, 14 juin (f. 239) ; — programme pour la réception de « Monsieur » attendu à Carcassonne le 24 courant, 21 juin (f. 240) ; — règlement au sujet des emprunts de titres faits par les prébendiers au secrétariat ; envoi de M. de Bélissens au séminaire de la Dalbade, à Toulouse, pour s'y préparer au diaconat et à la prêtrise ; bail de la ferme des égleisages au chanoine Basile Murailhe, sur le pied d'un sol par livre, 28 juin (f. 240-241) ; — vérification des terres du Mijanel dont la ferme expire ; devis des réparations à faire à Gougens, 5 juillet (f. 241) ; — nouvelles demandes du précenteur Bertrand de Molleville, conseiller clerc au grand conseil, relativement à son droit de présence durant toute l'année, 19 juillet (f. 242) ; — consultation à prendre sur la qualité du tribunal compétent en la matière, 26 juillet (f. 244) ; — nomination des premier et deuxième consuls de Miraval, 30 juillet (f. 244 v°) ; — abandon des eaux superflues de la ville, 6 août (f. 245) ; — nivellement du lit de l'Aude, de la chaussée du moulin du Roi au pont de Carcassonne, et dudit pont à la prairie du Mijanel, 8 août (f. 245 v°) ; — réparations au sanctuaire de l'église de Voisins ; plainte des consuls de la ville basse contre le fermier de Gougens [1], pour cause de dégradation à la canalisation municipale ; réparations au chemin du moulin de la Seigne ; achat du lambris du réfectoire des minimes pour l'église de Montredon ; renouvellement de la ferme du Mijanel ; nomination des consuls de la Tourette, 16 août (f. 246-248) ; — produit du sol de la Cité en avoine, seigle, orge et blé, 6 septembre (f. 249) ; — projet de reconstruction du moulin de Saint-Nazaire, 17 septembre (f. 250) ; — don d'une croix d'argent à la paroisse de Saint-Nazaire ; réparations à Villeneuve, 20 septembre (f. 251-252) ; — renvoi du sieur Dalmairac, maître de musique, 31 octobre (f. 253) ; — nouvelle plainte des consuls de la ville basse au sujet des dégradations faites aux aqueducs de la fontaine par le fermier de Villalbe ; déclaration des fermiers de Gougens pour mettre fin aux contestations élevées entre eux et le chapitre ; produit du vin de Gougens, 8 novembre (f. 254-258) ; — traité en dix articles avec le sieur Saurain, nommé maître de musique, 12 novembre (f. 259-261) ; — approbation des comptes du grenetier ; nouvel acquiescement du chapitre à l'utilisation des eaux superflues de la ville pour l'arrosage du Mijanel, 26 novembre (f. 262) ; — réception du prébendier André David aux canonicat et prébende de Jean-Baptiste Thoron, 28 novembre (f. 262) ; — adjudication du moulin de la Seigne ; renouvellement de diverses fermes ; travaux de défense du Mijanel, 29 novembre (f. 263) ; — aumône de 36 livres aux pauvres de Montredon, 3 décembre (f. 263) ; — présentation du sieur Gaillardon comme syndic des prébendiers, en remplacement du sieur David, nommé chanoine, 6 décembre (f. 263 v°) ; — remboursement d'un droit de lods indûment perçu ; aumônes de 60 livres aux pauvres de Villeneuve, 10 décembre (f. 264) ; — de 12 livres aux pauvres de Pomas ; réparations à l'église de ce lieu ainsi qu'à Gougens, 13 décembre (f. 264 v°) ; — nomination des consuls de Villeneuve ; aumône de 160 livres aux pauvres de la Cité, 21 décembre (f. 265-266) ; — ratification des comptes de l'ancien trésorier Laffon ; acte signifié par le chapitre au sieur Lacaze, chargé de l'entretien des fossés, 3 janvier 1778 (f. 267) ; — aumône de 36 livres

(1) Cette modification avait pour but de constituer une dotation suffisante pour établir dans la paroisse un vicaire résident. A compter de cette date, la cure de Villemoustaussou fut alternativement à la présentation de l'évêque et du doyen.

(1) Erreur du rédacteur : lisez *Villalbe basse* au lieu de *Gougens*.

aux pauvres d'Alairac, 17 janvier (f. 267 v°); — demande d'un droit d'amortissement au sujet « des eaux graduées » acquises par le chapitre [1], 24 janvier (f. 268); — bail à la demi-tasque des terres de Villeneuve; ratification du bail à ferme du Mijanel au sieur Bels, de Carcassonne, sous la rente annuelle de 4.000 livres et du bail du moulin de la Seigne pour neuf ans, moyennant la rente annuelle de 90 setiers de blé mesure du chapitre; mort du prébendier Lazare Rieux; aumônes de 72 livres aux pauvres de Capendu, 31 janvier (f. 269); — aux pauvres de Douzens, les Martys et Alzonne; mort du prébendier Guilhaume Bélichon, 25 février (f. 270); — aumônes aux pauvres de Cazilhac, Conques, Trèbes et Preixan, 14 mars (f. 271); — commission de garde terre à Georges Mandoul; aliénation du capital de 500 livres placé sur les biens du sieur Justrobe, 29 mars (f. 272); — observations respectueuses en réponse à une lettre de M. de Miroménil, garde des sceaux, favorable en principe aux réclamations de M. de Molleville, précenteur, touchant ses droits à la présence, 8 avril (f. 273); — règlement au sujet des fournitures de remèdes à la maîtrise: établissement d'un tour par chanoine pour veiller à l'exécution de l'arrêt du parlement sur le respect des églises et la décence des offices, 11 avril (f. 274); — bail au sieur Cavaillès de l'entretien et réparation des orgues de la cathédrale, 20 avril (f. 275); — propositions du feudiste Fabre pour le renouvellement des reconnaissances du fief de Monestrol, enclavé dans la mouvance du roi; arrêt du parlement sur la mendicité et création d'un bureau des pauvres à Alzonne; consultation au sujet de la reconstruction du moulin de Saint-Nazaire, 25 avril (f. 275-276); — nomination des nouveaux syndics et choix des officiers annuels, 1er-2 mai (f. 276-277); — administration des derniers sacrements à l'évêque, 28 avril (f. 278); — mort de M. de Bezons; ordonnance du chapitre déclarant la vacance du siège épiscopal et prescrivant des prières dans tout le diocèse, 11 mai (f. 278-279); — autre ordonnance fixant au samedi, 16 courant, la sépulture de l'évêque défunt, 12 mai (f. 280); — élection des grands dignitaires de l'évêché et de l'officialité, 14 mai (f. 281-283); — procès-verbal de la cérémonie des funérailles de l'évêque de Carcassonne, 16 mai (f. 284-285); — consultation prise auprès de l'avocat Piales, de Paris, sur l'affaire du précenteur; aumône de 24 livres aux capucins de Carcassonne; ouverture du testament de M. de Bezons portant constitution en faveur du chapitre d'un legs de 6.000 livres, à charge de services religieux à perpétuité et d'affectation d'un fonds de 2.000 livres à l'achat d'un dais, 20 mai (f. 286); — nomination du sieur Bonnet, prébendier de la collégiale de Montréal, à la charge de secrétaire des vicaires capitulaires, en remplacement du sieur Bélichon; réparation à « l'ensouquement » de la grande cloche de la cathédrale, 3 juin (f. 287-288); — renouvellement en faveur du sieur Estribaud de la ferme de Villalbe; ratification de la ferme des droits seigneuriaux du Mas, Miraval, la Tourette, Montipèze, Monestrol et Montrouch, à Jean Marty, du Mas-Cabardés, pour le prix de 4.100 livres, 16 juin (f. 289); — compliments du chapitre, officieusement informé, à M. de Puységur, évêque de Saint-Omer, transféré à l'évêché de Carcassonne; aumône de 24 livres aux pauvres d'Alzonne, 27 juin (f. 290); — lettre de remerciements de M. de Puységur, évêque nommé de Carcassonne; réponse à une lettre du chapitre de Montréal demandant un « certificat « qui etablisse le rang que prennent les intitulés qui ne « sont pas pretres dans le chapitre de Carcassonne », 14 juillet (f. 290-291); — gratification de 100 livres au maître de musique; réparations au four de Saint-Nazaire, 29 juillet (f. 291-292); — bail au notaire Godard de la levée des lods arréragés, sous la rétribution de 3 sols par livre; nomination d'une commission pour la vérification des fondations récentes, 12 août (f. 292); — règlement au sujet des bénéficiers réfractaires aux fonctions de leurs bénéfices, 14 août (f. 293); — refus de la présence au précenteur, 19 août (f. 294); — produit des grains de la Cité pour l'année 1778 en blé, seigle, avoine et orge; dire de l'archidiacre sur l'affaire du précenteur, son neveu; réparations au lieu capitulaire, 26 août (f. 294-296); — réception de M. Séré de Rivières, diacre du diocèse d'Albi, au canonicat vacant de feu M. Bernard Macou; réclamation de la communauté de Carcassonne au sujet d'un dommage causé à la conduite d'eau de la ville, 6 septembre (f. 296) — réception de Mathieu Berdou, curé de Montégut, diocèse de Toulouse, au canonicat vacant par la mort de Jacques Contézat, 12 septembre (f. 297); — réparations au sanctuaire de l'église Saint-Vincent; ordre aux intitulés de remettre aux archives tous les titres pouvant se trouver dans leurs mains et notamment l'inventaire des archives du chapitre dressé par le chanoine Poulhariès, 19 septembre (f. 298); — envoi d'une députation formée de quatre chanoines et deux prébendiers pour saluer M. de Puységur incessamment attendu; vérification par le plâtrier Dardène et le ferronnier Castres des réparations à faire à l'église Saint-Vincent; réparations à l'église de Badens pour la part du chapitre; lettres de l'office de vicaire général pour M. Fizelier de la Feuillie, 3 octobre (f. 299-300); — lettre du nouvel évêque annonçant son arrivée et fixant au 18 octobre la cérémonie de la prise de possession du siège; procès-verbal de la réception de M. Jean-Auguste de Chastenet de Puységur au siège épiscopal de Carcassonne,

(1) Et destinées à la prairie du Mijanel.

19 octobre (f. 301); — présentation de leurs lettres de provison à l'office de vicaire général par MM. Dupac de Bellegarde, comte de Lyon, et Thoron, chanoine vétéran de Carcassonne ; remise à l'arbitrage du garde des sceaux et de l'évêque de Carcassonne du jugement de l'affaire du précenteur, 24 octobre (f. 304); — estimation des dommages causés aux arbres du Mijanel ; — convocation d'un chapitre général pour le jeudi 26 courant, 18 novembre (f. 304); — mandement en faveur du dominicain Talagros chargé de prêcher l'Avent à la cathédrale, 28 novembre (f. 304 v°).

G. 284. (Registre) — In-folio, 266 feuillets, papier.

1756-1783. — Actes et contrats du chapitre cathédral de Carcassonne. — Bail pour six années à Gabriel Paul, d'Arzens, du « recurement et entretien » des canaux d'irrigation de la prairie du chapitre au prix annuel de 119 livres 16 sols, payables proportionnellement par le chapitre et les autres riverains, 15 novembre 1782 (f. 1-4); — bail à ferme pour neuf années à Louis Rességuier, agent du sieur David de la Fageole, des dîmes de Saint-Martin et Montredon, sous la rente annuelle de 1.600 livres, 16 paires de chapons, 16 setiers d'avoine et 8 charges de vin, 12 avril 1756 (f. 5); — *idem* à Antoine Blanc, marchand des faubourgs de la Cité, des dîmes de Cazilhac, sous la rente annuelle de 800 livres, 15 setiers d'avoine, 15 paires de chapons et 4 paires de perdrix, 14 avril 1756 (f. 6); — *idem* pour six années à Antoine Blanc, de la Cité, et Pierre Vasserot, marchand de Carcassonne, procédant solidairement, des dîmes de Voisins ou Pezens, sous la rente annuelle de 1.430 livres, 9 paires de chapons et 9 setiers d'avoine, 25 avril 1756 (f. 7); — acte portant réduction d'un demi en faveur de François Valette, du Mas-Cabardès, de la tasque pesant sur un champ nouvellement planté en vigne, sis au lieu dit Terre Rouge, à Villeneuve, 29 novembre 1756 (f. 8-9); — bail à ferme pour neuf années à Charles Estribaud, bourgeois des faubourgs de Carcassonne, du château, de la seigneurie et des dîmes de Gougens, à l'exception du décimaire de Paretlongue, des terres du Mijanel, des carnens de Mieudas et de la dîme du vin de Gougens, tous revenus affermés séparément, ainsi que des albergues, censives, droits de lods et autres droits seigneuriaux de Gougens, de Mieudas et du moulin de la Seigne expressement réservés dans l'acte, sous la rente annuelle de 3.500 livres en espèces, 35 paires de chapons en nature ou à 40 sols la paire et 15 setiers d'avoine, 13 janvier 1757 (f. 10-12); — *idem* des carnens de la Cité et des légumes de Montredon pour neuf ans, à Michel Gouyric, de Cazilhac, sous la rente annuelle de 495 livres, 6 setiers d'avoine et 6 paires de chapons, 16 janvier 1757 (f. 13-14); — opposition de Nicolas Siguier, habitant du Cun, consulat de Miraval, à la délibération des consuls dudit lieu tendant à procéder, conjointement avec le chapitre Saint-Nazaire, à la vente du bois de Gramentès, 7 mars 1757 (f. 15-16); — bail à ferme pour neuf ans à Pierre Gamel et Etienne Valette, de Cabrespine, et à Jacques Taillevignes, de Caunes, agissant solidairement, des terres et seigneurie de Villeneuve et de la métairie de Marsilly, sous la rente annuelle de 2.955 livres et 20 paires de chapons, 5 avril 1757 (f. 17-21); — réduction de la demi-tasque en faveur du sieur Valette, du Mas-Cabardès (f. 22); — bail à ferme pour neuf ans à Jean Massios dit Majou, et Jean Miquel dit Grazaille, habitants des faubourgs de la Cité, de la levée des foins et fourrages de la Cité, sous la rente de 160 livres, 2 setiers d'avoine et 2 paires de chapons pour la première année, et de 180 livres, 2 setiers d'avoine et 2 paires de chapons pour les huit années suivantes, 25 avril 1757 (f. 23); — bail à arrière-fief au chanoine Thoron des ***camériers*** (1) de Lavalette et du fief de Peyralbe, sous l'albergue d'une croix d'argent de 42 livres pour les camériers de Lavalette, et de 18 livres de cire jaune pour le fief de Peyralbe, le tout payable annuellement au 1er novembre, 25 avril 1756 (f. 24-25); — bail à ferme pour neuf ans à Jean Cézières fils, marchand des faubourgs de Carcassonne, des dîmes de Preixan, sous la rente annuelle de 950 livres, 13 paires de chapon, 13 setiers d'avoine et 2 setiers d'orge, 17 mai 1757 (f. 25-26); — *idem* à Guilhaume Doumerc du moulin de la Seigne avec ses dépendances, sous la rente annuelle de 72 setiers de blé, 6 paires de chapons, 6 paires de poulardes et 9 livres représentant la valeur d'une charretée de foin, 22 juillet 1757 (f. 27); — *idem* à Guillaume Thore, de Fabrezan, des dîmes de Capendu, sous la rente annuelle de 2.560 livres, 24 setiers d'avoine et 24 paires de chapons, 17 août 1757 (f. 28-29); — *idem* à Guilhaume Cauqual, cabaretier de Pennautier, des dîmes de Paretlongue, sous la rente annuelle de 430 livres, 4 setiers d'avoine et 4 paires de chapons en nature ou bien à 40 sols la paire, à l'option du chapitre, 12 novembre 1757 (f. 29-30); — *idem* à Jean Soulairac, des dîmes de Blomac, sous la rente annuelle de 400 livres et 4 setiers civadiers d'avoine, 19 novembre 1757 (f. 31); — *idem* à Jean Depayre et Joseph Bernède, de Conques, des dîmes du prieuré de Saint-Pierre-de-Vic-les-Conques, sous la rente annuelle de 1.645 livres et 16 paires de chapons, 10 décembre 1757 (f. 32-33); — *idem* à Jean Carles, maître chirurgien de la Cité, et Paul

(1) *Alias* « cambriers », *cf.* La Curne de Sainte-Palaye et le *Glossaire* de Laurière.

Fages, brassier de Grèzes, de dîmes d'Herminis, sous la rente annuelle de 575 livres et 6 paires de chapons, 11 mars 1758 (f. 33-34) ; — contrat d'emprunt par le chapitre d'une somme de 4.400 livres au bureau de charité de la Cité, 12 septembre 1758 (f. 34-35) ; — remboursement par le chapitre d'une dette de 4.130 livres 11 sols 4 deniers à la communauté de Villeneuve-les-Chanoines, 17 septembre 1758 (f. 35-37) ; — adjudication de coupes de bois à pratiquer à la Grèze-Basse, Prat-Francés et le Cayrol à Pierre Sicard, des Martys, pour le prix de 1.150 livres à partager par moitié entre le chapitre d'une part, et les communautés de Miraval, la Tourette, Mas-Cabardés et Caudebronde d'autre part, 8 janvier 1759 (f. 37-39) ; — constitution d'une rente annuelle de 150 livres au profit de Jean-Baptiste Chevalier, ingénieur de la province de Foix, habitant de Carcassonne, en garantie d'un prêt de 3.000 livres fait par lui au chapitre, 11 avril 1759 (f. 39-40) ; — résiliation par Jean Massios dit Majou et Jean Miquel dit Grazaille, de la ferme à eux consentie par le chapitre de la dîme des foins et fourrages de la Cité, 17 avril 1759 (f. 41) ; — autre résiliation par Guillaume Cazaintre, bourgeois, Antoine Blanc, marchand, Pierre Vasserot, aussi marchand, et Mathieu Sélariès, aubergiste, de la ferme des dîmes de Voisins, 28 avril 1759 (f. 41-42) ; — autre résiliation par Antoine Vasserot, marchand de la Cité, de la ferme des dîmes de Cazilhac, 18 avril 1759 (f. 42-43) ; — bail à ferme pour neuf ans des dîmes de Voisins, à Pierre Clergue et Vitalis Vidal, dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.430 livres, 9 paires de chapons et 9 setiers d'avoine, 19 avril 1759 (f. 44) ; — *idem* pour six ans des dîmes d'Alairac, à Pierre Berlan et Alexis Roques, de Villalbe, sous la rente annuelle de 3.100 livres, 27 paires de chapons et 27 setiers d'avoine, 19 avril 1759 (f. 45-46) ; — *idem* des dîmes de Monze et Carbonac à Joseph Larrue, curé de Monze, sous la rente annuelle de 600 livres, 6 paires de chapons et 6 setiers d'avoine, 19 avril 1759 (f. 47) ; — contrat d'emprunt de 1.000 livres aux demoiselles Anne et Marguerite de Saint-Julien, sœurs, de la Cité, 21 avril 1759 (f. 48) ; — bail à ferme pour neuf ans des dîmes de Cazilhac à Jean Sévérac, dudit lieu, sous la rente annuelle de 800 livres, 12 setiers d'avoine, 15 paires de chapons et 4 paires de perdrix, 21 avril 1759 (f. 49-50) ; — emprunt de 2.000 livres aux clarisses de Lézignan, et constitution à leur profit d'une rente annuelle de 100 livres, 20 septembre 1759 (f. 50-51) ; — emprunt de 1.200 livres à Jean-Baptiste-Bernard Crocy, négociant des faubourgs de la Cité, et constitution à son profit d'une rente annuelle de 60 livres, 27 septembre 1759 (f. 51-52) ; — bail à ferme pour neuf ans des carnens de Mieudas à Barthélemy Chabaud dit Poussoy, de Carcassonne, sous la rente annuelle de 80 livres, 1 paire de chapons et 1 setier d'avoine, 11 octobre (f. 52) ; — *idem* des dîmes du terroir de Gougens et Mieudas et de toutes les vignes en deçà et au delà du canal royal, à l'exception du terroir de Paretlongue, sous la rente annuelle de 800 livres, 8 paires de chapons et 24 charges de vin, 9 novembre 1759 (f. 53-54); — *idem* des dîmes de Pomas à Antoine et Armand Ferrier, père et fils, dudit lieu, sous la rente annuelle de 170 livres, 2 setiers d'avoine et 4 paires de chapons, 17 novembre 1759 (f. 55) ; — *idem* des dîmes du prieuré de Benausse à Pierre Rey, fils cadet, de Saint-Hilaire, sous la rente annuelle de 510 livres, 6 paires de chapons, 6 setiers d'avoine et 1 setier 2 quartières de blé, 17 novembre 1759, (f. 56) ; — *idem* des dîmes de Cavanac à Jean-Raymond Estribaud, négociant à Carcassonne, sous la rente annuelle de 123 livres, 2 paires de chapons, 1 setier d'avoine et 150 marques de pain d'une livre pour les pauvres dudit lieu, 16 novembre 1759 (f. 57-58) ; — *idem* des dîmes de Trèbes au sieur Laffon fils, négociant des faubourgs de la Cité, sauf un sixième réservé au vicaire perpétuel, sous la rente annuelle de 2.100 livres, 21 paires de chapons, 21 setiers d'avoine, 3 setiers d'orge et 6 setiers de blé, 26 novembre 1759 (f. 59) ; — *idem* des dîmes et des carnens d'Alzonne à Vincent Saisset, avocat au parlement, à Antoine et François Saisset, père et fils, d'Alzonne, et à Joseph Moffre, de Carcassonne, sous la rente annuelle de 3.900 livres, 23 setiers d'avoine et 43 paires de chapons, 26 novembre 1759 (f. 60-61) ; — *idem* des censives du fief d'Alairac à Jean Pastre, régent des écoles dudit lieu, sous la rente annuelle de 23 livres, 27 novembre 1759, (f. 61) ; — *idem* des terres nobles du Mijanel à Bernard Sabarthès aîné, de Carcassonne, sous la rente annuelle de 1.155 livres, 11 setiers d'avoine et 11 paires de chapons, 6 décembre 1759 (f. 62-63) ; — *idem* de tout le produit du droit capitulaire d'égleisage dans le diocèse à Joseph Bonhomme, de Laprade, sous la rente annuelle de 205 livres et 2 paires de chapons, 19 avril 1760 (f. 64) ; — contrat d'emprunt de 2.000 livres aux dames Jeanne et Anne Darzens, cette dernière épouse Coignet, imprimeur aux faubourgs de la Cité, et constitution à leur profit d'une rente annuelle de 150 livres, 28 avril 1760 (f. 65) ; — bail à ferme pour neuf ans de la dîme des foins et fourrages de la Cité à Louis Celles, voiturier des faubourgs de la Cité, sous la rente annuelle de 80 livres, 2 setiers d'avoine et 2 paires de chapons, 30 avril 1760 (f. 66) ; — contrat d'emprunt de 800 livres à Anne Gottis, de la Cité, et constitution en sa faveur d'une rente annuelle de 40 livres, 6 juin 1760 (f. 67-68) ; — bail à ferme pour neuf ans des dîmes, château et seigneuries du Mas-Cabardés, Miraval, la Tourette, etc., à Louis Miailhe, marchand du Mas-Cabardés,

Noël Gally, bourgeois de Labastide-Esparbairenque et Jean Verdier, pareur de draps du Mas-Cabardès, sous la rente annuelle de 2.750 livres, 25 paires de chapons et 2 charretées de charbon pour la sacristie, 7 juin 1760 (f. 68-70) ; — *idem*, du fief de Villesèquelande à Jean Capel et Jean Gélis, dudit lieu, sous la rente annuelle de 925 livres, 5 paires de chapons et 5 paires de poules, 17 juin 1760 (f. 71-72) ; — contrat d'emprunt de 2.000 livres à Béatrix Léglise, de Carcassonne, et constitution en sa faveur d'une rente annuelle de 100 livres, 17 novembre 1760 (f. 72-73) ; — emprunt de 3.500 livres et constitution d'une rente annuelle de 75 livres en faveur de Pierre Nègre, chanoine de Carcassonne ; et de 50 livres au profit respectivement de Guillaume Bélichon, prébendier, et des pauvres du bureau de la Cité, 25 avril 1761 (f. 73-74) ; — bail, pour 6 années, du produit de la *balle* de la Cité à Hyacinthe Salières et Barthélemy Benajean, « retorseurs » de la Cité, sous la rente annuelle de 80 livres, 4 août 1761 (f. 74-75) ; — bail à arrière-fief à Jean Naudou, bourgeois de Saint-Hilaire, de la terre noble de Pech près ledit lieu, sous l'albergue annuelle de 25 livres de cire jaune, 22 septembre 1761 (f. 75-76) ; — bail à arrière-fief à Marie Bousquet, veuve d'André Dupont, garde-écluse à Foucaud, de la tour de Mieudas et du « sotoul » en dépendant, sous l'albergue annuelle de 8 livres de cire jaune, 15 janvier 1762 (f. 76-77) ; — remboursement d'une dette de 3.150 livres aux demoiselles Darzens, 27 avril 1762 (f. 77) ; — bail à ferme, pour neuf ans, des dîmes de Fontiès-d'Aude, à Pierre Vaquier, dudit lieu, 13 mai 1752 (f. 78-79) ; — bail à arrière-fief à Pierre Lalleman, maréchal à forge de Maquens, d'un lopin de terre à Villalbe-basse près du vieux chemin de Limoux, sous l'albergue annuelle de 5 livres de cire jaune, 29 mars 1763 (f. 80) ; — bail à ferme, pour neuf ans, à Jean Cousteaux, de Carcassonne, des château et terres de Villalbe et des dîmes du prieuré de Saint-Genest, sous la rente annuelle de 4.200 livres, 20 setiers d'avoine, 20 paires de chapons, 20 paires de poules et 800 fagots de bois de saule ou peuplier, 21 juin 1763 (f. 81-83) ; — *idem*, des dîmes de la Cité à Jean Massios dit Majou, charcutier aux faubourgs de la Cité, sous la rente annuelle de 66 livres, 21 juin 1763 (f. 83-84) ; — *idem*, des dîmes de Badens à Jacques Pousseng, notaire royal de Laure, sous la rente annuelle de 250 livres, 3 paires de chapons, 3 setiers d'avoine et 1 setier d'orge, 15 juillet 1763 (f. 84-85) ; — *idem*, du four de Saint-Nazaire à André Fabre, maître boulanger de la Cité, sous la rente annuelle de 130 livres, 16 janvier 1764 (f. 85-86) ; — *idem*, des dîmes de l'hière d'Alairac à Barthélemy Biau, négociant aux faubourgs de la Cité, sous la rente annuelle de 3.300 livres, 29 setiers d'avoine et 29 paires de chapons, 27 avril 1763 (f. 86-87) ; — *idem*, des dîmes de Saint-Martin et Montredon à André Fabre, fournier, à Pierre Estève, maître-boulanger, et à Bertrand Cammelié, brassier, tous habitants de la Cité, sous la rente annuelle de 1.600 livres, 16 paires de chapons et 16 setiers d'avoine, 13 mai 1765 (f. 87-88) ; — *idem*, des dîmes de Monze et Carbonac à François Montlaur, bourgeois de Floure, sous la rente annuelle de 770 livres, 8 paires de chapons et 8 setiers d'avoine, 15 juin 1765 (f. 88-89) ; — vente pour 2.000 livres à Jean Pont, négociant, procureur du roi et syndic de la ville de Carcassonne, des fiefs d'Alairac et de Villesèque-basse, sous réserve des foi et hommage au chapitre, 4 novembre 1765 (f. 89-90) ; — bail à ferme, pour neuf ans, des château et terres de Gougens à Charles Estribaud père, négociant à Carcassonne, sous la rente annuelle de 3.950 livres, 39 paires de chapons et 19 setiers d'avoine, 24 décembre 1765 (f. 91-92) ; — *idem*, pour six ans, à Marie Pons, veuve de Guillaume Doumerc, meunier à Gougens, du moulin à eau de la Seigne et du moulin à vent de Peyreplantade, sous la rente annuelle de 854 livres, 6 paires de chapons et 6 paires de poulardes, 9 mai 1766 (f. 93-94) ; — *idem*, pour neuf ans, à Pierre Gamel, de Cabrespine, et Jacques Tallavignes, de Caunes, de la seigneurie de Villeneuve et de la métairie de Marsilly, sous la rente annuelle de 3.400 livres et 20 paires de chapons, 10 mai 1766 (f. 94-98) ; — *idem*, à Raymond Blanc, traiteur des faubourgs de la Cité, de la dîme des carnens de la Cité et des légumes de Montlegun, sous la rente annuelle de 400 livres, 5 setiers d'avoine et 5 chapons, 14 mai 1766 (f. 98) ; — *idem*, pour six ans, à Louis Celles, voiturier des faubourgs de la Cité, de la dîme des foins et fourrages de la Cité, sous la rente annuelle de 80 livres, 1 setier d'avoine et 2 paires de chapons, 27 mai 1766 (f. 99) ; — accord entre les chanoines et la ville de Carcassonne sur l'emploi réservé au chapitre des « eaux superflues » de la porte des Carmes et des aqueducs des rues Mage, Saint-Antoine et Sainte-Eulalie, sous la redevance annuelle de 180 livres, 6 novembre 1766 (f. 100-101) ; — adjudication par les délégués du chapitre et des communautés de Miraval, Caudebronde, Mas-Cabardès et la Tourette, à Jean Maurel, Noël Mahoux, de Caudebronde, Jacques Bonnafous, du masage d'al Cunq, de la première coupe du bois de Gramentès, au prix de 256 livres, 7 mars 1767 (f. 102-103) ; — bail à ferme, pour neuf ans, à Jean Pullès, de Puichéric, des dîmes de Capendu, sous la rente annuelle de 3.125 livres, 31 setiers d'avoine et 31 paires de chapons en nature ou comptés à raison de 40 sols la paire, à l'option du chapitre, 14 mars 1767 (f. 104) ; — *idem*, à Pierre Guilhem, dit Vidal, de Preixan, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.145 livres, 14 paires de chapons,

14 setiers d'avoine et 2 setiers d'orge, 17 mars 1767 (f. 105-106) ; — *idem*, à Jean Embry, garde-écluse de la Douce, à Grèzes, des dîmes d'Herminis, sous la rente annuelle de 750 livres, 7 paires de chapons et 7 setiers d'avoine, 17 mars 1767 (f. 106-107) ; — *idem*, à Pierre Routi, des laboura[ges] de la Cité, des dîmes de Saint-Pierre de Vic, près Couc[ou]es, sous la rente annuelle de 1.560 livres, 16 paires de chapons, 16 setiers d'avoine, 2 migères d'huile bonne et trois setiers de blé, 2 avril 1767 (f. 106-107) ; — *idem*, à Jean Soularac, de Blomac, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 380 livres, 4 paires de chapons, 4 setiers d'avoine, plus 50 marques de pain d'une livre pour les pauvres de Blomac, 5 mai 1767 (f. 109-110) ; — hommage pour les seigneuries de Servies et de Taurize-en-Val prêté par Bernard Bédrines, procureur au sénéchal et présidial de Carcassonne, au nom de Blaise de Vic, baron de Laval, seigneur desdits lieux, sous l'albergue annuelle d'une livre un quart de cire, 19 juin 1767 (f. 111) ; — autre hommage pour un quart de la seigneurie de Caunettes-en-Val, rendu par les bénédictins de Lagrasse, sous l'albergue annuelle d'un quart de livre de cire, 26 juin 1767 (f. 112) ; — bail à ferme, pour neuf ans, à Jean-Pierre Reboulh aîné, marchand apothicaire de Carcassonne, des dîmes de Pa[r]etloengue, sous la rente annuelle de 710 livres, 6 setiers d'avoine et 6 paires de chapons, 7 juillet 1767 (f. 113-114) ; — acquisition par le chapitre du droit d'écoulement des eaux du Mijanel à travers le jardin de Jean Teisseire, bourgeois de Carcassonne, pour le prix de 1.200 livres, 20 février 1768 (f. 114-115) ; — déguerpissement par Jacques Montpellier, tisserand de Carcassonne, d'une pièce de terre à Mieudas, et bail à fief de ladite pièce à Jean Donadon, marchand droguiste de Carcassonne, sous l'albergue de 6 livres de cire jaune, 16 mars 1768 (f. 115-116) ; — autre déguerpissement par Anne Bonnet, d'une pièce de terre au lieu dit a las Longes à Gougens, et bail à fief de ladite pièce à Anne Cadenat, femme d'Arnaud Barbard, de Carcassonne, sous l'albergue de 3 livres demi-quart de cire jaune, 28 mars 1768 (f. 116-117) ; — constitution d'une rente de cent livres sur un capital délaissé de 2.500 au profit de Catherine Brunet, de Carcassonne, 19 avril 1768 (f. 117-118) ; — rachat d'une rente de 75 livres payée à Pierre Negre, chanoine de Carcassonne, sur remboursement à lui fait d'un capital de 1.500 livres, 25 avril 1768 (f. 118) ; — constitution d'une rente de 120 livres sur un capital délaissé de 3.000 au profit de Grégoire de Bl[a]ncadort, official et vicaire général du diocèse, 26 avril 1768 (f. 119) ; — bail à ferme, pour neuf ans, à Antoine Bo[n] et Jean Catié, de Leuc, des dîmes de Cazilhac, sous la rente annuelle de 1.070 livres, 3 setiers de blé, 14 setiers d'avoine, 17 paires de chapons et 4 paires de perdrix, 26 avril 1768 (f. 120) ; — *idem*, pour six années, à Pierre et François Joucla frères, menuisiers à Pennautier, et à François Barbe, tisserand de la Barbacane, des dîmes de Voisins, sous la rente annuelle de 1.640 livres, 4 setiers de blé, 9 setiers d'avoine et 9 paires de chapons, 29 avril 1768 (f. 121) ; — *idem*, pour neuf ans, à Hyacinthe Salières et Barthélemy Benajean, de la Cité, de la balle du sol de la Cité, sous la rente annuelle de 80 livres, 5 mai 1768 (f. 122) ; — *idem*, pour six ans, à Antoine Pouillès et Jean Milhau, de Trèbes, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 2.125 livres, 21 paires de chapons, 21 setiers d'avoine, 3 setiers d'orge et 6 setiers de blé, 11 mai 1769 (f. 123-124) ; — *idem*, pour sept ans, des carnens de Mieudas, à Guillaume Barrau, affineur de draps, sous la rente annuelle de 139 livres 10 sols, 1 paire de chapons et 1 setier d'avoine, 12 mai 1769 (f. 125) ; — *idem*, pour neuf ans, du fief de Villesèque, à Vincent Saisset, d'Alzonne, avocat au parlement, sous la rente annuelle de 1.000 livres, 10 paires de chapons et 3 setiers de blé, 16 mai 1769 (f. 126-127) ; — *idem*, au même, de « l'hiere d'Alzonne et des carnens dudit lieu », sous la rente annuelle de 5.025 livres, 34 setiers d'avoine et 54 paires de chapons, 16 mai 1769 (f. 128-129) ; — *idem*, à Louis Baron, directeur de la manufacture de Cuxac, des revenus seigneuriaux du Mas-Cabardès, Miraval, La Tourette, Saint-Étienne de Montipèze, Monestrol, Montrouch, et droits d'égleisages aux dits lieux, sous la rente annuelle de 3.225 livres, 30 paires de chapons et 2 charrettées de charbon pour la sacristie, 22 mai 1769 (f. 129-131) ; — *idem*, à Antoine Rives, de Pomas, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 240 livres, 3 setiers d'avoine, 1 setier de blé mesure du chapitre et 4 paires de chapons, 27 mai 1769 (f. 131-132) ; — *idem*, à Jacques Belmas, de Ladern, et Jean-Antoine Rey, de Saint-Hilaire, conjointement, des dîmes du prieuré de Benausse, sous la rente annuelle de 660 livres, 4 setiers et 2 quartières de blé, 8 setiers d'avoine et 8 paires de chapons, 27 mai 1769 (f. 132-133) ; — *idem*, à Jean Arnaudy, de Cavanac, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 170 livres, 2 paires de chapons, 1 setier de blé, 1 setier d'avoine et 1 setier d'orge, 28 mai 1769 (f. 134) ; — *idem*, pour sept ans, à Jean Arnal, maître boulanger, et Pierre Dourmières, maître pareur de Carcassonne, des dîmes du vin de Gougens et de Mieudas, sous la rente annuelle de 650 livres et 24 charges de bon vin, 20 juin 1769 (f. 135-136) ; — *idem*, pour cinq ans, à Jacques Alric, de Montlegun, de la dîme des foins et fourrages dudit lieu, sous la rente annuelle de 10 livres, 7 juin 1770 (f. 137) ; — dépôt par Antoine Anglès, de Salsigne, d'une somme de 3.000 livres comme garantie du bail consenti le 22 mai 1769 à Louis

Baron, du Mas-Cabardès, 5 janvier 1774 (f. 137-138); — bail à ferme, pour neuf ans, à Jean-Pierre Estruc, maître boulanger de la Cité, du four de Saint-Nazaire, sous la rente annuelle de 135 livres, 23 avril 1771 (f. 138-139); — *idem*, pour cinq ans, à Germain Gélis, tailleur de pierres de Villesèquelande, des dîmes de Fontiès-d'Aude, sous la rente annuelle de 1.065 livres, 10 paires de chapons et 10 setiers d'avoine, 21 mai 1771 (f. 140-141); — *idem*, pour quatre ans, à Germain Astre, négociant à Carcassonne, des dîmes paroissiales de Saint-Vincent, des redevances épiscopales de ladite paroisse et de la dîme du quartier de Pech de Bausels, sous la rente annuelle de 600 livres, 1 setier d'avoine et 3 paires de chapons, 1er juillet 1771 (f. 142-143); — *idem*, à Guillaume Raynaud et Bertrand Cameliers, de la Cité, de la levée des grains du sol de la Cité, 3 juillet 1771 (f. 143-144); — subrogation de nouveaux concessionnaires à la ferme, précédemment baillée à Louis Baron, du Mas-Cabardès, 25 juillet 1771 (f. 145-148); — bail à ferme, pour six ans, à Jean Albarède, entrepreneur de travaux publics, de la prairie du Mijanel et de ses dépendances, sous la rente annuelle de 5.216 livres, 50 setiers d'avoine et 50 paires de chapons, 9 août 1771 (f. 148-150); — bail à fief noble à Antoine Courtejaire, maître pareur et affineur de Carcassonne, d'une pièce de terre à Mieudas ci-devant tenue par le sieur Mezas, sous l'albergue annuelle de 12 livres de cire jaune payables le 1er novembre, 5 septembre 1771 (f. 150-152); — adjudication de deux coupes de bois à pratiquer dans la forêt de Gramentés, à Marc Gazel, aubergiste du Mas-Cabardès, pour le prix de 1.312 livres 10 sols, 22 octobre 1771 (f. 152-154); — bail à ferme, pour quatre ans, à Joseph Bonhomme, de Laprade, des droits d'égleisages payables en orge par les prieurs et curés de Marseillette, Blomac, Saint-Frichoux, Aiguesvives, Badens, Bouilhonnac, Puichéric, Malves, Villarzel, Bagnoles, Limousis, Villegly, Conques, Villedubert, Villegailheuc, Pennautier, Ventenac, Aragon, Moussoulens, Raissac, Carlipa, Saint-Martin, Alzonne, Sainte-Eulalie, Sauzens, Villesèque, Caux, Corneille, Arzens, Villeneuve, Montclar, Alairac, Berriac, Roullens, Rouffiac, Preixan, Villalbe, Maquens, Grèzes, Montréal, Cavanac, Couffoulens, Pomas, Cornèze, Verzeille, Leuc, Ladern, Lavalette, Palaja, Villefloure, le Villa, Labastide, Villetritouls, Taurize, Rieux, Caunettes, Montlaur, Pradelles, Saint-Jean de Béragne, Montirat, Fontiers et Clairac, Floure, Barbaira, Comigne, Douzens, Saint-Couat, Arquettes et Fabias, Millegrand, Milleret, Saint-Martin, Grèzes (*sic*), Vitrac, Caunettes-les-Pezens, Gaure, Saint-Martin de Cavanac, Licairac, Palajanel, Commeilles, Pech et Bubas, sous la redevance annuelle de 205 livres et 2 paires de chapons, 11 avril 1772 (f. 154-155); — *idem*, pour six années, à Charles Puel, du domaine, agriers et censives de Villalbe et des dîmes du prieuré de Saint-Genest, sous la redevance annuelle de 5.200 livres, 50 paires de chapons et 25 setiers d'avoine, 7 mai 1772 (f. 156-159); — *idem*, à Pierre-Jean Manzon, curé de Badens, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 410 livres, 4 setiers d'avoine, 1 setier d'orge et 4 paires de chapons, 18 mai 1772 (f. 160-161); — *idem*, à Alexandre Alary, meunier de la Cité, des deux moulins à eau et à vent de la Seigne, sous la rente annuelle de 78 setiers de blé, 12 paires de chapons et une charrettée de foin, 15 septembre 1772 (f. 161-162); — *idem*, à Louis Celles, voiturier des faubourgs de la Cité, des foins et fourrages de la Cité, sous la rente annuelle de 133 livres, 1 setier d'avoine et 2 paires de chapons, 29 avril 1773 (f. 162); — *idem*, à Jean Massios dit Majou, négociant des faubourgs de la Cité, du produit des redevances perçues sur les ventes de légumes et fourrages dans le décimaire de la Cité, sous la rente annuelle de 82 livres, 29 avril 1773 (f. 163); — *idem*, « de l'hière d'Alairac, vin, légumes et carnens », à Clément Mélix, bourgeois de Limoux, sous la rente annuelle de 4.750 livres, 5 avril 1774 (f. 164-165); — *idem*, des dîmes de Voisins, à Jacques Pessemesse, marchand de Carcassonne, sous la rente annuelle de 2.000 livres, 4 setiers de blé, 13 setiers d'avoine et 13 paires de chapons, 26 avril 1774 (f. 166-167); — *idem*, à Jean Sévérac, de Fontiès, Jean Graves fils, de Berriac, et Jean-Jacques Ricard, de Lavalette, agissant solidairement, des dîmes de Monze et Carbonac, sous la rente annuelle de 1.150 livres, 11 setiers d'avoine et 11 paires de chapons, 27 avril 1774 (f. 167-168); — *idem*, à Raymond Blanc, traiteur des faubourgs de la Cité, des dîmes de Saint-Martin de Montredon, sous la rente annuelle de 1.875 livres, 18 setiers d'avoine, 18 paires de chapons et 8 charges de vin, 2 mai 1774 (f. 169); — *idem*, à Guillaume Sélariès, maître boulanger du Mas-Cabardès, du four banal dudit lieu, sous la rente annuelle de 255 livres, 23 juillet 1774 (f. 170-171); — adjudication par le chapitre, concurremment avec les représentants des communautés de Caudebronde, Miraval, La Tourette et Mas-Cabardès, de deux coupes de bois dans la forêt de Gramentés, à Raimond Dhomps, voiturier des Salvis, pour la somme de 1.250 livres, dont 625 pour la part du chapitre, 9 octobre 1774 (f. 172-173); — *idem*, à Raymond Blanc, traiteur des faubourgs de la Cité, de la dîme des carnens et des foins, fourrages et légumes de la Cité, sous la rente annuelle de 820 livres, 12 février 1775 (f. 173-174); — *idem*, à Pierre Malbosc, négociant de Carcassonne, des dîmes de la paroisse de Saint-Vincent de ladite ville, des charnages et lainages, et de la dîme du quartier

de Pech de Bauzels, sous la rente annuelle de 775 livres et 7 paires de chapons, 3 avril 1775 (f. 174-175); — *idem*, pour neuf ans, à Dominique Alboize, marchand de bois à Carcassonne, des château, terres et dîmes de Gougens, sous la rente annuelle de 8.100 livres, 46 setiers d'avoine et 71 paires de chapons, 3 mai 1775 (f. 176-179); — *idem*, pour six ans, à François Montlaur, bourgeois de Floure, des dîmes de Trèbes, non comprise la portion du vicaire perpétuel dudit lieu, sous la rente annuelle de 3.100 livres, 6 setiers d'orge, 6 setiers de blé et 31 paires de chapons, 5 mai 1775 (f. 179-180); — *idem*, pour neuf ans, à Jean Sautou, marchand blancher de Carcassonne, de la dîme du vin de Gougens et de Mieudas seulement, sous la rente annuelle de 800 livres et 24 charges de vin, 6 mai 1775 (f. 181-182); — *idem*, pour six ans, à Louis Lignières, bourgeois d'Hautpoul-Félines, des dîmes de Villeneuve, sous la rente annuelle de 5.800 livres et 58 paires de chapons, 22 janvier 1776 (f. 183-186); — *idem*, pour neuf ans, à Guillaume Barrau, affineur de draps à Carcassonne, des carnens de Mieudas, sous la rente annuelle de 300 livres, 3 setiers d'avoine et 3 paires de chapons, 9 février 1776 (f. 186-187); — *idem*, pour six ans, à Antoine Dhoms, maître tisseur de draps, et François Joncla, maître menuisier de Pennautier, des dîmes de Paretlongue, sous la rente annuelle de 800 livres, 8 setiers d'avoine et 8 paires de chapons, 10 mai 1776 (f. 187-188); — *idem*, à Germain Astre, négociant de Carcassonne, des dîmes de Blomac, sous la rente annuelle de 445 livres, 4 setiers d'avoine et 4 paires de chapons, 13 mai 1776 (f. 189-190); — *idem*, pour neuf ans, à Jean-Antoine Combes aîné, bourgeois de Capendu, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 4.000 livres, 40 setiers d'avoine et 40 paires de chapons, 25 mai 1776 (f. 190-191); — *idem*, à Jean Barsalou, teinturier aux Saptes, et Antoine Fabre, ménager de Conques, des dîmes du prieuré de Saint-Pierre de Vic, sous la rente annuelle de 2.750 livres, 27 setiers d'avoine, 27 paires de chapons et 2 migères d'huile d'olive, 4 juin 1776 (f. 192-193); — *idem*, pour six ans, à François Bonnecaze, de Fontiès-d'Aude, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.300 livres, 13 setiers d'avoine et 13 paires de chapons, (f. 193-195); — *idem*, pour deux ans, à Joseph Carles, maître chirurgien de la Cité, des dîmes d'Herminis, sous la rente annuelle de 1.100 livres, 11 setiers d'avoine et 11 paires de chapons, 4 juillet 1876 (f. 195-196); — *idem*, pour six ans, à Pierre Guilhem dit Vidal, de Preixan, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.325 livres, 13 setiers d'avoine et 13 paires de chapons, plus 300 pains d'une livre pour les pauvres de Preixan, 14 juillet 1776 (196-197); — *idem*, à Jean et Pierre Boyer frères, de Cazilhac, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.020 livres, 3 setiers de blé, 10 setiers d'avoine, 10 paires de chapons et 4 paires de perdrix, plus 150 pains d'une livre pour les pauvres de la paroisse, 21 mai 1777 (f. 198-199); — *idem*, pour neuf ans, à Alexis Baux et François Carrié, retorseurs de laines à la Cité, de toute la balle du sol de la Cité, sous la rente annuelle de 115 livres, 27 mai 1777 (f. 199-200); — adjudication par le chapitre, concurremment avec les représentants des communautés de Caudebronde, Miraval, La Tourette et Mas-Cabardès, d'une coupe de bois dans la forêt de Gramentés, pour la somme de 1.450 livres dont 725 pour le chapitre, 25 novembre 1777 (f. 199-201); — bail à ferme, pour neuf ans, à Jean Micheu, meunier, des deux moulins à eau et à vent de la Seigne, sous la rente annuelle de 90 setiers de blé, 12 paires de chapons et une charrettée de foin ou 9 livres, 26 janvier 1778 (f. 202-203); — *idem*, pour six ans, à François Bez, négociant de Carcassonne, de la prairie du Mijanel et de ses dépendances, sous la rente annuelle de 3.900 livres, 36 setiers d'avoine et 28 paires de chapons, 29 janvier 1778 (f. 203-205); — *idem*, pour neuf ans, à Louis Paloque, maître maçon de Ladern, et Louis Castel, tisseur de draps de Verzeille, des dîmes du prieuré de Benausse, sous la rente annuelle de 945 livres, 9 paires de chapons, 9 setiers d'avoine, plus 1 setier et demi pour les pauvres de Saint-Hilaire, 24 mars 1778 (f. 206); — *idem*, à Jean Portal, marchand drapier de Carcassonne, des dîmes d'Herminis, sous la rente annuelle de 920 livres, 9 setiers d'avoine et 9 paires de chapons, 26 mars 1778 (f. 207-208); — *idem*, à Antoine Sournie, de Montlaur, et Guillaume Anguille, de Roullens, des dîmes de Badens, sous la rente annuelle de 460 livres, 5 setiers d'avoine et 4 paires de chapons, plus 100 marques de pain d'une livre pour les pauvres dudit lieu, 28 mars 1778 (f. 208-209); — *idem*, aux mêmes, des dîmes de Cavanac, sous la rente annuelle de 220 livres, 3 setiers d'avoine et 3 paires de chapons, plus 50 livres de pain pour les pauvres dudit lieu, 28 mars 1778 (f. 210-211); — *idem*, à Jacques Denille, bourgeois d'Alzonne, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 5.950 livres, 43 setiers d'avoine, 12 setiers de blé, 63 paires de chapons, 17 setiers de blé pour l'aumône des pauvres et 45 livres pour le prédicateur du carême, 2 avril 1778 (f. 211-212); — *idem*, à Germain Gélis, maître maçon de Villesèquelande, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.350 livres, 13 setiers d'avoine, 3 setiers de blé et 13 paires de chapons, 15 avril 1778 (f. 213-214); — *idem*, à Jean-Baptiste Moulines, meunier de Saint-Hilaire, des dîmes de Pomas, sous la rente annuelle de 300 livres, 4 setiers d'avoine et 5 paires de chapons, 18 avril 1778

(f. 214-215) ; — *idem*, à Jean-Antoine Martin, de la Tour Cabardès (*sic*), des droits et terres du chapitre à Miraval, Mas-Cabardès, la Tourette, Saint-Etienne de Montipèze, Monestrol et Montrouch, sous la rente annuelle de 4.100 livres, 41 paires de chapons et 2 charrettées de charbon, 9 juin 1778 (f. 216-218) ; — *idem*, à Etienne Cessou, bourgeois, du domaine de Villalbe, sous la rente annuelle de 5.600 livres, 53 paires de chapons, 28 setiers d'avoine et 6 setiers de blé, 22 juin 1778 (f. 218-221) ; — *idem*, pour six ans, à Louis Celles, de la dîme des foins et fourrages de la Cité, sous la rente annuelle de 135 livres, 1 setier d'avoine et deux paires de chapons, 5 mai 1779 (f. 221-222) ; — *idem*, à Jean Massios dit Majou, des droits perçus sur la vente « en vert » des légumes et fourrages dans le terroir de la Cité, sous la rente annuelle de 60 livres, 6 mai 1779 (f. 222-223) ; — bail à fief à Jacques Gros, marchand de Carcassonne, sous réserve de la suzeraineté et de tous droits nobles, d'une pièce de terre dans le terroir de Mieudas, moyennant une albergue de 48 livres de cire jaune, 14 janvier 1779 (f. 223-224) ; — doubles des baux à ferme consentis plus haut à Louis Celles et à Jean Massios dit Majou, de la Cité [1] (f. 226) ; — bail à ferme, pour neuf ans, à François Luguel fils, boulanger aux faubourgs de la Cité, du four de Saint-Nazaire, sous la rente annuellede 206 livres, 7 mai 1780 (f. 227-228) ; — *idem*, pour six ans, à Pierre Montlaur, de Monze, des dîmes de Monze et Carbonac, sous la rente annuelle de 1.170 livres, 12 setiers d'avoine, 12 paires de chapons et 150 pains d'une livre pour les pauvres dudit lieu, 26 avril 1780 (f. 229-230) ; — *idem*, à Thomas Pons dit Bayonne, Pierre et François Bernier, de Montredon, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.650 livres, 16 setiers d'avoine, 16 paires de chapons et 8 charges de bon vin, 4 mai 1780 (f. 230-231) ; — *idem*, à Marc Bruguière, de Voisins, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 2.400 livres, 4 setiers de blé, 17 setiers d'avoine, 17 paires de chapons et 5 charges de bon vin, 9 mai 1780 (f. 232-233) ; — *idem*, à François Gourg cadet, procureur au sénéchal de Carcassonne, Arnaud Manzot aîné, bourgeois de Carcassonne, et Jean Mandoul, bourgeois de Voisins, des dîmes d'Alairac, sous la rente annuelle de 5.300 livres, 13 mai 1780 (f. 233-235) ; — *idem*, à Jacques Sélariès et Jean Bousquet, du Mas-Cabardès, du four banal dudit lieu, sous la rente annuelle de 156 livres, 23 mai 1780 (f. 235-236) ; — *idem*, pour cinq ans, à Pierre Ormières, pareur de draps de Carcassonne, de la dîme du vin de Gougens et de Mieudas, sous la rente annuelle de 400 livres et 24 charges de bon vin, 25 septembre 1780 (f. 237-238) ; — adjudication par le chapitre, concurremment avec les délégués des communautés copropriétaires, à Jean Semat et Jean Vidal, de trois coupes de bois à pratiquer dans la forêt de Gramentès, pour le prix de 1.925 livres dont 962 livres 10 sols pour le chapitre, 18 janvier 1781 (f. 238-240) ; — bail à ferme, pour six ans, à Germain Astre, négociant de Carcassonne, des dîmes de la paroisse Saint-Vincent de ladite ville, sous la rente annuelle de 675 livres, 6 setiers d'avoine et 6 paires de chapons, 20 mars 1781 (f. 240-241) ; — *idem*, aux sieurs Griffe père et fils, cardeurs, Barthélemy Anguille et Narcisse Faugère, tous de Trèbes, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 3.200 livres, 32 setiers d'avoine, 6 setiers d'orge, 6 setiers de blé pour l'aumône et 32 paires de chapons, 24 mars 1781 (f. 242-243) ; — autorisation à Germain Guilhem, berger de Villalbe-basse, d'élever un mur de clôture et d'appuyer sa construction au mur de la bergerie du chapitre, 29 avril 1781 (f. 243-244) ; — bail à ferme, pour six ans, à Barthélemy Biau, négociant de la Cité, de la dîme des carnens dudit lieu et de la dîme des foins, fourrages et légumes de la paroisse de Montlegun, sous la rente annuelle de 813 livres, 6 sols, 8 deniers, 21 mai 1781 (f. 244-245) ; — *idem*, à Jean Cassignol, de Villeneuve, de la seigneurie dudit lieu et de la métairie de Marsilly, sous la rente annuelle de 4.925 livres et 49 paires de chapons, 23 février 1782 (f. 245-249) ; — *idem*, à Jean Delmas fils, maréchal-ferrant de Ladern, des dîmes de Benausse, sous la rente annuelle de 700 livres, 7 paires de chapons, 7 setiers d'avoine et 1 setier et demi de blé, 2 mai 1782 (f. 249-251) ; — *idem*, à Pierre Cazaben fils, négociant de Pennautier, des dîmes de Paretlongue, sous la rente annuelle de 600 livres, 6 setiers d'avoine et 6 paires de chapons, 7 mai 1782 (f. 251-253) ; — *idem*, à Germain Astre, de Carcassonne, des dîmes de Blomac, sous la rente annuelle de 460 livres, 4 paires de chapons, 4 setiers d'avoine et 50 livres de pain pour les pauvres dudit lieu, 15 juin 1782 (f. 253-254) ; — *idem*, à Germain Gélis, maître maçon de Villesèquelande, des dîmes de Fontiès-d'Aude, sous la rente annuelle de 1.300 livres, 13 paires de chapons et 13 setiers d'avoine, 24 juin 1782 (f. 254-256) ; — *idem*, à Jean-Jacques Guilhem dit Vidal fils, de Preixan, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.470 livres, 14 paires de chapons, 14 setiers d'avoine et 300 pains d'une livre pour les pauvres dudit lieu, 7 juillet 1782 (f. 256-257) ; — rétrocession de la ferme des dîmes de Benausse, précédemment adjugée à Louis Castel, de Verzeille, à Louis Paloque, de Ladern, 27 avril 1782 (f. 257) ; — bail à ferme, pour six ans, à Charles Peyraudel, maître chirurgien de la Cité, des dîmes de Cazilhac, sous la rente annuelle de

(1) *Cf.* fol. 221-222 et 222-223.

1.650 livres, 16 setiers et demi d'avoine, 16 paires et demie de chapons, 4 paires de perdrix et 150 pains d'une livre pour les pauvres dudit lieu, 12 juin 1783 (f. 259-260).

G. 285. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1530. — Reconnaissances rendues au chapitre cathédral de Carcassonne par les tenanciers fonciers du Mas-Cabardès et reçues par Coste, notaire royal, en présence de Pierre Boyer, doyen et commissaire dudit chapitre (20-28 novembre 1530) : — « Secuntur recognitiones « terminalis loci de Manso Cabardesii venerabilis capi- « tuli ecclesie cathedralis sancti Nazarii civitatis Carcas- « sone, domini temporalis ejusdem loci in solidum » : Les déclarations émanent de 170 tenanciers établis dans le lieu même (f. 1-207 v°), et de 26 tenanciers forains (*recognitiones foratanerum*) (f. 213-230) : tables alphabétiques des forains (f. 231) et des tenanciers originaires du lieu (f. 232-235).

G. 286. (Registre.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1608-1626. — Autres reconnaissances pour le fief de la Tourette reçues par Chapelh, notaire royal, en présence de Jean de Pech et Vincent de Pujol, chanoines, commissaires à ce députés, (15 mars 1608 — 29 juin 1626) : 84 déclarations.

G. 287. (Registre.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

1611-1619. — Autres reconnaissances des fiefs nobles de Sallèles et Limousis (f. 3-23 v°), — de Salsigne et Monestrol (f. 27-78), reçues par ledit Chapelh, en présence de Jean de Pech, chanoine et commissaire du chapitre, (12 octobre 1611 — 3 août 1619) : 47 déclarations.

G. 288. (Registre.) — In-4°, 174 feuillets, parchemin.

XIVe siècle. — Evangéliaire du chapitre cathédral de Carcassonne (1). Beau manuscrit sur velin de la première moitié du XIVe siècle (260 × 192mm), à deux colonnes ; miniscule gothique soignée ; rubriques, initiales peintes et lettrines ornées. — Fol. 2 v°, d'une main moderne : « Ce « manuscrit contenant les évangiles des dimanches et des « fêtes étoit couvert en argent et conservé au nombre des « reliques dans le sacraire de l'églize cathédralle de la Cité « de Carcassonne ; il fut réservé lors de la Révolution en « 1793. — *Nota*. La couverture fut envoyée à la Monnoye « avec toute l'autre argenterie de ladite églize, 1793. » Et au-dessous : « On conserve à Aix-la-Chapelle un « manuscrit semblable à celui-cy ; il est du septième « siècle (!) ». — Quinze miniatures, d'une belle et délicate facture : l'Entrée de Jésus à Jérusalem (fol. 3) ; — la Nativité (fol. 10 v°) ; — l'Adoration des Rois mages (fol. 13 v°) ; — Jésus portant sa croix (fol. 56 v°) ; la Flagellation (fol. 79) ; — la Résurrection (fol. 84) ; — l'Ascension (fol. 93 v°) ; — la Descente du saint Esprit sur les Apôtres (fol. 96) ; — la sainte Trinité (fol. 131 v°) ; — la Lapidation de saint Etienne (fol. 139) ; — la Visitation (fol. 152 v°) ; — le Martyre des saints Nazaire et Celse (fol. 158) ; — l'Assomption de la Vierge (fol. 162 v°) ; — saint Michel et le dragon (fol. 167) ; — l'Eglise triomphante (fol. 169). — Reliure de la première moitié du XIXe siècle, marges légèrement rognées.

(1) *Cf. Rapport du Préfet au Conseil général de l'Aude*, août 1907, p. 240-243, et *L'Intérêt général de l'Aude*, n° du 1er août 1907.

G. 289. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, parchemin. (1)

1727. — « Processionale ad usum insignis ecclesiæ « cathedralis Carcassonnensis pro singulis totius anni « dominicis et solemnitatibus, jussu capituli de novo edi- « tum et emendatum. Opera Guillelmi Belichon, preben- « darii ejusdem ecclesiæ. Anno Domini 1727. » Belle minuscule romaine ; offices notés. Index *in fine*.

G. 290. (Registre.) — In-4°, 77 feuillets, parchemin.

1729. — « Proprium sanctorum cum Commune ad « processiones per claustrum ecclesiæ Carcassonæ. Opera « G. Belichon, prebendarii dictæ ecclesiæ. Anno Domini « 1729. » Proprium sanctorum (pages 1-111) ; — Commune sanctorum (pages I-XXXVII) ; — index *in fine*. Minuscule romaine ; offices notés.

G. 291. (Registre.) — In-folio, 311 feuillets, papier (2).

1417-1450. — Comptes de recettes et dépenses rendus par les jurés de l'œuvre paroissiale Saint-Michel de Carcassonne. — Exercice du 28 septembre 1417 au 2 juillet 1419 (f. 1-22) : produit des quêtes des dimanches et fêtes (f. 1-4) ; — des legs (f. 4-6) ; — de la location des

(1) Cet article ainsi que le suivant sont recouverts de leur reliure originale, aujourd'hui en fort mauvais état ; les plats sont détachés du corps du volume, l'un d'eux même a disparu dans G. 290.

(2) A rapprocher de G. 263 *in fine*. — Le registre a été publié dans ses parties principales par le chanoine Barthe (*Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, II, p. 262 à 369), autour des additions ou corrections en surcharge du texte original, et, sur l'édition de M. Barthe, par Mahul (*Cartulaire*, VI, 2e partie, p. 325 à 360). La chronologie du document littéralement conservée ou mal interprétée par ces deux éditeurs a été ramenée ici au nouveau style.

draps mortuaires (f. 6 v°-7) ; — dépenses ordinaires, frais du culte et autres (f. 8 v°-16 v°) ; — produit de la vente des biens de feu Simon Cellier, vicaire perpétuel de Villemoustaussou, en conséquence du legs fait par lui à l'œuvre du quart de ses biens (f. 17-18) ; — de la vente des biens de feu Jean Amourous, fils de Guilhem, drapier de Carcassonne, en conséquence du legs fait par lui à l'œuvre du quart de ses biens (f. 20) ; — de la vente des biens de feu Rabassa, brassier, en conséquence du legs fait par lui à l'œuvre de la moitié de ses biens (f. 21-22).

Du 9 juillet 1419 au 8 mai 1421 (f. 23-27) : « Dimenge, « a xvij. de martz, no aguem seno xiij. d. t., car « mossenhor lo Dalphi era ensta vialha (1), e cascu guar- « dava son hostal » (f. 24 v°) ; — reçu trois livres tournois de Gaufre de Merlières, pélissier, donateur de « las tres « emagenas que son a la porta de la glieyza » (2) ; — reçu dix livres tournois « per j drap d'aur que baylem als « senhors cossols d'esta viala, per far honor a la novena de « mossenhor l'avesque de Carcassona (3) a xxviij. d'aost » (f. 28) ; — reçu de maître Guilhem Jean, notaire de la Cité, et autres héritiers de Guilhem Amourous, 30 livres tournois « en doblas de xx d. t. la pessa, autrament apelatz « coronatz » (f. 29) ; — payé à Bernard-Jean Agnel, fustier, « per far la premieyra arcada de la cuberta [de la « glieyza], que montec xiij. l. t. » (f. 33) ; — « paguem « a ij. homes que loguem per descobrir la glieyza et per « obrar las dos arquadas a viij. de novembre, j. l. » (f. 33 v°).

Du 8 mai 1421 au 25 octobre 1422 (f. 38-56) : contribution volontaire des paroissiens, dite du luminaire, « qu'es acostumada de levar, cascun an, le jorn benezeit « de Pasqas » (f. 45 v°-47 v°) ; — dépenses « per l'obra « dalas (*sic*) orgenas » (f. 53), œuvre de Jean de Pila et Pierre de Riu, auxquels « tant dels canos cant de fusta, per « so que lor fouc promes a pres fayt, et fouc lor paguat per « tot C motos d'aur » ; — dépense « per le cobrir de la « capela de sant Berthomiu, laqual fouc cuberta de lauza » (f. 54) : — recette spéciale, sous forme de souscription, pour les orgues de l'église (f. 55-56).

Du 25 octobre 1422 au 6 janvier 1424 (*n. st.*), (f. 58-73) : « dimenge, a xxij. de novembre, non res [de acapte], « car fouc fait lo cantar del Rey, nostre subiran senhor, de sa « mort à presicados », (f. 58 v°) (4) ; — total de la recette : « soman los escutz d'aur que avem ressenbutz : setze escutz « d'aur, sieys grosses, ij. d. bos ; soman los motos « d'aur que avem ressenbutz : novanta (*sic*) sinc motos « d'aur ; soman las monedas de doblas de la coroneta : « hutanta tres lieuras, nau sols, iij. d. t. ; soman los « grosses de xx. d. t. pessa, dit guillems : sincanta dos « lieuras, j. s. t. », (f. 69 v°) ; — total de la dépense : « soman los escutz d'aur : vint e set escutz d'aur ; soman « los motos d'aur : hutanta sinc motos d'or ; soman las « doblas de la corona : saisanta set lieuras, hueyt sols, « iiij. d. t. : soman los grosses de xx. d. pessa ditz guil- « lems : sieys lieuras, sieys sols, viij. d. t. », (f. 73).

Du 7 janvier 1424 (*n. st.*) au 18 mars 1425 (f. 75-85) : payé une livre à Savari, fustier, et à son compagnon, « per « ij. jorns que esteron al cloquer per adobar lo cent devers « la villa que no podia rodar, a iiij. gros cascun journ per « home » (f. 83 v°) ; — « paguem a Peire Mir et a son fil, « fustiers, per ij. jors qu'esteran a la gleisa per adoubar « lo sen devers lo simenteri (au midi de l'église) et per far « estagas a las esquilhas del corti et per reparar lo soler « detras lo retaula et per adoubar la roda de las petitas « esquilhetas, a v. grosses per jorn, que son iiij. jorns, que « monta j. l. v. s. », (f. 85).

Du 18 mars 1425 (*n. st.*) au 16 mars 1426 (f. 88-100).

Du 17 mars 1426 (*n. st.*) au 6 avril 1427 (f. 102-112).

Du 7 avril 1427 (*n. st.*) au 19 avril 1429 (f. 115-134) : recette sur imposition spéciale des consuls de la paroisse et après mandement de l'évêque, de 340 moutons d'or « per la reparacio del cloquier de la dita glieysa », (f. 124 v°) ; — dépense pour le même objet (f. 130 v°-132).

Du 23 avril 1429 au 30 septembre 1431 (f. 130-150).

Du 7 octobre 1431 au 23 novembre 1432 (f. 152-158).

Du 30 novembre 1432 au 2 février 1434 (f. 160-173) : legs de six écus d'or vieux par feue Raimonde, épouse de Jaufre Ravols, drapier de Carcassonne, pour la réparation de l'église ; — autre legs d'un mouton d'or par Jean Rougayrou, coutelier (f. 162) ; — recettes pour la réparation du clocher (f. 164) ; — vente au profit, par égales parts, de l'œuvre paroissiale et du bassin du purgatoire, des biens de la succession de feu Guillaume Terre, après le décès de Pierre Fabre, usufruitier (f. 164 v°) ; — dépenses pour la réparation de l'église (f. 169-173).

Du 11 avril 1434 au 25 mars 1435 (f. 175-181).

Du 3 avril 1435 au 22 juin 1436 (f. 182-191).

Du 1er juillet 1436 au 21 juillet 1437 (f. 193-198).

Du 28 juillet 1437 au 17 août 1438 (f. 199-202) : « paguem à Johan Aventurier, per tres jorns que vaquec a « recobrir las capelhas de la Trinitat, de las orguenas, de « sant Blazer, de sant Andrieu, de sant Aloy, de la Balma « et de la sacristania, a for de iij. s. iiij. d. per jorn, monta « tot am lo despens, xv s. t. » (f. 192).

(1) Il est fait allusion aux troubles proposés par le duc de Bourgogne ; le dauphin Charles avait convoqué à Carcassonne les États de Languedoc.

(2) Les statues ont disparu ; mais les consoles se voient encore sur le tympan de la porte ouest.

(3) Géraud du Puy (1413-1421).

(4) Charles VI, mort le 21 octobre précédent.

Du 17 août 1438 au 17 avril 1440 (f. 203-209).

Du 12 juin 1440 au 24 mars 1441 (*n. st.*) (f. 210-216).

Du 1er mai 1441 au 1er janvier 1443 (*n. st.*) (f. 217-228).

Du 15 janvier 1443 (1) au 16 janvier 1444 (f. 228 v°-236).

Du 16 février 1444 (*n. st.*) (2) au 14 février 1445 (*n. st.*) (f. 237-242).

Du 14 février 1445 (*n. st.*) au 20 février 1446 (*n. st.*) (f. 242 v°-245).

Du 20 février 1446 (*n. st.*) au 9 mars 1449 (f. 259-262). Inventaire des biens de feu maître Pierre-Raimond Maurelh, notaire du bourg de Carcassonne, situés dans cette ville et à Alzonne (f. 263-281) ; — vente desdits biens, à l'encant et en plusieurs séances, par les jurés de l'œuvre, les 14 septembre 1448 et 28 janvier 1449 (*n. st.*) (f. 282-294) ; — recette du produit de ladite vente (f. 295-206) et dépense pour le même objet (f. 290 v°-304) ; — dépense faite par Pierre de Tholosa pour la croix de Saint Michel (f. 304 v°-305 v°).

Recettes et dépenses ordinaires de l'œuvre, du 12 mars 1449 (3) au 8 mars 1450 (f. 306-311).

(1) Le rédacteur adopte ici le nouveau style, et c'est par erreur que le chanoine Barthe a interligné le millésime 1444 en tête du mois d'avril suivant. Mais, de son côté, le rédacteur, après avoir écrit que le vendredi saint était, cette année-là, le 19 avril, fixe la date de Pâques au 22 avril, qui ne pourrait convenir qu'à l'année 1470. C'est en réalité le 21 avril qu'il aurait dû écrire, et c'est bien en définitive de l'année 1443 qu'il est ici question.

(2) Le comptable revient à l'ancien style, et M. Barthe a encore indûment interligné le millésime 1445 au mois d'avril suivant, puisque la fête de Pâques tombait, comme il appert plus bas, le 12 de ce mois d'avril.

(3) Le rédacteur revient encore au nouveau style, Pâques tombant en 1449 le 13 avril.

G. 292. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier (4).

1708. — État de la paroisse de Cailhau en 1708 : dédicace et patron, corps de l'église, chœur, sanctuaire, tabernacle, réserve eucharistique, lampe, autels, fonts baptismaux, saintes huiles, reliques, sacristie, ornements, linge, argenterie, croix et chandeliers, livres, registres, chaire, confessionnaux, bancs, peintures, bénitier, clocher, cimetière, presbytère, sépultures, œuvre, legs, fondations, chapellenies, prieurés, archives, annexes, etc. ; curé, offices et instructions, limites et population en feux de la paroisse, seigneur, officiers municipaux, marguilliers, confréries, sociétés pieuses, pauvres, écoles, etc.

(4) Don de M. F. Alieu, archiviste adjoint, le 6 septembre 1908.

Département de l'Aude.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE H. (Additions.)

Clergé régulier. — Ordres religieux d'hommes; ordres religieux de femmes; ordres militaires religieux; Hospices, Maladreries, etc.

ABBAYE DE LAGRASSE. (1)

(*Bénédictins.*)

H. 452. (Liasse.) — 1 pièce papier; 9 parchemins.

1079-1404. — Vente par Ermengard, Gila et Ermenende, mère et filles, au monastère de Saint-Martin-de-Montredon, d'un alleu situé dans le comté de Narbonne : (2) « In nomine Domini. Ego Ermengard femina et filias meas nomine Gila et Ermesen, venditores sumus ad domum Sancti Martini de Monte rotundo qui est fundatus super ripam Urbionem et ad Poncionem abbatem et ad cuncta congregacione de illo loco alodem nostrum que nobis advenit de parentorum nostroru[m], et est ipse alodus in comitatu Narbonense, in villa que vocant Sobiraz et a casal de Maurel et in agecencias earum. Sic vendimus vobis terras, vineas, pratis, pascuis, silvis, garricis, arboribus pomiferis vel impomiferis, aquis, aquarumve (3) ductibus vel reductibus, casas, casalibus, ortis, ortalibus, cum exsis et regressis, et adfro[n]tat de circi in fluvio Urbionem et ad ipsa roca de Montodal, et de meridie ad Fontem Valrrana et ad ipso campo Rumal et ad Pererol campo .j. et de altano in careira qui discurrit de Pereirol et ad ipsa Roda et ad ipsa careira de Prad, et de aquilone in casals de Sobiraz et ad Fontem de Maxme. Quantum infra istas adfrontacione includunt, hoc quod abemus vel abere debemus sic vendimus vobis propter precium quod inter nos et vos placuit, id sunt solidos xij., et de isto precio aput vos emtores non remansit, sane quod fieri credimus esse venturum. Quod si nos venditores aut ullus de eredibus nostris aut ullus omo aut ulla femina contra ista carta vindicionis ad dirrupendum venerit, in duplo vobis componere faciamus, et in antea ista carta vindicionis firma et stabilis permaneat omniquo tempore. Facta carta vindicionis anno xx°, regnante Filipo rege. Signum Ermengard, signum Gila, signum Ermesen, qui ista carta fieri jussimus, et testes firmare rogavimus. Signum Gilelmi, signum Poncii, signum Bernardi. *Plus bas :* Poncius, presbiter, qui ista carta rogitus scripsit, die et anno quod supra ». — Bail par l'abbé Guillaume d'une vigne au terroir de Saint-Genés, aux époux R. Ermengaud, de Barbaira, sur la redevance de la dîme et des prémices (19 juin 1211) : « Anno Xristi nativitatis M. CC° XI, feria prima, XIII kalendas julii. Notum sit cunctis hec audientibus quod ego, dominus G., Dei gratia abbas Crasse, per me et per omnes successores meos, consilio tamen et auctoritate nostri conventus, scilicet Guillelmi Carbonelli, prioris, et Berengarii, sacriste, et Aimerici, chamerarii, et Raimundi Ferrachanis, et Petri Rogerii, prepositi Sancti Michaelis, et magistri Salomonis, infirmarii, et Udalguerii, ortolani, et P. G., prepositi Cominiani, et Bertrandi de Jonqueriis, et G. Suavis, et G. de Palatio, et R. Massilie, et Blanqui, et P. de Leco, et Olibe, et G. de Torrosela, comendamus tibi R. Ermengaudi de Barbairano, uxorique tue Geraude, tantum in vitas vestras, unam vineam nostram quam habemus in terminio Sancti Genesii, ad capud nostre condamine. Que vinea

(1) A rapprocher de H. 7-H. 191.

(2) Devenu plus tard simple prieuré de l'abbaye de Lagrasse.

(3) *Vie*, à l'original.

affrontat de altano in nostra hereditate, de meridie in honore Sancti Michaelis, de circio in nostra condamina jam dicta, de aquilone in via. Vineam sicut includitur de affrontationibus, cum suis exitibus et introitibus et rebus ei pertinentibus, vobis in vita vestra comendamus, tali quidem pactione quod de omni vindemia inde exiente donetis sacriste nostre domus fideliter decimam et primiciam, et sub tali modo vobis duobus illam come[n]damus vineam ut ipsam non possitis dare, dimittere, vendere aut impignorare alicui, sed de omnibus ususfructibus tamen procedentibus omnem vestram faciatis voluntatem, omnibus diebus vite vestre. Post desecessionem autem vestram, predicta vinea cum omnibus suis pertinenciis nobis et nostre domus sine omni debiti inpedimento remaneat ac revertatur. Hujus rei sunt testes : Arnaldus G. de Barbairano, et Villanova de Tribus Malis, et Berengarius Alberandi, et R. Crassus, et P. de Roca negada, vicarius burgi Crasse. Jussu quorum et predicti domini Guillelmi abbatis et jamdictorum dominorum monachorum, P., scriptor, hoc scripsit, regnante Philippo rege. » — Bail par Guiraud de Villetravers, sacristain de Lagrasse, à Pierre Richer, Bernard Gosse et Jean Traginier, de Lagrasse, du moulin de Ribaute, sous la rente annuelle de 12 setiers de froment et 12 setiers d'orge, payables à la saint Michel de septembre (28 juin 1305). — Accensement par Jean Pagès, fils de Bernard, de Lagrasse, à Jacques, fils de Pierre Bernard, de Saint-Pierre-des-Champs, d'une terre au terroir dudit Saint-Pierre, lieu dit *ad Torrentem Sigarrii* (13 août 1305). — Lauzime par Bernard, abbé de Saint-André de Sorède, de la vente faite par Raymond Verger, de Lagrasse, à Jean Roquefort, dudit lieu, d'une pièce de terre au terroir de Montlaur, lieu dit à *Salamas de Valhorquière*, sous l'obligation de la tasque envers le monastère de Lagrasse, et d'une perdrix chaque année à la fête de la Noël (12 avril 1314). — Extrait de la sentence rendue par Guillaume Pastre, juge de Lagrasse, portant règlement au profit des habitants de Talairan pour la dépaissance de leurs bestiaux et la coupe des bois dans les terroirs de Saint-Laurent, Tournissan, Prats, Forodones, Saint-Pierre-des-Champs, Tréviac et Cazecouverte, avec stipulation des mêmes droits dans le terroir de Talairan au profit des habitants des dits lieux (1318). — Bail du moulin sis au lieu dit *ad molendinum de Canalibus* à Ribaute, par Guiraud de Villetravers, sacristain de l'abbaye de Lagrasse, à Jean Tragenier, Bernard Adalbert, Bernard Benoît et Raymond Gilles, de Lagrasse, sous la rente annuelle de 18 setiers de blé (29 janvier 1322 *n. st.*). — Testament d'Aude, veuve de Guillaume de Villeneuve, coseigneur de Palaja, portant élection de sépulture par la testatrice dans le cimetière de l'église Notre-Dame de Saint-Foulc, et mentionnant divers legs pieux (23 juillet 1328). — Bail à Béranger Grégoire du moulin sis au lieu dit *ad gradum de Favario in flumine Urbionis* à Lagrasse, sous la redevance annuelle de 11 setiers de blé *terceng* (1) (15 juillet 1335). — Bulle de Benoît XIII portant collation du prieuré de Camon en faveur de Bernand Laroque, religieux de Saint-Pons-de-Thomières (26 janvier 1404).

H. 453. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1237-1723. — Déclaration d'Olivier de Termes portant désaveu des prétendus droits seigneuriaux par lui usurpés de vive force et indûment exercés aux lieux de Palairac, Couise, Boussenac, Lairière, Tréviac, Quintillan, Mayronnes, Montrouch, Taïx, Saint-Pierre-des-Champs, Blanes, Cazecouverte, Saint-Martin-du-Puy, Jonquières, Lacamp-de-Linas et Prats (20 mars 1238 *n. st.*). — Abandon par Olivier de Termes, en son nom propre et au nom des siens, de diverses terres et possessions de l'abbaye de Lagrasse, suivi du texte de l'accord conclu entre parties, par l'arbitrage de Tésidius, évêque d'Agde, d'Isnard d'Aragon, archidiacre de Carcassonne, de Guillaume Arnaud, de Soupex et de Pierre Martin, de Castelnau (24 avril 1253). — Accord sur la question du maintien du château de Montlaur dans la mouvance de l'abbaye de Lagrasse, moyennant le payement au roi d'une somme de 300 livres (29 août 1285). — Sentence rendue par Arnaud de Villars, chanoine de Cahors, Pierre de Pradines, chapelain majeur de Saint-Etienne de Toulouse, et Guillaume de Trocha, clerc de l'église de Chartres, juges à ce commis par le pape et par le roi de France, prescrivant à Raymond Thomas, prieur de Souplazens, d'acquitter l'entier montant de ses dettes en argent et en grains envers Bertrand et Hugues, évêques de Toulouse, ainsi qu'envers la chambre apostolique (1299) (2). — Reconnaissance par Fosca, épouse de Crétin de Capendu, de la somme de 20 florins d'or, au profit d'Auger de Villeneuve (20 octobre 1348). — Codicille de Raymond de Villeneuve, chevalier, seigneur du Villar-en-Val (6 août 1361). — Quittance par Arnaud André, doyen du chapitre d'Angoulême, nonce et collecteur apostolique dans la province de Narbonne, de diverses sommes payées par Pierre de Salanhac, chanoine de Mirepoix, pour le compte de l'abbé de Lagrasse, savoir : 1° 158 francs d'or 7 sols et 20 deniers tournois ; 2° 30 francs d'or au coin du roi de France (22 novembre 1375). — Sentence arbitrale entre l'évêque d'Elne et l'abbé de Lagrasse pour la nomination des notaires de la ville de Prades-en-Conflent (26 septem-

(1) Mélange de deux parties d'orge et d'une partie de froment.

(2) De l'étude de ce document, il résulte que la chancellerie romaine comptait les années du pontificat de Boniface VIII, du jour de son sacre (2 janvier 1295), tandis qu'en France on comptait du jour de son élection (24 décembre 1294).

bre 1402). — Acte portant réduction des censives dues par la communauté de Caunettes-en-Val à l'abbaye de Lagrasse, à un setier de blé pour vingt setérées de terre (15 octobre 1554). — Arrêt du parlement de Toulouse condamnant Antoine Malacoste, marchand de Montlaur, à payer 1.024 livres 5 sols à François, cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse et abbé de Lagrasse (1603). — Titre d'un siège monacal à l'abbaye de Caunes accordé par Jean-Antoine Larderat, vicaire-général de Narbonne, à François Delhom, de Roquefort, religieux profès de Lagrasse (1660). — Transaction entre le seigneur de Padern et l'abbé au sujet d'une somme de 12.000 livres payée par le sieur Devic en supplément du prix de vente de la terre de Padern, sous l'obligation d'affecter ladite somme au rachat des biens aliénés de la mense abbatiale (copie informe de 1644). — Transaction entre les consuls de Narbonne et les religieux de Lagrasse au sujet du domaine de Saint-Pierre del Lec (1669). — Délaissement par Claude Catalan aux religieux de Lagrasse, d'un jardin sis à Pézilla, moyennant le paiement d'une indemnité de 429 livres 5 sols en monnaie de France, pour les améliorations pratiquées audit jardin par Catalan (1710). — Accord entre le chapitre de Lagrasse et Anne-Louise de Chefdebien, vicomtesse d'Armissan, au sujet de la seigneurie de Saint-Pierre del Lec (1723).

H. 454. — Rouleau, parchemin.

1450. — Sentence arbitrale entre les communautés de Coustouge et de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, touchant les usages et dépaissance dans les terroirs de Caragulhes, Viviers et Porcian.

ABBAYE DE MONTOLIEU. (1)

(Bénédictins.)

H. 455. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1576. — Relation de Bernard Rességuier, de Carcassonne, au sujet des mesures prises « pour ce qu'il estoit « necessaire de entretenir le monastere de l'abbeyie soubs « l'obeissance de sa Majesté :.... que aujourd'hui (3 mai « matin les rebelles et ennemys du roy et du repos public « se seroient emparés du lieu de Montholieu. »

ABBAYE DE VILLELONGUE. (2)

(Bénédictins.)

H. 456. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1195. — Accensement par Guiraud de Saint-Martin, Raymond Fort et Raine, épouse de Guiraud, au monastère et à Raymond Guillaume, abbé de Notre-Dame de Villelongue, d'une maison située au faubourg de Saint-Martin-le-Vieil, sous la rente annuelle de 2 sols 8 deniers.

(1) A rapprocher de H. 192-H. 196.

(2) A rapprocher de H. 204-H. 205.

ABBAYE DE SAINT-HILAIRE. (1)

(Bénédictins.)

H. 457. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1706. — Inventaire de production devant la temporalité de l'abbaye de Saint-Hilaire pour Marc Lebraud, de Cambieure, contre Pierre Lebraud, dit *Parisien*, et la communauté dudit lieu, au sujet des baux à fermes des biens dépendant de l'abbaye.

ABBAYE DE FONTFROIDE. (2)

(Cisterciens.)

H. 458. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1295-1791. — Transcription du bail à fief fait en 1252 par Olivier de Termes et Raymond, son fils, à Bernard de Pobols des droits leur appartenant sur le château de Ségure, réserve faite de la haute justice et des pâturages (11 mai 1295). — Acte portant renvoi par le viguier du Fenouillèdes et du Termenès, sur l'ordre du sénéchal de Carcassonne, devant le juge abbatial de Paziols, d'une affaire de coups et blessures faits à Béranger le Rouge par Raymond, de Paziols, et Pierre Solier, de Saint-Pierre-le-Clair (7 février 1309 *n. st.*). — Ordonnance du 14 juin 1697 fixant les armoiries de l'abbaye. — Nomination par l'abbé d'un garde-chasse et d'un garde-bois aux terroirs de Paziols et de Tuchan, et procès-verbal de prestation de serment des titulaires (1750). — Délaissement par Jean-Jacques Danjean, entre les mains des religieux, de la cure de Saint-André-de-Roquelongue (1758). — Consultation par les sieurs Delort, Fages et Ricard, de Toulouse, au sujet des dîmes de Pradines, du Terral et de Fontcalvy (1774). — Devis des réparations nécessaires a l'église de Fontfroide (1774) ; — autre devis des réparations pour l'horloge dudit lieu (1780). — Lettre d'Amelot pour obtenir, au nom du roi, l'état des revenus et des charges de l'abbaye (1781). — Autorisation délivrée par l'abbé de Clairvaux pour un emprunt de 20.000 livres (1782). — Lettres patentes du roi sur le même objet (1783). — Lettre de M. Calvagnez au sujet des titres de la terre de Saint-André (Paris, 16 avril 1787) : « Vous avez déjà été instruit de la démis-« sion de M. de Calonne et de M. de Miromesnil ; le premier « a été remplacé par M. de Fourqueux, conseiller d'État,

(1) A rapprocher de H. 201-H. 203.

(2) A rapprocher de H. 206-H. 216.

« et le second par M. de Lamoignon... Je ne vous dirai « pas les raisons et les causes de ces deux démissions, « mais seulement que cette révolution du ministère fait la « plus grande sensation dans le moment présent. Mais, « réflexion faite, on croit que le gouvernement est trop « vigilant et éclairé pour ne point remédier aux moyens les « plus efficaces de pourvoir à la félicité publique dont « l'assemblée des notables s'est occupée jusqu'ici avec un « zèle noble et patriotique. L'attention publique se porte « dans ce moment sur un écrit bien consolant pour les « vrais patriotes, c'est une justification du compte rendu « par M. Necker en 1781. Suivant le résultat de ce compte, « les recettes ordinaires excédaient de 10.200.000 livres « les dépenses ordinaires, et les bonifications s'élevaient à « 84 millions annuellement... Les ennemis de la France « ne verront pas ce mémoire sans revenir du préjugé qui « leur faisait croire à notre état de détresse... M. Necker « vient d'être exilé à 20 lieues de Paris, mais cet exil ne « sera pas de longue durée ; on dit que sous peu de jours « il sera rappelé. Il n'en sera pas de même de M. de Calonne « qui vient d'être exilé en Lorraine ». — Requête adressée à l'intendant de la province par les consuls de Tuchan, contre la prétention des religieux tendant à exercer la justice audit lieu, et à obliger les habitants à passer de nouvelles reconnaissances (1788). — Inventaire des titres et papiers concernant les terres de Tuchan, Paziols et Dommove expédiés par le directoire du district de Narbonne au département de l'Aude (1791).

Dominicains de Carcassonne. [1]

H. 459. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1334. — Sur autorisation spéciale de F. Hugon, maître-général de l'ordre, F. André de Brano, dominicain de Carcassonne, donne ses livres et ses biens personnels au couvent de ladite ville (20 septembre 1334).

Dominicains de Fanjeaux. [2]

H. 460. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1209-1791. — Copie moderne en un cahier des actes suivants : donation de l'église paroissiale de Notre-Dame de Fanjeaux par Foulques, évêque de Toulouse, à saint Dominique (1221) ; — amortissement accordé par le roi au couvent des dominicains de Fanjeaux, sur la maison dite du Miracle (1325) ; — restitution de finance faite aux religieux par le receveur de Jean le Bon (1353) ; — donation par le roi de deux arpents de terre (1364) ; — lettres de Jean de Cogordan, évêque de Mirepoix, commissaire délégué du pape Innocent VI (1355), autorisant la translation du couvent de Fanjeaux fondé par Raymond Terren, du lieu vulgairement appelé le *Bourguet de Saint-Dominique* au lieu dit *la chapelle de Saint-Dominique dans la rue des Chevaliers* (1358) ; — lettre de Simon de Montfort aux sénéchaux de Carcassonne et Agenois en faveur de saint Dominique (1217) ; — notes informes sur la Croisade et sur le comte de Montfort (1209, 1210, 1213 et 1218). — Répertoire incomplet (p. 13-142) d'actes concernant le monastère : pièces de procédure de 1662 (p. 13) ; — privilèges des réguliers, règles pour la quête (p. 14) ; — sauvegarde du comte d'Armagnac, protection du Saint-Siège ; bibliothèque ; défense faite aux religieux de voyager (p. 15) ; — logement des gens de guerre (p. 16) ; — donations et testaments (p. 16-18) ; — amortissements (p. 19-23) ; — impositions royales (p. 24-25) ; — reconnaissances seigneuriales (p. 25-28) ; — objets divers (p. 28-30) ; — nomenclature des 105 obits fondés dans le couvent (p. 31-124) ; — actes de locaterie perpétuelle ou d'accensement sur différentes terres à Canélou, Fontpicou, chemin de la Bolle longue (p. 125-127), al Rocatel (p. 128), à la Teulière, al Prunanel (p. 129), à Corpols (p. 130-142), etc. (XVIIIe siècle). — Lettres patentes portant amortissement par le roi de la maison du Miracle appartenant à Raymond de Durfort, chevalier, où l'on se proposait de construire une chapelle (octobre 1325) : « Karolus, Dei gratia Francorum et Navarre rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos, ad supplicationem dilectorum nostrorum consulum castri nostri Fanijovis, dyocesis Mirapicis, ac sindici monasterii Proliani asserencium quod, dudum, tempore beati Dominici confessoris disputantis de fide catholica contra nonnullos hereticos qui tunc in illis partibus multipliciter pululabant, libris super ipsa fide confectis, libris eciam ipsorum hereticorum in igne de utrorumque voluntate projectis, tandem sicut Altissimo placuit qui semper est in suis sanctis mirabilis et mirabilia operatur, ubique libris dictorum hereticorum in igne remanentibus et combustis, libri orthodoxe fidei, licet bis vel ter in igne projecti, exierunt inde semper integri et illesi, cujusmodi miraculum in quadam domo sita in castro nostro predicto que nunc esse dicitur Raymundi de Duroforti, domicelli, fuit Dominus operatus, prefatis supplicantibus tam ipsorum et aliorum habitancium in dicto loco quam religiosarum dicti monasterii Proliani nomine volencium, ut asserunt, emere dictam domum, ac in tanti memoriam miraculi quandam ibidem edificare capellam seu ecclesiam in qua divinum officium perpetuo celebretur, de speciali gratia concedimus per presentes, ob nostre ac

(1) [illegible] H. 25[illegible]-H. 2[illegible]4.
(2) A[illegible] H. 265-H. 292.

Marie quondam et Johanne nunc consortum nostrarum reginarum, necnon parentum et germanorum dudum nostrorum remedium animarum, quod ipsi domum predictam emere et in ea construi et edificari facere possint ecclesiam seu capellam, absque eo quod ministri seu persone alie que instituentur ibidem ad divinum officium faciendum, compelli possint imposterum ad vendendum vel ponendum extra suam manum locum ipsum in quo predicta fuerit edificata ecclesia seu capella, vel ad prestandum inde financiam qualemcumque, quinymo dictum locum tenere possint et teneant imperpetuum pacifice et quiete. Quod ut ratum et stabile perpetuis futuris temporibus permaneat, nostrum presentibus licteris fecimus apponi sigillum, nostro in aliis et alieno in omnibus jure salvo. Actum apud Petrafontem, anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo quinto, mense octobris. *Sur le repli :* Per dominum Regem ad relacionem domini Andree de Florencia. J. Barr... » [1]. — Lettres du roi prescrivant la remise au monastère de Prouille des 140 livres perçues par la couronne pour l'amortissement de la chapelle de Saint-Dominique dans la ville de Fanjeaux (22 décembre 1353) : « Johannes, Dei gracia Francorum rex, receptori Tholose et comissariis quibuslibet deputatis et deputandis in senescallia Tholose super financiis acquisitorum, salutem. Querelam priorisse et conventus de Pruliano, ordinis sancti Dominici, recepimus continentem quod, cum dudum in quadam domo situata apud Fanum Jovis que fuit quondam Raymundi de Duroforti, scutiferi, beatus Dominicus de fide catholica contra quosdam hereticos disputaret, contigit quod libri utrinsque partis fuerunt in igne projecti, quodque libri hereticorum remanserunt in combustionem et cibum ignis, libri vero catholice fide (*sic*) de igne hujusmodi miraculose exierunt illesi, operante Domino qui ubi vult mirabilia operatur. Unde clare memorie carissimus quondam consanguineus et dominus noster Carolus, rex Francie et Navarre, graciose concessit dictis religiosis quod in dicta domo quam acquisierant vel acquirere volebant, possent oratorium seu capellam construere, in quo posset perpetuo divinum officium celebrari, quodque dicte religiose eam possent tenere perpetuo pacifice et quiete, absque coactione eam vendendi vel extra manum suam ponendi seu prestandi financiam pro eadem, prout in ipsius consanguinei nostri litteris plenius videbitis contineri. Nichilominus vos, receptor, aut alii comissarii ex parte nostra super financiis hujusmodi deputati, dictas religiosas compulistis ad solvendum centum quadraginta libras pro financia dicte domus, contra tenorem litterarum dicti consanguinei nostri et in ipsarum religiosarum prejudicium, sicut dicunt; quod nobis displicet, si sit ita. Quare mandamus et precipimus vobis et vestrum cuilibet, ut ad eum pertinuerit, quot, (*sic*) si ita est, predictam pecunie summam sic injuste receptam vel exactam eisdem religiosis restituatis, vel eam in equipollenti moneta seu valore de financiis in quibus nobis tenentur aut teneri poterunt pro aliis per eas acquisitis vel acquirendis defalcetis et deducatis, sine contradictione qualibet et alterius expectatione mandati, et eam in compotis illius vel illorum cujus vel quorum intererit, precipimus allocari. Datum Parisius, die XXII^a decembris, anno Domini millesimo CCC° quinquagesimo tercio. *Sous le repli :* Per regem, presente consilio. J. Matheus. » — Bulle d'Innocent VI autorisant le provincial de Toulouse à transférer le couvent de Fanjeaux près de la chapelle de Saint-Dominique (1er octobre 1355). — Vidimus par Pierre de la Bonne, prieur de Puivert, vicaire général de Mirepoix, du bref de Sixte IV, accordant une indulgence aux fidèles qui visiteront l'église des dominicains de Fanjeaux aux quatre fêtes annuelles (1482). — Vente d'une vigne sise à *Rieu Peyrous* par Arnaud Rieux à Bernard Rieux, de Fanjeaux, à charge d'acquitter la rente foncière de 10 livres grevant cette terre entre les mains des dominicains de Fanjeaux (1615). — Bref d'Urbain VIII attachant une indulgence spéciale à la visite des sept autels de l'église de Fanjeaux (1641). — Actes du chapitre provincial tenu à Rieux (1657). — Actes du chapitre intermédiaire tenu à Limoux (1657). — Actes du chapitre provincial tenu à Hautvillar (1762). — Acte contre Laurent Barsalou, vicaire perpétuel de Fanjeaux, résolu à supprimer la procession des Rogations, si les religieux y assistent (1662). — Bref du pape Clément IX désignant Jean-Baptiste de Marinis, général des dominicains, comme réformateur en France de tous les couvents de l'ordre (1669). — Règlement des commissaires du roi pour les impositions de la communauté de Fanjeaux (1672). — Ordonnances de l'évêque de Mirepoix sur la célébration de la fête de saint Dominique (1685). — Constitution par Antoine de Cazamajou, sieur de Saint-Gaudéric et du Carla, d'une rente annuelle d'un setier de blé au profit des dominicains de Fanjeaux (1703). — Délibération informe portant nomination du sindic de la communauté (1711). — Tableau des fondations pieuses du couvent de Fanjeaux, après la réduction pratiquée par le général de l'ordre, conformément aux instructions pontificales de 1723 (1729). — Fondation d'un obit par Dauphine de Montfaucon sur une vigne *as Corpouls* (1599), suivie d'un extrait du cadastre de la ville de Fanjeaux de 1670, et d'un certificat du collecteur de cette ville (1755). — Décret du pape Clément XIII sur l'office du bienheureux dominicain Antoine Neyrot, de Rivoli, martyr (1767). — Tableau des religieux des couvents de Fanjeaux et de Prouille (1791).

(1) Le sceau a disparu ; restent les lacs de soie rouge et verte.

H. 461. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

XVII[e] siècle. — Mémoires envoyés par le prieur du couvent de Fanjeaux au dominicain Jean de Sainte-Marie, historien général de l'ordre, à Paris. Premier cahier : notes historiques sur saint Dominique ; sur la fondation des couvents de Toulouse, Carcassonne, Limoges, Bayonne, Cahors, Bordeaux, Périgueux, Agen, Orthez, Montauban, Figeac, Castres, Condom, Brives, Saint-Emilion, Pamiers, Morlas, Rieux, Hautvillar, Albi, Saint-Sever, Rodez, Lectoure, Saint-Gaudens, Saint-Girons, Montpellier, Narbonne, Béziers, Milhau, Collioure. Puycerda, Saint-Maximin, Génolhac, Draguignan, Toulon, Buisson, Tarascon, Nîmes, Aubenas, Orange, Aix, Grasse, etc. ; copie de différentes bulles en faveur de l'ordre de Saint-Dominique ; notes historiques sur les rois, le parlement, les évêques et les archevêques de Toulouse ; actes divers concernant l'église Saint-Martin de Limoux ; liste des prieurs et des prieures de Prouille ; liste, par ordre chronologique de fondation, des diverses maisons de l'ordre, de 1206 à 1377 ([1]). — Deuxième cahier (anc. collection Nauziel, A[1]) : relevé, sous forme d'extraits du cadastre, des fiefs du monastère à Fanjeaux, Lasserre, La Force, Fenouillet, Carcassonne, Limoux, Toulouse, Orsans, etc. (1670). — Troisième cahier (anc. collection Nauziel, A[2]) : acte d'acquisition, en 1325, de la maison où fut construite, à Fanjeaux, la chapelle de Saint-Dominique ; restitution de la taxe indûment perçue sur cette maison (fol. 2) ; agrandissement du couvent de Fanjeaux en 1364 (f. 3) ; acte concernant la métairie de Brézilhac (f. 4) ; vidimus de l'acte de donation de l'église de Fanjeaux, par Foulques, évêque de Toulouse (1325), (f. 4) ; actes concernant les métairies de Laurac-le-Grand (f. 6), de Rahou (f. 7 v°), de Rascous (f. 9), les terres de Fontpicou (f. 9 v°) et autres (f. 10 à f. 25), etc. — Quatrième cahier (anc. collection Nauziel, A[3]) : tableau des droits et possessions du couvent dans le territoire de Fanjeaux (XVII[e] siècle).

DOMINICAINES DE PROUILLE. ([2])

Privilèges par les papes.

H. 462. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1210-1259. — Bulle d'Innocent III prescrivant aux évêques d'Auxerre et d'Orléans et au doyen d'Auxerre de faire restituer au comte de Montfort une somme de 5000 livres à lui volée, lors du siège de Carcassonne (9 novembre 1210) : « Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratibus Autisiodorensi et Aurelianensi episcopis et dilecto filio decano Altisiodorensi, salutem et apostolicam benedictionem. Porrecta nobis dilecti filii nobilis viri S., comitis de Monteforti, petitio continebat quod, cum principes qui adversus perfidos Abigeos (*sic*) prelium Domini preliantes Carcassoniam (*sic*) expugnarunt, pecuniam et alia que inventa fuerunt ibidem sustentationi ejusdem comitis et aliorum secum remanentium deputassent, quidam ad ea fideliter observanda, prestito juramento, fuerunt electi, qui ad valentiam quinque milium librarum de illis surripere presumpserunt. Quapropter, tam a legatis nostris quam ab episcopis qui fuerunt cum ipsis, sententia meruerunt excommunicationis astringi. Ideoque discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatinus sententiam ipsam rationabiliter promulgatam usque ad satisfactionem idoneam faciatis, appellatione remota, firmiter observari. Quod si non omnes hiis exequendis potueritis interesse, duo vestrum ea nichilominus exequantur. Datum Laterani v idus novembris, pontificatus nostri anno duodecimo ». — Autre bulle d'Innocent III invitant l'archevêque de Narbonne et ses suffragants à prêter aide et assistance au comte de Montfort (11 février 1210). — Double copie d'une bulle d'Honorius III confirmant au monastère de Prouille la possession des biens lui appartenant à Fanjeaux, Sauzens, Villasavary, Laredorte, Puivert, Bram, Alzonne et Tonneins (30 mars 1218). — Bulle de Grégoire IX enjoignant au général de l'ordre de reprendre le monastère de Prouille sous sa juridiction, comme étant le premier établissement de l'ordre de saint Dominique (22 mars 1237). — Vidimus par le parlement de Toulouse (15 juin 1526) de la bulle d'Innocent IV confirmative des règlements donnés au monastère par saint Dominique (18 août 1248). — Bulle d'Innocent IV plaçant sous la tutelle de l'ordre de saint Dominique les religieuses de Prouille soustraites à la juridiction de l'ordinaire (27 avril 1248). — Bulle d'Alexandre IV portant exemption de la dîme en faveur du monastère de Prouille, aussi longtemps que durera son union à l'ordre de saint Dominique (24 février 1257). — Bulles d'Alexandre IV exemptant les religieuses de Prouille des dîmes exigibles d'elles, à raison des terres qu'elles font valoir à leurs frais (26 octobre 1259). — Confirmation par Clément VI, le 5 avril 1343, de la bulle d'Alexandre IV du 9 mars 1258, en faveur du monastère de Prouille.

H. 463. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1258-1634. — Vidimus par l'évêque de Toulouse de deux privilèges d'Alexandre IV ; le premier dispense les dominicains de toute contribution envers les nonces et légats du Saint-Siège (18 février 1258) ; le second associe les moniales de Prouille aux privilèges et indulgences accordés audit ordre de Saint-Dominique (12 mars 1258).

(1) On en compte 131, manquent les derniers feuillets.

(2) A rapprocher de H. 317-H. 420.

— Vidimus par Gui, archevêque de Narbonne (30 novembre 1261), de la bulle d'Alexandre IV du 10 mars 1257 (1). — Bulle de Clément IV portant privilège pour les religieux dominicains d'être à l'abri de toute excommunication, suspension ou interdit prononcé par un légat du Saint-Siège (15 juin 1265). — Copies de bulles de Clément IV (23 février 1267) et Boniface VIII (28 juillet 1297). — Copie de deux bulles de Jean XXII, l'une érigeant en cathédrale l'église abbatiale de Saint-Papoul; l'autre fixant les revenus du nouveau chapitre cathédral (22 février 1318). — Autre copie de la seconde de ces bulles (2). — Vidimus par Pierre Bendotius, lieutenant de Bernard du Mas, official du Razès et de Limoux (16 mars 1346), de la bulle de Benoît XI du 15 mars 1304, qui soustrait les religieuses de Prouille à la juridiction de l'ordinaire, et les place sous l'autorité du provincial de Toulouse (15 mars 1304). — Vidimus par François de Sonac, official du Razès (5 avril 1372), d'une bulle du pape Clément VI, renouvelant celle de Jean XXII sur les molestations éprouvées par les religieuses et confirmant leurs privilèges (1er juillet 1343). — Lettres d'appel au Saint-Siège par le sindic du monastère contre Albert de Castillon, chanoine de Comminges, se disant commissaire apostolique (15 octobre 1358). — Vidimus par Arnaud du Vernet, juge royal du comté de Lauragais (21 fevrier 1539), d'une bulle de Clément VI renouvelant celle de Grégoire X sur l'exemption des dîmes et la confirmation des possessions du monastère à Fanjeaux, Laforce, Bram, Villefranche, La Hille, Limoux, Fenouillet, Agassens, Sauzens, Venastville, Cazalrenoux, etc. (4 avril 1343). — Bulle d'Urbain VIII prononçant la déchéance de Mme de Lévy-Ventadour comme prieure, et confirmant l'élection de sa remplaçante, Anne de Villelisses (27 mars 1634). — Bref de Clément XI à l'archevêque d'Aix au sujet des entreprises de ce prélat contre les réguliers (13 février 1703). — Expédition de la bulle de Clément XI en faveur d'Antoinette de Choiseul-Beaupré, prieure (12 novembre 1717-13 février 1718). — Traduction française des bulles de Grégoire X (1274) et d'Urbain VIII (1634), suivie de trois arrêts du conseil du roi (1633-1634) sur la triennalité de l'office de prieure.

Privilèges par les rois.

H. 464. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1264-1704. — Confirmation par saint Louis des lettres d'amortissement de 1247 en faveur des acquisitions du monastère à Limoux, Cailhau et Montgradail (octobre 1264) : « Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Noveritis quod nos litteras nostras sigillo nostro antiquo sigillatas vidimus in hec verba : Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, dilecto et fideli suo Johanni de Crannis, senescallo Carcassonensi, salutem. Intimatum est nobis ex parte priorisse et conventus monialium de Pruliano, quod Cavaers, domina Fanijovis, eisdem in perpetuam elemosinam contulit et concessit duodecim libratas turonencium annui redditus, percipiendas, annis singulis, in territorio castri de Calavo et in territorio de Monte gardail, tam intus quam extra. Item, sexaginta solidos parisienses annui redditus concessit eisdem monialibus, ut dicunt, Guillelmus Barravi, notarius publicus de Limoso, sicut in litteris super hoc confectis, quas habere se dicunt dicte moniales, videbitis contineri. Unde vobis mandamus quatinus, si vobis constiterit per cartas et instrumenta predictorum domine Fanijovis et G., notarii, ita esse, tam dictas duodecim libratas turonensium quam sexaginta solidos parisienses predictas (*sic*) permittatis eisdem monialibus sine impedimento pacifice possidere. Actum Parisius, anno Domini M° CC° quadragesimo septimo, mense novembris. In cujus rei testimonium, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum apud Bellum montem super Ysaram, anno Domini M° CC° sexagesimo quarto, mense octobris ». — Vidimus par Bloynus Luppi, viguier de Toulouse (28 octobre 1297), du mandement de Philippe le Bel (31 octobre 1295) prescrivant au sénéchal de Toulouse de tenir en compte au monastère la somme de 5.000 livres sur les amortissements : « Noverint universi quod nos, Bloynus Luppi, miles, vicarius Tholose, vidimus patentes litteras sigillo magno et contrasigillo domini nostri regis Francorum sigillatas, ut prima facie apparebat, tenorem qui sequitur continentes : Philippus, Dei gratia Francorum rex, senescallo Tholosano, salutem. Mandamus vobis quatinus si sorores ordinis Predicatorum de Pruliano pro amortizatione vel alia justa causa in aliquo nobis debito teneantur, debitum quinque milium librarum turonensium in quibus, prout per litteras religiosi viri abattis Belle pertice contineri dicitur, ipsis ex mutuo dicimur teneri, vobis super hoc, facta fide, deducatis eisdem. Actum apud Sanctum Germanum in Laya, die lune post festum beati Barnabe, apostoli, anno Domini M° CC° nonagesimo quinto. In cujus visionis testimonium, nos, Bloynus Luppi, miles, vicarius predictus, sigillum curie nostre fecimus hic apponi, in festo apostolorum Symonis et Jude, anno Domini M° CC° nonagesimo septimo ». — Vidimus par Bernard Vinaudi, juge-mage de la sénéchaussée de Carcassonne et de Béziers (9 mars 1327 *n. st.*), d'une ordonnance de Philippe V, roi de France, contre les perturbateurs de la paix (15 octobre 1316). —

(1) Voir H. 462, n° 7.

(2) C'est par erreur que le copiste a lu *VIII kalendas decembris, pontificatus nostri anno secundo* ; cette manière de compter on effet porterait la bulle au 24 novembre 1318. Or cette date appartient à l'*année troisième* du pontificat de Jean XXII, qui commença le 6 septembre 1316.

Mandement de Charles IV pour l'exécution de la sentence touchant le local de Saint-Rome à Toulouse (15 septembre 1327). — Autres lettres du même pour le même objet (18 septembre 1327). — Mandement de Philippe VI au sénéchal de Toulouse pour l'exécution de la sentence du local de Saint-Rome, nonobstant tout appel (6 août 1328). — Autres lettres du même pour le même objet (24 avril 1329). — Commission de Philippe VI au sénéchal de Toulouse pour connaître brièvement de l'affaire entre l'abbaye de Prouille et le chapitre Saint-Etienne de Toulouse, au sujet de plusieurs immeubles (3 mars 1330). — Dispense accordée par Jean, évêque de Beauvais, lieutenant du roi en Languedoc, aux religieuses de se conformer aux usages et statuts locaux pour l'achat des vivres et des provisions (3 août 1341). — Injonction de la part du conseil du roi à la prieure d'avoir à produire ses titres par devers le greffe dudit conseil (3 février 1528). — Lettres exécutoires de la sentence de confiscation prononcée par les juges de la temporalité de Prouille au profit de Germaine et d'Antoinette Sableyroles, sœurs, de Cazalrenoux (15 avril 1556). — Arrêt de renvoi par devant le lieutenant criminel de Carcassonne de la procédure faite à la requête de Jeanne de Lorraine, prieure, contre Jean Vaize, Bernard Besaucelle et Signares (9 décembre 1606). — Arrêt du grand conseil portant règlement pour le monastère de Prouille (1628). — Lettres d'évocation d'appel délivrées par le grand conseil à la prieure Marie de Lévis-Ventadour, cousine du roi, contre Isabeau de Roquetaillade, soi disant prieure (1632). — Arrêt du conseil privé du roi confirmant la sentence obtenue par le sindic du monastère le 18 avril 1633 contre Jean de Lévis de Lomagne, sieur de Roquefort (1634). — Arrêt du grand conseil prescrivant l'enregistrement de la déclaration du roi au sujet de la nomination au prieuré de Prouille (1640). — Arrêt (imprimé) du conseil d'État touchant la vente de divers domaines de la couronne (1646). — Sauf-conduit du roi à Mme de Lorraine, abbesse, pour se rendre de Saintes à son abbaye (1651). — Lettres du roi en faveur de son « amée et féale cousine » l'abbesse Jeanne-Antoinette d'Albret (1672). — Provision par le roi de la dignité de prieure en faveur de Madeleine d'Aubeterre, à charge pour la bénéficiaire d'obtenir ses bulles d'institution (1683). — Copie de l'arrêt du grand conseil obtenu par Mme d'Aubeterre et signifié par elle aux dames de Prouille, suivie de trois lettres adressées auxdites dames (1684). — Ordre du roi prescrivant de reconnaître Mme de Boysseuil comme prieure de Saint-Pardoux (1687). — Règlement dressé par les religieuses et autorisé par le conseil du roi et par le P. Cloche, général des dominicains (1696). — Lettre de l'évêque de Saint-Papoul et de M. Le Mazuyer à la prieure de Prouille portant remise d'une lettre de cachet (1696). — Commission du roi à l'évêque de Saint-Papoul et à M. Le Mazuyer pour procéder sur place à la vérification de l'état du monastère (1704).

Amortissements.

H. 465. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1269-1383. — Remise par saint Louis à G. de Lévis, maréchal d'Albigeois, du droit d'amortissement exigible par la couronne, à l'occasion d'un don de dix ou vingt livres de rente fait par ledit maréchal aux religieuses (21 mai 1269). — Remboursement au moyen de remises d'amortissements fait par le roi au monastère de Prouille, d'une somme de 4.483 livres 7 sols prêtée à la couronne pour les affaires d'Aquitaine (29 mai 1298). — Amortissement par Philippe le Bel de plusieurs biens dépendant du monastère à Bram, Fanjeaux, Vibram, Barsa, Villefranche, Castelnaudary, Limoux, Fenouillet, Montgradail, Cumiès et Ramondens (septembre 1298) (1). — Vidimus par le lieutenant du garde-scel de la sénéchaussée et viguerie de Toulouse (30 mars 1302), de lettres royales portant exemption du droit d'amortissement en faveur du monastère (septembre 1298). — Inventaire des amortissements royaux de 1274 à 1457. — Tableau des amortissements royaux portant sur les localités suivantes : Prouille, Fanjeaux et la Hille (de 1274 à 1276) ; Villefranche, Montclar, Villenouvelle, Goudourville, Peyrens, Bauteville, Montgaillard, Renneville (de 1274 à 1339) ; Ramondens (1274) ; Bram, Villesiscle et Montréal (de 1274 à 1382) ; Villasavary (de 1274 à 1382) ; Cazalrenoux (de 1274 à 1339) ; La Cassaigne et le Mortier (de 1277 à 1376) ; Limoux (de 1290 à 1383) ; La Bezole, Fontazelles et Miremont (de 1294 à 1351) ; Laurac (de 1309 à 1382) ; Vibram et Fonters (1309 à 1351) ; Besplas et Pexiora (de 1309 à 1382) ; Laurabuc (de 1309 à 1371) ; Fendeille (de 1309 à 1371) ; Fenouillet, Le Mazet et La Courtète (de 1314 à 1351) ; Brézilhac, Lasserre, Villeneuve et Tonneins (de 1314 à 1348) ; Alzonne (de 1314 à 1379) ; Mireval, Villeneuve-la-Comptal (de 1315 à 1371) ; Mas-Saintes-Puelles et Cumiès (de 1315 à 1378) ; Gaja-la-Selve, Arborens, Lanerville (de 1315 à 1339) ; Saint-Estèphe et Barsa (de 1315 à 1339) ; Lauraguel, Saint-Martin-Lalande, Saint-Martin-de-Vals, Anzil et Brézil (1315) ; Rascous, La Force-Ramond-Ferrand, La Force-Terrade, Souplazens et Val des Rousses (de 1320 à 1332) ; Montgradail et Massebrac (de 1339 à 1349) ; Toulouse et Gardouch (de 1339 à 1353) ; Genebrières, Payranel et Antioque (de 1351 à 1362) ; Ricaud (de 1351 à 1362).

(1) Ce document est en mauvais état.

H. 466. — Rouleau, parchemin.

1371. — Amortissement de diverses possessions du monastère à Villasavary, Laurabuc, Mireval, Fendeille, Fanjeaux, La Cassaigne, La Force et Mas-Saintes-Puelles.

Prieures.

H. 467. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1608-1690. — Lettre d'Henri IV à la prieure Eléonore de Bourbon lui désignant M. Montron pour l'assister dans l'administration du prieuré (1608). — Consultation par Bestier et F. de Ferrières sur le droit de la prieure de Prouille à « corriger » la prieure de Saint-Guilhem de Montpellier (1613). — Règlement et ordonnance faits par M. de Frémin, seigneur des Couronnes, conseiller du roi, intendant de Jeanne de Lorraine, abbesse de Jouarre et prieure de Prouille, pour la reddition des comptes du monastère (1627). — Opposition faite au sénéchal de Castelnaudary par Mme de Lévis de Ventadour contre la saisie du bétail du prieuré (1630). — Autre opposition de Mme de Lévis de Ventadour contre Mme d'Espina ou tout autre prétendante éventuelle à la dignité de prieure (1630). — Permission accordée à M. Ribeyran, chanoine de Montréal, d'entendre en confession Mme de Ventadour (1633). — Acte d'opposition signifié par Mme de Ventadour aux religieuses, leur interdisant de recevoir aucune profession « et de faire d'autres actes de juridiction, mesmes « de dissiper les grains dudit prieuré » (1633). — Arrêt du Conseil du roi prescrivant la réintégration de Mme de Ventadour en qualité de prieure (26 août 1633). — Acte d'appel par Pierre Baron, agent de Mme de Ventadour, contre Mme de Villelisses, soi-disant prieure de Prouille (1634). — Requête au Conseil pour Mme de Villelisses contre Mme de Ventadour (1634). — Arrêt du Conseil du roi prononçant le maintien en qualité de prieure d'Anne de Villelisses et adjugeant à Mme de Ventadour une pension viagère de 2.000 livres (27 août 1634). — Protestation de de Mme de Ventadour contre l'élection de Delphine du Mortier en qualité de prieure (1636). — Concordat passé entre la prieure Jeanne-Antoinette d'Albret et Mme de Ventadour (1639). — Procès-verbal de prise d'habit et d'installation de Mme d'Albret, suivi de l'acte de fulmination des bulles de provision de ladite prieure (1640). — Accord portant cession du prieuré par Mme de Ventadour à Mme d'Albret (1640). — Consultation signée Bernac, de Montholon, Daudiguier et de Massac, de Paris, pour Mme d'Albret contre Mme de Ventadour sur la question du prieuré (1644). — Arrêt interlocutoire du Grand Conseil entre Mme d'Albret et Mme de Ventadour prescrivant aux parties de faire leurs communications sans « rien attenter contre la juridiction du « Grand Conseil » (1644). — Inventaire sommaire des communications de Jean Guillaume, procureur de Mme d'Albret (1644). — Autre inventaire additionnel (1644). — Arrêt du Grand Conseil adjugeant à Mme d'Albret le *possessoire* du prieuré, à la charge de payer 3.000 livres de pension à Mme de Ventadour (juin 1644). — Edit du roi réservant à la couronne le droit de collation au prieuré (1649). — Déclaration faite *in extremis* par Mme d'Albret, abbesse, au sujet des affaires temporelles du monastère (1682). — Autre déclaration de ladite abbesse en faveur de Charles Dutitre, son économe, et de ses nièces (1682). — Collation du prieuré à Catherine-Angélique Desparbès de Lussan d'Aubeterre de la Serre par Dominique Serres, doyen de l'université de Cahors, délégué du général des dominicains (1690).

H. 468. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1717-1767. — Procuration donnée par Mme de Rennes, sous-prieure, et les dames du conseil à l'économe Blaquière pour la vente d'une certaine quantité d'arbres de Ramondens (1717). — Serment prêté par la prieure, Mme de Choiseul-Beaupré, dans l'église de Saint-Papoul, entre les mains de l'official du diocèse (1718). — Installation de Mme de Choiseul-Beaupré en qualité de prieure (1718). — Réception et profession de ladite dame, « volontairement professe » (8 juin 1719). — Profession de Mme de la Blache, prieure (1725). — Confirmation de Mme d'Artagnan comme prieure, sur démission de Mme de la Blache, par Thomas Ripoll, général des dominicains (1729). — Installation de Mme d'Artagnan en qualité de prieure par l'official de Saint-Papoul (1729). — Notes informes sur la généalogie de la maison de Montesquiou-d'Artagnan avec lettre d'envoi signée Calages (1729). — Certificat de vie de Mme de la Blache, ancienne prieure, délivré par Jean-Baptiste Moyne, conseiller au bailliage de Bugey (1737). — Serment prêté par Françoise de Bellegarde, prieure, entre les mains de Mariéjol, official du diocèse de Saint-Papoul (1752). — Désignation par Françoise de Bellegarde du dominicain Pie Lamarque pour prêcher le carême dans l'église de Bram (1767).

H. 469. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1633-1732. — Offre à Mme de Lévis-Ventadour d'un don de 600 livres pour son *viaticum* (1633). — Arrêt du parlement de Toulouse accordant à ladite dame 2.000 livres de pension sur les revenus du monastère (1633). — Ordonnance du Conseil du roi fixant, à titre provisoire, au chiffre de 300 livres par mois la pension de la prieure Marie de

Lévis (19 août 1633). — Procuration faite par Mme de Lévis à Pierre Baron, son agent, pour toucher les mensualités de sa pension (1633); — 27 quittances de paiement des années 1633 à 1644. — Consignation par Dominique Médaille, syndic du monastère, d'une somme de 300 livres entre les mains dudit Baron, pour le paiement de la pension de Mme de Lévis (1634). — Inventaire de production au sénéchal de Carcassonne pour le syndic de Prouille contre Mme de Lévis (1635). — Acte de protestation de ladite dame contre « un religieux dominicain, soy disant supé-« rieur de la maison de Prouille », concernant la pension de 2.000 livres (1635). — Acte de réquisition fait à Mme de Lévis lui enjoignant de venir retirer du monastère 2.000 livres d'arrérages de sa pension, sous peine de voir consigner ladite somme par le syndic (1636). — Cession par Mme de Lévis à Mme d'Albret de tous ses droits sur le prieuré, sous réserve d'une pension viagère de 3.000 livres (1639). — Protestation de Mme de Lévis à propos de la réduction du chiffre de sa pension (1643). — Inventaire de production additionnelle pour Jeanne-Antoinette d'Albret contre Marie de Lévis-Ventadour (7 et 16 mai 1644). — Ordonnance de l'évêque de Saint-Papoul et du commissaire Le Mazuyer pour le paiement, par quartiers de 500 livres, de la pension de Mme de Lévis (1709). — Quittance de Mme de Lasserre, prieure, pour sa pension (1712). — Demande de M. Saint-Florentin tendant à obtenir des religieuses le bénéfice d'une pension viagère au profit de Mme de la Blache (1729). — Mémoire informe sur la pension de ladite dame (1730). — Quittances de trois quartiers de la pension de Mme de la Blache (1729 et 1732).

Religieuses.

H. 470. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1341-1791. — Quittance d'une somme de 20 livres payée par le monastère de Prouille au couvent de Brive, à l'occasion de la réunion du chapitre provincial (16 juillet 1341). — Fondation d'un obit perpétuel en faveur d'Arnaud-Jean de Villeneuve, chanoine de Valence, secrétaire apostolique, et du cardinal évêque de Préneste, bienfaiteurs du monastère (1353). — Supplique de 91 religieuses de Prouille tendant à obtenir du pape le maintien du monastère sous l'autorité directe du général de l'ordre (1637). — Lettres du roi en faveur de Mme d'Albret (1640). — Acte fait par le sieur Leutard, praticien de Limoux, au nom de quelques dames malades désireuses « d'aller prendre les remèdes » prescrits par les médecins Delpoy et Arnoulier (1677). — Autorisation accordée par l'évêque de Saint-Papoul et par la prieure à Mme d'Issel pour sortir du monastère, sur l'attestation du médecin (1680). — Autre autorisation des mêmes à Mme de la Serpent pour aller aux eaux, sur une attestation conforme des médecins (1690). — Requête des religieuses à M. de Lamoignon, intendant de la province, au sujet des vexations reprochées aux parents de Mme de Lasserre et de divers autres objets (1690). — Testament de dame Hippolyte d'Hélie de Villarzel, religieuse (1712). — *Exeat* pour Mme d'Aussepan d'Escueillens (1713). — État du monastère dressé en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 29 avril 1727. Personnel : 45 religieuses professes, 12 sœurs converses et 5 petites pensionnaires. Revenu annuel : 34.097 livres 10 sols. Charges et dettes : 34.247 livres 9 sols 10 deniers; soit un déficit annuel de 149 livres 19 sols 10 deniers (1727). — Tableau des religieuses du monastère avec l'âge, la date de la profession religieuse de chacune ainsi que la déclaration collective pour continuer la vie en communauté : 65 personnes, savoir : 43 religieuses, 20 sœurs données portant l'habit, et 2 sœurs données ne portant pas l'habit (1791).

Réformation du monastère.

H. 471. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier.

1423-1767. — Lettre du général de l'ordre sur le partage par égales parts des dépouilles des religieux décédés entre la maison mère et le monastère de résidence (1er juin 1423). — Ordonnances de Nicolas Rodolphe, général de l'ordre (1637). — Lettre du P. Marinis, compagnon du père général, au P. Carquet, prieur de Prouille, sur la question des prieures perpétuelles (1639). — Lettre de François Galasiny, procureur général de l'ordre des dominicains, à la prieure de Prouille sur la concorde, l'union et le repos du monastère (1640). — Lettre de Nicolas Rodolphe, général de l'ordre, à Gabriel Ranquet, inquisiteur de Toulouse, au sujet de la renonciation par Mme d'Albret au titre et aux droits de prieure (1640). — Ordonnance de Thomas Turc, général de l'ordre, sur les droits et devoirs respectifs du prieur et de la prieure (1647). — Lettre de Bonaventure de Roquaberty, maître général de l'ordre, aux dames de Prouille au sujet des affaires de cette maison et de la nomination de la prieure (1672). — Lettre d'Antoine Cloche au sujet des bulles de Mme d'Aubeterre nommée prieure (1684). — Ordonnance d'Antoine de Monroy, professeur en théologie et maître général de l'ordre, sur le dépôt entre les mains de Mme d'Albret d'une somme de 2.000 livres appartenant à Mme de Ferrières et à ses nièces (1689). — Commission donnée à Catherine-Angélique d'Esparbez de Lussan, prieure nommée, par Dominique Serres, doyen de la faculté de Cahors, commissaire du général de l'ordre, pour rétablir « le bon ordre, la disci-« pline et l'observance régulière » dans le monastère

(1690). — Injonction formelle d'avoir à mener la vie en communauté faite aux dames de Prouille par le P. Serres, commissaire du général de l'ordre (1696). — Règlement fait sur cet objet par la prieure et les religieuses et confirmé par lettres royales (1696). — Lettre du P. Cloche aux dames de Prouille sur les bons effets des nouveaux règlements (1697). — Autres lettres du même à Mme de Lasserre, prieure, sur sa maladie ; sur l'établissement du prieur (1702-1703) ; le P. Courrau est désigné pour cette dignité (1704). — Autres lettres du même à la même au sujet des règlements faits par les commissaires du roi pour l'administration du monastère (1704) ; — sur la nomination comme prieur du P. Malastic (1706) ; — sur la nouvelle élection de la sous-prieure et l'administration de l'économe (1709) ; — sur la désignation d'un commissaire conformément aux désirs de la prieure (1709) ; — sur la canonisation de Pie V et l'oblation au Saint-Siège de 30 écus romains (1710). — Promulgation par le P. Cloche des privilèges et indulgences accordés par Clément XI à l'ordre des frères prêcheurs et à tous ses adhérents en Europe, dans les Indes, en Chine et au Japon (1712). — Ordonnances du procureur général du parlement de Toulouse en faveur du monastère de Prouille (1714-1715). — Lettre circulaire imprimée du P. Cloche annonçant la mort et faisant l'éloge du P. François Ramirez (1) (1715). — Présentation du P. Louis Carrère comme supérieur du monastère, chargé d'instituer les confesseurs des religieuses (1718). — Lettre du P. Cloche affirmant les droits du prieur contre les prétentions rivales des dames du monastère (1718). — Décrets imprimés de la double béatification par Clément XIII de Bienvenue Bojan, vierge, et d'Antoine Neyrot, martyr, de l'ordre de saint Dominique (27 mars 1765, 22 février 1767).

Contrats.

H. 472. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1211-1350. — Donation de l'église de Bram aux religieuses par Foulques, évêque de Toulouse (15 mai 1211). — Autre donation du moulin à vent de Prouille par dame Cavaers (un dimanche de février de l'an 1224 *n. st.*). — Testament de noble Gaudéric Picharelle, chevalier, de Fanjeaux, instituant divers legs en faveur du monastère de Prouille, de l'église et de l'hôpital de Fanjeaux, de l'abbaye de Villelongue, de la commanderie et de l'hôpital de Pexiora, et des églises d'Hounous et du Carla (25 juillet 1226) (2).

(1) Originaire de Salamanque, plus tard évêque de Brindes, puis d'Agrigente.

(2) Les éléments de la date ne sont pas concordants ; le texte porte en effet : « viijo *kalendas augusti feria* iiiia, *regnante Lodovicho rege Francie, anno ab incarnatione Christi* M. CC. XXVI ». Or, en 1226, le 25 juillet était un samedi.

— Donation de trois pièces de terre sises respectivement aux lieux dits *ad Fontanas, ad Montembaio* et *à las Planas*, faite au monastère par Guillaume Grimaud (30 mars 1227). — Copie (juin 1233) d'une donation générale de leurs personnes et de leurs biens faite au monastère par Pons Étienne et Catalane, sa femme (avril 1230). — Donation de différents fonds sis à *la Cour Bisbal* et à *Prunanel*, par Pierre-Roger Picharelle et sa femme (février 1241 *n. st.*). — Testament de Raimonde de Ventajou, épouse de Frotard de Pène, chevalier, stipulant divers legs en faveur du monastère de Prouille, de l'église de Brugairolles, de l'abbaye de Montolieu, de l'église Saint-Martin de Limoux, des hôpitaux de Magrie, Limoux, Alaigne, de l'œuvre du Pont du Blau, des dominicains et frères mineurs de Carcassonne, etc. (6 novembre 1259). — Confirmation par Raimond, évêque de Toulouse, de la donation du bénéfice de Fanjeaux faite par Foulques, son prédécesseur (2 octobre 1260). — Autre donation par Pons du Villa, damoiseau, (19 juin 1264). — Achat de terres par le monastère au lieu dit Fontloubane (28 mars 1267). — Constitution d'une albergue de 72 sous tournois, au lieu et place d'une albergue équivalente imposée sur le château de Villedieu en Razès, suivie des lettres de ratification du contrat par saint Louis et du titre d'origine des biens légués au monastère par Raimonde de Ventajou, le tout sous approbation des religieuses (1268-1270). — Donation du lieu de Loubejac (1) sur l'Aveyron, et de la moitié de la terre de Cos (2), en toute justice, faite par Huc du Puy et Blanche Fleur, sa femme, aux religieuses de Prouille, sous l'obligation d'instituer un monastère de filles à Loubéjac (2 octobre 1273) : « Conoguda cauza sia à totz aquels que aquesta prezent carta veiran ni auziran legir qu'en Uc del Poig e na Blancaflors, sa molher, no dessenbut ni costreg, ni endug per frau ni per bauzia, mas de lor propria voluntat ad aisso amenat, ab pervist coratge e per pura e per cimpla almoina e en redemcio de lor pecatz, donero per pura e cimpla donacio facha entre vios, no revocabla per lunh temps, à Dio et à nostra dona sancta Maria, e à la prioressa e al covent de las serors e de las donas del mostier de Prolhas, e à fraire Ar. Seguier, prior de la dicha maiho de Prolha, prezent e ressebent la dicha donacio per nom de las dichas serors, tot lo terratori e totas las honors apeladas de Logajac, e totas las aigas del flum d'Avairo e las paicheiras, els molis, el port, el peatge e las laidas e totas las autras senhorias que avio en las aigas d'Avairo, e totas las terras ermas e condrechas, e boscx, e bartas, e

(1) Hameau de la commune de L'Honor-de-Cos (Tarn-et-Garonne).

(2) Hameau de la commune de La Mothe-Capdeville (Tarn et Garonne).

nauzas, e pratz, esses, e oblias, e acaptes, e totas autras senhorias, e omes, e femnas, e tot quant eilh avio ni aver devo, dessaoutra Avairo, davas Montalba, ni delaoutra el terratori ni en la onor apelada de Logajac. E donero mai l'avandigz n'Uc del Poig essa molher na Blancaflors à las sobredichas serors e aldig prior, aqui prezent e resebent per nom de lor, la mitat de la juradicxio auta e bassa e del mer e mixt emperi que eilh an ni aver devo el castel de Cos, ni en la onor, ni en las apertenensas. Et aquestas cauzas sobredichas, cascuna essenglas, an donadas e autrejadas lo digz n'Uc del Poig e na Blancaflors à las sobredichas serors e aldig prior, en nom de lor, aichi cossebredig es, à far et per far e bastir, eldig terratori de Logajac, mostier et maiho de religio, enque abito e estio esservisco à Dio donas religiosas segon l'orde et la regla, els establimens, el abit, e la maneira, e las costumas de las serors de Prolhas; e derevesten lor mezeiches de tot lo dreg de las sobredichas cauzas, revestirone lodig prior per nom de las dichas serors, el n'establiro possezidor de las dichas cauzas et de cascuna per nom de las dichas serors, e conogero e autregero que eilh o tenio e o possezio precari de las dichas serors, e volgero e autregero quel prior davandigz, per nom de las dichas serors, per sa propria auctoritat puesca pendre e tener la possecio de las dichas cauzas, totas oras e qualque ora à lor sera vist fazedor, e per mai de fermetat anne amdoi e cascus de lor en tot mandada e promessa far e portar bona e ferma guirentia de totz homes e de totas femnas que re i demandesso ni i amparesso, salva e retenguda lassenhoria ellauzament de nostre senhor lo rei de Fransa, en aitant quant à lui s'aparte per razo d'aquesta donacio. E an mandat e promes que tota aquesta donacio dessus dicha aio e tengo ferm per totz temps; e per so que la dicha donacios aia mai de valor e que per lor ni per autre no puesca esser revocada, de lor sert saber essertifiat de lor dreg, renuncierone *legi Julie, de fundo dotali,* e ad aquel dreg que ditz que la cauza dotal nos pot alianar, e ad aquel dreg que ditz que donacios facha outra de sols o de diners d'aur no val ses inssinuacio, et à tot autre dreg ab local o per local poguesso venir encontra, en tot o en part, e à tota exeptio de fag o de dreg e d'engan e de bauzia, e à tot previlegi empetrat o [à] empetrar et à tot for et à tota costuma e [à] tot us de terra e generalment à tot dreg e à tot ajutori per que encontra poguesso venir, volentz que aquesta generals renunciacios valha aitant cossi en sengles fosso expressat ni nomnat en aquesta prezent carta. E dichero e confessero cascus de lor que eilh no an fag ni dig lunha cauza per que aquesta donacios facha dessus aia meings de valor, e mandero e promeiro ambedoi e cascus per si que eilh no faran ni diran d'aissi anant cauza, alianan ni trasportan en deguna persona per que la dicha donacios ni alcuna cauza contenguda en aquesta prezent carta aia meings de fermetat. Essi s'en devenia per degu cas que eilh amdoi o la us ses l'autre, duran lo matrimoni o sout lo matrimoni, fesso e dichesso, so que Dios no volha, deguna cauza per que la donacios dessus facha fos meings ferma, alianan o transportan per degu titol de alianacio las cauzas dessus dichas o deguna, volgro e dichero espresament que aitals alianacios no valgues, ans fos nulha e no agues lunha valor ni lunha establitat. E per so que tota aquesta donacios e totas las cauzas contengudas en aquesta prezent carta aia mais de valor e d'establitat, e que per lunh temps per lor no puesca esser revocada, mandero e promeiro cascus juran los sants iiij evvangelis de Dio tocatz de lors proprias mas, que tota la avandicha donacios e totas las cauzas essenglas contengudas en aquesta prezent carta gardaran e tendran fermas e establis per totz temps, e que encontra no vendran per lor ni per autras personas, de fag ni de dreg, ni en deguna autra maneira. Locals terratoris de Logajac dicho qu'essasignava en aquesta maneira : que sten de la una part, en davas Valaribos, ab lo rio dal Gavel e ab la terra d'en Bertran de Picacos, aichi comassen dichen tro en Avairo, e tesse ab lo rio de Gersa d'ambas ribas, e d'autra part, tesse ab lo rio de Macarel, et d'autra part, tesse ab lo cami veilh del ga d'Avairo et en davas Montalha, aichi cossenclau entrel pont, el rio de Pont Peire e la Graveira à entrel flum d'Avairo e aquel de Tarn. Vezentz e testimonis nesso de tot en aichi enan dessobrescriutes : fraire P. Bertran, sotz priors dels prezicadors de Montalba, e fraire P. Escriva, e fraire Bertran Omenel, et fraire B. de Pis, en Ar. Paicho, en W. Ha. R. de Montaide. Et ego Johannes, clericus, publicus Montisalbani notarius, qui hanc cartam scripsi. Hoc fuit actum apud Montemalbanum ij. die introïtus octobris anno Domini M° CC° LXXIII°, regnante Philippo, Francorum rege, sede Caturcensi episcopo vacante.

Plus bas : Et nos consules ville Montisalbani, ad instanciam priorisse et conventus Pruliani, in testimonium quod dictus Johannes, clericus, est notarius publicus ville Montisalbani et scripsit dictum instrumentum, et ad majorem omnium firmitatem, presenti instrumento sigillum nostrum duximus apponendum (1). — Rétrocession de créance au monastère par Pierre Adhémar, chevalier de Montpellier, (30 juillet 1281). — Remise par l'abbé d'Alet aux monastères de Prouille et de Pontvert de biens lui appartenant aux diocèses d'Auch, de Lectoure et d'Agen, en échange d'autres fonds situés à la *Devèze* et à *Combe Gousine* près de Cournanel (29 avril 1283). — Vente au monastère par

(1) Le sceau manque.

Étienne Constantin, bourgeois de Toulouse, de biens lui appartenant à Cumiès, Laurac, Mireval, Mas-Saintes-Puelles et Besplas (30 décembre 1287). — Nomination par le prieur de Bernard *de Cercleriis* pour le service de l'obit fondé dans le monastère par Jean d'Auréliac, notaire de Fanjeaux (21 août 1299). — Testament de Raymond *de Sanctomiaco*, de Fanjeaux, portant institution de legs divers en faveur de la fabrique, du chapelain, de l'écolâtre de Fanjeaux, ainsi que du monastère de Prouille et de divers hôpitaux (20 juillet 1311). — Prêt de cent livres consenti par les dames de Prouille au couvent des dominicains de Toulouse (23 juin 1321). — Reconnaissance par la prieure de Pontvert d'un prêt de 69 florins d'or souscrit en sa faveur par les dames de Prouille (30 juillet 1331). — Donation au monastère par Arnaud-Jean de Villeneuve, chanoine de Valence, de censives au Mas-Saintes-Puelles, Castelnaudary, Mireval, Villasavary, Ferran, Belvèze ; de maisons et de terres à Mireval, et de deux prés à Saint-Martin-Lalande (25 novembre 1353).

Domaines et fiefs.

H. 473. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1223-1772. — Vente par Miron de Camplong à Bernard de Saint-Martin de la bastide de Genibrières moyennant 1.700 sous melgoriens (1223). — Lettres d'autorisation par Raimond, évêque de Toulouse, du transfert de l'église Saint-Martin dans l'enceinte du monastère (30 décembre 1246) : « Frater Ramundus, permissione divina Tholosanus episcopus, viro venerabili, dilecto in Christo, priori de Prulhiano, ordinis Predicatorum, salutem et sinceram in Domino caritatem. Cum ecclesia sancti Martini, juxta domum vestram sita, quasi destructa sit et debito honore et reverentia destituta, nec possit ibi debite divinum officium exerceri, nos, volentes tam vobis quam dicte ecclesie valiter providere, eam infra clausuram domus vestre damus et concedimus licentiam transferendi. In cujus rei testimonimum, sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Datum Tholose, tertio kalendas mensis januarii anno Domini M° CC° XLVI. » — Contrat entre Pierre dit de Terme, maître d'œuvre, d'une part, et les chapelain et consuls de Limoux, d'autre part, pour la réparation de l'église Saint-Martin « in parietibus, arcubus, testitudinibus, veyrialibus, pilisque » (15 septembre 1261). — Don par Bertrand de l'Ile-Jourdain, évêque de Toulouse, aux religieuses de l'église Notre-Dame de Venastville et de la chapelle de Villefranche (18 et 19 août 1274). — Dotation au profit de l'église Saint-Martin de Limoux de divers revenus perçus par les religieuses sur le vieux marché (mercatale vetus, in terminio sancti Martini de Limoso), ainsi que sur « la leude de la rivière » et sur plusieurs immeubles dans la ville (4 novembre 1277). — Vente par Bernard et Pons de Saint-Martin à Pierre Vaure de Genibrières d'une censive d'un denier sur une maison sise audit lieu de Genibrières (9 mai 1286). — Ratification par Pierre de Barégia, provincial des dominicains, de la transaction passée entre Arnaud Séguier, prieur, et les consuls de Limoux, à raison de l'église Saint-Martin de la dite ville et des honoraires des prêtres servants (7 mars 1276 *n. st.*-4 octobre 1290). — Ratification par la prieure de la transaction conclue le 7 mars 1276 (*n. st.*), avec les consuls de Limoux, au sujet des droits réclamés par le couvent sur les dépouilles des morts et sur la nourriture des religieux ; — autre ratification de la dite convention par l'official du Razès (octobre 1290). — Procuration de Jean, comte de Vendôme, à Henri Selley pour retirer des mains du prieur le montant de la vente des domaines de Fontazelles et de la Bezole (1er septembre 1295) : « A tous ceus qui verront et orront cestes presentes lestres, Jehan, comte de Vendome, saluz en Nostre Seigneur. Sachent touz que nos establisson et faimes nostre proquarator Henri de Selley, porteur de cestes presentes lestres, quant à recevoir et à demander au prior de Prouillan et as suers encluses dedenz celuy leu, trois mille cent et xxv livres de tornoys, lesquex il[s] nos doyvent par reson de la vendicion que nous lor avon feiste des chouses que nous avien à Fontenelles et à la Vezolle en Rezoys, et quant à requerre le seneschal de Carcassonne ou son leu tenant de mestre ledit prior et les suers desus distis en possession des leus desus diz; et prometon, en bonne foy, avoir toustes les chouses feites par ledit Henri conpertenanz as chouses desus dites, fermes et estables, aussi comme se nous les fesion en nostre propre personne, et de non venir à l'encontre nous obligon nos et nos hoirs et touz nos biens presenz et à venir. E en tesmoi[n]g de laquelle chouse, nos avon données cestes lesstres (*sic*) seêlées de nostre sael en tesmoi[n]g de verité. Ce fut feit et donné à Levignac en Tholosan, le vendredi en pres la decolacion saint Jehan Baptiste, an l'an de grace mil cc quatrevinz et quinze ». — Procès-verbaux contre divers habitants de Saissac pour délit de dépaissance dans la forêt de Ramondens (1294-1299). — Donation par Braida, femme de Gailhard de Bruniquel et fille de Pierre de Castillon de Fontcouverte, à Ugon, Pons et Guillaume de Castillon, frères, de Barbaira, de terres lui appartenant à Saissac (29 février 1268 *n. st.*). — Vente du moulin de Massabrac par Guillaume Domenge, Pons de Bram et consorts à Jean Carbonel, charpentier de Villasavary (6 décembre 1299). — Reconnaissance au profit du monastère par Raimond, Étienne et Pierre Brézel frères, de Villasavary, de censives diverses aux lieux dits

ad Crozas, *ad Podium Alperici*, *a Massabrac*, dans le décimaire de Prouille, et au lieu dit *ad Agales*, dans le décimaire de Saint-Pierre de Terre Clapade (20 septembre 1304). — Vérification aux fins de suppression par les consuls de Fanjeaux d'une digue sur la rivière de Bezanton et d'une plantation d'arbres, le tout indûment établi, selon eux (1er mai 1313). — Vente pour 1.400 livres du cammas d'Esbonnes aux religieuses par Michel et Antoine Bonhomme, frères (1498). — Quittance par Raimond de l'Abbaye, prieur, et Jean Charles, syndic du monastère, d'une somme de 179 livres tournois payée par Gaufred Carlini, notaire royal de Carcassonne, à l'occasion d'un procès mû au sénéchal de cette ville à propos de la seigneurie de la Bezole (1531). — Vente pour 600 livres de la coupe de bois de Genibrieres (1635). — Commission du conseil du monastère au sieur Blaquière pour faire réparer le moulin de Limoux (1719). — Vente de la coupe du bois de Genibrieres au sieur Chazottes, de Carcassonne, pour le prix de 1.260 livres (1721). — Devis des réparations nécessaires à la grange de Sanzens (1728). — Plan de Piquemoure dressé par M. Rességuier, arpenteur (1733). — Compte des fermiers de Fontloubane (1734). — Bornage du bois de Piquemoure avec le bois de M. d'Hautpoul (1745). — Vente de la coupe de bois de Genibrieres aux sieurs Lamy et Foissac pour la somme de 1.150 livres (1745). — Sommation en résiliement de bail pour les terres de Fanjeaux et de Bram, faite au nom du fermier Peytavy (1772).

H. 474. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1235-1477. — Vente au monastère par Raymonde-Jeanne, épouse de Ponce Bernard de Laure, de la moitié d'une terre au lieu dit *al Pomengar*, au territoire de Fanjeaux, pour le prix de 41 sous tournois ; — par Richard de la Hille et Ponce de Montlaur, d'une pièce de terre au lieu dit *als Arrendats*, au territoire de Fanjeaux, pour le prix de 300 sous melgoriens ; — par Véziade Bérangère, épouse de Ponce de Montlaur, d'une moitié d'autre terre, au même lieu (octobre-novembre 1235). — Vente d'un fonds au lieu dit *Amasa Brac*, pour le prix de 55 sous toulousains, par Bernard Feste à Étienne Domenge, de Villasavary (avril 1247). — Autre vente de terre au lieu dit *Masabrac*, par Pierre-Roger Picarelle à Étienne Domenge, de Villasavary (octobre 1249). — Procuration générale en matière temporelle baillée par l'archevêque de Narbonne à Roger de Durfort, pour les pays du Razès et du Fenouillèdes (19 mars 1274 *n. st.*) : « Petrus, miseratione divina archiepiscopus Narbonensis, universis fidelibus nostris per Narbonensem civitatem et diocesim constitutis, salutem in Domino. Noveritis quod nos facimus et ordinamus procuratorem et vicarium nostrum Rogerium Durforti in Redesio et Fenolladesio ad faciendum et ordinandum ibidem in temporalibus illa omnia que nos tam circa jurisdictionem quam alia que per nos fieri deberent et possent sive per quemlibet commissarium nostrum, volentes ut quicquid per eum seu ejus commissarios ibi super hiis factum fuerit, ratum permaneat atque firmum. Datum Carcassone, quarto decimo kalendas aprilis, anno a nativitate Christi M. CC. LXX. iij » (1). — Lausime d'une vente de terre faite le 7 mars 1318 *n. st.* par Thomas de Vignevieille, de Bellegarde, à Bernard Étienne de Montgradail, au lieu dit *ad Pratum del Santz*, dans le terroir de Montgradail, sous réserve des droits du roi, du monastère de Prouille et de noble Raimond Arnaud de Vintrone, damoiseau de Montgradail, respectivement représentés par Jean de la Mote, châtelain royal de Montréal (30 mai 1319), F. Bernard Béranger (17 mars 1319 *n. st.*) et Bernard Hugon, damoiseau de Fanjeaux (29 janvier 1320 *n. st.*) ; — autre lausime par les mêmes de la vente d'une maison faite, sous les mêmes réserves, le 23 août 1318, par Guillaume Fabre jeune, de Montgradail, à Bernard Étienne dudit lieu (17 mars et 30 mai 1319, 29 janvier 1320 *n. st.*) ; — *idem* par les mêmes de la vente d'un fonds au lieu dit *à la Coste sous le cimetière* par Saurine, épouse de Jean Séguier, boucher de Montgradail, à Bernard Étienne dudit lieu (5 octobre 1319) ; — autre lausime d'une vente de terre au terroir de Montgradail, lieu dit *ad Podium Garini* (1320-1321). — Vente par Pierre Galhard, de Mireval, à Raimond et Bernard de Val-Rous de censives portant sur une pièce de terre au lieu dit *ad Ecclesiam*, dans le décimaire de Saint-Sernin de Mireval (18 mai 1329). — Autre vente de censives au terroir de Mazerolles, lieu dit *ad Septem Capras* (24 septembre 1340). — Lausime d'une vente de terre sise au décimaire de Saint-Martin de Lauraguel, lieu dit *à las Clausadas*, faite à Pierre Bella, de Besplas, par Ponce Brezeyt, donat du monastère de Prouille (5 février 1383 *n. st.*). — Autre lausime de la vente d'une maison sise à Fanjeaux « in carreria voquata *à Costa Freja* » (10 août 1418). — Vente pour 6 livres tournois d'un pré à Miramont, lieu dit *à Maderlas*, par Bertrand Sabatier, de Fanjeaux, à Pierre Gaufrid, marchand de Carcassonne, sous réserve des droits du monastère de Prouille (13 janvier 1478 *n. st.*).

H. 475. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1248-1777. — Pactes de mariage entre Guilhelme Rostan et Bérenger Bergue, portant cession par Ricsende

(1) Au dos de la pièce, de la main du rédacteur de l'inventaire de Prouille : « Roger de Durfort en vertu de cette procuration vendit quelques terres au monastère en 1281. »

Rostan au profit des époux de la moitié de ses droits sur toutes les censives ayant appartenu à feu Guilhaume Rostan, son frère (28 décembre 1248). — Approbation par Jean de Montfort, comte de Squillace et *de Montecaverso*, chambellan du roi de Sicile, des ventes, donations ou aliénations faites ou projetées par Jean, comte de Vendôme, son beau-frère, et Eléonore de Montfort, comtesse de Vendôme, sa sœur, des biens dépendant de la maison de Montfort à la Bezole, Fontazelles et autres lieux (3 juin 1295) : « Noverint universi presentes litteras inspecturi, quod nos Johannes de Monteforti, Squillacii et Montecaversi comes ac regni Sicilie camerarius, ratam et gratam gerimus venditionem et alienationem quamcumque faciendam per virum nobilem dominum Johannem, comitis Vandomicensis, karissimum sororium nostrum, et per dominam Alionoram de Monteforti, comitissam, uxorem suam, karissimam sororem nostram, de redditibus, possessionibus et juribus quibuscumque que habent, tenent et possident in Fontanellis et Lavezola, que venerunt in sortem ejusdem sororis nostre de omnibus bonis patruis et maternis, quibuscumque personis illa vendere voluerint, tam priori sacri monasterii Prullianensis quam aliis quibuscumque, ac promittimus bona fide contra predictam venditionem vel alienationem non venire. In cujus rei testimonium, presentes litteras fieri fecimus sigillo nostro pendenti munitas [1]. Datum Ananie, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, die tertio junii ». — Achat par le monastère des censives ayant appartenu à feu Jean de Villars, damoiseau, à Miramont, Brézilhac, Fontazelles, Fenouillet, la Courtète, Fanjeaux et au bois de Nujac (27 août 1310). — Bail à emphithéose d'une pièce de terre sise à Montgradail, lieu dit *à Coma longa*, par Bernard Béranger, procureur des religieuses, à Raimond-Etienne, de Montgradail (21 février 1312 *n. st.*). — Reconnaissance d'une pièce de terre sise au décimaire de Prouille, lieu dit *ad Feyssam Tholosam*, par Jacques, Pierre et Laurent Rosseli, frères, de la Force (1315). — Reconnaissance par Gaillard Guinche, de Mireval, de censives dans le décimaire de Saint-Saturnin, lieu dit *al Vinhastier* (15 juin 1326). — Lausime de la vente d'une pièce de terre sise au décimaire de Saint-Martin de Lauraguel, lieu dit *ad Corbieras*, faite par Bernard Pasteur, marchand de Fanjeaux, à Guillaume Savaur, de Fonters-le-Bas (8 avril 1330 *n. st.*). — Fondation d'obit au monastère de Prouille par Béatrix, vicomtesse de Lautrec, sous la rente annuelle de 16 livres tournois à prendre sur le lieu de Sénégas, au diocèse de Castres (18 janvier 1337 *n. st.*). — Bail emphytéotique d'une pièce de terre à Montgradail, lieu dit *ad passum Rosaldi*, par Guillaume de Chalabre, procureur du monastère, à Raimond-Etienne, de Montgradail (17 février 1340 *n. st.*). — Reconnaissance de censives en faveur du monastère, au terroir de Villesiscle, lieu dit *ad Podium Rampolinat* (1354). — Quittance du droit de censive sur la maison de l'hôpital de la confrérie de Fanjeaux, lieu dit *ad Portam Riparie* (28 décembre 1376). — Reconnaissance en faveur du monastère de censives sur des fonds sis à Fanjeaux, aux lieux dits *ad Pradatam* et *ad Rivum Tortum* (27 mai 1385). — Réduction de cens accordée par le F. Bernard, syndic du monastère, à Guilabert de Cailhavel, habitant de Fanjeaux, sur une vigne sise au dit lieu à la *Coste de Montauriol* (15 janvier 1407 *n. st.*). — Cahier des reconnaissances de fiefs situés au décimaire de Carsac, au col de Palmonle et à Balaran, dans la juridiction de Carcassonne (31 janvier 1470 *n. st.*). — Accensement par les religieuses à Guillaume et Roger de Fanjeaux d'une pièce de terre située à Fontloubane (25 janvier 1526 *n. st.*). — Lettres patentes pour le renouvellement des reconnaissances du monastère de Prouille (29 janvier 1532). — Registre des lods en débet à Villasavary, Génerville et Laurac (XVII[e] siècle). — Commission, sur requête de la prieure, pour dresser les nouvelles reconnaissances en faveur du monastère (1671). — Etat des registres de reconnaissances déposés dans les archives par l'économe Domerc (1708). — Etat des lods perçus par le notaire Andouy dans le fief de Fanjeaux (1777).

(1) Original scellé ; le sceau manque.

H. 476. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1713-1737. — Lettre du marquis de la Vrillière à M. Le Mazuyer, procureur général au parlement de Toulouse, pour lui proposer de placer l'économe de Prouille sur le même pied que celui de Poissy, en ce qui touche le temporel du monastère ; suit l'extrait d'une lettre écrite par M[me] de Bailly, abbesse de Poissy, au marquis de la Vrillière (1713). — Procès-verbal d'adjudication aux enchères des fruits décimaux et des droits seigneuriaux du domaine de Valségure, dans le consulat de Villefranche-de-Lauragais, ainsi que des revenus d'Avignonet, Villeneuve et Beauteville, au profit de Germain Carrière, négociant de Villefranche (1772). — Acte de tiercement, demi-tiercement et doublement de tiercement [1] sur l'enchère de Valségure et autres lieux, fait, à défaut d'huissier, par Jean-Pierre Marty en personne (1772). — Sommation faite par Jacques Lanes, ménager de La Cassaigne, pour contraindre les dames de Prouille à mettre aux enchères les fruits décimaux et seigneuriaux de Fenouillet et de la grange de Fontazelles

(1) Nous dirions aujourd'hui « surenchère ». Si la première mise était de dix livres, le tiercement était de cent sols, ce qui portait le total de la surenchère à quinze livres.

(1772). — Sommation faite à la requête du syndic de Prouille à Jean Ricalens, ménager de Fenouillet, pour l'amener à se démettre des fermes de Fenouillet et de Fontazelles (1772). — Déclaration conforme dudit Ricalens (1772). — Sommation faite à Raymond Marty, de la grange d'Agassens pour le contraindre à passer le bail de la grange de Genevrières, dépendant des biens du monastère (1772). — Assignation faite à Marie-Anne de Montaut-Miglos, prieure, de la part de Pierre Pleit, de Fenouillet, au sujet du bail à ferme de la métairie d'Antaux, paroisse de Fenouillet (1773). — Autre sommation à la requête de Claude Calbet, meunier de la Force, pour contraindre les dames de Prouille à mettre aux enchères les moulins à eau et à vent du domaine d'Enbonnes (1773). — Actes d'abandon de la ferme de la grange du Mazet par Jean Robert, de Fenouillet (1773); — de la ferme des moulins d'Enbonnes par Jean Rigaud (1773). — Sommation aux dames de Prouille pour les contraindre à mettre aux enchères la grange du Mazet (1773). — Acte de tiercement sur les enchères de la grange du Mazet fait par Jean Rieux, de Fenouillet (1773). — Acte de tiercement et demi-tiercement sur l'afferme de la Bourdète de Barsa, fait par Jean et Etienne Fort (1774). — Relation de Jean-Pierre Gayde, bourgeois de La Force, tiers expert, sur la vérification et estimation des terres de la métairie de Fontazelles (1787).

H. 477. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1627-1789. — Arrentement des domaines de Prouille pour les années 1627 à 1631. — Etat des nouvelles fermes des dits domaines avec la durée et le prix des baux, de 1717 à 1730. — Copies de baux à ferme concernant la boulangerie de Prouille, les granges d'En-Marie, Enbonnes, La Force, La Pointe et la métairie des Rougers, près d'Antaux (1727). — Etat général des revenus du monastère de Prouille (1729). — Bail à ferme du moulin et de la boulangerie du monastère à François Marty, boulanger de Castelnaudary (1746); — de la boucherie du monastère et de la grange de Fenouillet à Bazile Richard, de Brézilhac (1746). — Bail des fournitures de boucherie pour l'usage des religieuses à Jacques Mesplié, de Mirepoix (1747). — Etat des droits de lods perçus dans Villefranche par le monastère, du 29 avril 1787 au 15 décembre 1789. — Etat des droits de lods dus aux religieuses aux lieux de Villefranche et Avignonet (1789).

H. 478. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1408-1785. — Copie des reconnaissances consenties au monastère de Prouille par Jean Rostanh, de Laurac, *loco vocato à Montganzi* (1408); — par Etienne Astorg et Pierre Fochier, de Laurac, *loco vocato al Ausil* (1408); — par Jean Ricard, de Laurac, *loco vocato ad Montem Gaudinm* (1408); — par Pierre Talabas, de Laurac-le-Grand, *loco dicto al Ausilh* (1470); — par Blaise Fabre, de Laurac-le-Grand, *loco dicto al Ausilh* (1470); — par le syndic des dominicains de Fanjeaux et plusieurs habitants, pour diverses terres et maisons dudit lieu (1604). — Arrêt du parlement de Toulouse pour procéder à de nouvelles reconnaissances en faveur du monastère (27 avril 1715). — Reconnaissances de Sicard Fabre et Salvat Bergonho, de Laurac-le-Grand, en 1491, suivies d'un acte de signification par le syndic des religieuses au sieur Talabas (1785).

H. 479. (Registre.) — In-folio ; 230 feuillet, papier, dont 5 blancs.

1468. — Livre des reconnaissances retenues par Corbairan, notaire de Bram, en faveur du monastère de Prouille, aux lieux de La Cassaigne (p. 1); La Force (p. 93); Fenouillet (p. 137); La Serre (p. 223); Brézilhac (p. 253) et Villasavary (p. 277).

H. 480. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 cahiers, papier.

1426-1724. — Nomination des syndics pour l'administration du temporel (1426). — Liève des revenus du monastère pour les années 1713 à 1718; — pour l'année 1724.

H. 481. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1692-1791. — Etat général des revenus du monastère pour l'année 1692. — Autre état général des revenus et des charges (1692). — Etats des revenus et des charges pour les années 1718 et 1724. — Déclaration des revenus perçus par le monastère dans le diocèse de Mirepoix, suivant le nouveau règlement de l'Assemblée générale du Clergé de France (1726). — Règlements dressés par François de Bocaud, évêque d'Alet, et Jean de Rességuier, conseiller au parlement de Toulouse, commissaires royaux, pour l'administration temporelle du monastère, suivis de l'ordonnance commettant Me Bar, avocat, juge de la temporalité, pour veiller à l'observation desdits règlements (1727). — Déclaration des revenus de Prouille produite par Anne de Falcoz de la Blache, prieure perpétuelle (22 avril 1729). — Modèle (imprimé) de déclaration des biens et revenus ecclésiastiques exigible des bénéficiers du diocèse de Narbonne (1756). — Liève des rentes en argent, blé et avoine, avec l'état des arrérages au profit du monastère (1758). — Cahier des dépenses du temporel (1er octobre 1762-février 1763). — Etat général du montant des

biens fonds (sans date). — Mémoire des revenus du monastère (sans date). — État des décimes payés par le couvent aux diocèses de Saint-Papoul, Mirepoix, Narbonne et Toulouse (sans date). — État des revenus et des dépenses du monastère (sans date). — État des dettes actives et des cabaux pour l'établissement des traitements des religieux (4 juillet 1791).

H. 482. — Cahier, papier ; 46 feuillets dont 14 blancs.

1791. — État sommaire des revenus du monastère dressé en exécution des décrets de l'Assemblée nationale (4 juillet 1791).

Comptes.

H. 483. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1296-1759. — Quittance de la somme de 300 livres tournois faite par les religieuses dominicaines de Montpellier à leurs sœurs de Prouille (2 novembre 1296) ; — autre quittance de la somme de 150 livres par Bernard, prieur des dominicains de Pamiers, au monastère de Prouille (18 juillet 1300). — Sur mandement de Jean, vicomte d'Amiens, seigneur de Picquigny, commissaire du roi, à Jean de Longpérier, chevalier, châtelain de Montsurs [1], pour saisir les biens de l'évêque de Pamiers (14 juillet 1301) ; sur commission donnée par le juge de Lauragnais au châtelain de Montréal et à son sergent de procéder à l'inventaire et à la saisie du dépôt de fonds fait par l'évêque à Prouille (23 juillet 1301) ; après inventaire de ladite saisie fait au monastère le 24 juillet 1301 ; convocation audit lieu de Pierre de Coussi, régisseur du temporel de l'évêque de Pamiers (26 août 1302), et commission auxdits Pierre de Chartres et Pierre de Coussi pour opérer, au nom du roi, la main-mise sur le dépôt en question (17 mai 1303) ; acte est donné par les susdits de l'enlèvement des sommes déposées par l'évêque, nonobstant les protestations du prieur de Prouille (mardi après la Pentecôte, 28 mai 1303). — Partage de livres, effets et créances entre les provinciaux de Toulouse et de Provence (2 juin 1304). — Reconnaissance envers le monastère d'une dette de 200 livres tournois par Pierre, vicomte de Lautrec, seigneur de La Gardiole, Frédol de Lobingues, Pierre-Raimond de la Gressol, de Montredon, et Pierre de Lavaur, de Lautrec (10 juin 1318). — Quittance d'un remboursement de 1.000 doubles d'or sur 4.000 confiés au prieur de Prouille par les procureurs fondés du cardinal-évêque de Sabine (20 février 1324 *n. st.*). — Déclaration desdits procureurs fondés constatant le retrait de cette somme de 1.000 doubles d'or sur le fonds de 4.000 doubles destiné par le cardinal-évêque à la construction de l'église des dominicains de Toulouse (23 juillet 1324). — Quittance finale du remboursement intégral des 4.000 doubles d'or provenant du dépôt en question (3 février 1325, *n. st.*). — Autre dépôt au nom du susdit cardinal-évêque d'une somme de 170 écus d'or fait par le prieur du couvent de Toulouse entre les mains du prieur de Prouille (20 avril 1338). — Obligation de 30 livres par le syndic de Prouille au profit de Guillaume de La Tour, commandeur de Montsaunès [1] (26 août 1339). — Quittance de diverses sommes remises par Hélie de Ferrières, prieur de Prouille, au couvent de Belvèze (16 février 1345, *n. st.*). — Quittance de la somme de 200 livres par Guillaume, archevêque de Toulouse, au trésorier royal de Toulouse (2 novembre 1345). — Cession d'une créance de 4.000 livres sur le monastère de Prouille par M. Dulnc au profit de Pinaud, bourgeois de Limoux (1636). — Acte d'emprunt de 2.000 livres par Mme d'Aubeterre, prieure, à la communauté de Prouille (1684). — Transaction entre le monastère et Pierre et Mathieu Domenc, portant obligation au profit des religieuses de la somme de 2.000 livres payable dans quatre ans (1759).

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Laval (Mayenne).

H. 484. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1617-1718. — Mandement sur le monastère d'une somme de 169 livres 3 sols 4 deniers pour la dépense des députés aux États généraux (1617). — Transaction, accord et quittance entre les religieuses et le sieur Moreau, administrateur du temporel du monastère (1630). — Compte en crédit et débit présenté par Arnaud Valette, notaire de Fanjeaux, pour les années 1654 à 1657. — Ordre d'Antoine de Montroy, général des dominicains, enjoignant aux dames de Prouille de placer la somme de 2.000 livres en rente constituée (1683). — Extrait de l'état des gages des domestiques de Prouille arrêté par M. de Peyralade, économe, et Mme d'Aubeterre, prieure (1706). — Délibération du conseil des religieuses et procuration faite au sieur Blaquière, économe, pour emprunter la somme de 18.000 livres et en opérer la remise au sieur Soubairan, receveur du diocèse de Saint-Papoul (1715). — Procuration donnée sur délibération par le conseil des religieuses au sieur Blaquière, économe du temporel, pour contracter un emprunt de 800 livres destiné à la « construction du « nouveau bâtiment dudit monastère de Prouilhe, l'ancien « aiant esté entièrement consommé (*sic*) par l'incindie « arrivée en l'année mil sept cent quatorze » (1716). — Seconde « mayn courante teneue » par l'économe Paul Blaquière (1718).

(1) Montsaunès, ancienne commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, canton de Salies, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

H. 485. — Cahier, papier.

1700. — Compte des recettes (26.506 livres) et des dépenses (26.493 livres 15 sols 7 deniers) rendu par l'économe Domerc et approuvé par les religieuses et le syndic (1700).

H. 486. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1720-1786. — Compte des sieurs Faure et Cousin, fermiers du monastère (1720). — Contrat de règlement avec lesdits fermiers (1720), et quittance à leur profit d'une somme de 3.000 livres par l'économe Blaquière (1723). — Autre quittance par Comps, de la Bessière, d'une somme de 79 livres pour une fourniture de cerceaux au monastère (1732). — Compte de la dépense faite par l'économe Domerc à Ramondens et autres lieux (1732). — Compte de recettes et dépenses faites par l'économe Domerc en 1732, 1733, 1741. — Mémoire en forme de compte pour les enfants de feu Paul Blaquière, économe (1744). — Comptes et quittances du sieur Borrelli, marchand de Castelnaudary et fournisseur du monastère (1751). — État des aumônes faites au mendiants porteurs d'ordres [1] (1780-1786).

Correspondance.

H. 487. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1670-1727. — Lettre de Farjonnel, prêtre de Narbonne, au sujet de l'albergue de Jonquairolles et autres objets (1670). — Le P. Antonin Cloche à Mme de Pallepral, religieuse, au sujet d'une somme de 2.000 livres destinée à une constitution de rente (Rome, 1683). — Le P. de La Chaise à Mme de Boisseuil, prieure de Saint-Pardoux, portant déclaration que l'administration du temporel de ce monastère doit s'effectuer selon la règle et les constitutions de l'ordre de saint Dominique (Paris, 1685). — Le Mazuyer, procureur général, à l'économe Blaquière, au sujet de M. de Soubeiran, receveur du diocèse (Toulouse, 1717). — L'évêque de Saint-Pons à la prieure de Prouille, excipant de sa disgrâce à la cour pour s'excuser de sa non intervention dans l'affaire de l'économat (Saint-Pons, 1709). — Le Mazuyer, procureur général, à Mme de Prouille, pour protester de son dévouement à sa personne et à son monastère, en dépit du ton déplaisant des lettres de ladite dame (29 juillet 1710) [1]. — Le même à la même, au sujet de l'économe indélicat Bergeron (26 avril 1715); — sur une affaire de paiement de pension religieuse (10 juin 1715); — sur l'admission d'un trop grand nombre de pensionnaires, malgré l'insuffisance des logements (5 juillet 1715); — pour le rétablissement du sieur Valette comme procureur du temporel (8 juillet 1716). — Le Mazurier à l'économe Blaquière : il le prie de lui écrire tous les jours pour l'informer de ce qui se passe au monastère et l'invite à dresser un inventaire et à veiller au bien de la communauté (2 avril 1717); — il le prie de notifier à la sous-prieure et aux religieuses une ordonnance du roi au sujet de la non nomination d'une prieure triennale (23 juin 1717). — Lettre de M. de Rességuier, conseiller au parlement de Toulouse et commissaire du roi conjointement avec l'évêque d'Alet, réglant avec l'économe divers points de réforme matérielle (15 novembre 1727). — M. Coste à M. de Bar, avocat à Castelnaudary, au sujet des nouveaux règlements établis pour le temporel de Prouille (19 novembre 1727). — Mémoire établi par M. de Rességuier sur les dépenses à faire à Prouille pour l'exécution desdits règlements. — Le même au même annonçant l'envoi des règlements de Prouille : « Vous aurez la bonté, s'il vous plaît, d'y faire vos observations et de nous en faire part » (21 novembre 1727). — M. de Rességuier à M. de Bar pour l'engager à trouver des fermiers à Piquemoure : « On glose beaucoup, dit-il, sur certaines fermes que nous avons faites; mais sur quoi ne glose-t-on pas ? et comment éviter ces discours dans une communauté de filles ? » (4 décembre 1727) [2]. — Le même au même (?) touchant l'exécution des règlements des commissaires royaux, malgré les plaintes de la prieure (6 décembre 1727). — Le même au même, pour lui recommander des plaideurs de son voisinage qui se rendent à Castelnaudary (14 décembre 1727). — M. J. Coste à M. de Bar, lui conseillant, en l'absence de M. de Rességuier, de faire vendre du seigle et du millet pour parer aux dépenses les plus urgentes à faire au monastère (16 novembre 1727). — M. de Rességuier à M. de Bar pour le mettre en garde contre M. Valette, intendant des dames de Prouille, lui recommander le choix d'un inspecteur pour la forêt de Ramondens, et s'occuper du renvoi du cuisinier personnel de la prieure (20 décembre 1727). — Le même au même, pour lui recommander la fermeté contre la prieure dont il connaît le caractère et les dispositions; suivent divers détails d'administration temporelle (22 décembre 1727).

(1) Les ordres étaient signés par l'intendant de la province au profit de pauvres venant d'un dépôt de mendicité et se rendant à leur pays d'origine ou de résidence.

(1) Quelques lettres de ce magistrat, qui était en même temps commissaire du roi pour l'administration temporelle de Prouille, portent ses armes imprimées sur un cachet de cire.

(2) Quelques lettres de M. de Rességuier sont cachetées à ses armes : « d'or au pin de sinople, au chef d'azur, chargé de trois trèfles d'argent », avec la couronne de comte.

H. 488. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1728. — M. de Rességuier à M. de Bar au sujet de divers menus détails d'administration temporelle (11 et 12 janvier 1728). — Jean Coste à M. de Bar au sujet d'un transport de blé de Villefranche à l'écluse de Bram (11 janvier 1728). — Le même au même : au sujet de la prieure, il écrit : « Ce ne sera pas chose nouvelle pour lui (M. de « Rességuier) ; il en a reçu quelques lettres du même style « et la bonne dame s'est attiré quelques réponses sèches. « Je ne crois pas qu'à l'avenir elle veuille mesurer sa « plume avec celle de M. de Rességuier » (14 janvier 1728). — M. de Rességuier à M. de Bar : il lui annonce sa visite à Prouille avec l'évêque d'Alet ; il lui rappelle ensuite la vente de bois à Ramondens et l'afferme de la grange de Piquemoure (19 janvier 1728). — Le même au même, au sujet des « entrées dans la forêt de Ramondens » et du voyage des commissaires royaux à Prouille (30 janvier 1728). — Autre lettre fixant approximativement du 25 au 27 février la visite des commissaires royaux et traitant de plusieurs autres affaires (14 février 1728). — Le même au même : il annonce sa visite à Prouille avec M. d'Alet pour le 26 courant et invite son correspondant à préparer un état des affaires urgentes (20 février 1728) ; — il s'inquiète de la visite à faire à Piquemoure et de plusieurs détails (2 mars 1728) ; — il attire l'attention de M. de Bar sur certains points de l'administration du temporel, notamment sur le renvoi du garde de la forêt de Ramondens, le recouvrement de l'amende due par Izam et Cailhasson, le renvoi du portier Saint-Aubin, la vérification du bois de Piquemoure, la réparation du bâtiment de Sauzens, la réfection du clocher de Prouille, etc. (14 mars 1728) ; — il lui recommande d'exiger exactement le paiement des amendes encourues pour dégradations dans les forêts du monastère (27 décembre 1728). — Lettre autographe de François de Bocaud, évêque d'Alet, à M. de Bar, par laquelle il engage son correspondant à réparer et bailler à ferme « le moulin situé aux portes de Limoux » (1) (31 mars 1728). — M. de Rességuier à M. de Bar : il lui renouvelle différents objets : visite du bois de Piquemoure, réparations au clocher de Prouille et aux bâtisses de Sauzens et de Ramondens, et renvoi de Saint-Aubin « une bonne fois pour toutes, pour « lui ôter toute espérance d'être employé dans le service « du monastère » (3 avril 1728) ; — il lui retourne les devis des réparations à effectuer ; le devis concernant la grange de Sauzens a été « trouvé juste » ; celui du clocher de Prouille devra être examiné sur les lieux par quelqu'un qui « entende ces ouvrages en pierre » (5 avril 1728). — Lettre autographe de l'évêque d'Alet à M. de Bar, relative au moulin de Limoux et aux moyens pratiques pour arriver au règlement des arrérages de la ferme avec le sieur Vidal (11 avril 1728) (1). — Lettres du sieur Pochat à M. de Bar, relative aux réparations du moulin de Limoux et du pont de Sauzens (13 mai 1728) ; — de M. de Rességuier à M. de Bar, pour le renouvellement des fermes des quatre domaines (15 avril 1728) ; — de Jean Coste, au nom de M. de Rességuier, au sujet desdites fermes et de la ligne de conduite à tenir par M. de Bar, au cas où la prieure du monastère ferait à ce sujet « quelque mauvaise réponse » (15 mai 1728) ; — de Jean Coste à M. de Bar : il lui fait savoir que M. de Rességuier en écrivant à M. le Cardinal (2), lui a envoyé un mémoire au sujet de sa destitution de juge de la temporalité de Prouille. « Je suis persuadé, ajoute- « t-il, que son Éminence donnera des ordres pour imposer « silence à Madame la prieure sur cet article », et plus loin : « Je suis bien aise que vous n'ayez pas obmis la « scène qui s'est passée entre la supérieure et le supérieur ; « ce sont, comme vous dites fort bien, deux personnes « incompatibles, et je suis persuadé que les affaires iront « toujours mal, jusqu'à ce que la paix soit rétablie dans « la maison » (23 mai 1728) (3) ; — de M. de Rességuier à M. de Bar : il lui fait observer qu'il y a urgence à bailler à ferme la grange de Piquemoure, ajoutant à propos de l'opposition de la prieure : « Nous devons user de notre « autorité suivant toute son étendue et peut-être même « au-delà, pour l'opposer à des entreprises qui sortent de « toutes les règles » (28 mai 1728) ; — de J. Coste à M. de Bar : « M. de Rességuier a envoyé de nouveaux « mémoires à M. le Cardinal ; je ne doute pas que nous ne « voyons bientôt du changement à Prouille. M. de Ressé- « guier vient d'écrire à Madame la Prieure sur un ton vif, « je ne sçais comment elle prendra la chose ». Il lui envoie le devis et le mémoire pour les réparations à faire au moulin de Limoux ; le prie de donner un avis favorable à la construction du moulin à papier que le sieur Gaillardon, de Carcassonne, se propose d'établir à Ramondens ; il lui recommande enfin d'envoyer à M. Valette, procureur à Castelnaudary, la copie de la quittance de Blaquière, pour défendre à la demande de Mme de Saint-Amans d'Auriac, laquelle a assigné le monastère en condamnation d'une

(1) Cachet de cire rouge aux armes du prélat : « d'azur à trois glands d'or accompagnés en chef d'une étoile de même ».

(1) Cachet de cire rouge aux armes du prélat.

(2) Il s'agit ici du cardinal de Fleury et non de l'évêque d'Alet comme l'a cru M. Mauro (cf. de Toulo, *Annales du prieuré de Prouille*, p. 527).

(3) La prieure de Prouille était alors Anne de Falcos de la Blache, ancienne religieuse de Citeaux. Elle quitta Prouille le 7 juillet 1729 et se retira à l'abbaye de Bons-en-Belley, dans le Bugey.

somme de 3.000 livres, comme cessionnaire de Blaquière (29 mai 1728).

H. 489. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1728-1791. — M. de Rességuier à M. de Bar : « Après avoir bien pensé à tout ce qui s'est passé à Prouille « en dernier lieu, j'ay cru qu'il ne convenait pas de dissi- « muler des entreprises aussi éclatantes et sujettes à de si « dangereuses conséquences. Je vous envoye une ordon- « nance que vous aurez la bonté de faire signifier à Madame « de Prouille et à Cayrol et Lombard, au nom du procureur « juridictionnel, du mandement de Messieurs les commis- « saires. Elle doit aussi être affichée à la porte du monastère « et à La Cassaigne (1). Vous y trouverez un article « concernant l'information des faits en question.... (2) » (6 juin 1728). — M. de Pochat à M. de Bar, au sujet des réparations nécessaires à Fontazèles, au clocher de Prouille et à Ramondens (9 juin 1728). — J. Coste à M. de Bar : il avoue : « que le désordre est grand à Prouille et il y a « beaucoup d'apparence qu'il y règnera autant que la dame « (prieure) y présidera ; de sorte que n'ayant plus rien à « ménager, il faut espérer que l'on frappera bientôt le coup « dont vous parlez ; sans cela, les personnes les mieux « intentionnées se rebuteraient infailliblement. » Il ajoute que la prieure a reçu une lettre de M. de Saint-Florentin (3), mais elle ne s'en vante pas. « Je vous envoie la lettre de « cachet qui ordonne l'exécution des règlements.... Nous « faisons imprimer ces règlements avec la lettre du roi...., « un exemplaire en sera remis à chaque religieuse, aux « religieux et aux officiers. Si M. d'Alet pouvait un peu « faire le manvais, nous verrions bientôt de belles choses, « mais je crains son indolence.... » (16 juin 1728). — Le même au même : il fait allusion à la lettre de cachet et conclut : « Nous devons attendre de voir bientôt du « changement, sans cela il n'y auroit plus moyen de « rien entreprendre » (18 juin 1728). — M. de Rességuier à M. de Bar : il lui expédie la copie de la lettre qu'il a reçue le 31 mai précédent de M. de Saint-Florentin : « .... Sa Majesté m'a chargé de marquer à cette prieure « de cesser ses oppositions et qu'elle ait à exécuter de « point en point le règlement que vous avez jugé à propos « de faire pour le bon ordre de cette maison, de révoquer « à cet effet le sieur Cayrol qu'elle avait institué juge de la « temporalité de Prouille » (Versailles, 31 mai ; Toulouse, 11 juin 1728). — Le même au même : « Il est très néces- « saire que les dames bien intentionnées écrivent à M. d'Alet « que les accusations qu'on a portées contre Lamote n'ayant « point été accompagnées des preuves nécessaires pour jus- « tifier sa mauvaise conduite et cet officier étant d'ailleurs « affectionné au service du monastère, tout ce qu'on a fait « contre luy n'est qu'un simple complot.... » (17 juin 1728). — Autre lettre : « Il est surprenant que tout le monde se « prête à donner du dégoût aux commissaires tandis qu'ils « ne travaillent qu'à rétablir les affaires de la maison » (2 juillet 1728). — Autre lettre touchant les nombreuses plaintes reçues contre le garde de Piquemoure : « Vous lui « ferez signifier une défense de venir à Fanjeaux ou du « moins d'y coucher et de mettre le pied dans la maison « qui luy a été interdite, à peine de destitution et d'être « privé de ses appointemens ». Le sieur Jouy sera commis à la levée des grains de Piquemoure et du Cammas (9 août 1728). — Autre lettre au sujet du moulin à papier que le sieur Gaillardon se propose d'établir à Ramondens (28 août 1728). — J. Coste à M. de Bar, le pressant de donner un avis favorable à la demande Gaillardon (28 août 1728). — M. de Rességuier à M. de Bar, au sujet de l'instruction de la pétition Gaillardon et de la ferme du moulin de Limoux (30 août 1728, 8 septembre 1728). — J. Coste à M. de Bar, au sujet des réparations du moulin de Limoux. Il ajoute : « M. d'Alet écrit que les choses sont sur un bon « pied au sujet de l'expulsion de la prieure et qu'il ne reste « plus qu'à régler sa pension. On voudrait bien luy procurer « une abbaye de son ordre, mais il n'y en a pas de vacante ; « elle demande 4 ou 5.000 livres de pension, et je crois « qu'on agit auprès de M. le Cardinal pour luy en faire « établir une sur l'un des deux ou trois évêchés qui sont « vacants. M. d'Alet doit solliciter fortement pour l'établis- « sement d'une loterie de 300.000 livres, ce qui produirait, « sur le pied de 15 pour cent, environ 40.000 livres ; sans « cela, il n'y a pas moyen de libérer la maison ni d'achever « de la mettre en état » (22 septembre 1728). — M. Lombard à M. de Bar, au sujet des bois nécessaires pour Limoux, du procès des vicaires et des détériorations faites aux chambres de Saint-Martin (14 octobre 1728). — M. de Rességuier à M. de Bar, au sujet d'un billet de 578 livres 11 sols 6 deniers que les dames de Prouille ont souscrit à Fabarel, marchand à Toulouse. « Les nouvelles de Paris « vont à merveille ; j'en écris le détail à Monsieur l'évêque « de Saint-Papoul » (15 octobre 1728). — Le même au même, pour lui annoncer sa prochaine venue à Prouille et le prier de mettre en état diverses affaires à régler (28 octobre 1728). — Le même au même : le voyage à Prouille est

(1) Siège de la justice de Prouille.

(2) La prieure avait, de sa propre autorité et sans participation des commissaires royaux, contrairement aux intentions de Sa Majesté et des intérêts de Prouille, destitué le sieur de Bar, de sa fonction de juge, et le sieur Lamote de celle de garde de la forêt de Piquemoure, nommant à leurs places les sieurs Cayrol et Lombard. Cayrol avait même entrepris de tenir audience à La Cassaigne.

(3) Louis Phélipeaux, comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière (1705-1777), secrétaire d'Etat.

retardé (16 novembre 1728). — Le même au même, touchant la candidature des sieurs Carrière, père et fils, à la ferme du moulin de Limoux (19 février 1729). — Envoi par le même au même de la formule portant déclaration par les dames de Prouille des biens leur appartenant dans les divers diocèses (21 février 1729). — M. Valette à M. de Bar, pour lui transmettre les offres d'un meunier de profession, candidat à la ferme du moulin de Limoux (22 février 1729). — Bardou à Mmes de Rennes et de Nébias, dépositaires de Prouille, au sujet du moulin de Limoux (23 février 1729). — Lesdites dames audit sieur Bardou, lui donnant quittance d'un paiement de 30 livres (23 mai 1730). — Envoi de pièces par Périlhé, de Castelnaudary, à Mme de Soupets, religieuse (19 décembre 1771). — Compte-rendu par le sieur Reilhac au P. Laspales, syndic, des grains, de la laine et des vendanges du domaine de Marion (3 octobre 1785). — Le même au même, au sujet de l'affaire contre la dame Cabrol (11, 13 et 25 octobre 1795), et pour lui annoncer que « le verbal de nomination de tutelle du sieur « Thoron » ne paraît pas en règle (27 octobre 1785). — Le sieur Sablet au P. Laspales, syndic, pour lui annoncer la « finalle » de l'affaire contre les consuls de Mirepoix, ainsi que la procédure à suivre si les consuls « s'assemblent « et prennent une délibération aux fins de l'emprunt de ce « qui est dû à l'abbaye de Prouille » (9 octobre 1786). — Lettre de Mme de Montault-Miglos, prieure, en réponse à une demande de renseignements au sujet des baux conclus depuis la Saint-Martin (11 novembre 1789). Elle demande en outre que le Directoire du département s'occupe du traitement des religieuses et en fixe définitivement le chiffre (30 mai 1791). — La même au sieur Picard, administrateur du Directoire du district de Castelnaudary : elle regrette de ne pouvoir satisfaire à l'ordonnance du département ; elle croit très fermement avoir rempli toute obligation à cet égard, en produisant l'arrêté du compte du 28 mai 1790 ; et pour donner des preuves de sa bonne volonté, elle demande qu'un délégué de l'administration vienne à Prouille ; on verra combien peu « nous sommes au fait des affaires, « dit-elle, depuis le départ du guide que nous avions pour « cette partie » (17 juin 1791). — Lettre du sieur Picard annonçant l'envoi des pièces relatives au traitement des religieuses de Prouille, ainsi que les lettres écrites par la prieure (4 juillet 1791).

Procédures générales.

H. 490. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1475-1602. — Extrait informe de sentence arbitrale rendue entre noble Guillaume de Fontaines, seigneur de Fendeille, Payranel, Brésil et autres lieux, et les religieuses de Prouille, pour le bornage des terres de Payranel, de Brésil et de la grange d'Agassens (25 octobre 1475). — Lettres d'ajournement obtenues par le syndic de Prouille contre Guillaume Inard, chanoine régulier, et consorts, à l'occasion de quelques excès commis contre le monastère (14 février 1484). — Requête civile présentée au parlement de Toulouse par le syndic de Prouille contre le lieutenant du sénéchal de Carcassonne (1er février 1527). — Ordonnance de compulsoire pour ledit syndic contre François de Durban, écuyer (27 août 1530). — Lettres d'ajournement obtenues par Jeanne de Séverac, prieure, contre Antoine Valadery et autres, soi-disant syndics du monastère de Prouille (1530). — Arrêt du parlement de Toulouse rejetant l'appel formé contre le syndic de Prouille par Antoine de Saint-Jean (21 novembre 1533). — Lettres d'appel pour le syndic de Prouille contre l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Saint-Papoul, au sujet de la taxe imposée sur le monastère pour les deniers ecclésiastiques (18 décembre 1536). — Contrainte contre les fermiers de Prouille décernée par le commissaire chargé d'exécuter les lettres royaux concernant le temporel du monastère (9 décembre 1539). — Commission pour procéder à la recherche des titres du monastère chez les notaires détenteurs des minutes originales (27 mai 1541). — Ordonnance de la chambre des requêtes du parlement de Toulouse faisant défense à Gillis Renier, curé de Fanjeaux, ancien grainetier de Prouille, de rien entreprendre contre l'instance pendante en ladite cour entre le monastère et lui, et enjoignant au sénéchal de Castelnaudary de s'abstenir entièrement de toute intervention dans la procédure, sous peine de 500 livres d'amende (7 novembre 1558). — Mainlevée par la chambre ecclésiastique de Toulouse de la saisie pratiquée par le syndic de Saint-Papoul sur les fruits et revenus du monastère en paiement de la taxe des décimes (3 septembre 1602).

H. 491. — Rouleau, parchemin (1).

1518. — Transaction (copie de 1536) réglant le chiffre de la censive annuelle et des droits de mutation exigibles par le monastère de Prouille de la confrérie Notre-Dame de Fanjeaux pour le moulin de Massabrac et les terres qui en dépendent (10 août 1518).

H. 492. — Rouleau, parchemin (2).

1531-1532. — Transaction au sujet de la dîme entre le syndic de Prouille et la communauté de Fanjeaux. Il est arrêté qu'à l'avenir, les habitants ne paieront pas la dîme des fruits, jardinage, poulets, oisons ou canards, moyennant

(1) Longueur : 1 m 37.

(2) Formé de 11 peaux, le rouleau mesure 7 m 20.

l'exemption pure et simple pour toutes les possessions rurales du monastère situées dans le décimaire de Fanjeaux des contributions, charges et subsides imposés sur la communauté (1532).

H. 493. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1524-1697. — Ajournement au parlement obtenu par le syndic de Prouille contre Gérard de Valbaria, notaire de Toulouse (16 février 1524). — Vidimus des lettres exécutoires du sénéchal de Toulouse et d'Albigeois et des lettres patentes de Louis XI (27 octobre 1467), Charles VI (octobre 1408) et Philippe le Bel (février 1303), portant exemption en faveur du monastère des tailles, décimes et autres subsides (1524) [1]. — Lettres de committimus délivrées au monastère de Prouille (24 mars 1532) et visées par le sénéchal de Carcassonne (8 avril 1532) [2]. — Sentence du juge mage de Carcassonne ordonuant la vente aux enchères des biens du fermier épiscopal de Mirepoix, pour défaut de paiement de la taxe des décimes (19 juillet 1542). — Arrêt du parlement de Toulouse enjoignant aux cours subalternes d'exiger le paiement régulier des dîmes ecclésiastiques (20 juin 1582). — Enquête sur l'exemption de la dîme pour les métairies de La Forçate et En-Marie (1600). — Arrêt du parlement annulant l'appel interjeté par Jeanne de Lorraine, prieure, contre Guillaume, économe du monastère (15 septembre 1617). — Autre arrêt condamnant Jean Viannes, procureur audit parlement, de restituer à la prieure Marie de Lévis de Ventadour, un dépôt de 500 livres effectué entre ses mains (20 juin 1633). — Sentence du clergé de France pour le syndic du monastère contre M. de la Balme, receveur des décimes au diocèse de Mirepoix (8 février 1634). — Arrêt du Conseil du roi condamnant Pierre de Lévis à restituer au monastère de Prouille la somme de 20.000 livres avec amende et dépens (10 octobre 1634) [3]. — Inventaire de production par Mme de Ventadour pour Mme de Miossens, prieure (1639). — Jugement de la chambre du clergé de Toulouse dans le procès entre la prieure Antoinette d'Albret et les syndics du clergé des diocèses de Mirepoix et Saint-Papoul (21 juillet 1668). — Lettres royales de committimus en faveur du monastère (14 avril 1674). — Exécutoire de dépens obtenu par Claude Amieux contre le syndic de Prouille (8 juin 1686). — Placet (informe) présenté aux commissaires royaux, suivi d'un acte d'opposition de plusieurs religieuses de Prouille contre l'évêque de Saint-Papoul, à l'occasion des vols reprochés à l'économe Bergeron (21 janvier 1697). — Placet adressé au roi par les religieuses contre l'économe Bergeron (s. date). — État des livres et papiers reçus par le sieur Bergeron, intendant de Mme d'Aubeterre, prieure (s. date). — Mémoires informes sur l'administration dudit Bergeron (s. date).

(1) Cette pièce était jointe primitivement à la liasse du procès soutenu par le monastère contre la communauté de Fanjeaux.

(2) Le sceau royal, sur simple queue, est à moitié rompu.

(3) Cachet royal bien conservé.

H. 494. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1597-1611. — Procès du monastère contre le syndic du chapitre de Castelnaudary au sujet des dîmes de Villesiscle; contre le prieur du collège de Saint-Martial, à Toulouse, pour la dîme de Villeneuve-la-Comptal [1]. Brevet pour Mme de Prouille concernant les granges d'Agassens, La Forçate et En-Marie; dire par écrit; objet et reproches de témoins; inventaire de production pour Mme d'Ambres, prieure; requête en jonction d'instance (1600); requête en remonstrations (1602); faits contraires opposés par la prieure (1610); enquête objective (1611); enquête salvative (1611); salvations de témoins produits par la prieure (1611).

H. 495. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1611-1612. — Suite du procès. — Requête au parlement de Toulouse contre le syndic du collège de Saint-Martial; autre requête de la prieure tendant à faire admettre par la cour un « contredire » en opposition « d'ung grand dire » présenté au nom du chapitre de Castelnaudary; requête remonstrative de la même pour redressement de la procédure; répliques en parlement; requêtes en forclusion (s. date). — Inventaire de production (1611). — Requête de Jeanne de Lorraine, prieure, ayant fait appel « en la cour par la collusion et intelligence que les agens « de ladite dame avoit (*sic*) avec le syndic » du collège de Saint-Martial, tendant à faire ordonner « que ledit scindic « et ledit curé viendront déclarer s'ils prétendent à leur « intérest dans ladite instance et s'ils veulent s'ayder de « ladite sentence (du sénéchal de Castelnaudary) pour le « présent ny à l'advenir » (1611). — Copie de bulles de Jean XXIII (28 juin 1412) et Paul II (13 juin 1468) confirmant les droits, privilèges et indulgences accordés par leurs prédécesseurs aux religieuses de Prouille (1611). — Copie de divers arrêts du parlement de Toulouse de 1574, 1594 et 1605 rendus dans des causes similaires et destinés

(1) Ce long procès examiné en première instance au sénéchal de Castelnaudary, fut ensuite porté au parlement de Toulouse, et dura pour le moins cinq ans. Il se déroula sous l'administration successive des prieures Antoinette d'Ambres (1598-1605) et Jeanne de Lorraine de Guise (1605-1617). Le dossier qui fait l'objet des articles H 494 et 495 n'est pas complet et contient des pièces non datées; celles-ci sont énumérées au début de chaque article correspondant.

à servir de « préjugés » (1) (1611). — Copie de lettres royaux de 1607 en faveur du monastère de Prouille (1611). — Inventaire de production de pièces par Jeanne de Lorraine à la cour du parlement (1611). — Arrêt pour servir de préjugé entre le syndic du chapitre métropolitain de Narbonne et Marie Celloie, abbesse des Olieux (1611). — Appointement en faveur de la prieure de Prouille contre le syndic du chapitre de Castelnaudary (10 août 1611). — Autre appointement autorisant les parties à « bailler par « escrit et produire tout ce que bon leur semblera » (12 août 1611). — Lettres royaux en faveur de Jeanne de Lorraine, prieure (15 octobre 1611). — Requête civile (29 novembre 1611). — Déclaration du syndic du collège de Saint-Martial et lettres de clausion (11 mai 1612). — Autres lettres de clausion (14 décembre 1612); lettres royaux (15 décembre 1612) et dire par écrit signé de Ferrières demandant qu'il « plaise à la cour restituer en « entier la dite dame (Jeanne de Lorraine) envers ledit arrest « et la remettre en l'état qu'estoit auparavant » (1612).

H. 496. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1735-1738. — Procès entre le syndic du monastère de Prouille, d'une part, Jean Descorbiac Montector, Louis Descorbiac, conseillers au parlement, et Louis Descorbiac, sieur de Lustrac, d'autre part, à propos d'usurpations commises par ceux-ci dans la forêt de Ramondens. — Verbal de visite du juge gruyer (8 octobre 1735). — Appointement (21 novembre 1735). — Requête en jugement (19 janvier 1736). — Requête et exploit d'assignation aux requêtes (16 et 22 mars 1736). — Requête en jugement et assignation de noble Louis Descorbiac, sieur de Lustrac, légataire de son père (8 et 24 mai 1736). — Défaut donné contre le sieur de Lustrac (3 juillet 1736). — Nouvelle requête en jugement (27 août 1736). — Inventaire de productions (3 septembre 1736). — Jugement de clausion : la chambre des requête déclare « n'y avoir lieu de pro- « noncer sur la demande en évocation d'instance,.... « ordonne que les parties bailleront par escrit, mettront « et produiront ce que bon leur semblera dans le délai « de l'ordonnance » (6 septembre 1736). — Extrait du registre de la réformation des eaux et forêts de Castelnaudary (12 septembre 1738). — Mémoire dressé par les arbitres nommés en exécution d'un accord du 13 septembre 1737 (28 août 1738).

H. 497. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1785-1786. — Procès entre le syndic du monastère de Prouille, d'une part, la veuve Cabrol, les sieurs Jammes et Izard, d'autre part, au sujet de la métairie de Marion, appartenant audit monastère et donnée par lui à locaterie perpétuelle.

(1) C'est-à-dire modèle de jugement prononcé dans un cas semblable.

H. 498. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1701-1786. — Procès divers. — Département du don gratuit du clergé du diocèse de Saint-Papoul en 1701 (extrait du 11 juin 1706). — Jugement de la chambre souveraine du clergé contre Catherine-Angélique d'Esparbès de Lussan, prieure de Prouille (6 juillet 1706). — Appointement du sénéchal de Lauraguais condamnant François Vernède, fermier de la grange de Sauzens, Bernard Domerc, avocat, Maugis et Bajou, fermiers des fruits décimaux de la paroisse de Bram, débiteurs bannis, et la prieure de Prouille, à payer à la veuve Poncet, de Carcassonne, la somme de 405 livres 12 sols, plus les frais et dépens de la saisie indûment pratiquée par eux (9 août 1708). — Inventaire des actes remis aux archives du monastère par M. de Peyralade (16 juillet 1709). — Appointement du sénéchal de Castelnaudary condamnant le syndic de Prouille à payer la somme de 3.000 livres au sieur Jean Martin, secrétaire du roi, maire de Cintegabelle, à raison d'une obligation chirographaire consentie par le débiteur (23 novembre 1712). — Jugement du présidial de Castelnaudary condamnant les religieuses de Prouille à payer au sieur Bernard Poulaille, marchand de Castelnaudary, la somme de 199 livres 14 sols 2 deniers pour fournitures diverses (15 juin 1716). — Autre sentence condamnant ledit syndic à payer au sieur Pelouze, ci-devant maître-d'hôtel du monastère, la somme de deux cents livres d'amende, à titre de dommages et intérêts (22 mai 1726). — Requête et arrêt de Conseil du roi à propos du logement du curé de Saint-Martin de Limoux (12 septembre 1750). — Consultation du sieur Lavaysse, avocat des religieuses, contre M. d'Orbessan (1755). — Arrêt (imprimé) du parlement de Toulouse concernant le paiement de la dîme dans le diocèse de Saint-Papoul (8 septembre 1763). — État des frais du procès soutenu par les consuls de Saint-Martin-le-Vieil contre le syndic des religieuses et les sieurs Soubrier et Cournac (1) (1766). — Acte de sommation fait aux dames de Prouille et à Jean Ricalens, de Fenouillet, par Jacques Lanes, de La Cassaigne, en cassation des baux à ferme portant attribution des revenus et des dîmes de la paroisse et de la grange de Fenouillet (18 septembre 1772). — Requête et ordonnance de jugement du sénéchal de Lauraguais pour le syndic du monastère contre Jean Barcil,

(1) La cour des aides de Montpellier ayant, par arrêt du 5 février 1766, déclaré définitivement roturières les terres du monastère de Prouille dans le territoire de Saint-Martin-le-Vieil, les religieuses furent condamnées à supporter les deux tiers des frais du procès.

de Laurac, débiteur saisi, et Pierre-Michel Rodière, débiteur banni (14 et 27 novembre 1783). — Appointement dudit sénéchal condamnant Raymond Vayssière, de Laurac, à payer au syndic de Prouille la somme de 69 livres 2 sols et autres frais (13 décembre 1783). — Autre appointement condamnant Pierre Bareil, charpentier de Laurac, à payer audit syndic la somme de 92 livres 4 sols 3 deniers et autres frais (31 juillet 1784). — Attestation produite par le syndic du monastère contre la communauté de Mirepoix pour justifier le droit conféré aux religieuses d'acheter partout, librement et à toute heure, leurs provisions de bouche (16 janvier 1785). — Appointement du sénéchal du Lauraguais, condamnant solidairement les héritiers de feu Germain Gayde, habitant de La Force, à payer aux religieuses la somme de 380 livres, plus trois setiers, trois quartières d'avoine et trois paires et demie de chapons (10 septembre 1785). — Injonction par voie d'huissier faite à Pierre Bareil, charpentier de Laurac, d'avoir à payer au syndic de Prouille la somme de 92 livres et autres frais, en exécution de la sentence du 31 juillet 1784 (9 août 1786).

Forêt de Ramondens.

H. 499. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 27 pièces, papier.

1250-1696. — Vente de la moitié de la forêt de Ramondens faite à Pierre de Grave, chevalier, seigneur de Peyriac, et à son épouse Brunissende, par Guilabert de Cossilla, moyennant 3.500 livres tolzas (1250 — copie du XVIIe siècle). — Partage de la forêt de Ramondens entre Arnaud Séguier, prieur de Prouille, et Arnaud de Grave, damoiseau, fils de feu Béranger de Grave, chevalier (1283 — copie du XVIIe siècle). — Déclaration d'Arnaud de Grave, co-seigneur de Peyriac-Minervois, donnant quittance du prix de la moitié de la forêt de Ramondens, vendue au monastère de Prouille (19 février 1298, *n. st.*). — Extrait de sentences du juge de Prouille tendant à établir le droit de justice du monastère sur la forêt de Ramondens (16 juin 1322 — copie de 1699). — Original et copie (XVIIe siècle) du procès-verbal des assises de justice tenues à Ramondens le 13 janvier 1340, *n. st.* — Hommage rendu au roi par Raimond d'Abbadie (*de Abbatia*), professeur d'écriture sainte, inquisiteur de la foi en Languedoc, prieur et syndic du monastère de Prouille, pour les biens du monastère situés dans la sénéchaussée de Toulouse et la judicature royale de Villelongue : « .... Et primo, quosdam census, « oblias, feuda, dominationes et directitates in loco et « consulatu seu juridictione Sancti Pauli de Cadajove et « de Texandro.... Item tenet.... grangiam montaneam « seu forestam de Ramondenx, cum suis juribus et « pertinentiis, francam et liberam ab omni prestatione, « cum omni jurisdictione alta, media et bassa, mero et « mixto imperio, ... bajulum sive grangerium, notarium « similiter et alios officiarios qui cognoscunt, nomine dicti « monasterii, de omnibus causis tam civilibus quam crimi- « nalibus... » (22 avril 1534). — Procuration donnée par Mme de Villelisses, prieure, au dominicain Bertrand Barbieu, pour la vente de coupes de bois de la forêt de Ramondens (1635). — Bulle d'Urbain VIII confirmant la constitution de Clément VIII « de largitione munerum regularibus utriusque sexus interdicta » (1640, copie). — Vente de bois provenant de la forêt de Ramondens pour servir à payer la taxe imposée sur le monastère par l'assemblée du clergé de France (1642). — Sommation faite aux sieurs Escourrou, La Treille, Basset et Gros au nom des religieuses, en paiement à Mme de Capmartin, de Toulouse, d'une créance dont ils sont solidairement responsables (1657). — Lettre du roi invitant la prieure de Prouille à faciliter, sur ses terres, les travaux du canal de navigation dirigés par Riquet (18 novembre 1666). — Mémoire informe à M. de Froidour, réformateur des eaux et forêts en Languedoc, suivi d'une lettre du même touchant le bois de Ramondens (17 juin 1669). — Ordonnance de Claude Basin de Bezons, intendant de Languedoc, et de Louis de Froidour faisant interdiction au sieur Hubac, entrepreneur des mines et fonderies royales, de prendre de gré à gré le charbon du monastère dans la forêt de Ramondens, ainsi qu'audit monastère de couper des bois de futaie pour ses meules à charbon (5 décembre 1669). — Ordonnance des commissaires de la réformation règlant les coupes de bois du monastère (2 mai 1670). — Vente par Jeanne-Antoinette d'Albret, prieure, à Jean Guitard, d'Arfons, du bois du district de La Dardène, dans la forêt de Ramondens (8 août 1670). — Commandement fait au syndic de Prouille en paiement d'une amende de 300 livres pour dégradations constatées dans les bois du monastère (11 octobre 1670). — Vente par Jeanne-Antoinette d'Albret, prieure, à Guillaume et à Antoine Cals, frères, du bois du quartier de Las Izoules (29 octobre 1670). — Mémoire des frais de vente de dix arpents de bois à Sompayrac et consorts, d'Arfons (9 novembre 1670). — Décret de prise de corps décerné par Jean de Domere, juge de la temporalité, contre Pierre Tisseire dit Gaspard, de Saissac (18 octobre 1688). — Inventaire de la production faite au sénéchal de Toulouse par Jean Ferroul, d'Escoussens, au nom de Jean Carrière appelant contre Toinette de Pujol, veuve de Jean Sablayrolles, et ses fils Bernard et Jacques Sablayrolles, assignés au sujet d'une coupe de bois dans la forêt de Ramondens (24 août 1672). — Conclusions de Ferroul dans ladite affaire (24 août 1672). — Vente d'une

portion de bois dans la forêt de Ramondens à Guillaume Gasc, charbonnier d'Arfons, moyennant 120 livres payables le 8 juillet 1675 (8 juillet 1674). — Acte de société entre Guillaume Gasc, Pierre Viven et Jean Escaude, charbonniers d'Arfons, pour la coupe du bois de la Bartassade, dans la forêt de Ramondens, vendue par le monastère à Picarel, d'Arfons (12 juillet 1676). — Rapport du procureur du roi en la maîtrise de Castelnaudary sur les forêts dépendant de l'abbaye de Prouille (24 mai 1691). — Condamnation du monastère à 500 livres d'amende, pour ventes de bois excédant le chiffre des coupes ordinaires dans les forêts de Piquemoure, Genebrières, La Barthe et Ramondens (6 juillet 1691). — Lettre du syndic du diocèse de Saint-Papoul sur les déclarations exigibles des ecclésiastiques propriétaires de bois; modèle imprimé de déclaration (21 juin 1693). — Déclaration de Catherine-Angélique d'Esparbès de Lussan de la Serre Aubeterre, prieure, touchant l'étendue des bois du monastère : forêt de Ramondens, 2.740 arpents, 576 perches; bois de Piquemoure, 223 arpents; bois de Genebrières, 55 arpents (28 juin 1693). — Amende de 18 livres et confiscation d'une jument, prononcées par le maître particulier de la maîtrise de Castelnaudary contre Mandicourt et ses deux fils, de Lafage, surpris en contravention dans le bois royal de La Selve (20 janvier 1696).

H. 500. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1700-1709. — Confirmation par le parlement de Toulouse d'une sentence du juge de Prouille condamnant Michel Claverie, garde de Ramondens, convaincu de vol domestique, à être « pendu figurativement » (26 janvier-3 février 1700). — Requête présentée au roi pour obtenir le droit de vendre le quart de réserve du bois de Ramondens (1704). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts interdisant aux conducteurs de bestiaux l'entrée de la forêt de Ramondens (6 octobre 1705). — État du bois de ladite forêt vendu de 1696 à 1706. — Arrêt du Conseil du roi autorisant la coupe du quart de réserve dans la forêt de Ramondens (13 juillet 1706). — Copie du même arrêt (15 juillet 1706). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts en Languedoc touchant la coupe du bois de Ramondens (4 mars 1707). — Requête pour obtenir l'enregistrement au parlement des lettres du Conseil du roi (21 octobre 1704) autorisant la vente du bois de Ramondens (2 mars 1707). — Arrêt du parlement autorisant la vente de 750 arpents de bois avec affectation du produit aux bâtiments du monastère (2 mars 1707). — Ordonnance du maître particulier des Eaux et forêts de Castelnaudary pour l'enregistrement des lettres patentes données à Versailles le 14 septembre précédent (14 mars 1707). — Relevé (en double expédition) des taxations faites par le grand maître des Eaux et forêts en Languedoc, pour la vente du quart de réserve du bois de Ramondens (3-11 janvier 1708). — Rapport présenté à M[me] de La Serre, prieure, par Bénazet, fermier de Ramondens, au sujet de l'entrée du bétail des chartreux de Saix dans ladite forêt (22 septembre 1708). — Délibération de la communauté de Prouille tendant à obtenir l'affectation d'une partie du quart en réserve du bois de Ramondens (s'élevant à 40.000 livres) au paiement des dettes du monastère (6 mars 1708). — Ordonnance de François de Grammont, évêque de Saint-Papoul, et Marie-Joseph Le Mazuyer, procureur du roi au parlement de Toulouse, commissaires royaux pour la visite du monastère et de la forêt de Ramondens, prescrivant « qu'à dater de ce jour, il ne sera vendu, ni « exploité aucune sorte de bois dans la forest de Ramon- « dens autre que celui du quart de réserve » (12 mars 1709).

H. 501. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1712-1718. — Ordonnance de M. Le Mazuyer, commis par le roi à l'administration du temporel de Prouille, portant défense de couper dans les bois du monastère plus qu'il n'est nécessaire pour le chauffage de la maison (1712). — Arrêt interdisant aux habitants d'Arfons, Escoussens, Saissac, Fontiès, Cuxac, Fanjeaux, La Cassaigne, Saint-Martin et autres lieux l'entrée des bois de Ramondens et de Piquemoure pour la dépaissance de leur bétail (24 mai 1714). — Règlement du procureur général du roi sur la forme des procès-verbaux en matière de délit forestier dressés par les gardes de Prouille (12 juillet 1714). — Ordonnance du même pour le renouvellement des reconnaissances générales (4 juillet 1714). — Minute d'« impugnation aux comptes » de Blaquière Paris, directeur de la forêt de Ramondens (1716). — Procès-verbal de récolement de ladite forêt (22 septembre 1716). — Procès-verbal de « remesurage » d'une vente de bois dans la forêt de Ramondens, aux triages de *Bernassonne*, des *Bouissonnades* et des *Razigades* (2 octobre 1716). — Extrait du procès-verbal de visite générale des forêts de Haute-Niboule et de Ramondens (25 novembre 1716), suivi d'un exploit d'assignation aux dames de Prouille, dans la personne de leur syndic et économe, pour répondre le 22 janvier 1717 devant le grand maître des Eaux et forêts de divers abus, malversations, dégradations et défrichements constatés dans le bois de Ramondens (1717). — Réponses et défenses opposées par les religieuses à la susdite assignation (21 janvier 1717). — Copie d'arrêt du Conseil du roi octroyant aux dames de Prouille le droit de coupe et d'exploitation

du restant de l'ancien quart de réserve de Ramondens (26 juillet 1718).

H. 502. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1721-1730. — Procès-verbal du garde de la forêt de Ramondens contre Pierre Pradié et Joseph Cornac, bûcherons d'Arfons, pour délit forestier (2 janvier 1721). — Plan géométrique du bois de Ramondens; triage de las Teissonnières et du Mas (9 juin 1722). — Récolement de la coupe du sieur Cailhassou, dans l'ancien quart de réserve de Ramondens, s'élevant à 52 arpents et demi (14 et 19 avril 1723). — Récolement et arpentement de la coupe du sieur Rouch, contenant 31 arpents et demi (22 et 23 avril 1723). — Consultation de MM. Huleau et d'Aiguesplas, avocats au parlement, au sujet des coupes de bois au triage de Roudille et ailleurs, adjugées aux sieurs Sire, Gaillardou et Bourlat (18 janvier 1724). — État d'une vente d'arbres à Ramondens s'élevant à 1.376 livres (2 septembre 1729). — Vente de huit arpents de bois dans la forêt de Ramondens au sieur Bonnafous (30 octobre 1724). — Autre vente de 34 arpents au sieur Ouradou, d'Arfons (26 mars 1725). — Placard de l'arrêt défendant aux habitants des lieux voisins de Ramondens de chasser et de conduire les bestiaux dans ladite forêt (5 mai 1726). — Vente de bois au triage des Izoules, à Ramondens, à Arnaud Pons, moyennant 1.760 livres, y compris les deux sols par livre (21 octobre 1726). — Procès-verbal de la découverte d'un cadavre dévoré par les bêtes dans la forêt de Ramondens (15 janvier 1727). — Assignation faite à François Cailhassou et Bertrand Izard, marchands de Sorèze, pour répondre devant le juge de la temporalité de déprédations par eux commises dans les bois de Ramondens (12 avril 1728). — Traité conclu avec Mathieu Bieysse, curé d'Arfons, pour le service religieux des métairies de Ramondens, Le Cairol et la Borie Neuve (28 juin 1729). — Exploit d'assignation contre le sieur Descorbiac, prévenu de délits forestiers à Ramondens (12 janvier 1730). — Lettre du délinquant à la prieure pour obtenir un règlement à l'amiable (14 février 1730).

H. 503. (Liasse.) — 38 pièces, papiers.

1732-1739. — Procès entre le monastère de Prouille, d'une part, et les sieurs Marabail, de Saissac, et Saisset, d'Alzonne, d'autre, au sujet de la vente de 28 arpents deux tiers de bois dans la forêt de Ramondens, aux triages de La Peau, Bernassonne et le Tail de Marchal : contrat de vente, état des coupes, requête, mémoire, répliques, etc. (mai-juin 1732). — Assignation faite à Guillaume Bertrand et Jean Robert, d'Arfons, en paiement de 240 livres, prix d'une vente de bois à Ramondens (10 juin 1732). — Assiette de vente de bois aux triages du Martel, Fonblanque, Tail du Mas, les Bouissonades basses et Bernassonne (31 août 1732). — Rapport de l'arpentement fait par le sieur Marquier au bois de Ramondens, lieux dits Le Martel, le Tail du Mas, la Bouissonnade basse, Fonblanque, Bernassonne (9 septembre 1732). — Exploit de surenchère aux ventes du bois de Ramondens (23 novembre 1732). — Consultation par M. Villebrun au sujet d'une vente de bois à Ramondens, consentie par les religieuses au sieur Bonnefoux, de Cazelles (21 février 1733). — Signification d'une sentence par défaut du juge de la temporalité, condamnant les sieurs Cailhassou et Izard à payer solidairement 1.200 livres de dommages et intérêts au monastère, représentant les frais d'un récolement de bois qui leur avait été vendu (28 mai 1732). — Exploit de commandement fait auxdits sieurs Cailhassou et Izard, en exécution de la sentence ci-dessus (25 août et 5 septembre 1732). — Relevé du produit des coupes et bois taillis de la forêt de Ramondens (1732-1733). — Plan des adjudications de bois à Las Bouissonades et au Rec de Condière (1733). — État des frais de procédure exposés pour Ramondens (1733). — Assiette de coupes de bois aux triages de Las Razigades et Bouissonades (7 août 1733). — Ventes à la criée des coupes de bois de Las Razigades et Bouissonades (2 septembre 1733); — autres ventes aux triages du Terrié, de la Fonblanque, du Martel (30 septembre 1733); — autres ventes à las Bouissonades et à Cazaban (12 octobre 1733). — Adjudication de la coupe de las Razigades à Jean Combrié, charbonnier des Escoussens, sous la caution de Jean Cournac, voiturier d'Arfons (12 octobre 1733). — Contrat d'obligation de 412 livres par Cécile Bonnafoux, femme de Barthélemy Bonnafoux, en garantie d'une vente de bois faite à Ramondens par les religieuses à Benoît Bonnafoux, de Cazelles (22 mars 1735). — Ratification par Barthélemy Bonnafoux du précédent contrat, à la décharge de Benoît Bonnafoux, son cousin (25 mars 1735). — Assiette des coupes de l'Homme-mort, Rec du Pesquié, Las Aunades, rives de l'Alzau et La Martelière (30 septembre-13 octobre 1735). — Enchères des susdites coupes (24 octobre 1735). — Vente de bois à Ramondens au profit de Barthélemy Cayrac, charbonnier d'Arfons, de Jacques Béteille, de Fontiers, de Jean-François Cazaban, marchand de Carcassonne, et d'Antoine Gailhardou, marchand de Brousses (7-18 novembre 1735). — Requête au parlement pour le syndic de Prouille contre le procureur du roi près la maîtrise de Castelnaudary, en annulation d'une amende de 500 livres prononcée par le grand maître contre les religieuses pour manque de baliveaux, défrichements et autres délits au bois de Ramondens (8 mars 1736). — Lettre de M. de Bar à M. Domerc, juge de la temporalité,

au sujet du bornage de la forêt de Ramondens (5 décembre 1736). — Enchères des coupes (1736). — Adjudication au sieur Raucoule des coupes de bois à Ramondens (1736). — Plan des coupes du Rec de Caudière (1736). — Assiette de coupes à Ramondens (28 août 1736). — Adjudication de coupes aux triages de Lampillou, du Rec de Coudière, de Bernassonne (24 septembre 1736). — Mémoire de M. Domerc, avocat au parlement, sur le cantonnement des « remises » de dépaissance et la création de nouvelles « bousigues », suivi d'un procès-verbal d'ancienne délimitation de Ramondens et du Fajal (24 juin 1737). — Sommation aux époux Bonnafous, de Cazelles, en paiement d'une somme de 49 livres au monastère, sous peine de saisie (17-19 avril 1738). — Plan des coupes de l'Homme-mort et de la Fon de las Nobios (août 1738). — Assiette des coupes (6 août 1738). — Enchères des coupes (22 septembre 1738). — Plan des coupes vendues au sieur Cazaban en 1735 et récolées en 1738. — Vente des coupes de bois de Ramondens (28 octobre 1738). — Plans des coupes du Rec de Coudière et de l'Homme-mort (1739). — Procès-verbal de récolement dans la forêt de Ramondens (23-29 novembre 1739).

H. 504. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1740-1744. — Enchères des coupes aux triages de Cantemerle et du Saut dit Rouart (1740). — Plan des coupes aux lieuxdits : le long du chemin de Cammas de Ganès, La Saigne de las Egues, à La Pau (1741). — Plan des coupes de la Clause (1741). — Adjudication des coupes (13-16 septembre 1742). — Plan des coupes aux triages de Maison Grave et de la Clauze ; au triage des Izoules (1742). — Enchères de 1742. — Sommaire des adjudications de coupes particulières dans la forêt de Ramondens, de 1742 à 1749. — Plan des coupes de 1743, aux triages de la Plane de l'Homme-mort et du Rec de Lauzel. — Récolement des coupes d'Assémat, Carrière, Cousinié, Béteille, Mabou, Cals, Robert et Estribaud (19 juin 1743) ; — de Robert, Guiraud et Palouellé (18 novembre 1743). — Adjudication de bois à Raymond Bonnafoux, marchand de Fontiès, dans les triages de La Plane de l'Homme-mort et du Rec de Lauzel (27 janvier 1744). — Etat des coupes de la forêt de Ramondens, abstraction faite du quart de réserve, du 23 octobre 1724 au 27 janvier 1744. — Récolement des Izoules (1744). — Plan des coupes du triage de las Razigades (1744). — Assiette des coupes aux triages du Rietgé, des Broguels et Prat-Audié (1744). — Vente aux enchères des triages du Rec de Lauzel, las Moles, la Combe de l'Egue, et la Combe du Loup (1744). — Adjudications des coupes de las Razigades (19 octobre 1744). — Acte de liquidation de l'ancien quart de réserve de la forêt de Ramondens (1744).

H. 505. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1745-1749. — Etat des coupes ordinaires pour l'année 1745. — Saisie de la coupe des bois aux triages de las Teissonnières, Caneglienne, las Razigades, Rec de Lausel et Plane de l'Homme-mort, sur adjudication faite aux sieurs Robert, Cayrac, Chanard et Azéma (1er avril 1745). — Récolement des coupes du triage de las Aunades, des quatre coupes de Ramondens, des coupes de Cantemerle et du Saut de Rouart, des coupes de l'ordinaire (1745). — Enchères de 1745. — Plan des coupes du triage du Plo de las Molles (1745). — Cahier des adjudications, années 1745, 1746 et 1748. — Dépouillement des ventes de coupes de Ramondens de 1732 à 1746 et relevé du produit des ventes particulières de 1742 à 1746. — Récolement des coupes de 1746. — Plan des triages des Braguels, les Ardènes et les Moles, toutes adjugées au sieur Estribaud (1746). — Cahier des enchères pour 1746 et 1747. — Assiette des coupes de 1747 aux triages du Travers de Bernard et du Roc Blanc. — Récolement des coupes de 1747-1748. — Cahier des charges pour 1748. — Plan des coupes aux triages du Roc Blanc, de la Sagne de las Molles, à Peyres Blanques, à la Sagne de la Bouberte, la Riège, au Pont d'Alzau (1748). — Lettre et quittance du sieur Berdou, curé d'Arfons, pour les honoraires à lui payés par le monastère pour le service de Ramondens (14 décembre 1748). — Cahier des charges pour les coupes de 1749. — Plan des coupes pour l'ordinaire de 1749 aux triages de Riégé, la Fon de Boulégue, le Plo de Montoulieu et Alzau (1749).

H. 506. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1750-1759. — Cahier des charges des coupes de 1750-1751. — Etat des coupes adjugées aux triages du Roc Blanc et Peyres Blanques (1751). — Adjudications ordinaires de 1751. — Estimation des coupes de 1752. — Martelage des coupes de 1753 aux triages du Plo de Montoulieu, le Rec de las Gautes et al Rietge (1752). — Offres du sieur Aribaud pour les coupes de 1753 sur le pied de 53 livres l'arpent, Catala caution (10 octobre 1752). — Plan de six coupes aux triages de Souleillans et du Rietge (1753). — Cahier des charges des coupes de 1753. — Relevé des adjudications de 1748 à 1754. — Plan des coupes de l'ordinaire de 1754 aux triages du Rietgé et des Souleillans. — Plan des coupes pour l'ordinaire de 1756 au triage du Rietgé. — Recolement de la coupe du sieur Domenc, marchand de Saissac, aux triages du Plo de

Montoulieu, du Rec de las Gautes et de Rietgé (13 juin 1757). — Plan des coupes pour l'ordinaire de 1757, aux lieux dits à la Croix de Castres, à la Sagne del Miech, à Lampy, à Roquecave, al Roc del Buscadier et al Rec de Laujol (1757). — Adjudication de la coupe des bois de Ramondens au sieur Aigniel, de Castelnaudary (23 août 1757). — Cahier des charges pour l'ordinaire de 1759. — Adjudication des coupes n°s 1, 2 et 4 des bois taillis de Ramondens à Simon Aigniel, de Castelnaudary (30 août 1759) ; — de la coupe n° 3 à Pierre Amiel, du hameau des Bastouls (1759).

H. 507. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1760-1762. — Plan des coupes pour l'ordinaire de 1760 aux triages de Martel, Lampy, Rec del Nespoulier et le Pouteau (juillet 1760). — Récolement des coupes de 1757 et 1758 (septembre 1760). — Assiette des coupes de l'année courante (2 septembre 1760). — Adjudication des coupes à Pierre Brunel, habitant des Cammazes, sous la caution de Jacques Madaule et Jean Couzinié, d'Arfons (5 septembre 1760). — Addition à la dernière coupe de l'ordinaire de 1760 au triage du Rec du Nespoulier (1er octobre 1760). — Cahier des charges pour les coupes de 1761. — Vente de la coupe des bois taillis de Ramondens à Pierre Miquel dit Mérelle, moyennant 1.316 livres 8 sols 9 deniers (8 mars 1761). — Plan des coupes de 1761. — Martelage des coupes au triage de la Peau (août 1761). — Assiette des coupes aux triages de la Peau et de Bernassonne (3 septembre 1761). — Adjudication de la coupe n° 8 à Antoine Barthe, charbonnier du masage des Escudiers (5 septembre 1761) ; — de la coupe n° 4 à Jean Raynaud, charbonnier du masage des Bastouls (6 septembre 1761). — Plan, récolement, cahier des charges et assiette des coupes pour l'ordinaire de 1762 (28 avril-24 septembre 1762). — Adjudication des coupes n°s 1 et 9 à Pierre Blanc dit le Sabre, bûcheron d'Arfons ; — de la coupe n° 4 à Antoine Barthe, bûcheron des Escudiers ; — des coupes n°s 6, 7 et 8 à Jean Cavayé, d'Arfons ; — des coupes n°s 2 et 3 à Jean Gasc, des Cammazes ; — de la coupe n° 5 à Gabriel Cassaing, bûcheron du masage des Bastouls (26 septembre 1762).

H. 508. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1763-1766. — Plan du martelage de sept coupes dans la forêt de Ramondens (1763). — Plan figuratif du triage de la Garrigue (1763). — Arpentement pour le récolement des coupes de l'ordinaire de 1761 (1er au 4 juillet 1763). — Cahier des charges et assiette des coupes (11 septembre 1763). — Estimation des sept coupes de 1763. — Assiette de la lisière de bois située au-dessus du pré de Ramondens (1763). — Adjudication de la coupe n° 8 à Pierre Blanc, d'Arfons, pour 840 livres ; — de la coupe n° 9 à Guillaume Cauquil, des Bastouls, pour 1.877 livres 2 sols ; — d'une lisière bois taillis à Antoine Alquié, bûcheron des Bastouls, pour 646 livres 16 sols (12 et 13 septembre 1763). — Plan des huit coupes de 1764. — Récolement des neuf coupes de l'ordinaire de 1762 au triage de Bernassonne (16 juin 1764). — Cahier des charges, assiette et adjudication des coupes de 1764 (25-27 septembre 1764). — Martelage des coupes de 1765. — Récolement des sept coupes de 1763 aux triages de Prat-Audié, les Bouissonades, le Rec de Coudière et la Garrigue, en 2 plans (1765). — Cahier des charges de 1765. — Récolement des baliveaux rompus ou déracinés par les vents ou le verglas dans la forêt de Ramondens (1766). — Martelage, arpentement, estimation, assiette et cahier des charges des deux coupes de l'ordinaire de 1766.

H. 509. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1767-1771. — Récolement des baliveaux rompus ou déracinés à Ramondens ; — des coupes adjugées en 1765 (1767). — Assiette, martelage en 2 plans et cahier des charges des neuf coupes de 1767 (5-12 août 1767). — Adjudication des coupes à Antoine Simetier, marchand d'Arfons, Antoine Barthe, bûcheron des Escudiès, Pierre Garric, maréchal aux Cammazes (27 septembre 1767). — Cahier des charges, plan et assiette des coupes pour 1769. — Adjudication de deux coupes bois taillis à Antoine Alquié, du masage des Bastouls, pour 690 livres ; — de deux autres coupes à Antoine Barthe, du masage des Escudiès, pour 1.400 livres ; — d'une coupe de bois taillis à Guillaume Entioque, d'Arfons, pour 1.840 livres (29, 30 septembre 1768) ; — d'une coupe à Jacques Serres, charbonnier des Bastouls, pour 34 livres 15 sols (24 août 1769) ; — de la coupe n° 12 à Pierre Blanc dit le Sabre, d'Arfons, pour 1.589 livres 2 sols 6 deniers (25 août 1769). — Assiette des coupes de 1770. — Contrat d'achat de deux lisières de bois, l'une à Pech Pélat, l'autre à las Aunades (4 octobre 1770). — Vente pour 45 livres à Simetier, d'une « randure » de la forêt de Ramondens (5 octobre 1770). — Adjudication des coupes n°s 7, 8 et 9 du bois taillis à Philippe-Louis Depujol, d'Arfons, moyennant 2.447 livres ; — de la coupe n° 1 à Germain Tribouillet, bûcheron des Bastouls, moyennant 1.264 livres 14 sols 6 deniers ; — d'une autre coupe à Antoine Simetier, d'Arfons (5 octobre 1770). — Plan, assiette et cahier des charges des coupes de 1771. — Adjudication d'une coupe de bois taillis à Antoine Alquié, du masage des Bastouls, pour 997 livres

10 sols; — d'une autre coupe à Antoine Raynaud, du masage des Bastouls, pour 490 livres (3 octobre 1771).

H. 510. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1772-1775. — Cahier des charges, assiette et plan des coupes de 1772. — Adjudication d'une coupe de 14 arpents à Germain Tribouillet moyennant 476 livres; — d'une seconde coupe à Antoine Albert, du masage des Escudiès, moyennant 490 livres 5 sols; — d'une troisième coupe à Barthélemy Bès, charbonnier des Escudiès, moyennant 395 livres (25 septembre 1772). — Plan des adjudications de 1773. — Plan, cahier des charges et assiette des coupes de 1774. — Adjudication des coupes nos 1 et 4 des bois taillis à François Astruc, bûcheron du hameau de Cals, pour 725 livres 19 sols 5 deniers; — des coupes nos 2 et 3 à Antoine Viguier, demeurant à la prise d'Alzau, pour 915 livres 4 sols; — de la coupe n° 5 à Barthélemy Bès, du hameau des Escudiès, pour 618 livres 16 sols; — de la coupe n° 8 à Jean Alquié, d'Arfons, pour 762 livres 10 sols; — de la coupe n° 10 à Pierre-Jean Pouilles, bûcheron d'Arfons, pour 488 livres 15 sols; — de la coupe n° 12 à Joseph Albert, du hameau des Escudiès, pour 451 livres 10 sols (2 septembre 1774). — Plan de coupes de 1775 (1774). — Injonction de la part du syndic de Prouille à Louis Andrieu, Antoine Simetiès et Antioque en paiement d'un reliquat de créance de 420 livres (14 mars 1775). — Plan et cahier des charges des coupes de 1776 (9 avril 1775). — Adjudications des coupes nos 5, 6 et 7 du bois taillis à Pierre Blanc dit le Sabre, d'Arfons, pour la somme de 1.347 livres 16 sols 10 deniers (10 août 1775). — Vérification des arrérages dus par les adjudicataires des coupes de Ramondens de 1763 à 1775.

H. 511. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1783-1787. — Plan des coupes particulières de Ramondens vendues en 1783. — Extrait du cadastre de Saissac, articles de la métairie du Fajal (1783). — Ventes aux enchères des coupes de bois de Ramondens, du 2 octobre 1783 au 7 octobre 1784. — Plan et cahier des charges des coupes de bois taillis en 1784 et 1785. — Plan, assiette et cahier des charges des coupes de 1787. — Recueil des adjudications de coupes du 14 septembre 1786 au 4 octobre 1787.

H. 512. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1787-1789. — Procès-verbal du garde de Ramondens contre Guilhaume Gastou, de la métairie du Cayrol, pour délit de dépaissance (1787). — Plan et cahier des charges des coupes de 1788. — Plans et contenances des coupes des triages des Izoules, Bernassonne, la Garrigue et Bordeneuve (1788-1789). — Cahier des charges des coupes de 1789 (22 septembre 1789).

Inventaires.

H. 513. (Registre.) — In-folio; 512 feuillets, papier, dont 6 blancs (1).

1776. — « Brevet et répertoire des titres, papiers et « documens contenus dans les Archives du Royal Monas- « tère de Prouille; tome II, contenant les titres de Laurac- « le-Grand, du dîmaire St-Jean-de-Lauraguel, de Vitbram « et Laurabuc, ensemble ceux de l'échange fait avec M. de « Cumièz dans lesdits Laurac et Laurabuc; M. DCC. « LXXVI. » — Table, p. I-XXXII; — paroisse de Laurac, p. 1-346; — dîmaire de Vitbram dans les appartenances de Laurac, p. 347-587; — paroisse de Laurabuc, p. 589-951; — fiefs dans Laurac provenant de l'échange fait avec M. de Cumiès, p. 952-977.

H. 514 (Registre.) — In-folio; 492 feuillets, papier, dont 9 blancs.

1788. — « Brevet et répertoire des titres, papiers et « documens contenus dans les Archives du Royal Monas- « tère de Prouille; tome III, contenant les titres de Limoux « de Lasserre, Tonens, Brézillac et Villeneuve près Mont- « réal; M. DCC. LXXXVIII. » — Tables, p. I-XXII; — Limoux, p. 1-699; — Lasserre et Tonens, p. 703-853; — Brézillac, p. 857-933; — Villeneuve près Montréal, p. 935-937; — baux à ferme des fiefs de Lasserre, Brézillac, Tonens et Villeneuve, p. 938, 939.

Temporalité (2).

H. 515. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1716-1790. — Fragments de registres de présentations portant les noms des parties assignées avec ou non mention des procureurs (4 février 1716 au 17 février 1717; 26 février 1719 à 1790, lacune du 1er mai 1745 au 16 octobre 1768). — Cahier du garde-bois de Piquemoure (1747-1749).

H. 516. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1740-1754. — Cartels d'audience avec dire sommaire des procureurs, conclusions du procureur juridictionnel ainsi que les décisions consécutives: Bernard Sicre, de la Cassaigne, contre Hyacinthe Valette dudit lieu; Jean-Pierre

(1) Cet inventaire dont le tome I paraît perdu, est cité par M. Jean Guiraud dans la bibliographie du *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille*, t. I, p. CCCXLIX. Il était conservé au palais épiscopal de Carcassonne, d'où il fut transporté aux archives départementales, au mois de mars 1907.

(2) Le siège de la justice était à La Cassaigne.

Laffont, curé de Fenouillet, contre Pierre-Marie Brassier, dudit lieu (1740) ; — Jean Belmas, laboureur à la métairie de La Bade, contre Simon Sales, voiturier de La Cassaigne ; Marie Devezis, veuve de Guilhaume Escarguel, du masage de la Capelle, contre Géraud Lacroix, tailleur d'habits de La Cassaigne ; Paule Audouy, veuve de Paul Lombard, hôtesse à Prouille, contre Géraud Lacroix, tailleur d'habits à La Cassaigne (3 février 1741) ; — Bernard Murat, marchand de Carcassonne, contre Françoise Murat, fille et héritière de feu Jean Murat ; Thoinette Driard contre Françoise Murat ; Jean Andrieu, de La Cassaigne, contre Germain Andrieu, son frère ; Isabeau Sablairolles et Guillaume Sompairac, d'Arfons, contre Jean Maugis, à la Seignoure ; Jérôme Lombart, de Fanjeaux, contre Pierre Boutet, marchand de Bram ; Marie Ardignac, veuve de Jacques Tisseire, contre Jean Tisseire, son fils ; Jacques Gleizes, de Montréal, contre Bernard Valette, charpentier de La Cassaigne (4 avril 1742) ; — Gilles Pierre contre Bernard Valette, charpentier, tous deux de La Cassaigne ; Gabrielle Cassignol, de Montréal, contre Mathieu et François Rouzaut, du hameau de Rivière ; François Béteille, marchand de bois de Fontiès, contre François Fabre, demeurant à la Péramonde, consulat de Cuxac-Cabardès ; Joseph Bonnefous, meunier, François et Jacques Béteille, frères, de Fontiès, contre Jean Bonhomme, de La Prade (31 août 1741) ; — Jérôme Lombard, de Fanjeaux, contre Pierre Boutet, de Bram ; Jean-Pierre Pouilhariès, de Castans, contre les héritiers de Jacques Coste, chirurgien de La Cassaigne ; Caribenc, curé de Malegoude, contre les héritiers de Jacques Coste, de La Cassaigne ; Jacques Bousquet, de Fanjeaux, contre Pierre Doulsou, de Fanjeaux ; Marie et Pierre Escourrou contre les héritiers de Jean Milhau, tous de Cazalrenoux ; Louis Viguier, marchand de Fanjeaux, contre Barthélemy Roubeau, laboureur de La Cassaigne ; le procureur juridictionnel contre Jacques, Jean et Pierre Cals, tous trois du hameau de Lacombe, consulat de Fontiès, pour délits forestiers à Ramondens ; Jean Mario, fermier de la métairie de La Lèze, contre Pierre Rouzaut, du masage de Rivière ; le procureur juridictionnel du siège contre Louis Bastié, métayer de Ramondens (15 novembre 1742) ; — les héritiers de Gabrielle Cassigniol, de Montréal, contre Mathieu et François Rouzaut, frères ; Alexandre Lastrapes, marchand de Castelnaudary, contre Simon Sales ; Marie et Pierre Escourrou, héritiers de Jean Escourrou et de Marie Gibel, contre les héritiers de Jean Milhau, de Cazalrenoux ; Jean Mario, fermier à La Lèze, contre Jean Brassier, de Fenouillet ; Maugis contre Simon Sales, de La Cassaigne ; Maugis, marchand de Fanjeaux, contre Dominique Dumur, tisserand à La Cassaigne ; Jean Audouy, marchand de Fanjeaux, contre Simon Salles, voiturier de La Cassaigne (7 mai 1743) ; — entérinement des lettres de la prieure de Prouille du 25 août 1743, confiant le service religieux des terres et dépendances de Ramondens à Antoine Fraissé, curé de La Prade, diocèse de Carcassonne (27 août 1743) ; — Jacques Bousquet, de Fanjeaux, époux de Gabrielle Roubeau, contre Barthélemy Roubeau, fils et héritier de Henri Roubeau (27 avril 1743) ; — Tourtrol et Dagniac, fermiers des dîmes de Cazalrenoux, contre Etienne Boulzia, dudit lieu ; Marie Ladevèze, tutrice de ses enfants mineurs, contre Pierre Milhau ; Antoine Saignes, ancien aubergiste de Prouille, contre Géraud Lacroix, tailleur d'habits de La Cassaigne (27 juillet 1745) ; — Balthazar Gouzens de Fontaines, seigneur de Montalibet, contre Simon Sales, voiturier de La Cassaigne ; Etienne Cabanier, maître boulanger de Fanjeaux, époux de Rose Coste, contre Paul Coste dudit lieu ; François Rouzaud, de Cazalrenoux, contre Marie Dauderc, de La Cassaigne ; Antoine Tourtrol et Antoine Dagniac, de Ribouisse, contre Estève Boulsia, de Cazalrenoux ; Pierre Loubat des Plas, trésorier de la confrérie des Pénitents blancs de Castelnaudary, contre Simon Sales ; Dominique Lanta, de Fanjeaux, contre Jean Lapasset, métayer du Mouilla, juridiction du Mortier ; Marie Douradou contre François Rouzaud ; Philippe et Pierre Coste contre Philippe Andrieu ; Louis Andrieu contre Germain Andrieu ; Maugis, marchand de Fanjeaux, contre Antoine Castel ; Maugis, marchand de Fanjeaux, contre Jean Bonnaves, de Baron ; Alexandre Lastrapes, marchand de Castelnaudary, contre Philippe Coste, sequestre, et Simon Salles, débiteur (12 mai 1746); — Jean et Guillaume Bonnaves contre Jean Castel ; Guillaume Fauré, maître boulanger de Castelnaudary, contre Louis Fauré, voiturier de La Cassaigne ; Gaspard de Villeneuve, chevalier, seigneur de La Croizille et de Saint-Sernin, contre les consuls de Génerville ; Jeanne Toulza, femme en premières noces d'Etienne Alga, en secondes noces de Raymond Mercier, et Jeanne Alga, épouse Delon, mercier de Pexiora, contre Raymond Lauzet et Claire Alga, mariés, de La Cassaigne ; François Cassaing, épouse Gély, de la ville d'Agde, et Jeanne Cassaing, épouse Boyer, de Béziers, contre Jean Mario, de Génerville, (4 avril 1748) ; — attestatoires de saisie par le syndic du monastère de Prouille contre Guillaume Cauquil, du masage des Bastouls, consulat d'Arfons ; *idem*, contre Jean Azémat dit Joly, habitant des Escudiès, juridiction d'Arfons ; *idem*, contre Jean Robert, d'Arfons ; *idem*, contre Jean Cournac, d'Arfons ; Françoise Cassaing, épouse Gély, d'Agde, Jeanne Cassaing, épouse Louis Boyer, de Béziers, contre Jean Mario dit Rascanier, demeurant à la métairie de La Lèze, consulat de Génerville, et contre Jean-Baptiste Maugis, marchand de Fanjeaux ; attestatoire de saisie par le syndic du

monastère de Prouille contre Barthélemy Raynaud, des Bastouls (24 juillet 1748) ; — Jean Viguier, brassier, contre Louis Amat, tous deux de Laurabuc ; Dominique Boyer et Mathieu Esquieu, contre Pierre Marie, tous de Fenouillet ; Etienne Cabanier, boulanger de Fanjeaux, contre Paul Coste, de La Cassaigne ; Lieussou, bourgeois de Cazalrenoux, contre noble Grégoire de Calouin, seigneur de Tréville ; Louise Lombart, veuve de Jacques Coste, contre Paul Coste, tous deux de La Cassaigne ; Gaspard de Villeneuve, seigneur de La Croizille et Saint-Sernin, contre les consuls de Génerville (3 juillet 1749) ; — Germain Ourliac, de La Cassaigne, contre les héritiers d'Etienne Bonnaves, Thomas Gayraud, Antoine Vignoles et Jean Fauré ; Simon Sicre contre Thomas Gayraud, tous deux de La Cassaigne ; Pierre Milhau, de Fanjeaux, contre Antoine Vignoles, Pierre Bonnaves et les héritiers d'Antoine Castel ; Raymond Fort, maître-valet de la métairie Cristol, à Pexiora, contre François Ruil, à la métairie du Cammas de la Paule, juridiction de La Cassaigne ; François Peyre, boulanger de Villasavary, contre Guillaume Bonnaves, charpentier de La Cassaigne ; Antoine Jammes, de Castelnaudary, contre Simon Salles, voiturier de La Cassaigne ; François Peyre, boulanger de Villasavary, contre Pierre Falcou, laboureur à la métairie de Curiège, juridiction de La Cassaigne ; Jean-Loup Bonnet, marchand de Villasavary, contre Guillaume Freré, chirurgien de La Cassaigne ; Guiraud Andrieu, brassier, contre Mathieu Andrieu, son neveu et son donataire, tous deux de La Cassaigne (29 janvier 1750) ; — Pierre Falcou, fermier de la Grangette, consulat de Besplas, contre Pierre Falcou, maître-valet de la métairie de Curiège, consulat de La Cassaigne ; Jean Calvairac contre Simon Salles ; Cabanier, de Fanjeaux, époux de Rose Coste, contre Paul Coste, de La Cassaigne ; première enquête dans l'instance de Pierre Milhau, de Fanjeaux, contre Vignoles, Bonnaves et les héritiers d'Antoine Castel, de La Cassaigne (10 mars 1750) ; — Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, contre Pierre Coste, boulanger de La Cassaigne ; Arnaud Marty, boulanger de Fanjeaux, contre Jean Castel, cardeur de laines de La Cassaigne ; Guillaume Gasc, commis des coupes de la forêt de Ramondens, contre Hugues Oustric, métayer à Pratmoulis, juridiction de Saissac ; Isabeau Mimart, veuve de Pierre Valette, de La Cassaigne, contre François Ruilh, du Cammas de la Paule ; Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, contre Guillaume Guil, de La Cassaigne ; Antoine Jammes, de Castelnaudary, contre Simon Salles, voiturier de La Cassaigne (20 août 1750) ; — François Mimart contre Antoine et Guillaume Escargueil, tous de La Cassaigne ; les consuls de Fenouillet contre Jacques Rouger possesseur et bienstenant de Jean Pradié, dudit lieu (26 août 1751) ; — Jean Poulhariès, ancien curé de Castans, résidant à Chalabre, fils de feu Jean Poulhariès, conseiller du roi, chevalier d'honneur au présidial de Limoux, contre Jacques Cariven ; Catherine Cariven, de Laurabuc, contre les héritiers de Barthélemy Cariven, de La Cassaigne ; Siméon Sicre et Jeanne-Marie Cariven, mariés, de La Cassaigne, contre Louise Lapasset, veuve et usufruitière de Barthélemy Cariven et tutrice de ses enfants ; Antoinette-Marie Guilhe, veuve Alric, maître chirurgien de Villemagne, contre Barthélemy Bertrand ; Daidon, négociant de Pieusse, contre Simon Salles, de La Cassaigne ; Guillaume Freré, maître chirurgien de La Cassaigne, contre Hyacinthe Valette, dudit lieu (9 septembre 1751) ; — Mathieu Lassus, garde de la forêt de Piquemoure, contre Guillaume Freré, chirurgien de La Cassaigne ; Bosc, notaire, contre Guillaume Bonnaves, charpentier ; le même contre Thomas Gairaud et Jean Doudiès, serrurier (18 juillet 1752) ; — Bernard Doudiès, de Fanjeaux, contre Jean Doudiès, serrurier de La Cassaigne ; Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, contre les héritiers de Germain et Louis Faure ; le syndic marguillier de l'œuvre paroissialle de La Cassaigne contre Louis Amat et Etienne Ancely, dudit lieu ; Cabanier, curé de La Cassaigne, contre Louis Lapasset, donataire d'André Cariven ; Simon Salles, potier de terre de La Cassaigne, contre Cabanier, curé dudit lieu ; Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, contre Bernard Vignoles, fils de François, dit Beulaigne, brassier de La Cassaigne ; Louise Lapasset, veuve de Barthélemy Cariven, contre Pierre Dourliac, tous deux de La Cassaigne ; Simon Salles, potier de terre de La Cassaigne, contre Pierre Pech, dudit lieu (22 février 1753) ; — le même contre François Cabanier, curé de La Cassaigne ; le même contre Antoine Pech, brassier de La Cassaigne (16 mars 1753) ; — Pierre Milhau, de Fanjeaux, contre Henri Escarguel, habitant du mas de La Capelle ; Barthélemy Lastrapes et Viguier, marchands de Castelnaudary, contre Simon Sales, voiturier de La Cassaigne ; Paul Rougé contre Jean Ricalens, tous deux de Fenouillet ; Jean Bonnet aîné, négociant de Mirepoix, contre Guiraud Doudiès et la veuve Guillaume Bonnaves, de La Cassaigne (30 août 1753) ; — Françoise Barrau, de Saint-Julia, contre Paul Marsal, de Fenouillet (6 mars 1754) ; — Joseph Viguier, marchand de Castelnaudary, contre les héritiers de Guillaume Bonnaves, de La Cassaigne ; Huc, maître chirurgien de Fanjeaux, contre Jalabert, ménager de La Cassaigne ; Mathieu Lassus, garde de la forêt de Piquemoure, contre Guillaume Freré, chirurgien à La Cassaigne ; le procureur juridictionnel du siège contre Guillaume Turchette, des Marquiès ; François Barrau, de Saint-Julien, contre Paul Marsal, de Fenouillet (2 mai 1754).

H. 517. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1755-1759. — Cartels d'audience avec dire sommaire des procureurs, conclusions du procureur juridictionnel et décisions consécutives : Louise Lapasset, veuve de Barthélemy Carivenq, de La Cassaigne, contre Pierre Dourliac, brassier dudit lieu ; Lastrapes, marchand de Castelnaudary, contre Jean Bonnaves, de La Cassaigne ; le même contre les héritiers de Louis Amat, de La Cassaigne ; Moreau, avocat feudiste de Toulouse, contre Louis Andrieu, tailleur d'habits de La Cassaigne ; le même contre Pierre Coste, boulanger de La Cassaigne ; François Barrau, de Saint-Julien-de-Briola, contre Paul Marsal, de Fenouillet ; Marguerite Calibenc, épouse de Germain Cambes, de Brézilhac, contre Jacques Carbène, de La Cassaigne ; Germain Cambes, de Brézilhac, contre Paul Mazet, de La Cassaigne ; Lastrapes, marchand de Castelnaudary, contre Bernard Castel, boulanger de La Cassaigne ; Jean Soulaire, prêtre de Chalabre, contre les héritiers de Germain et Louis Fauré, de La Cassaigne ; André Carivenq, curé de Malegonde, contre Pierre Carivenq et Louise Lapasset, de La Cassaigne ; Philippe Coustau, époux de Madeleine Dubois, et Jean Coustau, époux de Jeanne Dubois, laboureurs à la métairie de Bordenave, juridiction de Belpech, contre François Fabre, demeurant à la tuilerie de Piquemoure (20 février 1755) ; — Moreau, feudiste de Toulouse, contre Antoine Belmas, fermier de la métairie de La Bade ; le même contre Joseph Dorliac, du masage Dorliac, juridiction de La Cassaigne ; Jean-Baptiste Vergé, tailleur d'habits à Villasavary, contre Jean Bonnaves dit le Mongé, de La Cassaigne ; le syndic de Prouille contre Jean Dumurs, fils de Dominique, Paul Espeine, fils de Louis, Bernard Fauré, fils de Germain, et Gilles Frontil, tous de La Cassaigne ; Philippe Rieux, de Belfort de Saint-Amans, diocèse de Mirepoix, héritier de François de Morthiver, curé de Pieusse, contre Lieusson, bourgeois de Cazalrenoux ; Pierre Dourliac, brassier, contre Louise Lapasset, veuve de Barthélemy Carivenq, de La Cassaigne ; Moreau, feudiste de Toulouse, contre Louis Andrieu, tailleur de La Cassaigne ; Guillaume Frontil, de Fanjeaux, contre Guillaume Bonnaves, de La Cassaigne ; Jean-Pierre Poulhariès, prêtre de Chalabre, contre les héritiers de Germain et Louis Fauré, frères, de La Cassaigne (6 juin 1755) ; — François Delor, chirurgien de Villasavary, contre Rabaut, de La Cassaigne ; Jean-Baptiste Verger, maître tailleur d'habits de Villasavary, contre Jean Bonnaves dit le Mongé, de La Cassaigne ; François Delor, chirurgien de Villasavary, contre Barthélemy Falcou, maréchal-ferrant de La Cassaigne ; Olivier Lieusson, bourgeois de Cazalrenoux, contre Grégoire de Calouin, seigneur de Tréville ; le procureur juridictionnel du siège contre Guillaume Jalabert, du hameau des Marquiès, consulat d'Orsans ; Jean-Pierre Poulhariès, prêtre de Chalabre, est déclaré bénéficiaire du décret de saisie des biens de Germain et Louis Fauré (26 septembre 1755) ; — André Carivenq, curé de Malegonde, contre Raymond Estanave, meunier de la Malhole, juridiction de La Cassaigne ; Jean Mario, dit Rasquanier, de la métairie de La Lèze, contre Mathieu Andrieu, de La Cassaigne ; Jean-Rodolphe de Frétaz, feudiste du monastère de Prouille, contre Anne Fajolle, veuve de Pierre Roussaud, du hameau d'En Rivière, juridiction de Cazalrenoux ; le même contre Etienne Rey, Germain Gibel et Jean Escourrou, marguilliers de Notre-Dame de Cazalrenoux ; André Carivenq, de La Cassaigne, résidant à Malegoude, contre Louise Lapasset, veuve de Barthélemy Carivenq, de La Cassaigue ; décret du juge fixant à quinzaine la vente aux enchères des biens de Germain et Louis Fauré, saisis au profit de Jean Poulhariès, de Chalabre (4 décembre 1755) ; — décret adjugeant à titre définitif audit sieur Poulhariès les biens de Germain et Louis Fauré, de La Cassaigne (21 janvier 1756) ; — Manent et Darnaud, marchands de Mirepoix, contre Fauré, de La Cassaigne ; Jean Goutte, procureur au sénéchal de Castelnaudary, contre Etienne Ancely, forgeron de La Cassaigne (13 avril 1756) ; — Philippe Bosc, notaire à Laurabuc, contre Etienne Ancely, maréchal de La Cassaigne ; le même contre Antoine Pech, de La Cassaigne ; Etienne Cabanier, boulanger, contre Pierre Coste, tous deux de La Cassaigne (18 mai 1756) ; — François Rouch et Pétronille Rabeau, mariés, de Montréal, contre Barthélemy Rabeau, habitant à la métairie de ce nom (1), consulat du Mortier, juridiction de La Cassaigne ; François Peyré, chirurgien de Villasavary, contre Jacques Sales, dit Fontaravie, de La Cassaigne ; Mathieu Lassus, garde de Piquemoure, contre Jean Castel, de La Cassaigne ; Claude Moussel, tisseur de draps, contre Antoine Puech et Antoinette Cassignol, de La Cassaigne (23 septembre 1756) ; — Jean Bonnaves dit Feuret, marguillier de La Cassaigne, contre Jalabert, habitant à la métairie de Pechibert (2) ; Germa, marchand de Mirepoix, contre Barthélemy Lasserre, laboureur au Cung (3) ; François Cabanier, curé de La Cassaigne, contre Claude Fort, de Cazalrenoux ; Guillaume Esquirol, garçon boucher de Mirepoix, contre Marguerite Amat, veuve et héritière de Louis Amat ; Pierre Bonnem, perruquier de Limoux, contre Jacques Jalabert, demeurant à la métairie de Libéral, à La Cassaigne ; François Rouch et Pétronille Rabeau, de Montréal, contre Barthélemy

(1) Lire Roubeau, aujourd'hui Roubeau.

(2) Jalabert, commune de La Cassaigne.

(3) Le Cuin, commune de Saint-Gaudéric.

Rabeau, demeurant à la métairie de ce nom ; Catherine Cèbe, veuve de Pierre Cabanier, de Fanjeaux, contre Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne (3 mars 1757) ; — Françoise Frontil, veuve de Roch Milhau, de Fanjeaux, contre Serny Gauget, fermier de la métairie de Toscane, appartenant aux dames de Prouille ; les consuls de La Cassaigne contre Thomas Guiraud, collecteur dudit lieu ; Pierre Domenc, négociant de Saissac, contre le syndic de Prouille ; Jean Bonnaves dit Furet, de La Cassaigne, contre Jalabert, habitant la métairie de Pech-Vert [1], et Géraud Lacroix, de La Cassaigne (24 mars 1757) ; — François Delor, maître chirurgien à Saint-Felix de Caraman, contre Françoise Maurel, de La Cassaigne ; le procureur juridictionnel au siège contre François Lieussou, bourgeois de Cazalrenoux ; Françoise Pélissié, veuve de Jean Bareil, de Laurac-le-Grand, contre Antoine Rieulès, tisseur de toile à La Cassaigne ; la même contre Pierre Fauré dit le Pincé, et Marie Bonnaves, sa femme, de La Cassaigne ; Bernard Peyrolle, de Gaja, contre Léonard Cassignol dit la Cascaille, de Cazalrenoux (5 mai 1757) ; — Pierre Doumenc, négociant de Saissac, contre le syndic du monastère de Prouille ; Olivier Lieussou, de Cazalrenoux, contre Grégoire de Calouin, seigneur de Tréville ; le procureur juridictionnel au siège contre Pierre Doumenc, de Saissac (2 juin 1757) ; — Lacombe, marchand de Revel, contre Bernard Bastié, métayer à Ramondens ; noble Joseph-Alexandre de Pradines, de Laurabuc, contre Jacques Fréjevize la Peirière, de Prouille ; Françoise Pélissié, veuve de Jean Bareil, de Laurac, contre Antoine Rieules, tisseur de toile de La Cassaigne ; Pierre Fauré et Marie Bonnaves, sa femme, de La Cassaigne, contre Françoise Pélissié, Germain, Louis et Jeanne Bonnaves, héritiers d'Anne Bonnaves, leur mère (4 août 1757) ; — Mathieu Lassus, agent du monastère à Piquemoure, contre Guillaume Fréré, maître chirurgien de La Cassaigne ; demoiselle Cèbe, veuve Cabanier, de Fanjeaux, contre Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne ; le syndic du monastère contre Etienne Mirebal et Jean Castel, brassiers de La Cassaigne ; noble de Pradines, de Laurabuc, contre Lapeyrière, de Prouille ; Louis Bonhomme, d'Arfons, contre Joseph Langeard, du Cammas, consulat de Saissac ; Jean Marie, de Génerville, contre Jacques Cassignol, de Rivière ; Philippe Rieux, de Belflou, contre François Pagé, de La Cassaigne (15 décembre 1757) ; — le syndic du monastère contre Jean et Paul Furé, frères, de La Cassaigne ; Catherine Cèbe, veuve Cabanié, de Fanjeaux, contre Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne ; de Frétaz, feudiste de Prouille, contre Raymond Lasset, de La Cassaigne ; noble de Pradines, de Laurabuc, contre Lapeyrière, de Prouille ; Jean Bonnaves, marguillier de La Cassaigne, contre Géraud Lacroix, dudit lieu ; François Mercier contre Antoine Escargueil dit La Capelle, de La Cassaigne (12 janvier 1758) ; — Jean Mathieu et Jeanne Boyer, sa femme, de Fanjeaux, contre Antoine Cazanave, brassier de La Cassaigne ; Louis Fauré, marchand de La Cassaigne, contre Pierre Caribenc, fils de feu Barthélemy ; Jean Bonnaves, voiturier, contre Mathieu Andrieu, tous deux de La Cassaigne ; Louis Bonhoure, d'Arfons, contre Joseph Langeard, métayer au Cammas ; François Barrau, de Saint-Julia, contre Paul Marsal, de Fenouillet ; noble Joseph-Alexandre de Pradines, de Laurabuc, contre Lapeyrière, de Prouille ; Jeanne Doudiès et Marie Vidal, sa fille, de Fanjeaux, contre Peyronne Doudiès, de La Cassaigne ; Jean-Paul Maugis, vicaire de Villasavary, contre Jean Bonhomme, hôte de La Prade (2 juin 1758) ; — Jeanne Doudiès, veuve de Laurent Vidal, de Fanjeaux, contre Peyronne Doudiès, de La Cassaigne ; François Barrau, de Saint-Julia, contre Paul Marsal, de Fenouillet ; Philippe Rieux, de Belfort, contre François Page, de La Cassaigne ; Léon Mercier et Jeanne Dalga, mariés, de Pexiora, contre Joseph Dourliac, de La Cassaigne (30 juin 1758) ; — Jean Bonnaves, voiturier de La Cassaigne, contre Mathieu Andrieu, dudit lieu ; Pierre Milhau, de Lavalette, contre Jacques Cassignol, du lieu de Rivière ; Jeanne Doudiès et Marie Vidal, sa fille, épouse d'Arnaud Germa, de Fanjeaux, contre Peyronne Doudiès, de La Cassaigne ; Jacques Fontvieille, tisserand à Villasavary, contre Louis Fauré, voiturier de La Cassaigne ; Maugis, vicaire de Villasavary, contre Jean Bonhomme, hôte de La Prade, et Domerc, avocat au parlement, habitant à Castelnaudary [1] (27 juillet 1758) ; — Jacquette Carivenc, de La Cassaigne, contre Louis Fauré, dudit lieu, et réciproquement (17 novembre 1758) ; — Jean-Pierre Lacoume, brassier de la métairie de Piquet, consulat de La Calvière, contre le procureur juridictionnel au siège ; Léon Mercier et Jeanne Dalga, de Pexiora, contre Joseph Dourliac, de La Cassaigne, et contre Raymond Alazet et Claire Alga, dudit lieu ; Géraud Peyré, voiturier de Pexiora, contre Pierre Piquemal, maréchal de Prouille (18 janvier 1759) ; — Gabriel Fau, de La Bezole, contre François Reignier, de Villelongue ; Philippe Rieux, de Belfort, contre Antoine et Jean Vignoles, père et fils, de La Cassaigne (22 février 1759) ; — Gabriel-Florent Subra, receveur du grenier à sel de Belcaire, habitant de Castelnaudary, contre Hyacinthe Valette, ménager de La Cassaigne ; Henri Borrelly, marchand de Castelnaudary, contre Jean Trilhe, bourgeois d'Arfons ;

(1) Variante de Péchibert, Pech-Ibert, commune de La Cassaigne.

(1) A raison de la présence de ce personnage en la cause, le juge ordinaire s'abstient et cède la présidence à André Serres, avocat au parlement.

Jean Trilhe, d'Arfons, contre Guillaume Cournac, charbonnier dudit lieu; le même contre Jacques Escande, charbonnier à Peyres Blanques, paroisse d'Arfons (5 avril 1759); — Gabriel Faur, de La Bezole, contre les héritiers de Gaspard Faur, dudit lieu; Jeanne Doudiès, veuve Laurent Vidal, et sa fille Marie, épouse d'Arnaud Germa, de Fanjeaux, contre Peyronne Doudiès, de La Cassaigne; Martial et Michel Faur, frères, de La Bezole, contre Gabriel Faur et contre Marie Sicre, veuve et usufruitière de Jean Baillies et Jeanne-Marie Faur, veuve de Pierre Baillies et tutrice de son enfant (31 mai 1759); — Guillaume Cournac, charbonnier d'Arfons, contre François Béteilhe, voiturier à Bernadou, terroir de Fontiers (28 juin 1759); — François Jalabert, de La Cassaigne, contre Catherine Cèbe, veuve Cabanier, de Fanjeaux; Paul Rives, marchand de Mirepoix, Marguerite et Jeanne David, Nives, d'Alet, époux de ladite Marguerite David, Madeleine-Jeanne Liouzou, de Mirepoix, et Claudine Liouzou, d'Hounous, contre Barthélemy et Olivier Liouzou, fils et héritiers de feu Olivier, de Cazalrenoux, leur père; Galdéric Lacoume, habitant à la métairie du Piquet, contre Bertrand Nivesduab et Jeanne David (20 décembre 1759).

H. 518. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1760-1769. — Cartels d'audience, dires des procureurs, conclusions du procureur juridictionnel et décisions consécutives du juge : Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, résidant à Chalabre, contre Antoine Courres, cordonnier de La Cassaigne; François Rouch, tisserand de draps à Montréal, contre Barthélemy Roubeau, ménager à la métairie de ce nom; Jean-Pierre Poulhariès contre Jean Valette, de La Cassaigne; le même contre les héritiers de Paul Vignoles dit Mandaret, de La Cassaigne; le même contre les héritiers de Jean Doudiès, de La Cassaigne; le même contre Raymond Lasset dit Ginesta, de La Cassaigne; le même contre les héritiers de Paul et Arnaud Ancely, de La Cassaigne; le même contre Bernard Castel, boulanger de La Cassaigne; le même contre Antoine Rieulès, de La Cassaigne; le même contre Etienne Gayraud, héritier de Françoise Escargueil, sa grand'mère, de La Cassaigne; le même contre Antoine Vignoles, de La Cassaigne; Louis Andrieu, tailleur d'habits, de La Cassaigne, contre Bernard Castel, boulanger dudit lieu; Galdéric Lacoume, de la métairie du Piquet, juridiction de La Cassaigne, contre Bertrand Nivesduab et Jeanne David, sa belle-sœur; Antoine Frontil, négociant de Fanjeaux, contre Pierre Carivenc, de La Cassaigne (17 janvier 1760); — Pierre Laffon, marchand à Mazères, contre Maugis, de Prouille; Claude Mousset, tisserand de draps à Montréal, contre Antoine Pech, de La Cassaigne; Etienne Moreau, bourgeois de Fanjeaux, contre Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne; Paul Rives, marchand de Mirepoix, contre Barthélemy et Olivier Lieussou, fils et héritiers d'Olivier Lieussou; Etienne Moreau, bourgeois de Fanjeaux, contre Pierre Rouzaut, du masage de Rivière; le même contre Etienne Rey, ménager de Cazalrenoux; Paul Cros, laboureur au hameau des Crozés, consulat de Castelnaudary, contre Jacques Salles, de La Cassaigne, et Jeanne Saint-Félix, veuve d'André Salles, dudit lieu (11 mars 1760); — Paul Rives, marchand de Mirepoix, contre Barthélemy et Olivier Lieussou; François Barrau, de Saint-Julien-de-Briola, contre Paul Marsal, de Fenouillet, Guilhaumette Rouger, de Montréal, Antoine, Joseph et Pétronille Rouger, frères et sœur, de Fanjeaux; Paul Cros, laboureur aux Crozés, contre Jeanne Saint-Félix, veuve d'André Salles, de La Cassaigne (17 avril 1760); — François Barrau, de Saint-Julien-de-Briola, contre Paul Marsal, de Fenouillet, Guilhemette Rouger, de Montréal, Antoine, Joseph et Pétronille Rouger, frères et sœur, de Fanjeaux; Paul Cros, du hameau des Crozés, contre Jacques Salles, de La Cassaigne; Paul Rives, marchand de Mirepoix, contre Barthélemy et Olivier Lieussou, de Cazalrenoux (19 juin 1760); — Léon Mercier et Jeanne Alga, mariés, de Pexiora, contre Joseph Dourliac, de La Cassaigne; Joseph Viguier, marchand de Castelnaudary, contre Bernard Vignolles dit Beulaigue, brassier de La Cassaigne; les sieurs Perriès, cousins, marchands de Castelnaudary, contre Guilhaume Furé, maître chirurgien de La Cassaigne; Galdéric Lacoume, habitant au Piquet, contre Jacques et Jean-Baptiste Denat, de Mirepoix, concessionnaires des demoiselles David, et contre Nivesduab, tuteur de Thérèze David; Joseph Viguier, marchand de Castelnaudary, contre les enfants et héritiers de Louise Lapasset, veuve de Guillaume-Barthélemy Carivenc, de La Cassaigne; François-Noé Carcanade, négociant de Saissac, contre Luttes, métayer à la métairie du Cairol; Henri Borrelly, marchand de Castelnaudary, contre Bernard Montaigne, métayer au masage de La Fonde, consulat d'Arfons (12 mars 1761); — Léon Mercier et Jeanne Algan, de Pexiora, contre Joseph Dourliac, Alazet et Claire Alga, de La Cassaigne; le syndic du monastère contre Jean Salles, fils de Simon, potier de La Cassaigne; le même contre Jean Valette dit Labrufe, de La Cassaigne; François Delpoux, époux de Germaine Rey, du masage des Bonnéris [1], contre Eugène Rey, de Cazalrenoux; Jean Boirel Dat, de Castelnaudary, contre Jean Gouttes, fermier du domaine d'Arbonens, et noble Joseph-Alexandre de Pradines, de Laurabuc (23 avril 1761); — Léon Mercié

(1) Commune de Saint-Julien-de-Briola.

et Claire Alga, de Pexiora, contre Joseph Dourliac, Alazet et Jeanne Alga, de La Cassaigne; Salvy, horloger d'Arfons, contre Langlade, négociant de Ramondens; Borrel, de Castelnaudary, contre Jean Gouttes, fermier d'Arbonens, et contre noble Joseph-Alexandre de Pradines, (25 juin 1761); — Salvy, horloger d'Arfons, contre Langlade, de Ramondens; Barthélemy et Olivier Lieussou, frères, contre Rives et consorts et contre Me Viguier, avocat au siège et curateur à la succession vacante de Germain Lieussou; Guillaume Escargueil, brassier, contre Bernard Sicre, brassier de La Cassaigne; Marc-Brémond Lacombe, marchand de Revel, contre Guillaume Furé, chirurgien de La Cassaigne; Léon Mercié et Jeanne Alga, de Pexiora, contre Joseph Dourliac, Alazet et Claire Alga, de La Cassaigne (9 juillet 1761); — Paul Cros, des Crozés, contre Jacques Salles, voiturier de La Cassaigne; Jean Plauzolles, de Leuc, contre Antoine Cazenave, de La Cassaigne (28 janvier 1762); — Jacques Garrigues, brassier de La Force, époux de Jacquette Vignoles, contre Paul Vignoles, son beau-frère, de La Cassaigne; Guillaume Escargueil, ménager, contre Bernard Sicre, ménager de La Cassaigne; Paul Cros, des Crozés, contre Jacques Salles, voiturier de La Cassaigne (29 avril 1762); — Simon Salles, brassier de La Cassaigne, contre Gilles Sicre, dudit lieu; Toinette Faure, de La Bezole, contre Gabriel Faure, dudit lieu (15 juillet 1762); — Simon Salles, ménager de La Cassaigne, contre Bernard Fauré, curé d'Orsans; Olivier Lieussou, bourgeois de Carcassonne, contre Paul Rives et consorts, et contre Me Viguier, avocat et curateur à la succession vacante de Germain Lieussou; le syndic de l'hôpital de Castelnaudary contre Jean Molinier, fils d'Etienne, de Saint Martin-Lalande; Jean-Pierre Dejean, chanoine de la collégiale de Castelnaudary, fils et héritier de Jean-Pierre Déjean, président en la cour présidiale de Lauraguais, contre les héritiers de Pierre Rousseau, résidant à la métairie de Rivière, consulat de Cazalrenoux; certificat de saisie au profit de Gilles Sicre contre Simon Salles, tous deux de La Cassaigne (27 janvier 1763); — Anne Falcou, épouse de Jean Périès, de La Serre, contre Gilles Mireval, de La Cassaigne; Mathieu Lassus, agent des dames de Prouille à Piquemoure, contre Pierre Rouzaud et Jean Rouzaud, au hameau de Rivière; Etienne Cabanier, maître boulanger de Fanjeaux, contre Pierre Bonnaves, maître charpentier de La Cassaigne; Jacques Tisseyre, négociant de La Serre, contre Marty Poulart, de Fenouillet; Izabeau Vignoles, de La Cassaigne, résidant à Labastide-d'Anjou, contre Mélix Faure, brassier de La Cassaigne; Marie Faure, veuve de Simon Sicre, ménager de La Cassaigne, contre Bernard Sicre, demeurant à Bertenfeuille, paroisse du Mortier, juridiction de La Cassaigne (30 juin 1763); — Isabeau Vignoles, de La Cassaigne, demeurant à Labastide-d'Anjou, contre Mélix Faure, brassier de La Cassaigne; le syndic du monastère contre Guillaume Sompayrac, négociant d'Arfons; le procureur juridictionnel au siège contre Pierre Viguier, Jean Freré, fils de Guillaume, valet chez Jean Boyer, boulanger, et Lanoye, beau-père de Boyer; Guillaume Sudre, marchand de Castelnaudary, contre Jean Rieules, tisserand de toile à La Cassaigne; Pierre Laffon, de Villepinte, contre les sieurs Embry, oncle et neveu, dudit lieu; Jean Bessière, bourgeois du hameau des Pages, consulat de Montferrand, contre Grégoire de Calouin, seigneur de Tréville, pris en qualité de tuteur des enfants de Balthazar Gougens de Fontaines, seigneur de Montoulivet (14 juillet 1763); — Françoise Fauré, épouse de Jean Fontvieille, de Villasavary, contre François Fauré, de La Cassaigne (1er décembre 1763); — François Fauré, ménager de La Cassaigne, contre Françoise Fauré, épouse Fontvieille, de Villasavary; Gilles Sicre contre Antoine Pech, tous deux de La Cassaigne; Jeanne Rabou, demeurant au hameau des Raboux, contre Hyacinthe Conquet, Pierre Fontés et Marguerite Jammes, Marie et Gabriel Faur, du même hameau; Olivier Lieussou, de Carcassonne, contre les héritiers de Gabriel Chambert, de Cazalrenoux; Marsal et Michel Faur, frères, de La Bezole, contre les héritiers de Joseph Faur, de Courtauly (10 mai 1764); — Joseph Viguier, marchand de Castelnaudary, contre Pierre Bonnaves, charpentier de La Cassaigne; Paul Rives, marchand de Mirepoix, Jeanne Lieussou, veuve de Pierre Denat, Marguerite et Jeanne David, le sieur Nives, pris en qualité de tuteur de Claudine Lieussou, contre Olivier Lieussou, de Cazalrenoux, Me Viguier, avocat, curateur à la succession vacante de Germain Lieussou et Martin Sierp, praticien de Toulouse, syndic des créanciers de Barthélemy Lieussou, de Carcassonne; certificat de saisie et encan pour Jean-Jacques-Marie Loubat-Desplas, lieutenant principal au sénéchal de Castelnaudary, contre les héritiers de Pierre-Paul Foucaud de Lanapla (2 août 1764); — Pierre Garric, maître-maréchal des Cammasés, contre Pierre Jalbaud, dudit lieu (7 février 1765); — Joseph Viguier, de Castelnaudary, contre Antoine Gourry et Jean Metel, son gendre, de Cazalrenoux; le même contre Louis Rueilh, brassier de La Cassaigne; le même contre Volusien et Pierre Estève, père et fils, brassiers de Cazalrenoux; le même contre Pierre Rouzaud, demeurant à Rivière, consulat de Cazalrenoux; certificat de saisie et encan pour Marc-Brémond Lacombe, négociant à Revel, contre Louis Viguier aîné, marchand de Fanjeaux; Gilles Sicre, collecteur de La Cassaigne, contre Simon Salles, débiteur saisi, et contre Pierre Bonnaves et Jean Vignoles, sequestres, tous de La Cassaigne; Pierre Jalabert, des

Cammasés, contre Pierre Garric, maréchal dudit lieu; Guillaume Furé, maître-chirurgien de La Cassaigne, contre Antoine Cazanave dudit lieu (28 février 1765); — Barthélemy Cairac, d'Arfons, contre Trilhe, dudit lieu; noble d'Orbessan, seigneur de la Chevalinière, contre Falcou, maréchal de La Cassaigne (1er août 1765); — François Faure, fils de Jean, de La Cassaigne, contre Elisabeth Vignoles, de Castelnaudary; Marie Faure, veuve de Simon Sicre, ménager de La Cassaigne, contre Bernard Sicre, résidant à la métairie de Bertenfeuille; Gilles Sicre, collecteur des tailles à La Cassaigne, contre Simon Salles, dudit lieu (8 août 1765); — Paule Anglade, veuve de Jean Colomiès, de Saint-Amans, contre Arnaud Colomiès, laboureur à la grange de Genevrières; Anne Taillefer, épouse de François Mario, contre Jean Taillefer, tous deux de Fenouillet; Joseph Fraisse, marchand de Castelnaudary, contre Dominique et Paul Demurs, père et fils, de La Cassaigne; noble d'Orbessan contre Falcou, de La Cassaigne; Jean Brustier, marchand de Mirepoix, contre Louis Ruilh, de La Cassaigne; Pierre Paga, bourgeois des Cammasés de Roquefort, contre Simon Silné, de La Cassaigne; le même contre G. Silné, de La Cassaigne; Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, résidant à Chalabre, contre Louis Andrieu, tailleur d'habits à La Cassaigne; le même contre André Mirevail, fils et héritier de Gabriel, de La Cassaigne; le même contre Jean Viguier jeune dit *Cap d'Auzel*, du hameau des Andrieux, juridiction de La Cassaigne; Jean Virolizier, cessionnaire de François et Jean-Antoine Sérié, frères, de Saint-Julien-de-Briola, contre François Barrau, dudit lieu; ledit François Barrau contre Paul Marsal et Bernard Boyer, de Fenouillet; Jacques Teysseire, négociant de Lasserre, contre Jean Bonnéry dit *Jean-petit*, de Fenouillet; Jean Mercier, premier consul de Fanjeaux, Jacquette Mercier, épouse de Jérôme Hardy, de Castelnaudary, et Marie, Marie-Anne et Elisabeth Mercier, de Fanjeaux, tous enfants légitimes de feu François Mercier, contre Simon Salles, de La Cassaigne; Joseph Fraisse, marchand de Castelnaudary, contre Sicre, bourgeois de La Cassaigne; François Cuxac, tisserand de draps de Montréal, et Jeanne Bonnaves, mariés, contre Jean Bonnaves, de La Cassaigne (11 décembre 1766); — Françoise Fauré, de Castelnaudary, contre Jean-Pierre Boyer, de La Cassaigne; Olivier Lieussou, de Carcassonne, contre Guillaume Chambert, de Cazalrenoux; noble de Calouin, seigneur de Tréville, contre Guillaume Chambert, de Cazalrenoux; Antoinette Laure, veuve de Guillaume Sompayrac, d'Arfons, tutrice de ses enfants mineurs, contre les frères Carles, métayers à la métairie du Cairol; Jean Tailhan, de Castelnaudary, contre a dame Carivenc, veuve Gleises, et André Gleises, meunier à La Mailhole, consulat de La Cassaigne; Jean Brustier, marchand de Mirepoix, contre Pierre Bonnaves dit *Pélat*, brassier de La Cassaigne; Gilles Sicre, collecteur de La Cassaigne, contre Jean, Elisabeth et Jacquette Salles, épouse de Paul Vignoles, enfants et héritiers de Simon Salles, tous dudit lieu: Mercier, ancien premier cousul de Fanjeaux, Jacquette Mercier, épouse Jérôme Hardy, de Castelnaudary, Marie, Marianne et Elisabeth Mercier, frère et sœurs, tous enfants et héritiers de feu François Mercier, bourgeois de Fanjeaux, contre les enfants et héritiers de feu Simon Salles, de La Cassaigne; Bernard de Calouin, seigneur de Tréville, contre Guillaume Chambert dit *Nouvel*, de Cazalrenoux (27 août 1767); — Gille Sicre, collecteur de La Cassaigne, contre Jean, Elisabeth et Jacquette Salles, épouse Vignoles, dudit lieu; Françoise Fauré, veuve de Jean Escargueil, de Castelnaudary, contre Jean-Pierre Boyer, boulanger de La Cassaigne (19 novembre 1767); — Pierre Rouch, curé de Cazalrenoux, contre Jean Vignoles dit *Beuzé*; Gilles Sicre, collecteur de La Cassaigne, contre Jean, Jacquette et Elisabeth Salles, enfants et héritiers de Simon Salles, et contre Valette, procureur de Pierre Laffon, créancier; Olivier Lieussou, de Cazalrenoux, contre Guillaume Chambert dit *Nouvel*, brassier dudit lieu (10 décembre 1767); — Jacques Salles et Jeanne Lannes, mariés, contre Jacques Lannes, de La Cassaigne; Fraissé, marchand de Castelnaudary, contre Antoine Sicre, brassier de La Cassaigne; Gilles Sicre, collecteur de La Cassaigne, contre Jean, Jacquette et Elisabeth Salles, fils et hériters de Simon Salles, contre Valette, procureur de Pierre Laffon, de Pexiora, contre Paul Esquieu, ancien collecteur de la Cassaigne pour l'année 1760-1761, et contre Bernard Fauré, ancien curé d'Orsans, demeurant à Mazères (16 juin 1768); — André Sicre, Raymond Boyer et Jean Bonnaves, de La Cassaigne, contre Jean et Guillaume Escargueil, frères, du masage de La Capelle; Jean-Paul Maugis, prêtre, Jean-François Maugis, Jean-Antoine Maugis, Marie Maugis, de Bram, et Barthélemy Maugis, de Villepinte, frères et sœur, héritiers de Jean Maugis, leur père, contre les héritiers de Pierre Doumenc, de Saissac, et contre Philippe Cat, marchand dudit lieu; les mêmes contre les héritiers de Pierre Doumenc et Mathieu Brunel, hôte de Saissac (18 août 1768); — Sarrail aîné, marchand à Montréal, contre Jean Vignoles dit *Vieux* et sa femme, parties solidaires; Jean Bonnéry, charron de Villepinte, contre Jean Vignoles, ménager dudit lieu; demoiselles Perris et Sabatié, marchandes de Castelnaudary, contre Pierre Boyer, boulanger à La Cassaigne; Raimond Boyer, boulanger, contre François Mimard, brassier, tous de La Cassaigne; Hugues Laflon, marchand de Castelnaudary, contre Jean Salles, voiturier de La Cassaigne; Jacques

Salles et Jeanne Lannes, mariés, contre Jacques Lannes, de La Cassaigne ; Raymond Boyer, boulanger, contre Jean Vignoles dit *Beuzé*, tous de La Cassaigne ; demoiselles Perris sœurs, marchandes de Castelnaudary, contre Jean Castel, collecteur de La Cassaigne (13 avril 1769) ; — Marie Chalet, veuve de Jacques Cassignol, contre Germain Cassignol, tous du hameau de Rivière, consulat de Cazalrenoux ; Pierre Garric, des Campmasés, contre Pierre Bourniquel, dudit lieu ; Pierre Garric contre Pierre Brunet, des Campmasés ; Anne Falcou, épouse Jean Périès, de La Serre, contre Gilles Mirevail, brassier de La Cassaigne ; Germain Gibel, ménager de Cazalrenoux, contre Bernard Cathala, veuve de Germa Gibel (22 juin 1769) ; — demoiselles Perris et Sabatier, de Castelnaudary, contre les héritiers d'Arnaud Colomiès, de la grange de Genebrières ; Pierre Cassignol contre Germain Cassignol, du hameau de Rivière ; Jean Castel, collecteur de La Cassaigne pour 1768, contre Louis Esquieu, voiturier, collecteur dudit lieu pour 1769 ; Jean Audouy, notaire de Fanjeaux, contre Pierre Bonnaves dit *Pélat*, de La Cassaigne ; Gilles Furé, négociant de La Cassaigne, contre Jean Vignoles, fils et héritier d'Antoine Vignoles et de Marie Castel, dudit lieu ; Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, contre les héritiers d'Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne (7 décembre 1769).

H. 519. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1770-1774. — Cartels d'audience, dires des procureurs, conclusions du procureur juridictionnel et décisions consécutives du juge : Jacques Salles et Jeanne Lannes, mariés, de La Cassaigne, contre Jacques Lannes, fils et donataire contractuel d'Antoine Lannes, dudit lieu ; Basset, négociant de Léran, contre Virolizier, de Prouille ; le même contre Jean Régaud, de Prouille ; Mathieu Lassus, agent du monastère à Piquemoure, contre Jean-Pierre Boyer, boulanger de La Cassaigne ; le même contre Antoine Vignoles dit *Pistoulet*, de La Cassaigne (2 août 1770) ; — Gleizes, boulanger de Villasavary, contre Bor Fil, maître chirurgien de La Cassaigne ; Guichumant, curé de Fenouillet, contre Pierre et François Boyer, père et fils, dudit lieu ; Jean Audouy, notaire de Fanjeaux, contre Jean Vignoles dit *Beuzé*, de La Cassaigne ; Paul Vignoles, fils et héritier de Jean Vignoles, de La Cassaigne, contre Paul Vignoles, menuisier, et les frères Ruil, de La Cassaigne ; Jean-Baptiste Jalabert, meunier d'Alaigne, contre François Saint-Félix, au Goudounié ; Jacques Rouquette, de La Serre, contre Jean Rieulles dit *La Crabe*, de La Cassaigne ; Antoine Escande brassier à Mérignan, paroisse d'Orsans, contre François Viven, maître-valet à la métairie de Fontazelles ; Guichumant, curé de Fenouillet, contre Pierre Plait et Charles Teisseire, dudit lieu ; Paul Vignoles, menuisier de Fanjeaux, contre Gleizes, meunier au moulin de La Mailhole, juridiction de La Cassaigne ; Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, contre Antoine Pech, brassier de La Cassaigne ; le même contre Louis Ruilh, fils et héritier de François Ruilh, de La Cassaigne (14 mars 1771) ; — Jean-Pierre Poulhariès contre Etienne Ancely, maréchal, et Jacquette Ancely, femme de Paul Gairaud, de La Cassaigne ; Jacques et Jean-Baptiste Denat, frères, bourgeois de Mirepoix, contre Jean-Pierre Lacoume, neveu, de la métairie de Piquet, consulat de La Calvière (20 juin 1771) ; — Antoinette Bournac, femme de Jacques Cathala, de Fanjeaux, contre Bernard Serène, dudit lieu ; Holier, docteur en médecine à Fanjeaux, contre Jean Cabanier, négociant du même lieu (29 août 1771) ; — le syndic du monastère, à la requête de Blaise Chavard, ancien fermier des droits seigneuriaux à La Cassaigne, contre Jacques Boyer, menuisier dudit lieu ; Barthélemy Mazet, négociant de Laurac, contre Jean Vignoles dit *Beuzé*, de La Cassaigne ; André Plait, de Fenouillet, contre Bernard Astourg, dudit lieu ; François Roussaud, meunier du Moulin-Neuf, contre Jean-Pierre Lacoume, du hameau de Piquet ; Paul Maïroc, marchand de Mirepoix, contre Etienne Ancely, de La Cassaigne ; le même contre Pierre Bonnaves, charpentier de La Cassaigne ; Mathieu Andrieu contre François Fauré, tous deux de La Cassaigne ; Jean Audouy, notaire de Fanjeaux, contre Pierre Cassignol, brassier du hameau de Rivière ; Mathieu Lassus, de Piquemoure, contre Antoine et François Vignoles, père et fils, de La Cassaigne ; Jacques Lannes, voiturier, contre Jean Vignoles, tous deux de La Cassaigne ; Jean Salles, voiturier, contre Hugues Laffon, marchand de Castelnaudary ; Holier, docteur en médecine à Fanjeaux, contre Jean Cabanier négociant dudit lieu ; Bernard Delestaing, maçon de Villasavary, contre Henri Escarguel, ménager du hameau de La Capelle ; Philippe-Jean Marty et Jean Marty, père et fils, du hameau de Gouguise, consulat du Mas-Saintes-Puelles, contre Raymond Marty, de la grange d'Agassens ; Antoine Buphel de Brancas, comte de Brancas, marquis de Silly, ancien colonel d'infanterie, demeurant à Paris, requiert au nom et comme cessionnaire de Jean Meurier, de Paris, « lecture de la saisie réelle du domaine et comté « de Lauraguais », contre Louis de Brancas, duc de Villars, débiteur saisi ; Holier, docteur en médecine de Fanjeaux, contre Jean Cabanier, négociant dudit lieu ; le syndic du monastère de Prouille, à la requête de Blaise Chavard, ancien fermier des droits seigneuriaux, contre Etienne Ancely, de La Cassaigne ; Blaise Chavard contre Jacquette Doudiès, veuve de Jacques Viven, de La Cassaigne ;

Holier, docteur-médecin de Fanjeaux, contre Jacques Sénègre, maître-valet à la métairie du Gat, et contre Jean Cabanier, propriétaire de ladite métairie, tous deux de Fanjeaux; le syndic du monastère, à la requête de Blaise Chavard, contre Simon Sicre, voiturier de La Cassaigne (30 janvier 1772); — Jean Bareil, boucher de Laurac, contre Jean Vignoles, de La Cassaigne; Philippe-Charles Marty et Jean, son fils, du Mas-Saintes-Puelles, contre Raymond Marty, demeurant à la grange d'Agassens; le syndic du monastère, à la requête de Blaise Chavard, contre Jean Sales, de La Cassaigne; Paul Rives, marchand de Mirepoix, contre Antoine Andrieu, collecteur des tailles de La Calvière pour l'année 1771; François Viven, brassier de Villeneuve-les-Montréal, contre Antoine Escande, brassier à Mérignan, juridiction d'Orsans; Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre Pierre Bonnaves dit *le Pélat*, de La Cassaigne; le même contre Jean et Pierre Fauré, père et fils, de La Cassaigne; Mathieu Lassus, de Piquemoure, contre Antoine Vignoles dit *Pistoulet*, de La Cassaigne; Françoise Sailly et son mari Antoine Rous, chantre à la collégiale de Saint-Michel de Castelnaudary, contre Jeanne At, veuve de Bernard Sicre, fille et héritière de Jean At, de La Cassaigne; François Cabanier, ancien curé de La Cassaigne, demeurant à Fanjeaux, contre François Mimart, de La Cassaigne; Jacques Lannes, ménager de La Cassaigne, contre Jean Vignoles, dudit lieu (9 avril 1772); — Marie Ploit et Bernard Astoury, de Fenouillet, contre Jean Ricalens, dudit lieu; Barascou, marchand de Castelnaudary, contre Etienne Ancely, maréchal-ferrand de La Cassaigne; Clavel, marchand de Castelnaudary, contre Jean Vignoles dit *le Veuf*, de La Cassaigne; le même contre les héritiers de Jean Castel; Antoine Andrieu, collecteur de La Calvière, contre Paul Rives, marchand de Mirepoix; Hugues Huc, négociant de Montréal, contre Marc Domerc, de Fenouillet; Jacques Tesseyre, négociant de Lasserre, contre François Furé et Jacquette Doudiès, veuve de Jacques Viven, sa belle-mère, du masage de Jean-Bourthoumieu, paroisse de La Cassaigne; Louis Andrieu, négociant et garde du bassin de Lampy, contre Jean Béteille, métayer aux Picarets, consulat de Saissac (30 juillet 1772); — Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, contre Paul Boyer et Louis Babilée, serrurier dudit lieu; Hugues Laffon, marchand de Castelnaudary, contre Barthélemy Falcou, maréchal-ferrant de La Cassaigne; Philippe Coste, marchand de La Cassaigne, contre Jean Vignoles dit *Beuzé*, brassier dudit lieu; Antoine Andrieu, collecteur de La Calvière pour 1771, contre Rives, marchand de Mirepoix (10 septembre 1772); — François Ferlus, marchand de Castelnaudary, contre Paul Ourliac, ménager de La Cassaigne; Marguerite Fauré, veuve de Géraud Saint-Jean, de Montréal, contre Bernard Pélissier jeune, brassier de La Cassaigne; François Ferlus, marchand de Castelnaudary, contre Jean Salles, de La Cassaigne; François Cabanier, ancien curé de La Cassaigne, contre Jean Vignoles dit *Beuzé*, dudit lieu; Hugues Lavoye, maître tourneur de Fanjeaux, contre Barthélemy Falcou, maréchal-ferrant de La Cassaigne; Sire, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, contre Boyer et Babilée, dudit lieu; Jacques Tesseyre, négociant de Lasserre, contre François Furé et Jacquette Doudiès, de La Cassaigne; Jean Bonnaves dit *Furet*, de La Cassaigne, contre Holier, docteur-médecin à Fanjeaux; Jean Audouy, notaire à Fanjeaux, contre François Furé, de La Cassaigne; Jacques Rouquette, boulanger à La Serre, contre Joseph Dourliac, de La Cassaigne; Pierre Marchan, demeurant à la métairie de Marc, paroisse d'Orsans, contre Paul Rouger, tailleur d'habits, de Fenouillet; Jean-Pierre Polastron, maître en chirurgie d'Ancizan (1), au diocèse de Comminges, héritier de Bertrand Polastron, son oncle, bourgeois de Fendeille, contre les enfants et héritiers d'Antoine Gourry, de Cazalrenoux; Jean Holier, docteur en médecine de Fanjeaux, contre Jean Vignoles, de La Cassaigne; Jeanne Marty, veuve de Jean Boyer, de Castelnaudary, contre Raymond Marty, son frère, fermier du domaine d'Agassens; Antoine Andrieu, collecteur de La Calvière pour 1771, contre Rives, marchand de Mirepoix; Bertrand Reynier, de Fendeille, contre demoiselle Rieutort, veuve François Jalabert, de La Cassaigne; Bernard Jonlia, du hameau de L'Abançat, contre Marty Poulard, de Fenouillet; Lassus, agent du monastère à Piquemoure, contre les héritiers de Jean Melet, de Cazalrenoux; Antoine Calmet, chasseur de M. de Villarzel, contre Bernard Bezombes, de la métairie de Toscane, juridiction de Fenouillet (4 mars 1773); — Blaise Chavard, marchand de Villasavary, contre Jacques Jalabert, du Mortier; Jean Cabanier, négociant de Fanjeaux, contre Bertrand Audouy, de Prouille; Jean Tesseyre, négociant de Lasserre, contre François Furé et Jacquette Doudiès, veuve de Jean Viven, de La Cassaigne; Jean Ricalens, de Fenouillet, contre Jean Bonnéry, dudit lieu; Hugues Lavoye, maître tourneur de Fanjeaux, contre Barthélemy Falcou, maréchal à forge, de La Cassaigne; Antoine Calmet, chasseur de M. de Villarzel, contre Bernard Bezombes, habitant à la métairie de Toscane (1er août 1773); — le syndic du monastère de Prouille, à la requête de Blaise Chavard, contre Jean Vignoles fils dit *Beuzé*, de La Cassaigne; Sicre, arpenteur-géomètre, contre Boyer, brassier, et Babilée, serrurier, tous de La Cassaigne; Jacques Tesseyre, négociant de Lasserre, contre François

(1) Ancizan, commune du canton d'Arreau (Hautes-Pyrénées).

Furé et Jacquette Doudiès, veuve de Jacques Viven, de La Cassaigne; Bertrand Reynier, de Fendeille, contre Louise Rieutort, veuve de François Jalabert, tutrice de ses enfants mineurs; François Fauré, de La Cassaigne, contre Bernard Sicre à Bertenfeuille (1er juillet 1773); — Jean Bonnaves dit *Furet*, de La Cassaigne, contre Jean Holier, médecin de Fanjeaux; Paul Delor, maître chirurgien de Villasavary, contre Antoine Furé, brassier de La Cassaigne; Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, contre Boyer, brassier, et Babilée, serrurier, dudit lieu (15 juillet 1773); — Gaudéric Lacome, du hameau du Piquet, contre Marie Jean, de la métairie de Nouvel; Jean Holier, médecin à Fanjeaux, contre Jacques Sanègre, valet à la métairie du Gat; Sicre, arpenteur, contre Boyer et Babilée, tous de La Cassaigne; Jacques Tesseyre, négociant de Lasserre, contre François Furé et Jacquette Doudiès, tous de La Cassaigne; demoiselle Séranne, de Fanjeaux, contre Pleit, fermier de Fontazelles; Henri Escarguel, du hameau de La Capelle, contre Amiel, de Laurabuc; Guillaume Serres, voiturier de Saint-Martin-Lalande, contre Louis et Paul Fauré, père et fils, de La Cassaigne (29 juillet 1773); — Etienne Davilla, fermier de la métairie de La Confrérie, contre Marie Cathala, femme de Jean-Jacques Labatut, de Fanjeaux; requête de Jean Gouttes, praticien de Castelnaudary, pour être admis aux fonctions d'avocat postulant au siège (9 septembre 1773); — Pierre Saint-Arroman, apothicaire de Prouille, contre Jean Vignoles dit *le Beuzé*, de la métairie de Fleyre; Catherine Gramont, demeurant au monastère de Prouille, contre Jean Vignoles dit *Beuzé*, de la métairie de Fleyre; demoiselle Seranne, veuve de Louis Lastrapes, contre André Pleit, fermier de Fontazelles; Bernard Fourié, curé de La Cassaigne, contre Joseph Chambert, seigneur de Jouarres, de Fanjeaux; Jean-Pierre Poulhariès, prêtre, résidant à Chalabre, contre Jean Bonnaves dit *Furet*, de La Cassaigne; le même contre les héritiers de Pierre Fauré dit *Prince*, de La Cassaigne; Jean-François et Françoise-Marie-Madeléine Barre, frère et sœur, de Castelnaudary, contre Marty, fermier de la grange d'Agassens; Antoine Mellé, de Fanjeaux, contre Colombiès, fermier de Curiège; Pierre Jean dit *Doumerc* contre Marc Jean, tous deux de Fenouillet; Mathieu Lassus, agent du monastère à Piquemoure, contre Gabriel Millet, de Cazalrenoux; le même contre Joseph Andrau, de Cazalrenoux; Philippe Marty, fermier de Piquemoure, contre Jean Colombiès, fermier de Curiège; Boyer, négociant de Montréal, contre les héritiers de Jean Castel, de La Cassaigne (9 novembre 1773); — Jean Cabanier, négociant de Fanjeaux, contre Bertrand Audouy, de Prouille; Marie Carivene, épouse de Simon Sicre, voiturier de La Cassaigne, contre André Gleizes, meunier, dudit lieu; Pierre Marie, de Fenouillet, contre François Pédelmas, à la métairie de Barrau; Joseph Clerc, du masage de Mathieu, paroisse de Saint-Gaudéric, contre Jean-Pierre Lacome, de la métairie de Piquet; Paul Malroc, marchand de Mirepoix, contre Jean Bonnaves, charpentier de La Cassaigne; Raymond Libouillé et Gabrielle Amat, mariés, contre Antoine Pech et Marguerite Amat, mariés, tous de La Cassaigne; Jean Bonnaves-Carrière, de La Cassaigne, contre Pierre Bonnéry père, charpentier dudit lieu; Pierre Fauré contre Jean Vignoles *Beuzé*, tous deux de La Cassaigne; Pouilhariès, ancien curé de Castans, contre Pierre Bonnaves et Jean Sicre, de La Cassaigne; Etienne Bonnaves, brassier de La Cassaigne, fils et héritier de Catherine Gairaud, contre Guillaume Gairaud, du hameau de Jean-Berthoumieu (17 mars 1774); — André Gleizes, meunier au moulin de la Mailhole, consulat de La Cassaigne, contre Peyronne Gleizes, veuve de Gilles Sicre, dudit lieu; le même contre Jacques Lannes, brassier de La Cassaigne; Gaspard Rousset, boulanger de Chalabre, contre François Fau, de la métairie de Montplaisir, consulat de La Bezole; Etienne Lapeire, négociant, et Philippine Boyer, mariés, de Castelnaudary, contre Louis et Rose Faure; Pierre Fauré contre Jean Vignoles, tous deux de La Cassaigne; Cabanier, ancien curé de La Cassaigne, contre Pierre Escarguel, du hameau de La Capelle; Louis Fages, maréchal de Ribouisse, contre Jean Virolizier, hôte de Prouille; André Gleizes, meunier à La Mailhole, contre Simon Sicre, voiturier de La Cassaigne; Anne Falcou, femme de Jean Périer, de Lasserre, contre Jean Bonnaves et Marguerite Lacroix, de La Cassaigne; Grégoire de Calouin, seigneur de Tréville, syndic et trésorier de la direction des Pauvres de la Miséricorde de Castelnaudary, contre Raymond Marty, ménager à la grange d'Agassens (7 juillet 1774); — Pierre Cabanier, boulanger de Fanjeaux, contre Jacquette Doudiès, veuve de Jacques Viven, de La Cassaigne; Jean-Clément Rouvairolles de Régaut, baron de Candeval, contre Jean-Pierre Lacome, du hameau de Piquet; Jean Virolizier, maréchal à forge de Prouille, contre Philippe Marty, fermier de Piquemoure (4 août 1774).

H. 520. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1775-1777. — Cartels d'audience, avec dires des procureurs, conclusions du procureur juridictionnel et décisions consécutives du juge : Pierre Groc, bourgeois de Castelnaudary, contre Raymond Marty, demeurant à la grange d'Agassens; Simon Thuriès-Lagarigue, curé de Saint-Julien, contre les héritiers de Paul Vignoles, menuisier de La Cassaigne; Jean Gairaud, menuisier de Mazerolles, contre Pierre Escarguel, brassier de La Cassaigne;

Jean Audouy, notaire de Fanjeaux, contre les héritiers de Blaise Pas, de Fenouillet; Gaudéric Rives, maréchal d'Hounous, contre Denis Jalade, du hameau de Francy; Jeanne Bonafoux, épouse de Jean Ricalens, contre Jeanne Fau, veuve d'André Plait, tous de Fenouillet; Bernard Pélissier, syndic de l'œuvre mage de La Cassaigne, contre Jean Bonnaves dit *Furet*, dudit lieu; François Delpoy, meunier du Moulin-Neuf, contre Pierre Lacoume, ménager de La Calvière (19 janvier 1775); — Jacquette Doudiès, veuve de Jacques Viven, contre François Furé, tous de La Cassaigne; Pierre Cabanier, boulanger de Fanjeaux, contre Jacquette Doudiès, veuve de Jacques Viven, de La Cassaigne; Jean Guilhemat, marchand de Mirepoix, contre Guillaume Joffres, tuilier à Razou, consulat de Generville; les héritiers de Gilbert Gastou, Paul Mir et François Lacoume, habitant à Tourret, contre Marie Goudou, épouse de Gaubert, de Mirepoix; Paul Lacoume, laboureur de La Calvière, contre Jean Gaston, de Tourret; Pétronille Gleises, veuve de Gilles Sicre, de La Cassaigne, contre Jean Sicre, arpenteur dudit lieu; Jean Dejean, marchand de Chalabre, contre Jean-Pierre Lacoume, brassier au hameau de Piquet; le même contre Marie Séguier, veuve de Pierre Gastou, de Tourret (9 février 1775); — Jean-Pierre Lacoume, du hameau de Piquet, contre Galdéric Lacoume, dudit lieu; François et Géraud Fauré, père et fils, de La Cassaigne, contre Pierre Bonnaves dit *le Pélat*, du même lieu; Jean Périès et Jacquette Rouquette, boulangers de Lasserre, contre Jacques Dussau, de La Cassaigne; les mêmes contre Etienne Ancelly, maréchal-ferrant dudit lieu; les mêmes contre André Gleizes, meunier au moulin de la Mailhole; Marianne Seranne, veuve et héritière de Philippe Lastrapes, de Fanjeaux, contre Jalabert, de la métairie de Libéral, consulat de La Cassaigne; les héritiers de Gilbert Gastou, Paul Mir et François Lacoume, à Tourret, contre demoiselle Goudou, veuve Gaubert, de Mirepoix; Antoinette Escarguel et Paul Cassignol, mère et fils, de Villasavary, contre Léonard Cassignol, brassier de Cazalrenoux; François Germa, maréchal d'Orsans, contre Etienne Ancelly, aussi maréchal à forge, et Jacques Escarguel, de La Cassaigne; Moreau, notaire à Fanjeaux, contre Jean Gairaud, menuisier de La Cassaigne; Saint-Arroman, chirurgien à Prouille, contre Baptiste Escarguel, charpentier de La Cassaigne; Marie Cassignol, veuve de Pierre Mérignan, tisserand de toile, contre Jalabert, de la métairie de Libéral; les héritiers de Paul Guilhem, de Belvèze, contre les héritiers de Simon Salles, de La Cassaigne; Pierre Cabanier, boulanger de Fanjeaux, contre les héritiers de Jacques Viven et la dame Doudiès, sa veuve; Jean-Pierre Lacoume, de la métairie de Piquet, et Antoine Tourtrol, maître en chirurgie de Mirepoix, contre Galderic Lacoume, dudit Piquet, les héritiers de Gilbert Gastou, Paul Mir et François Lacoume, contre Jeanne-Marie Goudome, épouse Gaubert, de Mirepoix; Martin Sipolip, de La Force, contre Armand Ruilh, du hameau de la Paule, consulat de La Cassaigne; Paul Malroc, marchand de Mirepoix, contre Jean Bonnaves, charpentier de La Cassaigne; Bertrand Bousquet, voiturier de Laurabuc, contre Sicre dit *l'Avesqué*, brassier de La Cassaigne; Paul Bosc, notaire de Laurabuc, contre Barthélemy Valette, cordonnier de La Cassaigne; François Goudilou et Toinette Laurans, de Pamiers, contre Jacques Jalabert, de la métairie de Libéral; Jean Holier, médecin de Fanjeaux, et ses fermiers de la Teulière et du Monilla, Jean Périès et Etienne Fort, contre Pierre Bonnaves dit *Pélat*, brassier de La Cassaigne; Jean Guilhaumat, marchand de Mirepoix, contre Antoine Bousquet, maître-valet à la grange de Piquemoure; Pierre Rouzaud, laboureur au hameau de Rivière, contre Jacques Cassignol, dudit hameau (18 avril 1776); — Simon Thuriès-Lagarrigue, curé de Saint-Julien-de-Briola, contre les héritiers Paul Vignoles, menuisier de La Cassaigne; la veuve Lassus, tutrice d'Olivier, Raymond et Jeanne Lassus, ses enfants, Bertrand et Anne Lassus, co-héritiers de Mathieu Lassus, leur frère, tous de La Cassaigne, contre Jean Castel dit *l'Espagnol*, dudit lieu; Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, contre Jean Bonnaves dit *Barrau*, dudit lieu; Jacques Bonnaves dit *Bounet*, syndic de l'œuvre-mage de La Cassaigne, contre Jean Dorliac, dudit lieu; le même contre Pierre Bonnaves dit *Pélat*, de La Cassaigne; Delor, chirurgien de Villasavary, contre Thomas Viven, de La Cassaigne; Paul Dourliac, de La Cassaigne, contre François Pech, brassier dudit lieu; Louis Fages, maréchal-ferrant à Ribouisse, contre Jean Virolizier, maréchal-ferrant à Prouille, et Philippe Marty, fermier de Piquemoure; Brustier, curé de Saint-Amans, contre Pierre Escarguel et son gendre, au hameau de la Capelle; Pierre et Louis Espérou frères, brassiers à la métairie du Clot, juridiction de Saint-Gaudéric, contre Barthélemy Séguier, de la métairie de Raffégue, consulat d'Orsans; Hugues Laffon, marchand de Castelnaudary, contre Raymond Marty, de la grange d'Agassens; Jean-François Fraisse, marchand de Castelnaudary, contre ledit Raymond Marty; Joseph Martin-Dauch, avocat au parlement, de Castelnaudary, contre Louis Faure, de La Cassaigne; Paul Boyé et Peyronne Salles, de La Cassaigne, contre Jacques Salles, dudit lieu; Carivenc, négociant de La Cassaigne, contre Jacques et François Viven, dudit lieu; Delor, maître en chirurgie de Villasavary, contre Germain Garrigues, maréchal-ferrant de Cazalrenoux; Carivenc, praticien de Toulouse, contre Jean Lacroix, de La Cassaigne; François et Jean-Antoine Sérié frères, contre François Barrau, de Saint-Julien;

André Mirevail contre Simon Sicre, tous deux de La Cassaigne; Saint-Arroman, chirurgien à Prouille, contre Jean Gairaud, menuiser de La Cassaigne; Delor, chirurgien du Villasavary, contre Paul Cassignol, brassier de Cazalrenoux; le même contre Jean Gairaud, menuiser de La Cassaigne; le syndic et trésorier de la direction des Pauvres de la Miséricorde de Castelnaudary contre Raymond Marty, fermier de la grange d'Agassens; François Farabosc, notaire de Montréal, contre Jean Gairaud, menuisier de La Cassaigne; Delor, chirurgien du Villasavary, contre Pierre Rouzaud, brassier du hameau de Rivière; Antoine Simetier, négociant d'Arfons, contre Guillaume Antioque, hôte, et Guillaume Cournac, bûcheron d'Arfons (12 décembre 1776); — Hippolyte Viguier, avocat de Fanjeaux, contre Jacquette Doudiès et Thomas Viven, son fils, du hameau de Jean-Bertoumieu; Deguichement, curé de Fenouillet, contre les héritiers de Mathieu Lassus, de La Cassaigne; Pierre Comenay, valet de labour à la métairie d'En-David, consulat de Villeneuve-la-Comptal, contre Raymond Marty, fermier de la grange d'Agassens; Bertrand Moureau, fils et héritier d'Etienne, de Fanjeaux, contre les héritiers d'Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne; Pierre Bonnaves dit *Pélat*, de La Cassaigne, contre Paul Vignoles, syndic de l'œuvre mage dudit lieu; Joseph Dourliac jeune, brassier de La Cassaigne, contre Paul Vignoles, syndic de l'œuvre mage dudit lieu; dame Lassus et ses enfants contre Jean Castel, ménager, tous de Lacassaigne; Sicre, arpenteur-géomètre, contre Jean Bonnaves dit *Barrau*, tous de La Cassaigne; dame Lassus et ses enfants contre Jean Bonnaves dit *Barrau*, tous de La Cassaigne; Anne Falcou, femme de Jean Périès, de Lasserre, contre Jacques Boyer, menuisier de La Cassaigne; les héritiers de Jean Pouillès, d'Arfons, contre Barthélemy Falcou, de La Cassaigne; André Gleizes, meunier au moulin de la Mailhole, contre Pétronille Gleizes, veuve de Gilles Sicre, dudit lieu; Louis Fages, maréchal à forge à Ribouisse, contre Jean Virolizier, hôte à Prouille; Giles Frontil, de La Cassaigne, contre André Mirevail, dudit lieu; les héritiers de Paul Guilhem, de Belvèze, contre les héritiers de Simon Salles, de La Cassaigne; Philippe et Jean Coste père et fils, marchands de La Cassaigne, contre Baptiste et Jean Escargueil père et fils, charpentiers dudit lieu (15 mai 1777); — le procureur juridictionnel du siège contre Jean Belot père et fils, charbonniers d'Arfons; les héritiers de Jean Pouillés, d'Arfons, contre Barthélemy Falcou, maréchal de La Cassaigne; Armengaud, ancien prieur de Cumiès, chanoine de Saint-Félix, contre Raymond Marty, fermier de la grange d'Agassens; Lambert, prêtre obituaire de Fanjeaux, contre Catherine Bonnaves, veuve Lassus, mère et tutrice d'Olivier, Raymond et Jeanne Lassus, et Bernard et Anne Lassus, cohéritiers du sieur Lassus, et contre Jean Bonnaves et Jean Castel, de La Cassaigne; Mathieu Lassus contre Jean Bonnaves dit *Barrau* et consorts; Rose Griffe, veuve de Mathieu Cartier, de Ricaud, et tutrice de Jean Cartier, son fils, contre Bernard Escarguel, de La Cassaigne (17 juillet 1777); — Louis Rustang, de Fanjeaux, contre le procureur juridictionnel du siège, pour être admis à prêter le serment d'avocat postulant; Jean Cabanier, de Fanjeaux, contre Holier, docteur-médecin dudit lieu (16 octobre 1777); — les hériters de Vignolles dit *Ristol*, contre Bernard Gout et Géraud Fauré, tous de La Cassaigne; Jean Cabanier, de Fanjeaux, contre Holier, médecin dudit lieu (13, 27 novembre 1777).

H. 521. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1778-1779. — Cartels d'audience avec dires des procureurs, conclusions du procureur juridictionnel et décisions consécutives du juge: François Rouger et Jeanne Pleit, mariés, Bernard Astoury et Marie Pleit, aussi mariés, de Fenouillet, contre Pierre Pleit, de la Grangette, domaine des dames de Prouille; Jean-Pierre Bonnet, prêtre desservant de l'obit de Guterel, contre Marie Boyer, veuve de Jean Barrau, de Fenouillet; Antoine Mélix, marchand de Fanjeaux, contre Louis Fauré, négociant de La Cassaigne; Sabatier, ménager à la métairie de Guillermis, consulat de Montréal, contre Jean et Etienne Vignoles père et fils, de La Cassaigne; Brustier, curé de Saint-Amans, contre Gairaud, menuisier de La Cassaigne; Joseph Totabel de Fregavisse, bourgeois de Montgeard, contre Pierre Boyer, brassier du Cammas de la Paule, consulat de La Cassaigne; Jean Bonnaves dit *Barrau* et Jean Castel, ménagers de La Cassaigne, contre Catherine Bonnaves, veuve Lassus; Etienne Cabanier, négociant de Fanjeaux, contre Jean Virolizier, maréchal et aubergiste à Prouille; Jean Bonnaves dit *Barrau*, de La Cassaigne, contre Jean Castel, dudit lieu; Anne Falcou, épouse de Jean Périès, de Lasserre, contre Jacques Boyer, de La Cassaigne; la même contre Jean Bonnaves dit *Théza*, de La Cassaigne; Pétronille Gleizes, veuve de Giles Sicre, contre Jean Sicre, arpenteur, Simon Sicre, voiturier, tous de La Cassaigne; Paul Reilhac et Cornu, marchands de Toulouse, contre Pierre Marty, d'Agassens; Jean Brézet, négociant de Laurac, contre Rigaud dit *Farine*, au moulin d'En-Bonnes; Louis-Jean Barrière, marchand au port du canal de Castelnaudary, contre Louis Marty aîné, de la grange d'Agassens; Armengaud, ancien prieur de Cumiès, chanoine de Saint-Félix, contre Raymond Marty, fermier de la grange d'Agassens; Guillaume Pech fils, de Castelnaudary, époux de Jeanne Escudier, contre Jean Marty dit *Grangé*,

ménager à la grange de Canens; Jacques Pech, brassier de La Cassaigne, contre Thomas Gairaud et Jacques Dussan, dudit lieu; François Mario, de Fenouillet, contre Jean Teisseyre, laboureur dudit lieu; Anne Falcou, fille et héritière de feu Arnaud et épouse de Jean Périès, de Lasserre, contre Jean Bonnaves, brassier de La Cassaigne; Guillaume Borrel, marchand-colporteur de Tanabelle, en Auvergne, contre Jean-François Boyer, de Fenouillet (15 janvier 1778); — Anne Serny, servante chez Moreau, bourgeois de Fanjeaux, contre Mathieu Andrieu et Jacques Falcou, son beau-fils, de La Cassaigne; Etienne Cabanier, négociant de Fanjeaux, contre Jean Virolizier, maréchal et aubergiste dudit lieu; Philippe Mir, de Tourret, résidant à Malegoude, contre Gaston Tournier, de la métairie de Tourret; Louis Fages, maréchal à forge à Ribouisse, contre Philippe Marty, fermier de Piquemoure; François Furé, de La Cassaigne, contre Déjou, fils de feu Antoine, chaudronnier à Montréal; François Rougé et Jeanne Pleit, mariés, à Lardit, contre Bernard Astoury et Marie Pleit, mariés, à Fenouillet; Sudre, marchand de Castelnaudary, contre Antoine et François Cazanave, de La Cassaigne; Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre Pierre Escarguel et son beau-fils, au hameau de La Capelle; le syndic et trésorier de la direction des Pauvres de la Miséricorde de Castelnaudary contre Raymond Marty, fermier de la grange d'Agassens; Paul Deguichement, curé de Fenouillet, contre Paul Dorliac, de La Cassaigne; Pétronille Gleizes, veuve de Gilles Sicre, contre Jean Sicre, arpenteur, tous de La Cassaigne; Lombard, prêtre obituaire de Fanjeaux, contre les héritiers Lassus, de La Cassaigne; Jean Mercier, avocat à Fanjeaux, contre Raymond Lasset, de La Cassaigne; le même contre Pierre Escarguel, de La Cassaigne; Jean Bonnaves dit *Barrau*, de La Cassaigne, contre Sicre, arpenteur-géomètre dudit lieu (26 mars 1778); — Gayraud Fauré contre Paul Esquieu, tous deux de La Cassaigne; Jean Andouy, notaire de Fanjeaux, contre Paul Vignolles dit *Beuzé*, de La Cassaigne; Philippe Mir, laboureur de Tourret, résidant à Malegoude, contre Gaston Tournié, de ladite métairie de Tourret; Jean et Guillaume Jammes père et fils, métayers à la métairie du Gat, contre Bernard Goui, meunier au moulin de Radel; Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre Jean Joffre et Anne Astre, son épouse, de Fenouilet; le même contre Jean-François Boyer, brassier de Fenouillet; le même contre Jean Taillefer, brassier de Fenouillet; Jean Rieux, maréchal-ferrant de Fanjeaux, contre Jeanne Fau, veuve d'André Pleit, et contre Jean Journes, maréchal-ferrant de Fenouillet; les héritiers de Siméon Salles, potier de La Cassaigne, contre Bernard et Jean Gout, Pierre Bonnaves et consorts, dudit lieu; Louis Fages, maréchal-ferrant de Ribouisse, contre Jean Virolizier, maréchal-ferrant à Prouille, et contre Philippe Marty, fermier de la grange de Piquemoure; Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, contre Pétronille Gleizes et Siméon Sicre, dudit lieu; Jean Maris, maréchal à forge de Belvèze, contre François Faur, à la métairie de Mondésir, près La Bezole (9 avril 1778); — Jean Castel contre Jean Bonnaves dit *Barrau* et Jean Sicre, arpenteur, tous de La Cassaigne; Jean Salles, voiturier, contre Paul Esquieu, tous deux de La Cassaigne; Paul Chambert, de Cazalrenoux, contre Jacques et Anne Cassignol frère et sœur, habitant le premier à Rivière, la seconde à Fanjeaux; Jean Rieux, maréchal-ferrant de Fanjeaux, contre Jeanne Fau, de Fontazelles, et Jean Journet, maréchal de Fenouillet; Delon, avocat de Mirepoix, contre Pierre Ibrard dit *Jean-Péchou*, métayer du Mouilla; François Mario, de Fenouillet, contre Jean Tisseire, laboureur dudit lieu; Jeanne Escourrou, veuve de Jean Gras, de Mireval, et François Bousquet, brassier de Travals, consulat de Laurac, contre Jean et Géraud Escourrou frères, de Cazalrenoux (21 mai 1778); — François Cabanier, ancien curé de La Cassaigne, contre Jean-Jacques Marty et Jean Vignoles, son beau-frère, dudit lieu; Antoine Furé, brassier de La Cassaigne, contre Pierre Roques, tailleur d'habits dudit lieu; Jean Rieux, maréchal à forge de Fanjeaux, contre Jeanne Fau, veuve d'André Pleit, fermier de la grange de Fontazelles, et contre Jean Journes, maréchal à forge de Fenouillet; Jacques Bonnaves, syndic de l'œuvre mage de l'église de La Cassaigne, contre Pierre Bonnaves dit *Pélat*, dudit lieu; Jean Ibrard dit *Jean-Péchou*, métayer de Mouilla, contre Jean Delon, avocat de Mirepoix; Marguerite Chamayou, de Fanjeaux, contre François Mimart, de La Cassaigne (16 juillet 1778); — les époux Rouger et les époux Astoury contre Pierre Pleit, de la Grangette; Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, contre Pétronille Gleizes et Simon Sicre, dudit lieu; Jean-Baptiste Caussidières, maître-cordonnier de Castelnaudary, contre François Furé, brassier, et Jacquette Doudiès, veuve de Jacques Viven, du hameau de Jean-Berthoumieu; les héritiers de Guilhem, de Belvèze, contre Jean Salles, héritier de Simon, de La Cassaigne; Antoine Simeteis, négociant d'Arfons, contre Vitalis Langlade, ancien garde du monastère pour la forêt de Ramondens, de Saissac; Jean Bonnaves dit *Barrau*, contre Sicre, arpenteur, tous deux de La Cassaigne; le procureur juridictionnel du siège contre Guillaume Cornac, Joseph Guiraud dit *Courtal*, charbonnier d'Arfons, et François et Barthélemy Pujol, métayers dudit lieu (13 août 1778); — Barthélemy Rolland cadet, négociant de Rivel, et Rives-Lange, marchand de Mirepoix, contre les héritiers d'Arnaud Ancelli, brassier de La Cassaigne; les mêmes contre Pierre Bounabos (*sic*), charpentier de La Cassaigne;

les mêmes contre les héritiers de François Fauré, brassier à La Cassaigne; Jean Guilhem, de Belvèze, héritier de Jean-Paul, son père, contre les héritiers de Simon Salles, de La Cassaigne; Barthélemy Fauré, boulanger de La Cassaigne, contre Antoine Furé, brassier dudit lieu; les époux Rouger et Astoury, de Fenouillet, contre Pierre Pleit, de La Grangette; Barthélemy Rolland, négociant de Rivel, Rives-Lange, marchand de Mirepoix, et la veuve Estève, marchande de ladite ville, contre Reuil, brassier de La Cassaigne; Jean-Baptiste Caussidières, maître cordonnier de Castelnaudary, contre François Furé et Jacquette Doudiès, veuve de Jacques Viven, de La Cassaigne; les mêmes contre Raymond Lasset, brassier de La Cassaigne; Paul Esquieu, ménager, fils et héritier de feu Louis, de La Cassaigne, contre Jean Salles, fils de Simon, voiturier dudit lieu; Jean Dutar, marchand de Castelnaudary, contre Marty, fermier de la grange d'Agassens; Louis Andrieu, négociant d'Arfons, contre Langlade, de Saissac, ancien garde de Ramondens (24 septembre 1778); — Chambert aîné, de Fanjeaux, contre Guillaume Gairaud, ménager de La Cassaigne; Guillaume et Jean Bourrel frères, marchands colporteurs de La Cassaigne, contre Pierre Clavel, brassier de Fenouillet; Carivenc, négociant de La Cassaigne, contre Guillaume Gairaud, dudit lieu; Moreau, notaire de Fanjeaux, contre Jean Icard, métayer au Mouilla; Gabriel Delor, marchand droguiste au Villasavary, contre Barthélemy Falcou, maréchal-ferrand de La Cassaigne; Raymond Guiraud, métayer à Fanjeaux, contre Jean Rey, de Villelongue, Pierre Rey, de Mir, paroisse de St-Julien; Marie Rey, épouse de François Gabalda et consorts; Pierre Pons et Jeanne Saint-Félix, du hameau des Béziats, contre Jean Saint-Félix, dit *le Soldat*, du hameau del Coudougné, consulat de Fenouillet; Peytavy, marchand de Fanjeaux, contre Paul Dourliac, de La Cassaigne; Barthélemy Falcou, maréchal-ferrant de La Cassaigne, contre Bernard Sicre, ménager à la métairie de Bertaufeuille; Moreau, notaire de Fanjeaux, contre Jean Icard, métayer au Mouilla; Antoine Furé, brassier de La Cassaigne, contre Barthélémy Fauré, boulanger dudit lieu; les héritiers de François Fauré, de La Cassaigne, contre Rives, négociant de Mirepoix, et Rolland, négociant de Rivel; Laffon, marchand de Castelnaudary, contre Louis Fauré, voiturier de La Cassaigne; Marguerite Vignoles, veuve d'Etienne Ancelly, de La Cassaigne, contre Simon Sicre, voiturier dudit lieu; Jacques Rolland, brassier à Villelongue, contre François Faur, fils et héritier de feu Gaspard, de La Bezole; Peytavy aîné, marchand de Fanjeaux, contre Louis et François Ruil père et fils, de La Cassaigne; Simon-Marc-Antoine Laffon, marchand de Castelnaudary, héritier de Hugues Laffon, son frère, contre Louis Fauré, voiturier de La Cassaigne; Jeacques Rolland, brassier de Villelongue, contre François Faur, de la métairie de Mondésir, paroisse de La Bezole; le procureur juridictionnel du siège contre Antoine Rigaud et Pierre Cambes, de Fanjeaux; le même contre Guillaume Barcellier, de la métairie de Pierrou, consulat d'Arfons; le même contre Guillaume Cornac, Joseph Guiraud dit *Conrtal*, charbonniers, François et Barthélemy Pujol, tous d'Arfons; Jean Guilhem, de Belvèze, contre Jean, Jacquette et Elisabeth Salles, de La Cassaigne; Pierre Nouvel, du hameau de Tougnel, consulat de Gaja-la-Selve, contre Jean et Etienne Fort frères, fermiers de La Bourdette; Rouch, curé de Cazalrenoux, contre André Gleizes, meunier à La Maillole; Paul Delord, maître-chirurgien du Villasavary, contre Paul Cassignol, de la métairie de Rivière; le syndic du monastère de Prouille, à la requête de Sabatier, de Pexiora, contre André Gleizes, meunier à la Maillole (4 mars 1779); — les héritiers Guilhem, de Belvèze, contre Jean et Jacquette Salles, de La Cassaigne, et Elisabeth Salles, de Fanjeaux; Carivenc, négociant, les héritiers de Paul Maset et Guit, de La Cassaigne, contre Paul Dourliac, Mathieu Andrieu, Jean Lacroux et les héritiers de Guillaume Furet; les héritiers de François Fauré, de La Cassaigne, contre Rives, négociant de Mirepoix, et Rolland cadet, négociant de Rivel; Jacquette et Rose Esquieu, de La Cassaigne, contre Etienne Esquieu, dudit lieu; Pierre Pons et Jeanne Saint-Félix, du hameau des Béziats, contre Jean Saint-Félix dit *le Soldat*, du hameau del Condougné; les héritiers d'Antoine Ruil, du hameau de la Paule, contre André Gleyzes, meunier au moulin de la Maillole; Antoine Furé aîné contre Jean Vignolles dit *Janil*, tous deux de La Cassaigne; Guillaume Viven, de Fonters, contre Simon Sicre, de La Cassaigne; Moreau, notaire de Fanjeaux, contre la veuve Lassus et ses enfants, de La Cassaigne; Barthélemy Falcou, maréchal-ferrant de Fanjeaux, contre Bernard Sicre, maréchal-ferrant de Bertaufeuille; la veuve Ancelly contre Paul Dourliac, tous deux de La Cassaigne; la même contre Germain Anglade, de La Cassaigne; la même contre Joseph Dourliac, de La Cassaigne; François Furé et Jacquette Doudiès, de La Cassaigne, contre Jean-Baptiste Caussidière, cordonnier de Castelnaudary; Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre Paul Cassignol, du hameau de Rivière; le même contre Georges Soula, métayer de Sauzens; Jean Escarguel, charpentier, contre Louis et Barthélemy Faure, de La Cassaigne; Jacques Pech contre Louis et François Reuil, père et fils, de La Cassaigne; Gabriel Delord, marchand-droguiste du Villasavary, contre Jacquette, veuve Binioles, de La Cassaigne; Jacques Coste, marchand, contre François Cazanave, brassier de La Cassaigne (20 mai 1779); — François Cazanave contre Jacques Coste, de La Cassaigne;

la veuve Ancelly contre Simon Sicre, de La Cassaigne ; la même contre Paul Dourliac, de La Cassaigne ; la même contre Germain Anglade, de La Cassaigne ; Antoine Salles contre Thérèse Salles, épouse d'Etienne Esquieu, et Françoise Salles, tous de La Cassaigne ; Antoine Furé aîné contre Jean Bighioles dit *Janil*, de La Cassaigne ; Jacquette et Rose Esquieu contre Etienne, leur frère, de La Cassaigne ; les héritiers d'Antoine Reuil, du hameau de la Paule, contre André Gleyzes, meunier de la Mailhole ; Jacques Pech contre Louis et François Ruil, de La Cassaigne ; Barthélemy Fauré, boulanger, contre Antoine Furé, brassier de La Cassaigne ; Germaine Joulia, veuve de Pierre Marty, et Bernard Marty, son fils, de Castelnaudary, contre Bernard Escarguel, du hameau de La Capelle, paroisse de La Cassaigne ; Jean Jalabert, négociant de Pamiers, contre Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne ; Jacques Tisseyre, négociant de Lasserre, contre Pierre Clavel, brassier de Fenouillet ; le même contre Jean Marty dit *Poulard*, de Fenouillet (1er juillet 1779) ; — Jean Melet contre Léonard Cassignol, tous deux brassiers de Cazalrenoux ; Paul Dourliac, Mathieu Andrieu, Jean Lacroix et les héritiers de Guillaume Furé, ancien séquestre des biens saisis sur Jalavert, contre Gilles Guit, Jacques Carivenc et les heritiers de Paul Mazel, de La Cassaigne ; Jacques Pech contre Louis et François Ruil, de La Cassaigne ; Louis Andrieu, négociant d'Arfons, contre Langlade, de Saissac ; Jean Guilhem, fils et héritier de Jean-Paul Guilhem, de Belvèze, contre Jacquette et Elisabeth Salles, sœurs, de La Cassaigne ; Antoine Salles contre Thérèse et Françoise Salles, tous de La Cassaigne ; Pierre Pons et Jeanne Saint-Félix, mariés, du hameau des Béziats, contre Jean Saint-Félix dit *le Soldat*, du hameau del Coudougné, consulat de Fenouillet ; Carivenc, négociant, contre la veuve Ancelly et ses enfants, tous de La Cassaigne ; demoiselle Seranne, veuve de Philippe Lastrapes, de Fanjeaux, contre Marc Marty, fermier de Fontazelles ; Barascou, marchand de Castelnaudary, contre Simon Sicre, voiturier de La Cassaigne ; Rouger, Astoury et Pleit, de Tardil, consulat de Fenouillet, contre Pierre Pleit, fermier de la Grangette, domaine du couvent de Prouille au consulat de La Courtète ; Pierre et Jean Lacoume, brassiers, contre Philippe Mir et Gaston Tournier, du hameau de Tourret, consulat de Saint-Gaudéric ; Paul Gairaud et Catherine Ruil, mariés, du Cammas de la Paule, contre André Gleizes, meunier à La Mailhole ; Jacquette et Rose Esquieu contre Etienne Esquieu, tous de La Cassaigne ; Pierre Rouch, curé de Cazalrenoux, contre André Gleizes, meunier de La Mailhole ; Paul Malroc, marchand de Mirepoix, contre Jean Bonnaves, charpentier de La Cassaigne ; Jean, Pierre, Marie, Toinette et Germaine Rey, frères et sœurs, de Villelongue, contre Raymond Guiraud, ancien métayer de Saint-Martin, près d'Orsans ; François Faur, fils et héritier de feu Gaspard, de la métairie de Mondésir, consulat de La Bezole, contre Jacques Rolland, de Villelongue ; le syndic du monastère de Prouille contre Catherine Bonnaves, veuve de Mathieu Lassus, et Bertrand Lassus, son fils, de La Cassaigne ; Louise Boutonnier, veuve de Jean-Paul Estève, marchand de Mirepoix, contre les héritiers d'Antoine Ancelly, de La Cassaigne (16 septembre 1779) ; — Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, domicilié à Chalabre, contre Louis Faure, voiturier de La Cassaigne ; le même contre Guillaume Gayraud, de La Cassaigne ; le même contre les héritiers de Mathieu Lassus, de La Cassaigne ; le même contre Etienne Gayraud et Peyronne Doudiès, de La Cassaigne ; Moreau, notaire de Fanjeaux, contre François Saint-Félix, du hameau del Coudougné, consulat de Fenouillet ; le même contre Bernard Astoury et Marie Pleit, sa femme, de Fenouillet ; Jean Germain, meunier de Fanjeaux, contre Jean de Curiège, du hameau de La Capelle ; Jean Audouy, notaire de Fanjeaux, contre Barthélemy Séguier, du hameau du Cuin, consulat de Saint-Gaudéric ; le même contre François et Bernard Saint-Félix, del Coudougné ; Jean Martrette, de Lasserre, contre Jean Doudiès et Thomas Viven, de La Cassaigne ; Jean Jalabert, négociant de Pamiers, contre Sire, arpenteur-géomètre de La Cassaigne ; Philippe Mir et Gaston Tournier, de Tourret, contre Pierre et Jean Lacome, père et fils, dudit lieu ; Jean Saint-Félix dit *le Soldat*, contre Pierre Pons et Jeanne Saint-Félix, mariés, du hameau des Béziats ; Jean Gardes, boulanger de Gaja-la-Selve, contre Lassus, de La Cassaigne ; Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, contre Peyronne Gleyzes et Simon Sicre, voiturier dudit lieu ; Viguier, père et fils, marchands de Fanjeaux, contre Pierre Jean dit *Domerc* et Jean-François Boyer, de Fenouillet ; Cabanier cadet, négociant de Fanjeaux, contre Guillaume Gayraud, de La Cassaigne ; Viguier, père et fils, négociants de Fanjeaux, contre Henri Escaraguel, du hameau de La Capelle (9 décembre 1779) ; — dame Séranne, veuve Lastrapes, de Fanjeaux, contre Marc Marty, fermier de Fontazelles ; Joseph Martin-Dauch, avocat de Castelnaudary, contre Louis Fauré, de La Cassaigne ; Jeanne Castel, veuve de Jean Rieulès, contre Pierre Vignolles, fils de Paul, tous de La Cassaigne ; Joseph Carosse, brassier de Fenouillet, contre Jean Rouger et Paul Esquieu, dudit lieu ; Jean Jalabert, négociant de Pamiers, contre Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne ; Bertrand Rouger, négociant, ancien hôtelier de Brézilhac, contre Antoine Furé, de La Cassaigne ; Jean Fauré dit *Mélix*, de La Cassaigne, contre Antoine Mélix, de Fanjeaux ; Joseph Pech, brassier de La Cassaigne, contre Louis et François Ruil, dudit lieu ;

Jean Vignolles dit *Janil* contre Antoine Furé, tous deux de La Cassaigne (16 décembre 1779).

H. 522. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1780-1782. — Cartels d'audience, dires des procureurs, conclusions du procureur juridictionnel et décisions consécutives du juge : Viguier, père et fils, marchands de Fanjeaux, contre François Furé, de La Cassaigne ; Pierre Doudiès, maçon de La Cassaigne, contre Gilles Frontil-Ourliac, oncle et neveu, dudit lieu ; Blaise Chavard et Gabriel Delord, négociants du Villasavary, contre Louis Furé dit *Mounicou*, de La Cassaigne ; Jean Lacoume, ménager à Tourret, contre Marie Séguier et Elisabeth Gaston, dudit lieu ; Guillaume Chambert dit *Nouvet*, de Cazalrenoux, contre Bernard de Calouin, sire de Tréville, de Castelnaudary (7 février 1780) ; — Hippolyte Viguier, avocat de Fanjeaux, contre Jacquette Doudiès et Thomas Viven, son fils, de La Cassaigne ; Simon Sicre, ménager de La Cassaigne, contre Marguerite Vignolles, veuve d'Etienne Ancelly, dudit lieu ; Paul Delor, maître en chirurgie du Villasavary, contre Etienne Vignolles, de La Cassaigne ; Jacquette et Rose Esquieu, sœurs, de La Cassaigne, contre Etienne, leur frère ; Germain Dourliac, ménager de La Cassaigne, contre Pierre Bonnaves dit *le Pélat*, dudit lieu ; Moreau, avocat de Montauban, contre Antoinette Fouché et ses enfants, de La Cassaigne ; Joseph Carosse, ménager de Fenouillet, contre Jean Rouger et Paul Esquieu, dudit lieu ; Jean Fauré dit *Mélix*, de La Cassaigne, contre Antoine Mélix, négociant de Fanjeaux ; Pierre et Jean Lacoume, père et fils, du hameau de Tourret, contre Philippe Mir et Gaston Tournier, dudit lieu ; Jacques Pech contre Louis et François Ruil, tous de La Cassaigne ; Blaise Chavard, marchand du Villasavary, fermier des droits seigneuriaux du monastère à La Cassaigne, contre les consuls dudit lieu ; Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, contre les héritiers de Mathieu Rouzaut, du hameau de Rivière ; Jacquette Doudiès et Thomas Viven, mère et fils, au hameau de Jean-Berthoumieu, contre Antoine Amiel dit Martrette, de Lasserre ; Gabriel Delor, marchand-droguiste du Villasavary, contre Antoine Rigaud dit *Farine*, au moulin d'En-Bonnes ; Barthélemy Fauré, boulanger de La Cassaigne, contre les héritiers de Jean Bonnaves dit *Furet ;* le même contre Pierre Bonnaves dit *Pélat*, du même lieu ; Guilhem et Jean Borrel, marchands-colporteurs de Fanjeaux, contre Louis Faure, négociant de La Cassaigne ; réception de Dominique Toulza, notaire du Villasavary, avec lettres de Marianne de Montault-Migos, prieure de Prouille, du 20 décembre 1779, portant institution dudit Toulza en qualité de procureur juridictionnel du monastère ; Jean Castel, ménager de La Cassaigne, contre Jean Bonnaves dit *Barrau*, et Sicre, arpenteur dudit lieu (6 avril 1780) ; — Jean Castel, de La Cassaigne, contre Lombard, prêtre obituaire de Fanjeaux ; Catherine Bonnaves, veuve Lassus, tutrice de ses enfants, contre Jean Bonnaves dit *Barrau*, tous de La Cassaigne ; Jacquette et Rose Esquieu, sœurs, contre Etienne Esquieu, leur frère, tous de La Cassaigne ; Pierre et Jean Lacoume, père et fils, contre Philippe Mir et Gaston Tournier, tous du hameau de Tourret ; Jean Fauré dit *Mélix*, de La Cassaigne, contre Antoine Mélix, de Fanjeaux ; Jean Chambert, valet à la métairie d'En-Serni près Fanjeaux, contre Guillaume-Nouvel Chambert, brassier de Cazalrenoux ; Barthélemy Faure, boulanger de La Cassaigne, contre la veuve de Jean Bonnaves, dit *Furet*, dudit lieu ; Paul Delor, chirurgien du Villasavary, contre Etienne Vignolles dit *Beuzé*, de La Cassaigne ; Jeanne Castel, veuve de Jean Rieulès, de La Cassaigne, contre Pierre Vignolles, fils de Paul, dudit lieu ; Jean Castel, ménager de La Cassaigne, contre Jean Bonnaves dit *Barrau*, dudit lieu ; Jean Vignolles, ménager, contre Antoine Furé aîné, brassier, tous deux de La Cassaigne ; le procureur juridictionnel du siège contre Guillaume Cournac et Joseph Guiraud, d'Arfons, et contre Barthélemy Pujol, de la métairie de Fauré, et François Pujol, de la métairie de Fouraguel, consulat d'Arfons ; Jean-Pierre Poulhariès, prêtre, ancien curé de La Cassaigne et de Castans, à Chalabre, contre Joseph, Jean et Paul Dourliac, oncle et neveux, de la métairie d'Ourliac, juridiction de La Cassaigne ; le même contre Germain Garrigues, maréchal à forge de Cazalrenoux (27 juillet 1780) ; — Jacques Pech contre Louis Pech, son frère, tous deux brassiers de La Cassaigne ; Guillaume Gairaud, ménager, contre Jacques Lanes, ménager, tous deux de La Cassaigne ; Jean Vignolles dit *Janil* contre Antoine Furé, tous deux de La Cassaigne ; Louis Rouzaud, brassier de Villepinte, Jeanne Rouzaud, épouse de Guillaume Simon, de la métairie de Bragot près Mirepoix, Paule Rouzaud, épouse de Géraud Fort, de Cazalrenoux, Marie Rouzaud, épouse de Jean Jambert, de Fanjeaux, et Pierre Rouzaud, de la métairie de Rivière près Cazalrenoux, contre Pierre Rouch, curé dudit lieu (31 août 1780) ; — Jean Chambert, valet à la métaire d'En-Serni, contre Guillaume-Nouvel Chambert, de Cazalrenoux ; Saint-Arroman, chirurgien à Prouille, contre Jacques Boyer, charpentier de La Cassaigne ; le même contre Louis Babilée, serrurier de La Cassaigne ; Jean-Antoine Couronnel, valet à la métairie de Fleyre, contre Michel-François et Mathieu Benet, père et fils, métayers à ladite métairie ; Jean-Baptiste Rivel, marchand de Mirepoix, contre Claire Andrieu, veuve de Jean Bonnaves dit *Furet*, Louis et Paul Fauré, de La Cassaigne ; Jean Malet, négociant de Mirepoix, contre les hériters de Paul Vignolles, voiturier

de La Cassaigne; Thomas Valette, marchand de Fanjeaux, contre Joseph Bonnet, métayer à Sauzens; Jean Vignolles dit *Janit* contre Antoine Furé aîné, tous deux de La Cassaigne; Louis Pech contre Jacques Pech, tous deux de La Cassaigne; Jacques Lannes contre Guillaume Gayraud, tous deux de La Cassaigne; Moreau, notaire de Fanjeaux, contre Antoine Furé, de La Cassaigne; Saint-Arroman, chirurgien à Prouille, contre la veuve de Vignolles dit *Madré* et ses enfants, de La Cassaigne; le même contre la veuve de Jean Bonnaves dit *Furet* et ses enfants, de La Cassaigne; le même contre Jean Vignolles dit *Pistoulet*, de La Cassaigne; le même contre Antoine Furé, de La Cassaigne; Bernard Sicre, ménager à Bertaufeuille, contre François Cazanave, de La Cassaigne; Jean Malot, négociant de Mirepoix, contre Barthélemy Escarguel et François Furé, de La Cassaigne; Rivel, négociant de Mirepoix, contre Barthélemy Viguier, de La Cassaigne; Antoine Mélix, négociant à Fanjeaux, contre Jean Fauré dit *Mélix*, de La Cassaigne; Viguier, père et fils, de Fanjeaux, contre Etienne Vignolles dit *le Beuzé*, de La Cassaigne; Rodière aîné, de Castelnaudary, contre André Gleizes, de La Mailhole, juridiction de La Cassaigne; Jean Castel, ménager, contre Catherine Bonnaves, veuve de Mathieu Lassus, et ses enfants mineurs, et contre Jean Bonnaves dit *Barrau*, tous de La Cassaigne, et Lombard, prêtre obituaire de Fanjeaux (1er février 1781); — Antoine Mélix, négociant de Fanjeaux, contre François Furé, de La Cassaigne; Guillaume Gayraud contre Jacques Lannes, tous deux de La Cassaigne; Chambert cadet, de Fanjeaux, contre Etienne Bonnaves dit *Furet*, de La Cassaigne; le même contre François Gout, de La Cassaigne; Jean Cassignol et Jean Ourteit, de Cazalrenoux, contre Jeanne Lafitte, veuve Lieussou, de Carcassonne; Rives, de Mirepoix, contre Barthélemy Viguier, de La Cassaigne; Jean Malot, négociant de Mirepoix, contre Baptiste Escarguel et François Furé, de La Cassaigne; Jean-Raymond Dubois, hôte de Cazalrenoux, contre Pierre Ourliac, cordonnier à La Cassaigne; Gaudéric Lacoume, de la métairie de Piquet, contre Jean-Gaudéric Bieysse, de Saint-Gaudéric; ledit Bieysse, de Saint-Gaudéric, contre Jean, Elisabeth et Marie Delpoux, de Roumégas, paroisse de Saint-Gaudéric, et contre Gaudéric Lacoume, de Piquet; Jean Cros, valet au domaine du Fajal, contre Antoine Bonnafoux, métayer à la Borionovo, à Ramondens; Raymond Géraud, brassier de Fanjeaux, contre Léonard Cassignol, de Cazalrenoux; Saint-Arroman, chirurgien à Prouille, contre François Vignolles dit *Pistoutet*, de La Cassaigne; Géraud Borrel, marchand colporteur de Lanavelle, diocèse de Saint-Flour en Auvergne, contre Jean Bertrand, de Fenouillet; Raymond Géraud, de Fanjeaux, contre Pierre Melet, de Cazalrenoux; Joseph Pech contre Louis et François Ruil, tous de La Cassaigne; Claire Andrieu, veuve de Jean Bonnaves dit *Furet*, et Rose Bonnave, mère et fille, contre Anne Maurel, toutes de La Cassaigne; Rivel, négociant de Mirepoix, contre Barthélemy Viguier, de La Cassaigne; Paul Deguichement, curé de Fenouillet, contre Catherine Bonnaves, veuve de Mathieu Lassus, de La Cassaigne; Louis Destrem, négociant de Fanjeaux, contre Isabeau Salles, de La Cassaigne; le même contre Jean Salles, de La Cassaigne; le même pour Simon Sicre, de La Cassaigne, et Marthe Poulhariès, héritière de feu Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, contre Guillaume Gayraud, fils de Jacques, de La Cassaigne; Jean Sire, arpenteur de La Cassaigne, contre la communauté dudit lieu; Antoine Mélix, négociant de Fanjeaux, contre Jean Fauré dit *Mélix*, de La Cassaigne (31 mai 1781); — Marthe Poulhariès, de Chalabre, contre Pierre Fauré dit *Garrot*, du Cammas de La Paule; Jean Dussau, ménager de Lasserre, contre Claire Andrieu, veuve de Jean Bonnaves, de La Cassaigne; Marthe Poulhariès, de Chalabre, contre Jean Vignolles dit *Coucareillat*, de La Cassaigne; la même contre Jean Bonnaves dit *Gounesse*, de La Cassaigne; la même contre Joseph Dourliac, de La Cassaigne; la même contre Antoine Serre dit l'*Avesqué*, de La Cassaigne; Grégoire Bonnaves, maçon, contre Jean Falcou, tous deux de La Cassaigne; Guillaume Chambert dit *Nouvel*, de Cazalrenoux, contre Bernard de Calouin, seigneur de Tréville; Jean Lacoume contre Marie Séguier et Elisabeth Gaston, mère et fille, tous du hameau de Tourret; Viguier père et fils, marchands de Fanjeaux, contre Joseph Carosse, de Fenouillet; les mêmes contre Jean Joffre, de Fenouillet; les mêmes contre les héritiers de Jacques Poutard, de Fenouillet; Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre Jean Palosse, métayer à Rivière; Jacques Pech contre Louis et François Ruil, père et fils, tous de La Cassaigne; Bernard Sicre, de Bertaufeuille, contre François, Paul et Joseph Ourliac, ménagers à Ourliac; Charles Tisseire, Jeanne Fau et François Boyer, de Fenouillet, contre Jean Gourc, Prax et autres, d'Escueillens et d'Estassy; Jean-Raymond Dubois, hôte de Cazalrenoux, contre Pierre Ourliac, cordonnier de La Cassaigne; Jean Fauré dit *Mélix*, voiturier de La Cassaigne, contre Antoine Mélix, négociant de Fanjeaux; Pierre Fauré dit *Garrot*, du Cammas de La Paule, contre les héritiers Ruil; Destrem fils, négociant de Fanjeaux, contre Jean Salles, de La Cassaigne; François, Paul et Joseph Dourliac, de La Cassaigne, contre Bernard Sicre, de la métaire de Bertaufeuille; Louis Destrem, négociant de Fanjeaux, contre Isabeau Salles, de La Cassaigne (24 janvier 1782); — le même contre Simon Sicre, de La Cassaigne; Françoise Escaraguel et François Miuart, mariés, contre

Jean Castel dit l'*Espagnol*, tous de La Cassaigne; Jean Delpoux jeune, de Saint-Julien-de-Briola, contre Jean Delpoux aîné, maître-valet au château de Montalibet; Guillaume Bourrel, colporteur de Montréal, contre François Furé, de La Cassaigne; Jean-Pierre Pech et Catherine Bonnaves, mariés, contre les héritiers *ab intestat* de feu Jean Bonnaves dit *Carrière* et de Catherine Vignolles, sa femme, tous de La Cassaigne; Guillaume Gairaud, de La Cassaigne, contre Marthe Poulhariès, de Chalabre; Jacques Pech contre Louis et François Ruil, tous de La Cassaigne; François Cuxac, de Montréal, contre les héritiers de Jean Bonnaves et Jeanne Serres, de La Cassaigne; Moreau, notaire de Fanjeaux, contre Jean Faure dit *Mélix*, de La Cassaigne; Jean Pouzens, de la métairie d'Autaux, et Dominique Ribes, marchand de Mirepoix, contre Simon Sicre, de La Cassaigne; Olive, négociant de Mirepoix, contre Nicolas Cazavieille, ménager au Coudougné; Pierre Vajeu, colporteur de Fanjeaux, contre François Félix, du hameau del Coudougné; Marie Villa, épouse de Paul Demeurs, de La Cassaigne, contre Jean Négré et Jeanne Villa, sa femme, de Belvèze; Jacques Joui, de la métairie du Col-de-Lespinas, contre Jean Roudière, tisserand de Sainte-Colombe; Olive, négociant de Mirepoix, contre Paul Dourliac, du hameau d'Ourliac; Moreau, notaire de Fanjeaux, contre Bernard Sicre, ménager à Bertaufeuille; Pierre Pleit, fermier du Mazet, contre Bernard Astoury et Marie Pleit, de Fenouillet (5 septembre 1782); — François Cuxac, de Montréal, époux de Jeanne Bonnaves, contre les héritiers de Jean Bonnaves et Jeanne Serres, sa femme, de La Cassaigne; Jean Hébrard, prêtre bénéficier du chapitre cathédral de Pamiers, contre Jean Bonnéry, de Fenouillet; le même contre les héritiers de Pierre Mario, de Fenouillet; Jean Delpoux, métayer à Ourliac, contre Bernard Maris et Elisabeth Delpoux, sa femme, de Roumégas; Viguier père et fils, marchands de Fanjeaux, contre Antoine Serny, meunier, et Boyer, tous de Fenouillet; Nicolas Verger, négociant de Fanjeaux, contre Jacquette Doudiès, veuve de Jacques Viven, de La Cassaigne (24 octobre 1782); — Destrem fils, négociant de Fanjeaux, contre Simon Sicre, ménager de La Cassaigne; Françoise Escargueil et François Mimart, de La Cassaigne, contre Jean Escargueil, de Ricaud; Guillaume Bourrel, colporteur de Montréal, contre François Furé, de La Cassaigne; Rustang, avocat de Fanjeaux, contre Claire Andrieu et Rose Bonnaves, mère et fille, de La Cassaigne; Jean Audouy, notaire de Fanjeaux, contre François Mimart, de La Cassaigne; le même contre Pierre Bonnaves, charpentier de La Cassaigne; Gilles Sicre, de La Cassaigne, contre Jean Bonnaves, dudit lieu; Jean Pousens, métayer à Autaux, contre Marty Brunet, meunier d'Hounous; Bernard Cazevieille, du hameau des Béziats, contre Jean Delpoux, du hameau d'Ourliac; Léonard Cassignol, de Cazalrenoux, contre Brustier, curé de Saint-Amans; les héritiers de Siméon Salles contre Louis Andrieu, Simon Sicre et consorts, tous de La Cassaigne; Antoine Vauré dit *Prince* contre François Cazanave, tous deux de La Cassaigne; Riveslange, négociant de Mirepoix, contre Jean et Étienne Vignoles père et fils, de La Cassaigne; Jean Lacoume, du hameau de Tourrel, contre Jean Gastou, dudit lieu; Jean Lacoume contre Pierre Lacoume, tous deux du hameau de Tourrel; Guillaume Bourrel, colporteur de Montréal, contre François Furé, de La Cassaigne; Pierre Pleit, fermier de la Grangette, domaine du monastère de Prouille, contre Bernard Astoury et Marie Pleit, sa femme, de Fenouillet; Françoise Escarguel et François Mimart, de La Cassaigne, contre Jean Escarguel, de Ricaud (19 décembre 1782).

H. 523. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1783-1786. — Cartels d'audience, dires des procureurs, conclusions du procureur juridictionnel et décisions consécutives du juge : Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre Claire Andrieu, veuve de Jean Bonnaves dit *Furet*, de La Cassaigne; Pierre Vajeu, colporteur de Fanjeaux, contre Charles Tisseire, ménager de Fenouillet, et Bertrand Combes, de Brézilhac; Thomas Valette, marchand de Fanjeaux, contre Guillaume Gairaud, de La Cassaigne; François Faur, de la métairie de Mondésir, consulat de la Bezole, contre François Huc, maréchal de Saint-Benoît; Simon Lombars, de Fanjeaux, contre Catherine Tesseyre, veuve de François Séguier, et André Séguier, son fils, du hameau de Piquet; Viguier père et fils, de Fanjeaux, contre la veuve de Jean Bonnaves dit *Furet*, de La Cassaigne; les mêmes contre François Vignolles dit *Pistoulet*, de La Cassaigne; les mêmes contre Cazanave fils, de La Cassaigne; Rose Griffe, veuve de Mathieu Cartié, et Jean Cartié, son fils, contre Jean Castel dit *l'Espagnol*, de La Cassaigne; François Cazanave, ménager de La Cassaigne, contre Antoine Fauré, dudit lieu; Gabriel Rouger, de Fanjeaux, contre Macaire Sicre, de Bertaufeuille, consulat de La Cassaigne; Paul Dourliac, ménager de La Cassaigne, contre Barthélemy Roubeau, de la métairie de Bois-Luzent [1], paroisse de La Cassaigne; Pierre Doudiès, maçon, contre Gilles Frontil et Ourliac, oncle et neveu, tous de La Cassaigne; la communauté de La Cassaigne contre Sicre, arpenteur dudit lieu; les héritiers de Siméon Salles contre Louis Andrieu, Simon Sicre et consorts, de La Cassaigne; Jean Lacoume contre Pierre

(1) Auj. Roubeau.

Lacoume, tous deux du hameau de Tourret; Pierre Pleit, fermier de la Grangette, contre Bernard Astoury et Marie Pleit, sa femme, de Fenouillet; Jean Castel, collecteur de la communauté de La Cassaigne, contre Sicre, arpenteur dudit lieu; Jean Verger, praticien de Fanjeaux, contre le procureur juridictionnel du siège en demande d'admission au serment d'avocat; Viguier, père et fils, de Fanjeaux, contre François Furé, brassier de La Cassaigne; les mêmes contre François Vignolle dit *Pistoulet*, de La Cassaigne; les mêmes contre Cazanave fils, de La Cassaigne; les mêmes contre la veuve de Jean Bonnaves dit *Carrière*, tous deux de La Cassaigne; Jean Ricalens, négociant de Fenouillet, contre Jeanne Faur, veuve Pleit, dudit lieu, et contre Pierre Pleit, du Mazet; Jean-Pierre Pech et Catherine Bonnaves, sa femme, Jean Bonnaves dit *Barrau* et Izabeau Bonnaves, sa femme, tous de La Cassaigne, contre Jean, Marie Bonnaves, Jean Mirebail dit le *Bascou* et Anne Bonnaves, son épouse, tous de La Cassaigne; Marty Brunet meunier d'Hounous, contre Jean Pouzens, métayer à Antaux; Destrem fils, de Fanjeaux, contre Simon Sicre, de La Cassaigne (30 janvier 1783); — François Cazanave contre Antoine Furé, brassier, tous deux de La Cassaigne; Baptiste Serène, de Fanjeaux, contre François Maurel, de La Cassaigne; Jean Sicre, arpenteur, contre Carivenc, Louis Pech, Bernard Pélissier, consuls, Pierre Bonnaves, Philippe Coste, François Maurel, François Gout, Jean-Pierre Doudiès, Jean Castel, conseillers politiques de La Cassaigne, et Gougens de Fontaines, syndic forain; Sicre, arpenteur, contre Jean Castel fils, collecteur de La Cassaigne; Jean Lacoume contre Pierre Lacoume, tous deux du hameau de Tourret, consulat de La Calvière; Jean Holier, charpentier de Villepinte, contre Jean Bonnaves dit *Bounesse*, maçon de La Cassaigne; attestation d'encan pour François-Tristan de Cambon, évêque de Mirepoix, poursuivant la saisie des biens de Géraud Mario et des héritiers de Guillaume Mario, du lieu de La Lèze, au consulat d'Arbonens ou Generville; Destrem fils, négociant de Fanjeaux, contre Simon Sicre, de La Cassaigne; François Cazanave contre Antoine Fauré, brassier, tous deux de La Cassaigne; Jean Sicre, arpenteur, contre Jacques Lannes et Simon Sicre, tous de La Cassaigne (6 février 1783); — Françoise Escarguel et François Mimart, de La Cassaigne, contre Rose Griffe, veuve de Mathieu Cartier, et Jean Cartier, son fils, de Ricaud; la communauté de La Cassaigne contre Sicre, arpenteur-géomètre dudit lieu; Brustier, curé de Saint-Amans, contre Léonard Cassignol, de Cazalrenoux; Jean Castel, collecteur de La Cassaigne pour l'année 1782, contre Sicre, arpenteur dudit lieu; Jean-Pierre Doudiès contre Gilles Frontil, Dourliac et consorts, tous de La Cassaigne; Gabriel Rouger, de Fanjeaux, contre Macaire Sicre, de Bertaufeuille; Jean-Pierre Pech et Catherine Bonnaves, sa femme, et Jean Bonnaves dit *Barou* et Izabeau Bonnaves, sa femme, contre Jean Bonnaves dit *Carrière* et consorts, tous de La Cassaigne; Jean Ricalens, négociant de Fenouillet, contre Jeanne Faur, veuve d'André Pleit, dudit lieu, et Pierre Pleit, du Mazet (17 février 1783); — Brustier, curé de Saint-Amans, contre Léonard Cassignol, de Cazalrenoux; Françoise Escarguel et François Mimart, de La Cassaigne, contre Jean Escarguel, de Ricaud; Jean Sicre, arpenteur de La Cassaigne, contre les consuls et conseillers politiques dudit lieu; le même contre Jean Castel fils, collecteur de La Cassaigne; Françoise Escarguel et François Mimart, de La Cassaigne, contre Rose Griffe, veuve de Mathieu Cartier, et Jean Cartier, son fils, de Ricaud (6 mars 1783); — Bardou, notaire de Chalabre, contre Pierre Melet, de Cazalrenoux; Pierre Doudiès, maçon, contre Gilles Frontil dit *Catinat* et Dourliac, oncle et neveu, tous de La Cassaigne; Dominique Fabre, tuilier de Mirepoix, contre Macaire Sicre, de la métairie de Bertaufeuille; Paul Teuillié et Jacquette Reuil, sa femme, de la métairie de la Motte, contre Pétronille Reuil, du Cammas de la Paule; Jean-Gaudéric Biesse, de Saint-Gaudéric, contre Jean, Elisabeth et Marie Delpoux, frère et sœurs, de Roumégas; de Gouzens-Fontaines contre Sicre, arpenteur de La Cassaigne (27 mars 1783); — les conjoints Françoise Escarguel et François Mimart, de La Cassaigne, contre Jean Castel dit l'*Espagnol*, dudit lieu, et Rose Griffe et Jean Castel, son fils, de Ricaud; Barthélemy Fages, valet de labour de La Cassaigne, contre Jean Cassignol dit *le Seignou*, du hameau de Rivière, consulat de Cazalrenoux; Rivel et Dufrène, négociants de Mirepoix, contre Bertrand Moreau, de Fanjeaux; Pierre Doudiès, maçon, contre Gilles Frontil et Dourliac, oncle et neveu, tous de La Cassaigne; Paul Teuillié et Jacquette Reuil, sa femme, de la Motte, contre Pétronille Reuil, du Cammas de la Paule; Louis Andrieu, Simon Sicre, Jean Bonnaves et consorts, contre les héritiers de Siméon Salles, tous de La Cassaigne; Macaire Sicre, ménager de Bertaufeuille, contre Dominique Fabre, tuilier de Mirepoix; Jean Lannes fils aîné, de la métairie d'En-Lanes, consulat du Villasavary, contre Jean Lanes, de La Cassaigne; Jean Ricalens, négociant de Fenouillet, contre Jeanne Faur, veuve d'André Pleit, dudit lieu, et Pierre Pleit, de la Grangette (5 juin 1783); — Martin Singlar, menuisier de Bellegarde, contre Jean-Jacques Béteille, du hameau de Tourret; Joseph Valette, de La Cassaigne, contre Sicre, ménager à Bertaufeuille; Bernard Gont, meunier de Lignairolles, contre Jean et Guillaume Jammes, métayers à Gasparou; Escoursamil, de Mirepoix, contre François Furé, de La Cassaigne; Louis Andrieux, Simon Sicre, Jean

Bonnaves contre les héritiers de Simon Salles, tous de La Cassaigne; Françoise Escaraguel et François Mimart, de La Cassaigne, contre Jean Castel dit *l'Espagnol*, dudit lieu, et contre Rose Griffe et Jean Cartier, son fils, de Ricaud; François Germa, négociant d'Orsans, contre Jean Gleizes fils, meunier à La Maillhole; Jean Lanes fils, de la métairie d'En-Lanes, contre Jacques Lanes, de La Cassaigne; Bernard Gout, meunier de Lignairolles, contre Guillaume et Jean Jammes, de Gasparon; bail judiciaire à Boyer, menuisier de La Cassaigne, des biens saisis sur Géraud Mario et Anne Jalabert, veuve de Guillaume Mario, avec le titre d'encan desdits biens au profit de François-Tristan de Cambon, évêque de Mirepoix; Jacques et Paul Moncla, fermiers du Moulin-Neuf, contre Pierre Lacoume, du hameau de Tourret (31 juillet 1783). — Paul Dourliac, de La Cassaigne, contre Barthélemy Roubeau; Jacques Tisseyre, négociant de Lasserre, contre Marc Sourès et les héritiers de Jean Marty, de Fenouillet (4 septembre 1783). — Certificat d'encan sur les biens saisis à la requête du chapitre cathédral de Mirepoix, au préjudice de Seriès; autre certificat d'encan sur les biens saisis par l'évêque de Mirepoix, au préjudice de Jean Bousquet, de Saint-Gaudéric, fermier des dîmes de Saint-Julien-de-Briola et Gaja-la-Selve; Louis Andrieu et consorts, de La Cassaigne, contre les héritiers de Simon Salles, dudit lieu; Jacques Mimart fils, de La Cassaigne, contre Macaire Sicre, de Bertaufeuille; Rustang, greffier consulaire de la communauté du Mortier, habitant de Fanjeaux, contre Macaire Sicre, de Bertaufeuille; Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre François Mimart, de La Cassaigne; le même contre Pierre Melet, de Cazalrenoux; Jean Bonnaves dit *Carrière* contre Jean Bonnaves, charpentier, tous deux de La Cassaigne; Jacquette Doudiès, de La Cassaigne, contre Nicolas Verger, de Fanjeaux; Jean-Ferriol Tournier, de Ville-Dieu, contre les héritiers de Pierre Melet, de Cazalrenoux; Géraud, de Fanjeaux, contre lesdits héritiers de Pierre Melet; Cariveuc et Castel, de La Cassaigne, contre Jean Bonnaves dit *Carrière*, dudit lieu; Escoursamil, de Mirepoix, contre François Furé, brassier de La Cassaigne; Antoine Mélix, négociant de Fanjeaux, contre Arnaud Taillefer, de Cazalrenoux; Jean-Baptiste-Gaston Alizet, négociant de Léran, contre les héritiers de Pierre Mario, de Fenouillet; bail judiciaire des biens de Louis et Paul Faure, de La Cassaigne, saisis à la requête de la dame Toursier, veuve Fontanilles, de Toulouse (18 décembre 1783). — Jean Bonnéry, cordonnier de Fanjeaux, contre Arnaud Taillefer, de Cazalrenoux; Antoine-Jean Alier, négociant de Mirepoix, contre François Saint-Félix, de la métairie du Coudougné; Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre Jean Rougé, de La Cassaigne; Pierre Bonnaves, ménager de La Cassaigne, contre Pierre Dourliac et Pierre Vignolles, dudit lieu; Jean Guilhem, de Belvèze, contre Jean Salles, de La Cassaigne; l'hôpital de Notre-Dame de la Garide, de Pamiers, contre Charles Tisseyre, de Fenouillet; François Germa, d'Orsans, contre François Mario, maréchal de Fenouillet; Paul Esquieu, ménager de La Cassaigne, contre Étienne Vignollès, charretier dudit lieu; Pierre-Gaston Dufrêne, négociant de Mirepoix, contre Jean Bertrand, de Fenouillet; le même contre Pierre Ruil, de La Capelle, juridiction de La Cassaigne; le même contre Paul Guiraud, du Cammas de la Paule, et Guillaume Guiraud, son frère, du hameau de Jean-Berthomieu près La Cassaigne; le même contre Pierre Bonnaves, de La Cassaigne; François Mimart contre Barthélemy Valette, tous deux de La Cassaigne; Clément Brustier, marchand de Mirepoix, contre Pierre Lacoume, du hameau de Tourret; la dame Ressiguier, veuve Castel, marchand de cuirs de Castelnaudary, contre Dourliac, cordonnier de La Cassaigne; Marguerite Cassignol, femme de Bernard Escaraguel, de la métairie de Marmuret, contre Jean Cassignol, ménager de Rivière, paroisse de Cazalrenoux; Barthélemy Valette, cordonnier de La Cassaigne, contre Sicre, ménager à Bertaufeuille; Hugues Dolier, bachelier en droit de Fanjeaux, contre Simon Sicre, de La Cassaigne; Étienne Duvilla, ménager de Fanjeaux, contre Macaire Sicre, ménager de Bertaufeuille; Rustang, avocat postulant de Fanjeaux, contre Joseph Cazanave, tailleur de La Cassaigne; réception et serment d'Avignon, avocat au parlement; Lacoume cadet, du hameau de Tourret, contre la dame Moreau, veuve Noreau, notaire de Fanjeaux; Catherine Bonnaves et Jean-Pierre Pech, son mari, contre Jean Bonnaves dit *Carrière*, tous de La Cassaigne; Jacques Mimart, brassier de La Cassaigne, contre Jean Mirebail et Gabrielle Mimart, sa femme, du même lieu; Grégoire Vignolles dit *l'Apouticaire* contre Barthélemy Falcou, maréchal à forge, tous de La Cassaigne; André Mirebail dit *Sarraillé*, de La Cassaigne, contre Nicolas Verger, de Fanjeaux; Simon Sicre, fils d'André, contre Mirebail dit *Sarraillé*, tous deux de La Cassaigne; Jean Lacoume aîné contre Jean Lacoume cadet, tous deux du hameau de Tourret; Raymond-Louis de Calages, curé de Fanjeaux, contre Jean Taillefer, de Fenouillet; le même contre Jean Mario, de Fenouillet; le même contre François Mario, ancien forgeron d'Orsans, à Fenouillet; Thomas Valette, marchand de Fanjeaux, contre Germain Reverdy, de Cazalrenoux; le même contre François Mélix, ménager au Coudougné; le même contre Pierre Darles, fils et héritier de Joseph Darles, de Fenouillet; Jacques Lannes, de La Cassaigne, contre Arnaud Taillefer dit *le Vicaire*, de

Saint-Gaudéric ; le même contre Jean Mirabal dit *le Bascou*, de Cazalrenoux ; le même contre François Garrigues, de Cazalrenoux ; le même contre Jean Taillefer, de Fenouillet ; le même contre François Mario, maréchal à forge de Fenouillet ; Germain Guilhem, ménager du Villasavary, contre Etienne Bonnaves, ménager de La Cassaigne ; le même contre Guillaume Gairaud, ménager au Cammas, paroisse de La Cassaigne ; le même contre Jean Bonnaves dit *Barou*, charpentier de La Cassaigne ; le même contre Jean Escaraguel, charpentier de La Cassaigne ; Escaraguel aîné, de Fendeille, contre Arnaud Taillefer dit *Vicary*, de Cazalrenoux ; Pierre Carrière, colporteur de Fanjeaux, contre Léonard Cassignol, meunier de Cazalrenoux ; Jeanne Marty, veuve de Barthélemy Arcizet, de Mirepoix, contre Marc Marty, fermier de Fontazelles ; Joseph Cazanave, tailleur de La Cassaigne, contre Rustang, avocat postulant de Fanjeaux (23 mars 1786). — Crouzet, bourgeois de Castelnaudary, contre Jean et Etienne Vignolles, père et fils, ménagers de La Cassaigne ; Françoise Escaraguel, veuve de François Mimart, de La Cassaigne, contre Jean Escaraguel, de Ricaud ; la même contre Jean Castel dit *l'Espagnol*, de La Cassaigne ; Crouzet, de Castelnaudary, contre Simon Sicre et Jean Vignolles, de La Cassaigne ; la veuve Sudre, marchande de Castelnaudary, contre Barthélemy Falcou, maréchal à forge de La Cassaigne ; Rustang, avocat postulant de Fanjeaux, contre Jean Bonnaves dit *Bonnesse*, maçon de La Cassaigne ; Marie Séguy, veuve Mailhol, de Fanjeaux, contre Raymond Boyer, de La Cassaigne ; Guillaume Bossuge, au domaine de Piquemoure, contre Jean Escaraguel dit *la Platine* et Etienne Coste, tous deux maçons de La Cassaigne ; Guiraud Marie, ménager à la métairie de Calvairac, consulat de Generville, contre Jean Faure, ménager de La Cassaigne ; Jacques Tisseyre, négociant de Lasserre, contre Pierre Doumerc, de Fenouillet ; Rieux, bourgeois de Belfort, contre Antoine Cazanave, de La Cassaigne ; Jacques Tisseyre, négociant de Lasserre, contre François Alier, de Fenouillet ; Rives, marchand de Mirepoix, contre Jean Marie, de Fenouillet ; Jean Fort, de la Bourdette, paroisse de Cazalrenoux, contre Taillefer, de la même paroisse ; Jean-Pierre Falcou, fermier du Cammas-del-Castel, paroisse de Cazalrenoux, contre les héritiers de Jean Coratié, de la même paroisse, et contre Louis Cassignol, du hameau de Rivière, héritier de Paul, son père ; Jean Andouy, notaire de Fanjeaux, contre Jean Escaraguel, charpentier de La Cassaigne ; François Germa, ancien maréchal à forge d'Orsans, contre Barthélemy Falcou, maréchal à forge de La Cassaigne ; Catherine Esquieu et Guiraud Faure contre Paul Esquieu, tous de La Cassaigne ; Jacques Lannes dit *Lirou* contre Etienne Vignolles et François Gout, tous de La Cassaigne ; André Mirebail dit *Sarraillé* contre Simon Sicre, tous de La Cassaigne ; Jean-Pierre Pech, de La Cassaigne, contre Guillaume Escaraguel, de La Capelle ; Alexandre Mir, maréchal de Léran, contre Jean Bonnaves, charpentier de La Cassaigne ; Jean Bonnaves dit *Théza* contre François Gout, meunier, tous deux de La Cassaigne ; Jacques Delanis, du Cammas, paroisse de La Cassaigne, contre Pierre Pech, dudit lieu ; François Germa, maréchal à forge d'Orsans, contre François Marie, maréchal à forge de Fenouillet (12 octobre 1786).

H. 524. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1787-1788. — Cartels d'audience, dires des procureurs, conclusions du procureur juridictionnel et décisions consécutives du juge : Jean Lacoume aîné, du hameau de Tourret, contre Jean Lacoume cadet, dudit lieu ; Paule Mario, veuve de Baptiste Castilla, de la métairie de Calvairac, consulat de Genevrières, contre l'évêque de Mirepoix, en annulation de la saisie pratiquée sur les biens de Géraud Mario ; autres poursuites pour le même objet d'André Mario, cordonnier de Ribouisse ; de Marion de Gaja, au château de Courtines ; de Paul Saint-Amans, en qualité de tuteur des enfants de feu François Saint-Amans et d'Anne Mario, de Pech-Luna ; de Joseph Bosc, notaire de Peyrefitte-du-Razés ; Antoine Furé et Gabrielle Bonnaves contre Jacques Bonnaves dit *Gounet* ; Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre Germain Dourliac dit *Luquet*, de La Cassaigne ; le même contre Jacques Pech, de La Cassaigne ; François Germa, ancien maréchal d'Orsans, contre Pierre Viguier dit *Capdauzel*, de La Cassaigne ; Marie Chalet, femme de Léonard Cassignol, de Cazalrenoux, contre Jean-Baptiste Bousquet, dudit lieu ; Baptiste Savary, maçon de Fanjeaux, contre les héritiers de Pierre Coste, de La Cassaigne ; Jean Mirabail et Gabrielle Mimart, sa femme, de La Cassaigne, contre Jacques Mimart, dudit lieu ; Pierre Bonnaves, ménager, contre François Gout et Simon Borel, tous de La Cassaigne ; Jean Sicre cadet dit *Laganit*, de La Cassaigne, contre Jacques Mimart, dudit lieu ; François-Tristan de Cambon, évêque de Mirepoix, poursuivant la vente par décret des biens de feu Guillaume Mario, contre la dame Jalabert, son épouse (15 mars 1787). — Jean-Pierre Pech, fils de Jacques, de La Cassaigne, contre Guillaume Escaraguel, de La Capelle ; Jean Bonnaves dit *Théza petit*, ménager de La Cassaigne, contre François Gout, meunier dudit lieu ; Marguerite Cassignol, femme de Bernard Escaraguel, de Marmuret, paroisse de Rascous, contre Jean Cassignol, du hameau de Rivière, paroisse de Cazalrenoux ; Paul Furé, de Fanjeaux, contre Antoine Furé, de La Cassaigne ; François Mir, forgeron de Fanjeaux, contre Simon Sicre, de La Cassaigne ; André Mario, cordonnier

de Ribonisse, contre l'évêque de Mirepoix poursuivant la saisie des biens de Géraud Mario, de la métairie de La Lèze; Paul Saint-Amans, tuteur des enfants de feu François, contre le même au sujet de la même saisie; Jacques Delanis, ménager au Cammas, paroisse de La Cassaigne, contre Pierre Pech, fils de Jacques, dudit lieu (28 juin 1787). — Vital Carral, tisserand, et Jeanne Boyer, sa femme, de La Cassaigne, contre Claire Boyer, épouse de Louis Babilée, serrurier dudit lieu; Simon Lombard, de Fanjeaux, contre les héritiers de Jean Vignolles, de La Cassaigne; Dufrène, négociant à Mirepoix, contre Avignon, négociant à Sainte-Colombe; Thomas Valette, marchand de Fanjeaux, contre Jacques Furé, de La Cassaigne; Guillaume Escaraguel, du hameau de La Capelle, paroisse de La Cassaigne, contre Jean-Pierre Pech, dudit lieu; Barthélemy Falcou, maréchal à forge de La Cassaigne, contre François Germa, ancien maréchal à forge d'Orsans; Catherine Esquieu et Guiraud Fauré, son époux, de La Cassaigne, contre Paul Esquieu, dudit lieu; Jean-Gaudéric Bieisse, de Saint-Gaudéric, contre Louis Bieisse, de La Calvière; Louis Sicre et Antonie Bonnaves, sa femme, de La Cassaigne, contre Macaire Sicre, de Bertaufeuille; d'Holier, trésorier de France, résidant à Fanjeaux, fils de feu Jean d'Holier, docteur en médecine, contre Pierre Bonnaves dit *Pélat*, de La Cassaigne; Pierre-Gaston Dufrène, négociant de Mirepoix, contre Bertrand Tassy, de La Cassaigne; Pierre Cathala, de Laurac, contre Gleizes fils, meunier à La Mailhole, consulat de La Cassaigne; Thomas Valette, marchand de Fanjeaux, contre Léonard Cassignol, meunier de Cazalrenoux; Simon Lombard, de Fanjeaux, contre les héritiers de feu Jean Rieules, de La Cassaigne; Bertrand Lassus, de La Cassaigne, contre Génibrel, maréchal à forge dudit lieu; Jean Peytavy, de Fanjeaux, contre Vignolles, de La Cassaigne; Baraclon, négociant de Castelnaudary, contre Jean Vignolles, de La Cassaigne; Marcel Canut, tourneur de Mirepoix, contre Salles, de La Cassaigne; Toulza, notaire du Villasavary, contre Germain Anglade, potier de terre, et Jean Bonnaves dit *Barrau*, de La Cassaigne; d'Holier, trésorier de France, contre Guillaume Gairaud, du hameau del Cammas de Jean-Bourtoumieu, près La Cassaigne; Rustang, avocat postulant de Fanjeaux, contre Antoine Furé aîné, de La Cassaigne; Gaudéric Lacomme, du hameau de Piquet, consulat de La Calvière, contre Marie Jean, de la métairie de Nouvel, paroisse de Saint-Gaudéric; Pierre Faure dit *Garrot*, du Cammas de la Paule, contre les conjoints Jean-Pierre Boyé et Pétronille Ruil et les héritiers d'Antoine, Arnaud et Jean Ruil, tous du Cammas de la Paule; Jean Vignolles dit *Janil*, de La Cassaigne, contre Louis Vignolles cadet, dudit lieu; Françoise Rougé, femme de Jean Rougé, Marguerite Rougé, femme de Marc Lebraud, et Guillaume Marquier père, tous de la métairie de Carabin, paroisse de Caudeval, contre Jean Rougé, de Fenouillet; Jean Barre, marchand de Castelnaudary, contre Jean Gleize, meunier de La Mailhole; Thomas Valette, marchand de Fanjeaux, contre Salles, de La Cassaigne; Canut, huissier de Mirepoix, contre Salles, de La Cassaigne; Thomas Valette, de Fanjeaux, contre Étienne Coste, maçon de La Cassaigne; Antoine Viguier, prêtre consorciste de Fanjeaux, contre Arnaud Taillefer, héritier de Pierre Melet, de Cazalrenoux; le même contre Étienne Vignolles, ménager de La Cassaigne; Jacques Lannes, de La Cassaigne, et Marc Sabatier, de Pexiora, fermiers des dîmes de La Cassaigne, contre Guillaume Gairaud, de la métairie du Cammas, consulat de La Cassaigne (8 novembre 1787). — Raymond Rouger, de Fanjeaux, contre Gleizes, meunier de La Mailhole; Raymond Rieux fils, de Belfort, contre Jean Salles, de La Cassaigne; Raymond Rouger, de Fanjeaux, contre Gilles Sicre, de La Cassaigne; le même contre E. Vignolles, de La Cassaigne; Jean Audouy, notaire de Fanjeaux, contre Jean Sabato, charpentier de La Cassaigne; Thomas, chirurgien de Montfort, contre Barthélemy Génibrel, de La Cassaigne; Jean Gleizes, aubergiste de Fanjeaux, contre Étienne Vignolles dit *Veusé*, de La Cassaigne; Étienne Charrau, maçon d'Hounous, tuteur de Basilisse Garrigues, contre Arnaud Taillefer et Léonard Cassignol, de Cazalrenoux, et Jacques Fort, de Montane; Jean-Pierre Pech, de La Cassaigne, contre Guillaume Escaraguel, de La Capelle; Vital Carral et Jeanne Boyer, sa femme, de La Cassaigne, contre Louis Babilée et Claire Boyer, dudit lieu; Thomas, chirurgien de Montfort, contre Pierre Darles, maçon de Fenouillet; Holier Chaubet, notaire de Plaigne, contre Pierre Melet, de Cazalrenoux; Thomas, chirurgien de Montfort, contre Jean Bonnaves, charpentier de La Cassaigne; Marguerite Moreau, femme du chirurgien Thomas et héritière de feu Étienne Moreau, chirurgien-apothicaire de Fanjeaux, contre Jean Salles, de La Cassaigne; Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre Gilles Gui et Jean Coste, son gendre, de La Cassaigne; Antoine Mélix, de Fanjeaux, contre Étienne Vignolles dit *Veusé*, de La Cassaigne; Thomas, maître en chirurgie de Montfort, contre François Bourdel, du Mortier; Pierre Peitavi, marchand de Fanjeaux, contre Jean Escaraguel, charpentier de La Cassaigne; Pierre Charrière, de Fanjeaux, contre ledit Jean Escaraguel; Alexis Senène, négociant de Toulouse, contre André Gleizes, meunier à La Mailhole; Revel, négociant de Montréal, contre Dufrène, négociant de Mirepoix; Jean Rougé, de Fenouillet, contre Françoise Rougé et consorts, dudit lieu; Antoine Barel, du Villasavary, contre Jalabert, boulanger de La Cassaigne;

Augustin Lassus, soldat au régiment de Condé, à Lille en Flandre, et les conjoints Anne Lassus et Bernard Marty, de Mirepoix, contre Bertrand Lassus, leur frère et beau-frère, de La Cassaigne; Jacques Peitavi, maître boulanger de Fanjeaux, contre Etienne Vignolles, de La Cassaigne; Gensou, marchand de Mirepoix contre Paul Guiraud, du Cammas de la Paule; Thomas Valette, négociant de Fanjeaux, contre Jean Lacoume, du hameau de Tourret; le même contre Jacques Furé, brassier de La Cassaigne; Barthélemy Faure, boulanger de La Cassaigne, contre Bertrand, dudit lieu; le même contre Taillefer dit *Vicary*, de Cazalrenoux; Etienne Coste, maçon de La Cassaigne, contre Grégoire Vignolles dit l'*Apouticaire*, dudit lieu; Gaudéric Lacoume, du hameau de Piquet au consulat de La Calvière, contre Louis Espérou, du masage du Clot, même consulat; Thomas Valette, de Fanjeaux, contre Vital Carral, tisserand, et Jeanne Boyer, sa femme, de La Cassaigne, et contre Louis Babilée, serrurier, et Claire Boyer, sa femme, dudit lieu; Jacques Mimart, de La Cassaigne, contre Barthélemy Valette, dudit lieu (14 février 1788). — Pierre-Gaston Dufrène, de Mirepoix, contre Etienne Vignolles, de La Cassaigne, et Macaire Sicre, de Bertaufeuille; le même contre Pierre Viguier et Jean Faure dit *Mélix*, de La Cassaigne; Canut, tourneur de Mirepoix, contre Salles, de La Cassaigne; Jean Bonnaves dit *Thèza petit*, contre François Gout, meunier, tous deux de La Cassaigne; Maguerite Cassignol, femme de Bernard Escaraguel, de Marmurel, paroisse de Rascous, et Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre Raymond Dubois, de Cazalrenoux; Fabre aîné, aubergiste de Castelnaudary, contre Alexis Senène, négociant de Toulouse; Thomas, chirurgien de Montfort, contre Vignolles dit *Beuzé*, de La Cassaigne; Moreau, receveur des domaines et bois du roi à Montauban, contre les héritiers de feu Pierre Coste, de La Cassaigne; Hugues Rouger, fermier de la métairie du Baille, contre Etienne Vignolles dit *Beuzé*, de La Cassaigne; Marie Félix, femme de Gabriel Garouste, de Gaja, contre autre Félix, du Coudougné; Pierre Bazieux, colporteur de Fanjeaux, contre André Mirabail, de La Cassaigne; Pierre Peitavi, marchand de Fanjeaux, contre Jean Salles, de La Cassaigne; Pierre-Dominique Rives, marchand de Mirepoix, contre Taillefer, de Cazalrenoux; Gensou, marchand de Mirepoix, contre Guillaume Gairaud du Cammas de Jean-Berthoumieu; Jean Carrière, huissier de Fanjeaux, contre Salles, négociant de La Cassaigne; Tréboul dit *Raymond*, bourgeois de Villepinte, contre l'arpenteur Sicre, de La Cassaigne; les consorts Marianne Pouchon et Jean Rieux, de Mirepoix, contre Louis Vilanou, fermier de la métairie de Denis; Louis Cassignol dit *Sauzet*, de Rivière, contre Jean-Pierre Falcou, fermier du Cammas de Castel, consulat de Cazalrenoux; Pierre Tisseyre, d'Hounoux, contre Etienne Vignolles dit *Beuzé* et Antoine Bonnaves dit *Pélat*, de La Cassaigne; certificat d'encan pour Jean-Baptiste Denat, de Mirepoix, contre Etienne Rouger, curateur de la succession de feu Antoine Tourtrol, chirurgien de Mirepoix; Raymond Rieux fils, bourgeois de Bellort, au consulat de Fonters, contre Salles, de La Cassaigne; Raymond Rouger, de Fanjeaux, contre Gleizes, meunier de La Mailhole; le même contre Etienne Vignolles, de La Cassaigne; Pierre Faure dit *Garrot*, du Cammas de la Paule, contre les héritiers d'Antoine Ruil, dudit lieu; Louise Sicre et Antoine Bonnaves dit *Pélat*, de La Cassaigne, contre Macaire Sicre, de Bertaufeuille; François Mimart contre Barthélemy Valette, de La Cassaigne; Boudouresque jeune, marchand de Mirepoix, contre Louis Vilanou, fermier de la métairie de Denis; Thomas Valette, de Fanjeaux, contre Vital Carral, tisserand de La Cassaigne; Augustin Lassus, soldat à Lille en Flandre, et Anne Lassus, contre Bernard Lassus, leur frère, de La Cassaigne (12 juin 1788). — Gensou, marchand de Mirepoix, contre Guiraud, du Cammas de la Paule; Jean Antoine, négociant d'Hounous, contre Jean-François Boyer, de Fenouillet; Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre Jean-Raymond Dubois, de Cazalrenoux; Antoine Sicre, de La Cassaigne, contre Paul Furé, dudit lieu (24 juillet 1788). — Marie Vilanou, veuve de Jean Pouchon, de Léran, et Marie-Anne Pouchon, sa fille, contre Etienne Rouger, avocat, curateur de la succession de feu Antoine Tourtrol, chirurgien, et contre Jean-Baptiste Denat, tous deux de Mirepoix; Anne Fontes, veuve de Rives, marchand de Mirepoix, contre Jean Escaraguel, charpentier de La Cassaigne; Paul Bousquet, de Courtauly, contre François Rouger, de la métairie de Denis; Gilles Sicre, maître charron de Caudeval, contre Macaire Sicre, de Bertaufeuille; des Guillots de Labatud, du Villasavary, contre Etienne Vignolles dit *Beuzé* et Jacques Marty dit *Belségure*, de La Cassaigne; Thomas Valette, de Fanjeaux, contre les conjoints Vital Carral et Jeanne Boyer, Louis Babilée et Claire Boyer, de La Cassaigne; Jean-Baptiste Denat, de Mirepoix, contre Etienne Rouger, noble Alexis de Laverdun, bénéficier du chapitre de Mirepoix, Boudouresque, marchand, Mathieu Bilhard, apothicaire, Marie Vilanou, veuve de Jean Pouchon, et Marie-Anne Pouchon, sa fille; Mathieu Bilhard, apothicaire de Mirepoix, contre Etienne Rouger, curateur de la succession d'Antoine Tourtrol, chirurgien, et contre Jean-Baptiste Denat, de Mirepoix; François Boudouresque, marchand de Mirepoix, contre Rouger, avocat, et Jean-Baptiste Denat; noble Alexis de Laverdun, prêtre bénéficier de Mirepoix, contre les mêmes; Louis Martory, menuisier de Fanjeaux, contre François Furé, de La Cassaigne; dame Villeneuve,

marchande de Mirepoix, contre Bertrand Lassus, de La Cassaigne (21 août 1788). — Simon Lombart, de Fanjeaux, contre les héritiers de feu Gilles Miraval, de La Cassaigne ; des Guilhots de Labatud, du Villasavary, contre Marty dit *Belsègure* et Etienne Vignolles dit *Beuzé*, de La Cassaigne ; Paul Adger, de Fanjeaux, contre Pierre Roubeau, de La Cassaigne ; Guillaume Gairaud, du hameau du Cammas, contre Jacques Delanis, dudit hameau ; Antoine Furé, de La Cassaigne, contre Paul Furé, de Fanjeaux ; Raymond Coulonmié, de la métairie de Bertegail, paroisse de Saint-Amans, contre Jean Cassignol dit *Seignou*, du hameau de Rivière, paroisse de Cazalrenoux ; Tréboul dit *Raymond*, bourgeois de Villepinte, contre Sicre, arpenteur de La Cassaigne ; Jean Escaraguel dit *Blanquet*, et Jeanne-Marie Barrau, sa femme, d'Orsans, contre Jean Rouger dit *Peyrié*, tuteur de Françoise Rouger, de Fenouillet ; Pierre Bonnaves dit *Pélal*, de La Cassaigne, contre François Maurel, syndic de l'œuvre mage de la paroisse de La Cassaigne ; Vital Carral, tisserand, contre Etienne Vignolles dit *Beuzé*, tous de La Cassaigne ; Jean Trésarion, chevrier de Sorèze, contre Guillaume Caux dit *Daudelle*, métayer à Ramondens (30 novembre 1788).

H. 525. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1789-1790. — Cartels d'audience, dires des procureurs, conclusions du procureur juridictionnel et décisions conséctives du juge : Pierre Bazieux, colporteur du pays d'Auvergne, contre André Mirabail, de La Cassaigne ; Jean Gastou, de Montgaillard, contre Jean Lacoume, du hameau de Tourret ; Guillaume Rouch, seigneur de La Courtète, contre Jacques Laguzou, de la métairie de Sibrou ; Paul Penavayre, de la métairie de Belfort, consulat de Saint-Cristol [1], contre Guillaume Guiraud, de La Cassaigne (29 janvier 1789). — Dufrène, négociant de Mirepoix, contre Jean Salles, marchand de La Cassaigne ; Lieussou, notaire de Fanjeaux, contre Barthélemy Cuilhé, de Fenouillet ; Dufrène, négociant de Mirepoix, contre les héritiers de Pierre Rouzaud dit *Montagnol*, du hameau de Rivière, paroisse de Cazalrenoux ; Gouzens de Fontaines, seigneur de Montoulivet, contre Jalabert, à la métairie de ce nom près La Cassaigne ; Henri-Nouvel Lastrapes, bourgeois de Fanjeaux, contre Béteille cadet, de Tourret ; Sabatier, bourgeois de Pexiora, et Jacques Lannes, fermier des dîmes de La Cassaigne, contre Etienne Vignolles, de La Cassaigne ; Pierre Millet, de Fenouillet, contre Charles Tisseyre dit *Charlou*, dudit lieu ; Antoine Reuilles, agent des fermes royales à Puivert, contre Jacques Escaraguel, de La Cassaigne ; Jean-Pierre Rataboul, à Charlet, paroisse de Fonters, contre Jalabert, à la métairie de Pechibert [1], consulat de La Cassaigne ; Jean Castel, cardeur de laines de La Cassaigne, contre Françoise Escaraguel et François Mimart, dudit lieu ; Guiraud Borrel, marchand de Fanjeaux, contre Antoine Rouzaud, de Rivière ; Macaire Sicre, de La Cassaigne, contre Gilles Sicre, charron de Caudeval ; Jean Fort, de Cazalrenoux, contre Crébasse, de Laurabuc ; Françoise Rougé, fille de François Rougé, et Marguerite Rougé, épouse de Marc Lebraud, de Fenouillet, contre Guillaume Marquié et Jean Rougé, dudit lieu ; Jean Lacoume cadet, du hameau de Tourret, consulat de La Calvière, contre Gaston Tournier, dudit hameau ; Rouger, notaire de Mirepoix, contre Béteille, du hameau de Tourret ; Jean-Pierre Gibelot, docteur-médecin de Mirepoix, contre Pierre, Guillaume et Jacques Escaraguel, de La Cassaigne ; Léonard Cassignol et Guillaume Lévis, de Cazalrenoux, contre Jean-Raymond Dubois, aubergiste dudit lieu ; Marianne, Paul et Barthélemy Pouchou, fille et fils de Marie Vilanou, de Mirepoix, contre Jean-Baptiste Denat et Rouger, curateur de la succession du chirurgien Tourtrol, de Mirepoix ; Pierre Millet, de Fenouillet, contre Jean Mario, dudit lieu ; Barthélemy Fauré, boulanger de La Cassaigne, contre André Mirebail, dudit lieu ; François Gout, meunier de La Cassaigne, contre Marie Gout, épouse de Jean Bonnaves dit *Thèza pichou*, dudit lieu ; Jean Ancely, garçon maréchal à Laurac, contre Louis Babilée, serrurier de La Cassaigne (12 février 1789). — Rouch, curé de Cazalrenoux, contre Ambroise Avignon, négociant de Sainte-Colombe ; François dit *le Marquis*, tailleur de pierres de La Cassaigne, contre les héritiers de feu Jean Rieulès, tisserand de La Cassaigne ; le syndic de l'hôpital de Pamiers contre Jean Mario dit *Mariata*, de Fenouillet ; Barthélemy Falcou, maréchal à forge de La Cassaigne, contre Grégoire Vignolles dit l'*Apoulicaire*, dudit lieu ; Lignères, négociant de Carcassonne, contre Pierre Roubeau, de La Cassaigne ; Antoine Ricalens contre Dominique Roubeau, de La Cassaigne ; Jean Ancely, garçon maréchal à Laurac, contre Louis Babilée, serrurier dudit lieu ; Guillaume Bossuge, garde à Piquemoure, contre Jacques Pech et Louis Castel, de La Cassaigne ; Françoise Escaraguel, veuve de François Mimart, de La Cassaigne, contre Jean Castel, cardeur de laines dudit lieu ; François Cabanier, ancien curé de La Cassaigne, contre Jean Castel dit *l'Espagnol*, cardeur de laines dudit lieu ; admission à la prestation de serment de Me Sartre, avocat postulant à la cour royale de Fanjeaux (28 mai 1789). — Paul Sabatier, de Pexiora, fermier des droits seigneuriaux du monastère de Prouille à Cazalrenoux,

(1) Annexe de Fonters-du-Razès.

(1) Auj. Jalabert.

contre Charreau, maçon d'Hounous ; le même contre Arnaud Taillefer, de Cazalrenoux ; le même contre Jean Abat dit *le Gourry*, de Cazalrenoux ; le même contre les héritiers de Marie Taillefer, veuve de Pierre Mélet, de Cazalrenoux ; le même contre les héritiers de Géraud Escourrou, de Cazalrenoux ; le même contre les héritiers de Pierre Mélet, de Cazalrenoux ; le même contre Jacques Furé, de La Cassaigne, époux de Marie-Anne Viven, fille et héritière de Jacquette Doudiès ; le même contre les héritiers de feu Labatut dit *Vinagre*, de Fanjeaux ; Thomas Valette, de Fanjeaux, contre François Lanes, métayer à Fontazelles, près Fenouillet (13 août 1789). — Pierre Escaraguel, fils et héritier d'Henri, du hameau de La Capelle, consulat de La Cassaigne, contre Jacques Esquieu, de La Cassaigne ; le même contre Guillaume Escaraguel, de La Capelle ; Catherine Lastrapes contre François Rouger, fils de Jean, métayer à la métairie de Denis ; Pierre Millet, de Fenouillet, contre Jean Mario, dudit lieu ; Jean-Pierre Vignier, de Fanjeaux, contre Paul et Rose Esquieu, père et fille, de La Cassaigne ; Gabriel Lasserre, serviteur du curé de Cazalrenoux, contre François Gout, meunier de La Cassaigne ; Cabanier, prêtre consorciste de Fanjeaux, contre Jean Castel dit *l'Espagnol*, de La Cassaigne ; des Guillots de Labatud, du Villasavary, contre Etienne Vignolles et Jacques Marty dit *Betségure*, de La Cassaigne ; Barthélemy Fau, marchand de Limoux, contre François Fau, de la métairie de Mondésir, consulat de La Bezolle ; Dufrène, négociant de Mirepoix, contre Elise Gensou, épouse de Jean Barrière, métayer à Curiège ; Pierre Cathala, de Laurac-le-Grand, contre Gleize fils, meunier de La Mailhole ; Toulza, notaire du Villasavary, contre Bousquet, métayer de La Cassaigne ; François Bauzil, bourgeois à Fontorbe, tuteur des enfants de son frère Jean-Joseph, négociant de Mirepoix, contre Guiraud Fauré, de La Cassaigne ; Paul Sabatier, de Pexiora, contre les héritiers de Mathieu Lassus, de La Cassaigne ; Géraud Borrel, colporteur du pays d'Auvergne, demeurant à Fanjeaux, contre Roubeau, à la métairie de ce nom, près La Cassaigne (17 septembre 1789). — Pierre Millet, de Fenouillet, contre Jean Mario, brassier dudit lieu ; Barthélemy Fauré, boulanger de La Cassaigne, contre Jean Bonnaves dit *Pélat*, dudit lieu ; Thomas Valette, marchand de Fanjeaux, contre François Sicre, de La Cassaigne ; le même contre Jean Escaraguel, charpentier de La Cassaigne ; le même contre André et Jean Gleizes, père et fils, meuniers à La Mailhole ; Pierre Cathala, de Laurac, contre Gleizes fils, à La Mailhole ; Baptiste Séiane et Pierre Sylvestre dit *Coursel*, de Fanjeaux, fermiers des droits seigneuriaux de Prouille à Fenouillet, contre Barthélemy Cuiller, dudit lieu ; Rigaud, au moulin de Pichevaque, contre Etienne Vignolles, de La Cassaigne ; Jean Rouger, d'Escueillens, contre François Rouger, de Denis, paroisse de Saint-Gaudéric ; Boudouresque, marchand de Mirepoix, contre Béteille cadet et Jeanne Mirc, sa femme, de Tourret, juridiction de La Calvière ; Baptiste Méric, boulanger de Mirepoix, contre Jean Salles, marchand de La Cassaigne (19 novembre 1789). — Falcou, négociant de Castelnaudary, contre Furé, père et fils, de La Cassaigne ; Paul Sabatier, de Pexiora, contre Louis Castel, de La Cassaigne ; Baptiste Mirc, boulanger de Mirepoix, contre Jean Salles, marchand de La Cassaigne ; Pierre-Gaston Dufrène, négociant de Mirepoix, contre Avignon ; Gaillard, syndic des frères prêcheurs de Fanjeaux, contre Arnaud, Paul Rieulès et Guiraud, du Cammas de la Paule ; dame Lastrapes, épouse Poirier, contre Jean et autre Jean Lacomme, de Tourret ; Goutes, procureur de Castelnaudary, contre Jean Jalabert, de La Cassaigne ; Antoine Barascou, négociant de Castelnaudary, contre Guillaume Gairaud, métayer à Saint-Barthélemy, consulat de La Cassaigne ; Rouch, curé de Cazalrenoux, contre Vernies, ménager dudit lieu ; Paul Sabatier, de Pexiora, contre Jean Escaraguel, charpentier de La Cassaigne ; les héritiers de Lassus, de La Cassaigne, contre Jacques Lanes, ménager dudit lieu ; Laverdun cadet, bénéficier de Mirepoix, contre Basthouil, à Pechivert, et contre Brustier, curé de Saint-Amans ; Barascou, négociant de Castelnaudary, contre Sevène, négociant de Toulouse, créancier de Gleizes, de La Mailhole ; Sabatier, de Pexiora, contre Germain Anglade, de La Cassaigne ; Barascou, négociant de Castelnaudary, contre François Vignolles, de La Cassaigne ; les conjoints Rose Gairaud et Jacques Delanis, du Cammas de la Paule, contre Pierre Dourliac, cordonnier dudit lieu ; Bertrand Bosc, aubergiste à Saissac, contre Cous dit *Daudèle*, de Ramondens ; Raymond Rigail, de Pech-Luna, contre Taillefer dit *Vicari*, de Cazalrenoux ; Louis Espérou, fermier des censives de la communauté de La Calvière, contre Jean Andrieu, de Boyers, consulat de Saint-Gaudéric ; Pierre Talabas, de Laurac-le-Grand, contre Jean et Baptiste Escaraguel père et fils, charpentiers de La Cassaigne ; Jean et autre Jean Barrau père et fils, de Fenouillet, contre Paul Carosse, brassier dudit lieu ; Alexandre Ricalens et sa sœur Françoise Ricalens, épouse de Joseph Gairal, de Fanjeaux, contre les héritiers Amat, de La Cassaigne (2 septembre 1790). — Audouy, notaire à Fanjeaux, contre André Miraval, de La Cassaigne ; Macaire Sicre, à Bertaufeuille, contre Paul Boyer, à la Bade, et contre Faure dit *Mélix*, de La Cassaigne ; Destrem, négociant de Fanjeaux, contre la veuve Marty, de Fenouillet ; Jacques Carivenc, bourgeois de La Cassaigne, contre Paul Guiraud, de la Paule, près La Cassaigne ; le même contre Jean Castel, de La Cassaigne ; Pierre Amouroux,

plâtrier de Fanjeaux, contre Faure dit *Mélix*, de La Cassaigne; Lassus, frère et sœur, de La Cassaigne, contre Jacques Lannes, ménager dudit lieu; Macaire Sicre, de Bertaufeuille, contre Géraud Faure, de La Cassaigne; dame Fonters, veuve Rives, de Mirepoix, contre Louis Espérou et Pierre Gastou, ménagers al Clot, terroir de La Calvière; Marthe Pouilhariès, de Chalabre, contre les héritiers de Mathieu Lassus, de La Cassaigne; Pierre Cathala, de Laurac, contre Jean Coste, maçon de La Cassaigne; d'Holier, de Fanjeaux, contre François Furé, brassier de La Cassaigne; Jean Tournier, meunier de Dedieu, contre Pierre Durrou, entrepreneur de travaux publics de Tourret; Sophie Brustier, de Mirepoix, contre Louis et Pierre Esperon, du Clot; Jeanne Cammas, épouse Dejean, de Chalabre, contre Marie Séguier, veuve de Pierre Gastou, de Tourret; Rieux, bourgeois de Belfort, contre Pierre Lasset dit *Gineste*, de La Cassaigne; Marthe Poulhariès, de Chalabre, contre les héritiers de la dame Vignolles, épouse de Germain Anglade, dudit lieu; Sabatier, de Pexiora, contre Vignolles, menuisier de La Cassaigne; Baptiste Serène, de Fanjeaux, contre Jean Teisseire, de Fenouillet; Toulza, notaire du Villasavary, contre François Bousquet, métayer de La Cassaigne; Joseph Cazenave, tailleur d'habits de La Cassaigne, contre Françoise Cazenave, sa sœur, dudit lieu; Falcou, négociant de Castelnaudary, contre Furé père et fils, de La Cassaigne; Claude Vives, négociant de Chalabre, contre Jean-Pierre Durrou, entrepreneur de travaux publics à Tourret (30 octobre 1790).

H. 526. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1728-1768. — Sentences du juge de la temporalité de Prouille. — Condamnation des héritiers de François Reynier à un remboursement d'arrérages à Moureau, de Fanjeaux, sur les produits du bail de la métairie de Rueil, juridiction de La Cassaigne (19 juillet 1728). — Nomination d'experts chargés d'une estimation d'immeubles vendus par Jean Pech, de la métairie des Roujoux, juridiction de Laurac-le-Grand, à Etienne-Claude Fort (2 août 1728). — Autre nomination d'experts pour le partage de la succession de Martin Pech, à Cazalrenoux, entre Paul et Madeleine Rius, frère et sœur, héritiers de Marguerite Lieussou (21 juillet 1728). — Désignation d'un expert et curateur à la requête de Rives et Lieussou contre Olivier Lieussou, marchand de Carcassonne (24 septembre 1729). — Sentence en délaissement de terres et paiement d'arrérages obtenue par François Courtiel et Jeanne Deltour, sa femme, de Laurabuc, contre Scargueil, laboureur au mas de la Capelle (15 octobre 1734). — Sentence en réparation d'injure et diffamation obtenue contre Pierre At, boulanger de Prouille, par André Guilhot, meunier de Fanjeaux (28 octobre 1734). — Condamnation de Géraud Andrieu, de La Cassaigne, et de Soulès, maréchal de Lagarde près Mirepoix, cautionnaire, en délaissement de terres et paiement d'arrérages à Raymond Andrieu, maréchal de La Cassaigne (14 décembre 1734). — Confiscation et vente aux enchères publiques au profit du couvent de Prouille de huit chèvres, trouvées en délit dans le bois de Ramondens (5 octobre 1735). — Sentence en annulation de saisie des biens dotaux de Jeanne Faure, obtenue par le mari Jean Faure dit *Mélix*, de La Cassaigne, contre Mathieu Andrieu (29 décembre 1735). — Sentence en liquidation d'administration et régie de la grange de Piquemoure, obtenue contre Antoine Peyrotte par son coassocié Jean Méran, receveur des péages au port de Foucaud sur le canal du Midi (15 mai 1736). — Condamnation de Jean et Pierre Bonnaves, de La Cassaigne, en délaissement d'une pièce de terre à Réal Gombert, près La Cassaigne, à Raymond Andrieu, maréchal à Besplas (12 août 1736). — Condamnation de Jacques Viven, de La Cassaigne, à trente livres de dommages, pour injures et voies de fait sur la personne de Jeanne Gairaud (6 septembre 1740). — Sentence portant attribution à Jean Plait, de Fenouillet, pour l'année 1746, de la moitié des récoltes par lui ensemencées à la grange de Fontazelles (23 juin 1746). — Mémoire pour noble Gaspard de Villeneuve, baron de la Crouzille et de Saint-Sernin, contre les consuls et communauté de Generville, en opposition de paiement des taxes foncières (24 juillet 1748). — Condamnation de Jean Marie dit *Rascanié*, de la métairie de La Lèze, consulat de Generville, en paiement d'une somme de 133 livres 6 sols 8 deniers à Françoise et Jean Castaing, sauf son droit de recours contre Jean-Baptiste Maugis, marchand de Fanjeaux, cautionnaire (31 juillet 1748). — Condamnation de Paul Rougé, maçon de Fenouillet, à 10 livres de dommages et intérêts envers Pierre Marie, dudit lieu (20 novembre 1748). — Ordonnance d'enquête au profit de Pierre Millhau, fermier du domaine de Fanjeaux, contre Vignolles, Pierre Bonnaves et Antoine Castel, fermiers de la fourniture de bois pour le four de Fanjeaux (13 février 1750). — Ordonnance prescrivant la production des pièces dans l'instance engagée par Simon Salles, voiturier de La Cassaigne, en annulation d'une saisie pratiquée par Antoine Jammes, cordonnier de Castelnaudary (29 août 1750). — Sentence définitive vidant l'interlocutoire du 24 juillet 1748 et condamnant les consuls et communauté de Generville à restituer au sieur Gaspard de Villeneuve un surcroît non exigible de taille et d'impositions communes (4 janvier 1751). — Ordonnance, sur requête de François Mimart, de La Cassaigne, portant division en quatre parts

de la succession de Jean Escaraguel et de Jean Faure, dudit lieu (26 août 1751). — Sentence pour les consuls et communauté de Fenouillet contre Jacques Rouger, opposant aux opérations de cotisation parcellaire pratiquées sur les biens de Jacques Pradier, de la métairie de Tardil (26 août 1751). — Sentence portant maintenue de la veuve de Jacques Gleizes, de Laurabuc, en possession et jouissance des biens provenant de la succession maternelle (9 septembre 1751). — Condamnation de François Fabre, tuilier à Piquemoure, à un double paiement de 220 livres, plus les intérêts, envers Philippe et Jean Courtieu frères, de la Borde-Neuve, juridiction de Belpech (20 février 1754). — Autre condamnation à un paiement de 200 livres contre Paul Mazet, de La Cassaigne, pour Germain Cambos, de Brézilhac (5 mars 1755). — Autre condamnation à un paiement de 1142 livres contre Olivier Lieussou, bourgeois de Cazalrenoux, au profit de Philippe Rieux, de la métairie de Belfort, héritier de Morlhon, curé de Pieusse (6 juin 1755). — Ordonnance de saisie et vente judiciaire rendue à la requête de Jean-Pierre Poulharès, ancien curé de Castans, habitant de Chalabre, contre Germain et Louis Fabre, de La Cassaigne (6 juin 1755). — Sentence sur requête de Carivenc, curé de Malegoude, prescrivant le partage en quatre portions égales des biens successoraux de Raymonde Saint-Félix, sauf les droits des tiers (26 juin 1755). — Condamnation en dommages de Gilles Sicre père, de La Cassaigne, pour injures et diffamation de Louise Lapasset, veuve de Barthélemy Carivenc (4 décembre 1755). — Adjudication judiciaire à Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, des biens saisis par lui sur la succession de Germain et Louis Faure, frères (21 janvier 1756). — Sentence portant condamnation contre Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne, en paiement d'arrérages de pension au profit de Catherine Cèbe, veuve Cabanier, de Fanjeaux (15 décembre 1757). — Sentence condamnant le sieur Calouin de Tréville à déguerpir le champ dit de *la Pointe* au profit d'Olivier Lieussou (2 juin 1758). — Sentence de relaxe en faveur de Marie Carivenc et de condamnation contre Louis Faure à 25 livres de dommages au profit de Jacquette Carivenc, à titre de réparation civile (18 janvier 1759). — Sentence ordonnant à Jacques Salles, de La Cassaigne, de payer à Paul Cros la somme de 550 livres à titre de constitution dotale de Claire Salles, sa femme (4 août 1760). — Sentence en paiement d'une caution de garantie rendue contre Raymond Alazet et Claire Alga, à la requête de Joseph Dourliac, créancier substitué des époux Léon Mercier et Jeanne Alga, de Pexiora (30 août 1760). — Sentence portant cassation de testament de Laurent Marsal, de Fenouillet, et attribution des biens du défunt à François Barrau, de Saint-Julien (30 août 1760). — Sentence portant condamnation de Jean Borrel-Dat, de Castelnaudary, à un remboursement de dette envers Jean Gouttes, fermier du domaine d'Arbonens, et Joseph-Alexandre de Pradines (29 avril 1762). — Sentence en remboursement de créance contre Gandéric Lacoume au profit des frères Denat, de Mirepoix, et des conjoints Bertrand Niveduab et Marguerite David (28 mars 1765). — Sentence ordonnant le partage par expert des biens de Germaine Pech, au profit des consorts Rives, d'une part, et d'Olivier Lieussou, d'autre part (22 décembre 1766). — Ordonnance prescrivant, à la requête de Gilles Sicre, collecteur de La Cassaigne, la vente judiciaire des biens saisis sur Simon Salles, dudit lieu (18 août 1768). — Sentence portant condamnation des héritiers de Pierre Doumenc, de Saissac, et des héritiers de Bernard Estribaut, marchand de Carcassonne, à payer solidairement aux héritiers de Jean Maugis, adjudicataire du quart en réserve de la forêt de Ramondens, la somme totale de 43.835 livres pour prix de ventes de bois (19 août 1768).

H. 527. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1747-1778. — Ordonnance de contrainte rendue contre Simon Salles, voiturier de La Cassaigne, pour souscrire une nouvelle reconnaissance à Balthazar Goussens (*sic*) de Fontaines, seigneur de Montoulivet, et héritier de noble Grégoire de Calouin, pour une pièce de terre au lieu dit *Villestoupe*, dans la juridiction de La Cassaigne (13 février 1747). — Condamnation de Louise Lapasset, veuve de Barthélemy Carivenc, à un paiemant de 200 livres envers les conjoints Simon Sicre et Jeanne-Marie Carivenc, de La Cassaigne (9 septembre 1751). — Sentence admettant François Barrau, de Saint-Julien-de-Briola, à prouver son lien de cousinage avec Laurent Marsal décédé *ab intestat* (1er juillet 1758). — Condamnation à 25 livres de dommages de Mathieu Andrieu, de La Cassaigne, sur requête de Jean Bonnaves, voiturier dudit lieu (5 avril 1759). — Ordonnance prescrivant l'enquête demandée par Françoise Pélissié, veuve de Jean Bariel, de Laurac-le-Grand, pour établir la non exécution du contrat alimentaire souscrit au profit de sa mère par Antoine Rieulés, tisseur de La Cassaigne (5 août 1759). — Sentence portant cassation de vente et condamnation de Simon Salles, de La Cassaigne, à un paiement de 580 livres envers Bernard Fauré, curé d'Orsans (27 janvier 1763). — Condamnation de Jacques Lannes à délivrer à Antoine Salles, agissant au nom de Jeanne Lannes, sa mère, de La Cassaigne, la part d'héritage lui revenant du chef de son aïeul Antoine Lannes (28 juin 1771). — Condamnation de Bernard Serène, brassier de Fanjeaux, à déguerpir au profit d'Antoinette Bournac, femme de Jacques

Cathala, une vigne à lui vendue par feue Catherine Cassignol, mère de ladite Bournac (5 septembre 1771). — Ordonnance portant commission de vérification par experts de l'allivrement des biens de Paul Rives, marchand de Mirepoix, à La Calvière (7 mars 1773). — Ordonnance portant commission d'estimation par experts de la métairie du Gat, dans l'instance pendante entre Jean Cabanier, négociant de Fanjeaux, et Bertrand Audouy, habitant de Prouille (15 avril 1773). — Ordonnance portant admission de la demoiselle Seranne, veuve et héritière de Philippe Lastrapes, de Fanjeaux, à procéder à l'inventaire contradictoire du cheptel des métairies de Rau et des Arrendiès (9 septembre 1773). — Ordonnance portant annulation de la précédente et condamnant le fermier André Pleit aux dépens de l'instance (10 décembre 1773). — Condamnation d'Etienne Duvila, fermier de la métairie de la Confrérie, à déguerpir au profit de Marie Catala, femme de Jacques Labatut, une vigne sise à *Rechonis*, dans le consulat du Mortier (1er avril 1774). — Sentence portant annulation de la vente de la métairie du Gat avec injonction à Jean Cabanier, de Fanjeaux, de déguerpir la partie de la métairie qu'il occupe, à charge pour Bertrand Audouy d'indemniser ledit Cabanier (9 septembre 1774). — Ordonnance d'enquête sur le droit de dépaissance et d'abreuvoir du bétail de la métairie du Mouilla dans les terres de la métairie de Foun-del-Buc (17 juillet 1777). — Condamnation de Jean Virolizier en remboursement d'une somme de 77 livres 17 sols 6 deniers à Etienne Cabanier, négociant de Fanjeaux (26 mars 1778). — Condamnation de Jean Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, en paiement de 100 livres de pension alimentaire à Pétronille Gleyzes, veuve de Gilles Sicre, sa mère (8 avril 1778). — Ordonnance portant admission de François Furé et Jacquette Doudiès, veuve de Jacques Viven, à faire la preuve d'un paiement d'obligation à Paul Balinguier, négociant de La Garde (24 septembre 1778). — Ordonnance prescrivant l'estimation par experts des biens de la succession de Jean Pleit, de Fenouillet (26 septembre 1778).

H. 528. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1779-1790. — Condamnation de Jean Rieux, maréchal-ferrant de Fanjeaux, à un remboursement de fermages envers Jeanne Fau, veuve d'André Pleit, fermière de la grange de Fontazelles (20 mai 1779). — Condamnation de Jacquette et Elisabeth Salles, à payer aux héritiers de Jean-Paul Guilhem le montant d'un billet souscrit par Simon Salles le 10 août 1748 (20 septembre 1779). — Condamnation de Louis et Barthélemy Fauré, père et fils, à 25 livres de dommages au profit de Jean Escarguel, de La Cassaigne, pour sévices et voies de fait (9 novembre 1779). — Ordonnance prescrivant l'estimation par experts des droits respectifs de Jean Sicre, arpenteur, et de Jean Bonnaves dit *Barrau*, tous de La Cassaigne, sur une *hyère* au ténement *del Sauzel* (18 novembre 1779). — Condamnation de Jean Sicre, arpenteur de La Cassaigne, à déguerpir au profit de Jean Jalabert, dudit lieu, la moitié d'une pièce de terre sise *al Pont Peralbo*, dans le taillable de La Cassaigne (9 mars 1780). — Sentence prescrivant une enquête contradictoire sur les droits respectifs de Jacques Pech, Louis et François Ruil sur une pièce de terre contiguë à l'église de La Cassaigne (21 février 1781). — Condamnation de Guillaume Cournac, Joseph Guiraud dit *Courtal*, charbonniers, François et Barthélemy Pujol, métayers, tous d'Arfons, à une amende de 30 livres envers le monastère de Prouille pour délit forestier commis dans la forêt de Ramondens (21 février 1781). — Sentence portant admission de Pierre et Jean Lacoume, brassiers du hameau de Tourret, à faire la preuve d'un droit d'occupation trentenaire sur une pièce de terre située au terme de *la Barthe*, près dudit hameau (21 février 1781). — Condamnation de Jacques Lanes, de La Cassaigne, à rembourser à Guillaume Gairaud, ménager, un solde de créance s'élevant à 13 sols 6 deniers (9 août 1781). — Admission de Pierre Doudiès, maçon de La Cassaigne, à faire administrer la preuve des entreprises faites par Gilles Frontil et Dourliac, oncle et neveu, sur le fossé dit *Rec mayral* (1er mars 1783). — Condamnation de Pierre Pleit, habitant du Mazet, à couvrir les trois quarts de la caution par lui souscrite en faveur de Jeanne Fau, veuve d'André Pleit, de Fenouillet, le dernier quart restant à la charge de ladite dame (5 mars 1783). — Sentence portant liquidation entre ayant-droits des biens provenant de la succession des conjoints Jean Bonnaves dit *Carrière* et Catherine Vignolles (5 mars 1783). — Condamnation des consuls et conseillers politiques de La Cassaigne à un remboursement d'avances faites par Jean Sicre, arpenteur-géomètre dudit lieu (20 mars 1783). — Ordonnance de liquidation de dépens d'instance rendue contre Jean Castel fils, collecteur de La Cassaigne, à la requête de Jean Sicre, arpenteur dudit lieu (21 mars 1783). — Condamnation de Jean Sicre, arpenteur de La Cassaigne, à une réparation publique envers Gouzens de Fontaines, coseigneur dudit lieu, pour cause d'injures et de diffamation (6 juin 1783). — Sentence confirmative d'une ordonnance du 27 février précédent, portant condamnation contre Pierre Pleit à un remboursement de dépens exposés par Jean Ricalens, négociant de Fenouillet, et par Jeanne Fau, veuve Pleit (18 décembre 1783). — Sentence prescrivant l'étude par experts d'un avant-projet de recreusement du *Req mairal*

de las Masquières vieilles, juridiction de La Cassaigne (18 décembre 1783). — Liquidation des dépens dus par Paul Dourliac et Jacques Falcou, héritiers de Jean Lacroix, de La Cassaigne, au sieur Carivenc (16 octobre 1786). — Sentence portant relaxe de l'assignation donnée à Jacques Bonnaves, de La Cassaigne, par les conjoints Antoine Furé et Gabrielle Bonnaves (8 juillet 1787). — Sentence accordant une provision alimentaire de 50 livres à André Mario, cordonnier à Ribouisse, sur les biens saisis par l'évêque de Mirepoix de Guiraud Mario, son frère, et dépendant de la succession de Pierre Mario, leur père commun (4 août 1787). — Autre sentence se référant à la même affaire et accordant également des fonds de provision à Paul de Saint-Amans, de Pech-Luna (4 août 1787). — Condamnation de Jean-Raymond Dubois et Catherine Chambert, veuve de Jacques Virolizier, à un remboursement de créance envers Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, pour frais d'achat de marchandises (24 juillet 1788). — Sentence confirmant contre Gleyzes fils, meunier de La Mailhole, l'ordonnance du 8 novembre 1787 rendue au profit de Pierre Cathala (26 mai 1790).

H. 529. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1729-1732. — Enquête contradictoire par devant le juge de la temporalité pour Jean et Louis Esquieu, père et fils, de La Cassaigne, contre André Salles, dudit lieu, inculpé d'injures verbales (26 avril 1729). — Enquête pour Etienne Moreau, fils de Pierre, maître apothicaire de Fanjeaux, contre Louis Reynier et Raymonde Vivens, pour coups et blessures; certificat d'Arnaud Huc, maître chirurgien de Fanjeaux (31 octobre 1730). — Autre affaire de coups et blessures instruite sur la plainte de Raymond Andrieu, maître maréchal de La Cassaigne, contre Jean Fauré dit *La Mounèque ;* certificat du chirurgien Arnaud Huc (18 avril 1731). — Affaire de menaces et injures instruite sur la plainte de Jean Fauré dit *Monèque* contre Raymond Andrieu (21 avril 1731). — Affaire de coups et blessures instruite sur la plainte de Jean Escaraguel, du hameau de La Capelle, contre Bernard Escaraguel et les père et mère du plaignant; certificat du chirurgien Arnaud Huc (30 septembre 1731). — Poursuites du procureur de la temporalité contre Mainard fils et Carmantran fils, du Mazet, pour délit de chasse sur les terres du monastère (8 mars 1732). — Prestation de serment de Guillaume Escande, d'Orsans, et de Pierre Labadie, de Nay-en-Béarn, le premier garde à Ramondens, le second à Piquemoure (12 décembre 1731). — Information contre Abadie, garde des bois de Piquemoure et Fonloubane, inculpé de prévarication et abus de pouvoir (8 février 1732). — Information pour le même objet contre Layton, domestique du monastère (7 février 1732). — Interrogatoire de Pierre, Jean et Jacques Milhau, oncle et neveux, de Cazalrenoux, inculpés de coups et blessures sur la personne de Marc Cambon, de La Cassaigne, et conclusions du procureur juridictionnel (30 avril 1732). — Procès-verbal de constat relatif à des dégradations faites au bois de la Bezole (25 avril 1732). — Autre procès-verbal pour des dégradations constatées au bois de Balségure, dans le consulat de Villefranche-de-Lauragais (1er mai 1732). — Procès-verbal du garde de la forêt de Ramondens contre Michel Bastié et son fils aîné, de la métairie d'Espérou, consulat de Saint-Denis, inculpés de délit de chasse ; interrogatoire et ajournement des délinquants (20 mai 1732). — Procès-verbal de récolement du quartier des Bouissonnades Hautes et Basses, dans la forêt de Ramondens, avec les pièces de l'inculpation à la charge de Barthélemy Aribaut, de Saissac, et Louis Gout, de Fontiers-Cabardés, pour enlèvement de bois (29 et 30 mai 1732). — Poursuites contre Guillaume Escande, garde de Ramondens, et Gaillardou, de la papeterie de Cals, inculpés d'enlèvement de bois (10 juin 1732). — Poursuites pour une inculpation du même ordre contre Bertrand Robert, Jacques Madaule, Jean Amiel et Antoine Ouradou, bûcherons d'Arfons (11 juin 1732); — contre Guillaume Brac et Etienne Sompairac, d'Arfons (14 juin 1732); — contre Azéma, de Saint-Denis (14 juin 1732) ; — contre Maravail, marchand de Saissac, et Saisset, marchand d'Alzonne (26 mars-2 octobre 1732); — contre Antoine Béteille, laboureur à la métairie de La Rouge, terroir de Saissac, et contre le nommé Gamine, d'Alzonne (30 août 1732).

H. 530. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1733-1736. — Inculpation pour enlèvement de bois dans la forêt de Ramondens contre Antoine Verdié, de Saissac (2 septembre 1733). — Prestations de serment de François Deumié, de Fendeille, nommé garde d'Agassens et Genevrière (17 octobre 1733); — de Germain Espieute, successeur dudit Deumié (1er février 1734). — Assignation en partage d'héritage au nom des conjoints Germa Andrieu et Marie Dorliac, contre Germa et Françoise Dorliac, frère et sœur, tous de La Cassaigne (1er mars 1734). — Procédures contre Jean Escargueil dit *Torolore*, inculpé de vol de grains et autres effets dans le moulin de la Mailhole (27 mars 1734). — Pièces d'un procès instruit à la requête de Pierre At, boulanger à Prouille, contre André Guilhot, meunier de Fanjeaux (15 janvier-24 septembre 1734). — Prestation de serment de François Berthomieu, du hameau des Peyrounels, juridiction de Dourgnes, nommé garde de la forêt de Ramondens (22 mai 1734). — Mise sous scellés

des biens de la succession de Claude Fort, de la métairie du Cammas du Castel, juridiction de Cazalrenoux, à la requête des conjoints Jean Lanes et Elisabeth Bouniol, du Villasavary (18 août 1734). — Enquête de moralité sur Germain Falcou, de Mireval, nommé garde de la terre de Generville (18 août 1734). — Autre enquête de moralité sur Simon Bonnéry, de Laurabuc, nommé garde de la terre de Genevrière (30 août 1734). — Poursuites contre plusieurs habitants de La Cassaigne, inculpés d'usurpation sur le terrain de Brugnes appartenant au monastère de Prouille (12 janvier 1735). — Enquête de moralité et prestation de serment de Jean Naudinat, de Castelnaudary, nommé garde de la forêt de Ramondens (18 février 1735). — Autre prestation de serment par Jean Guilhem, du Villasavary, nommé garde des terres de Prouille (19 février 1735). — Enquête de moralité et prestation de serment de Paul Escudié, de Villeneuve-la-Comptal, nommé garde des terres d'Agassens et Genevrière (1er septembre 1735). — Saisie pour délit de dépaissance dans la forêt de Ramondens d'un lot de bêtes à cornes appartenant à Borrel, de la métairie de Ganès, juridiction de Saissac (4 septembre 1735). — Procès-verbal pour délit de dépaissance dressé contre Bonhomme, hôte du logis de La Prade (9 octobre 1735). — Poursuites pour délit de pêche contre Arnaud et Louis Séguier frères, de Fontiers-Cabardés (1er juillet 1736). — Procès-verbal des perquisitions exercées chez divers habitants du hameau des Marquiès, de Cazalrenoux et de La Cassaigne, accusés d'enlèvement de bois dans la forêt de Piquemoure (9-28 octobre 1736). — Poursuites contre Pierre Boyé, de Fenouillet, inculpé d'injures et de menaces sur la plainte de la femme et la fille de Jacques Tisseire, maréchal dudit lieu (28 novembre 1736). — Instruction d'une plainte reconventionnelle de Pierre Boyer contre ses accusatrices et contre Jean Teisseire pour menaces de mort (1er-17 décembre 1736).

H. 531. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1737-1740. — Poursuites contre les femmes de Benet fils et de Louis Esquieu dit *Violon*, de La Cassaigne, inculpées d'enlèvement de bois à la Bouissonade, consulat du Mortier, au préjudice de Pierre Boutet, de Bram, et consorts (31 mai-8 juin 1737). — Poursuites contre Etienne Rey, inculpé de vol de fourrages et de coups et blessures sur la personne de Gilles Milhau, de Cazalrenoux (21 mai-19 juin 1737); — contre Gilles Milhau, de Cazalrenoux, inculpé d'injures à l'adresse d'Etienne Rey, dudit lieu (8 juin 1737). — Procédure en défense dudit Estève Rey contre Gilles Milhau (3 juin-25 juin 1737). — Procédures contre Marie et Jeanne Escourrou, mère et fille, inculpées de déprédations dans le jardin d'Etienne Laporte, bourgeois de Fanjeaux (19 juillet 1737). — Procédures pour Estève Rey, fils de Guillaume, contre Gilles et Jean Milhau, père et fils, tous de Cazalrenoux (3 juin-24 juillet 1737). — Procédures contre Chazottes, clavetier de Saissac, inculpé de vol de bois dans la forêt de Ramondens, au préjudice de Barthélemy Cayra et de Jacques Béteille (17 novembre 1737). — Prestation de serment de Pierre Milhau, de Fanjeaux, nommé garde des forêts de Miramont et Piquemoure (23 avril 1738). — Prestation de serment de Joseph Marty, de Fanjeaux, nommé garde du bois de Meu [1] (5 juin 1738).

Procédures contre Mathieu et Philippe Andrieu, frères, de La Cassaigne, inculpés de coups et blessures sur les conjoints Jacques Coste, chirurgien, et Louise Lombard, de La Cassaigne (11 juin 1738). — Prestation de serment par Boyé fils, de la métairie de Druille, juridiction de Castelnaudary, nommé garde forestier (17 juin 1738). — Procédures contre Jean Andrieu, laboureur à la métairie del Cuin, inculpé de coups et blessures sur la personne de Joseph Flandry, laboureur au même masage, paroisse de Saint-Gaudéric (6 août 1738). — Procédures contre plusieurs femmes de Saissac accusées de vol de bois dans la forêt de Ramondens, au préjudice de Pierre Doumenc, adjudicataire des coupes (2 septembre 1738). — Prestation de serment d'Arnaud Escande, nommé garde des terres du Cayrol et Bordeneuve (6 janvier 1739). — Prestation de serment de Jean Bonnet fils, marchand du Villasavary, nommé procureur juridictionnel de la temporalité du monastère (2 mars 1739). — Procédures contre Vignoles dit *Algua*, inculpé de vol dans l'église de La Cassaigne (11 juin 1739); — contre Antoine Pujol, de Saint-Denis, également inculpé de vol dans le triage forestier des Hizoules, voisin du bois de Saissac (16 juin 1739); — contre Simon Salles, de La Cassaigne, accusé d'avoir menacé Jean Audouy, de Fanjeaux (19 novembre 1739); — contre Antoine et Martin Rabau, frères, et contre Guillaume et Arnaud Maronne, inculpés de coups et blessures sur la personne de Hugues Gleizes, valet à la métairie d'Hautpoul (25 janvier 1740); — contre Jean Vignoles dit *Couquareilhat*, Castel dit *Espaniol*, Pierre et Louis Esquieu de La Cassaigne, inculpés de coups et blessures sur deux compatriotes, Pierre Lanes et Jean Bonnaves dit *Mongé* (11 février 1740). — Prestation de serment des consuls nouvellement élus de La Cassaigne (28 juin 1740). — Procédures contre Jacques Viven, de La Cassaigne, inculpé de coups et blessures sur la personne de Jeanne Gairaud, dudit lieu (5 septembre 1740).

(1) *Alias* Pech-de-Mu, commune de Fenouillet.

H. 532. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1741-1744. — Procédures contre Jean Marty dit *Amans*, fils de Marty Amans, métayer à la métairie de Gaillardet, consulat d'Arfons, inculpé d'incendie volontaire dans la forêt de Ramondens (24 août 1741) ; — contre Raimond et Pierre, fils de Gaspard, métayer à la Grangette, consulat de Besplas, inculpés de délit de dépaissance dans un champ ensemencé en millet (31 août 1741) ; — contre Géraud Lacroix, tailleur de La Cassaigne, en remboursement de dette envers Paule Andouy (31 août 1741) ; — contre Marie Calvairac, femme de Jean Vignolles, de La Cassaigne, inculpée conjointement avec son mari et son fils, de coups et blessures sur la personne de Philippe (*sic*) Vignolles, épouse d'Antoine Cazanave, dudit lieu (11 novembre 1741). — Prestation de serment de Jean Cuxac, nommé garde de Fontazelles (26 mars 1742). — Procédures contre Domenc, Bonhomme et Estribaut, ce dernier marchand du faubourg de Carcassonne, inculpés d'incendie volontaire dans le quart en réserve de la forêt de Ramondens (11 avril 1742) ; — contre les héritiers de Jean Fort, résidant à la métairie d'Arbonens, en remboursement de dette envers Jean de Cabannes, ancien capitaine d'infanterie, de Pexiora (7 mai 1743) ; — contre Gilles et Simon Sicre, père et fils, inculpés d'injures et de coups et blessures sur la personne de Jean Escarguel, ménager de La Cassaigne (27 août 1743). — Prestation de serment des consuls nouvellement élus de Cazalrenoux (27 août 1743). — Procédures contre Françoise Faure, femme de Jean Escarguel, inculpée d'insultes et de coups et blessures sur la personne de Simon Sicre, tous de La Cassaigne (27 août 1743). — Prestation de serment de Guillaume Nouvel, de Mazerolètes, nommé baile de Cazalrenoux (7 janvier 1744) ; — de François Poulaille, de Mourvilles-Hautes, nommé garde domanial et forestier de Valségure (29 janvier 1744) ; — de Antoine Bonnes, de Fanjeaux, nommé baile de La Calvière (5 mai 1744) ; — de Pierre Molinier, de Fontiers-Cabardès, nommé garde des coupes des sieurs Estribaut et Domenc dans la forêt de Ramondens (14 octobre 1744).

H. 533. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1745-1749. — Procédures contre Paul Esquieu, de Fenouillet, inculpé de dégradations à une haie au préjudice de Pierre Pons, métayer à La Courtète (25 février 1745) ; — contre les conjoints Jean Pleit et Madeleine Huc, fermiers de la grange de Fontazelles, inculpés d'injures verbales contre Pierre Marie, de Fenouillet (27 juillet 1745) ; — contre Jean Andrillon, inculpé de vol de *millasse* dans le champ de Pierre Huc, de Villelongue (15 septembre 1745). — Prestations de serment de Pierre Béziat, d'Orsans, nommé garde du domaine du Mazet (17 septembre 1745) ; — de Jean Rieux, de Fanjeaux, nommé garde des domaines de la Bourdette et Mazerolètes (30 octobre 1745). — Mainlevée de la saisie pratiquée sur des coupes de bois appartenant à Estribaut, Doumenc et la veuve Maugis, adjudicataires, avec la prestation de serment de Guillaume Gasc, négociant de Saissac, chargé de la vente desdites coupes (17 avril 1748). — Procédures contre Etienne Esquieu, Jean Bertrand, Pierre Cassaing et François Marie, de Fenouillet, inculpés du délit de coupe de bois dans la forêt de Meu (25 mai 1748) ; — contre Antoine Gibel, de Cazalrenoux, inculpé du délit de dépaissance et de coupe d'herbages sur les terres de Jérôme Lombard, de Fanjeaux, fermier du domaine de Piquemoure (11 juillet 1748) ; — contre Pierre et Paul Rouger, Pierre Jean dit *Caudra*, inculpés du délit d'injures sur la plainte de Paul Guichemans, curé de Fenouillet (17 septembre-19 novembre 1748) ; — contre Paul Rougé, de Fenouillet, à la requête de Pierre Marie, son voisin, pour dommages causés à la propriété du plaignant (10 octobre 1748). — Procédure en relaxe de l'inculpé Paul Rougé (20 novembre 1748). — Poursuites contre inconnu pour crime de coups et blessures graves sur la personne de Ladouceur, maçon du monastère de Prouille (9 janvier 1749). — Exploit d'assignation signifié à Jean Viguier, de Laurabuc, à la requête de Louis Amat, de La Cassaigne (21 février 1749).

H. 534. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1750-1755. — Prestations de serment de Jean Falcou, nommé garde du domaine de Piquemoure (23 janvier 1750) ; — de Raymond Lajugne, de Montréal, nommé garde de Meu et Fontazelles (26 janvier 1750). — Procédures contre les conjoints Jean Bonnaves et Catherine Vignoles et contre Rose Faure, mère de ladite Vignoles, de La Cassaigne, inculpés d'injures verbales envers François Cabanier, curé dudit lieu (20 août 1750). — Assignation de Guillaume Fort, de Cazalrenoux, en remboursement de dette, à la requête d'Olivier Lieussou, dudit lieu (30 août 1750). — Procédures contre Pierre Fabet et Arnaud Fraissé, de Villepinte, inculpés d'un vol d'herbages dans les prés de Sauzens au préjudice des fermiers Guillaume Frontil et Grégoire Ilolier, de Fanjeaux (16 juillet 1751) ; — contre François Cassignol et consorts surpris en flagrant délit de vol de blé dans un champ du domaine de Piquemoure (26 juillet 1751) ; — contre Dominique Boyer, forgeron, inculpé de sévices et violences sur la personne de son frère Pierre Boyer, charpentier, tous deux de Fenouillet (9 septembre 1751) ; — contre le fils Courtesole,

berger à la métairie Moula, Pierre Escudié dit *Pourgobinade*, Pierre Escande dit *Titala* et Germain Embry, inculpés d'un délit de dépaissance sur les terres de Sauzens et de violences sur le berger dudit domaine (6 janvier 1752); — contre Louis Andrieu, tailleur d'habits de La Cassaigne, inculpé d'injures verbales sur la plainte de Catherine Alère, veuve de François Gout, et les conjoints Jean Gout et Catherine Vignolles (18 juillet 1752); — contre Barthélemy Alibert, de Villepinte, inculpé de coups et blessures sur la personne de François Auriac, du domaine de Sauzens (13 septembre 1752); — contre Jean Bonnaves dit *Furet*, inculpé de coups et blessures sur la personne d'Angélique Castel, femme de Barthélemy Roubaud, de La Cassaigne (17 septembre 1752). — Assignation en remboursement de dette signifiée à Pierre Milhau, de Fanjeaux, à la requête d'Antoine Bauzit, notaire royal de Castelnaudary (11 novembre 1752). — Procédures contre Pierre Bonnaves, charpentier de La Cassaigne, inculpé de vol de blé au préjudice de Louis Faure, voiturier dudit lieu (22 février 1753); — contre Olivier Lieussou, consul de Cazalrenoux, inculpé d'injures verbales à l'adresse de Jean Cassignol, son administré (12 juillet 1752); — contre Bernard Gavalda, du masage de Rouquet, paroisse de Saint-Jullia, et Pierre Nadal fils, de Cazalrenoux, inculpés de violation de propriété et de vol de foin (30 août 1753); — contre François Lieussou, fils d'Olivier, de Cazalrenoux, inculpé de délit de chasse dans les terres du monastère (6 mars 1754). — Prestation de serment de Gilles Guy, de La Cassaigne, nommé garde des terres de La Cassaigne et du Mortier (8 mars 1754). — Procédures contre André Sicre, inculpé d'injures verbales envers Simon Sicre, tous deux de La Cassaigne (6 juin 1755); — contre ledit Simon Sicre, pour un vol de foin dans un champ appartenant à André Sicre, son oncle (6 juin 1755); — contre Françoise Marty, femme d'Etienne Barthe, meunier de Villefranche-de-Lauragais, poursuivie pour enlèvement de gerbes au préjudice de Philippe Marty demeurant à la grange de Valsègure (7 août 1755); — contre Gilles Sicre, sa femme et sa fille, tous de La Cassaigne, inculpés d'injures et outrages envers Louise Lapasset, dudit lieu (20 septembre 1755); — contre Paul Esquieu, Antoine Ancely, François et Antoine Furé, frères, de La Cassaigne, inculpés de vol de bois et de coups et blessures sur la personne de Mathieu Lassus, garde du domaine de Piquemoure (26 septembre 1755); — contre Antoine Salles dit *Barrot*, Jean Bonnaves, de La Cassaigoe, inculpés de sévices et injures sur la plainte de Antoine Bareil, de Laurac-le-Grand (26 septembre-24 octobre 1755); — contre Louise Lapasset, veuve Carivene, et autres inculpés, poursuivis pour violation de propriété et sévices sur la personne de Gilles et Marie Sicre, père et fils, tous de La Cassaigne (27 septembre 1755); — contre Antoine Bareil, de Laurac-le-Grand, accusé d'injures et diffamation par Antoine Salles, Lacroix, Vignoles et consorts, de La Cassaigne (24 octobre 1755). — Prestation de serment de François Chavard, de Mireval, nommé garde du domaine de Genevrière (10 décembre 1755).

H. 535. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1756-1758. — Minute de la commission de garde-terre de la seigneurie d'Agassens souscrite par la prieure Françoise Dupac de Bellegarde en faveur d'Henry Colomiès (25 janvier 1756). — Procédures contre Bernard Carivene, de La Cassaigne, inculpé de menaces à l'adresse de Pierre Sicre, dudit lieu (23 septembre 1756). — Commission de garde domanial de Piquemoure souscrite par la prieure Jeanne de Montesquiou d'Artaignan en faveur de Mathieu Lassus, originaire de Serro en Bigorre, diocèse de Tarbes, et scellée de ses armes; prestation de serment du nouveau titulaire (25-31 octobre 1756). — Enquête pour un recouvrement de créance poursuivi par la veuve de Pierre Cabanier contre Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne (24 mars 1757). — Procédures pour le règlement de la succession de feu Louis Bonnaves au profit des ayant-droit les conjoints Pierre Faure et Marie Bonnaves, de La Cassaigne (5 août 1757). — Procédures contre Jean Bonnaves, voiturier, inculpé de vol d'effets au préjudice de Mathieu Andrieu, de La Cassaigne (9 novembre 1857-30 juin 1758); — contre Joseph Dourliac, de La Cassaigne, en déguerpissement d'une pièce de terre revendiquée par les conjoints Léon Mercier et Claire Alga, dudit lieu (5 janvier 1758-26 janvier 1759); — contre Louis Fauré, voiturier à La Cassaigne, inculpé d'un vol de toile au préjudice de Jacques Fontvieille vieux, maître tisserand du Villasavary (13 janvier 1758). — Procès-verbal de réception des consuls nouvellement élus de La Cassaigne (13 janvier 1758). — Enregistrement des commissions de Jean Sabathe, de Sauzens, nommé garde chasse du domaine de Sauzens et de Géraud Fort, nommé garde des domaines de Piquemoure et de Fontazelles (18 janvier 1768). — Enquête de notoriété sur la date du décès à Prouille de Françoise Valette (30 juin 1758). — Procédures contre Olivier Lieussou, de Cazalrenoux, poursuivi pour injures et diffamation à la mémoire de feu Puech, curé de Cazalrenoux (24 juillet 1758); — contre Louis Faure dit *Marchan*, de La Cassaigne, poursuivi pour injures verbales à la requête de Jacquette Carivene, dudit lieu (31 juillet 1758). — Procédures en réplique de l'inculpé Louis Faure (2 août 1758). — Procédures contre les conjoints Raymond Alazet et Claire Alga, de La Cassaigne, en déguerpissement d'une pièce de

terre située dans le consulat de La Cassaigne au lieu dit *Las Masquières* (21 août 1758) ; — contre Jean Bonnaves dit *Furet*, de La Cassaigne, inculpé de vol de gerbes au préjudice de Mathieu Andrieu, dudit lieu (31 août 1758).

H. 536. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1759-1762. — Procédures contre inconnu pour vol de sacs à Cazalrenoux au préjudice d'Olivier Laensson, bourgeois de Carcassonne (24 octobre 1759) ; — contre Louis Faure dit *Marchant* et Paul Vignolles, inculpés de coups et blessures sur la personne de Jacques Carivenc, consul de La Cassaigne (4 janvier 1760) ; — contre Jacques Carivenc, consul de La Cassaigne, inculpé de blessures sur la personne de Louis Faure, voiturier dudit lieu (15 janvier 1760). — Prestation de serment de Jean Peyrotte, de Gaja-la-Selve, nommé garde du domaine de Genevrière (3 mai 1760). — Suite de la procédure instruite à la requête de Jacques Carivenc contre Louis Faure, de La Cassaigne (29 mars-8 avril 1760). — Enquête de parenté contre François Barrau, de Saint-Julien-de-Briola, et feu Laurent Marsal (24 avril 1760). — Procédures contre Jean Bonnaves dit *Furet*, de La Cassaigne, inculpé de coups et blessures sur la plainte de Jacques Carivenc, sa victime (6 juin 1760) ; — contre Antoine Salles, de Mireval, accusé d'un vol de cerises au préjudice de François Fauré, de La Cassaigne (3 juillet 1760). — Prestation de serment de Jean Marty, de Villefranche-de-Lauragais, nommé garde du domaine de Valségure (4 novembre 1760). — Procédures contre Gabriel Faur et consorts, inculpés d'excès et sévices graves sur la personne de François Faur, de La Bezole (12 mars 1761) ; — contre Jean Sicre, de La Cassaigne, accusé de dol et séduction par Elisabeth Salles (28 janvier-9 avril 1762) ; — contre Louis Fauré, de La Cassaigne, inculpé d'injures graves à l'adresse de Jacques Carivenc, consul dudit lieu (15 juillet 1762).

H. 537. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1763-1765. — Interrogatoire de Dominique Barthe, de Fanjeaux, prévenu de vol au préjudice de Saint-Arroman, apothicaire du monastère de Prouille (26 janvier 1763). — Procédures contre Marty Poutard père et fils, Pierre Jean dit *Dommerc*, Blaise Pas, tisserand, Antoine Boyer, Antoinette Ricadens, d'Ajac, et consorts, inculpés de coups et blessures sur les personnes de Pierre, Jean-Pierre, Marie et Jean Mario, de Fenouillet (20 juillet 1763) ; — contre Jean Sicre, de La Cassaigne, inculpé de violences sur la plainte d'Antoinette Amiel, femme de Simon Salles, dudit lieu (21 juillet 1763) ; — contre Simon Sicre, de La Cassaigne, pour délit de dépaissance sur les terres de son voisin Jean Rieuilles (11 août 1763). — Visite et estimation par experts de la métairie de Rivière, dans le consulat de Cazalrenoux, appartenant à Déjean, chanoine de la collégiale du Castelnaudary (14 octobre 1763). — Procédures contre Bernard Carivenc, clerc tonsuré du château de Montalivet, et Jacques Jalabert, demeurant à Libéral, consulat du Mortier, pour délit de chasse sur les terres du monastère de Prouille (25 octobre 1763) ; — contre inconnus pour délit de dépaissance dans le bois de Ramondens (15 juin 1764) ; — contre Jean Furé dit *La Panse*, de La Cassaigne, pour délit de coupe de bois dans la forêt de Piquemoure (19 août 1764) ; — contre la femme de Germain Barrau, fermier d'Arbonens, pour délit de dépaissance sur les terres de Jean Falcou, de Generville (15 septembre 1764) ; — contre François Faure, consul, et plusieurs habitants de La Cassaigne, pour vol de fagots et incendie volontaire dans le bois de Piquemoure (15 mars 1765) ; — contre Jacques Carivenc, de La Cassaigne, inculpé de coups et blessures sur la personne de Louis Fauré, voiturier dudit lieu (25 avril 1765) ; — contre Louis Fauré dit *Marchant*, inculpé de coups et blessures sur la personne de Jacques Carivenc, tous deux de La Cassaigne (25 avril 1765) ; — contre Jacques, François et Jean Furé, frères, inculpés d'injures verbales sur la plainte de Paul Mazel, consul, et de Jacques Carivenc, son beau-frère, tous de La Cassaigne (26 avril 1765) ; — contre Simon Salles, Antoinette Amiel, Elisabeth Salles, fille de Simon, et François Amat, inculpés de menaces et injures sur la plainte de Jean Sicre, tous de La Cassaigne (8 août 1765) ; — contre Jean Sicre, inculpé d'injures et menaces sur la plainte de Simon Salles, voiturier, tous deux de La Cassaigne (12 août 1765) ; — contre Jean Salles, négociant, et Jean Furé dit *La Pance*, inculpés de menaces graves sur la plainte de Jean et Marie Sicre, tous habitants de La Cassaigne (19 septembre 1765) ; — contre Jean Sicre, fils de Gilles, inculpé de coups sur la personne de Guillaume Furé, tous de La Cassaigne (19 septembre 1765). — Poursuites et contraintes du collecteur Gilles Sicre contre Simon Salles, de La Cassaigne (6 octobre 1765).

H. 538. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1767-1772. — Procédures contre Antoine Sibra, de Parrasse, paroisse de Mazerolles, pour délit de coupe d'arbres dans la forêt de Miramont (19 novembre 1767) ; — contre Jean-Pierre Boyer, boulanger de La Cassaigne, inculpé de délit forestier sur la plainte de Françoise Faure, veuve Escarguel, de Castelnaudary (11 décembre 1767) ; — contre François et André Reynes frères, inculpés de

coups et blessures sur la personne de Raymond Marty, fermier de la grange d'Agassens (6 août 1769). — Deux feuillets d'un registre d'écrou laceré allant du 24 octobre 1755 au 13 avril 1769. — Procédures contre Louis Esquieu, la demoiselle Périé et les héritiers de Guilhaume Furé en paiement des taxes fiscales (taille et capitation) recouvrables par le collecteur Jean Castel, de La Cassaigne (16 janvier 1769-26 mars 1770) ; — contre Michel et Pierre Escargueil, père et fils, de La Cassaigne, inculpés de coups et blessures sur la personne de Mathieu Lassus, garde de la forêt de Piquemoure (octobre 1770-13 mars 1771) ; — contre Antoine Faure dit *Prince*, François Vignolles dit *Pistoulet*, Jean Mirevail et les fils de Bernard Pélissier jeune, tous de La Cassaigne, inculpés de coups et blessures sur la personne de Antoine Furé, brassier dudit lieu (24 mai 1771) ; — contre Jacques Senégre, laboureur à la métairie du Gat, dans le consulat du Mortier, pour délit de dépaissance dans la prairie du Mouilla, propriété d'Holier, docteur en médecine à Fanjeaux (13 septembre 1771) ; — contre les conjoints Jacques Bonnaves et Françoise Valette, de La Cassaigne, pour enlèvement de cheptel de la métairie de Curiège, au préjudice du fermier Jean Colombiès (30 juillet 1772). — Enquête sur la découverte du cadavre de Michel Escarguel, au lieu dit *Las Masquières* près La Cassaigne et permis d'inhumation du corps (24 août 1772). — Procédures contre Bernard Bastié, métayer à la métairie de Ramondens, inculpé de violences sur la personne de François Barrau, valet de la métairie des Cabanelles (27 octobre 1772).

H. 539. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1773-1774. — Expertise sur l'allivrement des terres de la métairie del Quin (1), consulat de La Calvière, passée de la main de Joseph Flandry sur la tête du sieur Rives et procès-verbal d'estimation de la métairie del Gat, dans le consulat du Mortier (13 juillet 1773-4 août 1774). — Procédures contre Delustrac, propriétaire de la métairie du Fajal, pour délit de dépaissance dans les jeunes « remises » du bois de Ramondens (29 septembre 1773) ; — contre Michel Bastié, Barthélemy Rat et Pierre Escande, pour vol de poisson dans le vivier de Ramondens (29 septembre 1773) ; — contre Mirevail dit *Sarraillé*, de La Cassaigne, pour vol de bois dans la forêt de Piquemoure et menaces à l'adresse du garde Mathieu Lassus (21 octobre 1773). — Prestation de serment de Pierre Chazotte, de Fendeille, nommé garde d'Agassens (3 janvier 1774). — Procédures contre Thomas Gayraud, Jacquette Gayraud et Jacques Dessau, inculpés de diffamation à l'égard de Jean Gayraud, tous de La Cassaigne (25 mars 1774). — Estimation par experts d'une pièce de terre, dans l'instance pendante entre Marie Catala, épouse de Jean-Jacques Labatut, de Fanjeaux, et Etienne Duvilla, fermier de la métairie de La Confrérie (8 juin 1774). — Nomination d'expert dans la cause en instance entre Pierre Marie, de Fenouillet, et François Pédelmas, dudit lieu (16 juin 1774). — Procédures contre André Gleizes, du moulin de La Mailhole, convaincu de fausse réclamation de paille et de foin à l'égard de Peyronne Gleizes, veuve Sicre, de La Cassaigne (22 juin 1774) ; — contre André et Jean Mirevail, oncle et neveu, inculpés d'outrages et sévices sur la personne de Gilles Frontil, tous de La Cassaigne (7 juillet 1774). — Poursuites d'exécution en paiement d'une rente foncière réclamée à Pierre Gaston, Charles Mirc et François Lacoume, du hameau de Tourret, par Jeanne-Marie Goudou, petite-fille et héritière de Guillaume Jaubert, receveur des droits d'équivalent à Mirepoix (7 juillet 1774). — Procédures contre Gilles Frontil, inculpé d'outrages et sévices sur la personne de André Miraval, tous deux de La Cassaigne (7 juillet 1774) ; — contre le ménage François Faur, de La Besole, et Gaspard Thuronis, neveu de Faur, inculpés de coups et blessures sur la personne de Jean Bonnéry, de Ladigne-d'en-Haut (23 août 1774) ; — contre Gilles Sicre, de La Cassaigne, prévenu de coups et blessures sur la personne de Jacques Lanes, ménager dudit lieu (26 décembre 1774).

(1) Le Cuin, commune de Saint-Gaudéric.

H. 540. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1776-1779. — Contestation à propos d'un bail à location d'une boutique de maréchal souscrit par Louis Fages, de Ribouisse, en faveur de Jean Virolizié, maréchal à Prouille (18 avril 1776). — Poursuites d'André Gleizes contre Pétronille Gleizes, veuve de Gilles Sicre, de La Cassaigne, en restitution d'un lot de fourrage (23 mai 1776). — Publication par voie d'affiche de la mise en vente des biens provenant de la succession de feu Martin Cros, du hameau de Mansac, à la requête de Marie d'Embry, dame Dandaure, résidant à Villepinte, subrogée aux droits de Jeanne Mary, veuve d'Antoine Caussidières, de Castelnaudary (28 septembre 1776). — Procédures contre Jean Vignolles pour fausse accusation d'un vol de raisins imputée à Jean Gayraud, concitoyen de l'inculpé (22 octobre 1776) ; — contre ledit Jean Gayraud, formellement accusé de vols de raisins par Jean Vignolles (3 décembre 1776). — Enquête sur les servitudes passives grevant la métairie du Gat au profit de la métairie du Mouilla, dressée à la requête de Jean Cabanier, négociant de Fanjeaux, contre son concitoyen Holier, docteur médecin (22 septembre 1777).

— Rapport du garde Horiol sur des tentatives de vol et d'incendie criminel dans la forêt de Ramondens (10 mai 1778). — Poursuites en délit de dépaissance au terme de *Lavelanet* contre Jean Tisseyre, ménager de Fenouillet, sur la plainte de François Marie, dudit lieu (4 juin 1778). — Poursuites en délit de dépaissance dans un « tréflier » appartenant à Sicre, arpenteur de La Cassaigne, contre Simon Sicre, frère du poursuivant (16 juillet 1778). — Procédures contre François Garrigues, maréchal-ferrant de Cazalrenoux, inculpé d'imputation calomnieuse de vol envers Paul Cassignol, ménager au hameau de Rivière, consulat de Cazalrenoux (13 août 1778). — Rapport du garde Horiol sur un incendie allumé dans la forêt de Ramondens (20 février 1779). — Notification d'une sentence condamnant par défaut Guillaume Barcelier et les héritiers de feu Guillaume Escande, de la métairie de Pierrou, consulat d'Arfons, à une amende de 300 livres et à une somme équivalente à titre de dommages, pour délit de dépaissance dans la forêt de Ramondens (4 mars 1779). — Enquête sur la légitimité d'une créance souscrite en faveur de Jacquette Doudiès et François Furé, de La Cassaigne, par Jean-Baptiste Caussidières, cordonnier dudit lieu (4 mars 1779). — Estimation par experts, à la requête de Pierre et Jeanne Pleit, frère et sœur, de la valeur de la récolte sur pied au moment du décès de leur auteur commun (4 mars 1779). — Consignation au greffe de la justice par Antoine Furé, de La Cassaigne, d'un fonds de dette par lui reconnue de 8 livres 2 sols (20 mai 1779). — Acte d'authentification d'une obligation de 98 livres souscrite au profit de Jean Guilhem, de Belvèze, par feu Simon Salles (1er juillet 1779). — Procédures du procureur juridictionnel contre Guillaume Barcelier et les héritiers de Guillaume Escande, d'Arfons (7 juillet-4 août 1779); — contre Jean Faure dit *Mélix*, Etienne Coste, Louis Pech et Jean Bonnaves dit *Furet*, inculpés d'un délit de dépaissance dans un « tréflier » appartenant à l'arpenteur Jean Sicre (8 novembre 1779). — Autres procédures du procureur juridictionnel contre Guillaume Barcelier et consorts, d'Arfons (11 décembre 1779).

H. 541. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1780-1783. — Acte de comparution et de prestation de serment dressé à la requête de Moreau, notaire royal de Fanjeaux, et des conjoints Bernard Astoury et Marie Pleit (6 avril 1780). — Procédures contre Jean Sicre, arpenteur, inculpé de propos diffamatoires envers les consuls et conseillers politiques de La Cassaigne (28 août 1781); — contre Jean Germain, meunier de Fanjeaux, inculpé de coups sur la personne de Germain Cassignol, de Cazalrenoux (5 septembre 1781); — contre Louis Rouzaud, jouatier, inculpé d'injures et de menaces sur la plainte de Pierre Rouch, curé de Cazalrenoux (13 septembre 1781); — contre Paul Gairaud, brassier du Cammas de la Paule, consulat de La Cassaigne, inculpé de coups et blessures sur la personne de Jacquette Esquieu, épouse de Pierre Fauré dit *Garrot*, dudit lieu (27 décembre 1781); — contre Pierre et Jean Fauré dit *Garrot* et Jacquette Esquieu, accusés de propos diffamatoires par Paul Gairaud (18 janvier 1782). — Ajournement d'une demande de vérification par experts du *Req mayral*, dans l'affaire pendante entre Pierre Doudiès, d'une part, Gilles Frontil, Joseph Besson et Paul Dourliac, d'autre part, tous de La Cassaigne (24 janvier 1782). — Ordonnance d'inscription au rôle de l'affaire du *Req mayral*, à la requête de Gilles Frontil et consorts contre Pierre Doudiès (28 janvier 1782). — Nomination d'experts pour le mesurage d'une pièce de terre à la requête de François-Paul et Joseph Dourliac contre Bernard Sicre, tous de La Cassaigne (7 février 1782). — Enquête sur une plainte en dommages introduite par Grégoire Bonnaves, de La Cassaigne, contre Jean Falcou, dudit lieu (7 février 1782). — Interrogatoire de Charles-Joseph Gouzens de Fontaines, demeurant au château de Montalibet, accusé de paroles blessantes envers Sicre, arpenteur de La Cassaigne (6 mars 1782). — Affirmation par Rastaing d'un obligation de 16 livres souscrite à son profit par Jean Vignolles dit *Janil*, de La Cassaigne (5 septembre 1782). — Vérification par experts du *Req mayral*, dans l'instance de Pierre Doudiès contre Gilles Frontil et consorts (5 septembre 1782). — Procédures contre Jean Sicre, arpenteur, inculpé de « jactances, menaces et propos insultants » dans l'église de La Cassaigne, contre Charles-Joseph Gouzens de Fontaines, co seigneur dudit lieu (31 décembre 1782). — Procédures en défense contre noble Charles-Joseph Gouzens de Fontaines, accusé, à son tour, d'insultes et de scandale public par l'arpenteur Jean Sicre (2 février 1783). — Suite de l'affaire du *Req mayral* entre Jean-Pierre Doudiès et Gilles Frontil et consorts (6 mars 1783). — Rapport du garde Sirven sur une coupe frauduleuse de bois dans la forêt de Ramondens (8 mars 1783). — Procédures contre Jean Sicre, arpenteur, pour recreusement illicite d'un fossé bordant sa propriété et mitoyen avec les terres de Jean Vergnes, des Balances, et de Pierre Vergnes, de Troye (31 juillet 1783); — contre Jean-Baptiste Bousquet dit *le Bègue*, et François Bousquet cadet, de Fanjeaux, inculpés de sévices sur la personne de Jean Favet, cordonnier, leur compatriote (10 septembre 1783). — Validation de la saisie pratiquée sur les biens de Géraud Mario et Anne Jalabert, d'Arbonens, à la requête de l'évêque de Mirepoix, pour cause de non paiement de la ferme des fruits décimaux de Laurac-le-Grand, Vibram et Arbonens (13 septembre 1783).

— Bail judiciaire des terres de Louis et Paul Fauré, père et fils, de La Cassaigne, à François Salettes, sous le cautionnement de Bertrand Lassus, dudit lieu (18 décembre 1783). — Nouvelles procédures dans l'affaire du *Req mayral*, entre Doudiès et Gilles Frontil et consorts (28 décembre 1783).

H. 542. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1784-1790. — Rapport du garde Sirven sur des vols de bois dans la forêt de Ramondens (mars 1784). — Procédures contre Gilles Sicre, charron, Jean et Madeleine Reix, frère et sœur, de Caudeval, inculpés de coups et blessures sur la personne de Macary Sicre, de la métairie de Bertaufeuille (18 juin 1784). — Dénégation de créance faite sous serment par Barthélemy Falcou, maréchal-ferrant, sur réclamation de François Gout dit *Mouton*, de La Cassaigne (26 août 1784). — Rapport du garde Sirven sur un vol de bois dans la forêt de Ramondens (4 janvier 1785). — Déclaration sous serment par Pierre Rustang, bourgeois de Fanjeaux, qu'il n'a reçu d'autre du fils Lassus, de La Cassaigne, qu'un lapin et une bécasse (12 mai 1785). — Procédures contre Macaire Sicre, de la métairie de Bertaufeuille, inculpé de vol de bois au préjudice de Durand de Monestrol, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, au château du Mortier (10 mars 1785). — Interrogatoire de Jacques Carivenc au sujet d'une obligation de 600 livres (24 août 1789). — Procédures contre plusieurs habitants de Fenouillet, accusés d'injures et moqueries par les consuls dudit lieu (3 novembre 1786). — Adjudication des métairies de la Lèze et de Calvairac au profit d'Etienne Jacquet (5 juillet 1787). — Procédures contre Catherine Bonnaves, femme de Jean-Pierre Pech, de La Cassaigne, accusée d'injures grossières par Marie Faure, épouse d'Antoine Sales, dudit lieu (14 juillet 1787). — Adjudication des biens de feu Antoine Tourtrol, chirurgien de Mirepoix, à Saint-Gaudéric et à Malegoude, sur saisie ordonnée à la requête de Dénat, bourgeois de Mirepoix (12 juin 1788). — Procédures contre inconnus à la requête de Paul Esquieu, de La Cassaigne, pour dégradation d'un four à poterie (17 octobre 1788) ; — contre Guillaume Gayraud et sa femme, du hameau de Jean-Berthomieu, consulat de La Cassaigne, inculpés de menaces graves à l'adresse de Jacques Delannis, dudit hameau (28 janvier 1788) ; — contre Gaston Tournier, du hameau de Tourret, consulat de La Calvière, inculpé de menaces contre Jean Lacoume cadet, dudit hameau (3 novembre 1788-12 février 1789) ; — contre Bernard Gabalda fils, Bernard Sicrou fils, Baptiste Deloncle fils, François Bonnéry fils et consorts, tous du hameau de Bonnéry, juridiction de Saint-Julien-de-Briola, poursuivis par le procureur juridictionnel pour scandale et désordres pendant les offices dans l'église de Cazalrenoux (27 août 1789) ; — contre Pierre Jean père, Jean-Pierre Jean fils et consorts, de Fenouillet, inculpés de menaces, coups et blessures sur les personnes de Jean Millet et Pierre Daumier, dudit lieu (28 août 1789). — Nomination d'experts en la cause pendante entre Françoise Rouger, femme de Jean Rouger, Marguerite Rouger, femme de Marc Lebraut, de Fenouillet, et Guillaume Marquine, de Carabin, paroisse de Caudeval, pour l'attribution de la succession de feu Jacques Rouger (17 septembre 1789). — Rapport du garde Boussuge sur les dégats causés dans la forêt de Piquemoure par une abondante chute de neige (4 novembre 1789). — Autre rapport du même sur l'état préraire et favorable aux vols de bois du domaine de La Grange, dans la paroisse d'Auriac, diocèse de Toulouse (28 février 1790).

H. 543. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1761-1791. — Cahier des dépenses du monastère pour le vestiaire des religieuses, les émoluments des officiers et les gages des domestiques (1761-1762). — Inventaire des meubles et effets du monastère dressé par la municipalité de Fanjeaux (24 mai 1790). — Arrêté du directoire du département prescrivant l'addition au compte du monastère du montant des loyers et fermages perçus depuis le 11 novembre 1789, accompagné d'un extrait des baux et titres (20 mai 1791). — Mémoire additionnel au compte des recettes des loyers et fermages perçus depuis la Saint-Martin 1789 jusqu'au 1er janvier 1791 (30 septembre 1791). — Etat de la dépense du monastère entre le 11 novembre 1789 et le 1er janvier 1791 (28 novembre 1791). — Compte en régie des revenus agricoles du monastère en 1790 (30 novembre 1791).

H. 544. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin. (1)

1296-1753. — Accensement par Bérengère, veuve de Bérenger de Durfort, chevalier de Fanjeaux, tutrice de Roger et de Guillaume-Pierre, ses enfants, et par Gaillard de Camplong et Guillaume Aolric, damoiseaux de Laurac, à Pierre Marma, pareur de Fanjeaux, d'une pièce de terre lieu dit à *Hille* (13 janvier 1296 *n. st.*). — Vente par Thomas de Vinca, de Bellegarde, à Bernard-Etienne de Montgradail, d'une pièce de terre sise audit Montgradail, lieu dit *ad Costam* (1318). — Lausime par frère Nicolas, de Fanjeaux, d'une pièce de terre sise au territoire de Montgradail,

(1) Les articles H. 544 et 545 sont formés de pièces entrées tardivement dans le fonds. La liasse H. 544 doit être rapprochée de l'article H. 475 ; la liasse H. 545 de l'article H. 489.

lieu dit *ad Campum Bernardi* (25 avril 1324). — Vente par Bertrand Olier, fils de feu Bernard, de Montgradail, à Bernard Etienne, dudit lieu, d'une pièce de terre au lieu dit *ad Pratum de Ulmo* (11 août 1324). — Lausime par Bernard Hugon, damoiseau de Fanjeaux, d'une pièce de terre dans le décimaire de Notre-Dame de Prouille, lieu dit *ad Condaminas* (1327). — Inféodation par Arnoul de Chalabre, procureur du monastère de Prouille, d'une pièce de terre située dans le décimaire de Montgradail, sous la redevance annuelle d'une quartière de froment « bon, beau, sec et nouveau », mesure de Montgradail, payable au terme du 15 août (1339). — Lausime de deux pièces de terre au décimaire de Saint-Jacques du Villasavary, l'une à *La Costa Rogayrenca*, l'autre à *La Coma*, et autre lausime d'une troisième pièce de terre au décimaire de Saint-Pierre du même lieu, lieu dit *à Coma Jorda* (1364). — Lausime de deux pièces de terre, l'une *al Payssiril*, l'autre *à Payregail*, au décimaire de Saint-Martin de la Salle (1371). — Lausime d'une maison dans la ville de Fanjeaux, quartier dit *ad Cortillum* (26 juillet 1398). — Testament d'Etienne, donat de Prouille, portant institution de legs en faveur de l'église paroissiale, du curé de Fanjeaux, des Dominicains de la même ville et des Augustins de Limoux (1419). — Lausime au profit du monastère d'une pièce de terre au décimaire de Prouille, lieu dit *ad Columerios* (1431). — Inféodation par le monastère à Jean Séguier, de Saint-Gaudéric, d'une pièce de terre sise au terroir de La Calvière (1509). — Lettres de sauvegarde octroyées par Louis XV au monastère (14 juin 1753).

H. 545. (Registre.) — 41 pièces, papier.

1605-1767. — Copies de lettres patentes du roi Henri IV en faveur de la duchesse de Guise et de Lorraine, abbesse de Prouille (1605). — Ordonnances de frère Jacques-Raymond Robert, commissaire du maître-général de l'ordre des Frères prêcheurs, pour la discipline du monastère (12 avril 1633). — Copie d'une lettre (en latin) de l'évêque de Saint-Papoul à l'évêque de Lisieux sur les désordres du monastère (1639). — Déclaration de Mme de Lévis tendant à annuler la cession par elle faite de l'office de prieure à Mme d'Albret, pour cause de non paiement de la pension de 3000 livres qui lui avait été souscrite en échange (5 mai 1639). — Copie de la bulle d'institution du pape Urbain VIII, obtenue par la prieure Jeanne-Antoinette d'Albret (5 septembre 1639). — Copie d'une lettre (non signée, datée de Saint-Papoul) annonçant au P. Ranquet à Toulouse l'arrivée de la nouvelle prieure (22 février 1640). — Lettres de Mme de Lévis, accompagnées d'une obligation de Mme d'Albret touchant la pension de 3000 livres (1640, 1641, 1642). — Double protestation de Marie de Lévis-Ventadour tendant à faire annuler la cession de l'office de prieure par elle souscrite au profit de Mme d'Albret (5 janvier et 16 juillet 1643). — Arrêt du Conseil privé restituant à Mme de Lévis-Ventadour l'office de prieure de Prouille (19 octobre 1643). — Déclaration des religieuses affirmant la fidélité de Jeanne-Antoinette d'Albret au devoir de résidence ainsi que le désir très vif de la communauté de la conserver comme prieure (20 mai 1644) (1). — Arrêt du grand Conseil confirmant au profit de Mme d'Albret la cession du titre de prieure souscrite par Mme de Lévis-Ventadour, sous l'obligation pour la bénéficiaire d'acquitter exactement la pension de 3000 livres (14 juin 1644). — Copie d'autre arrêt du grand Conseil en faveur de Mme d'Albret (15 juillet 1644). — Lettre du P. Thomas Turco, maître-général de l'ordre, aux dames de Prouille sur le rétablissement de la vie régulière dans la communauté (26 juillet 1644). — Déclaration faite par les religieuses en présence du délégué commis par le maître-général en faveur de Mme d'Albret, leur prieure (4 juin 1646). — Sauf-conduit délivré par Louis de Bourbon, gouverneur de Guyenne et de Berry, à la prieure de Prouille pour se rendre de Saintes à son monastère (26 novembre 1651). — Copie de lettres royaux attachée à la patente délivrée par le général des Frères prêcheurs au commissaire par lui subdélégué en vertu d'un bref apostolique (15 décembre 1668-7 janvier 1669). — Lettre du père général Jean de Rocaberti portant maintenue en la charge de prieur de Prouille du P. Burg, nonobstant la règle de l'ordre (21 avril 1671). — Lettre de Cazanove, prêtre de Limoux, relative au choix fait par la prieure de Prouille d'un desservant pour la cure de Saint-Martin de Limoux (18 janvier 1672). — Lettre du général de l'ordre accueillant avec faveur les bonnes dispositions de la prieure de Prouille en vue de faire régner l'ordre et la discipline dans le monastère (2 juillet 1672). — Compte de la dépense des religieuses (3 mai 1683). — Copie d'une lettre du P. de La Chaise exhortant Mme de Boisseul, prieure de Saint-Pardoux, à administrer le temporel

(1) Etat des 49 religieuses du monastère à cette date : Anne de Sérignan, vicaire et conseillère; Claire de Bellegarde, conseillère; Hélène de Mireval, conseillère; Germaine de Badens, conseillère; Françoise de Castignoles, Anne de Monpapou, Jeanne de Saint-André, portière; Marguerite de La Font, Marthe de Malves, Marguerite de Roquetaillade, maîtresse des novices; Elisabeth de Salinier, Claire de Bisanet, Renée de Ségure, Jeanne de Verdale, Marie de Ferrières, Marguerite de Boutenac, Marguerite de Salignac, Jeanne de Come, Germaine de Montrabech, Marguerite de Ferrals, Catherine de la Recuquette, Marguerite de Mouthoumet, Paule de Ferrières; Jeanne de Lasrives, Hélène de Bellegarde, Jeanne de Villeséque, Jeanne de Castignoles, Marie de Nercus, Gabrielle du Vivier, Louise de Montels, Anne de Mireval, Louise de Voisins, Jeanne du Cros, Bourguine de Pallaprat, Catherine de Castel, Ursule de Loubens, Marguerite de Treilles, Marie du Cros, Françoise de Lescales. Madeleine de Salinier, Andrée Dambes, Anne de Pompadour, Isabeau de Jures, Jeanne d'Azam, Lucrèce de Mireval, Isabeau de Rocles, Gabrielle de Belvèze, Germaine de Niort, Françoise d'Issel.

du monastère conformément à la règle et aux constitutions de l'ordre de saint Dominique (4 juillet 1685). — Lettre du P. Cloche à l'économe Bergeron lui annonçant la nomination de Mme d'Aubeterre au prieuré de Prouille, sur résignation de la prieure actuelle, sa tante (18 septembre 1685). — Supplique au roi par les religieuses au sujet des règlements nouvellement édictés pour la vie en communauté dans le monastère (s. d.) [1]. — Représentations de Lefranc de Lagrange, vicaire général de l'archevêque de Narbonne, à la prieure de Prouille, au sujet des difficultés éprouvées par l'abbé Martin à prendre possession de la cure de Saint-Martin de Limoux, faute d'un titre de présentation (19 mars 1692). — Lettre du P. de La Chaise sur les devoirs qui incombent à Mme de Lasserre, prieure, dans l'administration du monastère (25 juillet 1694). — Communication par le P. Cloche à Mme de Lasserre des ordres du roi en matière de règlementations applicables dans l'administration du monastère (7 septembre 1694). — Le même à la même : il l'entretient de la vie régulière, du manifeste de sœur Anne de Rouch (23 octobre 1695). — Ordonnance du P. Dominique Serres, délégué du général de l'ordre des Frères prêcheurs pour l'administration du monastère de Prouille (12 septembre 1696). — Lettre du P. Cloche marquant aux religieuses la satisfaction qu'il a éprouvée à la nouvelle de la reprise de la vie régulière dans la communauté (23 octobre 1696). — Le même aux mêmes sur le même sujet (20 novembre 1696). — Le même à la prieure (27 novembre 1696). — Lettre du P. Cloche accréditant le P. Benoît en qualité de délégué réformateur du monastère (12 mars 1697). — Le même à Mme de Lasserre, prieure, pour l'approuver d'avoir assuré l'exécution des règlements à elle transmis (29 octobre 1697). — Lettre de L.-A. de Bourbon aux religieuses pour s'excuser de ne les pouvoir assister dans leurs affaires (26 octobre 1698). — Compte des gratifications remises aux pères confesseurs (16 novembre 1738). — Compte du vestiaire desdits pères (3 septembre 1744). — Compte des taxes perçues par Audouy, notaire de Fanjeaux, pour le droit de lods à La Cassaigne, Le Mortier, Cazalrenoux et le Villasavary (15 janvier 1767).

AUGUSTINES DE CASTELNAUDARY [2].

H. 546 (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 1 plan.

1662-1684. — Arrêt du parlement de Toulouse portant liquidation d'une somme de 1.804 livres au profit des Augustines de Castelnaudary (14 avril 1662). — Partage provisionnel de la succession de feu Arnaud Domerc, avocat, entre les religieuses agissant au nom de Marthe Domerc, leur compagne, et Jacquette, Pierre et Jeanne Domerc, autres héritiers (22 novembre 1668). — Sentence du présidial de Lauragais condamnant les héritiers de Jean-Arnaud Domerc, avocat, à un paiement de 30 livres envers Bernarde de Martin, veuve de Georges Pradal, maître des eaux et forêts au comté de Lauragais (30 juin 1670). — Prohibition à la dame abbesse de Saint-Étienne de procéder à des investitures religieuses dans son couvent (20 juillet 1670) [1]. — Sentence du sénéchal de Castelnaudary, confirmant ladite prohibition (20 septembre 1670). — Requête en garantie contre François de Ricard, sieur de Villenouvelle, présentée par l'abbesse Marguerite de la Messan de Lahas de Saint-Étienne (9 novembre 1671). — Sentence de la cour présidiale de Castelnaudary imposant à Jean-Pierre Saint-Félix de la Fontaine l'obligation de délivrer aux religieuses augustines quatre charretées de bois de chêne, ou de leur constituer 10 livres de rente (30 mars 1672). — Exploit d'exécution d'une sentence de la cour présidiale de Limoux, portant ordre de remboursement d'une somme de 1425 livres aux Augustines de Castelnaudary, représentées par Dumas, prébandier de la collégiale Saint-Michel (30 juin 1674). — Ordonnance sur requête de Marguerite de Domada prescrivant la vente, sur saisie, des biens de François de Lacger, sieur de Figairolles, habitant de Villenouvelle (18 juin 1674). — Acte de saisie des biens du susdit François de Lacger (26 juin 1674). — Exécutoires de dépens rendus par le juge-mage de Lauragais contre Louise de Francés, religieuse augustine de Castelnaudary (20 et 26 mars 1675) ; — contre les héritiers de feu Pierre Domerc et Jeanne Domerc, épouse Valette (26 septembre 1675). — Procédures en annulation d'une donation souscrite en faveur du couvent des Augustines par Mlle Francés, religieuse, et contestée par Paule Delom, épouse du sire de Cambias (6 septembre 1675). — Requête de Marguerite de la Has, abbesse des Augustines de Castelnaudary, et Jacquette de Lacger, héritères de Louise de Fracés, religieuse, tendant à obtenir la recréance des fruits saisis sur le fermier de Marguerite de Domada (2 octobre 1675). — Aveu et dénombrement des biens de Louise de Francés à Villenouvelle avec plan justificatif (12 et 26 juillet 1676). — Sentence du sénéchal de Lauragais prononçant la recréance des fruits saisis sur Marguerite de Domada au profit des Augustines de Castelnaudary (26 septembre 1676). — Protestation desdites religieuses touchant la liquidation de la succession de Jean Vidal, prêtre, conseiller

(1) Pièce signée par la prieure Catherine de Lasserre d'Aubeterre et les 51 religieuses sous ses ordres.

(2) A rapprocher des articles H. 435, 436, 437.

(1) Ordre conforme à l'édit de décembre 1666, visant les communautés et maisons religieuses qui s'étaient établies par surprise.

en la sénéchaussée de Lauragais (30 octobre 1677). — Consultations d'avocats sur l'instance pendante entre Marguerite de Domada et les religieuses augustines (20 et 23 décembre 1677). — Manlevée du « baniment » souscrit par Marguerite de Domada au profit desdites religieuses (27 juillet 1680). — Saisie, sur requête de l'abbesse des Augustines, des biens de Grégoire Donnat, marchand de Toulouse (6 juillet 1683). — Procédures faites à la diligence de l'abbesse des Augustines de Castelnaudary, pour contraindre certains propriétaires riverains de la rivière de Bram à participer aux frais de recreusement du lit du cours d'eau (24 août 1683). — Exécutoire de dépens rendu par le sénéchal de Lauragais contre Jean de Lacombe, conseiller au sénéchal de Toulouse, redevable envers les Augustines d'une somme de 2 écus 3 livres 11 sols 6 deniers (15 juillet 1684).

H. 547. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier

1693-1748. — Contestations entre les Augustines de Castelnaudary et le fermier des biens du couvent à Villenouvelle, Jean Barrière, hôtelier de l'auberge de Négra, sur le canal des deux mers (5 février 1694). — Opposition à l'appel porté au parlement de Toulouse par ledit Jean Barrière condamné par une sentence du sénéchal de Lauragais du 5 février précédent (30 avril 1694). — Authentification par le lieutenant principal du sénéchal de Lauragais de deux quittances souscrites par Louis Deyme, bourgeois de Villenouvelle, au profit des Augustines de Castelnaudary (12 décembre 1696). — Ordonnance d'inhibition signifiée à Jean Dusaut, gardien de l'hôpital de Villefranche, au nom des Augustines, au sujet de leur métairie du consulat de Renneville (19 août 1697). — Poursuites soutenues devant le présidial de Castelnaudary par Raymond Calvel, meunier de cette ville, pour contraindre lesdites religieuses à endosser un billet de 129 livres 19 sols, souscrit par leur ancienne abbesse Mme de Sainte-Croix (20 septembre 1703). — Défenses présentées au présidial par le syndic des religieuses, agissant au nom de Trilhon, prébendier de la collégiale Saint-Michel, contre Jean Lombart, de Salles, fermier du couvent (25 janvier 1732). — Assignation à la cour du présidial de Jean Marquier dit *le Dragon*, de Salles, en paiement aux religieuses d'une rente annuelle de 8 setiers et demi de blé (8 mai 1728). — Assignation par Denis Escaffre, marchand de Castelnaudary, des religieuses augustines en paiement d'un billet de 50 livres 5 sols par elles souscrit, suivie d'une sentence conforme à la requête et de l'exploit d'exécution (8-30 juillet 1728). — Sentence du présidial de Carcassonne portant condamnation de Jean Cazaban, marchand de Carcassonne, à un remboursement de dette envers les Augustines de Castelnaudary (5 septembre 1729). — Procédures sur le même objet à suite d'une requête en appel portée devant le parlement de Toulouse (14 février 1732-13 avril 1733). — Publication judiciaire de l'aveu et dénombrement fait par les Augustines de Cstelnaudary pour leurs terres et possessions de Villenouvelle (28 novembre 1740). — Poursuites intentées devant le présidial de Lauragais par lesdites religieuses contre Jacques Subra, en paiement de la pension viagère par lui promise à sœur Marie Vives, de Sainte-Catherine, religieuse (20 mars 1747-25 janvier 1748).

H. 548. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 39 pièces, papier.

1707-1768. — Mandement de 24 livres 9 sols sur Suzanne Lantane (6 novembre 1707). — Mandat de contrainte contre François Causse, laboureur, en paiement aux Augustines d'une rente foncière de 6 setiers de blé (25 août 1708). — Reconnaissance par Mme d'Astruc, abbesse, de la délivrance de deux billets de 300 livres tirés sur la recette des finances royales (1er avril 1709). — Reçu d'un paiement de 50 livres pour la ferme des biens de Villenouvelle (2 novembre 1714). — Bail à ferme par l'abbesse Madeleine d'Astruc de la métairie de Villenouvelle à Hugues Bousquet (15 octobre 1713). — Extrait du cadastre des lieux de Peyrens et de Mauremont (1) (1720). — Sommation faite sur requête du procureur du roi au bureau des finances et domaine en la généralité de Toulouse, aux Augustines de Castelnaudary de prêter hommage pour le fief noble de Villenouvelle (11 juin 1723). — Marché conclu par l'abbesse Marie de Fieubet de Sainte-Marguerite avec Raymond Teulé et Jean Desplatz, pour une fourniture de chaux destinée aux réparations du couvent de Castelnaudary (31 août 1723). — Marché pour les travaux de maçonnerie avec Jean Barrière et Jean Peironet, de Castelnaudary (20 septembre 1723). — Marché pour la menuiserie avec Laurent Roy, de Castelnaudary (21 septembre 1723). — Marché pour la serrurerie avec Georges Roquefort, de Castelnaudary (21 septembre 1723). — Bail à ferme des biens de Villenouvelle à Jean Mailhol, maréchal, cautionné par Raymond Teulé, de Castelnaudary (26 septembre 1726). — Toisé des ouvrages de charpenterie exécutés par Lautrec, maître charpentier, au couvent de Castelnaudary (mars 1727). — Devis des réparations à faire dans l'ancien immeuble Sérignol, acquis par les religieuses (26 novembre 1727). — Reçu de 30 livres 8 sols souscrit par Jean Carrière, fournisseur du couvent (29 novembre 1727). — Cannage des « bugets » exécutés dans le monastère par

(1) Mauremont, commune du canton de Villefranche-Lauragais ; — Peyrens, ferme, commune de Mauremont (Haute-Garonne).

Peironet et Barrière entre la date du bail Perrin et le 13 décembre 1727. — Mémoire de travaux exécutés au couvent de Castelnaudary par le serrurier Roquefort (15 janvier 1728). — Mémoire du menuisier Pris (15 janvier 1728). — Compte d'une fourniture de placards livrés aux religieuses (15 janvier 1728). — Quittances de Boyer dit *Lautrec* pour travaux exécutés au monastère (13 mars 1729). — Bail à ferme par Bernard Albert, cardeur de laines à Villegailhenc, sequestre des biens de Jean Cazaban et procureur des religieuses, à André Laborde, dudit Villegailhenc, des biens dudit Cazaban situés dans le territoire de Villegailhenc et Azac (14 février 1733). — Marché conclu par les religieuses avec Denis Testut et Jean Barrière, maçons, pour la construction du portail d'entrée du couvent (2 septembre 1734). — Quittance par Laroque, notaire de Castelnaudary, de remboursements d'avances par lui souscrites aux Augustines de Castelnaudary (17 février 1735). — Bail à ferme de la métairie de Villenouvelle à Jean Maithol, dudit lieu (10 juillet 1735). — Engagement souscrit par Paule Subra, épouse Cazaban, d'acquitter les frais du procès poursuivi au sénéchal de Carcassonne par les Augustines de Castelnaudary contre Catherine Cazaban (27 août 1735). — Nomination d'experts chargés d'estimer les dégâts causés par l'Hers aux terres de Villenouvelle (27 mai 1736). — Devis des travaux pour la construction d'un nouveau chœur conventuel avec les quittances de l'entrepreneur J. Boyer (16 décembre 1736-20 mai 1737). — Aveu et dénombrement des Augustines de Castelnaudary pour leur fief noble de Villenouvelle (24 août 1740). — Déclaration des consuls de Villenouvelle reconnaissant aux Augustines la possession dans les limites du consulat de deux arpents et demi de pré noble, exempts de la taille (3 février 1741). — Comptes de la dépense des religieuses affectant les quatre premiers mois de l'année 1748. — Bail à ferme à Joseph Valette, bourgeois de Castelnaudary, de la moitié de la métairie de Baylot, dans le consulat de Bram (18 juin 1743). — Compte de fournitures de Parayre, marchand de Castelnaudary (1er février 1754). — Quittance d'un paiement en espèces se référant à la liquidation de la succession du sieur Mauriac, ancien économe du couvent (2 décembre 1756). — Quittance aux religieuses d'un paiement de 30 livres reçu par Jean Carrière et Jean Demurs, pour travaux exécutés au champ de *La Boulvène* sur le chemin de Villenouvelle à Négra (3 septembre 1757). — Sommation faite à Henriette Marquié, héritière de Guilhemette d'Azam, religieuse augustine, pour obtenir le paiement des arrérages de la rente constituée à ladite religieuse par le contrat du 4 décembre 1731 (4 décembre 1763). — Reçu des taxes fiscales acquittées par le couvent des Augustines de Castelnaudary en exécution de l'édit du mois d'août 1720 (30 juin 1765). — Constitution sur le clergé d'une rente de 40 livres au capital de 2000 livres au profit des religieuses augustines de Castelnaudary (16 mars 1768).

H. 549. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1752-1769. — Soixante-seize comptes de fournitures faites par Borrelly père et fils, marchands de Castelnaudary, du 1er septembre 1752 au 29 décembre 1769. — Trois mémoires de l'apothicaire Roux pour les périodes allant du 7 mars au 11 juillet 1759, du 21 juillet 1766 au 16 février 1768, du 12 avril au 26 septembre 1769.

H. 550. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier.

1559-1703. — Vente au comptant par noble François de Montesquieu, baron de Salles, à noble Guillaume de Durand, sire de Montjeard, habitant de Toulouse, de la métairie noble de Caneville dans la juridiction dudit Salles, sénéchaussée de Lauragais, pour le prix de 2325 livres tournois (10 juillet 1559). — Compte en recettes et dépenses se rapportant à la gestion de la succession Francés par Mme de Saint-Étienne, abbesse, pendant l'année 1611. — Ordre à la fermière de la métairie de Baylot de payer à Gardelle, maître boulanger de Castelnaudary, une rente de 25 setiers de blé échue le 15 août précédent (1628). — Vente par Jean Fourés, de Peyrens, à André de François, avocat, d'une terre de labour au lieu dit *à las Salièges*, dans la juridiction de Villenouvelle (1er février 1637). — Procès-verbal de visite de la métairie de Françoise, veuve Bertrand (16 novembre 1639). — Lettres du roi portant institution d'un économe pour la régie du temporel du couvent des Augustines de Castelnaudary (4 février 1746). — Reconnaissance souscrite par André de François, avocat au parlement, au profit du collège de Narbonne à Toulouse pour un certain nombre de tenures féodales nobles situées dans les juridictions de Villenouvelle et de Peyrens (1er octobre 1647). — Mémoire acquitté de l'apothicaire Laurans, de Castelnaudary (6 avril 1660). — État général des dettes de la communauté de Villefranche de Lauragais à la vérification des États de Languedoc (8 avril 1661). — Vente d'une maison sise « au port de la Place » à Castelnaudary par François de Ricard, sieur de Villenouvelle, à Marguerite de la Messan de Lahas de Saint-Étienne, abbesse fondatrice du couvent des Augustines, pour le prix de 2000 livres, avec subrogation de vente d'un immeuble voisin de la maison cédée (17 mars 1662). — Compte acquitté de l'apothicaire Laurans (3 juin 1663). — Annulation d'un legs souscrit au profit des Augustines de Castelnaudary par

l'abbé Vidal (28 mai 1669). — Factum imprimé pour Marguerite de Lahas de la Messan de Saint-Etienne, abbesse des Augustines, contre François Cantalauze, François du Tour et autres détenteurs de biens substitués (s. d., après 1673). — Bail à rente au sieur Saverolles de 35 séterées de terre au lieu dit *à Cristofe*, dans la juridiction de La Besole (26 décembre 1674). — Désignation de François de Latour, notaire à Villenouvelle, pour dresser au nom des religieuses la reconnaissance générale des biens tenus en fief par le couvent (21 février 1680). — Règlement par compensation de dettes liquidées entre Mme de Saint-Etienne et Jacquette Domerc (23 avril 1680). — Rôle des frais exposés pour le compte de l'abbesse des Augustines au bureau des dénombrements (21 octobre 1681). — Mémoire acquitté de l'apothicaire Durand, de Castelnaudary (8 juin 1682). — Quittance de 350 livres souscrite par Jacquette Domerc à Marguerite de Lahas de La Messan, abbesse (16 juin 1682). — Compte acquitté de Borrelly jeune, marchand de Castelnaudary, pour fournitures effectuées pendant le carême de 1682 (28 mai 1683). — Compte de Jean Milhu, pour fournitures d'articles en fer (31 décembre 1683). — Autre compte de Borrelly jeune (21 mars 1684). — Compte acquitté de Pierre Lacaze, marchand à Castelnaudary (2 juillet 1685). — Délibération de la communauté des religieuses donnant pouvoir à Mlle de Fay d'emprunter 2000 livres pour les besoins du couvent (1er mai 1685). — Bail à colonage partiaire de la métairie de Baylot à Peyronne Lanes, veuve de Roch Castel, et à ses deux fils (24 août 1689). — Mémoire de fournitures portant l'acquit de Gausy et Carassus, marchands de Castelnaudary (23 novembre 1689). — Quittance de taxes diverses payées par le couvent : censives de 1689 et 1690 (11 septembre 1690), don gratuit (28 avril 1692). — Compte de fournitures de la veuve Gausy et Carassus, marchands (novembre 1699). — Bail à ferme à Jean Armand, de Villenouvelle, « de deux granges et un petit carreau de terre », sous la rente annuelle de 13 livres (26 octobre 1699). — Déclarations du syndic du collège de Narbonne à Toulouse portant quittance des censives payées de 1652 à 1703 audit collège par les Augustines de Castelnaudary.

H. 551. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1679-1777. — Lettres de M. Delom, de Villenouvelle, à Mme de Saint-Etienne, abbesse, au sujet d'un envoi à lui fait de deux quittances originales (2 juillet 1679) ; — de M. de Castelet à la même au sujet de la perception de la taille sur les fonds occupés pour la construction du canal (4 octobre 1679) ; — de M. Serres, de Montpellier, à la même sur l'exécution d'un arrêt obtenu contre le sieur de Cornac (20 mars 1680) ; — de M. de Mauremon à la même, sa cousine, pour lui recommander de s'entourer d'avis éclairés et désintéressés dans l'affaire en instance entre Mlle de Domada et la communauté (13 juin 1683) ; — de M. Granier, de Toulouse, à Mme de Foyssac, abbesse, au sujet du procès contre Carrière (17 juillet 1694) ; — de M. de Monet, de Paris, au syndic de la communauté au sujet d'un paiement d'arrérages de rentes (17 décembre 1695) ; — de M. Laroque, de Castelnaudary, à Mailhol, maréchal à Villenouvelle, pour une production de pièces se rapportant à la succession de feu M. François (10 juilllet 1727) ; — de M. du Puget-Villenouvelle à Mme de Bar, abbesse, au sujet de la reconnaissance des biens appartenant au couvent dans la seigneurie de Villenouvelle (23 février 1737) ; — de M. Moreau, avocat de Fanjeaux, à Mme de Huguenot, prieure, au sujet de reconnaissances souscrites au profit du monastère de Prouille et dont le compte est en liquidation (25 février 1758) ; — de M. Darquier fils, de Toulouse, à l'abbé Gauzy, vicaire général du diocèse de Saint-Papoul, à Castelnaudary, pour accuser réception de pièces à lui communiquées par les Augustines de Castelnaudary (19 février 1777).

CLARISSES DES CASSÉS (1).

H. 552. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1272-1792. — Ventes par Hugues Lagleise et Béranger, son frère, à Raymond Estaca, de Scopont (2), d'une pièce de terre dépendant du décimaire de Saint-Jean de Scopont (1272) ; — par Bertrand de Caraman et Bernarde, sa femme, de Maurens (2), à Arnaud de Messal d'une pièce de terre située « el deymari de Nostra Dona de Maurenx, el loc apelat al *Pueg del Cossol* » (5 mars 1305 *n. st.*). — Lansimes par Raymond Bérenguier, damoiseau de Cambon (3), à Arnaud de Messal, de Maurens, d'une pièce de terre « el deymari de Santa Maria de Maurenx, el loc apelat *al Cossol* » (11 avril 1308) ; — par Guillaume de Messal et ses fils, de Lavaur, à Bernard Faur, de Cambon, d'une maison que ledit Bernard occupait audit lieu (11 avril 1308) ; — par les mêmes à Arnaud de Messal, de Maurens, d'une terre et d'une maison « el loc apelat *al Cossol* » (15 avril 1308). — Reconnaissances par Jean de Caraman, mandataire d'Amiel de Vilar, chevalier, seigneur de Beauteville (4), en faveur de Guillaume de Messal, de

(1) A rapprocher de H. 421 à H. 432.
(2) Maurens-Scopont, commune du canton de Cuq-Toulza (Tarn).
(3) Cambon, commune du canton de Cuq-Toulza (Tarn).
(4) Commune du canton de Villefranche-Lauragais (Hte-Garonne).

Lavaur, d'un casal *al Cossol*, dépendant du décimaire de Notre-Dame de Maurens, d'une pièce de terre audit décimaire « in eversenhio de Maurens... *à Fontpeira* » (20 mai 1315). — Vente par Jean Faget, fils de Raymond, de Maurens, à Azémar Faget, son oncle, d'une pièce de terre sise « el deymari de Sang (*sic*) Johan d'Escaut Pont, el loc apelat *al Everseng* » (10 janvier 1322 *n. st.*). — Accensements par Guillabert de Messal d'une pièce de terre « el deymari de San Marti de Masiers, el loc apelat *à la Costa na Peirieira* » (9 janvier 1327 *n. st.*); — à Jean Cajus, de Maurens, d'une pièce de terre « el deymari de Santa Maria de Maurens, el loc apelat *à la Costa de Siencha* » (6 mars 1330 *n. st.*). — Lauzime par Guillabert de Messal, seigneur de Cambon, d'une pièce de terre au lieu dit « al drechen del rieu de Lastor, in decimario Sancti Salvatoris de Vilhanis » (28 août 1335). — Déguerpissement par Guillaume de Rivals de Crosilhe au couvent de Notre-Dame des Anges des Cassés d'un domaine avec terre, vigne et maison situé dans le décimaire de Saint-Pierre, au lieu dit *ad Podium Johannis Fabri* (1380). — Accensement par noble Guillaume de Lordat, seigneur de Roquevidal [1] à Jean Delgarnis, *alias* de las Molinas, d'une maison à Roquevidal (1432). — Consultation d'avocat sur diverses conséquences de la bulle de fondation de l'abbaye des Cassés (1523). — Plainte de Mmes de Nougarède et de Castelnau, religieuses, exposant à l'évêque de Saint-Papoul « l'extrême misère » résultant pour le couvent d'une administration désordonnée et réclamant le maintien de l'abbé Tarbousier en qualité de confesseur (26 septembre 1647). — Autre plainte de Mme de Labouterie relative au même objet (26 septembre 1647). — Factum pour Catherine de Nougarède, religieuse du couvent des Cassés, contre le marquis de Sourdis et Catherine du Port, religieuse du couvent de Moissac, réfugiée à Toulouse (s. date; après 1670). — Mémoire se rapportant à la même affaire (s. date). — Mémoire historique exposant le détail des prétentions de Catherine du Port, religieuse de Moissac, établie à Toulouse au couvent du Bazacle, à disputer la prééminence au couvent des Cassés pour la transférer à celui de Toulouse (sans date). — Inventaire de productions par les religieuses des Cassés contre Charles Descombleau, marquis de Sourdis, et Catherine du Port, accompagné d'une lettre du sieur Hardy, curé de Folcarde (26 juin 1665). — Sentence du juge d'appeaux de Saint-Félix portant condamnation de Pierre-Jean Mahoux, notaire, et de Jacques Mahoux, son frère, habitants des Cassés, à un paiement d'arrérages de rente envers les religieuses (4 mai 1679). — Déposition de plusieurs religieuses au sujet d'insultes proférées contre Catherine de Nougarède, une de leurs compagnes (1682). — Acte d'admission en qualité de religieuse au monastère des Cassés, sur constitution de 1.000 livres de dot payables au jour de la profession, de Madeleine de la Claverie de Soupex, fille de Julien de la Claverie, baron de Soupex, et d'Anne de Hautpoul (9 novembre 1698-19 novembre 1709). — Réclamation d'Angélique et de Paule Dubrun, sœurs, ci-devant religieuses de chœur au monastère des Cassés, tendant à obtenir le paiement de leur pension pour le quartier échu le 1er octobre 1792. — Pétitions aux mêmes fins des ex-religieuses Joséphine Dauriol, Gabrielle Fumat, Claire-Jacquette Darboussier, Marie-Joséphine-Elisabeth Bonne, Vincente Raymond et Martiane Castella (1792). — Pétition du même ordre émanant des ex-religieuses Séraphine-Barbe La Claverie-Soupex, Marguerite Cros, Germaine Mazières, Jacquette Poulverel, Anne Azéma et Marie Leroy (1792).

(1) Commune du canton de Cuq-Toulza (Tarn).

CLARISSES DE CARCASSONNE.

H. 553. (Cahier.) — 14 feuillets, parchemin.

1358-1394. — Fol. 1. Bulle du pape Grégoire XI autorisant les Clarisses de Carcassonne à reconstruire leur couvent dans la ville basse (Avignon, 22 octobre 1372) : « Gregorius episcopus, servus servorum Dei, dilectis in « Christo filiabus Helie, abbatisse, et conventui olim monas- « terii sante Clare burgi Carcassonensis, ordinis ejusdem « sancte, salutem et apostolicam benedictionem. Piis « devotorum desideriis, illis presertim que personarum « sub religionis observancia Domino famulancium, ad « perseverancia divini servicii opportuna fore conspicimus, « libenter favore benivolum impartimur. Exhibita siquidem « nobis nuper pro parte tua petitio continebat quod « monasterium vestrum sancte Clare, quod extra clausuram « burgi Carcassonensis concistebat et in quo quadraginta « moniales benedicte ultra alias non benedictas esse « consueverant, propter guerras que in illis partibus vigue- « runt destructum est totaliter et dirutum, et quod propter « destructionem hujusmodi et evidentem necessitatem, « infra clausuram dicti burgii (*sic*) in quodam modico « hospicio oportuit vos mutare in quo ex tunc cum magna « penuria, egestate et angustia habitastis. Quare pro parte « vestra nobis fuit humiliter supplicatum ut, loco dicti « vestri antiqui monasterii, unum locum infra dictam clau- « suram recipiendi ac ibidem monasterium ejusdem ordinis « cum ecclesia in honorem et sub vocabulo ejusdem beate « Clare, campanili, campana, simiterio [1], domibus ac « aliis necessariis officinis [2] fundandi et construendi vobis

(1) Similerium, à l'original.

(2) Le mot est en renvoi au bas de la page.

« licentiam de benignitate appostolica concedere digna-« remur. Nos igitur actendentes quod non licet vos que sub « clausura manere consuevistis per seculum evagari, sed « in clausura reduci, vobisque paterno compascientes affectu « hujusmodi supplicationibus inclinati, vobis recipiendi « locum hujusmodi, si vobis pia fidelium largissione dona-« tum aut alias illum justo titulo acquiratis, recipiendi « ac inibi fundandi et construendi novum monasterium « ejusdem ordinis cum ecclesia in honore et sub vocabulo « predictis, necnon campanili, campana, simeterio, domibus « ac aliis necessariis officinis, locumque ipsum inhabitandi, « jure tamen parrochialis ecclesie et cujuslibet alterius in « omnibus semper salvo, auctoritate appostolica, plenam « et liberam tenore presentium licentiam elargimur. Vobis « nichilominus concedentes quod vos et alie persone que « vobis in dicto monasterio de novo construendo succedent, « gaudeatis et gaudeant omnibus privilegiis, graciis, liber-« tatibus, immunitatibus et exemptionibus quibus in dicto « priori loco antea gaudebatis, proviso quod locus in quo « dictum primum monasterium existebat ad profanos usus « velut hereditas minime transferatur. Nulli ergo omnino « hominum liceat etc.... Datum Avenione, xi calendas « novembris, pontificatus nostri anno secundo ». — Fol. 3. Lettres du dauphin Charles faisant remise aux Clarisses de Carcassonne de tout cens annuel jusqu'à concurrence de 20 sols tournois pour l'emplacement de leur nouveau couvent dans l'intérieur de la ville basse (Paris, septembre 1358) : « Carolus, regis Francorum primogenitus, regnum regens, « dux Normanie et dalphinus Viennensis. Regalis provi-« dencia cujus curam nunc gerimus libenter estudia « solicitudinis regie dignitatis in hiis exibere consuevit ex « quibus amor supernus acquiritur et que proficere nos-« cuntur ad salutem animarum. Nos igitur attendentes « quod pia et devota erogatio devotarumque religiosarum « personarum preces apud Deum multum ad salutem « animarum proficiunt impetrandam, notum facimus uni-« versis tam presentibus quam futuris quod cum dilecte « nostre abbatissa et conventus sororum minorum, ordinis « sante Clare, inclusarum burgi Carcassone, nobis fecerunt « exponi quod olim Petrus Tornalli, civis dicti burgi, in « suo ultimo testamento et in puram elemosinam, pro « constructione earum monasterii donavit et legavit eisdem « certam partem cujusdam hospicii sciti in dicto burgo, « vocati *La Pomme*, quod quidem hospicium nuper per « inimicos dicti domini nostri et nostros, qui dictum « burgum combuxerunt, fuit combustum et destructum, « dicteque religiose domum suam habent extra clausuram « ipsius burgi propter quod plura sinistra et escandala « evenisse dicuntur et evenire possent, et ob hoc propo-« suerunt construere et rehedificare seu construi et rehedi-« ficari facere abbatiam, domum et ecclesiam earum in « predicta parte' hospicii ac etiam in certis plateis seu « domibus, juxta dictam partem contiguis, per dictas reli-« giosas pia largicione seu erogatione fidelium vel alias « propter hoc acquisitis vel acquirendis infra clausuram et « fortalissia ipsius burgi, ad finem ut possint et valeant in « pace et tranquilitate in ea Deo famulari. Quequidem pars « hospicii erga dictum dominum nostrum et nos in summa « novem solidorum turonencium cum obolo recti et annui « census et dicte platee acquirende usque ad summam « viginti solidorum turonensium censsus annui consimilis « tenentur, supplicant humiliter ut dictum censum eisdem « donnare et quitare et admortissare perpetuo dignaremur. « Nos vero, hujusmodi supplicationi pie et favorabiliter « annuentes consideratione premissorum et intuitu pietatis « prefatis religiosis ad hoc quod dictus dominus noster, nos « et successores nostri missis et orationum suffragiis per « dictas abbatissam et religiosas et aliis in dictis abbatia « et ecclesia celebrandis et faciendis ad salutem animarum « et veniam pecatorum impetrandam participes effici « mereamur, predictos novem solidos quinque denarios « cum obolo turonencium et usque ad predictam summam « viginti solidorum turonencium de censsu dictarum platea-« rum in puram elemosinam donamus et quitamus per « presentes, de gratia speciali, certa sciencia et auctoritate « regia qua fungimur, eisque ex ampliori gracia concedentes « ut prefatas domos et plateas ac censsus predictos perpetuo « tenere valeant absque eo quod ipse possint de cetero « aliqualiter compelli ipsas vendere seu alias extra manus « suas ponere vel aliquam propter hoc financiam nunc vel « in futurum dicto domino nostro nobis aut successoribus « nostris solvere vel prestare teneantur. Quam quidem « financiam, religiosis predictis, de dictis gratia et certa « scientia, amore Christi et intuitu pietatis remitimus et « quitamus per presentes, nonobstantibus quod premissa « sint de domanio regio ac etiam ordinationibus aut estatutis « in contrarium factis vel faciendis quibuscumque, man-« dantes receptori et clavario Carcassone qui nunc sunt et « pro tempore fuerint aut eorum locumtenentibus et cuique « eorumdem quathenus dictas religiosas de summa predicta « quictas et liberas teneant et observent inviolabiliter « absque aliqua exactione ob hoc super hoc facienda et « eam a registris dictarum recepte et clavarie detrahant « et amoveant visis presentibus qua sic detracta per dilectas « et fideles gentes compotorum Parisius dicti domini nostri « et nostras in compotis predictorum receptoris et clavarii « volumus allocari et de recepta eorum deduci. Quod ut « firmum et stabile permaneat in futurum, presentibus « litteris sigillum nostrum duximus apponendum, jure « regio in aliis et alieno in omnibus salvo. Datum Parisius,

« anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo « octavo, mense septembris. Per Dominum regentem, « presente elemosinario. Gontier. Contentor. Pro Deo in « parte. » — Fol. 5 : Attribution au jugement du sénéchal de Carcassonne par mandement de Jean, comte de Poitiers, lieutenant du roi en Languedoc (Castelsarrazin, 1er septembre 1359), de l'instance pendante entre le trésorier de Carcassonne et les Clarisses de cette ville au sujet de l'imposition du droit de foriscape, auquel les religieuses prétendaient se soustraire pour les biens dépendant de leur monastère (7 septembre 1359). — Fol. 7 : Lettres du comte de Poitiers confirmant une sentence du sénéchal et portant fixation à 200 florins d'or du montant de la foriscape et des droits féodaux exigibles des Clarisses, pour leurs possessions de la ville de Carcassonne confrontées comme suit : « de aquilone, in recta carreria Mercerie ; de circio, in traverciis carreriarum Majoris et Mercerie predicte ; de altano, in tenenciis liberorum magistri Bernardi Cachinarii, Raymundi Canaerii et Guibermi Sardani de Carcassona ; de meridie, in tenenciis liberorum predictorum » (Carcassonne, juillet 1360). — Fol. 9 : Vidimus par Arnaud de Montespan, sénéchal de Carcassonne, des lettres d'exemption de Charles, duc de Normandie, dauphin de Viennois (septembre 1358), en faveur des Clarisses (Carcassonne, 18 mai 1379). — Fol. 11 : Vidimus des mêmes lettres de Charles de Normandie par Louis, duc d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc (Carcassonne, 7 avril 1380). — Fol. 13 : Autre vidimus par Pierre de Mornay, sénéchal de Carcassonne (Carcassonne, 4 février 1394 *n. st.*).

MISÉRICORDE DE CARCASSONNE.

H. 554. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1742-1783. — Acte de constitution d'une rente de 35 livres en faveur de la Miséricorde de la Cité par noble Christophe de Sapte de Montblanc, major de la Cité de Carcassonne (16 janvier 1742). — Autre constitution de 25 livres de rente par Jean Montaudry, bourgeois des faubourgs de la Cité, au profit de Marie Pech, veuve de Jean Sirven, accompagnée d'une déclaration de ladite veuve rétrocédant le capital de cette rente à raison de 350 livres aux pauvres de la Miséricorde et 100 livres à la paroisse Saint-Sernin de la Cité ; acquiescement du sieur Montlaur, héritier de la veuve Sirven, sa cousine (1745-1746). — Constitution de 25 livres de rente, au capital de 500 livres, faite par Jean Fabre, prébendier de l'église cathédrale Saint-Nazaire, au profit des pauvres de la Miséricorde (1743). — Autre constitution de rente, au capital de 150 livres, faite en faveur desdits pauvres par Pierre Sicre, bourgeois de la Cité (1749). — Obligation d'une somme de 445 livres souscrite par les consuls de Trèbes au profit des pauvres de la Miséricorde de la Cité (1758). — Procédure en paiement d'arrérages de rente instruite à la requête du syndic desdits pauvres contre Pierre Sicre, bourgeois de la Cité (1761). — Obligation d'une somme de 400 livres souscrite en faveur des pauvres de la Cité par les consuls de Villemoustaussou (1761). — Constitution d'une rente de 50 livres, au capital de 1.000 livres, faite par le chapitre de Carcassonne au profit du bureau des pauvres de la Charité de la Cité (1761). — Emprunt de 1.300 livres fait audit bureau par les consuls de Miraval-Cabardès (1762). — Procédure en remboursement d'un capital de 300 livres, instruite à la requête du syndic des pauvres de la Cité contre la corporation des plâtriers (gipiers) de Carcassonne (1767). — Deux rôles de frais acquittés par le chanoine Thoron, syndic des pauvres de la Cité, entre les mains de Ferrier, procureur (1774 et 1775). — Exploit d'assignation à la cour du prévôt-connétable de Félix Cassignol, Antoine Carroset et Jean Jougla, de la Cité, en paiement d'arrérages de rente au bureau des pauvres de la Cité (21 mai 1777). — Constitution d'une rente de 97 livres 10 sols en garantie d'un emprunt de 1.950 livres, souscrite par le diocèse de Carcassonne au profit du bureau de la Charité de la Cité (1782). — Poursuites dudit bureau contre François Fabre, de Cuxac-Cabardès, en paiement d'une rente de 15 livres (1783).

MISÉRICORDE DE CASTELNAUDARY.

H. 555. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1693-1748. — Achat d'une pièce de terre au lieudit *al Trécou*, consulat de Castelnaudary, par Guillaume Bernard à Barthelème de Rouger, femme de noble François d'Auriol, sieur de La Tonne (1694). — Donation de 200 livres par Jeanne Dauch à la confrérie des dames de la Miséricorde de Castelnaudary (1695). — Vente d'une maison à Castelnaudary par Jean et Raymond Ruhl, de Toulouse, à Guillaume Bernard, de Castelnaudary (1700). — Quittance d'une somme de 267 livres 1 sol 9 deniers souscrite par Germain Ruhl, maître cordonnier, au profit de Guillaume Bernard, l'un et l'autre de Castelnaudary (1701). — Acte de donation par Joseph Bousquet, curé de Saint-Martin-Lalande, aux pauvres de la Miséricorde de Castelnaudary et pièces annexes à l'appui de la donation (1693-1745). — Vente d'une maison et d'une grange à Castelnaudary par Jean Sauret, avocat, aux conjoints Gabriel Pinhat, apothicaire, et Jacquette Jalabert, moyennant 1.200 livres (1710). — Donation à la chapelle Saint-Joseph ainsi qu'à la chapelle, siège de la confrérie de la

Miséricorde, par François Dubourg, chanoine doyen de Castelnaudary (1711). — Donation de 500 livres aux dames de la Miséricorde par Grégoire Taurines (31 octobre 1722). — Contrat d'obligation d'une somme de 500 livres souscrit par Pierre Laffont, bourgeois de Villepinte, à Jean Marty, conseiller et secrétaire du roi (1723). — Extrait du testament de François Dubourg, doyen du chapitre de Castelnaudary, portant constitution d'un legs en faveur des pauvres de la ville (1723). — Etats des revenus de la Miséricorde en espèces et en nature (1723). — Inventaire des biens meubles et immeubles de la confrérie des dames de la Miséricorde de Castelnaudary (1723). — Testament de Pierre Sicard, de Castelnaudary, portant constitution de legs en faveur des pauvres de la Miséricorde (13 février 1724), avec l'acte de vente par Jacques Loupiac, bourgeois de Fendeille, à Pierre Sicard, de Castelnaudary, de pièces de terre situées dans le consulat de Mireval, aux lieuxdits à *la Peyre* et à *Pech Fendeille* (1733). — Extrait du testament d'Hélène d'Auriol de Roubignol, portant constitution d'un legs de 500 livres en faveur des pauvres de la Miséricorde de Castelnaudary (1725). — Constitution d'une rente de 5 livres, au capital de cent livres, souscrite au profit desdits pauvres par Mlle de Foissac de Varennes (26 novembre 1726). — Bail à locaterie perpétuelle par Modeste de Four, veuve de noble Jean-François de Brun, sieur de Lassalle, à Jean Delestain, maître chirurgien de Montferrand, d'un pré au lieudit *as Agassens* (4 mai 1727). — Notification par Dejean du Périer au bureau de la Miséricorde, d'un acte testamentaire de la dame de Soulatge, sa mère, léguant aux pauvres la somme de 60 livres (12 septembre 1728). — Acte d'abandon par Jacques Godderens, de Saint-Martin-Lalande, au profit de la Miséricorde de l'usufruit d'un capital de 60 livres à lui légué par Isabeau Godderens, sa femme (1729). — Constitution d'une rente de 10 livres, au capital de 200 livres, au profit des pauvres de la Miséricorde par Jean Tardive, de Castelnaudary (1730). — Vente d'une maison sise à Castelnaudary par Jeanne Tardieu à Jean Ras, de ladite ville, à charge d'acquitter au bureau de la Miséricorde une rente annuelle de 10 livres (1730). — Donation audit bureau d'un immeuble par Bernard Lamy, de Castelnaudary (1731). — Bail à locaterie perpétuelle d'un fonds de terre au terroir de Mireval, lieudit *Las Bégudes*, souscrit par Pierre Sicard, marchand de Castelnaudary, à Jean et Barthélemy Chabard, de Mireval-Lauragais, sous la rente annuelle d'un setier de blé (1732). — Autre bail à locaterie perpétuelle de deux pièces de terre, dans la juridiction de Mireval, lieudit *Come Lambert*, souscrit par Pierre Sicard, marchand, à Aynard, sous la rente annuelle d'un setier de blé (1733). — Délibération du bureau de la Miséricorde de Castelnaudary portant acceptation d'un capital de 500 livres cédé par Joachim Bousquet, marchand, en échange de biens fonds promis à l'œuvre par Joseph Bousquet, prêtre (1733). — Cession d'une créance de 328 livres à prendre sur le sieur Sauret, avocat, faite au bureau de la Miséricorde par Bernard Verger, bourgeois de Castelnaudary (1733). — Amortissement par ledit bureau d'une somme de 310 livres (1735). — Legs d'un capital de 60 livres aux pauvres de la Miséricorde par M. de Ferrand de Puginier (1736). — Attestation par l'évêque de Saint-Papoul que le bureau des pauvres de la Miséricorde est une assemblée de personnes pieuses, sans institution régulière des pouvoirs publics et fonctionnant sous la surveillance de l'autorité diocésaine pour procurer des secours aux pauvres malades de la paroisse de Castelnaudary (cachet rouge aux armes de Georges-Lazare Berger de Charancy : *d'azur à un mouton d'argent passant, surmonté de trois étoiles de même*) (1736). — Protestation de Pierre Gauzy, syndic et trésorier de la Miséricorde, contre la saisie pratiquée par les sous-fermiers des droits du roi sur les biens des pauvres, à l'effet de contraindre le bureau à payer les droits d'amortissement (1736). — Quittance de 21 livres souscrite à Claude Saint-Amans, brassier de Castelnaudary, héritier de Jeanne Izar, sa femme, en paiement d'un legs fait aux pauvres de la Miséricorde (1737). — Acte de remise des taxes d'amortissement au profit du bureau de la Miséricorde (1738). — Testament de Jacquette Jalabert, veuve de Gabriel Pinhac, apothicaire de Castelnaudary, portant constitution de legs en faveur des pauvres de la Miséricorde (1738). — Legs de 200 livres fait auxdits pauvres par Marie Trinquier, veuve de Germain Dejean, conseiller au présidial de Lauragais (1740). — Inventaire des effets de la succession Albigés dévolue à la Miséricorde en vertu du testament du 13 août 1746. — Reconnaissance d'une dette de 55 livres d'arrérages de rente souscrite au profit des pauvres de la Miséricorde par la dame de Foissac-Varennes (1748). — Délibération du conseil politique de Saint-Martin-Lalande faisant injonction au syndic de la Miséricorde pris en tant qu'héritier de Joseph Bousquet, ancien curé, d'effectuer les réparations nécessaires au presbytère dudit lieu (1749). — Etat des messes d'obit fondées par Jacquette Pezet, veuve d'Arnaud Albigés, marchand de Castelnaudary, par son testament du 17 août 1746 (1747). — Testament de Philippine Laffon, veuve de Jean Coste, cordonnier de Castelnaudary, instituant pour héritier le bureau des pauvres de la Miséricorde (1748).

H. 556. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1750-1785. — Echange de fonds de terre entre Antoine Delestain, marchand de Castelnaudary, et Pierre

Lasgouzes, ménager à la métairie de Laval (1750). — Constitution d'une rente de 30 livres souscrite par Claire de Bar, fille de feu Jean de Bar, avocat de Castelnaudary, au profit de Jean Anthony, procureur au parlement de Toulouse (1757). — Constitution de 25 livres de rente, au capital de 500 livres, souscrite par Claire de Bar au profit de François-Aimable de Catellan, chanoine de la cathédrale de Toulouse (1758). — Procédure en liquidation de la succession de Claire de Bar, de Castelnaudary, au profit du bureau des pauvres de la Miséricorde (1761-1771). — Autre constitution de rente souscrite à titre solidaire par ladite Claire de Bar et Jean-Baptiste Fauré, de Castelnaudary, au profit du chanoine de Catellan (1762). — Arrêt du parlement de Toulouse portant injonction à Marie-Rose Fort, fille de Jean Fort, de Bram, de payer au syndic-trésorier du bureau des pauvres de Castelnaudary la somme de 20 livres 5 sols 1 denier (1763). — Exploit de commandement au nom du trésorier de la Miséricorde contre Pierre de Toutens, chevalier d'Auriol, au château de Salesses (1765). — Contrat d'obligation d'une somme de 700 livres souscrit à titre solidaire par Claire de Bar et Jean-Baptiste Fauré au profit de la Miséricorde (1765), avec la sentence du sénéchal de Lauragais condamnant les deux contractants à remplir leurs engagements envers le bureau des pauvres (1766-1767). — Contrats d'apprentissages souscrits par Jean Marty, maître-boulanger de Castelnaudary, en faveur de Jean-Paul Laporte, pupille de la Miséricorde (1770); — par Alexandre Gravier, maître-perruquier de Castelnaudary, en faveur d'Antoine Maleville (1770); — par Bernard Embry, maître-cordier de Castelnaudary, en faveur de Jean Rodière (1770); — par Salvère, maître-cordonnier de Castelnaudary, en faveur de Pierre Hanric (1770); — par Pierre Anduse, maître-cordonnier de Villefranche, en faveur de Jean Laporte (1770); — par Laurent Saint-Amans, maître-cordonnier de Castelnaudary, en faveur de Barthélemy Barthés, tous pupilles de la Miséricorde (1772). — Assignation par Grégoire de Calouin, seigneur de Tréville, trésorier de la Miséricorde, de Raymond Marty, de la grange d'Agassens, en paiement d'une rente de 6 setiers de blé (1773). — Etat des revenus de l'hôpital et de la Miséricorde de Castelnaudary (1774). — Etat des droits et frais de la nouvelle reconnaissance souscrite par M. de Calouin, syndic du bureau de la Miséricorde, au profit du chapitre de Castelnaudary (1775). — Dossier de liquidation de la succession de Jean-Louis Fauré, feudiste de Castelnaudary : actes divers conclus entre le chapitre de Saint-Paul-de-Fenouillèdes et Jean Fauré touchant les lieux de Campagna, Joncou, Munés, Caillens et Aunat ; reçu des pièces se référant à un dénombrement de M. d'Andréossy ; autre reçu des reconnaissances des terres de M. Duvivier-Sarraute ; déclaration de l'abbé Soubiran sur un legs de livres reçu de Jean-Louis Fauré ; consultation de M. Arexy, avocat de Toulouse, au sujet du testament dudit Fauré instituant pour légataires les pauvres de la Miséricorde ; mémoire des avocats Tholose, Dutard et Stadieu sur le même objet ; compte des frais de liquidation de ladite succession (1761-1782). — Quittance de l'abbé Pontet, aumônier de l'hôpital, pour l'honoraire des messes par lui célébrées du 12 avril 1779 au 17 janvier 1780 (1780). — Autre quittance souscrite par les conjoints Antoine Fraisse cadet et Marion à l'œuvre de la Miséricorde (1781). — Deux quittances de l'abbé Pontet, aumônier, pour l'honoraire de messes de fondation (1781-1782). — Autres quittances par Marguerite et Jeanne-Anne Rouger, sœurs, pour paiements de la pension viagère à elles léguée par la veuve d'Antoine Delestaing (1782). — Quittance de M[me] Escudier, veuve Combettes, au profit du bureau des pauvres, légataire de Jean-Baptiste Escudier, de Castelnaudary (1782). — Inventaire de la succession de Claire de Bar (1784). — Inventaire particulier des meubles dépendant de ladite succession (1784). — Quittance par M. de Catellan de Caumont d'un paiement de 500 livres par lui reçues du bureau des pauvres de la Miséricorde sur la succession de Claire de Bar (1785).

H. 557. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1723-1784. — Lettre de M. de Choiseul-Beaupré, évêque de Saint-Papoul transféré à l'évêché de Mende, pour prendre congé du bureau de la Miséricorde (cachet de cire rouge aux armes du prélat : *d'azur à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes de même, posées aux 1er et 3e cantons en sautoir ; aux 2e et 4e, 2 et 2.* Paris, 8 novembre 1723). — Lettre du curé Fornier, de Raissac-sur-Lampy, au trésorier de la Miséricorde relative à une dette de Guillaume Cathary (1735). — Autre lettre du même au même sur le même objet (1738). — Lettre de M. Roudier à l'évêque de Saint-Papoul au sujet de la décharge des droits d'amortissement demandée par le syndic des pauvres de la Miséricorde (1738). — Lettre de l'évêque de Montpellier au trésorier de la Miséricorde pour lui transmettre une lettre de M. Roudière touchant la même affaire (1738). — Deux lettres de M. Guirail, curé de Saint-Martin-Lalande au trésorier de la Miséricorde, au sujet de la mort de l'abbé Bousquet, ancien curé dudit lieu (1745). — Le même au même pour lui recommander Jean At, maçon, en vue des réparations à faire au presbytère de Saint-Martin-Lalande (1746). — Le même au même au sujet des meubles et effets laissés par l'abbé Bousquet dans ledit presbytère (1747). — Lettre de M. Françain, de Toulouse, rejetant une demande en modération de droits de contrôle et

d'insinuation, présentée par le bureau de la Miséricorde à l'occasion de l'enregistrement du testament de Philippine Lafon, veuve de Jean Coste (1748). — Lettre de l'abbé Guirail dénonçant au trésorier des pauvres une dette pour fourniture de bois à la charge de feu l'abbé Bousquet (1750.) — Le même au même à l'appui d'un envoi de « papiers ou billets » ainsi que d'un mémoire autographe à lui remis par l'abbé Bousquet, avant sa mort (1750). — Lettre de M. Cavalié, de Toulouse, à M. Mary, sacristain du chapitre Saint-Michel de Castelnaudary, à l'appui de l'envoi du texte d'une consultation rendue par M. Dézirat dans la cause pendante entre le syndic de la Miséricorde et la demoiselle Lefort (1761). — Le même au même pour protester de son zèle à suivre le procès engagé entre le bureau de la Miséricorde et la demoiselle Lefort (1761). — Lettre du P. Lacassagné, prieur des Augustins de Caudiès, à M. Faure, feudiste à Castelnaudary, assumant la charge d'un remboursement de dépenses faites par le P. Cabuzac (1778). — Lettre de M. Le Grand de Saint-Arts, de Paris, à M. de Tréville, trésorier des pauvres de la Miséricorde, au sujet des créances de la Miséricorde sur la succession d'Antoine Roques (cachet en cire rouge : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef d'une étoile et de deux croissants du même, en pointe d'une gerbe liée, surmontée d'une étoile du même* ; 1779). — Lettre de M. de Roquecourbe, de Carcassonne, à M. de Tréville au sujet des créances présumées du feudiste Fauré sur la marquise de Poulpry (1779). — Lettre de M. Anthony à M. Boyer, directeur de l'entrepôt du tabac et syndic des pauvres de la Miséricorde, au sujet d'une remise proposée par M. de Catellan de Caumont sur un fonds de dette de 800 livres à la charge du bureau de la Miséricorde, après liquidation des biens de Claire de Bar (1784). — Le même au même fixant à 200 livres le montant de la remise acceptée par ledit créancier (1784). — Lettre de M. de Catellan de Caumont confirmant ladite remise de 200 livres (Toulouse, 10 décembre 1784).

CONFRÉRIE NOTRE-DAME DE FANJEAUX.

H. 558. (Liasse.) — 1 cahier et 12 pièces, parchemin.

1266-1312. — Premiers statuts, en langue romane, de la confrérie de Fanjeaux (1266)[1]. — Bail à emphytéose par Saurimonde, veuve de Guillaume de Durfort, damoiseau de Fanjeaux, à Pierre Martin jeune, dudit lieu, d'un fonds de terre au lieudit *ad Costam calidam*, sous la rente annuelle d'une émine de froment (19 avril 1294). — Testament de Guillaume Martin, de Fanjeaux, comportant divers legs aux églises de Fanjeaux, de Saint-Antonin de Pamiers, de Prouille, aux hôpitaux de Fanjeaux, de Roncevaux, de *Viana*, de Montpellier, à Notre-Dame de Gratelause, à Saint-Pierre du Villasavary, à la confrérie de Fanjeaux (25 septembre 1300). — Lausime d'une vente de terre au lieudit *ad Costam calidam* par Cyprien Sicard dit Porcelh, de Fanjeaux, à Pierre Mercier dudit lieu (18 mars 1302 *n. st.*). — Trois reconnaissances faites à Raimond Terren, marchand de Fanjeaux, pour des fonds de terres au lieudit *ad Rivum tortum*, la première du 3 décembre, la deuxième du 11 décembre, la troisième du 16 décembre 1302 ; acte du bail emphytéotique audit Raimond Terren des droits appartenant au roi sur un pré situé au même ténement (11 juin 1303). — Vente par Pierre du Mortier à Bernard d'Alaudan, l'un et l'autre de Fanjeaux, d'un vignoble au lieudit *Corbols*, dans le territoire de Fanjeaux (22 novembre 1306). — Testament de Pons Thomas, de Fanjeaux, instituant pour légataire universelle la confrérie de Fanjeaux, à charge de distributions pieuses à l'église N.-D. de Fanjeaux, à Saint-Étienne de Toulouse et à divers hôpitaux (11 juin 1308). — Lausime par Amauri de Thury, damoiseau, seigneur de Villelongue et de Montgaillard, d'une donation faite par Hélix, veuve de Pierre Mir des Bordes *alias* de Laurac et fille de Pierre de Bruniquel, à Thomas et Jean Garin, marchands de Fanjeaux (6 juillet 1308). — Lausime par Jean *de Machermo*, châtelain de Montréal, de la vente d'un fonds de terre sis à Montgradail, lieudit *ad Campum Marase*, vente faite à Jacques de Vallobière, de Montréal, par Rixende Gariga, de Montgradail (12 décembre 1308). — Vente par Pierre d'Orsans, d'Hounoux, et Rixende, sa femme, à Bernard Étienne, de Montgradail, d'une pièce de terre sise à Montgradail, au lieudit *ad Passum lause* (5 mai 1310). — Lausime par Pierre de Castillon, damoiseau de Fanjeaux, d'une vente de deux pièces de terre au lieudit *ad Ereum Empbtorum*, près Fanjeaux, vente souscrite par Guillelme, veuve de G. de Courtaulin, de Saint-Martin, à Jean et à Bernard Safont (25 juillet 1311). — Vente par Raimonde, veuve de Raimond Salvat, notaire de Fanjeaux, et par Guillaume Salvat, son fils, à Raimon Terren, dudit lieu, d'une pièce de terre sise au lieudit *ad Fortiam Hugonis de Rivis* (23 février 1312 *n. st.*).

[1] Publiés dans *Mémoires de la Société des arts et sciences de Carcassonne*, t. II, 1858-1859, p. 248 à 261.

H. 559. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1313-1320. — Vente par Bernard Armengaud et Bernard, damoiseau des Bordes, à Raimond Dominique, marchand de Fanjeaux, de censives grevant les tenures foncières du Mazet, aux lieuxdits *ad Podium Rhonos*, *ad Casaletum*, *ad Fajam*, *à Monar*, *al Segnelar*, *ad*

Campum Baulo (1313) [1]. — Lausime par Bernard Hugon et Bernard Raimond, frères, damoiseaux de Fanjeaux, de la vente d'un fonds de terre au lieudit *ad Pratum* dans le décimaire de Prouille, vente faite par Bernarde, veuve de Garin Rossel, à Jacques Rossel, de la Force de Montferrand (13 juillet 1313). — Donation par Bernard de Brézilhac à Jacques Marin (?) d'un champ situé dans le décimaire de Saint-Martin de Brézilhac (3 janvier 1314 *n. st.*). — Lausime de l'échange d'une « aire avec casal », sise au décimaire de Saint-André de Montgradail, lieudit *à las Carantenas*, contre deux pièces de terre, situées l'une à *Comanbero*, et l'autre *ad Carantenas* (2 janvier 1315 *n. st.*). — Vente d'une maison sise au lieu de Montgradail, faite par Bernard et Pierre Arnal, frères, du lieu de Saint-Martin, à Bernard Etienne, de Montgradail (29 juillet 1315). — Reconnaissances souscrites par des censitaires fonciers de la Force au profit de Bernard Hugon de Feste, et Bernard Raimond, frères, damoiseaux de Fanjeaux (20 avril 1316). — Vente par Amelin et Méron de Camplong, aux bailes de la confrérie de Fanjeaux du produit des censives provenant de terres situées à *Monte Corio, ad Comam Baiam, ad Passum Got, à la Fotz* (28 août 1317). — Lausime de la vente d'une pièce de terre à Montgradail, lieudit *ad Villam veterem* (7 mars 1319 *n. st.*). — Lausime de la vente faite par Hugues Déodat, cordonnier de Fanjeaux, à Guillaume Béranger, dudit lieu, d'un fonds de terre au lieudit *ad Cavam de Castello* (5 novembre 1318). — Lausime de la vente faite par Thomas de Vignevieille, de Bellegarde, à Bernard Etienne, de Montgradail, d'une pièce de terre sise au lieudit *ad Pratum del Sotz* (7 mars 1319 *n. st.*). — Lausime de biens vendus aux bailes de la confrérie de Fanjeaux au lieudit *ad Hospitale* (27 décembre 1319). — Reconnaissances pour des tenures foncières sises au décimaire de Notre-Dame de Gramazie, lieudit *ad Septem Capras* (2 janvier 1320 *n. st.*)

H. 560. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1320-1323. — Lausime de la vente par Jean de Fages, de Laurac, d'une terre sise au décimaire de Saint-Jean-de-Laval, lieudit *als Croses* (1320). — Inventaire des droits du roi, des consuls et de l'hôpital de Fanjeaux au lieu d'Orsans (1321). — Lausime de la vente d'une maison de Montgradail, vente souscrite par Raimond Palussa, de Mazerolles, Elis, sa sœur, de Montgradail, et Guillaume de Conques, de Couffoulens (23 juin 1321). — Lausime d'une vente de terre au lieudit *ad Planetum*, près Montgradail, vente souscrite par Michel Léon, de Montréal, à Bernard Etienne, de Montgradail (27 janvier 1322 *n. st.*). — Autre lausime par Bernard Hugon, damoiseau de Fanjeaux, de la vente faite au profit de Bernard Etienne, de Montgradail, d'une aire au lieudit *ad Planetum* (16 février 1322 *n. st.*). — Vente par Bernard de Durfort, damoiseau de Fanjeaux, de droits et censives au terroir de Miramont, lieux dits *ad Bosquetum, ad Costam, ad Casaletum, ad Algar* (22 mai 1322). — Lausime de la vente d'un jardin sis *ad Costam calidam*, près Fanjeaux, vente souscrite par Raimond Mérod, du barri de Fanjeaux, à Guillaume Guiraud, dudit lieu (3 avril 1323). — Autre lausime par les bailes de la confrérie de Fanjeaux d'une vente de terre au lieudit *ad Comam Baiam*, près Fanjeaux (5 octobre 1323). — Testament de Raimond Etienne, de Montgradail, portant constitution de legs pieux en faveur des églises de Montgradail, Fenouillet, Le Mazet, Saint-Just, des Dominicains de Carcassonne, des frères Mineurs de Limoux et de Mirepoix, des Augustins de Limoux, des Carmes de Montréal et des pauvres de Montgradail (21 novembre 1323). — Reconnaissance par Guillaume Roger et Jeanne, son épouse, au profit de Raimond Terren, d'une pièce de terre sise au terroir de Fanjeaux, lieudit *ad Fontem Sancti Martini* (31 décembre 1323).

H. 561. — Rouleau, parchemin.

1324. — Reconnaissances faites par divers censitaires de Fanjeaux, en présence de Raimond Gilabert, notaire dudit lieu.

H. 562. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1324-1327. — Inventaire des biens légués par Pons Garin à la confrérie de Fanjeaux (1324). — Testament de Paule, épouse d'Arnaud Fabre, de Fanjeaux, instituant pour légataire Marc, son fils, et stipulant divers legs à la confrérie de Notre-Dame de Fanjeaux et à plusieurs églises et hôpitaux (20 novembre 1324). — Vente par Germain Siguier, de Montgradail, à Bernard Etienne, dudit lieu, d'une pièce de terre sise à Montgradail, lieudit *ad Riperias* (11 août 1324). — Testament de Jean Safont, fils de feu Bernard, de Fanjeaux, comportant, entre autres libéralités, un legs à la confrérie Notre-Dame (25 mai 1325). — Testament de Raimonde, femme de Guillaume de Saint-Julien, de Fanjeaux, autre bienfaitrice de la confrérie (6 octobre 1325). — Vente par noble Guillaume de Baraigne, chevalier, coseigneur de Gardouch, à Arnaud Terren de trois setiers de blé de censives à prendre au décimaire de Saint-Martin de la Salle, lieudit *à Cabrenx* (4 janvier 1326 *n. st.*). — Lausime de la vente d'un jardin sis à

(1) Le quantième a disparu de la pièce lacérée.

Fanjeaux, lieudit *ad Costam calidam*, vente souscrite par Raimond de Faris, de Fanjeaux, en faveur d'Arnaud Bels, dudit lieu (2 mars 1326 *n. st.*). — Reconnaissance par Paul et Jeanne Guinha, héritiers de Jean d'Antioque, de Mireval, en faveur de la confrérie de N.-D. de Fanjeaux, pour une maison sise au décimaire de Saint-Saturnin de Mireval, lieudit *ad Casale Raynerii* (21 septembre 1326). — Autre reconnaissance par Pierre Vésian aîné, de Mireval, en faveur de ladite confrérie pour une pièce de terre sise au décimaire de Saint-Saturnin de Mireval, lieudit *ad Cumbam Proliani* (18 novembre 1326). — Reconnaissance par Paul Guinha, de Miraval, en faveur de la confrérie pour une pièce de terre dépendant du décimaire Saint-Saturnin de Mireval, au lieudit *ad Costam Gozi* (27 décembre 1326). — Vente par Bernard de Gramazie damoiseau, à Raimond Arnaud, de Caudeval, de deux pièces de terre sises à Montgradail, l'une au lieudit *ad Fontem*, l'autre au lieudit *ad Comam almelam* (2 janvier 1327 *n. st.*). — Reconnaissance par Bertrand Pojet, de Laurac, en faveur de la confrérie pour une pièce de terre dépendant du décimaire de Saint-Martin de Lauraguel, au lieudit *ad Corberias* (16 janvier 1327 *n. st.*). — Vente par Arnaud de Gramazie, damoiseau, à Bernard Etienne, de Montgradail, de sept pièces de terre au terroir de Montgradail, lieuxdits *ad Recum dels domes* et *ad Comam armelam* (26 janvier 1327 *n. st.*). — Donation par Germain Jean, de Mireval, aux bailes de la confrérie de Fanjeaux d'un setier de froment de censive à prendre sur une pièce de terre dépendant du décimaire de Saint-Satur, nin de Mireval, au lieudit *ad Pishavinum* (7 février 1327 *n. st.*)

H. 563. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1328-1331. — Vente par Pierre Boyer et Fabrice, sa femme, de Montgradail, à Raimond Etienne, dudit lieu, d'une pièce de terre sise au lieudit *ad Campum Bernardi* (4 juin 1328). — Vente par Arnaud Guillaume et ses fils, de Montgradail, à Raimond et Jean Etienne frères, dudit lieu, d'une pièce de terre au lieudit *ad Comam almellam* (25 janvier 1328 *n. st.*). — Cession par Thomas Garin aîné, marchand de Fanjeaux, à la confrérie d'un droit de censive de trois quartières de froment à prendre sur le terroir de Fendeille (28 janvier 1328 *n. st.*). — Autre cession par Raimond Vitalis, tailleur de Fanjeaux, à Raimond Terren, d'une censive d'un denier tournois grevant une pièce de terre du décimaire de Notre-Dame de Prouille, au lieudit *ad Careriam cavam* (26 mai 1329). — Cession par Pierre de Canal de quinze pugnères de froment, mesure de Mireval, censive grevant deux pièces de terre du décimaire de Saint-Saturnin de Mireval au lieudit *ad Podium gros* (29 juin 1329). — Lausime de la vente faite par Raimond Ségné, fils de feu Bernard, de Fontazelles, à Guillaume Limousi, de La Courtète, d'une pièce de terre relevant du terroir de La Courtète au lieudit *al Pomas* ou *ad Condaminas* (29 juin 1329). — Testament de Laurent Pasteur, de Fanjeaux, comportant divers legs en faveur de la confrérie de Fanjeaux et de plusieurs églises et hôpitaux (13 septembre 1329). — Vente de censives au décimaire de Saint-Martin de Lauraguel lieudit *à la Fendetha*, à Laurabuc et autres lieux (31 août 1330). — Vente par Ponce Julien et Brayde, son épouse, à Raimond Terren, fils d'autre Raimond, de Fanjeaux, d'une pièce de terre sise au décimaire de Saint-Saturnin de Mireval, lieudit *ad Combam Pradelli* (15 septembre 1330). — Testament de Guilhelme, femme de Raimond Fort, comportant divers legs pieux dont un à l'hôpital de Fanjeaux (4 avril 1331 *n. st.*). — Lausime d'une vente de pièce de terre sise au terroir de Fanjeaux, lieudit *ad Costam frigidam*, vente faite par Guillaume Villar, notaire, à Pierre Courtaulin, tous de Fanjeaux (31 mai 1331). — Réduction de censive souscrite au profit de Guillaume Rigaud, de La Hille, sur un fonds sis au décimaire de Saint-Pierre du Villa, au lieudit *ad Podium acutum* (22 juillet 1331). — Vente, par Peirone Sabbatier, de Ferrand, à Sabbatier, de Mazerolles, d'une pièce de terre sise au décimaire de Notre-Dame de Gramazie, lieudit *ad Septem capras* (1331). — Vente au profit de la confrérie de Notre-Dame de Fanjeaux par Pierre Amiel, fils de feu Bernard, d'une censive annuelle de cinq quartières de froment, à prélever au décimaire de Saint-Saturnin de Mireval, lieudit *à Nausa redonda* (1331).

H. 564. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1331-1334. — Testament d'Elix, épouse Terren, de Fanjeaux, comportant un legs à la confrérie de Fanjeaux (133 ?). — Reconnaissance par Pierre Benoît, de Mireval, en faveur de ladite confrérie, d'une vigne sise au décimaire Saint-Saturnin de Mireval *à Nausa* (16 juin 1331). — Lausime de la vente d'un jardin sis à Fanjeaux, lieudit *ad Costam calidam*, vente souscrite par Jourdain de Saint-Martin, notaire, en faveur de Pierre de Fenouillet, fils de feu Guillaume, tous de Fanjeaux (8 janvier 1332 *n. st.*). — Vente de censives au décimaire de Saint-Pierre de Rébenty, lieudit *ad Campum leonis* (16 septembre 1332). — Autre vente de censives au décimaire de Notre-Dame de Fanjeaux, lieuxdits *à Signaut* et *ad Passum Ricaut* (23 octobre 1332). — Accensement par Philippe de la Rivière, coseigneur de La Courtète, à Raimond

Segné, fils de feu Bernard, de Fontazelles, d'une pièce de terre au décimaire de Saint-Jean de La Courtète, lieudit *als Vinhals dels Fantes* (10 novembre 1332). — Extrait collationné des pactes de mariage et droits dotaux de dame Guilhelme, épouse de Guillaume Capelle, de Laurac, visant, entre autres biens, une maison avec verger sise au barri de Salégie et une pièce de terre au lieudit *à Garda Vidal* (26 avril 1324-28 novembre 1332). — Vente par Pierre Hugon, de Laurac, à Raimond Terren, de Fanjeaux, de la censive d'une émine de froment grevant un fonds de terre sis au décimaire de Notre-Dame de Bagnères, lieudit *ad Matarelha* (6 mars 1333 *n. st.*). — Autre vente de la censive d'une poule souscrite par Jean Thomé, de Laurac, à Raimond Terren, de Fanjeaux (22 juillet 1333). — Vente par Pierre Arsend, brassier, et Jeanne, sa femme, de Montgradail, à Etienne Saïx, prêtre, et à Raimond Saïx, frères, d'une pièce de terre sise au terroir de Montgradail, lieudit *ad Planum fontis* (20 août 1333). — Vente par Pierre de Corbières, de Marsols, à Raimond Segné, de Fontazelles, d'une pièce de terre sise au terroir de La Courtète, lieudit *als Vinhals* (28 avril 1334). — Reconnaissances souscrites par plusieurs habitants de Besplas pour divers fonds de terre dépendant du décimaire de Saint-Martin de Lauraguel, lieuxdits *ad Pererios, à la Spanina, ad Condaminam, al Pontilhol, ad Clausadas* (26 septembre 1334). — Lausime par Bernard-Raimond de Durfort aîné, damoiseau de Fanjeaux, agissant pour le compte de Bernard-Raimond de Durfort, son neveu, d'un échange de fonds de terres entre Pierre de Durfort, Raimond Ferrand et Guillaume Rossel, tous de La Force, fonds situés au décimaire de Notre-Dame de Fanjeaux, lieudit *tras la Villa* (13 octobre 1334).

H. 565. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1335-1340. — Reconnaissances pour deux pièces de terre dépendant du décimaire de Saint-Martin de Lauraguel, lieuxdits *ad Arboren Burdi* et *ad Condaminam Ruppefortorum* (7 et 8 février 1335 *n. st.*). — Vente par Béatrix, veuve d'Arnaud Bot, de Ferrand, à Raimond Segné, fils d'autre Raimond, de Fontazelles, d'une pièce de terre sise au terroir de La Courtète, lieudit *als Clotals* (13 mars 1335 *n. st.*). — Lausime d'un échange de terres relevant du terroir de Montgradail, lieudit *ad Salvatam* (7 février 1336 *n. st.*). — Lausime d'une vente de terre dans le terroir de Fanjeaux, lieudit *ad Signatorium* (13 juin 1336). — Vente par Pierre Barrau, fils de feu Guillaume, de Mazerolles, à Raimond Etienne, de Montgradail, d'une pièce de terre au lieudit *ad Podium Garini* (27 juillet 1337). — Lausime de ventes de fonds de terre sis au terroir de Fanjeaux, lieuxdits *ad Costam frigidam* (20 février 1338 *n. st.*) et *à Cornacauls* (20 mars 1339 *n. st.*). — Autre lausime d'une vente de maison située près de l'église de La Force (3 avril 1339). — Vente par Guillaume Béranger, pareur de Carcassonne, à Raimond Etienne, de Montgradail, de deux pièces sises au terroir dudit Montgradail, l'une *à Pla Rosant*, l'autre *retro Garricum* (3 mai 1339). — Lausime d'une vente de jardin à Fanjeaux, lieudit *ad Costam calidam*, vente souscrite par Raimonde, fille de feu Bernard Resplandis, de Fanjeaux, au profit de Raimond *de Heremo* (21 novembre 1339). — Lausime de l'achat fait par Raimond Segné, de Fontazelles, des censives de La Courtète (9 février 1340 *n. st.*).

H. 566. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1340-1347. — Lausime de la cession au profit de la confrérie, d'un *feragil* au décimaire de Saint-Martin de la Sale, lieudit *al Paysshayril* (9 décembre 1340). — Reconaissance d'un fonds de terre au décimaire de Saint-Jacques du Villasavary, lieudit *als Rivals* (24 février 1341 *n. st.*). — Trois autres reconnaissances souscrites par divers pour trois jardins à Laurac, lieudit *ad Rianam* (23 avril 1342). — Lausime de la cession d'une pièce de terre à La Force, lieudit *ad Pratum* (18 mai 1342). — Reconnaissance pour plusieurs fonds de terres au décimaire de Saint-Martin de la Salle, lieudit *al Vinhalh* (25 août 1342). — Lausime par Brunissende, fille de feu Léon de Rébenty, chevalier de Montréal, pour une vente portant sur deux sétérées de terre au lieudit *ad Forcias de Papalanca*, vente souscrite par Saurimonde et Léon de Rébenty à Raimond Terren, de Fanjeaux (22 février 1343 *n. st.*). — Lausime de la vente au profit de la confrérie d'une maison sise à Fanjeaux, *ad Careriam subtus hospitale sancti Jacobi* (1er avril 1343). — Lausime par Raimond-Bernard de Durfort, damoiseau de Fanjeaux, de la vente à Etienne Rossel, de La Force, d'un jardin sis à La Force, lieudit *ad Passum* (15 novembre 1343). — Reconnaissance par Raimond Terren, de Fanjeaux, d'un *malheul* sis au décimaire de Prouille, lieudit *à Pug Aguil* (1344). — Cession par Germain de Fenouillet, marchand de Fanjeaux, à la confrérie d'une censive de quatre setiers et une émine de froment portant sur des terres dépendant à Fanjeaux du décimaire de Prouille, lieuxdits *à la Costa en Aguiho, à la Fotz, dos los Molis* (23 avril 1345). — Reconnaissance pour une censive de six pugnerées de terre au Villasavary, lieudit *ad Carreriam veterem* (30 juin 1345). — Vente par Guillaume Rouzaud, fils de Paul, de Fanjeaux, à Raimond Terren, damoiseau de Fanjeaux, d'une censive

de deux pugnères de froment grevant un fonds sis au lieudit *ad Costam calidam* (18 août 1345). — Lausime par Raimond Terren de la vente d'un *mailheul* au décimaire de Fanjeaux, lieudit *ad Comam lolzanam*, vente souscrite par Guillaume Sabatier à Adalaïx, veuve de Pierre Rougé (31 janvier 1346 *n. st.*). — Reconnaissance en faveur de la confrérie par Pierre de Bosc, fils de Guillaume, de Laurac, d'une pièce de terre au décimaire de Saint-Jean de Laval, lieudit *als Rivals* (6 février 1347 *n. st.*). — Vente par Jacques Boyer, de La Force de Raimond-Ferrand, à Raimond Terren, damoiseau de Fanjeaux, d'une émine de froment de censive au décimaire de Prouille, lieudit *ad Passum* (7 avril 1347 *n. st.*).

H. 567. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1347-1348. — Testament de Pierre Fabre, de Fanjeaux (1347). — Lausime par Raimond et Jacques de Amellan frères, fils de feu Raimond, de la vente faite à Raimond Terren, damoiseau de Fanjeaux, par la dame de Amellan, leur mère, d'une pièce de terre au décimaire de Saint-Estèphe, lieudit *ad Bellum forte* (3 avril 1347). — Reconnaissance par Roger de Durfort, damoiseau, et Riche, son épouse, habitants de Mazerolles, au profit de Raimond Terren, damoiseau de Fanjeaux, d'une censive annuelle de 24 livres tournois (26 avril 1347). — Reconnaissance par Pierre Safont, de la Hille, d'une pièce de terre à Saint-Martin de la Capelle, lieudit *ad Brugerias* (10 mai 1347). — Lausime par les bailes de la confrérie de la vente d'une métairie et d'une aire à Fanjeaux, lieudit *ad Costam frigidam* (4 août 1347). — Acquisition de censives diverses aux décimaires de Saint-Sernin de la Hille (lieuxdits : *ad Bellam Solam, ad Comam Aude, ad Mostairollas*), Saint-Martin de la Capelle (lieuxdits : *ad Capellam, ad Brugerias*), Saint-Pierre du Villasavary (lieudit *à Tres eminas*) (22 février 1348 *n. st.*). — Reconnaissances par divers habitants de la Hille, censitaires de Raimond Terren au décimaire de Saint-Sernin, lieuxdits *ad Bellam Solam, ad Besanto, ad Tres eminas* (10 mars 1348 *n. st.*). — Testament de Naude, épouse de Pons de Beloil, de Fanjeaux, comportant des legs pieux dont un à l'hôpital Saint-Jacques et l'autre à la confrérie N.-D. de Fanjeaux (21 juin 1348). — Inventaire par les bailes de la confrérie des biens provenant de la succession d'Arnaud Bels, de Fanjeaux (20 juillet 1348). — Testament de Jean Bels comportant, entre autre legs, la fondation d'une chapellenie sur le produit de sa succession à Bram (23 juillet 1348). — Testament de Pons Bels stipulant une donation de 20 setiers de blé pour la même fondation (1348).

H. 568. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1351-1360. — Lausime d'une vente de fonds de terre au terroir du Mazet, lieuxdits *à las Cortadas, à Cazal Jorda* (28 mai 1351). — Vente par Guillaume du Puy, damoiseau, coseigneur de Peyrens, à Amiel, de Fanjeaux, d'une censive d'une pugnère et demie de froment à prendre sur un jardin à Fanjeaux, lieudit *ad Costam calidam* (21 juin 1351). — Reconnaissance par Jean Guillaume, de Mireval, bourgeois de Castelnaudary, au profit de la confrérie d'une pièce de terre sise au terroir de Mireval, lieudit *ad Troyam* (24 septembre 1351). — Lausime d'une vente de vigne sise à Fanjeaux, lieudit *ad Condaminas* (13 août 1352). — Reconnaissance par Bertrand Carbonel, fils de Bernard, de Villesiscle, d'un verger au décimaire de Villesiscle, lieudit *ad Comam veterem* (20 août 1355). — Lausime d'une vente de fonds au décimaire de Saint-Sernin de la Hille, lieudit *al Cunh* (6 février 1357 *n. st.*). — Donation par Pierre Dominique de censives à prendre aux terroirs de Mireval et de Rascous (30 janvier 1358 *n. st.*). — Lausime d'une vente de fonds de terre à Fanjeaux, lieudit *ad Costam calidam* (13 février 1358 *n. st.*). — Autre lausime par Bernard-Raimond de Durfort, chevalier, d'une vente de terre au décimaire de Prouille, lieudit *ad Condaminam Galhardi* (10 février 1359 *n. st.*). — Quatorze reconnaissances de censitaires de Fendeille pour des terres dépendant des décimaires de Saint-Martin (lieuxdits *ad Pinassiam, ad Gariciam, ad Olmellos, als Sauzes, ad Comunals, ad Pratos, ad Careyrillum*) et Saint-Sernin de Font-Sigurre, lieudit *ad Nanzam* (1359). — Lausime d'une vente d'immeuble à Fanjeaux, lieudit *ad Carreriam militum* (11 janvier 1360 *n. st.*).

H. 569. — Rouleau, parchemin.

1361. — Reconnaissances de tenanciers fonciers de Laurac pour les fonds de terres des décimaires de Saint-Martin, Saint-Laurent, Saint-Jean de Laval, Saint-Pierre de Laurabuc et Saint-André de Lausil.

H. 570. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1361-1370. — Autres reconnaissances des tenanciers du Mazet, lieuxdits *ad Casale Jordani* et *al Monar* (5 août 1361); — par les tenanciers de Laurabuc pour les fonds du décimaire aux lieuxdits *al Nogayrit, ad Vancam, al Vinier, ad Condaminas* et pour ceux du décimaire de N.-D. de Bagnères, lieudit *al Rivel* (17 octobre 1361). — Trois reconnaissances de tenanciers du Villasavary pour des pièces de terre au lieudit *ad Costam*

Amelii (20 février 1363 *n. st.*). — Vente de censives au terroir de la Hille, lieuxdits *ad Pontem de Insula, ad Prunianellum* (1364). — Reconnaissance par Guillaume Audouy pour un immeuble à Fendeille *ad Bautam Philomene*, et par Guilhelme, veuve de Paul Servat pour une pièce de terre au décimaire de Saint-Martin de Gavarre, lieudit *al Olmellos* (1366). — Reconnaissances par plusieurs tenanciers indivis d'une maison à Fendeille *ad Bautam Philomene* et pour des terres sises à la Gavarre, lieuxdits *ad Fontanellas, ad Forquas* et au décimaire de Saint-Martin, lieudit *ad Pinassium* (1366). — Testament de Jacques Bonnet portant constitution de legs en faveur de l'hôpital Notre-Dame de Fanjeaux (1366). — Lausime par les bailes de la confrérie d'une cession de fonds de terre à Jean Coste, de Besplas, au décimaire de Saint-Martin de la Salle, lieudit *ad Podiolum* (27 décembre 1366). — Testament de Jeanne, épouse de François Cazal, comportant divers legs à l'église, aux hôpitaux, aux communautés religieuses et aux pauvres de Fanjeaux (1368). — Accensement par les bailes de la confrérie à Raimond Saxi, du Mazet, d'une pièce de terre au lieudit *ad Combam na Oliva* (15 mars 1370 *n. st.*).

H. 571. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1370-1371. — Six reconnaissances faites à Adalaïx, épouse de noble Bernard Daure, coseigneur d'Orsans, par des tenanciers de fonds de terres sis dans le district de Fanjeaux, lieuxdits *ad Passum Fontis Lobane, al Cunh Johannet, ad Podium Monerii, à Picavent, ad Rivalem Audier* (1370). — Reconnaissance faite aux bailes de la confrérie par Arnaud Radica, du Villasavary, tenancier d'un fonds de terre au lieudit *als Agals* (22 octobre 1370). — Accensement par les bailes de la confrérie à Pierre Dura, marchand de Fanjeaux, de deux pièces de terre au décimaire de Villesiscle, lieuxdits *ad Forciam domini Rogerii de Duroforti* et *ad Villam Cisculum* (6 janvier 1371 *n. st.*). — Testament d'Isabeau, épouse de Guillaume Rolland, comportant divers legs à l'église et au clergé de Fanjeaux, aux hôpitaux de N.-D. de Ronceveaux, du Saint-Esprit, de Saint-Jacques du Haut-Pas, de Notre-Dame du Puy et au prieuré de Camon (22 février 1371 *n. st.*). — Reconnaissance souscrite par Jacques Coqui, de Laurac, en faveur de la confrérie N.-D. de Fanjeaux pour une pièce de terre au décimaire de Laurabuc, lieudit *ad Podium de Malamort* (17 septembre 1371).

H. 572. — Rouleau, parchemin.

1371. — Dix-huit reconnaissances par divers tenanciers de fonds dépendant de la confrérie de Fanjeaux aux décimaires de Besplas, Saint-Julien de Rascous, Saint-Martin de la Salle et Saint-Martin de Lauraguel.

H. 573. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1372-1376. — Dix reconnaissances souscrites au profit de la confrérie par des tenanciers fonciers de Fanjeaux et de Villesiscle (7 janvier 1372 *n. st.*). — Lausime par les bailes de la confrérie d'une vente de fonds de terre à Fanjeaux, lieudit *à la Misayria alias al Baus* (20 janvier 1372 *n. st.*). — Neuf reconnaissances au profit de la confrérie par des tenanciers fonciers de Fanjeaux et de Villesiscle (21 janvier 1372 *n. st.*). — Vingt-deux autres reconnaissances émanant d'autres tenanciers de pièces de terre et de maisons à Fanjeaux (26 janvier 1372 *n. st.*). — Dix reconnaissances en deux actes (l'un de sept, l'autre de trois) émanant des tenanciers de la confrérie au Mazet (22 octobre 1372). — Reconnaissance par Oliba, de Fanjeaux, d'un cens annuel de deux pugnères de blé grevant un fonds de terre au lieudit *ad Canalem* (13 février 1373 *n. st.*). — Lausime par les bailes de la confrérie d'une aliénation de fonds de terre au lieudit *à la Val* dans le décimaire de Villesiscle (2 octobre 1373). — Testament de Grazide, veuve de Jacques Bonnet, comportant des legs pieux aux églises Notre-Dame et Sainte-Marie-Madeleine de Fanjeaux, aux Dominicains de ladite ville et aux établissements hospitaliers de Ronceveaux, Saint-Jacques du Haut Pas, Saint-Esprit et Notre-Dame du Puy (31 janvier 1374 *n. st.*). — Lausime par les bailes de la confrérie d'une vente de fonds de terre au Mazet, lieudit *ad Casalem* (26 novembre 1375). — Reconnaissances par Guiraud Ladarsa, de Rascous, au profit de la confrérie pour une setérée de terre au lieudit *al Plu Bonaffilha* (20 mai 1376); — par Blanche, fille de feu Bernard Botet et veuve de Jean Pascal, de Bram, pour une pièce de terre au décimaire de Buzarens, lieudit *ad Fisculum* (17 juin 1376); — par la même Blanche Botet, de Bram, pour d'autres tenures foncières au même décimaire de Buzarens, lieuxdits *al Canier* et *al Riel* (17 juin 1376); — par Jean Emperenti, de Bram, pour une pièce de terre à Villelisses (13 juin 1376); — par divers pour des tenures foncières à Besplas et à Rascous (3 décembre 1376).

H. 574. — Rouleau, parchemin. (1)

1377. — Neuf reconnaissances de tenanciers de fonds de terres et d'immeubles dépendant de la confrérie au décimaire de Saint-Julien de Rascous (2 mai 1377).

(1) Très incomplet ; contenait au moins, à l'état primitif, 35 reconnaissances.

H. 575. — Rouleau, parchemin.

1378. — Vingt-une reconnaissances d'autres tenanciers de la confrérie à Besplas et à Rascous (5 février 1378 *n. st.*).

H. 576. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1377-1389. — Lausime par Rixende, veuve de noble Bernard Daure, seigneur de Peyrefitte, de la vente d'une maison à Fanjeaux *in carreria de Costa Calida* (29 mai 1377). — Lausime par les bailes de la confrérie de la vente d'une vigne au Villasavary, lieudit *al Dolvent* (22 juillet 1377). — Accensement par Adalaïx, veuve de Raimond Bels, de Fanjeaux, d'un fonds de terre à Fanjeaux, lieudit *ad Rivallum* (12 mai 1378). — Lausimes de la cession à Germain Gairaud, de Fanjeaux, d'une pièce de terre au lieudit *ad Columerios* (4 octobre 1378); — par les bailes de la confrérie de la cession à Pierre Bels, de Besplas, d'une pièce de terre au décimaire de Saint-Martin de Lauraguel, lieudit *ad Lauraguellum* (28 janvier 1383 *n. st.*). — Donation par Pierre Sabatier à la confrérie de censives grevant un fonds de vigne au décimaire de Prouille, lieudit *à Corbols* (4 août 1385). — Lausime par les bailes de la confrérie de la vente à Joseph Raimond, du Villa, d'un fonds de terre au décimaire de Saint-Jacques du Villasavary, lieudit *ad Sanctum Jacobum* (4 février 1387 *n. st.*). — Testament de Guillaume Fabre, de Saint-Julien-de-Briola, comportant des legs pieux aux églises de Fanjeaux et de Saint-Julien, aux Dominicains de Fanjeaux, aux Frères mineurs de Mirepoix, aux Carmes de Castelnaudary et aux Augustins de Limoux (13 juin 1387). — Trois reconnaissances par des tenanciers de fonds relevant des biens de la confrérie au décimaire de Saint-André de Fenouillet, lieuxdits *ad Barreriam* et *ad Casalia sancti Saturnini* (17 mars 1389 *n. st.*)

H. 577. — Rouleau, parchemin.

1389. — Reconnaissances des tenanciers fonciers de la confrérie au Villasavary (16 mai 1389).

H. 578. — Rouleau, parchemin.

1389. — Trente-cinq reconnaissances de tenanciers fonciers de la confrérie au Villasavary et à Rascous.

H. 579. — Rouleau, parchemin.

1391. — Onze reconnaissances de tenanciers fonciers de la confrérie au Villasavary et à Rascous (22 février 1391 *n. st.*).

H. 580. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1390-1406. — Don de 20 francs d'or à la confrérie par Fabrice, veuve d'Arnaud Serres (21 avril 1390). — Vingt-une reconnaissances de tenanciers fonciers de la confrérie à Fanjeaux (1392). — Autre reconnaissance pour une pièce de terre au décimaire de Saint-Etienne de Tonneins, lieudit *ad Condaminam* (avril 1393), et pour deux pièces de terre à Prouille, l'une au lieudit *à Besanto*, l'autre au lieudit *ad Brolium de Pruthiano* (3 février 1399 *n. st.*). — Lausimes par les bailes de la confrérie de l'achat fait par Philippe de Cailhavel et portant sur une pièce de terre à Fanjeaux, lieudit *ad Castrum vetus* (20 juin 1401); — de l'achat par Pierre Boyer d'une pièce de terre à Fanjeaux, lieudit *ad Costam Calidam* (9 janvier 1402 *n. st.*); — de la vente par Arnaud Donat, du Villasavary, d'une pièce de terre sise au lieudit *ad Sanctum Jacobum* (14 avril 1404 *n. st.*). — Reconnaissance par indivis au profit de la confrérie de Fanjeaux et du monastère de Prouille pour des tenures foncières au terroir de Fanjeaux, lieudit *ad Condaminas* (26 janvier 1405 *n. st.*). — Vente par Jean Gilabert à Guilhelme, fille de Jean Vinas, de deux pièces de terre à Fanjeaux, lieuxdits *ad Canales, ad Planas* (6 mars 1406 *n. st.*).

H. 581. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1410-1424. — Testament et codicille de Raimond Estève, de Fanjeaux, comportant un certain nombre de legs pies dont un à la confrérie de Notre-Dame (20 août 1410-1er janvier 1416 *n. st.*). — Vente par les époux Garin, du Villasavary, établis à Fanjeaux, à Raimond Roca, du Villasavary, d'une pièce de terre au lieudit *ad Podium Ranc* (20 octobre 1411). — Lausimes par les bailes de la confrérie d'une vente de terre au décimaire de Saint-Martin de la Salle, lieudit *ad Prunianeltum* (1413); — de la vente d'une « borde » à Fanjeaux, lieudit *ad Carreriam militum* (1413). — Sentence du juge de Lauragais au sujet de la vente du susdit immeuble (14 juin 1413). — Cession par Jeanne, femme de Jean Séguier, de Fanjeaux, d'une partie de ses biens patrimoniaux à l'église paroissiale Notre-Dame et à l'œuvre de la Madeleine de Fanjeaux, à l'église Saint-Martin de Moleville et aux quatre ordres mendiants (7 janvier 1420 *n. st.*). — Testament de Jean Sassala, chanoine de Béziers et de Mirepoix, comportant, entre autres legs pies, un don à la confrérie de Fanjeaux (1423). — Testament de noble Guillaume Delpech comportant un don analogue (1423). — Lausime par les bailes de la confrérie de la vente d'une pièce de terre à Fanjeaux, lieudit *ad Carreriam cavam* (29 décembre 1423). —

Testaments de Raimond Gaillard (13 mai 1424) et de Raimond de Glat (13 août 1424), tous deux marchands de Fanjeaux, stipulant des donations pies à la confrérie.

H. 582. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1425-1428. — Lausime par noble Bernard de Sainte-Colombe et Bonne de Cailha, sa femme, de la vente faite à Guillaume Roussel d'un pré à Orsans, lieudit *ad Fontanale* (1er décembre 1425). — Lausimes par les bailes de la confrérie de ventes de fonds à Fanjeaux, lieuxdits *ad Rivum tortum* (4 février 1426 *n. st.*), *à Riu peyros alias à Corbols* (1426), d'une « borde » à Laurac, *prope mensuras communes dicti loci* (29 mars 1427 *n. st.*), d'un moulin à pastel contigu à une petite chapelle à Laurac (11 juin 1427), d'un pré au décimaire de Villesiscle, lieudit *à la Cozina* (25 mai 1428), d'une « borde » à Fanjeaux, lieudit *ad Castrum vetus* (26 juin 1428). — Testament et codicille de Miracle, veuve de Raimond Etienne, de Fanjeaux, comportant, entre autres legs pies, une donation à la confrérie (25 septembre 1427-30 novembre 1428).

H. 583. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1430-1443. — Bail à nouveau fief par les bailes de la confrérie d'une maison à Fanjeaux, *in carreria vocata militum* (10 mai 1430). — Testament d'Adalaïx, épouse d'Arnaud Benais, comportant des legs pieux aux églises, aux ordres mendiants et à la confrérie de Fanjeaux (23 janvier 1433 *n. st.*). — Vente par Bernard Norat, marchand, d'une jeune vigne à Fanjeaux, lieudit *à Costa calida*, à Mathieu Alzée, du même lieu (1436). — Vente à la confrérie de censives foncières à Fanjeaux par Jean Izarn, dudit lieu (11 août 1437). — Donation à la confrérie par Richard Anglici d'une pièce de terre à La Force, lieudit *ad Condaminas* (9 février 1438 *n. st.*). — Lausime par les bailes de la confrérie d'une aliénation de terre à Fanjeaux, lieudit *à Costa Frege* (17 juin 1438). — Testament de Germaine, veuve d'Arnaud Pons, de Mazerolles, stipulant divers legs en faveur des églises de Mazerolles, La Courtète, Bellegarde, Belvèze, Gramazie, Ferran, des ordres mendiants, des quatre hôpitaux généraux, de la cathédrale de Narbonne et des pauvres de Mazerolles (1438). — Testament de Raimond Denot vieux, marchand de Fanjeaux, comportant des legs aux diverses églises dudit lieu (1440). — Echange de censives, réserve faite des droits de la confrérie, portant sur des fonds de terre du district de Fanjeaux, lieudit *subtus Furcas* (11 janvier 1443 *n. st.*).

H. 584. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1457-1476. — Testament de Guillaume Martinès, brassier de Fanjeaux, stipulant divers legs à l'église paroissiale, à la Madeleine, à la chapelle Saint-Michel du cimetière, aux ordres religieux de Fanjeaux et instituant la confrérie Notre-Dame pour légataire universelle (17 juin 1457). — Donation par Bernard et Jean Roger frères à la confrérie d'une pièce de terre à Fanjeaux, lieudit *ad Rivum tortum* (4 février 1461 *n. st.*). — Testaments de la veuve de Jean Barthe portant institution de la confrérie en qualité de légataire universelle (1463); — de Mathive, épouse de Jean Record, de Fanjeaux, léguant ses biens à l'hôpital dudit lieu (3 février 1463 *n. st.*); — de Raymonde, veuve de Pierre Caussinus, de Fanjeaux, en faveur de la confrérie instituée par elle légataire universelle (30 mars 1465 *n. st.*); — de Raimond Auriol, de Fanjeaux, comportant un legs à la confrérie (26 avril 1471). — Ventes par Bernard et Antoine Terrena, père et fils, de Mazerolles, à Pierre Geoffroy, marchand du bourg de Carcassonne, d'un champ à Mazerolles, lieudit *al Part* (21 mars 1476 *n. st.*); — par Guillaume Corbière, de Mazerolles, au même Geoffroy, d'un pré audit Mazerolles, lieudit *al Cazal alias à la Garrigue* (21 mars 1476 *n. st.*); — par Bertrand et Jean Barsalon, frères, de Mazerolles, au susdit Geoffroy d'un champ sis audit terroir, lieudit *al Part* (21 mars 1476 *n. st.*).

H. 585. (Liasse.). — 10 pièces, parchemin.

1483-1498. — Inventaire de la succession de Pierre Caussinus, de Fanjeaux, dressé à la requête des bailes de la confrérie (1483). — Testament de Raimond David comportant, entre autres legs, une rente pieuse à la confrérie de sept écus d'or (10 juillet 1483). — Vente par Guillaume Rouger, de Fenouillet du Razès, à Pierre Geoffroy, marchand du bourg de Carcassonne, résidant à Fenouillet, d'un champ sis audit terroir, lieudit *à Prat dalhier* (4 septembre 1486). — Ventes au susdit Geoffroy par Jacques Jean, de Fenouillet, d'un champ et d'un pré au lieudit *à Prat dalhier* (6 décembre 1487); — par Arnaud Carbonel d'une pièce de terre à Cazalrenoux, lieudit *à Sant Peire* (23 juillet 1488); — par André Aymèric, de Fenouillet, d'un champ à La Courtète, lieudit *à las Conquas* (16 septembre 1488). — Donation par Raimond Sabatier, marchand de Fanjeaux, à l'église paroissiale dudit lieu d'un pré au Villasavary, lieudit *à las Canals* (1492). — Vente par Arnaud Carbonel, de Cazalrenoux, à la confrérie de Fanjeaux d'un pré à Cazalrenoux, lieudit *al Monar* (15 janvier 1494 *n. st.*). — Lausime par Pierre de Viviers, seigneur de Viviès, de l'acquisition par

Dominique de Pech, de Cazalrenoux, d'une pièce de terre à Saint-Julien-de-Briola, lieudit *à la Balanda* (6 janvier 1497 *n. st.*). — Vente par Jean Jean, de Fenouillet, à Astrugue, veuve de noble Pierre Gaufred, d'un champ et d'un pré à La Courtète, lieudit *à las Conquas* (6 novembre 1498).

H. 586. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1501-1529. — Donation par Salvat de Brotayra, de Fanjeaux, à la consorce des prêtres de l'église paroissiale dudit lieu [1] d'un pré à Fanjeaux, lieudit *al pas de Sant Jolia* (13 décembre 1501). — Vente par Jean Calvet, de Laurac, à Domique de Pech, de Cazalrenoux, d'une pièce de terre au lieudit *à Sant Peyre* (1504). — Accord conclu par les consuls de Fanjeaux et les bailes de la confrérie avec Laurent Suriès, pour la cession par ce dernier des censives d'Orsans et la fondation d'une messe (1504). — Fondation par Raimond Sabatier, marchand de Fanjeaux, de douze messes chantées, en échange d'un moulin à eau à Villepinte (1506). — Vente par Arnaud et Bernard Jean, père et fils, de Fanjeaux, à Laurent Brasset, leur compatriote, d'une pièce de terre à la Hille (2 septembre 1514). — Vente par Gilabert Bonaves, de La Cassaigne, à Laurent Brasset, de Fanjeaux, d'une pièce de terre au Mortier, lieudit *al Pech del Cunh* (16 février 1515 *n. st.*). — Testament de noble Denis de Fontaines portant fondation d'obits gagés sur les biens de Canast (22 août 1520 ; copie du 7 avril 1666). — Vente par Jean Berenha, marchand de Carcassonne, aux bailes de la confrérie de sept pièces de terre à Villesiscle, lieuxdits *à Pansa Marti*, *al Espinal*, *à las Clotas* et *à la Forssata* (11 février 1524 *n. st.*). — Vente par Bernard Ramon jeune, de Cazalrenoux, à Jean Trosielh, son voisin, d'un champ à Cazalrenoux, lieudit *à la Coma des Andrius alias al Rivali* (28 février 1528 *n. st.*). — Donation par Raimonde, veuve de Pierre de Cugno, et Marie, sa sœur, épouse de Peironet Patsous, à la consorce des prêtres de l'église de Fanjeaux d'un pré sis audit terroir, lieudit *à la Founl* (1er janvier 1529 *n. st.*). — Accord entre Jean Gayraud, prêtre, et Guillaume et Pierre Gayraud, ses frères, au sujet des biens provenant de la succession de leur auteur commun (22 août 1529).

H. 587. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1533-1787. — Testament de noble Hugues de Fontaines, seigneur de Fendeille et de Palamini, comportant diverses fondations pies (1533 ; copie du XVIIIe siècle). — Transaction entre les marguilliers de l'oratoire du « divin Crucifié » hors des murs de Fanjeaux et les frères Pierre et Hugues Rahou au sujet de la succession de Guynot Noyret, de Fanjeaux (31 août 1533). — Fragments (en deux pièces) de sentence relative aux droits et aux nouveaux règlements de la confrérie (10 mars 1548). — Testament de Gabrielle de Tersac, veuve de noble Hugues de Fontaines (30 novembre 1572 ; copie du 23 mars 1666). — Vente par noble Jean de Ba...... [1], écuyer, sieur de Saint-Rome, à Jean Taillion, de Carcassonne, d'un fonds de labour à Bram, lieudit *à la Palauque* (1er mars 1584). — Aliénation par les bailes de la confrérie d'un immeuble *in carreria dicta de Pruliano*, à Fanjeaux (1er mars 1585). — Testament et codicilles d'Antoine Sanson, maître tailleur de Fanjeaux, instituant la confrérie pour légataire universelle (6 février 1610). — Lettres de committimus accordées à Grégoire Hollier, administrateur de l'hôpital de la confrérie (30 octobre 1787).

(1) *Sindicatus ecclesie parrochialis beate Marie*, à l'original.

H. 588. (Registre.) — In-fol. ; 323 feuillets, papier.

1614-1641. — Actes et délibérations des bailes et administrateurs de la Maison Dieu et confrérie de Notre-Dame de Fanjeaux. — Fol. 1 v° : institution du sindic ; — fol. 2 : institution du grainetier ; confirmation de Jean Jean en qualité d'hospitalier ; — fol. 2 v° : accord pour règlement de comptes entre Henry et Françoise Rudelle et les bailes de l'hôpital ; — fol. 6 : bail à rente des prés ; — fol. 7 : accord entre les bailes de l'hôpital et les héritiers de Dominique Jacob, de Mirepoix ; — fol. 9 : quittance d'une somme de 100 livres souscrite par Catherine Bartés, fille de feu Antoine et de Delphine Girotte, aux bailes de la confrérie ; — fol. 10 v° : bail à rente des revenus seigneriaux de Laforce ; création et confirmation de Pierre Roussel, prêtre, en qualité de vicaire de l'hôpital (1615) ; — fol. 11 : institution du trésorier Jean Pierre ; — fol. 12 : institution du grainetier Pierre Sicre et du baile et sindic Noël Luillier ; — fol. 13 : choix de Jean Bardou comme apothicaire ; de Mattias Baroudes comme médecin ; de Louis d'Aubigné et Laurent Bertrand comme chirurgiens de l'hôpital ; — fol. 15 v° : confirmation de pension perpétuelle faite par les bailes de l'hôpital à Pierre Planques, prêtre obituaire de l'obit de Jean Arnaud ; — fol. 18 : transaction entre les bailes de l'hôpital et Roger Bertrand, de Fanjeaux, au sujet des censives de plusieurs localités ; — fol. 21 : bail des réparations de l'hôpital à Pierre Sicre, maître charpentier ; bail à locaterie perpétuelle des immeubles de l'hôpital aux frères Rolland, meuniers de Fanjeaux, sous la rente annuelle de 11 cartières et demie pugnère

(1) Dechirure à l'original.

de blé et une livre de cire ; — fol. 23 v° : bail des biens de l'hôpital aux lieuxdits *al Trauc* et *à la Mandre* à Bernard Azéma, couturier de Fanjeaux ; — fol. 25 v° : bail à ferme de la métairie de Massabrac à Raimond Rogues, laboureur de Bram ; — fol. 26 v° : bail à ferme à Jean Dabes, marchand du Villasavary, des censives de l'hôpital à Fanjeaux, Laforce, Montréal, Brézilhac, Bram, Villesiscle, Le Mazet, Mazerolles, Laurac le Grand, Laurabuc, Fendeille, Mireval, Pexiora, Besplas et Villasavary ; — fol. 28 v° : bail à ferme de la métairie dite « de mossen Jean Arnaud » à Montgradail à Samson Julha, laboureur ; bail à rente perpétuelle à Guillaume Bonnel, marchand de Carcassonne, « des quatre metteryes unies et conjointes à ung sul labourage » au lieudit *à Rieutort* près Fanjeaux ; — fol. 37 v° : procès-verbal de visite des bâtiments des métairies faisant l'objet du précédent contrat ; — fol. 38 v° : bail à rente à Antoine Sortes, meunier de Fanjeaux, de pièces de terre au lieuxdits *al Trauc*, *à la Mandre* près Fanjeaux ; — fol. 41 : renouvellement des bailes et régents de l'hôpital (7 février 1616) ; récolement et inventaire des biens meubles ; — fol. 42 v° : délibération portant nomination du grainetier et autres officiers ; — fol. 43 v° : bail de l'herbe provenant du grand pré *al Fraissé*, près Rieutort, à Jacques Jean, voiturier de Fanjeaux ; — fol. 44 : bail de l'herbe du pré des *Cabosses* à Bertrand Oulard, maître couturier de Fanjeaux ; bail à locaterie perpétuelle à Bernard Jean, de Fanjeaux, d'un jardin au « lieu communément appelé au marché hors ladite ville » ; — fol. 46 : afferme des revenus seigneuriaux de l'hôpital dans diverses localités à Bertrand Gattines et à Pierre Planques, prêtres obituaires à Fanjeaux ; — fol. 47 v° : afferme des droits seigneuriaux de Fanjeaux à Etienne Jot, huissier ; des droits seigneuriaux et censives de Brézilhac à Jacques Jean, de Fanjeaux ; bail à ferme à Arnaud Rouger, maréchal de Fanjeaux, d'un champ de l'hôpital voisin du jardin potager du monastère de Prouille ; — fol. 50 : cession, sur accord, à l'hôpital de l'usufruit des biens de feu Antoine Sanson par Germain Guérigut, prêtre de Fanjeaux, héritier usufruitier ; — fol. 51 v° : institution des officiers de l'hôpital (1617) ; — fol. 52 v° : quittance par Pierre Sauzière, marchand de Mirepoix, créancier de l'hôpital ; — fol. 54 : transaction entre l'hôpital et François Bosquet, fermier des quatre métairies ; — fol. 55 : bail à rente du grand pré à Jacques Sonis, voiturier de Fanjeaux ; — fol. 55 v° : confirmation du contrat conclu par les consuls de Fanjeaux pour la régence des écoles ; — fol. 56 : bail à rente des revenus seigneuriaux de la confrérie à Fanjeaux ; — fol. 57 : accord entre l'hôpital et Jean Mondin, de Mirepoix, au sujet d'une maison léguée aux pauvres par Françoise Rudelle, maison sise audit Mirepoix, rue dite de Cornamiel ; — fol. 58 : accord des bailes de l'hôpital avec Jeanne Raynaud, veuve de Pierre Houlard, de Fanjeaux, désireuse de reprendre à sa charge une fille naturelle confiée par elle à l'hôpital ; — fol. 59 : accord entre les bailes de l'hôpital et les consuls de Fanjeaux au sujet du bail des écoles ; — fol. 60 : bail à ferme des droits seigneuriaux de l'hôpital à Brézilhac ; — fol. 61 : bail à ferme des mêmes droits à Bram, Villesiscle, Buzarens, Besplas, Pexiora et Villasavary ; — fol. 62 v° : institution des nouveaux bailes (4 février 1618) ; — fol. 63 : nomination des officiers ordinaires ; — fol. 64 : récolement et inventaire des meubles et titres de l'hôpital ; — fol. 65 v° : lausime par les bailes de l'hôpital de l'acquisition par Jean Sarrazin, bourgeois de Castelnaudary, de la métairie de Terrisson ; — fol. 66 v° : bail à ferme de la métairie provenant de l'obit de Jean Arnaud à Montgradail ; — fol. 67 : bail de la grande métairie et de la maison de Montgradail à Gabriel-Dominique Arnaud ; — fol. 69 : bail à ferme des revenus seigneuriaux et des dîmes à Fanjeaux ; — fol. 70 : autres baux à ferme des droits seigneuriaux à la Force, Saint-Pierre de Rébenty, Mazerolles, Ferran, Brézilhac, Lasserre, Tonneins, Montbajou, Besplas, Pexiora, Villasavary, Laurac, Laurabuc, Mireval et Fendeille ; — fol. 70 v° : rétablissement de la charge d'appariteur à verge ou verger de la confrérie ; — fol. 72 : sentence arbitrale entre les bailes de l'hôpital et Samson Julha au sujet de la métairie dite de Jean-Arnaud à Montgradail ; — fol. 74 : bail à locaterie perpétuelle à Bernard Azéma, couturier de Fanjeaux, d'un champ au lieudit *aulx Rivals* ; — fol. 75 v° : bail à ferme des censives et droits seigneuriaux de l'hôpital aux Béziats ; — fol. 79 v° : bail à Jean Vernet, de Fanjeaux, d'un jardin hors les murs de la ville (1619) ; — fol. 81 v° : reconnaissance souscrite en faveur de l'hôpital par Guillaume Bonnel, marchand de Fanjeaux, tenancier de la métairie de la Gardiole ; — fol. 85 : bail de la métairie de Villesiscle à Jean Crébassa, laboureur de Saint-Julien-de-Briola ; — fol. 87 v° : afferme des revenus seigneuriaux de l'hôpital à Gaja et à Saint-Estèphe ; — fol. 88 v° : accord entre les bailes de l'hôpital et Guillaume Bonnel, marchand, fermier des quatre métairies de Rieutort ; — fol. 90 v° : prise de possession d'un champ donné à l'hôpital par Pierre Reverdy, de Fanjeaux ; — fol. 100 : renouvellement des reconnaissances par les tenanciers fonciers de l'hôpital (1620) ; — fol. 113 : création des nouveaux officiers de la confrérie (1622) ; — fol. 114 v° : reconnaissance par Arnaud Cassignol, métayer à Massabrac, d'une dette de 23 setiers de blé en faveur de l'hôpital ; — fol. 118 : bail à ferme d'un « sottoul » de maison à Jean Olmières, de Fanjeaux ; — fol 120 : inventaire des meubles et effets de l'hôpital (1623) ; accord entre les bailes et Claire Viau, fille

de René Viau, ancien baile et grainetier de l'hôpital ; — fol. 129 v° : règlement sur l'escandillonage [1] de la « migère » de l'hôpital ; — fol. 131 : bail des réparations à faire « du costé du cers » à l'immeuble siège de la confrérie, souscrit par Abauzit, charpentier de Fanjeaux ; — fol. 137 : renouvellement du bail à ferme de la métairie grande de Montgradail à Gabriel et à Dominique Arnaud, frères, d'Ilhounoux ; — fol. 138 : renouvellement du bail à ferme de la borde dite de Mossen-Arnaud à Samson Bonne, couturier de Montgradail ; — fol. 139 : bail de la métairie de Rieutort à Jean Crébassa, laboureur de Saint-Julien-de-Briola ; — fol. 140 : bail de la métairie dite le Campmas de la Confrérie, près Montréal, à Arcis Poutines, laboureur de Laforce ; — fol. 143 v° : bail de la métairie de Massabrac à Jean Sallat ; — fol. 146 à 166 : institution du sindic et des nouveaux officiers en 1625, 1626 et 1627 ; — fol. 167 v° : bail à ferme des censives de l'hôpital ; — fol. 169 à 173 : institution du sindic et des nouveaux officiers en 1628 et 1629 ; — fol. 173 v° : contrat conclu par les bailes de l'hôpital avec Jacques Audoui, apothicaire de Fanjeaux ; — fol. 176 : délibération des administrateurs de l'hôpital au sujet de l'abandon de deux enfants ; — fol. 178 v° : estimation de la maison de la rue « Na Catalogne » à Fanjeaux, appartenant à l'hôpital ; — fol. 182 : bail à Jean Crébassa des quatre métairies de Rieutort ; — fol. 191 v° : acte concernant les orgues de l'église paroissiale Notre-Dame de Fanjeaux ; — fol. 192 : institution des nouveaux officiers (1630) ; — fol. 202 : prorogation du bail à ferme de la métairie de Montgradail à Gabriel et Dominique Arnaud ; — fol. 210 v° : réunion plénière des bailes de l'hôpital et des consuls de Fanjeaux pour délibérer sur la question de l'office d'hospitalier ; — fol. 213 : institution des nouveaux officiers de l'hôpital (1631) ; — fol. 216 : délibération traitant de l'hommage au roi, d'arrérages de créances, de la question des orgues de l'église ; — fol. 222 : traité avec le P. Baptiste Algans [2], religieux augustin du couvent de Caudiès, maintenu dans la charge d'organiste ; — fol. 223 : injonction aux chirurgiens de remplir assidûment leur office pendant la peste qui désole la ville de Fanjeaux ; — fol. 224 : dettes et obligations diverses de l'hôpital envers certains particuliers ; — fol. 225 v° : bail de la métairie de Massabrac à Antoine Barrau ; — fol. 226 : bail de la métairie dite de Jean-Arnaud à Antoine Rebelle, de Montgradail ; — fol. 227 : délibération portant autorisation d'ester en justice, sur l'assignation donnée aux « vieux bailes » en reddition de comptes (1632) ; — fol. 228 v° : nouveau règlement sur les rapports du grainetier avec les « rentiers » de l'hôpital ; — fol. 229 : décharge donnée à André Tholouse, hospitalier, après remise des ornements de la chapelle de l'hôpital ; — fol. 233 v°-237 : contrats divers pour l'année 1632 ; — fol. 237 v° : création des nouveaux officiers de l'hôpital pour l'année 1633 ; — fol. 239 : inventaire des meubles de la maison appartenant à l'hôpital hors des murs de Fanjeaux ; — fol. 241 : procuration faite au syndic Audoui pour emprunter 60 livres et passer le contrat nécessaire ; — fol. 242-244 : contrats divers pour l'année 1633 ; — fol. 245 : envoi d'une délégation du conseil aux prêtres pour leur rappeler l'obligation de la résidence ; — fol. 246 : institution de nouveaux bailes pour 1634 ; — fol. 247 v°-250 : récolement et inventaire des effets mobiliers ; — fol. 251 v° : création des officiers ; — fol. 257 v°-259 : contrats pour l'année 1634 ; — fol. 264 : institution des nouveaux bailes et création des officiers pour l'année 1635 ; — fol. 262 : baux à ferme pour l'année ; — fol. 265 v° : délibération prorogeant le délai de « publication d'un monitoire sur l'exposition d'un enfant bastard » ; — fol. 267 : bail de la métairie de Laforce à Arcis Poinctines dudit lieu ; — fol. 270 : institution des bailes et création des officiers ordinaires de l'hôpital pour 1636 ; — fol. 271 : récolement et inventaire des effets mobiliers ; — fol, 272 : bail à rente pour 1636 des grand et petit prés de l'hôpital ; achat par les bailes d'une pièce de terre à Montgradail, lieudit *als Plas* ; — fol. 273 : bail à rente de la borde de Montgradail ; — fol. 276 : bail à locaterie perpétuelle d'une vigne au Mortier, lieudit *al Cung* et d'un « ferratgeal » attenant au cimetière de Laforce ; — fol. 277 v° : bail d'un jardin à Laforce ; — fol. 282 : délibération portant délégation au sindic pour produire le dénombrement des biens de l'hôpital dans Montréal ; — fol. 282 v° : bail de l'entreprise des réparations de la maison de l'hôpital, en maçonnerie et en charpenterie ; — fol. 284 v° : institution et confirmation des officiers de l'hôpital pour l'année 1637 ; — fol. 286 v° : bail à ferme des droits seigneuriaux à Pierre Nouvel et Jean Brunet, de Fanjeaux ; bail de la métairie de Rieutort ; — fol. 287 : bail à Paul Galoppe d'une maison à Fanjeaux ; bail de la métairie de Villesiscle ; — fol. 288 v° : bail de la métairie de Massabrac ; — fol. 289 v° : bail de la métairie de Laforce ; — fol. 290 v° : bail à locaterie perpétuelle d'une maison contiguë à l'hôpital dans la rue de Porte en Rivière ; — fol. 291 : délégation au sindic pour publier la mise à ferme d'une pièce de terre à Brézilhac, lieudit *à la Crose* ; — fol. 292 : bail de la terre de Brézilhac ; — fol. 293 : bail à locaterie perpétuelle à Pierre Audoui, de Fanjeaux, d'une pièce de terre au lieudit *à la Gardiole* ; — fol. 294 : extrait d'un acte du parlement de Toulouse relatif à l'élection des bailes de

(1) *Escandillonage*, droit perçu par le seigneur féodal pour la visite, l'examen et l'étalonnage des mesures.

(2) *Baptiste Algans* du texte de la délibération se change en *fra Baptista Arquer, organista*, dans la souscription originale du titulaire, au bas du traité.

l'hôpital ; — fol. 295 : institution des bailes et création des officiers pour 1638 ; — fol. 300 v° : accord entre les bailes et Marie Rudelle au sujet d'une boutique située dans Mirepoix ; — fol. 302 : institution des bailes de l'hôpital pour l'année 1639 ; — fol. 304 : récolement et inventaire des effets mobiliers ; nomination du sindic Valette et du baile Bonnel pour représenter au juge-mage de la sénéchaussée de Lauragais l'état misérable de l'hôpital de Fanjeaux et l'insuffisance de ses revenus ; — fol. 310 : bail à locaterie perpétuelle à Jean Brunet, marchand, d'une pièce de terre en friche à Rieutort ; — fol. 312 : institution des bailes pour l'année 1640 ; — fol. 313 : bail à ferme du grand et du petit pré *del Fraisse* pour l'année 1640 ; — fol. 314 v° : récolement des meubles et effets mobiliers de l'hôpital ; — fol. 315 v° : délibération sur un arrêt de la Chambre de requêtes du 21 mai 1639 condamnant le sindic de l'hôpital à payer à Catherine Dentière, veuve de Pierre Reverdy, la somme de cent livres ; — fol. 317 v° : délibération sur une réclamation de Génibret, de Montgradail, en remboursement d'une somme de cent livres et ordonnance de l'évêque de Mirepoix portant nomination d'un chapelain à l'hôpital (1641) ; — fol. 319 v° : extraits des registres du parlement de Toulouse dans l'instance pendante entre la communauté des prêtres de l'église paroissiale de Fanjeaux et le sindic de l'hôpital et confrérie de Notre-Dame ; — fol. 320 : extrait de l' « allivrement » affectant les terres de la métairie de Villesiscle dans le ressort de Bram ; — fol. 321 : état succint des droits seigneuriaux de l'hôpital en nature et en deniers à Fanjeaux, Laforce, Saint-Pierre de Rébenty, Villasavary, Mazerolles, Brézilhac, Gaja, Les Béziats, Lacassaigne, Laurac, Laurabuc, Mireval, Fendeille, Besplas, Pexiora, Le Mazet, Bram, Buzarens, Villelisses, Saint-Julien-de-Briola, Plavilla, Fonters, Fenouillet, Lasserre, Tonneins, Gratalauze, Montbajou, Ferran, Orsans et Les Marquières.

CONFRÉRIE DU VILLASAVARY.

H. 589. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1415-1725. — Lettres patentes du roi Charles VI portant amortissement des revenus de la confrérie Notre-Dame et de Saint-Jacques établie au Villasavary (Paris, août 1415) [1]. — Ordonnance de « spiritualisation » de l'obit de l'hôpital du Villasavary rendue, sur requête, par l'évêque de Saint-Papoul (1672). — Notes informes du P. Athanase de Langres, capucin, à l'évêque de Saint-Papoul, touchant les revenus et titres de propriété de la confrérie. — Copie informe d'un acte notarié énumérant les revenus d'un obit fondé dans la confrérie. — Titre informe d'un obit fondé dans la chapelle Saint-Éloi de l'église Saint-Jacques du Villasavary en 1589 (copie du XVIIe siècle). — Mémoire « tendant à donner à une bonne « plume l'envie de prouver que la confrérie de Notre-Dame « de Besplas est une confrérie fondée pour le soulagement « des habitants nécessiteux et que n'y ayant plus d'habitants « nécessiteux, ses revenus doivent être réunis à l'hôpital « de Castelnaudary » (s. date). — Ordonnance du vicaire général de Saint-Papoul fixant l'honoraire de l'obit fondé par feu d'Amiel dans l'église Saint-Pierre du Villasavary (1725).

(1) Ces lettres donnent le détail des revenus de la confrérie au Villasavary, Mayreville, Payra, Le Mortier et Fanjeaux.

MISÉRICORDE DE TRÈBES.

H. 590. (Registre.) — In-4° ; 66 feuillets, papier.

1743-an II. — Actes de la Miséricorde de Trèbes fondée par l'évêque de Carcassonne le 17 juin 1736. — Fol. 4 : visite de la fondation par Armand (Bazin de Bezons), évêque fondateur ; — fol. 22 : nouvelle visite épiscopale et rappel au règlement ; — fol. 37 : visite de Jean-Auguste de Chasteuet de Puységur et ordonnance épiscopale créant deux administrations distinctes : l'une, composée du curé et des consuls, chargée de l'assistance des pauvres convalescents et valides ; l'autre confiée à des dames pieuses pour l'administration des secours aux indigents malades. — A noter quelques noms de curés de Trèbes : Barsiet (1743), Cazaintre (1762), Lacroix (1779).

HOPITAL DE CASTELNAUDARY [1].

H. 591. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1739-1769. — Procédures des anciens directeurs de l'hôpital du Villasavary contre le sindic de l'hôpital général de Castelnaudary (1739). — Ordonnance de soit communiqué rendue sur la requête du sindic dudit hôpital général contre Laffon, curé du Villasavary, les consuls dudit lieu et Ribeyran, curé de Rascous (1740). — Mémoire en défense de l'hôpital de Castelnaudary contre l'instance formée par la communauté du Villasavary pour obtenir la distraction à son profit des revenus unis audit hôpital (s. date). — Moyens d'opposition de la communauté du Villasavary pour obtenir la cassation de l'arrêt prononçant l'union de l'hôpital dudit lieu à celui de Castelnaudary (s. date). — Oppositions de l'hôpital de Castelnaudary aux prétentions des curés du diocèse de Saint-Papoul, tendant à imposer obligatoirement l'admission dans ledit hôpital de leurs paroissiens incurables ou même valides (s. date). — Requête adressée à l'évêque de Saint-Papoul par le sindic de l'hôpital de Castelnaudary

(1) A rapprocher de H. 448, 449.

pour faire fixer l'honoraire de l'obit fondé par le sieur d'Amiel à l'hôpital du Villasavary, et faire prononcer la translation dudit obit à l'hôpital de Castelnaudary (1740). — Note de Ribeyrau, prêtre obituaire, en réponse à l'enquête préalable prescrite sur cet objet par l'évêque (24 avril 1741). — Note du sieur Rigaud, consul du Villasavary, témoignant dans ladite enquête (1741). — Lettre du sieur Tholose, de Castelnaudary, à l'évêque de Saint-Papoul pour lui dévoiler les agissements de la communauté du Villasavary dans l'affaire en instance contre l'hôpital de Castelnaudary (1769). — Lettre de M. de Tréville, de Castelnaudary, exposant audit évêque le détail de deux délibérations prises par la communauté du Villasavary sur le même objet (1769).

ABBAYE DE LAGRASSE (1).

H. 592. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

882-1787. — Donation par Floranus et Anséria à l'abbaye de Lagrasse d'une maison sise au *castellare* de la Cité de Carcassonne et de terres dépendant des districts de Cazilhac et de Villalbe (de 882 à 899) (2). — Reconnaissance par Raimond-Guillaume et Béranger, damoiseaux, seigneurs de Fabrezan, d'une redevance fixe due à l'abbaye de Lagrasse en échange de la libre dépaissance du menu bétail à corne et à laine dans les territoires de Fabrezan et de Ferrals (19 septembre 1295). — Bail de la métairie de Castrus, à Bouilhonnac, à Guillaume Raffy (27 novembre 1604). — Inventaire dressé en 1668 des fiefs, titres et documents de l'abbaye. — Inventaire des papiers de la mense abbatiale commune (1727). — Cahier des actes de vêture et de profession des novices de l'abbaye, du 18 avril 1772 au 8 avril 1777 (3). — Autre cahier similaire pour la période allant du 1er juillet 1782 au 5 juin 1787.

H. 593. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1778-1781. — Inventaire des papiers trouvés dans le cabinet de l'abbé commandataire, à la mort de M. de Bezons (1778). — Procès-verbal de la mise sous scellés des meubles, effets, titres et documents de l'abbaye, à la suite du décès précité (13-15 mai 1778). — Procès-verbal de vente aux enchères des meubles et effets dépendant de la succession de M. de Bezons (1er octobre 1778). — Arrêt du Conseil du roi sur les réparations nécessaires aux bâtiments de l'abbaye (7 mars 1779). — Procès-verbal de la mise sous sequestre des biens dépendant de la mense abbatiale de Lagrasse (12 mai 1779). — Procès-verbal de visite des églises dépendant de l'abbaye, dressé à la diligence de l'économe-sequestre (17 mai 1779). — Procès-verbal de la levée des scellés et de la vérification des papiers, titres et documents de la mense abbatiale, en présence du sindic de l'hôpital général de Carcassonne, héritier de M. de Bezons, et du procureur fondé de M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, nouvel abbé de Lagrasse (7 juillet 1781).

ABBAYE DE SAINT-HILAIRE (1).

H. 594. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1262-1732. — Transaction entre le sénéchal de Carcassonne, commissaire du roi, et l'abbé de Lagrasse au sujet du bois de Crausse (6 mars 1253 *n. st.*) (2). — Pièces de la mise sous scellés des effets de l'abbaye de Saint-Hilaire dépendant de la succession de feu l'évêque de Carcassonne, abbé commandataire de ladite abbaye (mars 1722). — Procès-verbal de vérification et d'estimation des biens de l'abbaye, au décès de M. de Rochebonne, évêque de Carcassonne, abbé commandataire (1732).

ABBAYE DE FONTFROIDE (3).

H. 595. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1303-1538. — Vidimus par le sénéchal de Carcassonne d'une déclaration authentique d'Olivier de Termes sur l'état de la justice et des fiefs dans différentes localités du Termenès, antérieurement à la prise de possession de Tuchan par l'abbaye de Fontfroide (24 octobre 1303). — Confirmation par Philippe IV le Bel de la vente par Olivier de Termes à l'abbaye de Fontfroide de la justice des lieux de Tuchan et de Paziols (1308). — Appel de sentence pour le syndic du monastère de Fontfroide contre Noël Cassayre, de Paziols, inculpé de vol (25 novembre 1316). — Recherches des lieux de Paziols et de Tuchan (1538).

DOMINICAINS DE FANJEAUX (4).

H. 596. — Rouleau, parchemin.

1328. — Vingt-sept reconnaissances de tenanciers fonciers de Fanjeaux en faveur du couvent des Dominicains de Carcassonne.

---

(1) A rapprocher de H. 7-H. 191, et de H. 452-H. 454.

(2) *Cf. Bull. historique et philologique*, 1903, p. 41 et *Mém. de la Soc. des arts et sciences de Carcassonne*, t. X, 1901-1904, p. 253.

(3) La réplique de ce document devait être déposée tous les cinq ans au greffe de la sénéchaussée de Carcassonne.

(1) A rapprocher de H. 201-H. 203 et de H. 457.

(2) Mahul (*Cartul.*, v. 127-128) en publiant ce document le date à tort de 1272.

(3) A rapprocher de H. 206-H. 216 et de H. 458.

(4) A rapprocher de H. 265-H. 292 et de H. 460.

H. 597. — Rouleau, parchemin.

1348. — Testament de Raymond Terreni, damoiseau de Fanjeaux, portant donation aux Frères prêcheurs d'immeubles avec leurs jardins et vergers, pour édifier dans la ville un couvent de leur ordre (30 avril 1348).

H. 598. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1388-1790. — Testament de Guilhelme, veuve de Pierre Saysi, de Fanjeaux, portant élection de sépulture dans la chapelle de Saint-Martial du couvent des Dominicains de Fanjeaux et constitution par la testatrice de legs divers aux églises et chapelles de Fanjeaux, à la cathédrale de Mirepoix et aux quatre ordres mendiants (12 décembre 1388). — Testament de Jeanne de Glat, épouse de Jacques-Jean Batalhe, fustier de Fanjeaux, portant élection de sépulture dans le couvent des Dominicains de cette ville et constitution par la testatrice de legs pieux aux églises et chapelles de Fanjeaux (4 février 1462 *n. st.*). — Actes du chapitre provincial de la province de Languedoc tenu à Narbonne (15 mai 1620). — Titre de profession de frère Vincent Pradier dans le couvent de Fanjeaux (1644). — Bref du pape Alexandre VI accordant des indulgences à la chapelle des Dominicains de Fanjeaux (21 mai 1656). — Arrêt du parlement de Toulouse, sur appel comme d'abus, condamnant l'évêque de Mirepoix à lever l'excommunication et l'interdit par lui prononcés contre les Dominicains de Fanjeaux (8 mars 1662). — Acte informe de la fondation d'une messe basse hebdomadaire dans la chapelle du couvent par Jean Roulaud, marchand de Fanjeaux (20 février 1688). — Bail à ferme par le prieur de Fanjeaux à Jean Bonet, sergent royal de ladite ville, d'une pièce de terre au lieu dit *à la Rise*, dans la juridiction *del Carla Mossieu Tibaut* (1) (1677). — Catalogue des livres achetés par frère Laurent Thoulouse pour la bibliothèque du couvent de Fanjeaux (1765). (2) — Inventaire (en double exemplaire) des meubles et effets du couvent des Dominicains de Fanjeaux (22 mai 1790).

H. 599. — Rouleau, parchemin.

1439. — Vente par Armand Sazi, curé de Verdun et de Villemagne, agissant en son nom et au nom du monastère de Prouille, à Guilhelme Sernine, femme d'Imbert Bruget, de Fanjeaux, de censives aux lieux de Fendeille, Saint-Martin-la-Lande, Besplas, Saint-Gaudéric, Le Carla, La Calvière, Saint-Julien (8 avril 1439).

(1) Hameau, commune d'Orsans.

(2) Au total 362 vol., se rapportant pour partie aux matières ecclésiastiques, (scripturaire, historique et hagiographique) et pour autre partie aux sciences mathématiques, astronomiques, médicales, voire même à la chiromancie.

GLANURES DIVERSES. (1)

G. 293. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1254-1448. — Abandon des droits sur la succession des personnes décédées *ab intestat*, consenti par l'abbé et les religieux de Saint-Papoul aux habitants de ladite ville (16 mars 1254 *n. st.*; copie de 1769). — Délibération capitulaire ramenant de 17 à 15 le nombre des religieux du couvent de Saint-Papoul (1353). — Copie de la susdite délibération (s. date). — Sentence arbitrale entre le chapitre de Saint-Papoul et le chapitre collégial de Castelnaudary touchant l'élection de l'évêque du diocèse (1412). — Acte de protestation élevée par l'évêque de Saint-Papoul contre la prétention des consuls de ladite ville à exercer la juridiction temporelle (1431). — Fragments de statuts (manquent les 2 premiers feuillets), publiés par Pierre Soybert, évêque de Saint-Papoul (28 janvier 1440 *n. st.*). — Traduction française, incomplète, des susdits statuts (s. date). — Copie informe d'une transaction entre l'évêque et les consuls de Saint-Papoul, au sujet du bois du Carla (1443). — Fulmination de la bulle du pape Nicolas V portant union de l'église Saint-Julien de Rascous à la mense capitulaire de Saint-Papoul (1448).

G. 294. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1507-1631. — Accord entre l'évêque et le chapitre de Saint-Papoul touchant la redevance dite du « carnenc » à prendre sur les bêtes à laine et autres (4 avril 1507). — Accord entre l'évêque, le chapitre et les habitants de Saint-Papoul au sujet des dîmes (15 avril 1507). — Transaction entre l'évêque et le chapitre pour la collation d'un titre canonial vacant (1526). — Acte de reconnaissance du fief de *Bellefogasse* à Lasbordes, uni à la sacristie de l'église de Saint-Papoul (1528). — Dénombrement produit par le syndic de l'église cathédrale, à raison de certaines possessions de la mense de Saint-Papoul (29 mars 1544). — Attestation par Jean Drulhe, juge du paréage de Saint-Papoul, que les religieux sont frustrés par la présence des huguenots de la jouissance des dîmes à Saint-Papoul, Lasbordes, Rascous et Saint-Jean de Bordes (1537). — Arrêt du parlement de Toulouse dans le procès pendant

(1) Documents égarés dans d'autres séries et retrouvés en cours d'inventaire ; ils font suite à G. 292, ci-dessus, p. 88.

entre le syndic de l'église de Saint-Papoul et Jean Martin vieux, de Castelnaudary, au sujet de la métairie des Pujols (23 mai 1607). — Ordonnance de Jean Rougier, provincial de l'ordre des Bénédictins dans les provinces de Narbonne et de Toulouse, au sujet de certains abus reprochés à quelques religieux de Saint-Papoul en matière de distributions et de privilèges honorifiques dans les processions, au chœur et en assemblée capitulaire (24 octobre 1607). — Extrait des statuts de M. de Donadieu, évêque de Saint-Papoul, sur l'ordre de préséance des religieux, à régler d'après l'ordre de réception (vers 1612). — Jugement de la Chambre des requêtes condamnant le chapitre de Sorèze à payer un legs de 200 livres fait par M. de Donadieu au chapitre de Saint-Papoul (27 août 1631). — Minute de requête pour la sécularisation dudit chapitre (s. date).

G. 295. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1453-1619. — Procès-verbaux d'élections des consuls de Saint-Papoul pour les années 1453, 1464. — Listes d'émargements pour le scrutin consulaire de 1473. — Autres listes d'émargements et procès-verbaux d'élections pour les années 1485, 1486. — Autres procès-verbaux d'élections pour les années 1487, 1488, 1489, 1490 et 1491. — Mémoire sur les élections consulaires à Saint-Papoul (1615). — Délibération du corps consulaire et de la communauté relative au même objet (1619). — Cahier contenant le détail des élections consulaires en 1453, 1458, 1464, 1485, 1486, 1488, 1490 et 1619 (26 juin 1619).



CORRIGENDA

Page	Colonne	Ligne				
2	2	note 2	au lieu de :	Hennot de Bornoville	lire :	Hennet de Bernoville
12	1	27	—	Cuguels	—	Cuquels
22	1	dern.	—	69	—	89
89	1	2	—	Ermenende	—	Ermessende
108	1	35	—	Feyssam	—	Fayssam
115	2	24	—	Bouberte	—	Rouberte
119	2	28	—	Beulaigne	—	Beulaigue
120	2	43	—	Bonuem	—	Bonneri
125	2	38	—	Gouguise	—	Ganguise
126	1	27	—	Ploit	—	Pleit
134 et plusieurs fois dans les feuilles 17, 18 et 20	2	35	—	Bertaufeuille	—	Bertanfeuille
164	2	26	—	Machermo	—	Macherino
167	2	28	—	ad Forcias	—	ad Forciam
172	1	11	—	Domique	—	Dominique
—	1	29	—	a Pansa	—	a Pausa
—	2	10	—	la Palauque	—	la Palanque.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction I

SÉRIE G. (Additions).

Clergé séculier

		Pages.
Archevêché de Narbonne	G. 219	1
Evêché d'Alet	G. 220-223	1
Chapitre d'Alet	G. 224	1
Evêché de Mirepoix	G. 225	1
Evêché de Carcassonne	G. 226-229	2
Chapitre cathédral de Carcassonne	G. 230-232 G. 276-291	2 21
Evêché de Saint-Papoul	G. 233-238 G. 293-295	2 177
Temporalité de l'évêché de Saint-Papoul	G. 239-240	4
Promoteur de l'évêché de Saint-Papoul	G. 241	4
Officialité de l'évêché de Saint-Papoul	G. 242-243	5
Chapitre cathédral de Saint-Papoul	G. 244-252	5
Collégiale Saint-Michel de Castelnaudary	G. 253-261	9
Eglises paroissiales, Chapelles :		
— Carcassonne : Saint-Sernin de la Cité, Saint-Nazaire de la Cité, Saint-Michel de la Ville Basse, Villegailhenc	G. 263	12-14
— Montolieu	G. 264	14
— Verzeille	G. 265	14
— Limoux (Saint-Martin)	G. 266	14
— Airoux, Baraigne et Molleville, Besplas, Bram, Carlipa, Les Cassés, Drulhe	G. 267	14
— Fendeille et Saint-Martin-de-la-Gavarre	G. 268-270	15
— Ferrals (annexe de Verdun), La Force, Issel	G. 270	17
— Labastide-d'Anjou, Lasbordes, Laurabuc, Mas-Saintes-Puelles, Molleville (annexe de Baraigne), Montferrand, Montmaur, Pechbusque (annexe de Verdun), Pexiora, Peyrens, Puginier	G. 271	17
— Rascous, Ricaud, Saint-Assiscle, Saint-Brès, Saint-Martin-la-Lande, Saint-Papoul, Saint-Sauveur, Souilhe, Soupex, Villepinte, Villespy	G. 272	18
— Verdun, Villarzens, Villasavary, Villemagne, Villeneuve-la-Comptal, Villepinte, Villesiscle	G. 273	19
— Villespy	G. 274	20
— Cailhau (diocèse de Narbonne)	G. 292	88
— Pénitents blancs de Castelnaudary, Pénitents gris de Castelnaudary, Pénitents de Villespy, Miséricorde de Villespy, Hôpital de Villespy	G. 275	21

SÉRIE H. (Additions).

Clergé régulier.

		Pages.
Abbaye de Lagrasse	H. 452-454	89
	H. 592-593	176
Abbaye de Montolieu	H. 455	91
Abbaye de Villelongue	H. 456	91
Abbaye de Saint-Hilaire	H. 457	91
	H. 594	176
Abbaye de Fontfroide	H. 458	91
	H. 595	176
Dominicains de Carcassonne	H. 459	92
Dominicains de Fanjeaux	H. 460-461	92
	H. 596-599	176
Dominicaines de Prouille		94
Privilèges par les papes	H. 462-463	94
Privilèges par les rois	H. 464	95
Amortissements	H. 465-466	96
Prieures	H. 467-469	97
Religieuses	H. 470	98
Réformation du monastère	H. 471	98
Contrats	H. 472	99
Domaines et fiefs	H. 473-482	101
	H. 544	153
Comptes	H. 483-486	105
	H. 543	153
Correspondances	H. 487-489	106
	H. 545	154
Procédures générales	H. 490-498	109
Forêt de Ramondens	H. 499-512	112
	H. 542	153
Inventaires	H. 513-514	117
Temporalité	H. 515-541	117
Augustines de Castelnaudary	H. 546-551	155
Clarisses des Cassès	H. 552	158
Clarisses de Carcassonne	H. 553	159
Miséricorde de Carcassonne	H. 554	161
Miséricorde de Castelnaudary	H. 555-557	161
Confrérie Notre-Dame de Fanjeaux	H. 558-588	164
Confrérie du Villasavary	H. 589	175
Miséricorde de Trèbes	H. 590	175
Hôpital de Castelnaudary	H. 591	175
Corrigenda		180
Table des matières		181

